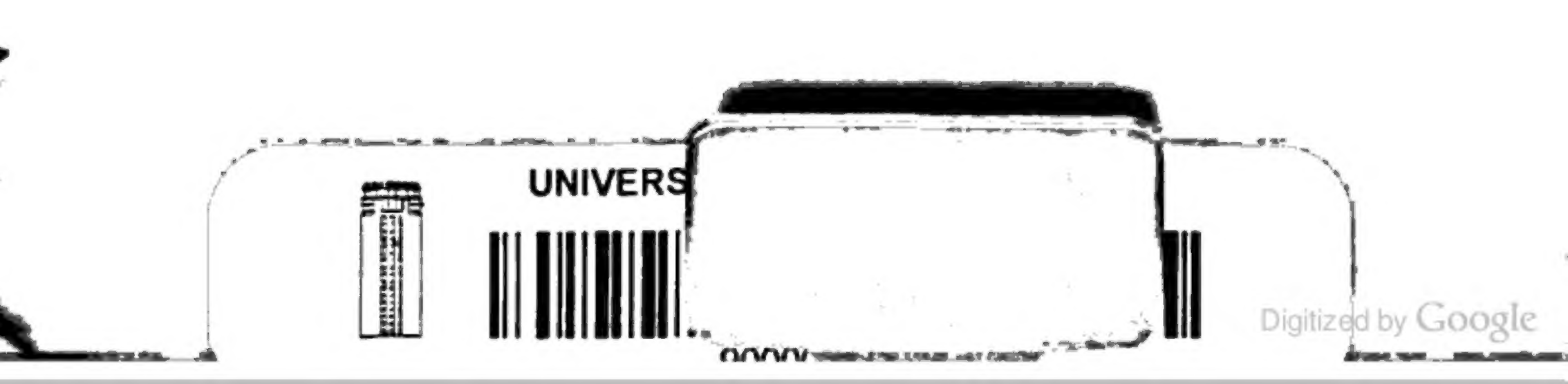



UNIVERS

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

Les soussignés déclarent que les Exemplaires non revêtus de leurs signatures seront réputés contrefaits.



DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES

CONTEMPORAINS,

OU

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ

PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,

SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

Précédée d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY; E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN, D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

TOME DIX-HUITIÈME.

RICHEP—SAN



PARIS,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, HOTEL D'ALIGRE,

RUE SAINT-HONORÉ, N° 123.

1825.



Le Gal Richepanse.

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

RICHEPANSE (N.), général de division des armées de la république, naquit en 1760, dans le département de la Moselle. Fils d'un officier du régiment de Conti, il entra au service au sortir de l'enfance, et se distingua dès les premières campagnes de la révolution. Il fut nommé chef d'escadron pour sa belle conduite à la bataille d'Altenkirchen, en l'an 2, et peu de temps après général de brigade. Doué d'une valeur à toute épreuve et de talens militaires très-remarquables, il prit part à tous les glorieux succès des armées d'Allemagne et d'Italie, fut nommé général de division après la brillante affaire de Fossano, en l'an 8, et se couvrit de gloire à la célèbre bataille de Hohenlinden, où il commandait un corps de cavalerie sous les ordres du général Moreau. En 1807, l'empereur lui donna le commandement en chef de l'île de la Guadeloupe. Il y débarqua sous le feu meurtrier de toutes les batteries de la côte qui tiraient sur les vaisseaux français, s'empara de la basse-terre et de la ville, battit complétement un corps nombreux de nègres insurgés, et les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'au fort Bembriche, où une partie d'entre eux parvint à se réfugier. Les noirs, attaqués de nouveau et défaits près de Danglemont, se jetèrent dans le fort, où, bientôt cernés de tous côtés et vivement pressés par le général Richepanse, ils mirent le feu aux poudres, et sautèrent au nombre de trois cents. L'insurrection se trouva dès-lors étouffée, et toute l'île recouvra la tranquillité. Le général en chef s'occupait avec succès à rétablir, par une sage administration, la prospérité de cette colonie, quand il fut atteint d'une maladie contagieuse, et mourut vivement regretté de ses frères d'armes et de tous les habitans de la Guadeloupe.

RICHER (ADRIEN), historien, naquit à Avranches, département de la Manche, vers 1720. Sa vie, peu féconde en événemens, a été tout entière consacrée aux lettres, dans lesquelles il s'est fait un nom honorable. Les matières histori-

ques et biographiques qui ont plus spécialement pour objet les Français qui se sont illustrés dans les fastes maritimes, sont celles que Richer a traitées avec le plus de soin et de persévérance, et on lui doit une foule d'ouvrages dans ce genre, qui sont devenus populaires. Son ouvrage le plus capital sous le rapport du mérite a pour titre : *la Vie des Hommes illustres, comparés les uns avec les autres, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours*, Paris, 1756, 2 vol. in-12. « Richer, dit l'auteur d'une notice, paraît s'être proposé Plutarque pour modèle. Quoique moins philosophe et moins profond que l'auteur grec, il est plus impartial. Plutarque fait trop sentir qu'en comparant les Grecs aux Romains, il ne cherchait qu'à élever ses compatriotes au-dessus de leurs rivaux. Le nouvel historien a une marche plus irréprochable et plus utile. Il n'oppose point les hommes d'une nation à ceux d'une autre, il compare homme à homme. Quand il trouve quelques traits de ressemblance entre des héros de différens pays, il les saisit avec justesse, les rapproche avec impartialité, et les développe avec des réflexions morales aussi utiles qu'intéressantes. » Outre cet ouvrage, Richer a donné : 1° *Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire des Empereurs*, 1753, in-8° ; 2° *Essai sur les grands événemens par les petites causes*, 1757 ; 3° *Vie de Mécénas*, que l'auteur a accompagnée de notes historiques et critiques, 1766, in-12 ; 4° *le Théâtre du Monde*, 1775, 2 vol. in-8° ; nouvelle édition, 1789, 4 vol. grand in-8°, ouvrage où Richer met en opposition les vertus et les vices. 5° *Vie de Jean-Bart*, Amsterdam, 1780, in-12, 3° édition, 1784 ; 6° *Vie du maréchal de Tourville*, 1783, in-12 ; 7° *Vie de Barberousse, général des armées navales de Soliman II*, 1792, in-12 ; 8° *Vie de Duquesne*, 1783, in-12 ; 9° *Vie de Michel de Ruiter*, 1783, 2 vol. in-12 ; 10° *Vie de l'amiral Tromp*, 1784, in-12 ; 11° *Vie de Duguay-Trouin*, 1784, in-12 ; 12° *Vie du comte de Forbin*, 1785, in-12. Richer recueillit en un vol. in-12 ces différentes vies, et les publia sous ce titre : *Vies des plus célèbres marins*, 1784, in-12. 13° *Vies du capitaine Cassard et du capitaine Paulin, connu sous le nom de Baron de la Garde*, destinées à faire suite aux *Vies des plus célèbres marins*, 1785, in-12 ; 14° *Vies de J. d'Estrées, duc et pair, maréchal de France*, etc., *et de Victor d'Estrées, son fils*, etc., 1786, in-12 ; 15° *Caprices de la Fortune, ou Vies de ceux que la fortune a comblés de ses faveurs, et de ceux qui ont essuyé ses plus terribles revers, dans les temps anciens et modernes*, 1786 et 1789, 4 vol. in-12 ; 16° *les Fastes de la Marine française, ou les Actions les plus mémorables des officiers de ce corps, dont la vie ne se trouve point dans celles des plus célèbres marins*, in-12 : le premier vol. parut en 1787, et le second en 1788. Richer mourut à Paris en 1798.

RICHER (François), littérateur et éditeur, frère aîné du précédent, naquit à Avranches en 1718. Il mourut à Paris l'année même de la mort de son frère. Le principal ouvrage de Richer aîné

est intitulé : *De l'autorité du clergé, et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique*, Amsterdam (Paris), 1767, 2 vol. in-12. Il a donné différentes éditions, entre autres celles : 1° *De l'Esprit des Lois* de Montesquieu, Londres (Paris), 1767, 1769, 4 vol. in-12, édition à laquelle il a ajouté une table des matières et un avertissement, où il critique avec justesse les remarques que Élie de Luzac avait publiées sous le voile de l'anonyme, en donnant de 1759 à 1764, 4 vol. in-12, une nouvelle édition de ce même ouvrage. 2° Des *Œuvres* du même, revues et corrigées sur les corrections avouées par l'auteur, etc., Londres (Paris), 1767, 3 vol. in-4° ; 3° *Des Arrêts notables des différens tribunaux du royaume*, par Augeard, recueil où Richer a fait des augmentations importantes, Paris, 1756, 2 vol. in-fol. ; 4° du *Dictionnaire portatif de Mythologie*, par l'abbé de Claustre, édit. revue et corrigée, Paris, 1765, 2 vol. in-8°.

RICHER (Jean-François), ingénieur-mécanicien, né à Surène, près de Paris, dans le mois d'octobre 1743, apprit les mathématiques et les fortifications sous M. Trincano, professeur à l'école des chevau légers de Versailles. Après avoir terminé ses études, il fut employé pendant dix ans chez M. le comte Turpin de Crissé, où il exécuta différens ouvrages de fortification, et dessina tous les plans de bataille de Montécuculli, et des commentaires de César. Ces travaux achevés, Richer se livra à son goût pour la mécanique, et inventa une foule d'instrumens pour l'astronomie et la physique. On lui doit une machine avec laquelle il divise la ligne du pied de roi en douze cents parties ; un compas, par le moyen duquel on réduit, suivant le système de Lagrange, les triangles sphériques en triangles rectilignes, à cinq secondes près. Cette invention lui valut un prix de 2,400 fr. Les savans admirent l'instrument qu'il fit pour connaître l'épaisseur d'un corps quelconque et la dilatation des métaux, ainsi que ses verres plans à faces parallèles, dont l'usage est si utile dans la marine. En 1816, l'institut a fait sur cette découverte un rapport très-honorable pour l'auteur.

RICHER (Edmond), capitaine de vaisseau, commandait, en 1797, la frégate *la Baïonnaise*, de 20 pièces de huit. Attaqué, le 14 décembre, par la frégate anglaise *l'Embuscade*, de 42 pièces de canon, il lutte avec une intrépidité sans égale pendant trois heures ; mais enfin, écrasé par la supériorité du feu de l'ennemi, il voit la plus grande partie de son équipage hors de combat. *A l'abordage!* s'écrie-t-il. Au même instant une bordée de canon le renverse ainsi que plusieurs officiers, et coupe une partie de la mâture, qui tombe et va s'accrocher dans les gréemens de la frégate anglaise. « Enfans, ajoute Richer, voyez-vous ce pont qu'ils nous fournissent eux-mêmes ? *A l'abordage!* » Ce cri, répété par les matelots et les soldats, les électrise ; ils s'élancent sur les mâts, et pénètrent bientôt dans le vaisseau ennemi, dont ils s'emparent. Le grade de capitaine fut la ré-

compense de ce beau fait d'armes. Il commandait, pendant la campagne d'Égypte, le port d'Alexandrie. Cet intrépide marin a cessé de figurer, depuis 1815, parmi les capitaines de vaisseau en activité. Il est officier de la légion-d'honneur.

RICHER DE SERIZY, homme de lettres et journaliste, né à Serizy, en Normandie, était venu jeune à Paris, où il travaillait dans l'étude d'un procureur. Il avait publié, avant la révolution, plusieurs légers opuscules, en vers et en prose, qui lui avaient fait obtenir quelque réputation comme écrivain. Il se lia intimement, à cette époque, avec Camille-Desmoulins, Danton, et autres, et fut forcé de se cacher pendant assez long-temps, ayant dénoncé dans ses écrits l'existence d'un prétendu *comité autrichien* à Paris, sans pouvoir administrer aucune preuve de cette dénonciation. Robespierre le fit arrêter, pendant le règne de la terreur, comme partisan de Danton et de Desmoulins, qui venaient de périr sur l'échafaud, et il ne recouvra la liberté qu'après la journée du 9 thermidor. Richer de Serizy changea alors de parti, et de fougueux républicain qu'il avait été ou feint d'être, il devint assez ouvertement le champion de la cause royaliste. Il publia un journal intitulé: *l'Accusateur-public*, dans lequel il attaquait avec véhémence le gouvernement du jour, et presque tous les hommes à la tête des affaires. A travers des déclamations ampoulées et des dénonciations calomnieuses, qui lui attirèrent de fréquens désagrémens, on trouvait parfois dans cet ouvrage périodique des morceaux écrits avec verve et énergie, et qui prouvaient du talent. Il fut arrêté plusieurs fois pendant sa dangereuse carrière de journaliste, mais il parvint toujours heureusement à se faire relâcher. Vers l'époque de l'insurrection des sections de Paris contre la convention nationale, au 13 vendémiaire, Richer de Serizy avait redoublé de véhémence dans ses écrits, et avait pris une part active aux délibérations sectionnaires. Arrêté de nouveau et mis en jugement, il eut le bonheur d'être acquitté par le tribunal criminel du département de la Seine, et quelque temps après, par le jury de Versailles, devant lequel il venait une seconde fois d'être traduit. Porté avec plusieurs autres journalistes sur la liste de proscription dressée après la journée du 18 fructidor, il fut averti à temps, et se sauva à Bâle, en Suisse, où il se croyait en sûreté; mais sur la réclamation du ministre de France, il y fut arrêté, et transféré prisonnier à Rochefort, pour être déporté à Cayenne. Au moment où il allait être embarqué, il eut l'adresse d'échapper à ses gardiens, se réfugia dans le midi de la France, où il fut long-temps caché, et où il publia cependant, en 1799, un nouveau numéro de son *Accusateur-public*. Il se rendit, en 1801, en Espagne, d'où, sur la demande expresse de l'ambassadeur de France, il fut encore obligé de sortir. Richer de Serizy se retira alors en Angleterre, et mourut à Londres, en 1803.

RICHERAND (LE CHEVALIER ANTHELME), né à Belley, département de l'Ain, le 4 février 1779;

après d'excellentes études faites au collége de Belley, maison d'éducation récemment (1824) convertie en séminaire, vint à Paris, où il fut l'un des élèves les plus distingués de l'école de santé établie en 1795. Reçu docteur, en 1799, à l'âge de 20 ans, et bientôt après, nommé chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Louis de Paris, il publia, en 1801, ses *nouveaux Élémens de physiologie*, ouvrage dont en ce moment (1824) paraît la 9ᵉ édition, et qui a été traduit 17 fois en Angleterre, aux États-Unis, en Italie, en Hollande, en Espagne, et même en langue chinoise. Nommé professeur à l'école de médecine en 1807, il a fait paraître, sous le titre de *Nosographie et Thérapeutique chirurgicales*, 4 vol. in-8°, un traité de chirurgie, qui compte en France 5 éditions, et plusieurs traductions dans l'étranger. On doit encore à la plume élégante et facile de M. Richerand un ouvrage philosophico-médical, intitulé: *des Erreurs populaires relatives à la médecine*, Paris, 1809; 2ᵉ édition, Paris, 1812; et une édition des *Œuvres complètes de Bordeu*, précédées d'une notice importante sur la vie et les ouvrages de ce fondateur de la doctrine de l'organisme actuellement régnante dans les écoles de médecine. M. Richerand a été un des collaborateurs les plus distingués du *Dictionnaire des sciences médicales*, et a donné, pour cet immense recueil, un grand nombre d'articles, où la pureté du style, la sagacité et la justesse des observations, se font également remarquer. Enfin, M. Richerand a publié, en 1818, l'histoire remarquable d'une *Résection des côtes*, suivie de *l'Excision de la plèvre cancéreuse*, opération hardie et nouvelle qui fut suivie d'un plein succès, bien que le malade ait succombé depuis au retour trop ordinaire de l'affection cancéreuse. Partagé entre les travaux de l'enseignement et de la pratique de son art, M. Richerand n'a publié depuis aucun nouvel ouvrage. Il consacre, dit-on, ses loisirs studieux à la rédaction d'une histoire des progrès récens de la chirurgie. Tant de travaux et de services ne sont point restés sans récompense. Sans parler d'une fortune indépendante honorablement acquise, et de la décoration de la légion-d'honneur, il a reçu, le 4 février 1815, des lettres de noblesse; en 1819, le cordon de l'ordre de Saint-Michel; en 1822, le titre de chirurgien-consultant du roi, et en outre, plusieurs décorations d'ordres étrangers, des médailles, etc. Toutes ces faveurs non sollicitées n'ont point rendu le chevalier Richerand infidèle à ses anciennes affections et à la cause de la philosophie, qui le regarde comme l'un de ses plus fermes soutiens.

RICHERY (Joseph de), contre-amiral, naquit le 13 septembre 1757, à Alons, département des Basses-Alpes. Destiné par ses parens à suivre la carrière maritime, il s'embarqua dès l'âge de 9 ans, et fut reçu élève, en 1774, après avoir déjà fait plusieurs courses sur mer. Nommé garde du pavillon en 1777, il passa, en 1778, en Amérique, comme enseigne sur le vaisseau *l'Hector*, et se fit remarquer à la prise de Newport, où il

sauva l'escadre française, en détruisant les brûlots anglais qui étaient près de l'incendier à son entrée dans le port. En 1781, il fit la compagne de l'Inde, sous les ordres du bailli de Suffren, et eut une part honorable à toutes les affaires. Richery montait le vaisseau *le Vengeur*, qui fit naufrage à l'île Bourbon en 1785, et montra dans cette circonstance tant de zèle et d'intelligence, qu'on lui confia différentes missions dans les mers d'Asie et de Chine. Après une absence de plusieurs années, il revint en France en 1789, et présenta les cartes des pays qu'il avait parcourus, des plans et des mémoires : il reçut en récompense le grade de lieutenant de vaisseau. Il repartit aussitôt pour l'Inde, où il fit trois nouvelles campagnes, fut nommé capitaine de vaisseau en 1793, et destitué l'année suivante comme noble. Le gouvernement le réintégra bientôt dans son grade, et l'éleva ensuite à celui de chef d'escadre. En 1795, il reçut l'ordre de se rendre à Toulon, pour y prendre le commandement d'une escadre, forte de six vaisseaux et de trois frégates, destinée à aller détruire les établissemens anglais de Terre-Neuve. Le 17 septembre, Richery mit à la voile, et quelque temps après, il fut informé qu'un riche convoi faisait route pour l'Angleterre. Il se trouvait à environ 25 lieues du cap Saint-Vincent, lorsqu'il découvrit cette flotte. Ses dispositions furent bientôt faites; il tomba lui-même sur l'escorte, composée de 5 vaisseaux et de plusieurs frégates, tandis qu'il fit donner la chasse au convoi par ses frégates. Les Anglais laissèrent en son pouvoir le vaisseau de guerre *le Censeur* et 30 bâtimens richement chargés. Richery alla vendre ses prises à Cadix, et en partagea le montant entre l'équipage. Il se rembarqua avec les amiraux espagnols Solano et Longara, et les quitta à environ 100 lieues des côtes pour se rendre à sa destination. Arrivé, le 28 août 1796, devant le grand banc de Terre-Neuve, il s'occupa promptement d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, et ruina tous les établissemens de pêche que les Anglais avaient dans la baie de Bull, aux îles de Saint-Pierre, de Miquelon et au Labrador. Il s'empara en outre de plus de 100 bâtimens, qu'il brûla ou coula bas, et rentra, le 5 novembre 1796, dans le port de Rochefort, qui ne tarda pas à être bloqué. Il en sortit glorieusement, et se rendit à Brest. L'expédition contre l'Irlande était prête à faire voile : Richery fut chargé du commandement d'une division de la flotte. On connaît le résultat de cette opération, dont le mauvais succès fut attribué par les Anglais eux-mêmes aux élémens. Les fatigues avaient altéré la santé du contre-amiral Richery ; rentré en France, il voulut aller prendre quelque repos dans sa ville natale, où il mourut en 1799. Réunissant l'activité et l'intelligence à la bravoure, il passait pour l'un des officiers les plus distingués de la marine.

RICHIER (N. DE), député de la sénéchaussée de Saintes aux états-généraux, en 1789, s'y occupa particulièrement d'objets d'administration. Il fit la proposi-

tion de rendre gratuitement la justice, parla souvent sur les colonies, s'opposant toutefois à l'organisation d'un comité chargé d'examiner leur situation ; il fit encore différens rapports relatifs au rachat projeté des droits féodaux, et se retira volontairement de l'assemblée dans le mois de juillet 1791; il cessa dès-lors de prendre part aux affaires publiques.

RICHMOND (LE DUC DE), né en 1735, hérita des biens considérables et des titres de son père en 1750, et fut admis dans la chambre-haute du parlement britannique en 1756. Au commencement du règne de Georges III, il était colonel du 72me régiment d'infanterie, passa sur le continent avec ce corps, et se distingua à la bataille de Minden. Sa conduite militaire fut citée avec éloge par le duc Ferdinand de Brunswick. Revenu en Angleterre, après la paix, le duc de Richmond se signala dans la chambre des pairs parmi les membres de l'opposition, et attaqua avec force l'administration de lord Bute, ministre favori de Georges III, ainsi que celle de George Greenville, qui lui succéda au ministère. Le parti des *Whigs,* auquel appartenait le duc de Richmond, ayant triomphé en 1765 des *Torys,* un nouveau ministère fut créé, et il en fit partie. Il remplit avec autant de zèle que de talent les fonctions de secrétaire-d'état, jusqu'à ce qu'une nouvelle administration mixte de whigs et de torys fût mise à la tête des affaires. Lord North était le chef apparent de ce nouveau ministère, mais ses opérations étaient dirigées par lord Bute, qui, jouissant de toute la confiance du roi, était le chef du cabinet secret et l'auteur de tous les projets du gouvernement. Quand la dette nationale de l'Angleterre se trouva doublée par une guerre malheureuse, et qu'elle eut perdu ses belles colonies de l'Amérique septentrionale, lord North, en butte à toute l'animadversion du peuple, fut forcé de se retirer. Le duc de Richmond n'avait cessé de combattre les mesures de cette administration désastreuse. En 1781, il devint président des délégués de toutes les sociétés constitutionnelles de la Grande-Bretagne, qui insistaient pour une réforme parlementaire; il présenta et appuya les pétitions qui arrivaient de toutes parts sur le même objet, et publia lui-même un nouveau projet, qu'il présenta au parlement pour obtenir une meilleure représentation nationale. En 1782, le duc de Richmond fut nommé capitaine-général de l'artillerie et chevalier de l'ordre de la jarretière. Le marquis de Rockingham était alors à la tête d'un ministère composé de whigs, mais qui fut renversé trois mois après, lors de la mort de Rockingham, et les torys ayant repris le dessus, le duc de Richmond se trouva de nouveau à la tête du parti de l'opposition dans la chambre-haute, ainsi que le lord Lansdowne. Le grand projet de la réforme parlementaire fut de nouveau reproduit, comme il l'a été depuis, à de plus ou moins longs intervalles jusqu'à ce jour; mais il fut alors vivement appuyé dans la chambre des communes par MM. Pitt et Dundas, qui sont devenus depuis ses

plus ardens adversaires. Le duc de Richmond, en présentant à la chambre-haute le bill de réforme, dit : « Je suis convaincu, et une » expérience de près de 50 ans m'a » prouvé, qu'une nouvelle organisation de la chambre des communes est le seul remède capable d'extirper la corruption qui, » après avoir plongé le peuple anglais dans la pauvreté et le malheur, le menace encore de la perte » de sa liberté. » Le duc de Richmond fut nommé, en 1795, au commandement des régimens des gardes à cheval, et se démit à cette époque de la place de grand-maître de l'artillerie. En 1810, il accepta la vice-royauté d'Irlande, et fit chérir dans cette île son administration, douce et équitable. Des mesures de rigueur lui ayant été ordonnées en 1812, il refusa de les exécuter, et donna sa démission. Retiré des affaires, il cultiva les lettres qu'il avait toujours aimées. Cet homme d'état estimable mourut dans un âge avancé, généralement regretté par ses concitoyens, dont il avait pendant toute sa carrière publique soutenu les droits avec autant de talent que de patriotisme. Ses vertus privées et la générosité de son caractère l'avaient fait chérir de tous ceux qui l'entouraient.

RICHMOND (CHARLES LENNOX, DUC DE), pair d'Angleterre, né en 1764, était fils du général George-Henri Lennox, et neveu du duc de Richmond (*voyez* l'article précédent), qui lui laissa ses titres et une fortune considérable. Doué de tous les avantages extérieurs, que faisait encore valoir un esprit distingué, il parut dès sa jeunesse avec éclat dans la haute société de Londres, où on le désignait habituellement sous le nom du beau Lennox. Par suite d'une intrigue de femme, il se battit en duel avec le duc d'York, fils du roi Georges III, et lui effleura la tête d'une balle qui traversa le chapeau du prince. Charles Lennox servit depuis avec distinction dans l'armée anglaise, obtint le grade de lieutenant-général, et fut nommé chevalier de l'ordre de la Jarretière. Il devint, après avoir succédé à la pairie de son oncle, gouverneur de Plymouth, lord-lieutenant du comté de Sussex, et grand-sénéchal de Chichester. Il était intimement lié avec le prince de Galles, aujourd'hui (1824) le roi Georges IV, qui trouva souvent dans la fortune et le crédit du duc de Richmond les ressources financières dont ce prince avait si fréquemment besoin avant de monter sur le trône. Pendant la révolution de France, le duc de Richmond avait été privé de la terre d'Aubigny, située dans le département du Cher, érigée en duché-pairie par le roi Louis XIV, et donnée à Louise de Kerouelle, duchesse de Portsmouth, maîtresse en titre du roi d'Angleterre Charles II, d'où descendent les ducs de Richmond. Le roi Louis XVIII fit restituer en 1815, cette terre au duc de Richmond, lui accorda les honneurs du Louvre, ou les grandes entrées, qu'avaient obtenus ses ancêtres, et la duchesse siégea sur le tabouret au grand couvert de la famille royale de France. Après avoir fait quelque séjour dans ce pays, en 1816, pour visiter les propriétés qui lui avaient

été restituées, il se rendit à Bruxelles, où il reçut, en 1818, sa nomination au poste important de gouverneur-général du Canada, que le prince-régent venait de lui confier. Le duc de Richmont s'y rendit aussitôt, et y périt l'année suivante de la manière la plus tragique et la plus douloureuse. Un renard privé, avec lequel il jouait, le mordit légèrement; cet animal était déjà sans qu'on s'en doutât, atteint d'hydrophobie; le duc ne tarda pas à éprouver lui-même les symptômes de cette cruelle maladie, et y succomba au bout de quelques jours, dans des tourmens affreux. Ses qualités aimables l'ont fait vivement regretter. Il a laissé une nombreuse famille.

RICHOMME (Joseph-Théodore), graveur d'histoire, est né à Paris le 28 mai 1785. Ses études furent d'abord dirigées vers la peinture; mais un sentiment secret, qui presque toujours révèle à l'homme son véritable talent, le détermina à préférer l'art du graveur. Il fit, à l'âge de 17 ans, ses premiers essais chez J. J. Coiny; à 20, il avait remporté plusieurs prix, entre autres celui qui, décerné par l'institut, lui valut le titre de pensionnaire de l'académie des beaux-arts, à Rome, où il passa cinq années, étudiant de préférence les chefs-d'œuvre de Raphaël. De retour à Paris, il publia, en 1813, sur ses dessins, sa première planche, d'après Raphaël, *la Vierge de Lorette*, qui le plaça, dès son début, au rang des artistes distingués. En 1814, il donna, d'après la fresque du même maître, *Adam et Eve;* des formes pures et suaves, la facilité simple et gracieuse du travail, réunirent tous les suffrages. Cette gravure, exposée au salon de la même année, valut à son auteur la médaille d'or. Il grava, en 1815, deux figures pour le musée de MM. Laurent et Robillard. En 1816, il fit, d'après M. Gérard, et pour la *Lusiade* du Camoëns, une jolie planche, dont les épreuves sont devenues fort rares, *Thétis couronnant Vasco de Gama, et l'encourageant dans ses découvertes;* en 1817 parut celle de *Neptune et Amphitrite*, d'après Jules Romain, qui fut acquise par la société des Amis des arts; en 1819, d'après Raphaël, sa belle planche des *Cinq Saints*, qui fait aussi partie du musée de MM. Laurent et Robillard; en 1820, son *Triomphe de Galatée*, d'après une fresque du même maître: cette planche eut un très-grand succès. En 1821, il fut nommé candidat pour succéder à l'institut à Berwick, dont les arts déploraient la perte récente. Il acheva, en 1822, pour le musée dont nous avons déjà parlé, la gravure de la *Sainte Famille*, d'après Raphaël, que le burin d'Edelink avait déjà reproduite avec tant de succès: on vit avec plaisir le graveur moderne rivaliser avec son célèbre prédécesseur. M. Richomme termine en ce moment (1824) une grande composition d'après M. Guérin, *Andromaque aux pieds de Pyrrhus*, et une moins considérable, *Thétis portant les armes à son fils Achille*, d'après un tableau de M. Gérard. M. Richomme est du nombre des artistes dont le talent justifie la célébrité.

RICHOND, député au conseil des cinq-cents, fut d'abord chargé de fonctions municipales, puis de la présidence de l'administration du département de la Haute-Loire, dont les électeurs le nommèrent, en 1798, député au conseil des cinq-cents. Pénétré de cette vérité, que le gouvernement ne devait pas chercher à influencer les élections, il proposa, le 18 mai 1799, dans un rapport à l'assemblée, d'annuler celles de Jemmapes, dans lesquelles le commissaire du pouvoir exécutif s'était fait nommer. A la révolution du 30 prairial, il se déclara contre les membres du directoire renversés, et fit renvoyer devant une commission les pièces qui devaient servir à les poursuivre. Le 4 août, il voulut faire déclarer la patrie en danger, mais sa proposition ne fut pas accueillie. Républicain trop sévère, il cessa ses fonctions au 18 brumaire an 8, dont il désapprouva la révolution, et ne fut pas réélu depuis.

RICHOUX (H. J.), membre de la convention nationale, où l'avait nommé le département de l'Eure, il fut du nombre des députés qui, dans le procès de Louis XVI, votèrent pour le bannissement après la paix. Attaché au parti des *Girondins*, il parut s'en éloigner le 2 juin 1793, lorsque les sections de Paris vinrent demander leur arrestation ; mais il n'en fut pas moins incarcéré lui-même avec les 73 députés, qui rentrèrent dans la convention après la révolution du 9 thermidor an 2. Sur sa demande, les monumens élevés par la *Montagne*, pour constater son triomphe sur les fédérés, furent alors détruits. Richoux alla ensuite en mission dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin, où il comprima la terreur. De retour à Paris, il parla différentes fois sur l'administration, et provoqua une décision de l'assemblée sur le sort des députés mis hors la loi sous le régime de Robespierre. Membre du conseil des anciens, après la session conventionnelle, il travailla d'abord dans le comité des finances, et fut nommé secrétaire de l'assemblée à la fin de l'année 1796. Richoux embrassa le parti dit de *Clichy* en 1797, et soutint à la tribune la cause des émigrés du département du Bas-Rhin. Inscrit sur les listes de proscription faites après la journée du 18 fructidor, il en fut cependant rayé sur la demande de Dumont (du Calvados). En 1798, il cessa de faire partie de l'assemblée, et a renoncé dès ce moment aux affaires publiques.

RICHTER (Jean-Paul), célèbre écrivain allemand. On a peu de détails sur sa vie ; il est né vers 1765, à Wuwriedel, dans le pays de Bareuth. Son caractère bizarre l'entraina de bonne heure vers des études abstraites et mystiques. Théologien comme Sterne, avec lequel il a plusieurs points de ressemblance, il abandonna la carrière de l'église, et se livra exclusivement à la littérature. Dénué de goût et de règle, son génie s'est précipité dans tous les écarts, et s'est élancé vers les pensées les plus sublimes et les créations les plus hautes. Obscur, gigantesque et vague, quand son talent s'égare, il devient tout-à-coup sa-

tirique profond, poète énergique, philosophe sage. Tantôt Richter a voilé son génie sous les nuages de l'abstraction, tantôt il l'a dégradé par la bassesse du style, d'autant plus coupable, que cette affectation malheureuse naissait de la force même et de la conscience de ses facultés. Devenu populaire en Allemagne, on le nomme Jean-Paul, comme nous disons Jean-Jacques. Quels que soient les défauts volontaires qui ont altéré le mérite de ses ouvrages, on doit reconnaître le talent d'inventer, des conceptions simples et élevées, une inépuisable fécondité d'idées, une vigueur de satire, et une connaissance du cœur humain, qui se trouvent réunis chez bien peu d'écrivains de tous les pays et de tous les siècles. Barbare, trivial, prodigue d'énigmes, il s'est plu à publier des ouvrages inintelligibles, ou à se cacher sous des pseudonymes ridicules. Nous citerons les titres de ses principaux ouvrages: 1° *les Procès groënlandais*; 2° *les Extraits des papiers du Diable*; 3° *la Loge invisible*; 4° *Huspérus, ou Quarante-cinq jours de la poste aux chiens*; 5° *Vie de Quintus-Finlein*; 6° *Amusemens biographiques sur le crâne d'une géante*; 7° *Fleurs, Fruits et Épines*; 8° *la Vallée campanienne*; 9° *Lettres de Jean-Paul*; 10° *Titan*; 11° *Clavis Fichtiana*; 12° *le Désert et la Terre promise*; 13° *l'Adolescence de J. P.*; 14° *Lévana, ou l'Éducation*; etc., etc. Le caractère particulier de Jean-Paul Richter, considéré comme écrivain, est ce mélange de grandeur et d'ironie, de comique et de terrible, de vague et de positif, qui secouent puissamment l'imagination et l'ébranlent tout entière. C'est un écrivain inimitable, dont l'école ne peut être que nuisible et digne de mépris; c'est un homme d'un génie vaste, c'est un écrivain de très-mauvais goût.

RICHTER (Otto-Frédéric), voyageur russe, naquit en Livonie, vers 1792, d'un conseiller de régence. M. Richter père confia le soin de l'éducation de son fils à M. Ewers, qui lui enseigna particulièrement l'ethnographie et les antiquités. Le jeune Richter se rendit, en 1808, à Moskou pour y apprendre le grec moderne; il alla ensuite à Heidelberg, y suivit les cours de M. Wilken, qui professait l'arabe et le persan. Il parcourut ensuite la Suisse, l'Italie et l'Allemagne. A Vienne il continua ses études sous M. de Hammer. Son projet était de venir en France; mais un vif désir de voir Constantinople changea la direction de son voyage: il partit de Vienne pour Dorpat, en passant par la Silésie et la Pologne; de la ville d'Odessa, qu'il voulut visiter, il alla à Constantinople. Là, il se perfectionna dans l'étude des langues orientales, et accompagna en Égypte M. Lidmann, secrétaire de l'ambassade suédoise. Mehemed-Ali accueillit très-favorablement les deux voyageurs, et facilita leur voyage qu'ils poussèrent jusqu'en Nubie. Dans ce voyage, ils recueillirent un grand nombre d'observations, notes et dessins; et de retour à Alexandrie, ils s'embarquèrent pour Jaffa, d'où ils allèrent à Jérusalem. M. Lidmann quitta Richter dans cette ville, parce qu'il était

rappelé à Constantinople. Richter continua seul son excursion scientifique, et parcourut la Palestine, la Syrie, l'Asie-Mineure, et repartit pour Constantinople, où il déposa le fruit de ses nombreuses recherches. L'empereur de Russie l'ayant attaché à son ambassade de Perse, il se rembarqua pour l'Asie; mais sa santé ne put résister aux fatigues de ce nouveau voyage, et il mourut au mois d'août 1816. M. Ewers, à qui les collections et manuscrits de Richter furent envoyés, a publié (à Berlin, en un vol. in-8°, avec atlas in-fol.) *Otto Friedrich von Richter's Wallfalertenim Morgenlande.*

RICHTER (Charles-Frédéric), pasteur à Schneeberg, naquit en 1773, à Fryberg, en Saxe, et mourut dans la ville où il remplissait le ministère évangélique, le 4 septembre 1806. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Essai historique et critique sur la dynastie des Arsacides et Sassanides*, Leipsick, in-8°, 1804 : cet ouvrage a été rédigé d'après des renseignemens puisés dans les auteurs persans, grecs, et romains. 2° *Explication de tous les passages du Vieux et du Nouveau-Testament, qui ont été attaqués comme inintelligibles et erronés*, 1805-1808, 2 vol. in-8°. Un autre Richter, portant les mêmes prénoms, et que l'on confond quelquefois avec le précédent, était prédicateur à l'église neuve de Berlin. Il naquit à Ratzow en 1754, et mourut dans la même ville en 1805. On lui doit : 1° *Sermons pour les fêtes religieuses*, Dantzick, 1784, in-4°; 2° *Sermons sur les évangiles des dimanches et fêtes*, Berlin, 1794, 3 vol. in-8°.

RICORD (N.), avocat à l'époque de la révolution, dont il se montra un des partisans les plus chauds, fut nommé, en 1792, membre de la convention nationale; dans le procès de Louis XVI, il vota avec la majorité. Envoyé en Italie avec Robespierre le jeune, il demanda au sénat de Gênes la réparation du massacre commis sur des Français sous les remparts de cette ville, mit Marseille en état de siége, rendit des services importans lors de la reprise de Toulon, et contribua à chasser les Anglais et les Piémontais de l'ancienne Provence. Rentré dans le sein de la convention, il s'occupa d'objets d'administration, et fut arrêté en l'an 3, comme ayant pris part aux mouvemens du 1er prairial. En l'an 5, il fut traduit devant la haute-cour de Vendôme avec Babeuf, et fut acquitté malgré les conclusions de l'accusateur-public. Étranger dès-lors aux affaires, il attira cependant l'attention de la police sous le gouvernement impérial, et il subit plusieurs détentions. Pendant les *cent jours*, en 1815, il fut nommé lieutenant de police à Bayonne, et, par le département du Var, membre de la chambre des représentans, où il ne siégea point. Il est sorti de France en 1816, par suite de la loi dite d'amnistie du 12 janvier de cette année.

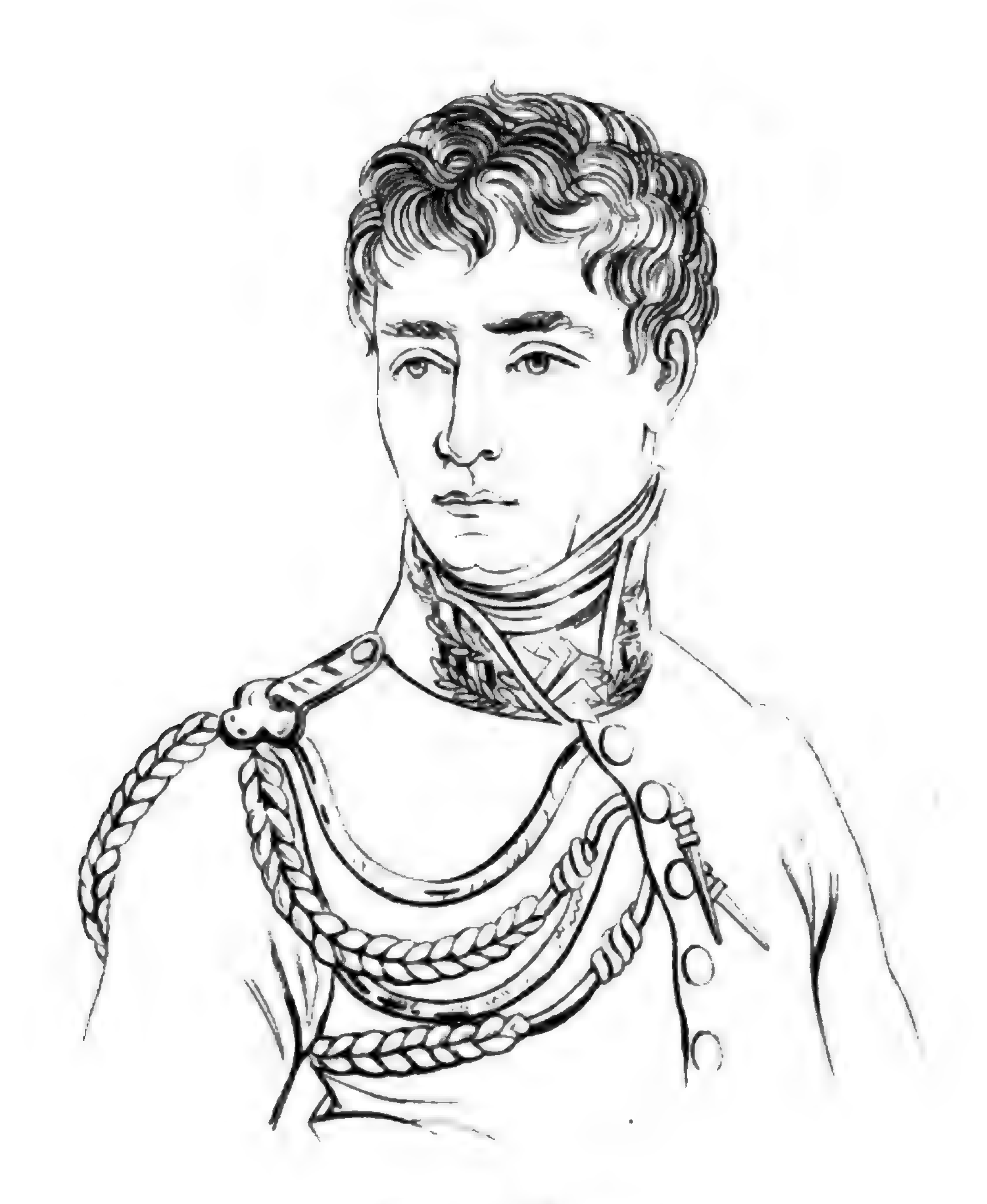
RICORD l'aîné (Alexandre), né à Marseille en 1770, suivit Mirabeau à Paris, et travailla à la rédaction du *Courrier de Provence*. Nommé administrateur et procureur-syndic du département

des Bouches-du-Rhône, il conserva cette place jusqu'en 1793, et fut alors employé à l'armée d'Espagne, en qualité d'accusateur-public près le tribunal militaire. Quelques années après, il voulut établir une maison de commerce à Paris, et se chargea de la direction du théâtre de Nicolet; mais il ne réussit pas dans ces entreprises, et quitta la capitale. En 1812, à l'époque de la conspiration du général Mallet, M. Ricord donna lieu à de violens soupçons contre lui, et fut alors incarcéré. Mis en liberté depuis la première abdication de l'empereur, en 1814, il fut obligé de se cacher pendant les *cent jours*, en 1815, et revint ensuite à Paris, où il s'occupa de littérature. Il avait déjà publié : 1° une ode sur l'*Ambition*, 1808, in-8°; 2° des *Réflexions sur l'art théâtral*, 1811, in-4°, réimprimées depuis; 3° Le *Banqueroutier du jour*, comédie en 3 actes, 1812, in-8°. M. Ricord est auteur du *Journal général des théâtres*, qui a paru en 1815 et 1816, et qui a été continué, en 1818, sous le titre d'*Archives de Thalie, ou Observations sur les sciences, les arts et la littérature*. Il était encore un des collaborateurs du journal *le Bon Français*, qui a cessé de paraître en 1818.

RIDOLFI (Ange), professeur à l'université de Padoue, est né à Vérone, d'une ancienne et illustre famille. A l'âge de 14 ans, il entra dans l'ordre des Olivetains, où il entreprit ses études qu'il alla achever à Pavie. Il y devint répétiteur de logique et de méthaphysique, et plus tard, en 1794, il fut chargé d'y remplacer Georgi Bertola, dans la direction des écoles secondaires. Pendant les dernières années de son séjour à Pavie, il a été professeur d'histoire générale et de géographie comparée à l'université, et sous-directeur, bibliothécaire et répétiteur de droit naturel au collége Ghisilieri. En 1804, le gouvernement de Milan l'appela à Bologne, où il resta jusqu'à l'année 1815, en qualité de professeur de droit public et des gens. Après la mort de son collègue Pozzetti, M. Ridolfi réunit à cette chaire celle de diplomatie et d'histoire, lesquelles regardées apparemment comme inutiles par le pape, furent toutes supprimées aussitôt que les légations rentrèrent sous son pouvoir. Par cette mesure, M. Ridolfi se trouva privé de toutes ses places, et obligé de chercher quelques nouvelles occasions pour reparaître dans la carrière de l'enseignement. Heureusement pour lui, il a pu faire agréer ses services à l'empereur d'Autriche, en offrant d'apprendre aux Italiens la langue de leurs maîtres. Il est maintenant professeur de pédagogie, de langue et de littérature allemandes à l'université de Padoue. Ses ouvrages sont : 1° *Storia dell' umano intelletto*, trad. de l'allemand, de Flogel, avec un discours préliminaire du traducteur, Pavie, 1788, in-8°; 2° *Dell' Istruzione pubblica nelle umane lettere*, discours suivi des pensées de J. J. Sulzer sur la meilleure manière de lire avec les jeunes gens les ouvrages classiques des anciens, ibid., 1802, in-8°, 2me édit.; 3° *Pensieri intorno allo scopo di Niccolò Macchiavelli nel libro del Principe*, suivis d'une note bibliographique sur l'édition

de 1550, et d'une lettre inédite de Macchiavelli, Milan, 1810, in-8°; 4° *Del diritto sociale*, libri III, ouvrage dont l'impression a été suspendue à cause des principes énoncés au chapitre XIII, relativement à l'autorité des souverains, sur quelques points de discipline ecclésiastique, Bologne, 1808, in-8°; le tome Ier seulement: il en reste quatre autres à paraître. 5° *Descrizione delle pitture del giardino della Viola nella città di Bologna*, en forme de dialogue, Venise, 1812. La plupart des notices relatives à ces peintures ont été tirées d'un ouvrage inédit de Sabbatino degli Arienti, l'auteur des *nouvelles Porettane*. 6° *Elogio di Pompeo, Neri*, Padoue, 1817, in-8°; *Prospetto generale della letteratura tedesca*, ibid., 1818, in-8°: ouvrage dans lequel on a marqué les époques principales des progrès de la langue et de la littérature allemandes, en y ajoutant quelques renseignemens sur les principaux auteurs et leurs travaux respectifs.

RIEDESEL (LA BARONNE FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE-LOUISE DE), fille du ministre prussien Massow, mérite une place distinguée parmi les femmes qui se sont élevées au-dessus de leur sexe par leur courage et par les qualités d'un esprit supérieur. Cette dame, née en 1746 à Brandebourg, épousa, à l'âge de 17 ans, à Minden, où son père était intendant-général de l'armée alliée, le lieutenant-colonel brunswickois, baron de Riedesel, que ses talens et sa valeur firent parvenir, vers la fin de sa carrière, au grade de général. Lorsqu'il n'était encore que lieutenant-colonel, il fut chargé de conduire en Amérique les troupes brunswickoises, auxiliaires de l'Angleterre dans la guerre que cette puissance faisait à ses colonies, et dont les résultats furent l'indépendance américaine. Mme de Riedesel partit, en 1777, avec son mari et ses trois jeunes enfans; elle supporta avec beaucoup de courage les périls et les fatigues de la guerre, et partagea volontairement la captivité de son mari, lorsque celui-ci eut été fait prisonnier. Attachée à la cause britannique, que servait le baron de Riedesel, elle écrivit dans le cours de cette guerre un grand nombre de lettres, où elle retrace avec énergie la marche des événemens, l'esprit qui anime les deux partis, et les résultats qu'elle espère de cette grande lutte. Mme de Riedesel n'est pas toujours juste envers les Américains, et ses opinions n'ont pas été prophétiques; mais ces mêmes opinions à part, son ouvrage est curieux et tracé avec talent. Il fut publié, en 1799, par les soins de son gendre, le maréchal de la cour de Prusse, Henri comte de Reuss, et réimprimé, en 1801, sous le titre de: *Voyage de mission en Amérique, ou Lettres de Mme la baronne de Riedesel*. La guerre de l'indépendance terminée, cette dame et son mari revinrent, en 1783, en Europe; le baron de Riedesel mourut en 1800, et elle-même le 29 mars 1808, à Berlin, où elle s'était fixée dès la première année de son veuvage. Elle avait fondé à Brunswick une distribution d'alimens pour les pauvres; à Berlin, elle était comptée au nombre des personnes généreuses qui soutenaient



Le G^{al}. Riégo.

l'institution des orphelins militaires.

RIEGGER (LE CHEVALIER JOSEPH-ANTOINE-ÉTIENNE DE), jurisconsulte et littérateur allemand, naquit à Vienne, et suivit la carrière du barreau, où son père s'était distingué comme jurisconsulte. Le chevalier Riegger avait des connaissances littéraires très étendues. En 1764, professeur de droit ecclésiastique au collége Thérésien à Vienne; en 1765, professeur du droit civil à Fribourg en Brisgau; en 1778, conseiller et professeur de droit public à Prague, où il avait été envoyé par le gouvernement, le chevalier de Riegger fut nommé, par Joseph II (*voy.* ce nom), inspecteur des études, et rapporteur de la censure à l'époque où ce monarque commençait à mettre à exécution ses projets de réforme. Le chevalier de Riegger seconda noblement les intentions de son souverain; il fut laborieux, tolérant, permit l'entrée d'un grand nombre d'ouvrages, qui, sous le règne précédent, avaient été prohibés, et contribua puissamment au changement du système des études. Il se rendit ensuite près du prince régnant de Schwarzemberg, qui l'avait nommé l'un de ses conseillers intimes; enfin le chevalier de Riegger occupa une place importante dans l'administration de Bohême. Son obligeance lui ayant fait cautionner des créanciers dont les dettes lui étaient étrangères, il se trouva bientôt privé de la plus grande partie de sa fortune, et mourut, presque dans l'indigence, le 5 août 1795. On doit au chevalier de Riegger les ouvrages suivans : 1° *des Fondations pour les étudians en Bohême*, 1787; 2° *Archives de l'histoire et de la statistique de Bohême*; 3° *Esquisses d'une géographie statistique de la Bohême* : ces ouvrages sont en allemand, et fort estimés. 4° *Bibliotheca juris canonici*, Vienne, 1761, 2 vol. in-8°; 5° *Historia juris romani*, Fribourg, 1766, in-8°; nouvelle édition, 1771. 6° *Opuscula ad historiam et jurisprudentiam præcipuè ecclesiasticam illustrandam*, Ulm, 1774; 7° un grand nombre de *Dissertations* dans les *Amœnitates litterariæ Friburgenses*. Une notice biographique sur lui et sur son père a été publiée, à Prague et à Vienne, en 1797, par Wond de Grundwald.

RIEGO (D. RAFAEL DEL), maréchal-de-camp, capitaine-général de l'Aragon, député aux cortès de 1822, naquit dans les Asturies en 1783. Partageant l'enthousiasme dont la jeunesse espagnole était enflammée, en 1808, pour l'indépendance de la patrie, il interrompit le cours de ses études, et se fit incorporer dans l'un de ces bataillons où se précipitaient à l'envi les jeunes élèves des colléges espagnols. Devenu officier dans le régiment des Asturies, il entra en campagne; mais la fortune ne secondant pas sa valeur, il fut fait prisonnier et conduit en France : la pacification du continent le rendit à la liberté. Pendant cette longue captivité, livré à lui-même, il ne s'occupa que des maux de sa patrie, et sentit germer dans son âme les grandes passions que l'espoir de faire le bonheur de ses concitoyens de-

vait bientôt développer. Il ne retourna en Espagne qu'après avoir voyagé en Allemagne et visité Londres; mais au lieu des lumières qu'il crut y trouver avec l'indépendance, il n'y vit que l'inquisition et la servitude; cependant Riego avait repris son service en qualité de lieutenant-colonel. Le régiment qu'il commandait était un de ceux rassemblés à Cadix pour passer au Mexique, et Riego figurait parmi les chefs qui avaient projeté d'améliorer le gouvernement. Ce projet ayant été révélé, on arrêta les colonels Quiroga, Arco-Agüero, Lopez-Banos, O'Daly; mais tout espoir n'était pas perdu : Riego était demeuré libre. Il ranime le courage de ceux de leurs amis qui pouvaient encore agir, ordonne les dispositions que les nouvelles circonstances exigent, réserve pour lui tous les dangers de l'initiative, et donne le signal de la régénération espagnole. Le 1er janvier 1820, l'un de ses bataillons fait retentir les airs du cri de : *Vive la constitution!* Elle est proclamée au village de Las Cabezas de San Juan. Sans donner à ce premier élan le temps de se ralentir, Riego court à Arcos, y trouve un autre bataillon, dont il se fait seconder, arrête le nouveau général en chef (le comte de Calderon), et tout son état-major, vole à Alcala de Los Cazules, et enlève Quiroga à ses geoliers. Dans l'intervalle, les régimens de Séville et des Canaries prennent part au mouvement; d'autres corps suivent leur exemple : tous jurent la constitution : il n'y a plus qu'une armée nationale : l'armée expéditionnaire a cessé d'exister. Quiroga prend le rang que lui assigne son ancienneté, et place son quartier-général à l'île de Léon; Riego, de son côté, part à la tête de 1,500 hommes pour aller insurger l'Andalousie, prend la route d'Algésiras, reçoit quelques renforts de Gibraltar, et arrive à Malaga. Cependant le général Jh. O'Donell le suit avec des forces supérieures, l'attaque à plusieurs reprises, et jusque dans les rues de cette dernière ville, et le réduit à n'avoir plus aucun espoir de s'échapper. Riego voyait sa petite armée livrée au désespoir et sur le point d'être anéantie, quand le succès qu'obtenait sa vaste entreprise dans les autres parties du royaume vint changer sa position et celle des constitutionnels, et, pour un temps, la destinée de l'Espagne. Riego se rendit à Séville, où il reçut les honneurs du triomphe. Tel est le sort des choses humaines! Vainqueur, il reçoit la couronne de Guillaume Tell et de Thémistocle; vaincu, il partagera le supplice de Porlier et de Lacy. Le roi d'Espagne sembla, lorsqu'il parut à Madrid, rivaliser de bienveillance pour lui avec les citoyens; il lui donna des marques de considération particulière, et le nomma capitaine-général de l'Aragon, place que lui firent perdre ses différens avec le ministre de la guerre Salvador, et le chef politique de Saragosse, Moreda, ou plutôt les mouvemens qui bientôt vinrent ébranler l'équilibre politique. Riego fut persécuté parce que le parti qui repoussait la révolution ne pouvait pas en protéger les auteurs; mais le peuple, qui renou-

velait alors ses mandataires, allait par ses choix consolider ou anéantir la liberté. Ils furent favorables à la révolution, et le héros de Las Cabezas de San Juan fut nommé pour représenter ses concitoyens. Les cortès, dès leur première séance, le choisirent pour les présider, et le vengèrent ainsi des tracasseries qu'une faction lui avait fait éprouver. Les honneurs dont on surchargeait Riego, la gloire dont on l'environnait, semblaient l'importuner ; on lui donna des fêtes à Léon et à Valladolid ; l'anniversaire de la constitution fut célébré à Madrid en présence de Riego ; on lui éleva un arc-de-triomphe à Burgos et à Saragosse, chef-lieu de son gouvernement, où il signala son arrivée par une proclamation adressée au peuple d'Aragon ; d'un autre côté, on proposait aux cortès de lui accorder pour lui et ses descendans, en biens-fonds, une rente de 80,000 réaux (20,000 fr.). Cependant les ennemis de Riego ne restaient pas inactifs : ils mettaient tout en œuvre pour lui faire perdre sa popularité ; des mouvemens furent excités à Saragosse, et on en rendit Riego responsable. Suspendu de ses fonctions, il est envoyé en surveillance à Lérida, et malgré l'exposé de sa conduite, qu'il publia, il est destitué et remplacé par le chef politique Moreda ; tandis que Cadix demande au roi qu'il soit mis en jugement, la société patriotique de Valence lui écrit une lettre de félicitation, et au moment où on lui offrait le gouvernement de Barcelonne, il est nommé député aux cortès par la province des Asturies. Son voyage de Valence à Madrid fut une marche triomphale. Les autorités s'empressèrent de le féliciter à son arrivée dans cette dernière ville, le 18 février 1822. Le 18 mars, le régiment qu'il commandait à Cadix eut l'honneur de défiler dans la salle des cortès ; le sabre de Riego, dont il avait fait hommage à cette assemblée, lui fut rendu dans cette occasion, pour qu'il s'en servît contre les ennemis de la constitution, avec injonction de le rendre, pour être déposé parmi les monumens nationaux, lorsque ses services cesseraient d'être utiles. Tant de marques d'intérêt accablaient Riego ; il voulut en quelque sorte se faire pardonner sa gloire par sa modération : il n'entra que la nuit à Madrid, pour se dérober aux honneurs du triomphe qu'on lui préparait, et demanda aux cortès que le cri de *Vive Riego* fût défendu. Il fit l'abandon de la pension de 80,000 réaux, que les cortès lui avaient accordée, et elles refusèrent de l'accepter ; il proposa une amnistie en faveur des insurgés, et eux-mêmes demandèrent à être jugés. Mais tandis que les ennemis de l'ordre actuel rejetaient jusqu'à ses bienfaits, ses partisans proposaient d'élever un monument à l'endroit où le premier cri de la liberté s'était fait entendre par son armée. Le roi lui-même semblait partager l'enthousiasme qu'excitait la présence de Riego ; il l'invitait à se rendre au palais, l'accueillait avec bienveillance, en lui prenant la main, et le pressait de fumer un cigarre avec lui, en l'entretenant familièrement. Rie-

go répondait à la familiarité royale par une constante observation des égards dus au monarque, et profitait de tout l'ascendant qu'il avait sur le peuple pour le maintenir dans les bornes de l'obéissance; du reste, jamais dans les cortès Riego n'a proposé une mesure exagérée; il n'a fait qu'appuyer celles qui tendaient à consolider le parti auquel il s'était dévoué. Ainsi, il fut d'avis, à l'approche des armées françaises, que le roi fût conduit à Séville; mais, bien loin d'avoir encouru sa disgrâce par ce vote, il fut nommé dans cette ville, par ce prince, commandant en second de l'armée de Ballesteros. Une conspiration ayant été découverte alors, et les Français approchant de plus en plus, les cortès, après avoir décidé de transporter à Cadix le siége du gouvernement, suspendirent leurs pouvoirs et ceux du roi, et créèrent une régence provisoire: Riego, comme tous les amis de la constitution, prit part à cette mesure, qui leur parut indispensable, et qui fut la première source des nombreuses défections qui ne tardèrent pas à éclater. Les cortès arrivées à Cadix rétablirent Ferdinand VII dans tous ses droits, et reprirent leurs fonctions après avoir cassé la régence; Riego y fit plusieurs voyages, et sentant que l'enthousiasme pour le nouvel ordre de choses s'affaiblissait en raison de l'approche des armées françaises, il prit le parti de se rendre auprès de son général, pour empêcher, s'il en était temps encore, qu'il ne suivît l'exemple que venaient de donner l'Abisbal et Morillo. Riego, après avoir rassemblé ses troupes, ne se rapprocha de Ballesteros que pour acquérir la certitude de ce qu'il craignait, celui-ci lui ayant fait des propositions qu'il rejeta. Riego, qui comptait sur le dévouement de ses troupes, fit arrêter Ballesteros, que ses soldats eurent bientôt délivré. Alors un combat s'engagea entre les deux corps d'armée; Riego y perdit plus de la moitié des siens, tués ou faits prisonniers. Comptant encore sous ses ordres 2,500 hommes, il se dirigea sur Malaga, où il fut suivi: il en était parti la veille. Rencontré ensuite par les Français, il fit bonne contenance; mais forcé par le nombre, il prit la fuite sur un cheval qu'on lui prêta, le sien ayant été tué, et se réfugia dans une ferme isolée, près d'Arguillas. Les habitans de cette commune l'y assaillirent le 15 août, et le livrèrent, lui, deux colonels et un capitaine qui l'accompagnaient, aux troupes françaises, qui le conduisirent dans les prisons de la Caroline. M. le duc d'Angoulême, en ayant été instruit, donna des ordres du port Sainte-Marie, pour qu'il fût remis aux autorités espagnoles. Riego, traîné de cachots en cachots, arriva à Madrid le 2 octobre. Le frère de Riego, qui était chanoine, et l'épouse de ce général, prévoyant le sort qui lui était réservé, se sauvèrent à Londres, et de là, implorèrent en faveur du malheureux prisonnier les plus augustes personnages: tous furent sourds à leurs cris. D'un autre côté, on se flattait que Riego, étant réellement prisonnier des Français, se-

rait traité comme tel; l'on ajoutait encore que le roi, ayant adhéré de bonne foi à la constitution, et ayant même accablé de bontés particulières celui qui l'avait proclamée le premier, ce prince ne souffrirait pas qu'on punît Riego d'une démarche qu'il avait en quelque sorte sanctionnée. Cependant Riego était détenu au collége des nobles, à Madrid, et exposé aux plus cruels traitemens de la part de ses geoliers: de violentes attaques de nerfs venaient encore aggraver ses douleurs. Enfin l'on apprit, dans les premiers jours de novembre, que Riego avait été condamné au supplice du gibet; le fiscal avait conclu à ce que son corps fût écartelé, que ses membres fussent envoyés sur différens points de la péninsule, et que sa tête fût exposée à Las Cabezas, où avait éclaté la révolution. Ces dernières conclusions ne reçurent point leur exécution, le roi y ayant refusé son assentiment: mais les ennemis de Riego, dans le délire de la vengeance, se dédommagèrent, en mêlant l'ignominie à l'appareil de son supplice. Le mardi, 7 novembre, à midi précis, Riego arriva sur la place de la Cebada, dans un panier d'osier traîné par un âne: sa contenance était ferme et assurée, quoique ses traits portassent l'empreinte des souffrances qu'on lui avait fait éprouver. La potence à laquelle il fut attaché était d'une hauteur démesurée; il eut beaucoup de peine à monter à l'échelle, à cause de l'enflure considérable de ses jambes, occasionée par les fers qu'il n'avait cessé de porter depuis son arrestation. On a remarqué que la plus grande partie du peuple qui assistait à son exécution portait des armes sous ses habits; mais on ignore encore dans quelle intention, tout le monde étant resté tranquille et dans un morne silence. Dès qu'on sut à Londres l'exécution de Riego, on proposa un deuil de trente-huit jours, en commémoration de sa mort, ou bien une souscription en faveur de sa famille: cette proposition fut ajournée, ainsi que la motion faite par M. Slade, dans une assemblée du conseil commun de la Cité, d'élever un monument à la mémoire de ce célèbre auteur de la révolution espagnole. Sa femme ne put supporter la douleur d'une fin si tragique: elle mourut peu de mois après. Les feuilles publiques de Londres annoncent (novembre 1824) que le chanoine Riego se propose de publier des *Mémoires* sur le général et sur sa famille. Comme ils embrasseront inévitablement des faits politiques peu ou mal connus, ils sont attendus avec la plus vive impatience.

RIEM (Jean), conseiller prussien, célèbre agronome, naquit en 1739, à Frankenthal, sur le Rhin. Son père, qui était recteur de cette ville, lui fit donner une bonne éducation, et le jeune Riem, quoique passionné pour l'économie rurale, se fit recevoir pharmacien par condescendance pour sa famille; il exerçait encore cette profession en 1774. Riem habitait Manheim, lorsqu'en 1768, il fut couronné, par l'académie des sciences de cette ville, pour une *Dissertation sur l'éducation des abeilles dans le Palatinat*. La 3me édition

de cet ouvrage parut en 1795, in-8°. Il fonda à Kaiserlautern une société d'apiologie, dont il prit la direction; il agrandit le plan de son institution, et elle devint société physico-économique; alors elle fut transférée à Heidelberg, où ses professeurs ouvrirent des cours d'économie publique: la société fit imprimer le recueil de ses mémoires. Bientôt différens désagrémens déterminèrent Riem, non-seulement à abandonner ses fonctions de directeur, mais encore à se rendre en Prusse, où il fut nommé commissaire d'économie, et envoyé, en 1776, en Silésie, en qualité d'inspecteur des ruches de ce pays; il y obtint un prix pour un mémoire sur l'exploitation des ruches de cette contrée: son mémoire fut réimprimé à Dresde en 1786, in-8°. En 1783, il reçut de la société économique de Saint-Pétersbourg une nouvelle couronne pour un *Traité des fourrages des vaches et des veaux*, 2e édition, Dresde 1788, in-8°. Riem fut appelé à Dresde, en 1785, à l'effet d'y exercer la place de secrétaire de la société économique; il revenait, à cette époque, d'administrer deux bailliages en Silésie. Cet habile agronome remplit plusieurs missions dans les domaines électoraux, et devint, en 1788, conseiller de mission; il mourut à Dresde, le 18 décembre 1807. Il a principalement perfectionné l'éducation des abeilles, et rendu en même temps des services réels aux différentes branches de l'agronomie. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a encore mis au jour: 1° *Art d'épargner le bois*, Manheim, 1773; 2° *Encyclopédie mensuelle pratico-économique*, Léipsick, année 1785 et années suivantes; 3° *Mélanges de traités d'économie*, Dresde, 1786, in-8°; 4° *Recueil choisi d'Écrits économiques*, 1790 et années postérieures; 5° *Système agricole d'Arndt et de Riem*, Léipsick, 1792; 6° *Traité général des tourbières*, Dresde, 1794; 7° *Ensemble de la culture des grains*, Hof, 1800, in-8°; 8° *Cahiers économiques et vétérinaires*, Léipsick, 8 livraisons, 1797; 9° traductions de différentes langues étrangères de *Traités d'économie rurale*, accompagnés de notes, etc.; 10° enfin, nombre de *Mémoires*, de *Dissertations* et d'*Articles*, dans plusieurs journaux et recueils périodiques.

RIETER (Henri), peintre de paysages suisses, professeur de dessin, pendant 37 ans, à l'école publique de Berne, naquit en 1751 à Winterthour, et manifesta de très-bonne heure un goût prononcé pour les arts du dessin; mais la position de son père, simple et pauvre artisan, semblait devoir l'éloigner de la carrière où il se sentait entraîné, lorsque sa mère, devenue veuve, renonçant aux avantages que lui aurait procuré le travail de ce jeune homme, consentit à le mettre en apprentissage chez un peintre qu'elle connaissait. Au sortir de l'atelier de cet artiste, Rieter se rendit à Neuchâtel, et s'y livra à la peinture des portraits et à l'enseignement du dessin. Ce genre de tableaux lui déplut, et il alla à Dresde, où il se perfectionna, sous la direction de Graf, son compatriote. Copiste infatigable des tableaux d'histoire que renfermait la galerie de Dres

de, il renonça encore à cette étude pour copier exclusivement les paysages de Claude Gelée, dit le Lorrain, de Berghem, de Ruisdaël, de Carle Dujardin, etc. Bientôt il se livra aux compositions d'après nature, et chaque jour il allait dessiner quelque site ou point de vue des environs de Dresde. Un marchand de tableaux le chargea, en 1775, de se rendre en Hollande, pour y acheter une collection de tableaux des maîtres de ce pays. Ce voyage, pendant lequel il dessina beaucoup, fortifia son talent et le mit en état, deux ans après, de s'établir à Berne, où d'abord il peignit le portrait, de concert avec son ami Freudenberger. Aberli le prit en affection, et l'engagea à l'accompagner dans ses excursions, dont l'objet était de reproduire les sites les plus pittoresques de la Suisse. Aberli mort en 1786, Rieter continua la collection des paysages de ce peintre. L'œuvre de Rieter se compose de 10 paysages, dans le format adopté par Aberli, et de 8 autres plus grands, gravés à l'eau forte, et coloriés, au nombre desquels se trouve la fameuse *cascade de Giessbach,* auprès du lac de Brienz, que l'on regarde comme un ouvrage parfait. « On estime dans les dessins de Rieter, dit l'auteur d'une notice sur cet artiste, la manière large et la main exercée. Il réussit surtout dans les ciels bleus, les cascades et les rochers, ainsi que dans les éclats du soleil : seulement on observe que dans un âge avancé, il donna dans la manière mouchetée de Dunker ...Copier la nature avait tant d'attraits pour lui, qu'il restait des journées entières à la même place, dans la campagne, sans songer à prendre de la nourriture ; et le soir, il se réjouissait d'avoir passé une si bonne journée. » La Fontaine et J. J. Rousseau s'oubliaient ainsi dans leurs méditations. Rieter mourut le 10 juin 1818, dessinant dans le délire de sa dernière maladie ; il eut encore cela de commun avec Sylvain Maréchal, qui faisait des vers 2 heures avant sa mort. Un des fils de Rieter a continué la collection des paysages d'Aberli et de son père, sur lequel on trouve une notice dans la feuille annuelle de la *société des Arts,* Zurich, 1819.

RIFFAULT (J.), administrateur des poudres et salpêtres, et membre de la société galvanique, fut nommé en 1798, par le département d'Indre-et-Loire, membre du conseil des anciens, où il fit établir le salaire des greffiers des juges-de-paix. Le 21 juillet 1799, il fut élu secrétaire de l'assemblée, et rentra après l'établissement du gouvernement consulaire dans l'administration des poudres et salpêtres. M. Riffault a fait partie de la chambre des représentans en 1815. Il est auteur d'un *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon*, 1812, in-4°, de *l'Art du salpêtrier,* 1813, in-4°, et de la traduction du *Système de chimie,* par Thomson, 1809, 9 vol. in-8°.

RIGANTI (F.), l'un des avocats les plus célèbres de Rome, était attaché au sacré consistoire, avant l'entrée des Français en Italie. Dès leur arrivée, il montra une si grande ardeur pour le système républicain, qu'en 1798,

il fut nommé consul du gouvernement provisoire; mais les Français redoutant la grande influence qu'il avait acquise, ne lui confièrent aucune place lors de la réorganisation du nouveau gouvernement. M. Riganti se tourna alors dans le parti des ennemis de la révolution, dont il devint en quelque sorte l'oracle, et n'en fut pas moins obligé de quitter Rome, lorsque les Français abandonnèrent cette ville. Il se retira d'abord à Marseille; il ne tarda pas à retourner en Italie, et se fixa à Gènes.

RIGAUD (LE BARON ANTOINE), maréchal-de-camp, né le 14 mai 1758, à Agen, département de Lot-et-Garonne, s'enrôla volontairement, en 1779, dans le régiment de la Sarre, infanterie. Quelque temps après, il passa au service de la Belgique, devint capitaine de cavalerie, et fit la campagne de 1788 contre l'Autriche. Lorsque la première coalition se forma contre la France, il rentra dans sa patrie, et fut employé dans le 10me régiment de hussards, avec lequel il fit les campagnes de l'armée du Nord. Intrépide à Jemmapes, où il reçut un coup de sabre qui lui traversa le corps, il déploya le même courage à Mons, y fut atteint de deux nouvelles blessures, et fut nommé chef d'escadron le 17 septembre 1793. Grièvement blessé à la bataille de Rousselaer, il n'en combattit pas moins jusqu'à la fin de l'action, et se rendit maître de deux pièces de canon. Il continua de donner des preuves de la plus grande valeur dans toutes les affaires qui eurent lieu en l'an 3; le 29 thermidor an 4, il passa dans le 25me régiment de dragons comme chef de brigade. Employé à l'armée d'Italie, pendant les campagnes de l'an 8 et de l'an 9, il cueillit de nouveaux lauriers à Maringo. Après la rupture du traité d'Amiens il fit partie de cette grande armée, qui écrasa les Russes et les Autrichiens réunis, et il mérita, par sa conduite à Austerlitz, d'être décoré de la croix de commandant de la légion-d'honneur. Nommé général de brigade dans le mois de janvier 1807, il servit d'une manière très-utile jusqu'aux événemens de 1814: il fut alors chargé par le roi du commandement du département de la Marne; mais au retour de Napoléon, en mars 1815, il prit la résolution de le seconder. Le mauvais succès de la tentative sur La Fère, du général Lefebvre Desnouettes, qui vint se réfugier auprès de lui, ne le fit point changer de dessein: le général Rigaud chercha au contraire à user de son influence sur les troupes, alors rassemblées à Châlons; il sortit de cette ville avec le 5me régiment de hussards et le 12me régiment d'infanterie de ligne, mais le même jour il rentra dans Châlons afin de s'assurer de la personne du maréchal duc de Raguse, qui avait donné à la gendarmerie l'ordre de l'arrêter. Le lendemain, 21 mars, il reprit le commandement du département de la Marne, au nom de Napoléon, dont il fit publier la rentrée à Paris. Attaqué dans le mois de juillet suivant par le général russe Czernicheff, il fut écrasé par des forces supérieures, fait prisonnier, et

emmené à Francfort. Rendu à la liberté après le second traité de Paris (en 1815), il se tint à Saarbruck, tandis que le 2me conseil de guerre de la 1re division militaire le condamnait à mort par contumace. Le général Rigaud, voyant qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui en France, gagna la Belgique, d'où il s'embarqua pour les États-Unis. Depuis plusieurs années, il s'est retiré à la Nouvelle-Orléans avec sa famille.

RIGAUD (Léopold de), né à Toulouse, est fils de Joseph de Rigaud, conseiller au parlement de cette ville, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 20 avril 1794. Sous le gouvernement impérial, M. de Rigaud, ayant été désigné pour faire partie des gardes d'honneur, refusa, dit-on, le brevet d'officier qui lui fut adressé, et éluda également toutes les autres propositions qui lui furent faites. Un ordre partit de Paris pour ordonner son arrestation; mais un des premiers fonctionnaires de Toulouse, son ami d'enfance, instruit de cette mesure, fit promptement avertir M. de Rigaud de se sauver. Celui-ci s'enfuit sur-le-champ, et chercha une retraite dans le Querci. Là, il réunit quelques conscrits réfractaires, et se soutint contre les efforts des autorités du pays. Au changement de gouvernement, en 1814, M. de Rigaud, qui déjà avait rejoint M. le duc d'Angoulême à Bordeaux, et ensuite l'armée anglaise sous les murs de Toulouse, prit du service dans les troupes du roi de France. En 1815, il essaya d'organiser une résistance qui pût empêcher le retour de Napoléon; vainement M. de Rigaud s'agita: Napoléon revint à Paris. Durant les *cent jours*, investi des pleins-pouvoirs de M. le duc d'Angoulême (aujourd'hui M. le dauphin), il forma une vaste conspiration, qui embrassait plusieurs départemens du midi. Sa bonne volonté était supérieure au génie, qui assure l'exécution de ces sortes d'entreprises: on prétend que M. de Rigaud est le créateur de ces compagnies secrètes; de ces *verdets* trop fameux, qui, sous la bannière des lis, menaçaient de nous rendre une autre armée révolutionnaire. Le général Decaen s'étant soumis, M. de Rigaud prit, au nom de S. A. R., le commandement militaire à Toulouse, et annonça dans son premier acte l'exaltation de ses idées, par un arrêté qu'il rendit, portant la peine de mort contre tous les fédérés qui seraient pris avec leurs armes; contre ceux qui leur donneraient un asile; contre les hommes égarés qui proféreraient un cri anti-monarchique, etc. Tout le Midi frémit à la lecture d'une pièce semblable, que le prince désavoua, et qu'il fit soudain rapporter. M. de Rigaud ne tarda pas même à cesser ses fonctions de commissaire extraordinaire dans la 10e division militaire. Maintenant en non activité, avec le grade de chef de bataillon, il est chevalier des ordres de la légion-d'honneur et de Saint-Louis.

RIGAUD (Benoit-Joseph), général mulâtre, naquit à Saint-Domingue, prit de bonne heure du service comme simple soldat, et s'éleva bientôt au rang de général de brigade, malgré les préju-

gés qui existaient encore contre les hommes de couleur. Son extrême bravoure, son origine, et les services qu'il avait rendus, déterminèrent le gouvernement à l'envoyer à Saint-Domingue avec l'expédition qui partit pour réprimer les premiers troubles de cette colonie. Rigaud fit tous ses efforts pour parvenir à rétablir l'ordre; mais ce fut inutilement, et il excita même contre lui la défiance de ses compatriotes. Toutefois après la prise de Léogane par les Anglais, les hommes de couleur, voulant secouer le joug de la Grande-Bretagne, se rangèrent sous les ordres de Rigaud, qui reprit d'assaut, dans la nuit du 6 au 7 octobre 1794, la ville de Léogane, ainsi que le fort, munie de 60 pièces de canon et de toute sorte d'approvisionnement; cependant les Anglais, bien fortifiés dans la ville de Tiburon, ne cessaient de faire des incursions désastreuses. Rigaud, quoique mal secondé, tenta de les déloger de ce poste, dont il s'empara après une action sanglante. La valeur seule dans cette circonstance l'avait emporté sur le nombre. L'intrépide Rigaud crut pouvoir voler ensuite au secours des républicains du Port-au-Prince; mais la défiance de ses compatriotes le fit échouer devant le fort de Bizotton, qu'il avait assiégé. Ce mauvais succès n'ébranla point sa constance; il alla rassembler de nouvelles forces aux Cayes, et fit de nouvelles tentatives, dans lesquelles il mérita constamment la victoire par sa valeur. En 1796, il se distingua d'une manière particulière au siége d'Iroïs, petite place forte non loin des Cayes, et il eut le bonheur d'y arrêter un massacre affreux, dans lequel le général Desfourneaux faillit être enveloppé. Rigaud continua à combattre à Saint-Domingue jusqu'à ce que les Français eussent entièrement évacué cette île. Il se réunit de nouveau à ces derniers pour attaquer l'île de Curaçao; mais il échoua encore dans cette entreprise; il se rendit ensuite à Paris. Après un séjour de quelques années en France, il retourna à Saint-Domingue, où il mourut vers la fin de l'année 1811: ses enfans ont été élevés à Paris; les trois aînés ont quitté depuis peu cette capitale, et le plus jeune attend que son éducation soit entièrement achevée pour aller rejoindre ses frères à Haïti. Les ouvrages intitulés *Victoires et Conquêtes* et *Fastes de la Gloire*, ont avancé à tort que le général mulâtre Rigaud s'était réuni aux frères Lallemand, pour fonder la colonie du Texas, et qu'il était retourné à Saint-Domingue, après la dissolution du Champ-d'Asile. Nous n'assurerions pas que le général français Rigaud, dont il est question dans l'article précédent, n'ait été le sujet de cette erreur; il se trouvait alors en Amérique, et a bien pu prendre part à une entreprise dont le but utile a été apprécié de tous ceux que n'aveuglait pas le fanatisme politique.

RIGAUD (Antoine-François), né à Paris, le 1er janvier 1767, a fait ses études au collége de Louis-le-Grand, où, après avoir payé pendant deux ans, il obtint une des quatre bourses que l'administration de ce collége, créées à l'occa-

sion de la naissance du premier dauphin, fils de Louis XVI. La littérature dramatique eut pour lui tant d'attraits, qu'étant encore à Louis-le-Grand, il fit une pièce en 3 actes, en vers, intitulée : *l'École des belles-mères*, que la Comédie-française reçut à corrections, et pour laquelle M. Rigaud eut de suite ses entrées. Encouragé par cet accueil bienveillant, le premier il trouva le sujet du *Souper d'Auteuil;* les mêmes comédiens reçurent cette comédie, bien que, lorsqu'on leur en fit lecture, l'auteur eût encore trois ou quatre scènes à terminer. A cette époque, les événemens politiques se pressaient ; les comédiens français ayant été emprisonnés, le *Souper d'Auteuil* ne put être joué, parce que plus tard d'autres s'emparèrent du sujet. M. Rigaud a donné : 1°, au Théâtre-Français, les *Statuaires d'Athènes*, comédie en 3 actes, en vers, 1799; 2° les *Deux Veuves*, comédie en 1 acte, en prose, 1799; 3° les *Deux Poëtes*, comédie en 3 actes, en vers, 1800; 4° au théâtre des Jeunes-Artistes, l'*Inconnu, ou Misantropie et repentir*, drame en 5 actes, en vers, 1800. Cette pièce avait été reçue, 4 ans avant la représentation de celle du comédien Bursay, par la partie des comédiens français qui était à Feydeau, sous le directeur Sageret : Molé, Fleury, Dazincourt et Mlle Contat, devaient y jouer les rôles principaux. 5° L'*École des belles-mères :* c'est la même pièce que celle reçue à corrections par la Comédie-Française. 6° Les *Deux Pauline*, comédie en 3 actes, en prose ; 7° (en société avec M. Jacquelin) le *Souper d'Auteuil*, vaudeville, 1800 ; 8° (avec le même) *Piron aveugle*, vaudeville ; 9° au théâtre du Vaudeville (en société), le *Faux Lindor*, ou *l'Habit ne fait pas le moine*, comédie en 1 acte, mêlée de couplets ; 10° (avec M. Martin) la *Petite Manie des grandeurs*, comédie mêlée de couplets; 11°, aux Jeunes Élèves de la rue Dauphine, la *Femme à deux maris*, drame en 5 actes, en vers, imité de *Sara Sompson*, de Lessing; 12° (avec M. Wenchel) les *Bienfaits mal placés*, drame en 3 actes, en prose ; 13° (avec son frère) au théâtre de l'Odéon, *Évelina*, drame en 3 actes, en prose, 1813; 14° la *Maison d'Essone*, comédie en 1 acte, en prose, 1817 ; 15° le *Retour de jeunesse*, comédie en 1 acte, en vers, 1824. M. Rigaud a publié, en 1812, le *Testament*, roman traduit d'Auguste Lafontaine, 5 vol. in-12. Employé dans diverses administrations, il est maintenant (1824) au secrétariat de l'administration-générale des postes.

RIGAULT DE ROCHEFORT (LE CHEVALIER), ancien magistrat, secrétaire des commandemens de feu Mme la duchesse douairière d'Orléans, est né à Vernon, département de l'Eure, le 14 juillet 1763, d'une famille distinguée dans la robe. Son père, magistrat de la ville de Vernon, mourut dans les prisons du tribunal révolutionnaire de Paris, le 11 thermidor an 2. En 1785, M. Rigault de Rochefort avait été pourvu de la charge de procureur du roi, de la maîtrise des eaux et forêts de Vernon et Andelys, qu'il exerça en vertu de dispense d'âge. En 1789,

il parvint à soustraire à la fureur populaire M. Planter, directeur des magasins de farine à Vernon, soupçonné d'être la cause de la rareté et de la cherté des grains dans cette ville; en 1790, il fut élu administrateur du directoire du district d'Évreux. En 1792, un soulèvement d'hommes armés ayant eu lieu dans le département de l'Eure, M. Rigault de Rochefort fut chargé des procédures, en qualité de commissaire civil : le zèle qu'il mit à remplir ses fonctions lui fit promettre une charge de maître des requêtes. Arrêté le 2 septembre de la même année, comme auteur et signataire d'une adresse au roi, à l'occasion des événemens du 20 juin précédent, il fut bientôt rendu à la liberté, et devint maire de la ville de Vernon. M. le duc de Penthièvre, qui habitait le château de cette ville avec Mme la duchesse d'Orléans, sa fille, mourut le 4 mars de la même année, au milieu des regrets publics. La veille, M. Rigault de Rochefort, à qui ce prince avait fait connaître directement son désir de reposer à Dreux, dans le tombeau de ses pères, se fit un devoir, comme magistrat municipal, et sans considérer le danger des circonstances, de respecter et d'exécuter cette intention. Peu après, les habitans de Vernon furent au moment de voir enlever de leurs murs Mme la duchesse d'Orléans, en vertu d'un décret de la convention, rendu à la suite du rapport de la défection de l'armée du général Dumouriez. M. Rigault de Rochefort se refusa à exécuter ce décret, et en obtint un second, qui laissa S. A. S. entourée des égards et du dévouement qui caractérisèrent tous les actes de la surveillance de M. Rigault de Rochefort, en qualité de maire de la ville. Le 2 juin, il fut obligé de se soustraire personnellement à un mandat de traduction à la barre de la convention nationale. Quelque temps après, nommé député par l'assemblée générale du département de l'Eure, près une assemblée centrale des sept départemens du nord-ouest, qui s'étaient fédérés contre les auteurs des événemens du 31 mai, il est mis hors la loi, et ne trouve son salut que dans la fuite. Le 8 nivôse an 3, il rentra dans ses droits civils, et 5 mois après, il fut envoyé à Liége et pays liégeois, où il s'efforça de faire disparaître les traces qu'y avaient laissées les autorités ultra-révolutionnaires. En l'an 4, il devint président de la cour criminelle du département de l'Ourthe, séant à Liége, d'où il emporta l'estime générale, lorsqu'en l'an 5 il vint à Paris exercer les fonctions de procureur-général près de la cour criminelle; il remplissait les mêmes fonctions près des tribunaux civils, lorsque les 22 et 23 brumaire an 8, il présenta à l'enregistrement la loi du 19 du même mois, qui créait le consulat. Dans son réquisitoire, recueilli dans les journaux du temps, il qualifie l'acte du 19 de *loi d'état*. En l'an 8, lors de la réorganisation des tribunaux, le premier consul Bonaparte le nomma conseiller en la cour criminelle de Paris, que souvent il a présidée. Le 13 pluviôse an 12, le premier consul ayant rayé le nom du général Lahorie, porté comme

président de l'assemblée des notables du canton de Vernon, y substitua celui de M. Rigault de Rochefort; dix jours après, le général Moreau est arrêté et traduit comme conspirateur devant la cour criminelle de Paris. Le procès des généraux Moreau, Pichegru, etc., offre des matériaux pour l'histoire, et déjà, depuis la restauration, la tribune nationale a proclamé avec honneur le courage des magistrats qui, dans ce procès célèbre, n'ont été arrêtés ni par le danger, ni par l'espoir de la plus haute faveur, et ont agi en obéissant au seul sentiment de leur conviction personnelle. On prétend que M. Rigault de Rochefort fut visité par les agens du premier consul, et notamment, par un ministre, le 28 prairial an 12, à 4 heures du matin, jour où la cour criminelle entra en délibération. Ce magistrat ne vit que les charges du procès, il les apprécia, et, juge inamovible, il fut destitué. On a su dans le public que le général Moreau avait d'abord été acquitté à une majorité de 7 voix contre 5, et qu'au moment de clore l'arrêt, une vive discussion entre le rapporteur et M. le conseiller Lecourbe, devint l'occasion d'une suspension dans la délibération qui, reprise 3 heures après, eut un autre résultat. Le général Moreau fut, à cette seconde épreuve, déclaré coupable à la majorité de 9 voix contre 3; mais néanmoins excusable, et condamné à 2 années d'emprisonnement. Voici l'opinion que M. Rigault de Rochefort prononça dans cette discussion subsidiaire, et qui fut transmise au premier consul : « Le fait de l'excuse, lorsqu'il est présenté par l'accusé et jugé concluant par la cour, en conséquence posé dans les questions soumises aux jurés, ceux-ci déclarent-ils ce fait prouvé? alors le tribunal réduit la peine établie par la loi. Voilà les dispositions sinon littérales, au moins bien comprises de ce texte de loi, que vous voulez emprunter tout exprès aux attributions du jury. Le général Moreau, ni ses défenseurs, au mérite, au zèle et à la sagacité desquels vous ne pouvez refuser votre témoignage, n'ont pas présenté de fait d'excuse : vous ne devez ni ne pouvez y suppléer. Ce n'est pas dans le sens d'une excuse que les défenseurs ont mis en avant ces mots : *que le général s'était peut-être attiré son arrestation et peut-être aussi sa mise en accusation*, etc. ; ce sont expressions de convenances, d'égards, ainsi qu'on vous l'a fait judicieusement remarquer, mais rien qui présente le caractère même apparent d'un fait d'excuse. Est-ce dans l'intérêt de l'humanité que vous voulez suppléer à l'absence d'une possible défense? Je pourrais d'un seul mot renverser cette hypothèse; mais je l'admets. Encore faut-il que vous vous expliquiez sur ce fait, qui, suivant vous, rend le crime excusable, particulièrement chez le général Moreau. L'on fait sonner bien haut l'agitation, la fluctuation de l'opinion publique et les grands intérêts de la politique! le magistrat en délibération doit être calme comme la loi dont il est l'organe, et les arrêts d'une cour souveraine doivent porter l'empreinte de la raison écrite. Je

connais des moyens d'excuser un homicide ; je n'en connais pas pour un assassinat. L'accusation qui nous est soumise ne laisse d'autre alternative que la mort, ou l'acquittement ; composer ici avec le crime, c'est composer avec sa conscience. Prenez garde que par cette phrase que vous voulez substituer au vœu de la loi, à son texte précis, plus qu'impératif, vous n'abandonniez trop aux combinaisons d'une dangereuse mais inévitable réflexion. Votre arrêt doit survivre aux temps. Justifiez-vous d'avance, et ne souillez pas l'acte de votre justice d'un arbitraire qu'on pourrait sans cesse lui reprocher. Comme il vous est impossible de vous expliquer, même intérieurement, sur le fait de l'excuse, j'en rejette franchement la proposition. Je vous déclare d'ailleurs, que quand ce ne serait que par respect pour la magistrature, à laquelle je dois dans ce moment toute nature de sacrifice, il ne me serait pas permis de rétracter le témoignage de ma conscience ; j'ai voté l'acquittement de l'accusé, je persiste dans cette opinion, j'y persisterai ; ainsi, dorénavant, il serait superflu de me demander mon avis. » Le 1er novembre 1807, M. Rigault fut élu candidat au corps-législatif par le département de la Seine ; cette faveur de l'opinion publique lui fut enlevée par un sénatus-consulte, du 22 février 1808. Au retour de Mme la duchesse d'Orléans en 1814, cette princesse, qui avait conservé dans son exil la mémoire des témoignages d'attachement qu'elle avait reçus de M. Rigault de Rochefort, pendant ses longues infortunes, l'appela auprès d'elle en qualité de son secrétaire des commandemens. A la même époque, il reçut de M. de Blacas la lettre suivante : « Je vous annonce avec plaisir, que le roi a daigné vous accorder la décoration de la légion-d'honneur, comme une récompense de la conduite ferme et courageuse que vous avez tenue dans le procès de feu le général Moreau, etc. » Pendant les *cent jours*, en 1815, il continua son service près de Mme la duchesse douairière d'Orléans, qu'un accident grave avait retenue en France. M. Rigault de Rochefort vit aujourd'hui (1824) étranger aux affaires publiques, dont son âge, ses talens et sa probité ne devraient pas l'éloigner.

RIGEL (Henri-Joseph), professeur de musique au conservatoire, naquit à Wertheim, en Franconie, le 9 février 1741, et mourut à Paris, vers le mois de mai 1799. Après avoir suivi les leçons du célèbre Jomelli, il vint en France, et fut chargé par Richter d'enseigner la musique à une jeune personne. Le succès de cette éducation le détermina à venir à Paris, où il acquit bientôt de la réputation comme professeur de clavecin et comme compositeur. Ses sonates et ses symphonies furent applaudies à l'hôtel de Soubise, et ses oratorios au concert spirituel. Il fit aussi plusieurs pièces de théâtre, et composa, sur la demande de l'administration, le grand opéra de *Cora et Alonzo*, qui ne fut cependant pas représenté, malgré le succès que promettaient les morceaux qui nous en restent. Rigel devint maître de

musique du concert spirituel et du concert olympique, et enfin professeur à l'école de chant et au conservatoire, où ses principes d'harmonie furent adoptés. Dans le nombre de ses productions, on cite les oratorios de *la sortie d'Egypte*, de *Jephté* et de *la Prise de Jéricho*, et les pièces intitulées : *le Savetier et le Financier; Lucas; Azélie; le Bon Fermier; Blanche et Vermeille, Aline et Zamozin*, et *l'Automate*. Le célèbre Gluck faisait le plus grand cas de ce compositeur et de ses ouvrages. Les administrateurs de l'Opéra témoignaient à ce grand compositeur à la veille de quitter la France, le chagrin que leur causait son départ. Gluck leur répondit : « Vous » n'avez pas tout perdu, vous avez » un homme qu'il faut vous attacher; M. Rigel est l'homme qui » convient pour le grand théâtre; » car, quand on a fait un oratorio » tel que la sortie d'Égypte, on » est en état de faire de grands ouvrages. »

RIGNOUX (LE BARON ANTOINE), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né le 17 février 1771, entra au service, dans un régiment d'infanterie, le 25 avril 1791. Il se distingua bientôt par son courage et ses talens militaires. Après avoir passé par tous les grades subalternes, il fut nommé chef de bataillon du 76ᵉ régiment de ligne, le 23 février 1806, et colonel du 103ᵉ sur le champ de bataille d'Eylau, le 8 février 1807. Il passa ensuite avec son régiment à l'armée d'Espagne, se distingua de nouveau à la bataille d'Occana, le 18 novembre 1809, et fut nommé général de brigade le 19 mai 1811. Il se signala encore, dans les journées du 9 août et du 12 septembre de la même année, au combat de l'ozo-Aclon et dans les montagnes de la Ronda, d'où il ramena 600 prisonniers espagnols, après avoir fait mettre bas les armes à un corps nombreux d'ennemis. Nommé commandant de la légion-d'honneur en novembre 1813, il fut décoré par le roi, en 1814, de la croix de Saint-Louis. En juin 1815, il était employé en qualité de chef de l'état-major du 8ᵉ corps (armée des Pyrénées). Ce brave général, après le second retour du roi, a été mis à la demi-solde.

RINALDI (DON REGGIO), était curé de la Sarla, dans la Calabre, lorsque les Français s'emparèrent de Naples au commencement de 1799. Il forma le dessein de rétablir Ferdinand sur le trône de Naples, et n'eut pas de peine à subjuguer les Calabrois, habitués à recevoir de leurs prêtres les impressions qu'ils doivent suivre. Il rendit compte au roi, réfugié alors en Sicile, de la disposition des esprits, et l'engagea à envoyer en Calabre un personnage capable de diriger le mouvement près de s'opérer. Ferdinand choisit le cardinal Ruffo. A peine arrivé dans la Calabre, le cardinal fut joint par Rinaldi, qui avait amené avec lui le plus grand nombre de ses paroissiens et deux pièces de canon. Rinaldi s'empara du pont de Campistra, se porta ensuite sur Naples, et eut part à la reddition de cette ville. Il reçut de la cour de Naples la récompense de ses services. Sous le gou-

vernement du roi Joseph (*voy.* Bonaparte), Rinaldi quitta librement son pays, et ne fit plus parler de lui depuis cette époque.

RING (Jean), chirugien anglais, l'un des plus grands partisans de la vaccine, s'est distingué autant par son zèle pour la propagation de cette heureuse découverte que par les écrits qu'il a publiés pour la défendre. On lui doit: 1° *Réflexions sur le bill des chirurgiens*, 1798, in-8°; 2° *Traité sur la petite-vérole*, renfermant l'*Histoire de l'inoculation de la vaccine*, 2 parties, in-8°, 1801 et 1803; 3° *Réponse à M. Godson, où l'on prouve que la vaccine est un préservatif assuré contre la petite-vérole*, in-8°, 1804; 4° *Réponse au docteur Moseley, contenant une défense de la vaccine*, in-8°, 1805; 5° *Réponse à M. Birch* sur le même sujet, in-8°, 1806; 6° *A Rowland For au Oliver*, en réponse au docteur Moseley, in-8°, 1807; 7° *Traité sur la goutte*, in-8°, 1813. Le docteur Ring s'est aussi occupé de littérature, et a fait paraître la *Traduction de l'Ode à la Paix, du docteur Geddes*, in-8°, 1802; la *Traduction de l'Ode au docteur Jenner, de M. Austey*, in-4°, 1804; *les Beautés de l'Edimburgh-Review*, in-8°, 1807. Il est membre du collége royal de chirurgie, de la société de médecine de Londres et de celle de Paris.

RINGE (Cristophe-Godefroi), peintre allemand, plus connu par les bizarreries de son caractère et sa vie misérable, que par les productions de son talent, naquit à Bernbourg en 1713, et apprit à Coethen les arts du dessin d'un parent qui était peintre de la cour, et auquel il succéda dans cet emploi. Possédé de la manie des découvertes, il conçut entre autres inventions, souvent bizarres et toujours malheureuses, celle d'une voiture qu'il mettait en mouvement au moyen d'un appareil mécanique. Tout glorieux de cette belle conception, il pria son souverain, le prince d'Anhalt-Coethen, d'assister à l'expérience publique qu'il se proposait d'en faire, et ayant obtenu de la bonté du prince cet acte de complaisance, il se mit en devoir de donner le mouvement à sa voiture. Le prince d'Anhalt-Coethen, voyant la peine inutile qu'il prenait, se contenta de dire que Ringe était *un fou*. Ringe, offensé de ce mot, quitta son emploi, la cour, et se retira dans une propriété de quinze arpens de terre qu'il avait à Wiedemar. « Il y fit son entrée, dit un de ses biographes, assis, l'épée au côté, sur les bagages qu'il avait entassés sur un vieux cheval. Depuis ce temps, on le vit se signaler par les plus grandes bizarreries. Il ne mangeait que du seigle, de l'orge ou d'autres grains bouillis dans l'eau, ou bien des corneilles, des pieds de vache ou de bœuf, et ne donnait pas d'autre nourriture à ses quatre filles. » Ringe cultivait seul ses terres, et pour abréger son tratravail, il labourait et semait à la fois. Le passage de troupes à Viedemar, et l'obligation où il fut d'en loger une partie, lui fit renoncer à la vie de laboureur. Une de ses filles étant morte folle, il emmena les trois autres d'abord à Magdebourg, puis à Hambourg.

Dans cette dernière ville, il perdit encore une de ses filles, morte dans un état de démence. La troisième, ne pouvant plus supporter la bizarrerie de son père, le quitta furtivement et ne le revit plus. Bientôt Ringe se vit seul; alors, s'abandonnant à toutes sortes d'extravagances, il se négligea au point de ne plus se couvrir que de haillons, et de vivre dans la plus repoussante malpropreté. Il se persuada que les démons et les sorciers s'étaient emparés de sa personne, et il alla demander justice contre eux aux magistrats. Indigné du peu d'accueil fait à ses plaintes et de la cruauté qui le laissait à la merci de ses ténébreux ennemis, il reprit le chemin de Wiedemar, et rentra, en 1790, après vingt-trois ans d'absence, dans sa propriété, qui avait été entièrement saccagée. Quoiqu'il fût presque octogénaire, il se fit lui-même une hutte et se remît à cultiver ses terres, ne mangeant que des fruits crus ou cuits dans l'eau. N'ayant ni lit, ni feu, ni fenêtres, ni toit, il était exposé aux injures de l'air. L'autorité, pour la première fois cependant, jugea utile de faire cultiver les champs de Ringe, à qui cela déplut, et il se rendit à la ville pour se plaindre aux magistrats. Son costume était des plus grotesques. Il s'était vêtu de tous les débris des vêtemens qu'il portait un quart de siècle auparavant. Les juges n'écoutèrent point ses singulières réclamations, et il retourna dans sa hutte, d'où il ne voulut plus sortir. Un voisin charitable eut pitié de lui, et le nourrissait en lui faisant passer des alimens par le haut de son habitation. Le 28 août 1797, ce voisin l'ayant inutilement appelé, on fit une descente chez Ringe, que l'on trouva mort: il était alors dans la 84e année de son âge. Une *Notice* sur ce singulier personnage fut publiée, l'année même de sa mort, à Halle.

RIOU-DE-KERSALUN (J. F. M.), avocat, naquit à Brest, et fut nommé, en 1795, député du département du Finistère au conseil des cinq-cents; il ne fut admis qu'avec peine dans cette assemblée, parce qu'il avait plusieurs de ses parens au nombre des émigrés. Il fit différens rapports sur la marine, et attaqua le directoire-exécutif, pour n'avoir point exécuté la loi qui ordonnait sa réorganisation. Secrétaire du conseil le 23 septembre 1796, et président le 20 janvier suivant, il fit plusieurs autres rapports, et s'éleva avec force contre Henri Larivière, lorsque celui-ci nia l'existence de la conspiration de Lavilleheurnois. La résolution prise, le 9 juillet, en faveur des fugitifs de Toulon, excita l'indignation de Riou, qui se retira avec plusieurs de ses collègues, et contribua ensuite de tous ses moyens à la révolution du 18 fructidor. Après cet événement, il appela l'attention de l'assemblée sur la conduite des commissaires de la trésorerie, auxquels on reprochait de faire manquer le service public, et il accusa les généraux Magallon et Sercey, employés dans les îles, de méconnaître l'autorité du directoire. Après la paix d'Udine, Riou fit un éloge remarquable du général en chef Bonaparte, et fut réélu en 1799. La révolution du

18 brumaire le fit sortir du corps-législatif; mais il devint préfet du département du Cantal, où il se fit aimer et estimer par la sagesse de son administration. Il mourut à Aurillac, le 26 juillet 1811; il avait reçu la croix de la légion-d'honneur.

RIOUFFE (Honoré), officier de la légion-d'honneur, et en dernier lieu préfet du département de la Meurthe, s'était fait connaître, comme homme de lettres, par quelques opuscules agréables, publiés avant la révolution. Ami sincère de la liberté, et lié avec les députés de la Gironde, il se vit poursuivi à Paris, après la journée du 31 mai, et quitta cette ville pour se réfugier à Bordeaux. Mais bientôt dénoncé comme fédéraliste, il y fut arrêté, et renvoyé pour être jugé par le tribunal révolutionnaire à Paris. Traîné comme le plus vil des criminels avec l'Espagnol Marchenna et le député Duchâtel (*voy.* ces noms), il fut, pendant une route de 200 lieues, traité avec barbarie par les féroces agens subalternes du parti qui avait immolé les *Girondins.* Jeté dans les cachots de la Conciergerie, il eut cependant le bonheur d'y être oublié, et obtint sa liberté dans les derniers jours de thermidor, après la chute du parti-terroriste. Riouffe publia alors, sous le titre de *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, un ouvrage qui eut un succès prodigieux. Le plus touchant intérêt y règne; les persécutions que l'auteur avait éprouvées, et dont il faillit devenir la victime; les malheurs publics de cette époque, si féconde en crime divers, sont dépeints avec talent, et le style de ces mémoires est à la fois simple, concis et attachant. A sa sortie de prison, Riouffe se trouvait sans fortune et presque sans moyens d'existence. Mme Pourrat, veuve du banquier de ce nom, femme aussi généreuse que spirituelle, et qui avait été célèbre dans sa jeunesse par sa beauté, recueillit le détenu de la Conciergerie, dont on venait enfin de briser les fers. La baronne Staël de Holstein, si secourable à toutes les infortunes non méritées, lui prodigua aussi les soins d'une délicate amitié. Il ne put cependant obtenir aucune place pendant le gouvernement directorial; mais dès le retour du général en chef Bonaparte, il s'attacha au char de cette fortune nouvelle, et vit bientôt changer la sienne. Après la révolution du 18 brumaire, dont il fut un des plus ardens partisans, il devint membre du tribunat. Sa reconnaissance et son enthousiasme pour le chef du gouvernement, devenu son bienfaiteur, furent sans bornes. Il prononça plusieurs discours au tribunat, qui étonnèrent le public, ses collègues et les courtisans mêmes, par l'exaltation des idées, et par les louanges qu'il prodiguait au nouveau chef de l'état. Riouffe obtint, après la dissolution du tribunat, la préfecture du département de la Côte-d'Or. Quelque mécontentement, dont on ignore les motifs, l'en privèrent après une assez courte administration; mais sa disgrâce ne fut pas de longue durée, et le 29 octobre 1808, il fut nommé à la préfecture du

département de la Meurthe. Après les revers de la campagne de 1814, une maladie épidémique se manifesta dans les hôpitaux militaires de plusieurs villes de la France et de l'Allemagne, et se répandit bientôt parmi les habitans de ces contrées. Riouffe se porta avec zèle au secours des braves qui remplissaient le grand hôpital de Nanci ; mais il fut atteint lui-même de la maladie contagieuse qui les dévorait, et y succomba victime de son humanité. Outre ses mémoires, il a publié une brochure sous le titre de : *Quelques Chapitres*, et un poëme *Sur la mort du duc Léopold de Brunswick.*

RIOULT DE NEUVILLE (LOUIS-PHILIPPE-AUGUSTE), né à Livarot, près de Lizieux, était capitaine dans un régiment de cavalerie avant la révolution, dont il adopta les principes, fut nommé membre du conseil-général du Calvados, et fit partie du collége électoral de ce département. Devenu chef de cohorte dans les gardes nationales de l'arrondissement de Lizieux, et président du collége électoral du même arrondissement, il entra au corps-législatif dans le mois de janvier 1811, adhéra à la déchéance de l'empereur en 1814, et continua de siéger dans l'assemblée jusqu'au mois de mars 1815. Nommé ensuite maire du bourg de Livarot, il fut un des candidats pour la chambre dite *introuvable ;* mais il ne put l'emporter sur M. de Folleville, à la fois son concurrent et son beau-père. M. Rioult de Neuville est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et membre de la légion-d'honneur.

RIOUST (L'ABBÉ MATHIEU-NOEL), était chanoine de Rouen, et prédicateur du roi à l'époque de la révolution. Fatigué des rigueurs du célibat, il épousa la femme divorcée d'un émigré, ancien conseiller au parlement de Paris. Ce magistrat, de retour en France, intenta un procès à M. et Mme Rioust, et réclama les enfans que la dame avait eus de son premier mariage. Un procès d'un autre genre fut intenté à M. Rioust en 1817. Il venait de publier une *Vie du général Carnot*, avec cette épigraphe: *Fruitur famâ suâ.* Quelques hommes très-exaltés dans leurs opinions politiques à cette époque, traitèrent l'ouvrage de séditieux, et un procureur du roi attaqua l'auteur devant le tribunal correctionnel, comme coupable d'avoir tenté d'affaiblir le respect dû à la personne et à l'autorité du roi. M. Rioust plaida lui-même sa cause avec beaucoup de chaleur. Cette plaidoirie donna lieu à un incident peu connu jusque-là dans les fastes judiciaires. Le procureur du roi prétendit que l'accusé s'était rendu bien plus coupable par sa défense que par l'écrit même pour lequel il était incriminé ; et quoique ce magistrat n'eût d'abord conclu qu'à trois mois de prison et à une légère amende, revenant alors sur ses propres conclusions, il demanda que M. Rioust fût condamné à deux ans de prison, à 20,000 fr. d'amende, à 20,000 fr. de cautionnement, et à 10 années de surveillance de haute-police. On était en 1817, et le tribunal jugea convenable d'adopter en entier les conclusions du procureur du

roi; mais M. Rioust échappa par la fuite à l'exécution du jugement, et se retira dans le royaume des Pays-Bas. Établi pendant quelque temps à Gand, il y devint rédacteur principal, quoique non responsable, du journal libéral qui s'imprimait en cette ville. Il renonça cependant bientôt à des fonctions peu lucratives, et changeant entièrement de style, de ton et de couleur, il obtint la rédaction d'une feuille officielle du gouvernement des Pays-Bas, payée par l'autorité, et qui s'imprime à Bruxelles, où M. Rioust est établi aujourd'hui avec sa famille. Il a aussi publié : *Joseph II, empereur d'Allemagne, peint par lui-même, avec un Précis historique sur la vie de ce prince*, 1816, 2 vol. in-12, et en dernier lieu un ouvrage intitulé : *Sur le Pouvoir des Princes, sur les églises de leurs États.* Dans sa préface, M. Rioust déclare qu'il soumet ce livre aux princes puissans qui ont contracté la *sainte-alliance*, et qu'il se place sous l'égide de leurs majestés.

RIPAULT (Louis-Madeleine), né à Orléans, le 27 octobre 1775, fit d'abord dans cette ville le commerce de librairie, et vint ensuite à Paris, où il s'associa aux rédacteurs de la *Gazette française.* Il travaillait à ce journal, lorsque M. Fiévée fut désigné pour être déporté par suite de la journée du 18 fructidor. M. Ripault s'embarqua avec l'expédition d'Égypte, comme antiquaire. Il devint bibliothécaire et membre de l'institut du Caire, et se rendit dans la Haute-Egypte, dont il décrivit un grand nombre de bas-reliefs. A son retour en France, il fut nommé bibliothécaire par le premier consul Bonaparte ; mais il ne remplit pas les fonctions de sa place, qui fut donnée, en 1807, à M. Barbier. M. Ripault se retira alors près d'Orléans. Il a publié une *Description abrégée des principaux monumens de la Haute Égypte*, 1800, in-8°. On assure que depuis long-temps il s'occupe d'un ouvrage qui donnerait la clef de tous les hiéroglyphes égyptiens.

RISCO (le père Manuel), historien et religieux espagnol, naquit à Haro, vers l'an 1730, et mourut à la fin du 18ᵉ siècle. Renommé pour l'étendue de ses connaissances, il fut choisi, sous Charles III, pour continuer l'histoire ecclésiastique de l'Espagne, dont le père Florez avait composé les 29 premiers volumes. Aussi modeste qu'instruit, Risco ne consentit que difficilement à se charger de cette entreprise ; mais il prouva bientôt qu'elle n'était point au-dessus de ses forces. Son ouvrage, dégagé de toutes les absurdités que la superstition avait consacrées depuis plusieurs siècles, est remarquable par l'exactitude des faits, par la finesse des aperçus, par la profondeur de la critique et par une saine philosophie. On a peine à croire qu'il soit sorti de la plume d'un moine.

RITA (le chevalier Giovanni-Battista de), professeur de philosophie, naquit à Aquila, dans l'Abruzze, le 25 juin 1770. Il fit de tels progrès dans la philosophie et le droit, qu'à peine âgé de vingt ans, il fut en état de diriger la jeunesse de sa province, qui venait se former auprès de lui. Lorsque la guerre éclata dans la

Haute-Italie, Rita fut employé d'abord à la levée des troupes dans l'Abruzze, et fit la campagne de Rome, comme officier attaché au grand-quartier-général. Il déploya dans cette guerre des talens et du courage. Incarcéré ensuite par le fait d'un homme qui lui avait, assure-t-on, les plus grandes obligations, il resta détenu pendant une année. Le chagrin épuisa totalement sa santé, que la guerre avait déjà fort altérée. Rendu à la liberté, il alla à Rome, puis à Florence, et retourna, en 1804, à Naples, où il se consacra entièrement à l'éducation. Nommé, peu de temps après, professeur de philosophie et de belles-lettres à l'école militaire, il obtint les succès les plus brillans. Ce professeur distingué mourut à Aquila au commencement de 1814.

RITAY (le baron Jean-Marie), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, naquit à Portet, arrondissement de Toulouse (Haute-Garonne). Il était soldat dans le régiment de Piémont, lorsque la révolution vint lui ouvrir les hauts degrés d'une carrière qui, sans elle, lui eût été sans doute à jamais fermée : chacun de ses grades fut le prix d'une belle action. Il devint ensuite colonel du 100me régiment de ligne. Sous les ordres de Ritay, ce corps ajouta à sa gloire; il se signala avec son brave chef à Zurich, à Ulm, à Austerlitz, à Kremps, comme à tous les combats qui se livrèrent durant tant d'années sur les bords du Danube et du Rhin. L'exemple de Ritay, ses vertus, son affection pour ses soldats, le rendirent l'objet de leur amour : ce fut à leur tête qu'il décida en partie de nos succès, dans les mémorables jours de nos triomphes. Le duc de Montebello lui rendit publiquement justice sur le plateau d'Ulm, et ce fut aussi après l'affaire de Kremps et sur le champ de bataille qu'il fut promu au grade de général de brigade. Nommé tour à tour gouverneur de Munich, de Wurtzbourg, de Harbourg, de Marienwerder, il se rendit le protecteur des ennemis qu'il venait de combattre. Jamais le titre de spoliateur ne le flétrit, et si comme Bayard il était sans peur, il se montra comme lui sans reproche. Les travaux de tant de pénibles guerres avaient ruiné sa santé; il demanda sa retraite, l'obtint en 1808, et vint donner dans son pays l'exemple de toutes les vertus civiles, après avoir donné celui des vertus militaires. Une subdivision lui fut momentanément confiée à Toulouse. Il se hâta dès son arrivée d'appeler auprès de lui sa mère, qui vivait encore. Ce fut au milieu des officiers de tous grades de la garnison qu'il voulut la recevoir : elle avait plus de 80 ans. Remplacé dans son commandement provisoire, il rentra enfin au sein de sa famille; et s'établit à Portet, où il acquit un modeste bien, fruit de ses économies : là, il se maria. Il ne demanda pas à l'orgueil une épouse; une ridicule fierté n'égara jamais Ritay; il venait naguère d'en donner une autre preuve à Toulouse. Engagé à dîner chez le préfet du département, celui-ci voulut lui faire admirer les ornemens du salon de compagnie de la préfecture (ci-devant l'archevêché). *Je les connaissais avant vous,* reprit le

général; *j'ai travaillé à ces frises et à ces corniches lorsque j'étais garçon sculpteur à Toulouse.* Ritay devait être heureux : la fortune se montra injuste envers ce sage; il perdit sa dotation en Westphalie, mais, plus encore, il vit deux fois l'envahissement de la France. Les événemens politiques détruisirent sa santé : le mal moral influant sur le mal physique, la mort de sa mère lui porta le dernier coup. Il la suivit de près au tombeau; une apoplexie foudroyante l'enleva le 12 avril 1817, laissant sa femme et trois enfans, qui n'ont presque pour héritage que le souvenir de ses belles actions. Sa mort répandit le deuil dans sa commune, où il était adoré, et dont il était maire depuis quelque temps.

RITCHIE (Joseph), voyageur anglais, naquit à Otley, dans le Yorkshire, montra dès sa plus grande jeunesse du goût pour les voyages, et reçut une éducation analogue. Il était secrétaire du consulat anglais à Paris, lorsque le gouvernement anglais, qui depuis long-temps cherche à explorer l'intérieur de l'Afrique, le chargea du soin de faire quelques découvertes importantes dans le centre de cette partie du monde, encore ignorée des nations européennes. Ritchie devait essayer par le grand Désert d'arriver jusqu'à Tombuctoo. Il s'aventura intrépidement dans cette route inconnue; son activité, ses vastes connaissances, faisaient espérer les plus heureux résultats de l'entreprise qu'il allait tenter; on se flattait qu'il déterminerait plusieurs positions géographiques à peine soupçonnées, ou mal désignées, mais il mourut prématurément le 20 décembre 1819, à Mourzouk, ville du soudan, située à environ 400 milles au sud de Tripoli. Ritchie avait été encouragé dans son voyage par l'association africaine de Londres. Etant à Tripoli, il se revêtit, lui et deux compagnons de voyage, M. Lyon, officier de marine, et un matelot, du costume mahométan, d'après les conseils du pacha de cette ville. Il fit enseigner aux voyageurs les rits et prières de l'islamisme, et les recommanda au bey du Fezzan, Mohammed-El-Moukin, qui retournait à sa résidence de Mourzouk; mais arrivé dans cette ville, le perfide Mohammed empêcha Ritchie de se défaire de la pacotille de marchandises dont celui-ci s'était muni. La profonde misère dans laquelle il tomba bientôt, et la funeste influence du climat, l'enlevèrent à ses compagnons, qui l'enterrèrent publiquement, suivant la coutume des Turcs, et lui firent en secret un service funèbre d'après la religion protestante. Peu après arriva de Londres une lettre de change de 20,000 livres sterling, que le gouvernement anglais envoyait à Ritchie, avec le titre de vice-consul à Mourzouk. M. Lyon fut obligé de repartir pour l'Europe, et publia, à son retour à Londres, une *Relation* du voyage auquel il avait pris part : elle a été traduite en français, mais beaucoup abrégée, par M. Ed. Gauthier, Paris, 2 vol. in-18, 1821.

RITSON (Joseph), savant anglais, habile dans la jurisprudence ancienne et moderne, et dans la science de l'archéologie, naquit à

Stockton, dans le comté de Durham, vers 1752. L'histoire de ses querelles avec les érudits et les avocats serait longue. On irritait facilement sa susceptibilité, et alors il combattait à outrance, sans jamais accorder de trève à l'imprudent qui n'avait pas craint de l'attaquer. Sa dissimulation était extrême, et on ne pouvait espérer une réconciliation sincère de sa part. Il acheta, en 1785, la charge de bailli des immunités de Savoie, et était déjà notaire au collége de justice de Grey. Il a publié, entre autres ouvrages : 1° des *Observations sur Johnson*, commentateur de Shakespeare, et sur la septième édition des œuvres de celui-ci; 2° *Examen rapide de l'édition de Shakespeare*, de Malone; 3° *Observations sur l'histoire de la poésie anglaise* de Warton ; 4° *Décadence de la couronne d'Angleterre;* 5° *Manuel lacédémonien;* 6° *Recueil de chansons anglaises*, 3 vol.; 7° *Recueil de chansons écossaises*, 2 vol.; 8° *Anthologie anglaise;* 9° *Romances*, 3 vol.; 10° *Bibliographie poétique;* 11° *Traité de l'abstinence de la chair des animaux*. Ritson avait formé le dessein de donner une nouvelle orthographe à la langue anglaise, comme parmi nous Restif-de-la-Bretonne le tentait en même temps. Les singularités qu'ils voulaient faire admettre ont nui au succès de leurs propres ouvrages. Ritson, toujours guerroyant, mourut vers la fin de 1803. Il a été placé, ainsi que Isaac Ritson (*voy.* l'article suivant), dans l'ouvrage des *Calamities of Authors*.

RITSON (Isaac), jeune littérateur anglais, que la misère a conduit au tombeau, n'ayant pas atteint sa 27e année, avait fait de bonnes études, et rempli d'abord les humbles fonctions de maître d'école. Il étudia ensuite la médecine à Édimbourg, et se rendit à Londres, où bientôt le besoin le réduisit à composer pour les élèves en médecine des thèses qui lui étaient mal payées. Il rédigea aussi des articles pour le *Monthly Review*, et autres recueils de ce genre, et travailla à la tâche pour des libraires. Une mauvaise fortune continuelle, et une maladie de langueur, qui en était la suite, l'enlevèrent prématurément aux lettres vers la fin de 1789. Voici les ouvrages qu'il a avoués : 1° *Hymne à Vénus*, in-4°; 2° *Préface* de la *Description des lacs* de Clarke; 3° Traduction en vers de la *Théogonie* d'Hésiode. Comme Joseph Ritson (*voy.* l'article ci-dessus), il occupe une place dans le recueil des *Calamities of Authors*.

RITTENHOUSE (David), savant astronome américain, originaire de la Hollande, naquit en 1732, à Germantown en Pensylvanie, et mourut à Philadelphie le 20 juin 1796. Destiné d'abord à l'agriculture, il reçut une éducation peu soignée, et n'eut en quelque sorte pour maîtres, que la nature et son génie. Des figures de géométrie, tracées sur sa charrue, des morceaux de sculpture en buis, des horloges même confectionnées par lui, décelaient d'une manière tellement évidente, son aptitude pour les sciences et les arts, que ses parens se déterminèrent à le placer chez un horloger. Il employa ses loisirs et les nuits mêmes à l'étude des mathémati-

ques, et après avoir appris les principes de Newton, il les appliqua à ses observations, et porta si loin ses recherches qu'il découvrit les fluxions, dont Newton et Leibnitz se disputaient déjà l'invention depuis plusieurs années. Cet élève de la nature n'avait encore que vingt-trois ans, et déjà il rivalisait avec les premiers mathématiciens de l'Europe. Bientôt il inventa un planisphère, dans lequel il décrivit les révolutions des astres, avec une précision qu'aucun géomètre n'avait encore mise avant lui. Il vendit ce chef-d'œuvre au collége de New-Jersey, et en exécuta un semblable pour le collége de Philadelphie. Les arts mécaniques, le soin même de sa fortune, ne détournèrent que faiblement Rittenhouse de ses études scientifiques. Il avait calculé le passage de Vénus en 1769, et alla l'observer à Norton, par ordre de la société philosophique de Philadelphie. L'excès de sa joie le priva de la vue de ce phénomène, et le fit tomber évanoui au moment du contact de la planète avec le soleil. Sa réputation cependant s'était accrue au point que les hommes les plus instruits de l'Amérique, Franklin, Smith, Barton, etc., recherchaient son amitié. Ils l'engagèrent à se fixer à Philadelphie, où il établit en effet un atelier d'horlogerie et d'instrumens de mathématiques, préférables à ceux qu'on fabriquait alors en Europe. Peu de temps après il fut nommé membre de la société philosophique de Philadelphie, et fit partie, en 1775, de la commission chargée de fixer les limites de la Virginie et de la Pensylvanie. De 1784 à 1787, il eut encore de semblables missions à remplir, et trouva dans leur exécution les moyens de faire des recherches utiles à la géographie et à l'astronomie. En 1787, le gouvernement lui confia la place de trésorier de la Pensylvanie, qu'il exerça avec une probité rare, et dont il se démit en 1789. Deux ans après il remplaça Franklin dans la présidence de la société philosophique, à laquelle il fit un présent de trois cents louis. Chargé, en 1792, de la direction des monnaies des États-Unis, il fut obligé de donner sa démission, en 1795, à cause de sa santé. L'année suivante, il termina dans la retraite, une vie qu'il avait entièrement consacrée aux sciences et au bonheur de ses concitoyens. Rittenhouse s'était occupé de l'étude des langues qui pouvaient faciliter ses recherches scientifiques; il possédait très-bien l'allemand, le français et le hollandais. Les résultats de ses observations astronomiques, sont consignés dans les *Transactions de la société philosophique américaine*. On y trouve son *Histoire de l'astronomie*, avec quelques *Mémoires* sur cette science, et sur les mathématiques en général.

RITTER (B. J.), juge au tribunal d'Altkirch, département du Haut-Rhin, en 1790, fut nommé, en 1791, par ce département, député à l'assemblée législative; il s'y prononça en faveur de toutes les mesures proposées dans l'intérêt du peuple. Réélu l'année suivante à la convention nationale, il vota dans le procès de Louis XVI, pour la mort sans sursis ni

appel. Ritter fut envoyé successivement en mission dans le Porentruy, où il recueillit des renseignemens utiles, sur la république rauracienne, près de l'armée du Rhin, et près de celle des Alpes, à Toulon, enfin près du corps destiné à reconquérir la Corse. Membre du conseil des cinq-cents, après la session conventionnelle, il en sortit le 20 mai 1798, et obtint peu de temps après une place de conseiller à la cour de cassation, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1811.

RITTER (Jean-Guillaume), physicien allemand, membre de l'académie des sciences de Munich, est regardé dans sa patrie comme un des savans les plus recommandables des temps modernes; néanmoins il vécut sans appui et presque dans un état continuel d'indigence. Il naquit le 16 décembre 1776, à Samitz, en Silésie, d'une famille inconnue, et sa jeunesse se passa dans une longue et obscure étude. C'est à Iéna qu'il fut reçu médecin. Le duc de Gotta, informé de sa situation déplorable, lui fit remettre quelques secours et le fit pourvoir d'instrumens et de piles galvaniques. Ritter publia, en 1798, un *Mémoire* où il paraît croire qu'une action galvanique accompagne toujours les phénomènes de la vie. Le galvanisme est son étude favorite, et l'on prétend qu'aucun physicien n'a plus construit de piles galvaniques ni sacrifié plus de grenouilles à ses expériences. « Il soumit à l'action de la pile, dit l'auteur d'une notice sur Ritter, beaucoup de corps des trois règnes de la nature, et le premier peut-être, ou du moins en même temps que Nicholson, il apprit à décomposer l'eau en introduisant les deux pôles d'une pile aux deux bouts d'un tube de verre qui contenait ce fluide. Ritter variait à l'infini les substances dont il composait ses piles et ses conducteurs; il faisait des conducteurs de fibres musculaires et des piles secondaires de substances homogènes, comme du métal ou des cartons mouillés. Il se trouva que celles-ci ne produisaient point par elles-mêmes l'électricité; mais si l'on en faisait communiquer les bouts avec ceux de la pile ordinaire, ils en prenaient l'électricité opposée, et la conservaient à cause de la difficulté que le carton mouillé oppose à la communication. Ritter observa le premier les couleurs différentes que présentent les deux files d'une pile, quand on les approche de l'œil, et il remarqua que les différens rayons du spectre avaient plus ou moins la propriété de désoxigéner et celle d'échauffer : en cela ils suivaient un ordre inverse, augmentant de force et s'étendant hors du spectre du côté du rayon violet, pendant que les autres échauffaient du côté opposé. » Les recherches physiques avaient tant d'attraits pour Ritter, il y apportait une telle passion : « Que, disait-il, il était décidé à tout sacrifier à ses expériences, dût-il lui en coûter un œil, une oreille, et jusqu'à la moitié de son nez et de sa langue, pour contribuer à étendre le champ des decouvertes. » Cet enthousiasme l'entraîna trop loin. « Il examina, dit l'auteur de la notice dont nous avons parlé plus

haut, l'influence des météores, et soupçonna le magnétisme de la pile. Il regardait aussi le galvanisme comme le principal moteur de la vie et de ses phénomènes extraordinaires; enfin il croyait à la baguette divinatoire. » Ritter aida Campetti dans ses opérations, où, par le simple attouchement du sol, ce célèbre physicien prétendait « découvrir, soit des sources souterraines, soit des veines métalliques. » De ces opérations que le public prenait pour des jongleries, Ritter « adopta l'idée d'une force occulte appelée *sidérisme*, à laquelle il attribua le pouvoir de reconnaître les corps les plus éloignés, et d'influer, par la seule action de la pensée, sur le mouvement des petites masses surtout métalliques. On conçoit qu'il devait être partisan du magnétisme animal, espérant le lier ainsi aux autres phénomènes de la physique. » Ritter mourut prématurément à Munich, le 23 janvier 1810. « S'il s'égara quelquefois, il brilla aussi par des pensées profondes, qui se trouvent consignées dans ses ouvrages écrits avec peu de méthode, il est vrai, mais où l'on aperçoit souvent les étincelles d'un génie extraordinaire et les germes de nouvelles découvertes. Sa mort enleva beaucoup d'espérances à ses admirateurs, et ouvrit un vaste champ à ceux qui allaient le suivre. » Ritter avait été nommé, en 1805, membre de l'académie de Munich. C'est la seule distinction dont on ait honoré son mérite; du reste, il ne reçut aucun bienfait de son gouvernement, et ne fut appelé à remplir aucune place ou fonction. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Preuve que l'action de la vie est toujours accompagnée de galvanisme*, Weimar, 1798; 2° *Contributions à la connaissance plus particulière du galvanisme*, Iéna, 1801, 2 vol. in-8°; 3° *Mémoires physico-chimiques*, Léipsick; 3 vol. in-8°, 1806; 4° *Fragmens tirés de la succession d'un jeune Physicien*, Heidelberg, 1810, 2 vol. in-8°; 5° une foule de *Mémoires*, *Dissertations*, etc., dans différens ouvrages périodiques, entre autres dans le *Magasin pour l'Histoire naturelle* de M. Voigt; dans les *Annales de Physique* de M. Gilbert, dans le *Journal de Physique et de Chimie* de M. Gehlen, etc.

RIVAROL (Antoine de), homme d'un esprit très-distingué, naquit à Bagnols, en Languedoc, le 7 avril 1757. Nous ne rechercherons pas avec une minutieuse attention, s'il descend ou non des fameux comtes de Rivarola; cette question d'origine n'a d'intérêt qu'aux yeux des généalogistes, et de quelque manière qu'on la résolve, la renommée de Rivarol n'en sera ni plus ni moins honorable. Les ennemis que sa malignité lui suscita, cherchèrent des armes contre lui jusque dans son berceau. Sans attacher à ces faits plus d'importance qu'ils n'en méritent, bornons-nous à dire que son père, qui se donnait pour le dernier rejeton d'une ancienne famille de Lombardie, après avoir épousé, en 1720, une cousine-germaine de M. de Parcieux, de l'académie des sciences, acheta à Bagnols, pour la somme de 12,000 francs, une auberge, *les Trois Pigeons*, qu'un autre fut char-

gé de mettre en valeur. Quoi qu'il en soit, en 1760, 3 ans après la naissance d'Antoine Rivarol, l'auberge fut vendue, et Rivarol vint à Paris, où il prit le titre de comte. Son éducation avait été faite par son père, homme de beaucoup d'esprit et de talent; son début dans le monde eut de l'éclat. Son *Discours sur l'universalité de la langue française*, couronné, en 1784, par l'académie de Berlin, attira les regards sur lui. Il fut reçu membre de l'académie de Berlin, et le grand Frédéric lui écrivit: « Que depuis les »bons ouvrages de Voltaire, il »n'avait rien lu de mieux que ce »discours. » Un esprit fin, caustique; une imagination satirique; une verve intarissable d'ironie; une méchanceté inexorable; beaucoup de grâce, d'aisance, de trait, achevèrent de mettre Rivarol à la mode. Il fut l'objet de beaucoup de haines, et vit sa réputation s'accroître de la peur qu'il inspirait; à son Discours sur l'universalité de la langue française, succédèrent la traduction de l'*Enfer* du Dante, ouvrage exécuté avec plus d'élégance que de fidélité, et plus propre à donner une idée précise de l'esprit du traducteur que du génie de l'auteur original; et le *Petit Almanach des grands-hommes*, facétie écrite avec beaucoup d'esprit, œuvre de malice qui dut aussi son succès à la malice des lecteurs. Quelques écrivains alors obscurs, et dont la réputation grandissait, pour ainsi dire, sous ses épigrammes, se vengèrent de Rivarol, en éclipsant sa gloire. Les *Lettres de Rivarol sur la Religion et la Morale* et ses *Lettres à la Noblesse*, ne se distinguent que par des sorties heureuses, et un style dont les images brillantes choquent souvent le bon goût. La révolution ayant éclaté, Rivarol, qui de concert avec l'abbé Sabattier de Castres, avait écrit contre les idées dominantes, se crut obligé d'émigrer; il se rendit à Hambourg, et passa ensuite à Berlin, où le prince Henri l'accueillit avec bienveillance. Ce fut là qu'il écrivit son dernier ouvrage: *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de la langue française*, suivi d'un *Discours sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme.* Son libraire, qui avait long-temps attendu cet ouvrage, toujours vainement promis par Rivarol, l'avait forcé à l'achever, en mettant sous clef l'auteur, qui manquait à sa parole. Jamais Rivarol ne s'est livré avec plus d'abandon que dans cet ouvrage, aux défauts et aux qualités qui lui sont propres: style métaphorique, pensées recherchées, abondance de saillies et d'images, mélange d'abstractions profondes et de comparaisons éclatantes. Il mourut à Berlin, le 11 avril 1801. Rivarol jouissait à l'étranger d'une réputation colossale, dont il était plus redevable encore à l'esprit de parti qu'à son mérite. Réduit à sa valeur réelle, il passera pour un des hommes les plus spirituels de l'époque où il a vécu: c'est beaucoup.

RIVAROL (LOUISE MATHER-FLINT, FEMME DE), était fille d'un maître de langue anglaise; elle annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions. Jeune encore et douée de quelques agré-

mens extérieurs, elle fut unie au comte de Rivarol l'aîné : cet hymen ne fut pas heureux, au moins s'il faut en juger par ces mots de Rivarol : « Un jour, dit-il, je m'avisai de médire de l'amour; le lendemain il m'envoya l'hymen pour se venger; depuis, je n'ai vécu que de regrets. » De cette union naquit un fils, mort au service de Danemark. Mme de Rivarol chercha dans le travail des consolations contre les chagrins et les regrets : l'étude trompa sa douleur. La langue anglaise lui étant familière, on doit à cette dame plusieurs traductions très-estimées : 1° *Appel des Whigs modernes aux Whigs anciens*, d'Edmond Burke, 1791, un vol. in-8°. Dans cet ouvrage, Burke parle de lui à la troisième personne. 2° *Effets du gouvernement sur l'agriculture en Italie, avec une Notice de ses différens gouvernemens*, traduits de l'anglais, 1796, in-8°; 3° *Encyclopédie morale*, avec l'*Appendix*, traduction de l'ouvrage de Dodsley, fameux libraire anglais, intitulé : *l'Economie de la vie humaine* : cet ouvrage de Dodsley avait déjà été traduit sous différens titres, et notamment, en 1792, par Mlle Dupont, depuis Mme Brissot, sous celui de *Morale de tous les âges*; 4° *le Couvent de Saint-Dominique*, traduit de l'anglais, in-8°, 1801; 5° *Notice sur la vie et la mort de Mme de Rivarol*, 1802, in-8°. Cette notice contient quelques faits curieux. Mme de Rivarol mourut à Paris, dans un âge très-avancé, le 21 août 1821.

RIVAROL (le vicomte Claude-François de), frère cadet du comte dont l'article précède, né à Bagnols en 1760, était capitaine d'infanterie en 1789. Dévoué aux priviléges, il conçut, dès les premiers momens du nouvel ordre de choses, le projet d'une association, dont le but était de soutenir le trône et l'autel. Quinze cents officiers ou gentilshommes en faisaient déjà partie, lorsqu'elle fut dissoute par suite de la destruction de la Bastille. M. de Rivarol avait été l'un des commissaires de cette réunion, dont les débris formèrent celle qui fut connue sous le nom de *Salon français*. Il publia dans le même temps plusieurs écrits politiques, et émigra en 1790. Il se réunit, à Maëstricht, à M. de Maillebois, et fut chargé, quelque temps avant la journée du 10 août 1792, d'une mission secrète auprès de la reine Marie-Antoinette. M. de Rivarol resta à Paris jusqu'après cet événement, et se rendit auprès des princes, dont l'armée venait d'entrer dans la Champagne à la suite des Prussiens. Arrêté dans un second voyage qu'il fit à Paris, pour informer le roi de l'état des affaires, il obtint sa liberté après le 31 janvier 1793; fut incarcéré une seconde fois, six mois après, et ne sortit de prison qu'après la chute de Robespierre. Rivarol se rendit à Hambourg, revint une troisième fois à Paris, en 1800, et y perdit de nouveau sa liberté pour avoir entretenu une correspondance avec le comte d'Avaray. Il sortit de prison deux ans après, et fut exilé dans le département du Gard, où la police surveilla sa conduite. En 1812, il s'était montré dans la capitale; il fut arrêté pour la quatrième fois, resta dé-

tenu jusqu'au commencement de 1813, et fut alors obligé de quitter la France. Depuis le retour des Bourbons, en 1814, il revint à Paris, et obtint le grade de maréchal-de-camp le 10 mai 1816. M. de Rivarol a publié deux petits poëmes, intitulés, le premier : *De la Nature et de l'Honneur*, 1782, in-8°, et le deuxième : *Les Chartreux*, 1784, in-8°. Il est encore auteur de quelques poésies fugitives, et du roman d'*Isman, ou le Fatalisme*, 1799.

RIVAUD (N.), exerçait des fonctions administratives dans le département de la Haute-Vienne, lorsqu'il fut nommé, par ce département, député à la convention nationale au mois de septembre 1792. Dans le procès de Louis XVI, il vota la réclusion et le bannissement à la paix. Arrêté comme un des 73 signataires des protestations contre les événemens du 31 mai 1793, il fut mis en liberté, et réintégré dans ses fonctions après le 9 thermidor an 2 (1794). En 1795, envoyé en mission à l'armée du Rhin-et-Moselle, il rendit compte à la convention nationale des succès de nos armes. Quoique compromis dans la correspondance de Lemaître, il passa au conseil des cinq-cents après la session conventionnelle. Réélu, en 1798, au conseil des anciens, il partit pour l'armée d'Italie, comme commissaire du directoire-exécutif; détruisit tout ce qu'avait fait Milon, son prédécesseur, et souleva par sa conduite tous ses collègues, qui l'accusèrent, après le 30 prairial an 7, d'avoir appuyé de tout son pouvoir les entreprises des Autrichiens contre la France. Ces accusations n'eurent aucune suite, et M. Rivaud se retira tranquillement des affaires publiques après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Depuis cette époque, il est rentré dans l'obscurité de la vie privée, dont ne l'ont point tiré les gouvernemens impérial ou royal.

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (LE COMTE OLIVIER-MARON), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, né à Civray, dans la ci-devant province du Poitou, le 11 février 1766, embrassa très-jeune la carrière des armes, et se distingua par sa valeur ainsi que par ses talens militaires, dès les premières campagnes de la révolution. En 1791, il était parvenu au grade de chef du 4ᵉ bataillon de la Charente; il se signala, l'année suivante, à l'armée du Nord, aux batailles de Hondscoote, de Warwick, de Wattignies, et en 1793, au blocus de Maubeuge. Employé ensuite en Italie, il prit une part active au siége de Mantoue en 1797, et fut élevé au grade de général de brigade à la fin de la campagne. Nommé quelque temps après chef de l'état-major de l'armée dite d'Angleterre, il se rendit sur les côtes de France, mais il en fut rappelé, en 1800, pour prendre, à l'armée d'Italie, le commandement d'une brigade, avec laquelle il contribua à la victoire de Montebello. Le général Rivaud se couvrit de gloire à la célèbre bataille de Marengo, où il défendit le village de ce nom pendant la journée entière, et contre

des forces six fois plus nombreuses que les troupes qu'il avait sous ses ordres. L'année suivante, il fut envoyé à l'armée de Portugal, s'y distingua de nouveau, et fut nommé général de division le 16 mai 1802. Il passa en Allemagne l'année suivante, fit partie de l'armée qui fit la conquête du Hanovre, sous les ordres du maréchal Mortier, et combattit avec la plus haute distinction à la bataille d'Austerlitz. Le 17 octobre 1806, il contribua à la prise de la ville de Hall, et battit quelque temps après la réserve prussienne. Le nouveau roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, engagea alors le général Rivaud à entrer à son service, et lui donna le commandement de la 2ᵉ division militaire à Brunswick. Pendant la campagne de 1809, il commanda une division de l'armée de réserve sous les ordres du maréchal Kellermann. Le général Rivaud avait quitté le service de Westphalie, et l'empereur lui avait donné le commandement de la 13ᵉ division militaire à La Rochelle. Il occupait son poste dans cette ville lors des événemens de 1814, et à la première abdication de ce prince, il fit afficher, le 11 avril, sur les murs de La Rochelle, une proclamation annonçant le retour du roi, et fit prendre la cocarde blanche à la garnison. Nommé chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814, grand-officier de la légion-d'honneur le 23 août, comte le 31 décembre, et enfin commandant de la Loire-Inférieure, dans la 12ᵉ division militaire, il se trouvait encore à La Rochelle lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Le général Rivaud fit de vains efforts pour conserver cette place au roi. Une insurrection violente éclata parmi les soldats de la garnison, qui reprirent la cocarde aux trois couleurs. Il donna alors sa démission, et ne remplit aucune fonction publique pendant les *cent jours*, en 1815. Après le second retour du roi, il reprit son grade de lieutenant-général, fut appelé par ce prince à la présidence du collége électoral du département de la Charente-Inférieure, et fut élu membre de cette chambre des députés qui fut dissoute par l'ordonnance royale du 5 septembre 1816. Le général Rivaud de la Raffinière a repris depuis son commandement de la 12ᵉ division militaire à La Rochelle.

RIVE (L'ABBÉ JEAN-JOSEPH), savant historien et célèbre bibliographe, naquit à Apt, département de Vaucluse, le 19 mai 1730. Son père, qui exerçait la profession d'orfèvre, le destina à la carrière ecclésiastique, et lui fit faire des études analogues à cette destination. Successivement professeur de philosophie au séminaire de Saint-Charles à Avignon, et curé de Molléges au diocèse d'Arles, il préféra se rendre en 1767 à Paris, où son savoir lui mérita la place de bibliothécaire du duc de La Vallière. De retour dans sa province au commencement de la révolution, il s'y fit bientôt remarquer comme un des partisans des nouvelles doctrines politiques auxquelles il chercha à attacher de nombreux partisans. Il mourut à Marseille en 1792; ses ouvrages tant manuscrits qu'imprimés, sont en très-grand nombre; parmi les

derniers nous citerons les principaux, d'après des documens bibliographiques : 1° *Lettres philosophiques contre le système de la nature*, 1771, in-8°, dans le portefeuille hebdomadaire; 2° *Éloge à l'Allemande*, de la 2e édition de la préface de l'abbé Maury, sur les sermons de Bossuet, donnée par d'Alembert, à Paris, en 1775, in-8°; 3° *Notices sur la Guirlande de Julie et les Fleurs de Daniel Rabel*, en 1779, in-4°, Paris; 4° *Notice sur la Vie et les Poésies de Guillaume de Machau*, qui florissait après le milieu du 14e siècle. L'abbé Rive prétend qu'il eut la plus grande part à un livre intitulé : *Recueil d'Estampes* représentant les grades, les rangs et les dignités suivant le costume de toutes les nations existantes, avec des explications historiques et la vie abrégée des grands hommes qui ont illustré les dignités dont ils étaient décorés, Paris, 1779, in-folio; 5° *Lettre sur l'ancienne formule des Souverains appelés par la grâce de Dieu*, 1779, in-4°; 6° *Eclaircissemens sur les Cours d'amour*. L'auteur démontre dans cet ouvrage, contre l'opinion de D. Vaissète, Papon et autres, que les cours d'amours remontent jusqu'en l'an 1160. 7° *Notices sur le Roman du petit Artus, roi de la petite Bretagne, et sur celui de Perthenay ou de Lusignhem*, 1779, à Paris, in-4°; 8° *Eclaircissemens sur l'invention des Cartes à jouer*, Paris, 1780, in-8°. L'auteur produit un appendix pour cet ouvrage « contre, dit-il, celui du Monde primitif, qui dans ses rêves littéraires fait venir les cartes à jouer des anciens Egyptiens, contre la critique de Dupuis, de l'académie des inscriptions, et contre l'insolent et très-insensé auteur de l'almanach de Gotha, en 1782. » 9° *Ode sur la naissance du Messie*, dans le journal de Paris, décembre 1780; 10° *Ode sur l'abolition de la servitude en France*, avec des notes critiques, imprimées à Bruxelles, en 1781, et réimprimées à Nîmes, en 1789; les notes contiennent des éclaircissemens qui ne sont pas à rejeter. 11° *Prospectus sur l'essai de vérifier l'âge des miniatures*, peintes dans des manuscrits depuis le 14e jusqu'au 17e siècle inclusivement, Paris, 1782, in-12. Ce prospectus, composé de trois feuilles, n'a été tiré qu'à 250 ou 300 exemplaires; 12° *Explication des six figures du Sépulcre de Cestius*, avec des notes critiques, in-folio, 1783; 13° *Notice* sur le traité manuscrit de Galeoto Martio, intitulé : *Excellentibus*, Paris, 1785; 14° les 26 *Planches* de l'art de vérifier l'âge des miniatures de livres, grand in-folio, sont gravées au simple trait, imprimées au bistre, et peintes en or, en argent et couleurs, avec une parfaite ressemblance à leurs originaux, ainsi que cela est certifié dans le journal de Paris, du 22 juillet 1783, par des témoins oculaires de ce journal. La souscription n'était que de 80 exemplaires en tout, dont chacun se vendait 25 louis; l'auteur n'avait que 40 souscriptions, dont 3 sont sur vélin au prix de 1600 livres. 15° La *Chasse aux Bibliographes et aux Antiquaires mal avisés*, 1789, 2 vol. in-8°. L'auteur relève dans

cet ouvrage plusieurs fautes du père Le Long, dans sa Bibliothèque sacrée, de Debure, de Mercier, de l'abbé Desaulnais et ses collègues; 16° *Accomplissement de la Prophétie faite en 1772, sur la destruction légale des Parlemens*, ou *Vrais principes du gouvernement politique, contre les erreurs et la bassesse des Nomoclastes ou briseurs des Lois; 17° Lettre vraiment philosophique à l'évêque de Clermont*, dans laquelle on trouve la discussion critique de plusieurs motions de divers membres de l'assemblée, et le *cura ut valeas* du sacerdotisme présent; 18° *Lettre* au célèbre Camille Desmoulins, au sujet d'un passage de Pline; 19° *Dictionnaire de critique littéraire* contre divers auteurs français et étrangers, tels que l'Almanach de Gotha de 1782; sur les inventeurs dans les arts et dans les sciences, les annales poétiques, Agrelati Bailli, Baudini, Bastoloci, Bayle, Lacaille, Histoire de l'imprimerie et de la librairie, Chaudon, Chevillier, Erevenna, Debure, l'auteur de la Bibliographie, etc.; 20° *Histoire critique des lettres; Mémoire pour servir à l'histoire de l'imprimerie*, renfermant l'origine de l'imprimerie en bois et typographique, etc., etc.; 21° *Essai chalcographique* de près de trois cents éditions du 15° siècle, tout prêt à être gravé. Environ six mille *Notices calligraphiques et typographiques* de manuscrits de tous les siècles, et d'éditions du 15° siècle, semblables par leur longueur et leurs recherches à celles du manuscrit de *excellentibus*, par Galeotto Martio. Environ 12 ou 15 mille *Descriptions* de livres en toute sorte de langues, excepté en français et en italien, depuis le 16° siècle jusqu'à présent, enrichies de notes critiques: 22° *Bibliothèque de livres français en prose et en vers*, manuscrits ou imprimés, depuis le 12° siècle jusqu'à présent, pour servir de supplément et de correction aux Bibliothèques de La Croix du Maine et de Duverdier, ainsi qu'aux notes de La Monnoie, du médecin Falconet et de Juvigni, sur les bibliothèques, pour servir de supplément au Trésor de la langue française par Borel, à Goujet, à la nouvelle édition du P. Le Long, à celle de la Méthode pour étudier l'histoire de l'abbé Lenglet, et aux Annales poétiques; 23° *Bibliographie de livres tachygraphiques*, ou concernant l'écriture en abrévation; 24° enfin *Bibliographie de livres stéganographiques*, ou sur l'écriture occulte.

RIVE (PIERRE-LOUIS DE LA), peintre de paysages, naquit le 21 octobre 1753, à Genève, et reçut par les soins de son père, pasteur d'une église de campagne, une éducation distinguée. Le jeune de la Rive était destiné au ministère évangélique; mais dès l'âge de 16 ans, il obtint non sans peine, de sa famille, la liberté de suivre son penchant pour la carrière des beaux arts. Il étudia la peinture sous le chevalier Fassin, peintre de paysages, de Liége, qui s'était momentanément fixé à Genève, et y avait ouvert une académie; adoptant le genre de son maître, inspiré d'ailleurs par les sites pittoresques de la Suisse, il devint habile paysagiste, et pour se

perfectionner, il se détermina à voyager. A Dresde, Casanova, directeur de la galerie de l'électeur, donna des conseils au jeune de la Rive, et l'engagea à étudier mieux la nature. Il se rendit à Rome, en 1784, et après environ deux ans de séjour dans cette contrée classique, il revint dans sa patrie. Son talent s'était amélioré, son goût était devenu plus pur, et sa touche plus large, plus historique; l'on vit qu'il avait presqu'entièrement abandonné la manière flamande, qui l'avait d'abord séduit. Pendant les troubles qui éclatèrent à Genève, il parcourut la Suisse et la Savoie, reproduisant les sites les plus remarquables de ces contrées, et méritant par la perfection de ses dessins au lavis, que les Allemands y missent le prix le plus haut : vogue qui s'étendit bientôt parmi les amateurs de l'Angleterre et de la Russie, pour lesquels il composa un grand nombre de tableaux. « On se bornera à en citer deux, dit l'auteur d'une notice sur de la Rive. Le premier est une *Vue du Mont-Blanc, tel qu'on le voit de Salanches*; ce tableau présentait d'autant plus de difficultés, qu'il semble renverser toutes les règles, en ce que l'objet le plus éloigné est le plus grand et le plus apparent, et que tous les plans et les devans sont dans l'ombre : il n'y a de lumière que sur la montagne qui occupe le fond. *La vue du Mont-Blanc*, etc., eut le plus grand succès; elle se trouve aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, dans le cabinet du prince Gallitzin. Le second tableau est une grande et riche composition d'un ton chaud et vigoureux, que l'auteur a donné à la société pour l'encouragement des arts de Genève, et qui orne le lieu de ses séances. » De la Rive mourut le 7 octobre 1815, dans sa ville natale, où il était généralement estimé.

RIVERY (Louis), était cultivateur et négociant à Saint-Valery, à l'époque où éclatèrent les premiers troubles politiques. Il fut d'abord nommé administrateur du département de la Somme, et en 1791 député à l'assemblée législative, par le même département. Réélu, en 1792, à la convention nationale, il vota pour la détention dans le procès du roi, fut un des signataires des protestations contre les événemens du 31 mai 1793, et échappa cependant à la proscription. Désigné par le sort pour examiner la conduite de Carrier, il se déclara contre ce farouche proconsul; passa au conseil des cinq-cents en 1795, en sortit en 1797, et fut réélu en 1798. M. Rivery siégea dans cette assemblée jusqu'à la révolution du 18 brumaire. Depuis cette époque il a été perdu de vue.

RIVIÈRE (Mercier de la), célèbre économiste, l'un des rédacteurs du *Journal d'agriculture*, ancien intendant de la Martinique, etc., naquit vers 1720. Il appartenait à une famille considérée dans la finance, et fut successivement conseiller au parlement de Paris et intendant de la Martinique. De La Rivière, de retour dans sa patrie, se lia avec Quesnay, et devint un de ses disciples les plus marquans. L'ouvrage qu'il publia en 1767, sous le titre *De l'Ordre naturel et essentiel des*

sociétés politiques, oublié depuis long-temps, fit, lorsqu'il parut, une très-grande sensation; mais il fut ridiculement placé par quelques partisans aveugles, entre autres par le prince de Galitzin, ambassadeur de Russie en France, au-dessus de *l'Esprit des Lois*. Voltaire, dans sa lettre à Damilaville, du 8 août 1767, s'exprime ainsi : « M. le prince de Galitzin »me mande que le livre intitulé: »*l'Ordre essentiel*, est fort au-des»sus de Montesquieu. N'est-ce »pas le livre que vous m'avez dit »ne rien valoir du tout? Le titre »m'en déplaît fort. » Le prince de Galitzin, cet admirateur enthousiaste du disciple de Quesnay, ne se borna pas à faire la réputation du livre; il voulut aussi faire la fortune et la gloire de l'auteur. « Chargé par l'impératrice Catherine de lui procurer un homme capable de l'aider dans la rédaction du nouveau code qu'elle voulait donner à son vaste empire, dit l'auteur d'une Notice sur de La Rivière, Galitzin proposa à cette princesse l'économiste français, qui fut accepté. Celui-ci avait promis de se rendre près de la czarine avant l'époque fixée pour la réunion des députés des provinces à Moskou; mais il s'arrêta plus d'un mois à Berlin, pour se délasser des fatigues du voyage, et continua sa marche avec tant de lenteur, qu'il n'arriva dans Saint-Pétersbourg que huit jours après le départ de Catherine. L'impératrice, piquée, lui donna l'ordre de l'attendre où il était : elle revint de Moskou, mais elle ne fit point prévenir de La Rivière de son arrivée, et ne témoigna pas le moindre désir de le voir. Ayant fini par demander la permission de quitter la Russie, il obtint alors de l'impératrice une audience qui fut très-courte, et il partit de Saint-Pétersbourg, se plaignant hautement d'elle et de ses ministres... En repassant dans la capitale de la Prusse, il eut plusieurs conférences avec le prince Henri, qui parut goûter ses idées de réforme. De La Rivière était un homme d'esprit et d'une physionomie très-agréable, très-vif, et plus agréable encore à entendre qu'à lire; mais son ton d'oracle et la singularité de ses plans prêtaient beaucoup au ridicule. » Si de La Rivière eut de chauds partisans, il eut le malheur d'avoir pour antagonistes Grimm et l'abbé Galiani, et surtout Voltaire, qui, avec eux, prenait la liberté de se moquer souvent du *pauvre Solon, nommé de La Rivière*. Voulant cesser d'être en butte aux plaisanteries de ses adversaires, fatigué d'ailleurs des discussions des économistes, il se condamna au silence, et n'occupa plus l'attention publique qu'en 1789, par une *Lettre* qu'il adressa au comité des finances de l'assemblée constituante. Dans cet écrit, il se déclare généralement partisan du système du ministre Necker. Quoique de La Rivière se fût montré opposé à la révolution, il mourut dans une complète obscurité vers 1794. Voici la liste de ses principaux ouvrages : 1° *L'Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques*, Paris, 1767, in-4° et in-12. « Cet ouvrage, dit l'auteur de la notice dont nous avons déjà fait mention, est un exposé des principes des économis-

tes. Selon de La Rivière, la société n'a point d'autre base que la propriété foncière, garantie par les lois. Les lois positives, dérivant de la nature de l'homme, sont l'ouvrage de Dieu ; mais leur application appartient au pouvoir législatif, qui ne peut être exercé que par un seul ; il réside essentiellement dans le prince ou le souverain, qui réunit en même temps la force nécessaire pour l'exécution : c'est ce que les économistes entendent par le despotisme légal. Cette forme de gouvernement est, selon eux, la meilleure de toutes, puisqu'elle seule garantit à l'homme la propriété et la jouissance des droits qui en dérivent. Elle est sans inconvénient pour les peuples, puisque les souverains sont intéressés à donner de bonnes lois à leurs sujets et à multiplier leurs richesses, dont une partie entre dans les coffres de l'état. Les richesses sont le produit des terres. L'impôt, pour être équitable, ne peut être établi que sur les bénéfices de l'agriculture, et il doit être unique pour ne pas former de doubles emplois, qui détruiraient le droit de propriété et ruineraient l'agriculture, etc. » De La Rivière pensait que l'adoption de ce système n'offrait aucune difficulté ; Voltaire en jugeait autrement. « Je ne sais pas, dit-il, si c'est parce que je cultive quelques arpens de terre, que je n'aime point que les terres soient seules chargées d'impôts (*voyez* Lettre à Chardon, 25 décembre 1767). L'abbé de Mably, adversaire déclaré du despotisme légal, a réfuté l'ouvrage de La Rivière dans une suite de lettres intitulée : *Doutes proposés aux philosophes économistes* (*voy.* Mably, XXVI, 9). » 2° *L'Intérêt général de l'État*, ou la Liberté du commerce des blés démontrée conforme au droit naturel, etc., avec la Réfutation d'un nouveau système, publiée en forme de dialogues, sur le commerce des blés, 1770, in-12 ; 3° *De l'Instruction publique*, ou Considérations morales et politiques sur la nécessité, la nature et la source de cette instruction, Paris, in-8°, 1775. Le *Journal des Savans* (février 1776) fait l'éloge de cet ouvrage. 4° *Lettre sur les Économistes :* quoiqu'elle ne porte point de date, elle est de 1787. Cette lettre, qui est une apologie des principes des économistes, a été insérée à l'article *Économiste*, dans le *Dictionnaire d'Économie politique*, de l'*Encyclopédie méthodique*. 5° *Lettre* à MM. les députés composant le comité des finances dans l'assemblée nationale, Paris, 1789, in-8° : elle parut dans le *Moniteur ;* 6° *Essai sur les Maximes et les Lois fondamentales de la monarchie française*, ou Canevas d'un Code constitutionnel, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé *Les Vœux d'un Français*, Paris, in-8°, 1789 ; 7° *Palladium de la constitution politique*, ou Régénération morale de la France, in-8°, Paris, 1790 ; 8° *l'Heureuse Nation*, ou Relation du gouvernement des Féliciens, peuple souverainement libre et heureux sous l'empire absolu des lois, 2 vol. in-8°, 1792.

RIVIÈRE (N.), avocat-général à la cour royale d'Agen, fut nommé en 1816, par le département de Lot-et-Garonne, mem-

bre de la chambre des députés. Dans la session de cette année, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les établissemens ecclésiastiques, il proposa des amendemens en faveur du projet. Dans le mois de janvier 1817, il parla sur les élections, et appuya, dans le mois de février, l'impression de la liste des pensions, ainsi que les nouvelles retenues sur les traitemens. Dans la session de 1818, il vota en faveur du projet des ministres sur la presse, fut rapporteur de cette commission du concordat, dont les travaux, rejetés à l'assemblée, n'en furent pas moins suivis en grande partie. Enfin, rapporteur de différentes pétitions, il proposa l'ordre du jour sur un grand nombre, mais demanda le renvoi de celle de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély au ministre des affaires étrangères. M. Rivière s'inscrivit pour le monopole du tabac, et combattit avec M. Courvoisier l'amendement proposé par M. Rolland sur les ponts et chaussées. Dans la session de 1819, il vota en faveur de toutes les lois d'exception, et fut rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la liberté individuelle; non-seulement il l'appuya, mais encore il s'opposa, dans la séance du 10 mars 1820, à ce que les prévenus mis au secret eussent un conseil pour rédiger leurs mémoires justificatifs. En 1821, M. Rivière présida le collége électoral de son département, et ne fut cependant pas réélu. Ses services législatifs lui ont valu la place de procureur-général à la cour royale d'Agen.

RIVIÈRE (Charles-François, marquis de), né à la Ferté-sur-Cher en 1765, servait en qualité d'officier dans les gardes-françaises, lorsque, par suite de la révolution, il émigra, passa à l'armée du prince de Condé, et s'attacha ensuite à la fortune de M. le comte d'Artois, qu'il suivit partout, et remplit pour lui différentes missions dans la Vendée. En 1795, il l'accompagna dans son expédition de l'Ile-Dieu. M. de Rivière rejoignit Charette, qu'il quitta à la fin de novembre, pour aller en Angleterre, chargé de dépêches. Associé à toutes les entreprises ourdies soit contre la France républicaine, soit contre le chef du gouvernement, il fut arrêté, dans le mois de mars 1804, avec Pichegru, George Cadoudal, les deux frères Polignac, etc. Mis en jugement, le 28 mai, devant le tribunal criminel du département de la Seine, il fut condamné à mort le 10 juin, et il aurait subi le sort des autres conjurés, si sa famille n'eût trouvé le moyen d'intéresser en sa faveur l'épouse du premier consul Bonaparte (*voy.* Joséphine), le grand-duc de Berg (*voy.* Murat), et Caroline Bonaparte, son épouse. Le premier consul n'ignorait pas la conduite de M. de Rivière depuis le commencement de la révolution; ce ne fut qu'avec peine qu'il accorda la grâce du condamné. Toutefois la peine de mort fut commuée en celle de la déportation, que le marquis de Rivière subit après avoir été détenu quatre ans dans le fort de Joux, département du Doubs. En 1814, il rentra en France, fut élevé au grade de maréchal-de-camp, nom-

mé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et ambassadeur à Constantinople. Au mois de février 1815, M. de Rivière se rendit à Marseille ; les vents l'y retenaient lorsqu'il fut informé du débarquement de Napoléon à Cannes. Il fit tous ses efforts pour soulever la population du Midi en faveur des Bourbons, et négocia auprès du prince d'Essling pour mettre Toulon sous la protection des Anglais; mais dans l'impossibilité de résister au mouvement qui éclatait de toutes parts, il s'embarqua pour l'Espagne avec M. de Bruges, et arriva à Barcelonne le 15 avril (1815). M. de Rivière trouva dans cette ville M. le duc d'Angoulême (aujourd'hui M. le dauphin), et resta avec S. A. R. jusqu'au mois de juillet. Il monta alors sur l'escadre du lord Exmouth, et débarqua à Marseille, après la nouvelle du désastre de Waterloo. En qualité de gouverneur de la 8e division militaire, il fit arborer le drapeau blanc le 24 du même mois, et se rendit ensuite à Toulon, auprès du maréchal Brune, qui n'avait pas encore fait sa soumission, lui donnant l'assurance que les alliés ne commettraient aucun acte d'hostilité s'il consentait à quitter le commandement de l'armée du Var. Pour arrêter l'effusion du sang, le maréchal, qui d'ailleurs était informé de nos revers, rendit la ville, et redoutant avec une juste raison l'exaltation des bandes armées du Midi, il voulut s'embarquer à Toulon pour le Havre. Le marquis de Rivière employa tous les moyens possibles pour le faire changer de résolution : il l'assura « qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour que son voyage fût protégé, et que la route fût parfaitement sûre. » Il l'avait effectivement fait devancer par un aide-de-camp jusqu'à Avignon, où cependant le maréchal fut assassiné de la manière la plus épouvantable. M. de Rivière a dû éprouver un profond chagrin du peu de succès de ses loyales précautions. M. de Rivière s'est montré plus sévère dans d'autres circonstances. On a généralement pensé que sans manquer à la fidélité qu'il devait au roi de France, cet officier-général pouvait ne pas oublier qu'il avait dû la vie aux vives sollicitations de Murat. Lorsque cet infortuné, qui avait aussi porté une couronne, vint chercher un refuge en Provence, il trouva son ancien protégé au nombre de ses ennemis. M. de Rivière revint à Paris dans le mois d'août de la même année, fut aussitôt créé pair, confirmé dans le grade de lieutenant-général, et chargé du commandement de la Corse. A son arrivée, une partie de l'île était encore en insurrection : ses mesures mirent fin aux troubles. Informé que Murat, fugitif de la Provence, cherchait un asile dans les environs d'Ajaccio, il fit faire des recherches si actives, que ce roi, partout proscrit, certain de ne pouvoir échapper, quitta la Corse, et tenta contre Naples l'expédition insensée dans laquelle il perdit la vie. Au mois de mai 1816, le marquis de Rivière fut remplacé dans le commandement de la 23e division militaire, et il partit en même temps pour son ambassade de Constan-

tinople, où il arriva le 4 juin. Des cris ne tardèrent pas à s'élever. Le commerce de Marseille surtout se plaignit amèrement du tarif des douanes souscrit par l'ambassadeur, et qui assujétissait les négocians français, dans les Échelles du Levant, à des droits deux fois et demi plus forts que ne les payaient les autres nations. Dénoncé pour ce fait à la chambre des députés, dans la séance du 19 juin 1819, il fut reconnu qu'il avait sacrifié les priviléges qui avaient été accordés au commerce français sous François Ier, et qui avaient été renouvelés sous Henri IV, Louis XIV, Louis XV, pendant la révolution, et enfin en 1801, sous le gouvernement consulaire. La chambre toutefois crut devoir renvoyer l'affaire au ministre des affaires étrangères, le général Dessoles, qui déjà, depuis plusieurs mois, avait notifié au marquis de Rivière l'ordre de se rendre à Paris. L'ambassadeur arriva le 16 juillet 1819, et n'eut pas même besoin de se justifier: ses anciens services expliquaient ses intentions. Dans le mois d'octobre, il retourna à Constantinople, d'où il fut définitivement rappelé à la fin de 1820, pour prendre, quelque temps après, le commandement de la compagnie des gardes-du-corps de *Monsieur* (aujourd'hui CHARLES X), devenue, depuis la mort de Louis XVIII, 5e compagnie des gardes-du-corps du roi.

RIVIÈRE (LE VICOMTE DE), de la même famille que le précédent, était capitaine de vaisseau avant la révolution. Envoyé, en 1791, avec un vaisseau et une frégate à la Martinique, il aida M. de Damas à rétablir dans cette colonie un calme qui ne fut pas de longue durée. Heureusement il se trouvait encore dans les mêmes parages lors des massacres qui eurent lieu dans le mois de juin 1793, et il sauva près de 7,000 propriétaires, tant sur son vaisseau que sur des bâtimens marchands. M. de Rivière arbora ensuite le pavillon espagnol, passa au service du roi catholique, et enfin au service de Portugal; il mourut quelques années après.

RIVOALLAND devint, à l'époque de la révolution, administrateur du département des Côtes-du-Nord, et fut nommé par ce département, en 1791, député à l'assemblée législative; il ne fut pas réélu à la convention, et ne reparut qu'en 1796, époque de sa nomination, en qualité de commissaire du directoire près de l'administration municipale du canton de Perdenet. En 1798, membre du conseil des anciens, il prit la parole sur différens objets d'administration, s'éleva, en 1799, contre l'impôt sur le sel, et appuya de son vote l'élection d'Antonelle, qui fut annulée sur le rapport de Barret. Le 20 octobre, lors de la discussion sur le projet d'appliquer la peine de mort aux auteurs ou signataires de traités portant atteinte à la constitution ou à l'intégrité du sol français, il déclara qu'il ne connaissait aucun moyen de combattre cette proposition. Il ne siégea point au corps-législatif après la révolution du 18 brumaire an 8, mais il fut nommé conseiller à la cour d'appel de Rennes, dont il avait cessé de fai-

re partie long-temps avant la restauration du gouvernement royal, en 1814.

ROBERJOT (Claude), naquit à Macon en 1753, embrassa l'état ecclésiastique, et devint curé de cette ville. Des connaissances étendues, et un caractère doux et tolérant, lui avaient mérité l'estime de ses compatriotes, lorsque les événemens de 1789 changèrent entièrement sa position. Il accepta la place de président du département de Saône-et-Loire, et fut nommé, en 1792, député suppléant à la convention nationale; il remplaça Carra, l'une des victimes du coup d'état du 31 mai 1793. Roberjot appela, après la chute de Robespierre, l'attention de l'assemblée sur les dilapidations des fournisseurs des armées. Envoyé en mission à l'armée de Pichegru, il annonça à son arrivée la conquête de la Hollande; bientôt il sut se concilier, par sa sagesse et sa modération, l'esprit des peuples conquis, et rendit compte à la convention nationale, des vœux des habitans des provinces entre la Meuse et le Rhin, pour leur réunion à la France. Roberjot sentait toute l'importance pour la république d'étendre son territoire jusqu'aux limites que la nature semble lui avoir tracées, le Rhin et l'Océan. A son retour, il présenta sur ce projet un rapport très-bien rédigé, qui fut appuyé fortement par Merlin de Douai, et adopté. Membre du conseil des cinq-cents, à l'établissement du gouvernement directorial, il cessa d'en faire partie en 1797; il partit aussitôt pour Hambourg, comme ministre plénipotentiaire de la république près des villes anséatiques. Il passa ensuite en Hollande en qualité d'ambassadeur, et fut enfin nommé ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt, avec Bonnier d'Alco et Jean Debry. On a vu aux articles de ces deux députés de quelle manière furent terminées les conférences, et comment les ministres français, contraints de quitter la ville, furent assassinés, à un quart de lieue, par les hussards de Szecklers. Jean Debry, échappé à la mort, se traîna à la pointe du jour dans Rastadt, et se présenta chez le comte de Goertz, ministre prussien, où il fut accueilli avec toutes les démonstrations d'un puissant intérêt. Cependant les corps sanglans et inanimés de ses deux collègues furent ramenés dans la ville, et y reçurent les honneurs funèbres. Les plénipotentiaires, qui n'avaient pas encore quitté Rastadt, assistèrent à leur convoi, et dressèrent un procès-verbal, constatant le crime atroce qui avait été commis sur eux. Peu de temps auparavant, Roberjot avait été réélu au conseil des cinq-cents; il partagea les honneurs accordés par le gouvernement à son collègue Bonnier. Son siége, couvert d'un crêpe, resta vide, et le président de l'assemblée répondait à l'appel de son nom, *Vengeance!* Roberjot a laissé des souvenirs chers à ses nombreux amis. Il a composé quelques écrits qui annoncent sa philantropie; ils traitent tous de l'économie rurale, à l'exception de *Mémoires* sur les établissemens de charité de Hambourg, qu'il rédigea dans cette ville, lorsqu'il y remplissait les fonctions de ministre.

ROBERT (LE BARON LOUIS-BENOIT), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, entra jeune encore dans la carrière des armes, et s'était distingué particulièrement en plusieurs occasions pendant les premières campagnes de la révolution. Il passa à l'armée d'Espagne, en 1808, avec le grade de colonel à la suite du 70ᵉ régiment de ligne; s'y fit remarquer par sa belle conduite aux siéges de Sarragosse et de Lerida; repoussa devant cette dernière place les sorties que tentèrent les troupes espagnoles, et mérita les éloges publics du général en chef. Il se distingua de nouveau au siége de Tarragone, fut honorablement cité par le maréchal Suchet, duc d'Albuferra, obtint la décoration d'officier de la légion-d'honneur, et fut nommé général de brigade. Il déploya des talens militaires très-distingués et une haute valeur aux combats de la Puebla, de Banaguail, de Sagonte, de Quarta et de Biar. Il battit complètement et dispersa, le 19 octobre 1813, un corps nombreux d'Espagnols, commandé par le général Martin l'Empecinado, et le 15 du même mois, un autre corps qui venait attaquer les postes de la rive droite de l'Ebre; en 1812, il fut nommé commandant de la légion-d'honneur, et en 1814, chevalier de Saint-Louis. L'année suivante, pendant les *cent jours*, en 1815, il commandait le département des Basses-Pyrénées. Après la seconde rentrée du roi, le général Robert a été mis à la demi-solde.

ROBERT (LE BARON SIMON), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né le 1ᵉʳ mai 1762, dans la ci-devant province du Nivernais, s'enrôla, à l'âge de 18 ans, dans un régiment d'infanterie. Il avait quitté le service militaire à l'époque de 1789, mais il reprit bientôt les armes, et se distingua pendant les premières campagnes de la révolution, d'abord à l'armée du Nord, et ensuite dans la guerre de la Vendée. Sa réputation militaire le fit appeler à un grade supérieur dans la garde impériale, où il fut bientôt nommé major des grenadiers à pied. Employé à l'armée d'Espagne, il battit, le 18 novembre 1810, au bourg San-Domingo, avec un détachement de la garde impériale, le corps nombreux du chef de guérillas Amor, lui enleva son drapeau, ses bagages, et lui fit des prisonniers. Il fit ensuite, à la tête de son régiment et avec la même distinction, la campagne de 1812 en Russie; couvrit la retraite des débris de l'armée, et fut nommé, à son retour à Paris, commandant des dépôts de la garde. Pendant la guerre à l'intérieur de la France, en 1814, il commandait une brigade. Le 15 août de la même année, il fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis, et maréchal-de-camp, le 12 octobre suivant; en juin 1815, le général Robert fut employé au 9ᵉ corps d'observation sur le Var. Après le second retour du roi, il a été mis à la demi-solde. — Un autre ROBERT, général de brigade, commandait en Italie, en 1796, sous les ordres du général Auge-

reau; il se distingua surtout aux combats de Legnago, de Ronco, et à la célèbre bataille d'Arcole, où ce général fut grièvement blessé.

ROBERT (DIT DES ARDENNES), fut député par son département à la convention nationale, où il se fit peu remarquer et parut rarement à la tribune. Il fit partie de plusieurs comités, et vota constamment avec le côté gauche de cette assemblée, notamment dans le procès du roi, où il se prononça avec la majorité. Après la session, il se retira dans son département, et n'occupa de fonctions publiques que pendant les *cent jours* en 1815. Il accepta alors la place de sous-préfet à Rocroi, et fit plusieurs proclamations énergiques, pour engager les citoyens à s'armer et à s'opposer à toute invasion étrangère. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, il fut obligé de sortir de France, et s'est retiré, à ce qu'on croit, dans le royaume des Pays-Bas.

ROBERT (JEAN B. MAGLOIRE), avocat de province, tout-à-fait inconnu avant la révolution, alla établir, en 1791, un journal à Fécamp, et se montra assez partisan du nouvel ordre de choses pour devenir procureur de cette commune; il fut envoyé presqu'aussitôt près de la convention nationale à l'effet d'empêcher la vente des biens de l'abbaye de Fécamp. Un caractère difficile, beaucoup d'ambition, et peu de talens pour justifier des prétentions exagérées, lui attirèrent des persécutions. Il quitta Fécamp, et créa à Rouen un journal intitulé: *l'Observateur de l'Europe*; il avait également fondé une imprimerie dans cette ville. Des difficultés avec la régie du timbre et le défaut de succès de ses établissemens les lui firent abandonner. Plongé dès-lors dans la plus profonde obscurité, ce ne fut qu'à l'époque des événemens de 1814, qu'il reparut en subalterne sur la scène politique. Il offrit ses services à MM. de Semallé et de Polignac, commissaires du roi, et fut envoyé par eux à Rouen, avec M. de Vante. M. Robert fit alors imprimer plusieurs pamphlets, et crut nécessaire de quitter la France, lors des événemens du 20 mars 1815. Il fit à Gand l'entreprise d'un journal intitulé: *le Nain-Blanc*, qu'il continua en France, sous le titre de *Fidèle ami du Roi*. Cet ouvrage, dont la sagesse et la modération ne justifiaient pas le titre, détermina, le 30 octobre, l'arrestation de l'auteur et de son fils aîné. Une pétition adressée à la chambre des députés par Mlle Robert, occasiona de vifs débats; elle accusait M. Decazes, ministre de la police, d'attentat à la liberté individuelle sur la personne de son père. M. de Lally-Tolendal prit à cette occasion la parole dans la chambre des pairs: « Si la loi du 29 oc»tobre, dit-il, a mis dans la main »du ministre un pouvoir terrible, »ce ministre doit à la chambre »un compte rigoureux de l'usage »qu'il en aura fait. Des renseigne»mens particuliers me mettent à »portée d'assurer que ce compte »sera satisfaisant en ce qui tou»che le sieur Robert, et qu'il sera »prouvé à la chambre que les abus »de pouvoir, reprochés au minis»tre, n'ont été dans le fait qu'une

»sévère, mais juste précaution.» Mis en liberté après quelques mois de détention, il occupa encore les journaux d'affaires pour le moins désagréables. Celle qui fit le plus de bruit fut sa querelle avec Mᵉ Dupuis, avocat à Rouen, pendant le procès de Mathurin-Bruneau en 1818. M. Robert était présent aux débats; M. Dupuis, dans la défense d'un des coaccusés du faux dauphin, lui adressa cette apostrophe terrible: «Un homme qui s'est proclamé »le *Fidèle ami du Roi*, s'est permis »de signaler mon client à l'opinion »publique comme l'agent, le »protecteur du fourbe, qui frap»pe en ce moment vos regards. »Le voilà cet historien fidèle, cet »homme qui a bientôt épuisé tous »les états! Mais, ce n'est point une »illusion, il me semble voir son »ombre errer dans cette enceinte, »dont il a été si honteusement »chassé! Je vois cette ombre cou»verte de sa toge, dont notre bar»reau l'a dépouillé.» M. Robert se défendit dans une brochure intitulée: *Réponse à Mᵉ Dupuis, avocat à Rouen*. Il est auteur de la *Biographie conventionnelle*, scandaleuse et lâche compilation, dont tous les honnêtes gens ont fait justice, en la repoussant avec mépris; il a encore publié: 1° *les Prisonniers d'état pendant la révolution*, 1815, in-8°; 2° *Pétition à la chambre des députés*, 1817, in-4°; 3° *Causes* (en partie) *inconnues des principaux événemens qui ont eut lieu en France, depuis trente-deux ans, et Vie de l'Auteur*, 1817; 4° *Pétition à la chambre des députés des départemens*, 1817, in-8°; 5° *Débats dans l'instruction du procès de Mathurin-Bruneau*, 1818.

ROBERT (François), géographe, naquit, en 1737, à Charmes, près de Châlons-sur-Saône; dès le commencement de la révolution, il se montra un des zélés défenseurs de la cause du peuple, et poursuivit avec ardeur les abus de l'ancien régime, tels que la dîme, etc. Maire de la commune de Besnote en 1793, il devint, après la révolution du 31 mai, l'un des administrateurs du département de la Côte-d'Or, qui le nomma, en 1797 (an 5), député au conseil des cinq-cents. A peine Robert eut-il le temps de faire remarquer dans cette assemblée le changement de ses opinions, relativement au clergé, qu'il en fut éliminé par suite de la révolution du 18 fructidor. Toutefois il échappa à la proscription, et se retira dans son département, où long-temps il s'occupa uniquement des sciences. Arrivé à un âge très-avancé, il voulut encore voyager, et mourut, en 1819, à Heiligenstadt, en Saxe. Passionné pour les sciences, Robert entreprit à ses frais un grand nombre de voyages, dans lesquels il rendit des services essentiels à la géographie: aussi avait-il été porté en l'an 3, par le comité d'instruction publique, sur la liste des gens de lettres à qui la convention accordait des secours. Une erreur de nom le priva de la somme qui lui était allouée; elle fut touchée par la veuve de Robert de Vaugondy, autre géographe, mort long-temps auparavant. Il était géographe ordinaire du roi, membre de l'institut de Bologne, et de l'académie des sciences et belles-lettres de

Berlin. On lui doit : 1° *Géographie élémentaire à l'usage des colléges, avec un précis de la sphère et des cartes*, 1 vol. in-12, 1re édition, 1767; 12me édition, 1817. 2° *Géographie naturelle, historique, politique et raisonnée*, 1777, 3 vol. in-12, traduite en italien; 3° *Mémoire présenté à l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, sur la manière la plus sûre, la moins dispendieuse, et la plus efficace, de diriger à volonté les machines aérostatiques*, 1784, in-8°; 4° *Voyage dans les treize cantons suisses, les Grisons, le Valais, et autres pays et états alliés ou sujets de la Suisse*, 1789, 2 vol. in-8°: cet ouvrage a été traduit en allemand. 5° *Description historique, physique et géographique de la France, divisée en départemens et subdivisée en districts*, 1790, in-4°; 6° *Traité de la sphère, avec l'explication des différens systèmes astronomiques, et un précis du système physique de Descartes*, 2me édition, 1801, in-12; 7° *Mélanges sur différens sujets d'économie publique*, 1800, in-8°; 8° *Dictionnaire géographique, d'après le recez du congrès de Vienne, le traité de Paris, du 20 novembre 1815, et autres actes plus récens*, 1818, 2 vol. in-8°. Robert est encore auteur du *Dictionnaire de géographie moderne* de l'*Encyclopédie méthodique*.

ROBERT (Pierre-François-Joseph), né à Gimnée, près de Givet, le 21 janvier 1763, était marchand épicier à Paris avant la révolution. Il épousa Mlle Kéralio (*voy.* ce nom), déjà connue par des productions littéraires, et entreprit avec elle la rédaction d'un journal intitulé : *le Mercure national*. Robert, qui avait reçu de l'éducation et n'était pas dépourvu de talens, ne borna pas ses prétentions au titre d'homme de lettres ; il rechercha l'ambassade de Constantinople, et sa femme sollicita vivement cette place de Dumouriez ; mais ce général la lui refusa. Les opinions politiques de Robert l'avaient fait connaître de Danton qui, devenu ministre de la justice, l'employa auprès de lui en qualité de secrétaire. Robert nommé, en 1792, député à la convention nationale, par le département de la Seine, vota la mort dans le procès de Louis XVI. Peu de temps après, sa maison fut livrée au pillage par la populace, à qui on l'avait désigné comme accapareur. Il fut aussi dénoncé par Vergniaud, comme ayant entretenu des relations avec le duc d'Orléans : mais il échappa à cette accusation, et sut même se maintenir après la chute de Danton, son protecteur. En 1795, il fut envoyé en mission à Liége, et fut presque aussitôt rappelé, pour avoir mis des entraves dans la marche de l'administration en Belgique. Après l'établissement du gouvernement directorial, il rentra dans les occupations de la vie privée, et se retira à Bruxelles, où il fait encore (1824) le commerce de liqueurs. Il a publié : 1° *Reconnaissance publique*, ode, 1787, in-8°; 2° *Mémoire sur le projet de l'établissement d'une société de jurisprudence*, 1790, in-8° ; 3° *le Républicanisme adapté à la France*, 1790, in-8° ; 4° *le Droit de faire la paix et la guerre appartient incontestablement à la nation*, 1790, in-8° ; 5° *Opinion concernant le jugement de Louis XVI*, in-8°, 1792.

ROBERT (N.), était avocat à Saint-Pierre-le-Moustier avant la révolution. Nommé, par le tiers-état du bailliage du Nivernais, député aux états-généraux en 1789, il y parla une fois avec éloquence, et entraîna toute l'assemblée à son avis. Le but de son discours était de faire constituer les communes en assemblée nationale. On regrette que ce député ait tout-à-coup cessé de paraître à la tribune.

ROBERT (Jules), littérateur piémontais, naquit à Barge, près Pignerol. Entraîné par son goût pour les lettres et les sciences, il visita une grande partie de l'Europe, et se lia avec les hommes les plus distingués des divers pays qu'il parcourut. Il était de retour dans son pays en 1799, et fut alors envoyé par le gouvernement provisoire du Piémont, auprès de la république cisalpine, en qualité d'agent diplomatique. Membre du conseil du gouvernement, après la bataille de Marengo, il fut chargé pendant quelque temps des affaires militaires, et nommé de nouveau député près de la république cisalpine. A l'époque où le Piémont, réuni à la France, fut divisé en six départemens, celui du Tanaro fut confié à Robert, qui l'organisa et l'administra avec un égal succès. Il commençait à jouir du fruit de ses travaux, lorsqu'il fut attaqué, dans un voyage qu'il fit à Pise, d'une hémorragie de poitrine, dont il mourut, jeune encore, en 1802. Il était membre de l'académie d'agriculture de Turin et de plusieurs autres sociétés savantes.

ROBERT-DE-SAINT-VINCENT (*voyez* le Supplément du présent volume).

ROBERT LEFÈVRE (N.), premier peintre de la chambre et du cabinet du roi, membre de la légion-d'honneur, est né à Bayeux, département du Calvados. Elève de M. Regnault, il fit d'abord de bonnes études pittoresques, puis s'adonna plus particulièrement au genre du portrait, où se sont illustrés Rigaud et Vandick, genre plus facile à traiter que celui de l'histoire, et où l'on parvient plus facilement à la fortune qu'à la célébrité. Si comme peintre de portraits, M. Robert Lefèvre, doué d'un coup-d'œil sûr, d'une main habile, d'un tact heureux pour saisir les individualités, a ajouté au nombre déjà si considérable des portraits de la notabilité bourgeoise, notaires, avocats, riches commerçans, etc., ce qui l'a fait surnommer, par la critique maligne, le *Vandick des notaires*, il n'a pas moins mérité l'estime des amateurs par des portraits destinés à survivre à quelques affections domestiques, et nous citerons plus particulièrement ceux de Guérin (exposition de l'an 9), Carle Vernet, Van Daël, peintres; Desnoyers, graveur, et Hyacinthe Gaston, traducteur de *l'Énéide* (exposition de l'an 12); de l'empereur, de l'impératrice, de la princesse Borghèse, de M. Lebrun, archi-trésorier de l'empire, et de son fils, le général Lebrun; de M. Denon, etc., etc., (expositions de 1808, de 1812, etc.) Depuis le rétablissement du gouvernement royal, il a enrichi le musée des portraits de Louis XVIII (placé à la chambre des pairs),

du marquis de l'Escure (demandé pour la maison du roi), de M. de Fontanes, grand-maître de l'université, etc. Comme peintre d'histoire, M. Robert Lefèvre n'a peut-être pas ce génie créateur qui embrasse tous les rapports d'une action grande, héroïque, et la reproduit sur la toile avec autant de vérité que de chaleur. Outre les *Callipyges grecques*, sujet tiré d'Athénée, et *Roger délivrant Angelique*, il a encore composé: *Venus désarmant l'Amour; Socrate buvant la ciguë*, et *l'Amour aiguisant ses traits sur un roc*: ce dernier tableau fait partie de la galerie du Luxembourg. Aucune production de ce peintre ne figure au salon de cette année (1824).

ROBERTS (William), homme de lettres et jurisconsulte anglais, fut destiné par ses parens à l'état ecclésiastique; mais il préféra la carrière du barreau. Quelque temps après, il voyagea, et entreprit à son retour un ouvrage périodique, intitulé: *l'Observateur* (the Looker-on). Roberts y critique, avec beaucoup de sens et d'esprit, le mauvais goût et les mœurs corrompues. Il a encore fait paraître un *Traité sur les marbres d'Oxford;* il est collaborateur de la *Revue anglaise* (English Review).

ROBERTSON (le docteur William), savant historien anglais, membre de la société royale de Londres, des académies royale de Madrid, impériale de Saint-Pétersbourg, etc., naquit à Borthwick en Écosse, vers 1721, et fit ses études à l'université d'Édimbourg, ville où son père remplissait des fonctions ecclésiastiques. Robertson avoue qu'il dut aux conseils de l'un de ses condisciples, John Blair, également célèbre, le goût, et par suite la passion de l'étude, laquelle passion il avait exprimée en tête de ses cahiers de travail par cette devise: *Vita sine litteris mors est* (la vie sans la culture des lettres n'est qu'une mort). Il résolut de parcourir, comme son père, la carrière ecclésiastique. L'assemblée presbytérienne de Dalkeith, qui connaissait sa capacité, lui accorda, en 1740, malgré sa jeunesse, l'autorisation de prêcher: il s'était en effet exercé à la prédication et à l'improvisation, et il eut des succès dans cette double tentative; il fut reçu ministre, en 1742, à l'âge de 22 ans. A peine était-il possesseur d'un modeste bénéfice de 100 liv. sterling de revenu, qu'il perdit, presque en même temps, son père et sa mère. Il prit à sa charge son frère et ses six sœurs, les éleva, et les établit tous honorablement avec le seul produit de son modique revenu. Vers 1751, il se maria à la fille d'un ministre d'Edimbourg. En 1755, un discours, qu'il prononça dans la société établie pour la propagation de l'instruction chrétienne, le plaça bien au-dessus des orateurs presbytériens. Ce discours, qui a pour objet la situation du monde à l'avénement de Jésus-Christ, et les avantages dont le genre humain est redevable au christianisme, est remarquable par la méthode, le talent de la discussion et la profondeur des connaissances historiques: c'est la seule de ses productions religieuses qu'il ait mise au jour. Quoique fidèle à remplir

tous ses devoirs comme ministre de l'Évangile, Robertson avait de longs momens de liberté, il voulut les rendre utiles à ses concitoyens: le vaste champ de la critique littéraire fut celui qu'il crut devoir d'abord parcourir. L'expérience lui prouva bientôt que telle n'était point sa vocation. Ami du peintre Allan Ramsay, son compatriote, il fonda avec lui une espèce de club littéraire, dont les membres se proposaient de traiter entre eux des questions littéraires et philosophiques. De cette société, où brillèrent avec Robertson, John Blair, Smith, etc., naquit la *Revue d'Edimbourg*. Une critique dédaigneuse, une partialité quelquefois révoltante, attira aux auteurs de ce journal des ennemis nombreux, et entre autres le docteur Johnston. Celui-ci, outragé dans le compte que ces auteurs avaient rendu d'un de ses sermons, se vengea si cruellement par un *Examen de la Revue*, que le journal tomba sur-le-champ, et ne put reparaître que plusieurs années après. Robertson, averti par le mauvais succès de sa tentative, renonça à la polémique. Ayant depuis long-temps réuni une grande quantité de matériaux sur l'histoire de son pays, il se disposa à les mettre en ordre. Il avait été séduit surtout par deux événemens bien remarquables de l'histoire nationale, la réformation établie en Écosse, dont, en sa qualité de presbytérien, il était un chaud partisan, et les malheurs de Marie Stuart. « Une reine jeune, aimable, joignant aux grâces de la beauté, dit l'auteur d'une notice sur Robertson, les qualités d'une âme courageuse et les agrémens d'un esprit cultivé, chargée, sans guide, à l'âge de 18 ans, et dans les circonstances les plus orageuses, du gouvernement d'un pays presque étranger à toute civilisation; victime sans doute, dans cette pénible tâche, et de son inexpérience et de quelques erreurs, mais surtout victime de la jalousie cruelle d'une reine, son alliée, sa parente, dans les bras de laquelle elle s'était réfugiée, et qui lui fit expier cette confiance par la mort la plus ignominieuse, après une captivité de 19 ans; il était impossible que cette longue suite d'infortunes, jusqu'alors sans exemple, ne fît point éprouver à celui qui la retraçait, un sentiment de douleur et d'indignation, et ce sentiment, Robertson le communiqua à ses lecteurs avec toute la chaleur d'une âme que le malheur émeut et que l'iniquité révolte.... Robertson fut le premier qui, en déplorant les infortunes de Marie Stuart, osa représenter Élisabeth comme le fléau de l'Écosse et l'assassin de sa rivale. Ce langage, si nouveau pour l'Angleterre, joint à son titre d'Écossais et à sa qualité de ministre d'une religion séparée de l'église anglicane, fit craindre à ses amis que l'*Histoire d'Ecosse* (qui parut pour la première fois en 1759) ne trouvât à Londres des lecteurs mal disposés et des juges prévenus: mais toutes les préventions disparurent devant le mérite de l'ouvrage. Les hommes du monde, les gens de lettres, et, parmi ceux-ci, les écrivains dont les suffrages avaient le plus d'autorité, David Hume, Gibbon, lord Littelton,

Horace Walpole, jusqu'au sévère Warburton, qui tenait alors le sceptre de la critique, tous se réunirent pour rendre une justice éclatante à l'historien de l'Écosse.» Ce grand succès ne fut point stérile pour la fortune de l'auteur. En 1759, il devint successivement ministre de l'église de lady Yester à Édimbourg, et chapelain du château de Stirling; deux ans après, en 1761, chapelain ordinaire du roi pour l'Écosse; en 1762, principal de l'université d'Édimbourg; enfin en 1764, historiographe du roi pour l'Écosse, emploi qui fut rétabli en faveur de Robertson. Un de ses compatriotes, lord Bute, principal ministre de Georges III, l'engagea, au nom de ce prince, à écrire l'histoire d'Angleterre, et mit à sa disposition les archives du gouvernement. Aux instances de ce ministre se joignaient celles de lord Chesterfield; mais Robertson refusa par égard pour David Hume, avec lequel il se serait trouvé en concurrence, et préféra se livrer à la composition de l'*Histoire de Charles-Quint*, qu'il mit au jour en 1769. « Robertson, dit l'auteur de la notice déjà citée, ne s'attache qu'aux grands événemens, dont les effets se firent sentir à toute l'Europe, et donnèrent une face nouvelle à ses mœurs, à ses lois, à son administration, à son commerce; et ce plan, qu'il trace avec une netteté merveilleuse, il l'exécute avec une justesse de vues et une solidité de raison, à laquelle on peut regretter seulement qu'il ne se mêle pas quelquefois un peu de chaleur et d'éclat. Ce grand tableau est précédé d'une introduction qui forme le quart de l'ouvrage, et en est incontestablement la meilleure partie. Robertson y expose avec une concision qui n'omet rien d'utile, la situation de l'Europe, et la marche générale de la civilisation, depuis l'empire romain juqu'au 16e siècle. En assignant les différentes causes de ce grand mouvement de l'esprit humain, il n'oublie ni l'heureuse influence des croisades sur les mœurs, ni surtout les bienfaits dus aux progrès du christianisme; et le ministre presbytérien semble se dépouiller alors de tout préjugé de secte. » Cette introduction fut cependant mise à l'*index* à Rome. Comme la découverte d'un nouveau monde formait un épisode important du règne de Charles-Quint, et que l'auteur ne pouvait, sans le mutiler, le placer dans l'histoire même de ce règne, Robertson se détermina à le publier séparément, après lui avoir donné une étendue bien plus considérable. Après huit ans de travail il le mit au jour, sous le titre d'*Histoire d'Amérique*, Londres, 1777. Bien que la plupart des critiques anglais aient reproché à l'auteur d'avoir pallié les crimes des conquérans espagnols, et d'autres critiques de cette nation de les avoir exagérés, il reçut un témoignage bien flatteur de l'impartialité qu'il avait montrée, dans sa nomination, à l'unanimité, de membre de l'académie royale d'histoire de Madrid. L'académie désigna même l'un de ses membres pour traduire l'ouvrage anglais dans la langue espagnole. Le gouvernement en défendit toutefois la publication, « dans la crainte de rendre trop

populaire la connaissance de l'administration espagnole dans les colonies. » L'*Histoire de Charles-Quint* et l'*Histoire de l'Amérique*, traduites plusieurs fois dans toutes les langues de l'Europe, et souvent réimprimées, valurent à Robertson sa nomination à l'académie de Padoue et à l'académie de Saint-Pétersbourg. Le diplôme de ce dernier corps savant était accompagné d'une boîte d'or enrichie de diamans, de la part de l'impératrice de Russie. Il publia encore un ouvrage intéressant, qui lui fut suggéré par le *Mémoire du major Rennel* (*voy.* ce nom); il a pour objet de servir d'explication à la carte de l'Indostan; cet ouvrage, le dernier de Robertson, est intitulé : *Recherches historiques sur la connaissance que les anciens avaient de l'Inde*, Londres, 1790 : il fut réimprimé plusieurs fois, et traduit en français, Paris, 1792 et 1821. Robertson mourut en 1793. Historien du premier mérite, ecclésiastique éclairé et tolérant, homme de mœurs douces et pures, il fut généralement aimé et regretté. Il a laissé trois fils, qui ont suivi avec distinction la carrière du barreau et celle des armes, et deux filles, dont l'aînée a épousé l'auteur du *Voyage à Naples et en Sicile*, M. Brydone (*voy.* ce nom). Dugald Stewart a donné des *Essais historiques sur la vie et les Écrits de Robertson*, qui ont été traduits par M. J. G. Ymbert, Paris, 1806.

ROBERTSON (Joseph), théologien et littérateur anglais, naquit en 1726, à Knipe, dans le comté de Westmoreland. Son père était marchand de drèche. Après avoir étudié à Oxford, le jeune Robertson entra dans les ordres et devint, en 1779, vicaire d'Horn-Castle, dans le comté de Lincoln, où il mourut le 19 janvier 1802. Il s'est fait remarquer dans la littérature par l'étendue de ses connaissances et par la pureté de son style; collaborateur du *Critical Review*, il a composé pour cet ouvrage, 2,620 extraits depuis l'année 1764 jusqu'à l'année 1783. Parmi ces articles, qui se distinguent généralement par une critique judicieuse, il y en a de très-sévères sur Johnson et sur Blair. Robertson est encore auteur de plusieurs ouvrages, tous écrits en anglais : 1° *Introduction à l'étude de la belle littérature*, 1782, in-12, suivie d'une histoire de la ponctuation depuis les Grecs et les Romains, et d'une théorie de la ponctuation; 2° *Dissertation sur la chronique de Paros*, 1788, in-8°, dans laquelle il attaque l'authenticité de ce monument; 3° *Essai sur l'éducation*, où il fait aux jeunes Anglais le singulier reproche d'employer trop de temps à l'étude des langues étrangères, 1788; 4° *Télémaque*, traduit de Fénélon, avec des notes et une vie de l'archevêque de Cambrai, 1795; 5° *Essai sur la nature de la Poésie anglaise*, 1799.

ROBERTSON (Étienne-Gaspard), physicien et aéronaute distingué, fils d'un riche négociant, naquit à Liége en 1763; il fit ses études à l'université de Louvain. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique; mais M. Robertson, doué dans sa jeunesse d'une vivacité que rien ne paraissait pouvoir fixer, préféra la peinture : il

y fit des progrès, et remporta dans sa patrie le prix de la composition. Vers cette époque, l'abbé Nollet avait ressuscité en France le goût des sciences physiques. Son ami M. Villette, physicien à Liége, ayant remarqué dans son jeune compatriote une grande facilité pour les inventions, lui inspira le goût de la physique; il s'y appliqua de préférence, parce qu'elle flattait bien plus sa curiosité et son imagination, qui le portait toujours vers le merveilleux. Lorsque la Belgique fut réunie à la France, il concourut et fut nommé à la chaire de physique du département de l'Ourthe. Il fut envoyé à Paris, pour offrir au gouvernement le miroir d'Archimède, enrichi d'un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, au moyen duquel la main d'un enfant pourrait faire coïncider à un même foyer mille miroirs plans, et en varier la distance à volonté. MM. Monge, Lefèvre-Gineau, et Guyton de Morveau, furent nommés dans les momens les plus orageux de la révolution, pour l'examen de ce mécanisme, dont un petit modèle a existé long-temps au Louvre, dans le cabinet de physique de M. Charles. Quand le célèbre Volta vint à Paris, pour y établir la véritable théorie du galvanisme, M. Robertson avait déjà enrichi cette science de quelques appareils nouveaux. On peut assurer qu'il fut le premier à faire connaître le galvanisme en France, tant par les feuilles périodiques (*Journal de Paris*, 2e jour complémentaire, an 8) que par les expériences publiques qu'il faisait dans son cabinet de physique, à l'ancien couvent des Capucines, près de la place Vendôme. Lorsque Volta entreprit à l'institut, devant le premier consul Bonaparte, ses démonstrations galvaniques, M. Robertson y fut appelé, pour y faire une expérience nouvelle dont il était l'auteur, l'inflammation du gaz hydrogène par l'étincelle galvanique; expérience qui, à cette époque, était regardée comme fort importante, car elle ne laissait plus aucun doute sur l'identité du fluide galvanique avec le fluide électrique. Les recherches de M. Robertson dans cette partie le firent admettre à la société galvanique, dont les séances avaient lieu au local de l'Oratoire, à Paris; c'est là où il fit publiquement des expériences qui tendaient toutes au triomphe de la théorie de Volta, avec lequel il fut dans la suite lié d'amitié. *L'Histoire du galvanisme, par M. Sue*, rappelle les premières erreurs et les travaux de M. Robertson dans cette partie. On lui attribue l'invention de la *Fantasmagorie*, parce que, dès 1787, il avait déjà offert ces illusions devant les magistrats de sa ville natale, et il est vraisemblable qu'il ne les eût jamais offertes publiquement, si des circonstances particulières ne l'y eussent déterminé : cependant ces expériences, pour lesquelles il fut breveté d'invention, eurent un grand succès à Paris et à Londres. Son cabinet offrait certainement la réunion la plus complète de ce que les sciences ou les arts avaient de plus intéressant. Ses démonstrations de physique répandaient le goût de cette science, et atti-

rèrent long-temps à ses séances la meilleure société de Paris. On y admirait son *Automate trompette*; une *Gondole mécanique*, que des ailes, mues par un mouvement d'horlogerie, dirigeaient à volonté, moyen qui paraissait applicable aux aérostats; enfin un *Télégraphe* pour correspondre à une grande distance, même dans l'intérieur d'un appartement. Ces expériences variées contribuèrent beaucoup à le faire connaître; mais il est bien plus connu dans les principales cours de l'Europe, par les 59 voyages aérostatiques qu'il a exécutés avec succès. Possédant sept langues étrangères, il a parcouru l'Europe, et s'est plu à faire connaître, depuis la capitale la plus au nord jusqu'au midi de la péninsule, une découverte qui honore le génie et le courage français. Le voyage aérostatique le plus remarquable qu'ait fait M. Robertson, est celui qu'il exécuta à Hambourg, avec son condisciple, M. Lhoest, le 18 juillet 1803; voyage dans lequel il s'éleva à 3,670 toises: c'est le point le plus élevé de l'atmosphère, où aucun homme soit parvenu avant lui (*Moniteur*, n° 342, 30 août 1803). Ce fut à l'occasion de cette expérience qu'il devint membre de la société des sciences et des arts de la ville de Hambourg. Ce ne fut que deux ans plus tard, que M. Gay-Lussac s'éleva environ à la même hauteur. En 1804, l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg chargea M. Robertson et M. Zacharof, l'un de ses membres, d'exécuter une ascension destinée à des recherches scientifiques; elle se prolongea une partie de la nuit. Toujours zélé pour augmenter ses connaissances physiques, il osa, au milieu de l'hiver, s'élever à Wilna, le 15 janvier 1809, lorsque la température terrestre marquait 18 degrés de froid au thermomètre de Réaumur (*Moniteur*, n° 77, 18 mars 1809). Lorsque la Russie forma le projet d'envoyer M. le comte Golofkin comme ambassadeur à la Chine, M. Robertson, qui habitait la Russie depuis long-temps, fut choisi pour offrir, dans le palais de l'empereur à Pékin, une ascension aérostatique, et d'autres expériences capables de lui donner une haute idée des sciences et des arts en Europe. On se rappelle encore la première expérience qui fut faite à Mousseaux, avec un parachute qui oscillait d'une manière si effrayante à cause de son poids et de son volume de 40 pieds de diamètre. Robertson a perfectionné ce parachute, en ne lui donnant que 20 pieds de diamètre et le poids de 10 livres, et en a assuré le succès par 12 expériences publiques; sa légèreté est telle, qu'il peut servir dans un incendie. C'est par erreur que la *Biographie des hommes vivans* attribue à J. Garnerin la belle expérience de parachute qu'a offerte M. Robertson à Saint-Pétersbourg. On lit avec intérêt, dans un ouvrage de M. Kotzebue, un article intitulé *Robertson*, où cet auteur dépeint la sécurité et la confiance que répand l'instruction sur une expérience aérostatique (*Souvenirs d'un voyage en Italie*, par Kotzebue, chap. 8, vol. Ier). Ce fut le même littérateur qui réconcilia le professeur Robertson

avec le malheureux comte Zambeccari, que son système des courans opposés et son amour pour les mongolfières avaient divisés. M. Robertson est auteur d'un mécanisme ingénieux, au perfectionnement duquel il travaille depuis long-temps. Cet instrument, appelé *Phonorganon*, imite la parole de l'homme; il offre l'apparence d'un enfant assis sur une caisse oblongue, dans laquelle le physicien introduit les mains pour toucher théoriquement un clavier avec lequel il forme des mots et des phrases très-distinctes. M. Robertson, qui a fourni des articles à différens journaux scientifiques, est auteur d'un *Manifeste* en espagnol et en allemand *sur le danger des mongolfières*, et d'une brochure en français, intitulée *la Minerve, vaisseau aérien destiné aux découvertes et proposé à toutes les académies de l'Europe*, etc. Avant l'établissement du gaz hydrogène, M. Robertson a inventé pour l'académie royale de musique, un ventilateur et une nouvelle lampe donnant la nuit et le jour avec les différens tons que présente la lumière du soleil, quand il se lève ou quand il se couche. Si, par ses talens, M. Robertson a des droits à l'estime de ses concitoyens, il peut y joindre celui de bon Français; on rapporte que dans l'hiver de 1807, 6 officiers français, faits prisonniers par les Russes à la bataille de Friedland, passèrent par Moskou, le 2 janvier, et reçurent secrètement de M. Robertson des secours d'autant plus importans, qu'ils avaient pour but de sauver d'une température mortelle, des Français qui n'avaient plus que des vêtemens légers et insuffisans pour supporter 20 degrés de froid. Ce physicien après avoir habité long-temps la Russie, l'Allemagne, l'Espagne, et visité les côtes d'Afrique, est fixé à Paris, et s'occupe à réunir *ses observations* qu'une vie trop active l'a empêché de rendre publiques.

ROBERTSON (Eugène), fils du précédent, né à Paris, a débuté avec honneur dans la carrière de son père, qu'il a parcourue avec distinction. Il a déjà fait des expériences de physique et des ascensions à Lisbonne, à Porto et à Madrid. La descente en parachute de ce jeune physicien à Lisbonne, le 12 décembre 1819, a étonné par son élévation et le sang-froid avec lequel elle a été exécutée. L'aérostat était élevé à environ 2,500 toises, lorsque M. Eugène Robertson s'en sépara, et descendit tranquillement et sans oscillation dans un parachute de 22 pieds de diamètre; pour donner une idée de sa sécurité, l'aéronaute joua du cor tout le temps de sa descente, et vint heureusement prendre terre à l'Orangeras, à une demi-lieue de Lisbonne.

ROBERTSON (Abraham), mathématicien et ecclésiastique anglais, né en Écosse, fit ses études au collége de Christ et à Westminster, et devint professeur de géométrie à l'université d'Oxford. On a de lui : 1° *Sectionum conicarum, lib.* VII, *accedit tractatus de sectionibus conicis et de scriptoribus qui earum doctrinam tradiderunt*, 1793, in-4°; 2° *Traité géométrique des sections coniques*, 1802, in-fol.; 3° *Réponse à un*

critique, avec une démonstration du théorème du binome, par Euler, 1808. 4° Enfin, plusieurs *Mémoires*, qui ont été insérés dans les *Transactions philosophiques*.

ROBESPIERRE (François-Maximilien-Joseph-Isidore de), naquit à Arras en 1759. Son père était avocat; son aïeul avait exercé la même profession. Sa famille, qui tenait un rang honorable, était d'origine irlandaise; l'on croit qu'elle était venue en France lors de la première révolution d'Angleterre contre les Stuarts. On voyait, et l'on peut voir peut-être encore dans l'église de Carvin, village près d'Arras, un tombeau de cette famille, sur lequel étaient gravés son nom et ses armes. Le père de Max. Robespierre épousa, contre le gré de sa famille, la fille d'un brasseur de bière d'Arras; mais la vertu de cette jeune femme fit bientôt disparaître la répugnance que cette famille avait montrée à la voir entrer dans son sein; elle ne tarda pas à en être généralement aimée et vénérée; elle mourut jeune, et laissa quatre enfans, deux garçons et deux filles. Son mari ne put supporter cette perte, on le fit voyager; à son retour, il reprit son état, à la sollicitation de ses concitoyens, dont il était généralement estimé; mais ses occupations ne pouvant le distraire de sa douleur, il reprit ses voyages, et mourut bientôt après à Munich. Une de ses filles ne tarda pas à le suivre au tombeau; l'autre et le plus jeune de ses fils furent recueillis par leur aïeul, qui vivait encore. L'aîné, Maximilien, fut envoyé au collége de *Louis-le-Grand*, à Paris, recommandé aux soins d'un chanoine de la capitale, M. de Laroche, son oncle, qui mourut deux ans après: il y fit de bonnes études. Sa conduite lui mérita les éloges de tous ses professeurs et de tous ses maîtres; il obtint constamment les premiers prix dans toutes ses classes. Quand il sortit de ce collége, il se présenta chez M. le cardinal de Rohan, qui, en qualité d'abbé de Saint-Wast, avait la nomination de la bourse qui lui avait été accordée, et la demanda à son éminence pour son jeune frère; le cardinal lui dit les choses les plus flatteuses, et la lui accorda sur-le-champ. Robespierre fit son cours de droit à Paris, et fut reçu avocat au parlement. Alors il retourna à Arras, se réunit avec sa sœur, qui sortit du couvent où elle avait été élevée par deux de ses parentes, et se livra à la profession qu'avaient exercée avec distinction son père et son aïeul. Il ne tarda pas à se faire remarquer, dans sa ville natale, par son application à l'étude et par ses talens. Il y avait à Arras un tribunal supérieur connu sous la dénomination de *Conseil d'Artois*. Une cause particulière qu'il plaida devant ce conseil, en 1783, le fit connaître honorablement au-delà des limites juridictionnelles de la cour où il exerçait. Cette affaire fit quelque bruit dans la société. Les échevins de Saint-Omer avaient rendu un jugement qui ordonnait à M. de Vissery-Deboisvalé, propriétaire, ami des sciences, d'abattre un paratonnerre qu'il avait élevé sur sa maison. Force lui avait été d'exécuter ce jugement avant que la cour eût pro-



Robespierre.

noncé sur son appel, car les voisins de M. de Vissery, croyant que cette machine, en attirant la foudre sur sa maison, pourrait être dangereuse pour eux, menaçaient de la démolir. Robespierre fut chargé de plaider pour la belle et grande découverte de Franklin, et il la défendit avec beaucoup de talent. Ses efforts dans cette cause, qui par ses soins devint remarquable, ne furent pas vains; le 31 mai 1783, le conseil d'Artois rendit un jugement conçu en ces termes: *La cour met l'appellation et ce au néant, émendant, permet à la partie de M° de Robespierre, de rétablir son paratonnerre.* La *Société royale des arts et des sciences de Metz* avait proposé, pour le prix de l'année 1784, les questions suivantes: « 1° Quelle » est l'origine de l'opinion qui » étend sur tous les individus d'une » même famille une partie de la » honte attachée aux peines infa» mantes que subit un coupable? » 2° cette opinion est-elle plus nui» sible qu'utile? 3° dans le cas où » l'on se déciderait pour l'affirma» tive, quels seraient les moyens » de parer aux inconvéniens qui en » résultent? » Robespierre concourut; le discours qu'il adressa, à ce sujet, à l'académie de Metz, fut imprimé à Amsterdam, en 1785; il est intitulé: *Discours couronné par la Société royale des arts et des sciences de Metz, sur les questions suivantes*, etc., par M. de Robespierre, *avocat en parlement.* Ce discours se trouvait aussi à Paris, chez J. G. Mérigot jeune, libraire, quai des Augustins. Les journaux littéraires en parlèrent tous avec éloges. Ce fut à la suite de ce double succès, que l'évêque d'Arras nomma Robespierre juge pour une juridiction qui dépendait de son évêché. Le fait suivant doit marquer dans l'histoire du cœur de l'homme. Un individu coupable d'un crime capital fut traduit devant Robespierre; il le jugea selon la loi; mais en rentrant à sa maison, triste, pensif, il dit, que quoique sa conscience ne lui reprochât rien, il ne voulait plus se trouver dans le cas de prononcer la peine de mort contre un homme, et il envoya sa démission à l'evêque. Reçu membre de l'académie d'Arras, il en était président en 1789, époque de la convocation des états-généraux; il fut élu député du tiers-état par le bailliage d'Arras. Il monta souvent à la tribune de l'assemblée constituante, où il parut, pour la première fois, le 20 juillet de cette année (1789), et ce fut pour combattre une motion de M. de Lally-Tolendal, dont l'objet était de faire décréter, par l'assemblée nationale, une proclamation sur la répression des troubles dans les provinces qui avoisinent la capitale. Dans la séance du 27 juillet, il demanda l'examen des lettres du baron de Castelnau, qu'on avait saisies. Il dit à cette occasion: « Les ménagemens pour les » conspirateurs sont une trahison » envers le peuple. » Quelques jours après, il réclama la mise en jugement de ceux qui s'opposaient à la révolution, comme le seul moyen de rétablir l'ordre. Dans la séance du 24 août, il demanda que la presse fût franchement déclarée libre, et que certaines modifications proposées fussent a-

journées jusqu'à la discussion de la constitution. Dans la séance du 26 août, il critiqua la rédaction de l'article des droits relatifs à l'imposition, proposée par un des bureaux de l'assemblée, et présenta la rédaction suivante : « Toute contribution publique é- »tant une portion des biens des »citoyens mise en commun pour »subvenir aux dépenses de la sû- »reté publique, la nation seule a »le droit d'établir l'impôt, d'en »régler la nature, la quotité, l'em- »ploi, la durée, etc. » La forme et la nature de cet ouvrage ne nous permettent pas de suivre Robespierre à la tribune toutes les fois qu'il y monta : il y parut souvent ; un fort volume ne suffirait pas pour faire connaître le sujet de la discussion et une rapide analyse de chacune de ses opinions. Nous rappellerons brièvement les débats des causes principales auxquels il prit part. Dans la séance du 5 octobre, où fut lue la réponse du roi, dans laquelle on remarquait que le monarque donnait son *accession*, et non sa *sanction*, aux articles que l'assemblée avait décrétés comme *constitutionnels*, il dit : « Tout vous »fait assez connaître que les mi- »nistres veulent rivaliser d'auto- »rité avec la nation ; on a sanc- »tionné vos arrêtés, les uns par »un arrêt du conseil avec les for- »mes anciennes du despotisme, »*car tel est notre bon plaisir;* un »autre est transformé en régle- »ment, et le roi fait des lois sans »vous, tandis que vous n'en pou- »vez faire sans lui. » Postérieurement, il demanda que la durée de l'impôt fût fixée à un an, et qu'il fût renouvelé à chaque législature ; il combattit avec force la proposition de la loi martiale. « Une loi martiale ! s'écria-t-il ; »qui l'exécutera ? des soldats ci- »toyens ; tremperont-ils leurs »mains dans le sang des citoyens?» La loi martiale fut néanmoins décrétée; mais dès cet instant, Bailly, maire de Paris, ne fut plus l'idole du peuple. Il demanda bientôt après qu'on discutât sans délai le projet de loi sur la suppression des lettres de cachet, et qu'en aucun cas l'emprisonnement d'un coupable ne pût jamais avoir un terme plus long que celui de vingt ans. Il réclama l'établissement des jurés en toute matière ; dans la discussion sur le droit de faire la guerre, il vota pour que le roi ne pût déclarer la guerre sans le consentement de la nation. On remarqua son discours contre l'arrestation de M. de Toulouse-Lautrec, et sur l'inviolabilité des membres de l'assemblée. Deux jours après, il fit appel à la justice de l'assemblée en faveur des ecclésiastiques qui avaient vieilli dans le ministère ; et dans la séance du 28 juillet 1790, il combattit une motion du comte de Mirabeau contre le prince de Condé. « Sans être »plus indulgent envers les enne- »mis de la patrie, dit-il, que M. »Mirabeau, il est facile de prou- »ver que la motion est inadmis- »sible et dangereuse. Comment »nous proposer un décret solen- »nel contre un homme, d'après »l'énoncé d'un manifeste que nous »ne connaissons pas, sans savoir »s'il est de telle personne plutôt »que de toute autre ? Pourquoi, »parmi tant d'hommes ennemis

» de la révolution, n'aperçoit-il que » lui ? est-il le seul qui ait donné » des preuves d'opposition, et, s'il » fallait un exemple exclusif, je le » demande à tous les hommes im- » partiaux, faudrait-il tomber sur » un homme qui, attaché par tou- » tes les relations possibles aux a- » bus de tout genre, n'a pas goûté » nos principes ? Pourquoi jeter les » yeux sur un ci-devant prince plu- » tôt que sur d'autres plus coupa- » bles ? etc. » Robespierre fut appuyé par Cazalès, Charles de Lameth, Lepelletier, et la proposition de Mirabeau fut écartée par l'ordre du jour. Quelques jours après, il fit décréter qu'il serait fait un service funèbre en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté. Dans la discussion relative au projet du code pénal maritime, il s'éleva avec force contre la disproportion de peine entre l'officier et le matelot pour le même délit ; ce fut à cette occasion que M. Murinais le traita de *tribun du peuple*. Dans les débats que fit naître un projet de loi contre les prêtres perturbateurs, il soutint qu'il était injuste d'établir une distinction entre eux et les autres citoyens. Mirabeau, combattu par Robespierre dans l'affaire relative au prince de Condé, lui avait répondu de manière à le blesser profondément ; on ne fut pas peu étonné de l'entendre voter pour qu'on lui rendît les plus grands honneurs funèbres ; et c'est à cette occasion qu'il demanda que l'*Église de Sainte-Geneviève* fût destinée à recevoir, sous la dénomination de *Panthéon*, les restes des grands hommes. Dans les séances des 12 et 13 mai 1791, consacrées à la discussion d'un projet de loi relatif aux colonies, Robespierre monta plusieurs fois à la tribune. M. Moreau de Saint-Méry, rapporteur de la commission, chargé de ce projet de loi, dit : « Le moment » est venu où il est indispensable » de s'expliquer clairement ; il ne » faut pas dire des personnes *non* » *libres*, mais *des esclaves*. » Voici comment le *Moniteur* fait parler Robespierre dans cette circonstance : « J'ai une simple observa- » tion à faire sur l'amendement. » Votre plus grand intérêt est de » rendre un décret qui n'attaque » pas d'une manière trop révoltan- » te et les principes et l'honneur » de l'assemblée. Dès le moment » où dans un de vos décrets vous » aurez prononcé le mot *esclave*, » vous aurez prononcé et votre » propre déshonneur et..... (Mur- » mure, applaudissemens.) Je me » plains, au nom de l'assemblée » elle-même, de ce que, non con- » tent d'obtenir d'elle ce qu'on dé- » sire, on veut l'obtenir d'une ma- » nière déshonorante pour elle, et » qui démentirait tous ses princi- » pes.... (Nouveaux murmures, » nouveaux applaudissemens.) Si » je pouvais soupçonner que parmi » ceux qui ont combattu les droits » des hommes de couleur, il y eût » un homme qui détestât la liber- » té et la constitution, je croirais » que, pour servir sa haine, il a » voulu vous faire lever le voile » sacré et terrible que la pudeur » même du législateur.... (on ap- » plaudit et on murmure) ; je » croirais qu'on cherche à se mé- » nager les moyens d'attaquer tou- » jours avec succès et vos décrets

» et vos principes ; quand il s'a-» gira de l'intérêt direct de la mé-» tropole, on vous dirait : Vous » nous alléguez sans cesse les droits » de l'homme, et vous y avez si » peu cru vous-mêmes, que vous » avez décrété constitutionnelle-» ment l'esclavage.... L'intérêt su-» prême de la nation et des colo-» nies est que vous demeuriez li-» bres, et que vous ne renversiez » pas de vos propres mains les ba-» ses de la liberté. Périssent les » colonies, s'il doit vous en coû-» ter votre bonheur, votre gloire, » votre liberté ! Je le répète, pé-» rissent les colonies, si les colons » veulent, par les menaces, nous » forcer à décréter ce qui convient » le plus à leurs intérêts ! Je dé-» clare, au nom de l'assemblée..., » au nom de ceux des membres » de cette assemblée qui ne veu-» lent pas renverser la constitu-» tion ; je déclare au nom de la na-» tion entière, qui veut être libre, » que nous ne sacrifierons pas aux » députés des colonies qui n'ont pas » défendu leurs commettans ; je » déclare, dis-je, que nous ne leur » sacrifierons ni la nation, ni les » colonies, ni l'humanité entière. » Le mot *esclave*, qui se trouvait dans un article de ce projet de loi, fut retiré par M. Moreau de Saint-Méry. Nous ne trouvons pas là ces mots devenus si fameux : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*, attribués alternativement à Barnave et à Robespierre dans cette discussion. Dans la séance du 30 mai, il prononça un discours pour établir 1° que la peine de mort est essentiellement injuste ; 2° qu'elle n'est pas la plus réprimante des peines, et qu'elle multiplie les crimes beaucoup plus qu'elle ne les prévient : il conclut à l'abrogation de cette peine. Quel bonheur pour la France et pour l'humanité, si cette motion avait été convertie en loi, et qu'elle eût été ensuite mieux respectée que ne le furent les lois qui consacraient la liberté de la tribune nationale et l'inviolabilité des députés ! A la réorganisation des tribunaux, il fut nommé, par les électeurs, accusateur-public près le tribunal criminel de Paris ; mais il ne voulut pas accepter cette place, et il en donna sa démission en forme. Les hommes libres de couleur de Saint-Domingue voulurent le récompenser de ce qu'il avait fait pour eux ; mais il ne voulut rien accepter : toutes les tentatives qu'on fit pour tâcher de le séduire ayant été inutiles, le peuple lui donna, à cette époque, le titre d'*incorruptible*. Le jour où l'assemblée constituante termina sa session, le peuple voulut traîner sa voiture, mais il s'y opposa vivement. Pendant tout le temps que dura la session de l'assemblée législative, Robespierre ne sortit guère de la maison du menuisier Duplay, où il logeait, que pour aller aux séances de la société des *Jacobins ;* il présida cette assemblée à plusieurs reprises. Il est à remarquer qu'il y parla avec beaucoup de force contre la guerre, que la plupart des *montagnards* de l'assemblée législative paraissaient vouloir à tout prix. C'est de cette époque que datent les premiers symptômes de cette division qui éclata dans la suite avec tant de fureur entre la *Société des Jacobins* et le parti de la

Gironde. Robespierre conspirait dès-lors pour la république. Les *Girondins*, à qui seuls était due la victoire dans la journée du 10 août 1792, l'ont accusé de s'être caché au moment du combat. Le 17 août, il fut nommé président du tribunal de Paris; il donna encore sa démission de cette nouvelle place. « On ne l'a »pas accusé d'une part active aux »massacres de septembre, » s'il faut en croire la *Biographie* des frères Michaud. Robespierre fut nommé premier député de Paris à la convention nationale, par le collége électoral du département de la Seine. Nous allons le voir y disputer le premier rang, y monter, et périr. La division existait entre les principaux membres de la convention avant même qu'elle fût réunie. Est-il vrai que la députation de Paris voulait que la capitale fût pour la France ce que Rome fut pour l'Italie? est-il vrai, d'un autre côté, que le parti de la *Gironde* voulût scinder la France en républiques fédératives, dont Bordeaux, Marseille et Lyon deviendraient les chefs-lieux? L'histoire répondra un jour à ces questions. La convention nationale se constitua le 21 septembre 1792; elle décréta la république, le lendemain 22, à l'unanimité, et dans la séance du 25 septembre, déjà la plus violente dissension se manifesta parmi ses membres. Le *Girondin* Lasource (*voy.* ce nom) dit : *Je crains le despotisme de Paris.* Dans cette même séance, Danton demanda la peine de mort contre ceux qui voudraient porter atteinte à *l'unité* de la république, et un député, dont le nom n'est pas donné par le *Moniteur*, mais que nous croyons être Rebecqui, de Marseille, ami intime de Barbaroux, nomma Robespierre comme *aspirant à la dictature.* La première fois qu'il monta à la tribune de la convention, ce fut pour repousser cette accusation et pour demander que cette assemblée décrétât *l'unité et l'indivisibilité de la république.* « Il est difficile sans »doute, dit-il, de répondre à une »accusation qui n'est point pré»cise; il est difficile de répondre »à la plus vague, à la plus chi»mérique des imputations : j'y ré»pondrai cependant. Il est des »hommes qui succomberaient sous »le poids d'une accusation de ty»rannie; mais je ne crains point »ce malheur, et grâces en soient »rendues à mes ennemis, grâces »en soient rendues à tout ce que »j'ai fait pour la liberté. C'est moi »qui, dans l'assemblée consti»tuante, ai, pendant trois ans, »combattu toutes les factions; c'est »moi qui ai combattu contre la »cour, dédaigné ses présens, mé»prisé les caresses du parti plus »séduisant qui, sous le masque du »patriotisme, s'était élevé pour »opprimer la liberté. » Interrompu à cette phrase, il ajoute : «Pensez-vous que celui qui est »accusé d'être traître envers son »pays, n'ait pas le droit d'oppo»ser à cette inculpation vague sa »vie tout entière? Si vous le pen»sez, je ne suis point ici dans le »sanctuaire des représentans de la »nation. » Robespierre resta, à cette première occasion, une demi-heure à la tribune, et fut plusieurs fois interrompu. Après des débats, longs et violens, la con-

vention passa à l'ordre du jour sur la dénonciation, et décréta *l'unité et l'indivisibilité de la république.* Cette séance ne fut que le prélude d'une infinité d'autres, où l'on vit les mêmes débats, les mêmes scènes se renouveler. Il répondit aux accusations portées contre lui dans la séance du 5 novembre. Voici comment il s'exprima sur le chef d'accusation, relativement à ses liaisons avec Marat: « L'un des reproches les plus redoutables que l'on m'a fait, je » ne le dissimule point, c'est d'avoir des liaisons avec Marat; je » vais vous dire franchement quels » ont été mes rapports avec lui. » Au commencement de l'été de » 1791, Marat vint me voir; jusque-là, je n'avais eu aucune espèce de relations avec lui, directes ou indirectes; la conversation roula sur les affaires publiques, dont il me parla avec désespoir. Je lui dis, moi, ce que » les patriotes, même les plus ardens, pensaient de lui; savoir, » qu'il avait mis lui-même un » obstacle au bien que pouvaient » produire les vérités utiles développées dans ses écrits, en s'obstinant à revenir éternellement » sur des propositions extraordinaires et violentes, telles que » celle de faire tomber 5 à 600 têtes coupables, qui révoltait les » amis de la liberté autant que » les partisans de l'aristocratie; il » voulut défendre son opinion, et » je persistai dans la mienne; et » je dois avouer qu'il trouva mes » vues politiques tellement étroites, que quelque temps après, » lorsqu'il eut repris son journal, » en rendant compte de la conversation dont je viens de parler, » il écrivit en toutes lettres, qu'il » m'avait quitté parfaitement convaincu que je n'avais *ni les vues*, » *ni l'audace d'un homme d'état*, » et si les critiques de Marat pouvaient être des titres de faveur, » je pourrais remettre encore sous » vos yeux quelques-unes de ses » feuilles, publiées six semaines » avant la dernière révolution, » dans lesquelles il m'accusait de » *feuillantisme*, parce que, dans un » ouvrage périodique, je ne publiais pas hautement qu'il fallait » renverser la constitution. » Louvet, qui avait directement accusé Robespierre de complicité dans les sanglantes doctrines de Marat, avait quitté le ton affirmatif, relativement aux affreux assassinats de septembre; Robespierre répondit à ce sujet. « On vous a parlé » bien souvent des événemens du » 2 septembre; c'était le sujet auquel j'étais le plus empressé » d'arriver, et je le traiterai d'une » manière absolument désintéressée. Arrivé à cette partie de son » discours, Louvet lui-même a » généralisé d'une manière trop » vague l'accusation dirigée auparavant contre moi personnellement. Il n'en est pas moins certain que la calomnie a travaillé » dans l'ombre; quoi qu'il en soit, » ceux qui ont dit que j'avais eu la » moindre part à ces événemens, » sont des hommes ou excessivement crédules, ou excessivement pervers. Quant à l'homme » qui, comptant sur le succès de la » diffamation, dont il avait d'avance ourdi la trame, a cru pouvoir imprimer impunément que » je les avais dirigés, je me con-

»tenterais de l'abandonner aux re»mords, s'il était digne encore de »ce supplice; mais je dirai pour »ceux que l'imposture aurait pu »égarer, qu'avant l'époque où ils »sont arrivés, j'avais cessé de fré»quenter le conseil-général de la »commune; que l'assemblée élec»torale, dont j'étais membre, avait »commencé ses séances; que je »n'ai appris ce qui se passait dans »les prisons que par le bruit pu»blic, etc. » Ce fut là le premier discours écrit que Robespierre prononça à la convention. Après avoir répondu à toutes les parties de l'accusation, il finit en ces termes : « Que me reste-t-il à »dire contre des accusateurs qui »s'accusent eux-mêmes? Enseve»lissons, s'il est possible, ces mi»sérables machinations dans un »éternel oubli. Puissions-nous dé»rober aux yeux de la postérité, »ces jours honteux de notre his»toire, où les représentans du »peuple, égarés par de méprisables »intrigues, ont paru oublier les »grandes destinées auxquelles ils »étaient appelés. Pour moi, je ne »prendrai aucune conclusion qui »me soit personnelle... : je re»nonce à la juste vengeance que »j'aurais le droit de poursuivre »contre mes calomniateurs; je n'en »demande point d'autres que le »retour de la paix et le triomphe »de la liberté. Citoyens, parcourez »d'un pas ferme et rapide votre »carrière, et puissé-je, aux dépens »de ma vie et de ma réputation »même, concourir avec vous à la »gloire et au bonheur de notre »commune patrie! » Ce discours fut applaudi; l'assemblée, à la presque unanimité, en décréta l'impression, et finit, après une assez vive discussion, par adopter l'ordre du jour pur et simple sur la dénonciation de Louvet. La paix ne fut point rétablie dans la convention entre la *Gironde* et la *Montagne*. Les deux partis se déclarèrent juges de Louis XVI, et quand *l'appel au peuple* eut été rejeté à une assez forte majorité, plusieurs des *Girondins* qui l'avaient proposé et soutenu avec beaucoup de talent, votèrent la mort du monarque. Les frères Michaud, dans leur biographie, ont dit la vérité quand ils ont écrit : » On ne peut pas douter »que Robespierre ne fût l'en»nemi le plus implacable du »roi.... Tous ceux qui ont sui»vi ce procès sont restés convain»cus qu'aucun autre ne contribua »plus que lui à sa condamnation. » Et cependant il y avait à peine 18 mois qu'il avait demandé, à la tribune de l'assemblée constituante, l'abolition de la peine de mort! La division ne cessa pas. Les chefs des deux partis de la convention s'accusaient mutuellement d'être les partisans de Pitt et de Cobourg. La société populaire d'Amiens demanda que Robespierre fût mis en accusation; mais la convention improuva cette adresse, et pour tâcher de ramener la réconciliation parmi ses membres, elle composa le comité de salut-public ou de défense générale, dont elle venait de décréter la formation, des députés les plus marquans des deux côtés de la salle, Robespierre et Vergniaud, Camille-des-Moulins et Barbaroux, Fabre-d'Églantine et Guadet, etc., etc.;

mais cette tentative de pacification n'eut aucun effet, et la défection de Dumouriez, lié à la *Gironde*, qui eut lieu sur ces entrefaites, donna à la *Montagne*, à la tête de laquelle siégeait Robespierre, l'occasion d'écraser cette même Gironde au 31 mai 1793. Il fit décréter que cette journée avait sauvé la république; bientôt après, il fut nommé membre du comité du salut-public, et cette fois il accepta cette nomination; il en devint un des principaux membres; il fut, avec Hérault de Séchelles, le rédacteur de cette absurde constitution, laquelle, après avoir été soumise à la sanction du peuple, ne fut jamais mise à exécution. A la fin d'août 1793, il fut nommé président de la convention nationale. Dans la séance du 3 octobre suivant, un membre demanda le décret d'accusation, c'est-à-dire le renvoi au tribunal révolutionnaire de tous les conventionnels qui avaient signé la protestation contre la journée du 31 mai, et dont, sur la proposition d'Amar, l'assemblée venait de décréter l'arrestation; c'était demander leur mort. Robespierre dit à cette occasion : « Faites attention que parmi les hommes »que vous avez vus traîner le char »des ambitieux, que vous avez »démasqués, il en est beaucoup »d'égarés. » Interrompu à ces mots par des murmures, il ajouta avec hypocrisie : « Je suis »loin de faire l'apologie de la »faction exécrable contre laquelle »j'ai combattu depuis trois ans, et »dont j'ai failli plusieurs fois être »la victime...; mais je dis que parmi les hommes mis en état d'ar»restation, il s'en trouve beaucoup »de bonne foi, qui ont été égarés »par la faction la plus hypocrite »dont l'histoire ait jamais fourni »l'exemple; je dis que parmi les »nombreux signataires de la pro»testation, il s'en trouve plusieurs, »et j'en connais, dont les signatu»res ont été surprises. D'après ces »considérations, je demande que »la convention laisse les choses »en l'état où elles sont. » On applaudit, et sa proposition fut adoptée. Dès cet instant, le parti de la *Gironde* fut entièrement effacé dans la convention; la perte de Toulon, livrée à l'Angleterre par les meneurs de l'armée marseillaise, repoussée et vaincue, et formée d'abord pour venir au secours des Girondins, donna à Robespierre un grand ascendant; c'est alors que la convention, sous son influence, organisa un gouvernement révolutionnaire qui mit la terreur à l'ordre du jour. On vit à cette époque des prêtres abjurer leur foi avec leur ancienne profession religieuse, et venir déclarer publiquement qu'ils n'avaient été que des imposteurs; on qualifia les prêtres insoumis de suppôts de fanatisme. A cette occasion, l'odieux sycophante s'exprima ainsi : « On a dénoncé des »prêtres pour avoir dit la mes»se; ils la diront plus long»temps, si on les empêche de »la dire. Celui qui veut les empê»cher est plus fanatique que celui »qui dit la messe. Il est des hommes »qui veulent aller plus loin, qui, »sous le prétexte de détruire la su»perstition, veulent faire une reli»gion de l'athéisme lui-même; »tout philosophe, tout individu

»peut adopter là-dessus l'opinion »qu'il lui plaira. Quiconque vou- »drait lui en faire un crime est un »insensé; mais l'homme public, »mais le législateur qui adopte- »rait un pareil système, serait cent »fois plus insensé.... On dira peut- »être que je suis un esprit étroit, »un homme à préjugés; que sais- »je? un fanatique! J'ai déjà dit »que je ne parlais ni comme in- »dividu, ni comme un philosophe »systématique, mais comme un »représentant du peuple. L'athéis- »me est *aristocratique*. L'idée d'un »grand Être qui veille sur l'inno- »cence opprimée, et qui punit le »crime triomphant, est toute po- »pulaire.... *Si Dieu n'existait pas,* »*il faudrait l'inventer*.... Ne voyez- »vous pas les piéges que nous ten- »dent les ennemis de la républi- »que, et les lâches émissaires des »tyrans étrangers? En présen- »tant comme l'opinion générale »les travers de quelques individus, »et leur propre extravagance, ils »voudraient nous rendre odieux »à tous les peuples...., et repous- »ser de vous, par les préjugés ou »par les opinions religieuses, ceux »que la morale ou l'intérêt com- »mun attirait vers la cause su- »blime et sainte que nous défen- »dons. Je le répète, nous n'avons »plus d'autre fanatisme à crain- »dre que celui des hommes im- »moraux, soudoyés par les cours »étrangères, pour réveiller le fa- »natisme, et pour donner à notre »révolution le vernis de l'immo- »ralité. J'ai parlé des cours étran- »gères; oui, voilà les véritables »auteurs de nos maux et de nos »discordes intestines...; ils ont »deux espèces d'armées: l'une sur »nos frontières, impuissante, plus »près de sa ruine à mesure que le »gouvernement prendra de la vi- »gueur, et que la trahison cessera »de rendre inutiles les efforts hé- »roïques des soldats de la patrie; »l'autre, plus dangereuse, est au »milieu de nous: c'est une armée »d'espions, de fripons stipendiés, »qui s'introduisent partout, même »au sein des sociétés populai- »res. » Legendre, ami de Dan- ton, ayant demandé qu'il pût se défendre devant la convention, Robespierre réclama la question préalable. C'est à cette occasion qu'il dit : « Nous verrons dans ce »jour si la convention saura bri- »ser une prétendue idole pourie »depuis long-temps, ou si, dans »sa chute, elle écrasera la con- »vention et le peuple français. » Le 18 floréal, il fit son fameux rapport sur les fêtes nationales, sur la morale et contre l'athéis- me. On décréta que ce rap- port serait imprimé, traduit dans toutes les langues, et *répandu dans tout l'univers*. Quelques jours après, Barrère dit à la tribune de la convention, que Pitt répandait de l'or pour faire assassiner Ro- bespierre. Un individu appelé *l'Amiral* (*voy.* ADMIRAL), n'ayant pu le rencontrer, tenta de tuer Collot-d'Herbois, et le 4 prairial, une jeune fille de vingt ans, ap- pelée Cécile Renault (*voy.* RE- NAULT), sur laquelle on trouva deux couteaux, se présenta au do- micile de Robespierre, où elle fut arrêtée. Conduite au comité de sû- reté-générale, elle déclara qu'en cherchant ce député, elle voulait savoir par elle-même comment était fait un *tyran*. Toutes les sec-

tions de Paris vinrent à la barre de la convention féliciter l'assemblée de ce que Robespierre avait échappé à l'assassinat. Il fut de nouveau nommé président de la convention, et, chose unique, si le *Moniteur* est fidèle, il réunit l'unanimité des suffrages. Le 20 prairial, la première des fêtes, décrétée sur sa proposition, fut célébrée dans toutes les communes de la république, avec la plus grande pompe : elle était dédiée à l'*Être-Suprême*. A Paris, on éleva sur la terrasse des Tuileries un échafaudage, sur le sommet duquel fut placé le siége du président ; il y parut à la tête de la convention nationale, tenant une touffe de fleurs à la main. Ce fut le jour où sa popularité parut à son apogée. La foule était immense ; tous les yeux étaient fixés sur lui. Il monta, ce jour-là, comme un triomphateur au Capitole, derrière lequel se trouvait aussi la roche Tarpéienne. Plusieurs citoyens croyaient que, par son organe, la convention briserait, ce jour-là, le gouvernement révolutionnaire, et renverserait les échafauds qui couvraient de sang le sol de la France ; mais ils furent trompés dans cette attente, et même quelques jours après, l'homme infernal qui avait demandé l'abolition de la peine de mort, appuya et fit passer un projet de loi qui privait les accusés du droit sacré d'avoir des défenseurs. Cette journée fit à Robespierre beaucoup de jaloux parmi ses collègues, entre autres Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes. Robespierre, mécontent, cessa de se rendre au comité de salut-public ; il resta chez lui pendant environ 40 jours ; il sortait pour aller dans la campagne, et revenait le soir pour assister quelquefois à la séance des Jacobins, où il menaça Legendre, Tallien, Fouché et plusieurs autres députés, comme étant les soutiens de la doctrine immorale d'Hébert et de Danton. Ceux-ci, effrayés pour leur propre existence, se liguèrent secrètement avec plusieurs de leurs collègues, rappelés de missions. A Tallien et à Billaud-Varennes, qui se détestaient, et qui se réunirent dans cette circonstance, se joignirent les hommes probes et des républicains intègres, qui craignaient pour la liberté publique, à cause de la grande influence d'un seul individu; et quand, le 8 thermidor, Robespierre parut à la convention pour y déclarer qu'il était dans l'intention de proposer les seules mesures qu'il croyait propres à sauver la patrie, il dut s'apercevoir qu'il y avait loin de cette journée à celle du 20 prairial. Aussi il dit : « Je n'ai vu chez » plusieurs aucun penchant à suivre des principes fixes, *à tenir la* » *route de la justice, tracée entre* » *les deux écueils que les ennemis de* » *la patrie ont placés sur notre car-* » *rière*. S'il faut que je dissimule » ces vérités, qu'on m'apporte la » ciguë. Ma raison, non mon cœur, » *est sur le point de douter de cette* » *république vertueuse dont je m'é-* » *tais tracé le plan*. » Des voix s'élevèrent contre l'impression de son discours. Il résulte des paroles que Vadier, membre du comité de sûreté-générale, prononça à la tribune dans cette séance.

que Robespierre avait cessé d'avoir la confiance de Vadier, parce que le membre du comité de salut-public avait improuvé les poursuites que le comité de sûreté-générale voulait diriger contre les auteurs d'une nouvelle conspiration qu'il annonçait avoir découverte, et à la tête de laquelle se trouvait une femme, nommée Catherine Théos. Il résulte encore de ce que dit Panis à la tribune de la convention, dans cette même séance, qu'il se déclara contre Robespierre, parce qu'on lui rapporta qu'il était un des *six députés* que celui-ci avait proscrits, *comme un homme dégouttant du sang des prisons*. « Il m'est »revenu depuis de toutes parts, »dit Panis, que le fait était vrai, »et que c'était Robespierre qui »avait fait la liste; je demande »qu'il s'explique à cet égard. » Robespierre répondit : « Mon o»pinion est indépendante; on ne »tirera jamais de moi une rétrac»tation qui n'est pas dans mon »cœur. En jetant mon bouclier, »je me suis présenté à découvert »à mes ennemis; je n'ai flatté »personne, je ne crains personne; »je n'ai calomnié personne. » Un décret rendu sur la proposition de Cambon, avait blessé les rentiers de l'état : Robespierre improuvait cette mesure. Cambon se réunit à Vadier et à Panis; il fut, dans cette journée, un des plus ardens adversaires de Robespierre, et celui qui réellement l'attaqua nominativement le premier. Barrère hésita toute la journée du 8 à se prononcer, et ne le fit réellement que lorsque la chute de Robespierre eut été complètement assurée. Le lendemain, à l'ouverture de la séance, Saint-Just commença un discours dans le sens de celui que Robespierre avait prononcé la veille, et dont on avait ordonné d'abord et rétracté ensuite l'impression. Il fut interrompu par Tallien, qui, ayant obtenu la parole pour faire une motion d'ordre, dit : « L'orateur »a commencé par dire qu'il n'é»tait d'aucune faction. Je dis la »même chose; je n'appartiens »qu'à moi-même et à la liberté... »Hier, un membre du gouverne»ment s'en est isolé, a prononcé »un discours en son nom particu»lier; aujourd'hui, un autre fait »la même chose. On vient encore »s'attaquer, aggraver les maux »de la patrie, la précipiter dans »l'abîme. Je demande que le ri»deau soit entièrement déchiré. » C'est alors que Billaud-Varennes attaqua directement Robespierre : Tallien lui succéda à la tribune; il fit un appel *à ceux qui avaient combattu Lafayette, à tous les vieux amis de la liberté, à tous les anciens jacobins*, pour sauver la république. Il traita de *Catilina* Robespierre, qui était à la tribune, froid et impassible, auquel le président Collot-d'Herbois refusait constamment la parole, et qui était apostrophé, toutes les fois qu'il insistait pour l'obtenir, des cris : *A bas le tyran!* Vadier renouvelle son accusation de la veille, relative à la conspiration de Catherine Théos. Tallien l'interrompt, et demande à ramener la discussion à son vrai point. *Je saurai bien l'y ramener*, s'écrie Robespierre; et il se dispose à parler, mais il est forcé de céder aux

murmures, aux cris de l'assemblée, qui ne veut entendre que ses accusateurs. Tallien fait un crime à Robespierre d'avoir abandonné son poste depuis quarante jours, et reproduit le reproche élevé déjà contre lui d'avoir destitué un comité révolutionnaire tout entier. Robespierre veut prendre la parole. *C'est à vous*, dit-il, *hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands*... De violens murmures l'interrompent. Il se tourne vers le président, et d'une forte voix, il lui dit : « Pour » la dernière fois, président des » assassins, je te demande la pa» role. » Thuriot, à qui Collot-d'Herbois venait de céder le fauteuil, lui répond : « Tu ne l'auras » qu'à ton tour. » Non! non! s'écrient plusieurs voix : le bruit continue. Robespierre s'épuise en efforts pour se faire entendre ; il ne peut y parvenir. Garnier (de l'Aube) lui dit : « Le sang de Dan» ton t'étouffe. » Robespierre réplique : « C'est donc le sang de » Danton que vous voulez venger? » Fouché demande que la convention décrète l'arrestation de Robespierre. Robespierre jeune s'écrie : « Je suis aussi coupable que » mon frère, car je partage ses ver» tus, et je veux partager son sort; » je demande aussi le décret d'ar» restation contre moi. » Quelques membres paraissent émus ; la majorité, par un mouvement d'indifférence, annonce qu'elle accepte ce vote généreux. Robespierre veut parler sur le dévouement de son frère, mais il lui est impossible de se faire entendre; alors il apostrophe de nouveau, avec une grande véhémence, le président et l'assemblée. Le président met aux voix l'arrestation de Robespierre ; elle est tumultueusement décrétée aux cris de *vive la république* ! « La républi» que ! s'écrie Robespierre, elle » est perdue, car les brigands » triomphent. » Un député nommé Lebas (*voy.* ce nom), qui n'était connu que par ses missions aux armées, s'écria : « Je ne veux » point partager l'opprobre dont » la convention nationale se cou» vre aujourd'hui aux yeux de la » postérité ; je demande l'honneur » d'être décrété d'arrestation, » et il le fut. Robespierre et son frère, Couthon, Saint-Just et Lebas, furent mis en état d'arrestation, et conduits dans cinq prisons différentes : Robespierre l'aîné, au Luxembourg, et Robespierre jeune, à la Force. Henriot, arrêté d'abord, et conduit au comité de sûreté-générale, en fut bientôt arraché par Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, qui y arriva à la tête d'une force-armée. Henriot appelle, excite les citoyens qui sont sous son commandement; les cinq députés arrêtés sont délivrés et amenés à la maison commune. Le tocsin sonne, la générale bat; à huit heures du soir, il y a sur la place de Grève une foule immense et tous les canons de la garde nationale. Saint-Just et Coffinhal proposent à Robespierre de se mettre à la tête du peuple, et de le diriger en armes sur la convention ; il refuse, et dit que *cette démarche serait celle d'un tyran*, *qu'il ne voulait point s'exposer à répandre le sang des citoyens pour venger sa propre cause*, *que d'ail-*

leurs il devait se conformer à la volonté du peuple souverain, libre de le défendre ou de l'abandonner, et que dans ce dernier cas, il saurait mourir comme Tiberius. On fut généralement étonné que Saint-Just et Lebas, qui sur les frontières avaient si souvent marché avec les phalanges républicaines, ne profitassent pas de ce mouvement populaire pour fondre sur la convention, pénétrer de vive force dans la salle, et faire main-basse sur tous les membres qui leur étaient opposés : c'était, en cas que leur tentative eût échoué, le seul moyen de mourir avec quelque gloire. L'hésitation, l'inertie, les livraient sans défense à l'échafaud. La conduite de Robespierre et de ses adhérens, dans cette journée, est encore à expliquer. Quoi qu'il en soit, l'occasion fut manquée; les citoyens, gardes nationales, et autres habitans réunis à la hâte à la suite de leurs travaux, fatigués et ayant besoin de nourriture, demandaient avec instance qu'on leur fît connaître ce qu'on attendait d'eux. On discutait tumultueusement dans la salle du conseil, et l'on ne décidait rien; insensiblement les citoyens se retirèrent chez eux, et il ne resta plus à la commune que les membres du conseil. Robespierre avait été reçu en triomphe aux Jacobins le 8 thermidor au soir; il y avait lu, au milieu des plus vifs applaudissemens, le même discours dont la convention n'avait pas voulu ordonner l'impression. Sorti de cette société, il rentra dans sa maison, où il parut assez calme : ses amis se retirèrent également chez eux, où ils passèrent la nuit paisiblement. Saint-Just l'employa tout entière à écrire le discours qu'il voulait prononcer le lendemain, et au début duquel il fut interrompu par Tallien. Il n'en avait pas été de même dans le parti opposé à Robespierre. Ses ennemis s'étaient réunis; ils passèrent la nuit à organiser leur plan d'attaque du lendemain : tous jurèrent, dit-on, sur un poignard, de frapper le *tyran* ou de mourir. La plupart des citoyens qui, ainsi que nous l'avons dit, s'étaient portés en foule sur la place de l'hôtel-de-ville et dans les rues environnantes, s'étant insensiblement retirés, Robespierre passa dans une chambre voisine de la salle où siégeait le conseil-général, prit un des pistolets dont Lebas s'était muni, le mit dans sa bouche, et voulut se faire sauter la cervelle; le coup partit, mais ne le tua pas : la balle lui fracassa la mâchoire et sortit par l'oreille. Lebas ne démentit pas son courage; de l'autre pistolet, il s'étendit roide mort. Au bruit de cette double explosion, les délibérations cessent, le maire Fleuriot, l'agent national, Payan, les membres de la commune, accourent dans cette chambre, et prodiguent leurs soins à Robespierre, qui respirait encore. A la nouvelle du suicide de Robespierre, le petit nombre de citoyens qui étaient restés sur la place de l'hôtel-de-ville pour voir l'issue des événemens, se retirèrent fort inquiets de ce qui allait suivre. Il n'y avait plus à l'hôtel-de-ville que les membres du conseil général, quand les vainqueurs y arrivèrent. Au premier bruit de

l'enlèvement de Robespierre du Luxembourg, la convention l'avait mis *hors la loi*, ainsi que Couthon, Lebas, Saint-Just, Robespierre jeune, Fleuriot, et le conseil-général de la commune en masse. Elle avait nommé Barras général en chef de l'armée, qui devait marcher contre celle de la commune, et Barras s'était adjoint, comme aides-de-camp, Léonard Bourdon, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Fréron, Rovère, etc. Un employé du comité de salut-public, qui avait eu ordre de suivre les événemens, de surveiller les opérations de la commune, et d'en instruire les membres de la convention, accourt auprès de Léonard Bourdon, l'informe de ce qui vient de se passer à la commune, et lui montre la conquête facile d'une poignée d'hommes abattus ou mourans : c'est en vain. On trouve dans un précis historique des événemens de cette journée, inséré dans le 14ᵉ tome du *Choix des rapports*, imprimé en 1821, et où sont développés plusieurs des faits que nous avons succintement rapportés, les détails suivans : « Trente-six municipaux y étaient encore » en écharpe; Dulac (c'était le » nom de l'employé dont nous venons de parler) leur crie qu'ils » sont hors la loi; ils se rendent » sans résistance. Des citoyens occupaient encore les tribunes publiques; Dulac les y met en arrestation avec deux hommes » seulement, placés au bas de l'escalier qui conduit à ces tribunes. Il dispose si bien sa petite » troupe, qu'il se rend maître de » tout le local; Robespierre, Saint-Just, Couthon, Dumas, Payan, » sont entre ses mains. Au petit » jour, l'expédition était consommée. Léonard Bourdon arrive » pour en recueillir le fruit. Un des » gendarmes qui l'accompagnent » croit apercevoir Robespierre et » lui tire un coup de pistolet, *qui » heureusement n'atteint personne.* » Bourdon n'en présenta pas moins le gendarme à la convention comme un brave qui avait blessé Robespierre; cette assemblée rendit en son honneur un décret de félicitation; un an après Dulac publia un détail circonstancié de ce qui s'était passé ce jour-là à la commune, d'après lequel il était certain que le coup de pistolet tiré par ce gendarme n'avait atteint personne. Barras, devenu membre du directoire, lui fit accorder néanmoins une pension en récompense de ce prétendu service. Il est des mensonges politiques consacrés. Les individus arrêtés par Dulac à la commune arrivent successivement aux Tuileries. Robespierre, déposé mourant sur une table du comité de salut-public, y est insulté, maltraité, non-seulement par des inconnus, mais aussi par plusieurs de ses anciens collègues. Robespierre qui avait toute sa connaissance, quoique souffrant beaucoup de sa blessure, resta impassible. A neuf heures, ils furent tous conduits à la Conciergerie. Saint-Just, en traversant la salle d'audience du comité de salut-public, porta ses regards sur le tableau de la déclaration des droits de l'homme de la constitution de 1793, et dit : *C'est pourtant moi qui ai fait cela.* Leur identité ayant été constatée sur-le-

champ par le tribunal révolutionnaire, sur la réquisition de Fouquier-Tinville lui-même, ils furent envoyés à l'échafaud au nombre de 22 ; le lendemain, 11 thermidor, les membres du conseil-général et d'autres personnes qui s'étaient trouvées à la commune, furent également immolés au nombre de 73, et le 12 thermidor, douze autres individus périrent encore de la même manière. Barrère, qui le 8 thermidor avait demandé l'impression du discours de Robespierre, monte à la tribune le 10, mais alors Robespierre n'existant plus, il lit un acte d'accusation. Il ne répète néanmoins que les bruits vagues que Tallien, Fréron, Bourdon avaient fait répandre avec activité, dès le 9 au soir, dans toutes les sections de Paris, c'est-à-dire que Robespierre et ses adhérens voulaient rétablir le fils de Louis XVI sur le trône, et opérer la *contre-révolution*. On lit dans son rapport les phrases suivantes : « La hideuse »*contre-révolution* s'était réfugiée »à la maison commune...; aujourd'hui la *contre-révolution* a»vait jeté le masque...; depuis »l'*aristocrate* jusqu'à la plus obs»cure *dévote*, depuis l'ambitieux »le plus hardi jusqu'au *dernier* »*des prisonniers*, tout s'est agité, »tout a paru à nos yeux, et les »ombres de la nuit n'ont pu dé»rober à la convention la connais»sance de tant de mouvemens di»vers, de tant de projets parrici»des.... Pour qui étaient-ils donc »rassemblés? pour quel intérêt »allaient-ils voter dans cette as»semblée municipale? Non, le »souvenir d'une pareille démen»ce ne devait pas passer à la pos»térité, car les efforts de quelques »pygmées contre la liberté ne peu»vent être que ridicules : étrange »présomption de ceux qui veulent »arrêter le cours majestueux et »terrible de la révolution fran»çaise, et faire reculer les desti»nées de la première des nations ! »et avec quels moyens? *avec le* »*talisman royal, avec des manne*»*quins que le despotisme a bril*»*lantés autrefois. Peut-être vous* »*ne le croiriez pas! sur le bu*»*reau de la maison commune, où* »*se tenait la séance contre-révolu*»*tionnaire, était un sceau neuf,* »*n'ayant pour empreinte qu'une* »*fleur de lys, et déjà dans la nuit* »*deux individus s'étaient présentés* »*au Temple pour en demander les* »*habitans....* Si cette crise avait »été longue ou l'événement dou»teux, ils pouvaient remuer les »prisons, et rendre à *l'aristocratie* »son influence meurtrière...; leurs »auxiliaires étaient les partisans »d'un pouvoir unique, les habi»tués du gouvernement corrom»pu des rois. » Quelques lignes plus bas, Barrère accuse Robespierre d'avoir eu le projet de renverser le gouvernement révolutionnaire. En énumérant les mesures prises par les délégués de la convention dans les divers quartiers de Paris, il dit, en désignant le faubourg Saint-Antoine : » *C'est là que* »*quelques aristocrates déguisés par*»*laient d'indulgence....* De l'indul»gence! s'écria Barrère, il n'en »est que pour l'erreur involon»taire; mais les manœuvres des »*aristocrates* sont des forfaits, et »leurs erreurs ne sont que des »crimes...; des émissaires secrets

»avaient voulu corrompre le faubourg Saint-Antoine, mais aussitôt que les représentans ont »parlé *des signes de royalisme »trouvés à la maison commune*, les »sections républicaines n'ont fait »entendre que des cris d'indignation. »A la suite de ce rapport, Barrère fit adopter l'adresse d'une proclamation aux départemens et aux armées, dans laquelle on remarque la phrase suivante : « Le »31 mai, le peuple fit sa révolution; le 9 thermidor, la convention nationale a fait la sienne, »et la liberté a applaudi également »à toutes les deux. » Peut-on penser d'après ces faits, que les auteurs les plus actifs et les plus apparens de cette journée aient eu pour but le bien public? non, ils voulaient seulement se mettre à l'abri du danger qui les menaçait. On a dit que pour sacrifier Robespierre, ses ennemis firent courir le bruit qu'il voulait rétablir la royauté en faveur du jeune prince renfermé sous les verroux du Temple. On avait dit aussi, vingt siècles auparavant, que Scipion Nasica, voulant faire périr Tiberius Gracchus, dit au sénat qu'il avait entendu le tribun demander au peuple le bandeau royal. On lit dans la *Biographie universelle* les réflexions suivantes, dont la vérité n'est plus aujourd'hui contestée : « Il ne faut pas »croire que Robespierre fut l'auteur de tous les crimes dont on »a chargé sa mémoire. Parmi ses »collègues des comités, et surtout »parmi ceux qui furent envoyés »dans les départemens et aux armées, plusieurs portèrent la »cruauté bien au-delà des instructions et des ordres qu'il leur avait »donnés; et dans ce nombre, il en »est qui, après avoir contribué à »le renverser, se sont présentés, »encore tout couverts de sang et »de dépouilles, comme les défenseurs de la justice et de l'humanité.... Robespierre a été accusé après sa chute de tous les »crimes de ses complices et même »de ceux de ses ennemis. Il est »constant que ce fut pendant qu'il »s'éloigna des comités, quelques »semaines avant sa mort, que la »terreur fut portée au plus haut »degré, et que les exécutions se »multiplièrent avec une épouvantable rapidité; *il est également »sûr que son intention était alors »d'y mettre fin*.... S'il n'osa pas »l'annoncer hautement, c'est parce »qu'il craignit l'opposition de ceux »qui le renversèrent, et qui s'apprêtaient à l'accuser de *modérantisme*, s'il leur en avait fourni l'occasion. Ce furent les mêmes hommes qui l'accusèrent de »leurs crimes lorsqu'ils l'eurent »renversé : » On lit également sur Robespierre, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* et dans la *Relation du docteur Oméara*, des choses assez curieuses. « Napoléon croyait que Robespierre avait montré dans sa conduite plus de vues et de suite qu'on ne l'a pensé généralement; qu'après avoir renversé les factions qu'il avait eues à combattre, *son intention était de rétablir l'ordre;* mais que n'étant pas assez fort pour arrêter la révolution, il avait été entraîné par le torrent comme tous ceux qui avaient formé une pareille entreprise. Napoléon ajoutait en preuve qu'étant à l'armée de Nice, il

avait vu, dans les mains de Robespierre jeune, une des lettres de son frère, où celui-ci exprimait le projet de faire cesser la terreur. Interrogé un jour sur la mort de Robespierre, *Cambacérès* répondit à l'empereur, que *c'était un procès jugé, mais non plaidé*. Robespierre était propre dans ses vêtemens, mais sans recherche; il conserva à la convention, le même costume, la même coiffure qu'il avait à l'assemblée constituante; il était d'une taille moyenne, avait les cheveux blonds, le teint pâle, le nez un peu relevé, ses mouvemens étaient parfois convulsifs. Boze, peintre du roi, avait fait son portrait, qui était parfait de ressemblance; c'est celui que Barbaroux avait vu dans un salon de la maison Duplay, et qui, dit-on, avait excité son indignation républicaine. Il logea toujours dans la même maison, chez M. Duplay (*voyez* ce nom), menuisier, rue Saint-Honoré, n° 366, lequel était connu dans son quartier par sa probité : la femme, les filles, les fils, de cet homme, jouissaient de la même réputation. Robespierre mangeait à leur table. Quand son frère eut été nommé député à la convention, il vint à Paris avec sa sœur; ils se mirent alors dans leur ménage particulier; mais Robespierre, accoutumé depuis trois ans à se trouver au sein de cette famille, était triste et ne mangeait presque plus; son frère et sa sœur voulurent qu'il retournât à ses anciennes habitudes. La plus sincère amitié ne cessa jamais de régner entre la sœur et le frère. On a parlé, lorsque le rapport de Courtois parut, d'une lettre adressée par Mlle Robespierre, fille vertueuse et sensée, au dire même des plus violens ennemis de sa famille, à son frère aîné, dans laquelle elle lui déclare qu'elle le quitte, parce qu'elle ne peut que blâmer sa conduite. Courtois, qui fit ce rapport six mois après la chute de Robespierre, mentit relativement à cette lettre, comme sur tant d'autres sujets, à la convention et à la France, avec non moins d'impudeur et avec plus de perfidie que Barrère, qui était monté à la tribune de la convention le 10 thermidor. Courtois avait eu le temps de vérifier les pièces sur lesquelles il avait à parler; il employa ce temps à en falsifier plusieurs, à en soustraire une infinité à la connaissance du public : de ce nombre fut cette lettre de Mlle Robespierre. Elle ne l'avait point écrite à Maximilien Robespierre, mais à Robespierre le jeune; elle l'avait accompagné quand il fut envoyé en mission à l'armée d'Italie, dont le quartier-général était alors à Nice. A Nice, Robespierre le jeune eut des relations avec une société où se trouvaient des femmes qui n'avaient pas la confiance de sa sœur; elle lui fit plusieurs observations pleines de sagesse et de prudence, et à la fin, voyant que toutes ses remontrances étaient inutiles et mal reçues, elle quitta son frère, partit seule, et lui écrivit la lettre défigurée qu'on a lue dans le rapport de Courtois. Après la mort des deux frères, on se saisit des papiers de l'un et de l'autre; et Courtois, voulant rendre Maximilien Robespierre encore plus

odieux, en le montrant blâmé même par sa propre sœur, n'hésita pas à dénaturer ce fait, car la lettre était adressée à Robespierre le jeune, à Nice, où il savait bien que Maximilien Robespierre n'était jamais allé. On prétend que mademoiselle Robespierre disait, il n'y a pas long-temps encore (1825), que la calomnie de Courtois n'était pas le moindre des chagrins sans nombre qui l'avaient accablée depuis 35 ans. Ses frères étant venus se fixer avec elle, à Paris, ils avaient vendu leur patrimoine, et elle se trouvait absolument sans fortune au moment où le général en chef Bonaparte parvint au consulat : elle l'avait connu à Nice. Dans une pétition qu'elle lui fit parvenir, par le moyen d'un ancien huissier de la convention, encore huissier auprès de lui, elle lui exposa la situation dans laquelle elle se trouvait ; le premier consul lui accorda sur-le-champ une pension de 2,000 fr., qu'elle n'a jamais touchée en entier. Les mensonges de Barrère et de Courtois, répétés après la restauration du gouvernement royal, en 1814, ont eu un résultat funeste pour cette infortunée demoiselle, qui fut toujours pleine de vertus, et qui ne se mêla jamais de politique ; cette pension, son seul moyen d'existence dans ses vieux jours, lui a été supprimée depuis le 1er janvier 1823.

ROBESPIERRE (Augustin-Bon-Joseph de), frère du précédent, connu dans la révolution, sous la dénomination de *Robespierre le jeune*, prit au collége de Louis-le-Grand, la place qui y était vacante, quand son frère aîné en sortit, sur la demande que celui-ci en fit au cardinal de Rohan, ainsi que nous l'avons rapporté dans l'article précédent. Il ne montra pas, au collége, autant de dispositions que son frère; aussi, Courtois ne lui fait pas, comme à Robespierre aîné, un crime de son émulation, et d'avoir toujours voulu être le premier dans ses diverses classes. Quand la révolution éclata, il professa les principes de son frère, et il avait à peine atteint sa 25e année, lors de sa nomination en qualité de procureur de la commune d'Arras. Élu député à la convention nationale, par le collége électoral de Paris, il y siégea à côté de son frère, y parla peu, mais y vota toujours comme lui. Il fut deux fois envoyé en mission à l'armée d'Italie, qui, à cette époque, n'occupait encore qu'une faible partie du Piémont. Il montra du courage dans plusieurs affaires, notamment à la prise d'Oneille. C'est pendant sa seconde mission que, s'étant brouillé avec sa sœur, elle le quitta, et revint seule à Paris. Il était fort lié avec Bonaparte, alors général de brigade d'artillerie, attaché à cette armée; et cette liaison fut cause qu'immédiatement après le 9 thermidor, le général Bonaparte fut arrêté et traduit au fort Carré d'Antibes : bientôt après il fut mis en liberté, et revint à Paris; il obtint, par l'entremise de Barras, avec lequel il s'était lié au siége de Toulon, que Courtois supprimât ses lettres aux deux frères Robespierre ; voilà pourquoi son nom ne fut pas prononcé dans ce rapport de Courtois. Robespierre jeune revint à

Paris peu de temps avant le 9 thermidor. N'ayant pris aucune part aux querelles qui avaient eu lieu précédemment, il aurait pu échapper aux proscriptions qui en furent le résultat ; mais lorsque Maximilien Robespierre eut été décrété d'arrestation, emporté par la tendresse fraternelle, il s'élança à la tribune à côté de son frère, qui ne l'avait pas quittée depuis le commencement de la séance, et s'écria : « Je suis aussi » coupable que mon frère ; je par» tage ses vertus, je veux parta» ger son sort. Je demande aussi » le décret d'arrestation contre » moi. » Un grand nombre de membres furent à la fois étonnés et émus ; mais la majorité accepta lâchement ce généreux sacrifice. Lorsqu'à la commune, son frère se fut tiré un coup de pistolet, il se précipita d'une croisée pour ne pas lui survivre. Il se cassa la cuisse, et fut porté dans cet état à l'échafaud, où il ne démentit pas son dévouement fraternel.

ROBILANT (LE CHEVALIER ESPRIT-BENOIST-NICOLAS DE), lieutenant-général d'infanterie, commandant en chef du corps royal du génie militaire du royaume de Sardaigne, etc., naquit à Turin vers l'an 1724. Son père, Joseph-Nicolas comte de Robilant, homme très-instruit, auteur d'un Traité, écrit en français, sur la *Science de la guerre*, et d'un second ouvrage en italien intitulé : *Il Militare istrutto*, lui fit donner une éducation distinguée. Le jeune Robilant, élève de Bertola, le *Vauban* du Piémont, et du commandeur Vincenti, fut admis en qualité de lieutenant dans le corps royal de l'artillerie, et se distingua dans la guerre que, de concert avec la reine de Hongrie, Charles-Emmanuel III entreprit, en 1742, pour s'opposer aux progrès des armes espagnoles dans la Lombardie. Elle se termina par le traité de paix de 1748. « Le chevalier de Robilant se distingua, dit l'auteur d'une notice sur cet officier-général, aux siéges de Modène, de la Mirandole, du château de Plaisance, à la bataille de Campo-Santo en 1743, au combat de Château-Dauphin, et à l'investissement du château d'Asti en 1744. Employé à la défense de la forteresse de Demont, qui était assiégée par l'armée gallo-espagnole, il sut, par son courage et sa présence d'esprit, sauver la place du danger imminent de l'explosion du magasin à poudre, menacé par l'embrasement d'un épaulement de fascines, dont l'incendie s'était communiqué aux bâtimens voisins : il appliqua lui-même à la porte du magasin des peaux de mouton trempées dans l'eau. Échangé comme prisonnier de guerre en 1745, il se trouva aux combats de Bassignana, du Tidon, de la Trebia, aux siéges de Valence sur le Pô, de Montalban et de Villefranche, dans le comté de Nice ; de Savone, de Final et de Vintimille, dans la rivière de Gênes. En 1747, attaché au corps commandé par le prince Louis de Carignan, dans la vallée de la Stura, il fut expédié, à travers les montagnes occupées par l'ennemi, au général autrichien baron de Leutron, qui était campé aux Lignes de Dolce-Acqua, vers la rivière de Gênes. » La paix

l'ayant rendu lui-même, il fut chargé, par Charles-Emmanuel, d'aller, avec plusieurs élèves de l'artillerie, recueillir en Allemagne toutes les instructions nécessaires à l'exploitation des mines, dont abondait le Piémont, où l'art de les exploiter était presque inconnu. Après avoir parcouru la Saxe, la Thuringe, le Hartz, le Hanovre, la Bohême et la Haute-Hongrie, dont il explora les mines, les salines et les usines, et où il travailla souvent comme un simple mineur, il revint, en 1752, dans sa patrie, riche de connaissances-pratiques, de Mémoires, de Plans, etc., etc. Le roi de Sardaigne le nomma inspecteur-général des mines de tous ses états. Robilant établit à Turin une école de minéralogie, de géométrie souterraine et de docimasie, et un laboratoire de chimie dans l'arsenal de cette ville. « En 1769, dit l'auteur de la notice déjà citée, il parcourut toutes les montagnes des Apennins et des Alpes, qui dominent le Piémont et la Savoie, observant et consignant dans ses Mémoires la nature et la situation des mines dans toutes les vallées. Il en établit l'exploitation dans différens lieux, notamment dans les vallées de Sesia et d'Alagua; il mit en activité les mines de Challant dans le duché d'Aoste, et les salines de Tarentaise, en Savoie. » Le gouvernement ayant abandonné ces exploitations à des administrations particulières, Robilant rentra dans le sein de sa famille, où il se livra à la composition d'ouvrages dont nous citerons les titres plus bas. Il envoya dans les états romains, à la demande de Clément XIV, des instructions et des personnes instruites pour l'organisation et l'exploitation des richesses minérales de ces contrées. En 1786, il organisa le système monétaire du Piémont, et reçut cette année et l'année suivante, en récompense des différens services qu'il avait rendus à sa patrie, la grand'croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, et une commanderie, l'emploi de premier ingénieur, vacant par la mort du comte Pinto, le grade de lieutenant-général d'infanterie, le commandement suprême du corps royal du génie militaire, enfin le titre de premier ingénieur et de chef du corps civil des édiles. Il justifia toutes ces faveurs par de nouveaux services. Accompagné de son neveu le comte de Robilant (*voy.* l'article qui suit), il se rendit successivement dans les places fortes, et donna tant pendant cette inspection, que lorsque de retour dans ses foyers, une paralysie aux jambes l'eut mis dans la nécessité de ne plus servir activement, des instructions qu'il renouvela dans la guerre que le Piémont soutint contre la France, jusqu'à ce qu'il eût été entièrement subjugué par les armées républicaines. Il mourut le 1er mai 1801, laissant un fils unique. Robilant est auteur des *Mémoires* dont voici les titres : 1° *Essai géographique*, suivi d'une *Topographie souterraine minéralogique*, et d'une *Docimasie des états du roi en terre-ferme*, avec une *carte géographique et topographique* (le tout inséré dans la collection des *Mémoires de l'académie*

de Turin, tom. VI, dont il était membre depuis sa fondation). 2° *Expériences sur le platine* (mêmes Mémoires, Tom. VII); 3° *Description du duché d'Aoste*, suivie d'un *Essai sur deux minières des anciens Romains*, et d'un *Supplément* à la *Théorie des montagnes et des mines* (mêmes Mémoires, tom. VIII); 4° *Journaux des Expériences et Observations métallurgiques et docimastiques* (mêmes Mémoires, tom. VI); 5° *Machine pour passer à la filière les lames d'épées, baïonnettes et couteaux* (mêmes Mémoires, tom. IX); 6° *Sur les différens procédés qui ont été employés à l'hôtel des Monnaies pour améliorer les traitemens métallurgiques*. 7° *De l'utilité et de l'importance des voyages dans son propre pays*, petit in-fol., avec planches.

ROBILANT (LE COMTE JEAN-BAPTISTE-NICOLIS DE), lieutenant-général, inspecteur-général du corps du génie, etc., ministre de la guerre, grand'croix de l'ordre militaire de Savoie, chevalier de Saint-Louis, etc., est neveu du précédent, et fils d'un général-major d'infanterie, distingué par ses services et ses connaissances dans l'architecture civile et militaire. Il entra, en 1775, dans la légion des campemens, créée, organisée et commandée par son père, et passa bientôt dans le corps royal du génie, où, peu de temps après son admission, il fut nommé capitaine. Après avoir dirigé différens travaux lors de la construction de la forteresse de Tortone, et accompagné son oncle dans son inspection-générale des forteresses du royaume (*voy.* l'article précédent), il devint aide-de-camp du duc de Montferrat, général en chef de ses armées, et bientôt chef de son état-major. Il se distingua dans les campagnes des années 1792, 1793, 1794, 1795 et 1796, contre la France; fut décoré de la croix de l'ordre militaire de Savoie, à l'époque même de la création de cet ordre, et devint premier écuyer du duc de Montferrat et premier gentilhomme de sa chambre. Il vécut dans la retraite pendant tout le temps que les Français occupèrent le Piémont. Les événemens militaires de 1814 ayant rétabli le roi de Sardaigne dans ses états, le comte de Robilant fut nommé à peu d'intervalles colonel et général-major. Il commanda pendant les *cent jours*, en 1815, le cordon d'observation en Savoie; il suivit le mouvement des troupes étrangères par suite des désastres de Waterloo, et fut par *interim* gouverneur de Grenoble. Le roi de France lui donna la croix de Saint-Louis, et l'empereur d'Autriche, celle de Saint-Léopold. Directeur de l'académie royale militaire pour l'éducation de la noblesse (académie rétablie, en 1815, par Victor-Emmanuel), ministre de la guerre en 1817, lieutenant-général et inspecteur-général du corps du génie, et de l'état-major-général de l'armée en 1820, le comte de Robilant jouit peu de ces honneurs; il mourut le 20 janvier 1821, dans la force de l'âge, regretté de tous ses compatriotes.

ROBIN (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE), peintre, né à Paris en 1734, a composé un grand nombre d'articles estimés, relatifs à son art,

qui ont été publiés dans le *Journal général de France*, l'*Abréviateur*, le *Journal encyclopédique* et l'*Encyclopédie méthodique*. En 1797, il a concouru pour le prix proposé par l'institut, sur la question de savoir « quelle a été et quelle » peut être encore l'influence de » la peinture sur les mœurs et le » gouvernement d'un peuple li» bre. » Le rapport de M. Andrieux, sur ce discours qui n'obtint pas le prix, a été imprimé. Robin a aussi fait les notices historiques de plusieurs peintres, sculpteurs, architectes et graveurs distingués; il les a fait imprimer dans les journaux du temps.

ROBIN (Antoine-Joseph), est né le 3 juillet 1761 à Dortan, département de l'Ain. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il ne put se résoudre à recevoir les ordres, et lorsqu'en 1793 l'Europe s'arma contre la France, il s'enrôla volontairement pour voler à la défense de la patrie. Promu au grade de capitaine, et presque aussitôt à celui de commandant en second du 5ᵉ bataillon de l'Ain, il fit ses premières campagnes sur le Rhin, et donna des preuves de valeur à la défense du pont près de Wert. Il se distingua à Lauterbourg, à Weissembourg, à Tripstadt, et à Kaiserslautern, où, après avoir contenu les efforts des Prussiens, il traversa leurs rangs à la baïonnette. Au blocus de Mayence, en l'an 3, il monta deux fois à l'assaut, et entra le premier dans la redoute de Merlin, dont il détruisit les batteries. La campagne de l'an 4 ne fut pas moins glorieuse pour lui; divers endroits de la Forêt-Noire, Knubis, Eslingen et le château de Taxis, furent successivement les témoins de sa valeur. Arrivé devant Augsbourg, il s'élança dans le Lech, qu'il traversa sous le feu du canon, tomba sur les Autrichiens, les mit en déroute, et leur enleva 20 pièces d'artillerie légère, deux drapeaux et 2,000 hommes. Ce fait d'armes décida le succès de la bataille de Friedberg, et valut à ce brave le grade de chef de brigade. Fait prisonnier à Poemetz, il obtint sa liberté quelques mois après, et passa en Italie avec la 21ᵉ demi-brigade d'infanterie de ligne. De nouveaux exploits le signalèrent aux passages de la Piave et de l'Isonzo. Embarqué avec l'armée d'Orient, il combattit à la bataille des Pyramides, et mérita le grade de général de brigade, que le général Desaix lui fit obtenir. Il cueillit de nouveaux lauriers au siége de Saint-Jean d'Acre, à Aboukir, à Héliopolis, et à toutes les affaires de cette campagne mémorable, dans laquelle la valeur l'emporta continuellement sur le nombre. C'est en Egypte que le général Robin s'illustra par un trait unique dans les fastes militaires: privé de la vue par une ophtalmie, il se trouvait à l'ambulance à Faïcum, lorsque les Français furent attaqués par des forces supérieures. Déjà le désordre annonçait une défaite prochaine. Ce chef intrépide se fait conduire sur le lieu du combat, ranime les siens par sa présence, et leur fait remporter une victoire inespérée. Nommé général de division, et de retour en France, il fut chargé du commandement de la 27ᵉ division militaire; il prit

sa retraite quelques années après.

ROBIN (N.), commissaire des guerres à l'armée de la Vendée, était encore au collége lorsque l'insurrection royaliste éclata dans les provinces de l'Ouest. Il partit à cette époque pour aller combattre dans les rangs des républicains. Une âme ardente, susceptible de toutes sortes d'impressions et des connaissances au-dessus de son âge, distinguaient le jeune Robin. Carrier, jugeant qu'il lui serait facile d'en faire un de ses prosélytes, se l'attacha, l'employa dans ses funestes expéditions, et le nomma l'un des membres du tribunal d'Angers. Robin remplit vers le même temps, les fonctions de commissaire des guerres; mais il n'en fut pas moins mis en jugement, lors du procès de Carrier, dans le mois de décembre 1794. Le tribunal eut égard à sa jeunesse, et l'acquitta sur la question intentionnelle. Il ne tarda cependant pas à être arrêté de nouveau. Rendu à la liberté après la journée du 13 vendémaire, il repartit pour les armées, où sans doute il aura trouvé une mort glorieuse.

ROBIN (Louis), cultivateur à l'époque de la révolution, fut nommé, en 1791, par le département de l'Aube, député à l'assemblée législative, et en 1792, député à la convention nationale, où, dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Après le 9 thermidor, une disette réelle ou factice agitant la France entière, et menaçant Paris lui-même, Robin fut envoyé en mission dans les départemens de l'Yonne et de Saône-et-Loire, et fut spécialement chargé des approvisionnemens de Paris. Il fut élu, après la session conventionnelle, par la colonie de la Guiane française, député au conseil des cinq-cents; fatigué des fonctions législatives, il donna sa démission : cette démarche lui épargna le désagrément de voir son élection annulée. Il resta ignoré jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire, qui le nomma juge au tribunal civil de Saint-Amand; il passa ensuite à la place de juge-de-paix dans la même ville, et en remplit les fonctions jusqu'au second retour du roi, en 1815. Ayant signé l'*acte additionnel* pendant les *cent jours*, il fut atteint par la loi du 12 janvier 1816, contre les conventionnels dits *votans*, et forcé de quitter la France; il s'est réfugié en Italie.

ROBIN (Léonard), se montra partisan modéré de la révolution. Il était homme de loi lorsqu'il fut nommé, en 1791, par les électeurs de Paris, député à l'assemblée législative; il s'opposa à tout système d'exagération, combattit une loi contre les étrangers, et essaya de soustraire le juge-de-paix La Rivière, compromis dans l'affaire du *comité autrichien*. Cependant il n'était pas tellement invariable dans ses principes, qu'il ne se laissât quelquefois influencer pour en suivre d'autres : par exemple, il avait parlé, le 23 mai 1792, pour faire modifier le décret de déportation porté contre les prêtres insermentés, et le 23 août, il parla en faveur de cette mesure; il parut aussi favorable au divorce, sur lequel il a soumis une série d'articles à l'assemblée; enfin il proposa quelque temps après des

mesures sévères contre les habitans de Sedan, qui venaient d'arrêter trois commissaires de la convention. Enfermé à la Bourbe, au mois de janvier 1794, il ne recouvra la liberté qu'après la chute de Robespierre. Il resta sans fonctions après la session. Nommé, après le 18 brumaire, commissaire près le tribunal de première instance du département de la Seine, il passa, en 1802, au tribunat, en remplacement de Desmeuniers. Il mourut dans le courant de juillet de la même année.

ROBIN DE SCÉVOLE, né à Argenton, département de l'Indre, le 5 août 1767, appartient à une famille qui jouit d'une considération héréditaire, et dont lui-même a augmenté les droits à la publique estime. Les pensées et les vœux de sa vie entière se sont dirigés vers une liberté sage. Il ne dévia jamais des principes justes et sévères que lui avait inspirés un père aussi vertueux qu'éclairé. A 26 ans, nommé officier municipal, il célébra dans un discours, qu'il y avait alors du courage à prononcer, le premier anniversaire du 9 thermidor. On le vit ensuite, dans les diverses fonctions gratuites qu'il exerça, mériter l'affection et l'estime de ses concitoyens. Membre du conseil d'arrondissement de Châteauroux, et élu secrétaire de ce conseil, par l'unanimité des suffrages de ses collègues, il occupa pendant 15 ans cette place. On lui doit plusieurs mémoires utiles sur l'agriculture, mémoires qu'il a lus à la société d'agriculture du département de l'Indre. En 1814, il fut nommé maire d'Argenton, et la confiance qu'il avait su inspirer à ses administrés les porta à le maintenir, en 1815, dans cette fonction, pour laquelle il obtint 218 sur 220 suffrages; ainsi tous les partis concouraient à proclamer l'homme de bien. Son zèle, sa fermeté, sa modération dans les circonstances difficiles où il se trouva, justifièrent un choix si honorable: les dénonciations furent étouffées, l'ordre fut maintenu; et au second retour du roi, il conserva ses fonctions. Nommé plusieurs fois, dans le cours de sa vie politique, secrétaire et srcutateur des diverses assemblées électorales de département, il fut élu député de l'Indre, en 1820, par le collége de département au premier tour de scrutin. On le vit siéger parmi les Camille-Jourdan, les Royer-Collard, et ces hommes honorables, qui demandaient le maintien intégral de la charte, la stricte observation de l'économie, le respect de la religion et du trône. Les premières paroles qu'il fit entendre, en 1820, eurent pour objet le rapport des lois d'exception: proposition rejetée par le comité secret, et dont le peu de succès ne l'empêcha point d'élever une voix courageuse contre la loi des donataires, l'acte additionnel au Code criminel, l'interdiction de la parole, etc., etc. Dans une opinion prononcée au comité secret, pendant la session de 1821, il demanda que les députés fussent considérés comme démissionnaires s'ils acceptaient de nouvelles places pendant le cours de leurs fonctions législatives. Dans la discussion générale du budget, il proposa de nombreuses économies,

et fit imprimer deux opinions sur la liberté de la presse ; en 1822, il parla sur la loi des douanes, sur celle des canaux ; réclama fréquemment des diminutions de dépenses, et fit toujours preuve d'un esprit sage et éclairé, qu'animait le seul amour du bien public. Cependant, à la fin de ses fonctions législatives, les censures préfectorales l'atteignirent ; il avait demandé la réduction du traitement des préfets ; ces injures ne se pardonnent guère : le maire d'Argenton fut révoqué. Un maire de village des environs, espèce de vice-roi choisi par intérim, fut délégué provisoirement pour remplir sa place, que nul concitoyen de M. Robin-Scévole ne voulut accepter, et où trop d'affection et de regrets le rappelaient sans cesse. Aux avant-dernières élections, il obtint un grand nombre de suffrages ; aux dernières, il réunit, dans l'arrondissement électoral de Châteauroux, 123 voix à bulletins *fermés* : les 141 billets *ouverts* de son compétiteur, éloignèrent M. Scévole de la chambre, citoyen vertueux, rendu aujourd'hui (1825) à la vie privée qu'il honore, et que réclamaient ces postes de danger et d'utilité, où il a montré tant de sagesse et de discernement.

ROBINSON (Marie Darby mistriss), non moins connue par ses mœurs faciles que par ses talens comme comédienne et comme auteur, naquit à Bristol en 1758, et serait, si l'on s'en rapporte aux *Mémoires* de sa vie, parente, par sa mère, du célèbre Locke. Le père de miss Darby paraîtrait aussi avoir possédé une grande fortune, qu'il aurait ensuite perdue dans des spéculations commerciales hasardeuses. Quelle que soit la vérité à cet égard, miss Darby reçut une éducation distinguée, et épousa par amour, à l'âge de quinze ans, un M. Robinson, qui n'avait ni rang ni fortune, et avec lequel elle languit, pendant plusieurs années, dans un état voisin de l'indigence. Elle aimait les plaisirs, et ne vit pas de meilleur moyen pour sortir de sa pénible situation, que de se faire comédienne. Sa beauté, ses talens, furent bientôt remarqués. Le prince de Galles (aujourd'hui Georges IV) la vit dans la pièce de *Winter's tale*, de Shakespeare, où elle remplissait, de la manière la plus remarquable, le rôle de *Perdita* (nom sous lequel on la désigna depuis dans le monde), et en devint éperdûment amoureux. Pendant deux ans, elle captiva l'héritier du trône, qui la combla de riches présens. Si l'on en croit les amis du scandale, elle répandit sur un jeune officier, dont elle s'éprit, tous les bienfaits dont son auguste amant l'avait comblée. « Elle perdit même, assure-t-on, l'usage des jambes, en le suivant, pendant un rigoureux hiver, dans un port de mer, où elle se hâta de se rendre pour le délivrer de ses créanciers et de la prison. » Fox fut au nombre de ses adorateurs. Au rapport de Walpole (*Vie de Fox*, 1806), « mistriss Robinson possédait, dans Berkeley-Square, une maison qui avait vue sur la superbe résidence de lord Shelburne. Fox y passait presque tous ses momens : ses amis, qui ne le voyaient plus dans leurs réunions, se plaignaient un

jour de son absence. Vous savez, leur répondit Fox avec sa présence d'esprit accoutumée, que je me suis engagé avec le public à avoir l'œil sur les démarches de lord Shelburne : c'est le seul motif de ma résidence dans Berkeley-Square. Malgré cette réponse, Fox ne chercha jamais à cacher cette intrigue. Il parut en public avec Mme Robinson, se promenant avec elle dans sa propre voiture. » Cette dame se rendit, en 1783, en France, où elle aurait été l'objet des plus tendres hommages de personnages illustres, et elle aurait reçu des fêtes magnifiques à Mousseaux. Elle parcourut ensuite l'Allemagne, et retourna à Londres vers 1788. C'est de cette époque que date sa célébrité littéraire. Ses *Poésies*, insérées dans les feuilles publiques, sous des noms supposés, révélèrent bientôt leur véritable auteur ; elles furent accueillies avec enthousiasme, et firent donner à mistriss Robinson le surnom de *Sapho anglaise* : elle méritait ce brillant hommage. La grâce, l'imagination, la sensibilité, distinguent éminemment ses poésies, et elle l'emportait sur l'héroïne grecque par la beauté de sa figure et le charme répandu sur toute sa personne. Ses *Romans* ne furent pas traités avec moins de faveur ; ils furent recherchés de toute l'Angleterre, et traduits, pour la plupart, dans toutes les langues de l'Europe. Son *Théâtre* n'obtint pas un aussi grand succès ; néanmoins plusieurs pièces furent long-temps suivies et sont restées au répertoire. Mistriss Robinson mourut dans la 42e année de son âge, au mois de décembre 1800, à Englefield-Green, comté de Surrey. Elle avait été peinte plusieurs fois par le célèbre Reynolds et par Gainsboroug. On assure que le duc de Chaulnes fut alors chargé de se procurer un des portraits de cette femme célèbre pour l'impératrice de Russie. Nous citerons les principaux ouvrages de mistriss Robinson. Ce sont : 1° *Poésies* (Poems), 2 vol. in-8°, 1775, réimprimées en 3 vol., également in-8° ; 2° *Sonnets légitimes* (legitimate Sonnets) : ils sont accompagnés de pensées poétiques et de remarques sur Sapho ; 3° *Monodie à la mémoire de la reine de France* ; 4° *Monodie à la mémoire de sir Josué Reynolds* ; 5° *les Mœurs modernes*, satires en deux chants ; 6° *l'Amant sicilien*, tragédie en 5 actes ; 7° *le Soupir, la Caverne du malheur*, et *la Solitude*, poëmes ; 8° *Réflexions sur la condition des femmes, et sur l'injustice de la subordination*, etc. ; 9° *Vanceuza*, roman, 2 vol. ; il eut un grand nombre d'éditions : la première fut épuisée dans un seul jour ; il a été traduit en français. 10° *La Veuve*, roman, 3 vol., traduit en français ; 11° *Angelina*, roman, 3 vol., traduit dans la même langue ; 12° *Hubert de Sevrac*, roman, 3 vol. : aussi traduit en français ; 13° *Walsingham*, roman, 4 vol. ; 14° *le Faux Ami*, roman, 4 vol. ; 15° *la Fille naturelle*, roman, 4 vol. ; 16° *Contes en vers*, 1 vol. in-8° ; 17° *Personne* (Nobody), comédie. Mistriss Robinson passe pour avoir composé, en douze heures, un poëme en 5 chants, de 350 vers, qui parut, en 1771, sous ce titre : *Ainsi va*

le Monde. Les *Mémoires* de mistriss Robinson, dont il a été question au commencement de cet article, ont paru traduits en français, Paris, 1802, 1 vol. in-8°, avec portrait. Sa fille unique a débuté avec quelque succès dans la carrière littéraire, par la publication d'un roman : *Le Tombeau de Berthe* (the Shrine of Berthe), qui a eu deux éditions.

ROBINSON (ROBERT), célèbre prédicateur anglais, parcourut une carrière bien différente de celle qui lui était destinée ; né à Swaffam, au comté de Norfolck, où son père exerçait la profession de barbier, il n'avait lui-même d'autre perpective que cet état, lorsque le hasard lui fit rencontrer le célèbre méthodiste Whitfield, qui le convertit. Depuis ce moment, Robinson se livra tout entier à l'étude des sciences, et particulièrement de l'Évangile, fit des progrès rapides, et devint bientôt l'un des plus fameux prédicateurs parmi les calvinistes. L'activité de son esprit le porta bientôt à examiner les autres sectes ; celle des anabaptistes lui ayant paru préférable, il l'embrassa, et desservit une de leurs congrégations à Cambridge, où il acquit une grande réputation. Il était devenu socinien peu de temps avant sa mort, arrivée au mois d'août 1790. Il a publié divers ouvrages, parmi lesquels on doit remarquer une grande divergence d'opinions, selon les différentes croyances qu'il avait successivement adoptées. On distingue particulièrement une *Défense de la divinité de Jésus-Christ;* une traduction en anglais des *Sermons* de Saurin, et une autre traduction, aussi en anglais, de l'*Essai de Claude* sur la composition des sermons.

ROBISON (JOHN), mathématicien écossais, naquit vers 1739, dans le comté de Stirling, et préféra la carrière des sciences à la carrière ecclésiastique, que sa famille voulait lui faire parcourir. Il étudia les mathématiques avec autant d'ardeur que de succès. En 1757, il demanda la place de suppléant du docteur Dick, qui remplissait une chaire de philosophie naturelle. Refusé à cause de sa jeunesse, il suivit l'amiral Knowles en qualité de professeur de mathématiques de son fils aîné. Ce dernier, nommé lieutenant sur le *Royal William*, envoyé contre Quebec, emmena avec lui son instituteur, et lui fit avoir le grade de *midshipman* (aspirant), dans lequel il servit pendant trois années. Elles furent marquées par de rapides progrès dans la science de la navigation, et mirent Robison en état de traiter cette partie dans l'*Encyclopédie britannique.* « Il fit, dit M. de Prony, pendant son séjour dans la rivière de Saint-Laurent, des observations sur les mouvemens de l'aiguille magnétique, correspondant à l'apparition d'une aurore boréale. Il fut chargé, pendant le siége de Quebec, de quelques opérations géodésiques et hydrographiques. Après la reddition de Quebec, il passa une année sur le même vaisseau (le *Royal William*), dans la baie de Biscaye, et sur les côtes d'Espagne et de Portugal. Il fit un voyage plus utile pour les sciences et les arts pendant l'année 1762 ; celui de la Jamaïque,

qui avait pour objet l'essai des montres marines d'Harrison. » De retour à Londres, Robison y apprit la mort funeste du fils aîné de l'amiral Knowles, commandant du *Peregrin*, vaisseau qui avait péri corps et biens. L'amiral lui confia l'éducation de son jeune fils, ce qui détermina Robison à renoncer au service de mer. Il succéda, en 1767, au docteur Black, professeur de chimie à l'université de Glasgow, et suivit, en 1770, en qualité de secrétaire, sir Charles Knowles, envoyé à Saint-Pétersbourg, pour coopérer à l'amélioration de la marine russe. En se rendant à leur destination et à leur passage à Liége, sir Charles Knowles et son secrétaire furent invités, par le prince-évêque, à un dîner où le prince et ses convives portaient ostensiblement les insignes de la *franche-maçonnerie*. Robison témoigna le désir d'être admis dans cette association, et obtint successivement les grades, depuis l'*apprentissage* jusque et compris la *maîtrise écossaise*. Les talens dont Robison fit preuve pendant son séjour à Saint-Pétersbourg, lui valurent l'emploi d'inspecteur-général du corps des cadets de la marine, « composé, dit M. de Prony, de plus de quatre cents élèves, instruits par des professeurs au nombre de quarante. Cette place importante lui donnait beaucoup d'autorité : ses décisions relatives au classement et à l'avancement des jeunes marins étaient sans appel. Le général Kutusoff, chef ou gouverneur de l'institution, lui accordait une entière confiance, et adoptait tout ce qu'il lui proposait. Pendant que Robison remplissait les fonctions dont on vient de parler, il présenta, au collége de l'amirauté, un plan pour adapter une machine à vapeur aux magnifiques docks de Cronstadt; ce plan fut approuvé et exécuté après son départ de Russie, qui eut lieu au bout de quatre ans d'exercice. » Robison se rendit à Edimbourg, où l'appelèrent les magistrats et le conseil de la ville pour y occuper la chaire de professeur de philosophie naturelle à l'université; il en exerçait encore les fonctions lorsqu'il mourut le 30 janvier 1805. Robison a donné, outre les articles de *marine* de l'*Encyclopédie britannique*, les articles principaux de mathématiques et de philosophie insérés dans la troisième édition de cet ouvrage et dans son supplément : ces mêmes articles reparurent imprimés séparément sous le titre d'*Élémens de philosophie mécanique*. La meilleure édition de cet ouvrage, et la plus complète, parut en 1822, 4 vol. in-8°, par les soins de M. Brewster, membre de la société royale d'Édimbourg. Elle a pour titre de : *System of mechanical philosophy, by John Robison, etc., with notes, by David Brewster, etc.* M. de Prony, en rendant un juste hommage aux talens et aux qualités personnelles de Robison, fait remarquer que ce savant « passa les dix-huit dernières années de sa vie dans un état de maladie qui lui laissait peu de relâche. » C'est sans doute cet état valétudinaire que l'on doit accuser de la haine aussi violente qu'inexplicable que Robison porte aux francs-maçons et à leur société, après en avoir

été un des plus ardens prosélytes. En 1797, il publia une lourde diatribe, sous le titre de : *Proofs of a conspiracy against all the religions and governments of Europe, carried on, in the secret meetings of free-masons, illuminati, and reading societies*, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage, dont s'empara l'esprit de parti, a fourni à l'abbé Barruel (*voy.* ce nom), les principaux matériaux du libelle, en 5 vol., sur la révolution française et sur les sociétés secrètes, qu'il mit au jour sous le titre de : *Mémoires sur le Jacobinisme.* Le mépris dans lequel sont tombées ces deux productions en a fait depuis long-temps justice.

ROCCAROMANA (Lucius Caracciolo, duc de), lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Georges de la Réunion, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, etc., est né à Naples en 1771. Son père, issu d'une famille illustre du royaume, et marié à une héritière de la maison de Ligniville de Lorraine, le destinant à la carrière des armes, lui donna une éducation entièrement chevaleresque. A l'âge de 14 ans, le jeune Roccaromana fut admis dans le bataillon des cadets, qu'il quitta ensuite pour aller servir dans les gardes-du-corps. La paix dont jouissait alors l'Europe, en mettant la vie militaire à l'abri de dangers, lui ôtait le seul attrait qu'elle a pour un brave. Roccaromana s'ennuya bien vite de détails de garnison, et préféra attendre, au sein de sa famille, l'occasion de déployer son courage. Elle ne tarda pas à se présenter. En 1798, lorsqu'une armée étrangère menaçait le royaume de Naples, un cri de guerre retentit dans toutes ses provinces, et vint arracher le duc de Roccaromana aux paisibles travaux de l'agriculture, pour le jeter dans les hasards des combats. Faisant un noble usage de sa fortune, il leva deux régimens de cavalerie, qui servirent d'aiguillon et de modèle à quelques autres seigneurs napolitains. En peu de temps l'armée reçut un renfort de seize nouveaux régimens, montés et équipés aux frais de la noblesse. L'armée napolitaine se porta aux frontières, sous les ordres du général Mack. Roccaromana fit partie de la colonne du centre, où il se fit remarquer par son zèle et son activité. Ami de ceux qu'il commandait, et dont il était chéri, on le vit une fois se lancer dans un torrent pour sauver la vie d'un soldat, entraîné par la rapidité des flots. Dans la retraite de l'armée, le duc rencontra et battit sur les bords du Volturne, un corps d'ennemis plus nombreux que le sien; et se montrant aussi humain après la victoire, qu'il avait été intrépide dans la mêlée, il prit sous sa protection les prisonniers et les blessés, qu'il fit transporter dans ses terres, pour y être nourris et soignés. Atteint lui-même par une balle et un coup de baïonnette, il se rendit dans la capitale, qu'il trouva dans une violente agitation. L'effervescence du peuple y était à son comble, et aucun frein ne pouvait plus le retenir; le récit des exploits de Roccaromana, dont le courage était un exemple

rare dans l'armée, fit une vive impression sur l'esprit des Lazzaroni, qui parurent disposés à se soumettre à son autorité. Il profita de l'enthousiasme qu'il leur inspirait, pour les ramener à l'ordre, et s'empressa d'accueillir dans sa maison ceux que le parti populaire regardait comme ses ennemis, et dont il n'aurait pas manqué de faire ses victimes. Ces mesures, qui pouvaient suffire pour garantir la vie de quelques individus, n'étaient pas assez énergiques pour sauver la ville, qui avait moins à craindre de ses ennemis que de ses défenseurs. L'anarchie avait fait de tels progrès, qu'il ne restait désormais d'autre remède que de la combattre; mais quels moyens avait-on pour désarmer le peuple et le déloger des forts dont il s'était emparé? Celui de Saint-Elme, qui, par sa position centrale et élevée, aurait pu en imposer à ces furieux, était peuplé de brigands, que l'on était allé chercher dans les cachots pour les associer à la défense de la capitale. Il fallait pourtant sortir de cet état de malaise qui ne faisait qu'empirer chaque jour. Le duc de Roccaromana, s'élevant au-dessus des périls, résolut de se charger de cette entreprise. Il éloigna, sous différens prétextes, plusieurs de ces scélérats qui s'étaient mis en possession de *Sant'Elmo*, et il les fit remplacer par des républicains déguisés. Dès qu'il se vit entouré d'un assez grand nombre de gens dévoués à l'ordre public, il ferma les portes du château, et arbora sur ses remparts le drapeau tricolore. Ce coup de main, pour lequel il avait fallu autant d'adresse que d'audace, produisit tout l'effet qu'on s'en était promis. Les Lazzaroni, qui par leurs excès avaient répandu l'effroi dans toutes les classes des citoyens, ne se croyant plus en état de se défendre, ne songèrent plus qu'à se dérober à la vengeance des vainqueurs. La tranquillité fut bientôt rétablie, et le duc, qui ne s'était proposé d'autre but dans toutes ses démarches, demanda sa démission, que le général Championnet ne jugea pas à propos de lui accorder. Décoré du titre de général en chef, Roccaromana s'occupa de l'organisation de quelques régimens formés des débris de l'ancienne armée. Sa légion *Campanienne* fut le premier corps réglé au service de la nouvelle république, qui comptait alors plus d'ennemis que de partisans. Ces derniers, qui auraient voulu faire pour la liberté ce que les Lazzaroni avaient fait pour le despotisme, jaloux des égards que le général français accordait à un officier, qui s'était détaché le dernier des drapeaux du roi, firent courir le bruit que Roccaromana, abusant de son influence, enrôlait secrètement des soldats pour renverser le gouvernement républicain. Il aurait dû paraître peu probable que le même bras qui avait arrêté l'anarchie fût occupé à la recommencer; néanmoins on accueillit ces soupçons, et le duc aurait subi une punition exemplaire, si ses amis ne l'eussent pressé de se mettre à l'abri d'une injustice. Il se réfugia dans ses terres, où l'insurrection ne tarda pas à se manifester. Il lui convenait peut-être de ne

prendre aucune part aux rassemblemens armés de sa province, et payer de générosité le gouvernement qui l'avait traité avec ingratitude; mais cédant aux sollicitations des insurgés, il en prit le commandement, et leur donnant un but plus utile que celui de tenir en échec le royaume, il les conduisit devant Capoue, commandé alors par le général Girardot, qui se rendit après quelques jours de siége. Dans cette circonstance, les tentes de Roccaromana devinrent un asile pour les républicains, également en butte aux persécutions du gouvernement et à la haine du peuple. Tandis qu'on violait la capitulation accordée aux patriotes, à Naples, il s'efforçait de faire respecter les droits de l'hospitalité et de la guerre à Capoue. Malgré ces services, il n'échappa point à la vengeance de la cour de Sicile, qui le destitua et l'envoya en exil. Rentré à Naples à la suite du traité de Florence, il y vécut dans l'inaction jusqu'au second retour des Français, en 1806. Le roi Joseph (*voyez* Bonaparte), qui aurait voulu l'envoyer en Calabre pour y combattre les derniers bataillons du roi Ferdinand, l'appela des premiers auprès de lui, pour lui offrir un rang dans l'armée. Roccaromana s'excusa, en déclarant qu'il ne prendrait jamais les armes contre ses compatriotes, ni même contre la cour, qui l'avait persécuté. Ce refus, dicté par un sentiment noble et délicat, fut interprêté défavorablement par le nouveau gouvernement, qui donna l'ordre de s'assurer de sa personne. Le duc de Roccaromana en fut instruit à temps, et avant de tomber dans les filets de la police, il trouva moyen d'avoir une explication avec Salicetti, qu'il ne put fléchir entièrement, mais dont il obtint d'échanger la prison pour l'exil. Il s'éloigna encore une fois de sa patrie, et alla vivre à Florence, où il resta jusqu'à la fin du règne de Joseph. Rappelé par Joachim (*voy.* Murat), il en reçut la nomination de colonel et celle d'officier d'ordonnance de ce prince. Reconnaissant de ces faveurs, il se dévoua entièrement à la personne de Joachim. Il le suivit en Russie, où, à la tête des hussards de la garde, il se distingua en plusieurs rencontres, surtout dans la retraire de Moskou, pendant laquelle il fut destiné à rouvrir les communications de l'armée. Ce fut aussi lui qui accompagna Napoléon depuis Osmianha jusqu'à Wilna, où il n'arriva qu'avec les extrémités de son corps gelées et gangrenées. Elevé au grade de lieutenant-général et de grand-écuyer du royaume, il alla à Vienne, pendant le congrès, chargé d'une commission auprès de l'empereur d'Autriche, et il fit plus tard la restitution de la Toscane au grand-duc Ferdinand. Lorsque Joachim, abandonné par la coalition, à laquelle il avait sacrifié l'amitié de son beau-frère, et les intérêts de la France, se vit obligé de défendre ses droits à la tête d'une armée, Roccaromana eut la douleur de voir tomber sous ses yeux le duc de Caspoli, son fils unique, âgé à peine de 22 ans, et qui faisait ses premières armes en qualité d'officier d'ordonnance de Joachim. Etouf-

fant la voix de la nature, pour mieux écouter celle du devoir, il s'offrit, après la perte de la bataille de Tolentino, de suivre dans l'exil celui qui l'avait comblé de bienfaits sur le trône. Se confiant au même vaisseau qui devait transporter son roi en France, il s'éloigna sans regret de sa terre natale, en emportant pour toute fortune les dépouilles ensanglantées de son malheureux fils. En passant devant Gaëte, Joachim donna ordre d'y aborder, résolu de s'ensevelir sous les ruines de cette place. N'ayant pu tromper la vigilance de la croisière anglaise, qui la tenait assiégée, il lui fallut continuer sa route pour gagner les côtes de la France, où il débarqua le 28 mai 1815. Les provinces du Midi étaient alors dans un état d'insurrection générale; Roccaromana partagea tous les périls de son ancien maître, auquel il donna le conseil de s'embarquer sur un bâtiment près de mettre à la voile pour le Hâvre. Joachim goûta cet avis, et se préparait à sortir de Toulon, lorsqu'un accident imprévu le sépara de ses amis, qu'il ne devait plus revoir; le duc de Roccaromana vint passer quelque temps à Paris, où il apprit bientôt la catastrophe de cet infortuné prince. Accablé de tristesse, il alla se réfugier en Toscane, où il resta jusqu'à l'année 1817, époque de son troisième rappel à Naples. N'osant pas lui faire un crime d'un trait de dévouement dont il pourra s'honorer toute sa vie, on le reconnut dans son grade sans le remettre en activité de service. En 1820, lors de la dernière révolution napolitaine, il fut le premier à poursuivre les déserteurs de Nola, qu'il aurait gênés dans leurs mouvemens, s'il n'avait reçu l'ordre d'arrêter sa marche pour annoncer à ses soldats la promesse que le roi venait de faire d'une réforme politique. Aussitôt que la constitution fut proclamée et acceptée, il partit pour les Calabres, dont le commandement général lui avait été conféré. Nommé inspecteur-général de cavalerie, il dut les quitter quelque temps après pour se mettre à la tête de cette arme, avec laquelle il se disposait d'entrer en campagne. Quelques jours suffirent pour changer cette scène politique (*voyez* PEPE-GUILLAUME). Le duc de Roccaromana avait montré de l'attachement pour son pays, du respect pour les lois, une entière confiance dans les promesses du souverain.... Son sort n'était pas douteux : il fut persécuté comme traître, et puni comme conspirateur. Destitué de son grade, privé de ses honneurs, il ne lui reste maintenant que la consolation de n'avoir trahi aucun de ses devoirs.

ROCHAMBEAU (JEAN-BAPTISTE-DONATIEN DE VIMEUR, COMTE DE), maréchal de France, naquit le 1er juillet 1725, d'une famille distinguée. Il entra à 16 ans, en qualité de cornette, dans le régiment de cavalerie de Saint-Simon; fit ses premières armes sous les ordres du maréchal de Broglie, dans les campagnes de Bohême et de Bavière, et commanda une compagnie dans celles d'Alsace; il se trouva à l'attaque des lignes de Weissembourg et au siége de

Fribourg. Très-jeune encore, il devint aide-de-camp du duc d'Orléans (aïeul du duc actuel), et ensuite du comte de Clermont, qu'il accompagna aux siéges d'Anvers et de Namur, et à la bataille de Raucoux. Nommé, à 22 ans, colonel du régiment de la Marche, il le commandait à la bataille de Laufelt, où il se distingua par plusieurs charges, et reçut deux blessures graves sous les yeux de Louis XV. En 1748, par ordre de Lowendal, il investit Maëstrich sur la rive gauche du Rhin, avec 14 compagnies de grenadiers. Il était brigadier d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'en 1756, il coopéra au siége de Mahon, sous le maréchal de Richelieu, en descendant dans les fossés malgré le feu de l'artillerie anglaise, et contribua ainsi à la prise du fort. Devenu major-général de l'armée du Haut-Rhin, il prit part aux batailles de Crévelt, de Minden, de Corback et de Klostercamp, et s'y distingua d'une manière brillante. Ce fut à Klostercamp que périt le jeune d'Assas, en laissant un nom immortel. Le prince héréditaire, comme on sait, avait attaqué les Français pendant la nuit; Rochambeau soutint ses efforts et décida le succès de cette journée, où il fut blessé, et où il perdit 800 hommes de sa brigade, tués ou prisonniers. Tant de succès valurent à Rochambeau le grade de maréchal-de-camp et le titre d'inspecteur-général d'infanterie; il justifia ces récompenses dans les années 1760, 1761 et 1762. Lieutenant-général en 1780, et chargé du commandement de l'armée auxiliaire envoyée dans l'Amérique septentrionale, il débarqua avec 5,000 hommes à Rhod-Island, et prit une position en attendant les renforts qui lui arrivaient de France. Alors il rejoignit Washington devant New-York, l'aida à s'emparer de cette ville et de Glocester, et concourut avec l'armée des alliés à forcer l'armée anglaise, composée de 8,200 hommes, à mettre bas les armes, à livrer 22 drapeaux et 180 pièces de canon : c'est de cette journée que date l'indépendance de l'Amérique. Le congrès reconnaissant fit présent à Rochambeau de deux canons de l'armée de Cornwallis, où était gravée une inscription attestant sa valeur. De retour en France, le roi le nomma chevalier de ses ordres et commandant en chef de la province de Picardie. En 1789, il fut envoyé en Alsace pour y commander et maintenir la tranquillité. Appelé en 1790 au commandement de l'armée du Nord, il pourvut à la sûreté de toute la frontière, en rétablissant les fortifications, et en formant à Dunkerque, à Maubeuge et à Sedan, trois camps retranchés, qui mirent ces places à l'abri de toute insulte. Louis XVI, satisfait de ses services, l'éleva alors au grade de maréchal de France. Le 21 juin, au moment du départ du roi pour Varennes, le maréchal de Rochambeau se présenta à la barre de l'assemblée constituante pour lui jurer obéissance; il fut appelé le même jour, par un décret, au comité militaire. Mais Dumouriez, parvenu au ministère, redoutant l'ascendant du maréchal, contraria tous ses plans, et lui en présenta d'autres qu'il

désapprouva, et auxquels néanmoins il fut obligé de se soumettre; enfin le ministre le confina à Lille, tandis qu'il employait activement tous les autres généraux. Le maréchal, abreuvé de dégoûts, se démit du commandement en mai 1792; il n'en protesta pas moins de son dévouement aux intérêts nationaux, et un décret de l'assemblée, du 7 du même mois, conçu en termes honorables, sanctionna les nombreux témoignages d'estime qu'il avait reçus de l'armée. L'empereur Napoléon le nomma, en 1804, membre de la légion-d'honneur. Rochambeau mourut, la même année, dans sa terre natale, où il s'était rétiré après 50 ans de service.

ROCHAMBEAU (LE COMTE N. DE), fils du précédent, naquit, pour ainsi dire, dans les camps, et eut une éducation toute militaire. Maréchal-de-camp lorsque la révolution éclata, il servit en cette qualité sous Biron, dans la campagne de 1792. Il avait de la valeur et de l'intelligence, et donna des preuves de l'une et de l'autre, lorsque l'armée française, obligée d'abandonner le siége de Mons, effectua sa retraite le 29 avril. Envoyé en 1793 en Amérique, il chassa les Anglais de la Martinique au commencement de 1794, et ne revint en France qu'en 1795. Nommé, en 1796, gouverneur-général de Saint-Domingue, il partit sur-le-champ pour s'y rendre, et y arriva le 11 mai. Ses moyens pour exécuter les opérations qui lui étaient prescrites se réduisaient à trois généraux, Lavaux pour la partie du nord, Toussaint-Louverture pour celle de l'ouest, et Rigaud pour celle du sud; à quatre commissaires, Sonthonax, Leblanc, Giraud et Raimond, et enfin à 400 hommes seulement en état de porter les armes, parmi lesquels 250 canonniers: le reste consistait en bas officiers, destinés à servir de cadres pour former des régimens de noirs et de mulâtres. Des troubles violens agitaient à cette époque le nord de l'île; 200 blancs, revenus depuis l'incendie de 1793, composaient toute la population de la ville du Cap, et 12 maisons à peu près avaient été réparées. Les forces anglaises, disséminées dans l'île, s'élevaient à près de 20,000 individus en y comprenant les hommes de couleur; à cette insuffisance de moyens se joignirent les contrariétés qu'il éprouva de la part de ses généraux, et surtout des commissaires civils qui commencèrent par publier une violente proclamation contre toutes les puissances maritimes neutres et ennemies, et finirent par le destituer, parce qu'il se refusait à adopter leurs projets; ils l'envoyèrent ensuite comme prisonnier en Europe. Arrivé à Bordeaux au commencement de septembre 1796, il fut renfermé au château de Ham; quelques jours après, il reçut du directoire l'ordre de se rendre à Paris, où il se justifia. Rochambeau resta sans fonctions jusqu'en 1802, où il fut employé à l'expédition de Saint-Domingue, commandée par le général Leclerc, et eut une grande part à ses succès, et surtout à la prise du Fort-Louis; il battit aussi Toussaint-Louverture dans la ravine de Couleuvres,

où ce général avait réuni tous ses moyens de défense ; mais la vigueur de l'attaque le força, après une perte de 800 hommes, de fuir en désordre sur la petite rivière. Rochambeau s'empara ensuite du Port-au-Prince, puis du Fort-Dauphin. La promptitude avec laquelle il tomba sur les noirs leur inspira une telle frayeur, qu'ils abandonnèrent toute leur artillerie, tous les canons du fort Saint-Joseph, et se sauvèrent sans avoir le temps d'incendier la ville. Après la mort du général Leclerc, le commandement de l'expédition fut dévolu à Rochambeau ; mais à cette époque l'armée était épuisée, et n'ayant aucun moyen de faire face à l'ennemi, le général prit le parti, en 1803, d'abandonner l'île à l'armée de Dessalines. Il revenait en Europe, en 1804, lorsqu'il fut pris par les Anglais et conduit en Angleterre. C'est alors qu'il devint l'objet d'accusations graves sur son administration et sur sa conduite à l'égard des *noirs* ; il les a désavouées, et son vieux et respectable père a pris sa défense. De retour en France en 1806, il est resté sans activité jusqu'en 1812 ; à cette époque l'empereur le nomma au commandement d'une division faisant partie du 5ᵉ corps, sous les ordres du général comte de Lauriston. Le général Rochambeau donna à la bataille de Bautzen des preuves éclatantes de bravoure et de talens militaires ; se conduisit d'une manière également distinguée, en 1813, dans toutes les affaires qui suivirent l'armistice, et fut tué à la bataille de Léipsick le 18 octobre de la même année.

ROCHE (LE BARON JEAN-BAPTISTE-GRÉGOIRE DE LA), lieutenant-général de cavalerie, né le 19 novembre 1767, a fait les premières campagnes de la révolution. Plein de bravoure et d'intelligence, il s'est élevé rapidement aux premiers grades, et dès 1797, il servait sous Moreau, en qualité de général de brigade à l'armée de Rhin-et-Moselle. En 1800, on lui confia, dans la 15ᵉ division militaire, un commandement qu'il conserva jusqu'à sa nomination, en 1808, au grade de général de division. Depuis cette époque, le général de la Roche fut successivement employé au service des armées et de l'intérieur. Il ne prit aucune part aux événemens de 1813 et 1814 ; mais dès qu'il eut connaissance, en 1814, de l'invasion des étrangers, il courut à la défense du territoire, se rendit à Chambéri, auprès du général Dessaix (*voy.* ce nom), et tous deux, réunissant leurs efforts, organisèrent les gardes nationales du Mont-Blanc. Après le rétablissement du gouvernement royal, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et le 14 février 1815, grand-officier de la légion-d'honneur. Pendant les *cent jours*, il fut mis à la disposition du général Brune, et employé à Marseille ; le gouvernement du roi l'admit à la retraite le 6 octobre de la même année.

ROCHE (LE BARON FRANÇOIS DE LA), né à Riom, le 5 janvier 1775, était jeune encore, lorsqu'il entra au service dans l'arme de la cavalerie. Chaque grade qu'il obtint fut la récompense d'une action d'éclat, et il était colonel du 13ᵉ

régiment de dragons dans la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes. Nommé officier de la légion-d'honneur le 12 janvier 1807, il fit les campagnes de 1812 et 1813, échappa aux désastres qui anéantirent alors les armées françaises, et obtint le grade de général de brigade le 28 septembre 1813. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis le 29 juillet 1814. Lorsque Napoléon reparut à Paris au 20 mars 1815, le général de la Roche commandait à Angoulême. Il continua de servir pendant les *cent jours;* il n'a pas été employé depuis le retour du roi.

ROCHE (MISS MARIA-REGINA), née en Angleterre, s'est fait connaître dans la république des lettres par un grand nombre de romans pleins d'intérêt. Ses écrits ont eu un succès de vogue, non-seulement dans le pays où ils ont été composés, mais aussi en France et en Allemagne, où de bonnes traductions les ont fait connaître et rechercher. Un de ses traducteurs, M. Morellet, lui-même littérateur distingué, dit en parlant de miss Roche: «Des romans anglais modernes (Walter Scott n'en avait point encore publié à cette époque), sans en excepter ceux de miss Burney, qui ont une réputation si méritée, aucun ne peut être préféré aux *Enfans de l'Abbaye*, et la plupart ne peuvent lui être comparés.» C'est en effet le meilleur de ses ouvrages. On a reproché à plusieurs de ses autres productions quelques invraisemblances trop fortes dans la fable même, un fréquent usage du merveilleux à l'exemple de Mme Radcliffe, et quelques imitations de Fielding, de Sterne et de miss Burney; mais ces critiques ont peu nui aux écrits de miss Roche, qui n'ont cessé de trouver de nombreux lecteurs et surtout de lectrices. On a d'elle: 1° *le Vicaire (ou Ministre) de Lansdowne*; 2° *la Fille du hameau*, 2 vol. in-12, 1793; 3° *les Enfans de l'Abbaye*, 4 vol., traduits en français par M. Morellet; 4° *Clermont*, 4 vol. in-12, 1798; 5° *la Visite nocturne*, 4 vol. in-12, 1800; 6° *le Fils banni*, 5 vol. in-12, 1806; 7° *les Maisons d'Osma et d'Almeria*, 3 vol. in-12, 1818; 8° *le Monastère de Sainte-Colombe*, 5 vol. in-8°, 1812; 9° *Trécothick Bower*, 3 vol. in-12, 1813.

ROCHE (SOPHIE GUTTERMANN, FEMME DU CONSEILLER FRANK, DIT DE LA), romancière allemande, naquit en Souabe en 1730. Son père, le médecin Guttermann, de Guthershofen, parent du célèbre Wieland, prit le plus grand soin de son éducation, et la dirigea vers les lettres, qu'il espérait voir cultiver un jour à cette jeune personne. Son attente ne fut point trompée; elle acquit, comme romancière, une grande réputation. On rapporte qu'à cinq ans elle avait déjà lu la Bible tout entière, et qu'à onze, elle était la bibliothécaire de son père. Le docteur Guttermann ayant été appelé à Augsbourg comme doyen de la faculté de médecine de cette ville, Sophie serait devenue l'épouse de Bianconi, médecin du roi de Pologne, si l'amitié qui unissait les deux docteurs n'eût cessé tout à coup, parce que lors du contrat de mariage entre sa fille et Bian-

coni, celui-ci exigea que ses enfans à venir fussent élevés dans la religion catholique. Cette rupture affligea profondément Sophie ; pour la distraire, son père la conduisit à Biberach, dans la maison du jeune pasteur Wieland, qui offrit sa main à son aimable parente. Des considérations d'intérêt ne permirent pas cette union, et Sophie Guttermann devint la femme du conseiller Frank, plus connu sous le nom français de La Roche. Le conseiller Frank était intendant des biens des comtes de Stadion, et c'est par condescendance pour le désir bizarre du ministre, M. de Stadion, qu'il renonça à son nom de famille. M. de La Roche aimait les lettres et les cultivait. Il publia, en 1771, un ouvrage passablement satirique, sous le titre de : *Lettres sur le Monachisme, écrites par un curé catholique à un ami :* elles plurent beaucoup aux protestans, et valurent des succès littéraires à l'auteur. Malheureusement l'autorité troubla son double triomphe, en lui faisant perdre sa place de conseiller-d'état à Trèves, petite vengeance administrative qui augmenta l'intérêt qu'inspirait le talent de l'écrivain. M. de La Roche se retira à Offenbach, où il mourut en 1789. Sa femme fut inconsolable de sa perte, et eut bientôt à déplorer celle de son fils. Sa vie, de cette époque à 1807, qu'elle fut enlevée elle-même aux lettres et à l'amitié, fut comme une longue agonie. Wieland lui était toujours resté tendrement attaché, et elle fut pleurée par tout ce que l'Allemagne comptait de plus distingué dans les lettres. Une foule d'éloges, de notices et de portraits parurent en son honneur dans les feuilles publiques. Mme de La Roche écrivait avec une grande pureté. Elle avait une sensibilité expansive, et était éminemment douée du génie poétique ; tous ses ouvrages n'ont pas un égal mérite, mais ils sont tous remarquables par des qualités peu communes. Son premier ouvrage, dans le genre de Richardson, parut sous le titre de : *Mademoiselle de Sternheim*, avec une *Introduction*, par Wieland, Léipsick, 1771, 2 vol. in-8° ; il fut traduit en français par Mme Lafite, La Haye, 1773, 2 vol. in-12. « C'est l'histoire d'une femme vertueuse, mais un peu exaltée, qui devient malheureuse par un enchaînement de circonstances fortuites, sans y avoir contribué par des fautes de conduite. » Mme de La Roche donna ensuite successivement : 1° Lettres de Rosalie ; 2° Mon Pupitre ; 3° Pomone ; 4° Rosalie et Cleeberg ; 5° Lettres à Lina ; 6° Lettres sur Manheim ; 7° Histoire de miss Lemy ; 8° Apparitions au lac Onéida ; 9° Contes moraux ; 10° Fanny et Julie ; 11° Tableau de Résignation ; 12° Berceau d'Amour ; 13° Journée d'Automne ; 14° Les Caprices de l'Amour et de l'Amitié ; 15° Différens Voyages, enfin les *Soirées d'été de Mélusine :* elles parurent en 1806, avec une préface de Wieland. C'est par cet ouvrage que Mme de La Roche fit, après 35 ans de travaux et de succès continuels, ses adieux au monde littéraire.

ROCHE-AYMON (le comte Charles de la), fils du marquis de la Roche-Aymon, avec lequel

il émigra, servit dans l'armée du prince de Condé, puis passa en Prusse, et y devint capitaine-adjudant du prince Henri. Déterminé à cette époque à se fixer dans ce pays, il s'y maria. Les événemens de 1814 le ramenèrent en France après le retour du roi, qui le nomma pair du royaume, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, et enfin officier de la légion-d'honneur. En 1817, il fut employé dans son grade de maréchal-de-camp au commandement du département des Deux-Sèvres, qu'il conserva jusqu'en 1819. Dans la discussion du projet de loi relatif au recrutement de l'armée, qui eut lieu le 18 mars 1818, il s'attacha à prouver que ce projet ne contrariait aucune disposition de la charte. Quelques assertions, échappées à l'orateur dans la chaleur de l'improvisation, ayant été attaquées par un autre pair, M. de la Roche-Aymon désavoua ce que ces expressions auraient pu avoir de répréhensible, protesta de la pureté de ses intentions, et dit « qu'il n'avait jamais eu la pensée de ternir la gloire d'une armée dans les rangs de laquelle ses pères avaient versé leur sang, etc. » M. de La Roche-Aymon a publié, en français et en allemand, une *Introduction à l'Art de la guerre*, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage, imprimé à Weimar en 1802, fut d'abord attribué au prince Henri de Prusse par le *Magasin encyclopédique;* mais le même recueil a depuis rectifié cette erreur. On doit encore à M. de La Roche-Aymon : *Des Troupes légères*, ouvrage publié à Paris en 1817, et présenté au roi par l'auteur.

ROCHE-AYMON (LE COMTE CASIMIR DE LA), frère du précédent, passa avec lui en Prusse, et y servit jusqu'à la restauration, en 1814 : il revint à cette époque en France, et fut nommé colonel chef d'état-major de la 2e division de cavalerie de la garde royale. La nouvelle organisation de l'état-major de l'armée, en 1818, l'a maintenu dans son grade, qu'il conserve encore aujourd'hui (1824); il est chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et officier de la légion-d'honneur.

ROCHECHOUART (LE COMTE DE), maréchal-de-camp des armées du roi, fut nommé par la noblesse de Paris, député aux états-généraux, en 1789. M. de Rochechouart n'était point imbu des préjugés qui, dans la chambre de son ordre, portèrent la majorité à refuser long-temps tout rapprochement avec le tiers-état. Il fut un des sept membres qui passèrent les premiers à la chambre des communes, après avoir annoncé, par une lettre rendue publique, leur projet de réunion avec les deux autres ordres. Il avait fait partie, en 1787, de l'assemblée des notables, où ses opinions libérales étaient déjà connues. Cet honorable citoyen mourut au mois de juillet 1791.

ROCHECHOUART (LE COMTE AUGUSTE DE), maréchal-de-camp, fils du précédent, était fort jeune lorsqu'il émigra avec sa famille; il prit, quelques années après, du service en Russie. Parvenu au grade de général-major, il fit en cette qualité la campagne de France, en 1814, entra le 31 mars dans

Paris avec les Russes, et fut chargé par eux du commandement de cette place. Lorsque les armées étrangères quittèrent la France, le comte de Rochechouart passa au service des Bourbons, et obtint le grade de maréchal-de-camp. Il quitta Paris à l'époque du 20 mars 1815, et se rendit à Gand; il revint en France avec l'armée anglaise, et fut nommé par le roi commandant de la place de Paris; à la même époque, il remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire-général du ministère de la guerre, et dans le mois d'août 1816, il présida le conseil de guerre qui condamna à mort, par contumace, le général Lallemant. C'est M. le comte de Rochechouart qui fut chargé, par son chef, le général Despinois, de faire fusiller le maréchal Ney. Il a épousé la fille du fournisseur Ouvrard, qui vient d'être arrêté (décembre 1824) à la requête de M. Seguin, pour une dette de trois millions. En 1823, cet officier-général fut remplacé dans son commandement par le comte de Wall, et n'a pas été employé depuis. Il avait été nommé, en 1821, gentilhomme honoraire de la chambre du roi.

ROCHECHOUART (LES DUC, MARQUIS ET COMTE DE MORTEMART, *voy.* MORTEMART).

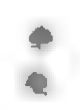
ROCHECOTTE (FORTUNÉ-GUYON, COMTE DE), chef de chouans, naquit en 1769, près de Langeais, dans la Basse-Touraine. Il sortit, en 1786, de l'école militaire de Paris, pour entrer comme officier dans le régiment du roi, infanterie. Après le licenciement de son corps, en 1790, il émigra, et servit dans l'armée du prince de Condé. En 1795, il passa en France avec M. de Bourmont: mais à la veille de pénétrer dans le Poitou, il apprit la pacification de cette province, où Charette ne parvint pas à se maintenir. Toutes les contrées de l'Ouest n'avaient cependant point déposé les armes; une guerre de dévastation, organisée par les frères CHOUANS, désolait le Maine et les pays voisins. Ce n'était plus l'insurrection de 1793, en faveur de la cause monarchique; des assassinats et des brigandages annonçaient seuls qu'il existait une opposition au gouvernement républicain. Rochecotte se rendit d'abord dans le Maine, et ensuite à Paris, pour s'entendre avec les agens de la maison de Bourbon. Réuni à Charette, dans le mois de février 1796, il prit part, sous ses ordres, au combat d'Aigrefeuille, et fut, peu de temps après, chargé du commandement en chef des insurgés du Maine. A peine installé, il s'occupa de l'organisation de sa troupe, s'empara du bourg de Saint-Marc d'Outille, et fut blessé grièvement dans une action près de Saligné. Après sa guérison, il rentra en campagne, essaya d'opérer une diversion en faveur des Vendéens; mais vigoureusement poursuivi par les républicains, il ne parvint pas sans peine à leur échapper. Les insurgés, battus de tous côtés par le général Hoche (*voy.* ce nom), ne tardèrent point à déposer les armes. Rochecotte néanmoins refusa de se soumettre, et devint commandant en chef dans le Maine, le Perche, le pays Chartrain

et les provinces voisines. Il eut bientôt établi des points de ralliement dans les principales villes de ces pays, et déploya beaucoup d'activité. Instruit de tous les mouvemens qui s'opéraient à Paris, il attendait pour agir la réussite de la conspiration de Brottier et de Berthelot-de-la-Villeheurnois, agens de Louis XVIII; mais informé que ce projet avait été découvert, il se rendit dans la capitale pour tenter de délivrer les conjurés; il ne put y parvenir, et ceux-ci, condamnés à mort, obtinrent une commutation de peine, par suite de laquelle ils furent déportés. Rochecotte avait acquis assez d'influence à l'époque des élections de 1797, dans les départemens où il se trouvait, pour que les nominations aux deux conseils y fussent presque toutes contraires au gouvernement. Il était dans le Maine lorsqu'il apprit la révolution du 18 fructidor; il alla aussitôt rejoindre Louis XVIII, qui se trouvait alors à Blanckenbourg. Ce prince l'accueillit bien, et lui accorda les pouvoirs les plus étendus. Il revint à Paris, et peu de temps après, il délivra sir Sidney Smith, détenu dans la prison du Temple. La guerre alors était prête à se rallumer en Europe; Rochecotte, qui espérait toujours pouvoir insurger de nouveau les départemens de l'Ouest, était sans cesse en voyage, tantôt dans ces contrées, tantôt dans la capitale. Dénoncé, depuis long-temps, comme un des agens royalistes les plus actifs, il fut arrêté, le 29 juin 1798, près du Pont-Royal. En se défendant, il tua un agent de police, et en blessa deux autres. Rochecotte voulut inutilement cacher son nom; il fut traduit devant une commission militaire, condamné à mort et exécuté.

ROCHEFORT (Guillaume de), littérateur, né à Lyon en 1731, fit ses études à Paris, et s'adonna d'abord à l'étude des beaux-arts. Nommé, avant sa 20ᵉ année, receveur-général des fermes au port de Cette, en Languedoc, l'ennui, qui vint le dévorer dans cette petite ville, lui inspira en même temps le désir de se distraire par d'utiles délassemens; il voulut connaître les langues que le Tasse et Milton avaient illustrées, et bientôt il se remit à apprendre le grec, auquel il n'avait donné qu'une attention superficielle durant son séjour au collége. Les beautés d'Homère le séduisirent, et il commença par traduire en prose les premiers livres de l'Iliade; s'apercevant qu'il fallait traduire en poète les écrits de ce poète sublime, il refit en vers son travail. Il le publia, le faisant précéder d'un discours où il se montra un digne appréciateur de la littérature ancienne. Son essai fut goûté du public; alors, pour mériter de nouveaux suffrages en retouchant sa version, il renonça à sa place dans les finances en 1762. Aux arides calculs, il fit succéder les harmonieuses compositions des muses. Sa traduction entière de l'*Iliade*, qu'il publia en 1766, n'obtint pas toute la célébrité qu'avait fait espérer à Rochefort l'accueil dont ses premiers essais avaient été l'objet; elle lui procura néanmoins son admission à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Il

continua ses travaux, et mit au jour une traduction de l'*Odyssée*, qui ne fut point favorablement accueillie. Le public se montra sévère pour les fautes de cet ouvrage, et ne voulut pas en admirer franchement les beautés. Rochefort, tout entier à la littérature grecque, essaya d'en transporter les plus belles tragédies sur la scène française. On lui doit un *Ulysse*, une *Antigone*, une *Électre*. Cette dernière, jouée, en 1782, à Versailles, avec des chœurs, mis en musique par Gossec, ne réussit pas, et ne fut pas représentée à Paris. Il composa un grand opéra intitulé : *Chimène*. Le musicien Sacchini, auquel il le donna, s'en étant dégoûté, le lui rendit, et fit, avec peu de délicatesse, travailler Guillard sur le même sujet. Rochefort en appela au public, qui se déclara pour lui. Son opéra fut jugé en général supérieur à celui de Guillard. De jolis vers, des détails agréables, ne purent naturaliser au Théâtre-Français une comédie de Rochefort, intitulée : *les Deux-Frères*. Des Malheurs domestiques, occasionés par la mort de ses enfans, empoisonnèrent le reste de sa vie, qu'il termina le 25 juillet 1789. Voici le portrait qu'on a tracé de lui; il le fera connaître sous l'aspect le plus favorable. « Une âme franche, loyale, généreuse, inaccessible à l'envie, jointe à une politesse prévenante, pleine d'attention et d'égards, au désir de plaire et d'obliger, rendirent son souvenir précieux à ses confrères et à ses amis; il avait pour réussir dans la société ce qui manque à la plupart des savans, l'art d'oublier ses livres, et de s'occuper des autres sans exiger qu'ils s'occupassent de lui. » On a de Rochefort : 1° l'*Iliade* et l'*Odyssée*, traduites en vers français, avec des remarques remplies d'érudition et de saine critique, imprimées au Louvre en 1772 et 1777, 5 vol. in-8°, réimprimées plusieurs fois. Les jugemens de La Harpe sur cette importante traduction sont rigoureux; Palissot, dans les siens, a traité cet auteur plus convenablement. Il lui a rendu la justice qui lui était due. Feu Aignan n'a pas hésité à lui emprunter *deux mille vers* au moins, qui ne sont pas les plus faibles de la traduction nouvelle qu'il a donnée de l'*Iliade*. 2° *Pensées diverses contre le système des matérialistes*, à l'occasion d'un écrit intitulé : *Système de la Nature*, Paris, 1771, 1 vol. in-12; 3° *Histoire critique des Opinions des anciens, et des Systèmes des philosophes sur le bonheur*; 4° *Ulysse*, *Électre*, *Antigone*, tragédies; *les Deux-Frères*, comédie; 5° traduction complète du *Théâtre de Sophocle*, 2 vol. in-8°, Paris, 1788. Cette traduction, enrichie d'une préface, d'une vie du tragique grec, de notes instructives, est très-estimée. 6° Plusieurs *Mémoires* publiés dans le recueil de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Rochefort travailla aussi au *Journal des Savans*, et s'y montra habile érudit et critique judicieux.

ROCHEFOUCAULD (ALEXANDRE COMTE DE LA), fils du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, s'attacha au gouvernement impérial, et devint successivement préfet du département de Seine-et-Marne,



ambassadeur de France en Saxe, à Vienne et à La Haye. Son épouse était dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, et sa fille aînée fut mariée au prince Aldobrandini Borghèse, beau-frère de la princesse Pauline Bonaparte. Nommé pair de France par Napoléon, pendant les *cent jours*, en 1815, il fit entre autres propositions celle de nommer une députation chargée de visiter les hôpitaux militaires. Après la seconde restauration, il ne fut pas maintenu dans la dignité de pair de France.

ROCHEFOUCAULD (LE COMTE FRÉDERIC GAETAN DE LA), dernier fils du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, administra, sous le gouvernement impérial, la sous-préfecture de Clermont, département de l'Oise, puis celle des Andelys, département de l'Eure. On a prétendu que le caractère indépendant du comte Frédéric l'avait mis mal avec ses supérieurs, et que par suite il avait donné sa démission. Nous ignorons les motifs qui l'ont déterminé à cette démarche; mais nous dirons que la conduite politique qu'il a tenue depuis ne s'accorde nullement avec les principes d'indépendance que les auteurs de la *Biographie des hommes vivans* lui supposent. Quoi qu'il en soit, le comte Frédéric se prononça fortement en faveur des Bourbons, à leur arrivée en France en 1814. A la nouvelle de la marche de Napoléon sur Paris en 1815, il se réfugia en pays étranger, et fut chargé par Louis XVIII de se rendre sur les frontières de la Suisse, pour y organiser une insurrection royaliste. Il réunit environ 130 hommes, avec lesquels il pénétra dans la Franche-Comté. Battu par un corps de partisans, il eût été obligé d'évacuer cette province, si la nouvelle des désastres de Waterloo n'eût amené la soumission du fort de Joug et du reste de la Franche-Comté. En 1816, il présida le collége électoral du département du Morbihan, et fut ensuite envoyé en missions particulières dans quelques cours d'Allemagne. Il est auteur des ouvrages suivans : 1° Un recueil de *Fables en vers*, in-18, an 8; 2° *Esprit des écrivains du XVIIIme siècle*, extrait de *l'Histoire de la langue et de la littérature françaises*, 1809, in-12; 3° *Notice historique sur l'arrondissement des Andelys*, 1813, in-8°; 4° la traduction en vers des *Églogues de Virgile*, 1814, in-12; 5° *De la Répression des délits de la presse, en exécution de l'article* 8 *de la charte*, 1817, in-8°. 6° Il avait donné en 1808, en société avec M. George Duval, *Midi, ou un Coup d'œil sur l'an VIII*, vaudeville en un acte, joué sur le théâtre des Troubadours, boulevart du Temple.

ROCHEFOUCAULD (JEAN, BARON DE LA), lieutenant-général, pair de France, etc., est né en 1756; il émigra au commencement de la révolution, et fit les campagnes sur le Rhin en qualité de major-général de l'armée du prince de Condé. Rentré ensuite en France, il fut réintégré dans le grade de lieutenant-général, par Louis XVIII, qui lui confia en même temps la direction du dépôt de la guerre. Le 17 août 1815, le baron de la Rochefoucauld fut nommé pair de France,



Le Duc de la Rochefoucauld-Liancourt.

et fit partie, en 1816, de la commission, à qui fut remis le sort des officiers de l'ancienne armée. Peu après, il fut chargé du gouvernement de la 8e division militaire à Toulon. Inspecteur-général de cavalerie en 1818, il est aujourd'hui (1825) gouverneur de la 11e division militaire.

ROCHEFOUCAULD (LE VICOMTE SOSTHENES DE LA), fils du duc de la Rochefoucald-Doudeauville (*voy.* ROCHEFOUCAULD-DOUDEAUVILLE), était, en 1814, aide-de-camp du général Dessoles, et le fut ensuite de *Monsieur* (aujourd'hui Charles X). Lorsque les Bourbons rentrèrent en France, par suite de la première invasion, il fut le premier qui proposa d'abattre la statue de Napoléon, placée au sommet de la colonne de la place Vendôme. Obligé de quitter la France dans le mois de mars 1815, il se rendit à Gand, et fut nommé, à son retour, commandant de la 5e légion de la garde nationale de Paris. Dans la même année, il fut élu membre de la chambre dite *introuvable*, qui fut dissoute par l'ordonnance du 5 septembre. Il ne fut point réélu à la chambre de 1816, ni aux sessions suivantes; mais son père étant devenu, en 1824, ministre de la maison du roi, M. le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld a reçu la direction du département des beaux-arts. Son réglement sur les concours de 1825, pour les poëmes à admettre à l'académie royale de musique, prouve qu'avec l'intention de régénérer un théâtre, on peut prendre les mesures les plus propres à produire l'effet contraire.

ROCHEFOUCAULD-BAYERS (FRANÇOIS-JOSEPH DE LA), naquit en 1735, devint évêque de Beauvais, et pair de France, en 1772. Député aux états-généraux, en 1789, par le clergé du bailliage de Clermont, en Beauvoisis, il fut un des membres les plus opposés aux changemens politiques qui signalèrent bientôt l'assemblée constituante. Arrêté, en 1792, par suite de ses opinions contre-révolutionnaires, ce prélat fut enfermé aux Carmes, et, au mois de septembre, une des victimes du massacre des prisons.

ROCHEFOUCAULD-BAYERS (PIERRE-LOUIS DE LA), frère du précédent, naquit en 1744, et fut nommé agent-général du clergé en 1775. Evêque de Saintes en 1782, il fut nommé député aux états-généraux en 1789, et signa les protestations du 1er et 12 septembre, contre les décrets de l'assemblée constituante. Ce prélat, qui avait échappé à la proscription, fut victime de son dévouement fraternel. Informé de la détention de son frère, il se constitua de lui-même prisonnier, afin de pouvoir le soulager, et périt avec lui.

ROCHEFOUCAULD-D'ENVILLE (L. A. DUC DE LA ROCHEFOUCAULD ET DE LA ROCHE-GUYON), pair de France, etc., naquit le 1er juillet 1743. Il consacra dès sa jeunesse la plus grande partie de son temps à l'étude des sciences, qu'il cultiva pendant toute sa vie avec succès. Sa société était composée d'hommes éclairés, amis des lettres et des arts, et sa fortune était employée à encourager et à faciliter l'exécution de toutes les entre-

prises utiles. Supérieur aux préjugés du rang dans lequel il était né, il professait des opinions libérales long-temps avant qu'elles fussent adoptées par la grande majorité des Français, ou proclamées à la tribune des assemblées délibérantes. Il fut appelé par le roi Louis XVI à faire partie des deux assemblées des notables qui précédèrent la convocation des états-généraux de 1789, et la noblesse de Paris l'élut ensuite député à ces derniers. Dès les premières séances de son ordre, comme dans toutes celles de l'assemblée qui venait de prendre le titre de nationale, le duc de la Rochefoucauld se prononça avec autant d'énergie et de franchise pour la cause de la liberté, qu'il montra depuis de courage et de talent en s'opposant aux factieux dont les excès compromettaient cette cause. Il fut un des premiers membres de l'ordre de la noblesse qui se réunirent au tiers-état. Après la célèbre séance du Jeu de Paume à Versailles, il félicita publiquement le député Bailly sur sa glorieuse présidence. Secondant les efforts des amis de l'humanité, il prononça plusieurs discours éloquens pour l'abolition de l'esclavage et contre l'odieuse traite des noirs. Il fut aussi un des premiers qui demandèrent que, pour faire face aux besoins urgens de la France, l'assemblée constituante décrétât en principe, que les biens du clergé appartenaient à l'état, en assurant toutefois une existenee honorable aux membres de cet ordre, qui avaient été jusque-là les usufruitiers de ces biens. Le décret fut en effet rendu sur sa proposition dans la même séance du 30 octobre. Il vota ensuite pour l'abolition des vœux monastiques et la suppression des cloîtres. Sur la proposition de dom Gerle (*voyez* ce nom), tendant à faire déclarer la religion catholique, seule religion de l'état, il fit adopter et motiver l'ordre du jour. Ennemi de l'indiscipline militaire comme de tous les désordres et infractions aux lois, il fit, en 1790, approuver les mesures vigoureuses prises par M. de Bouillé, pour réduire à l'obéissance les troupes insurgées de la garnison de Nanci. Il réclama en toutes occasions le droit des citoyens d'émettre leurs opinions, et fut un des plus zélés promoteurs de la liberté de la presse. Après la clôture des sessions de l'assemblée constituante, M. de la Rochefoucauld fut élu membre du département de la Seine. Il montra dans les circonstances les plus difficiles un courage à toute épreuve, et sut long-temps déjouer les projets des hommes exagérés de partis différens, ainsi que ceux des factieux agitateurs que l'étranger sut si bien employer à cette époque, pour troubler la France et pour susciter des ennemis à la révolution. Simple administrateur, M. de la Rochefoucauld, qui avait combattu pendant la première assemblée les prétentions de la haute aristocratie, la féodalité et le pouvoir absolu, défendit alors, avec une énergie et un zèle non moins remarquables, les droits constitutionnels du monarque, attaqués de toutes parts. Il fut nommé, en 1792, président du département de la Seine, et ce fut en cette qualité qu'il provoqua et signa la fameuse

adresse en faveur de la liberté des opinions religieuses, réclamant le *veto* royal contre un décret de l'assemblée législative, relatif aux ecclésiastiques qui n'avaient point prêté le serment exigé d'eux. Il signa aussi peu de temps après l'arrêté du département de la Seine, qui suspendait de leurs fonctions le maire de Paris Pétion, et le procureur-syndic de la commune, Manuel, pour ne s'être point efficacement opposés aux attentats commis le 20 juin au château des Tuileries, où le roi fut abreuvé d'outrages et courut les plus grands dangers; mais dès-lors, M. de la Rochefoucauld, journellement attaqué dans la société des jacobins et par tous les démagogues des sections de Paris, perdit les derniers restes de la popularité dont il avait joui jusqu'alors. Le peuple, égaré, oublia tous les services qu'il avait rendus, tous les sacrifices qu'il avait faits, et sur la foi de stupides vociférateurs, le classa parmi ses ennemis. Poursuivi avec acharnement, et réduit à l'impossibilité de sauver la monarchie, il se vit bientôt forcé, pour échapper aux poignards des forcenés ameutés contre lui, de donner sa démission de la place de président du département de la Seine, et de quitter Paris; mais ses implacables ennemis ne furent nullement satisfaits de sa retraite volontaire. Ils avaient soif de son sang, et le 14 septembre 1792, des assassins soudoyés, qui s'étaient déjà baignés à Paris dans le sang des prisonniers de l'Abbaye, de la Force et des Carmes, pendant les premiers jours de septembre, furent envoyés sur la route où devait passer M. de la Rochefoucauld, se rendant alors aux eaux de Forges, en Normandie. Ils l'atteignirent à Gisors, et là, le plus juste, le plus respectable des hommes, fut inhumainement égorgé entre les bras de sa femme et de sa mère, la duchesse d'Enville, âgée de 93 ans. Ainsi périt par la main de vils scélérats le vertueux la Rochefoucauld, qui avait ajouté à l'éclat de son nom, par sa philosophie, son savoir, son généreux désintéressement. Ami sincère et éclairé de la liberté, il était chéri de tous ceux qui désiraient que leur patrie devînt libre et heureuse, et il fut immolé par les sicaires de ceux qui désiraient usurper la toute-puissance, et qui se jouaient déjà impunément de la fortune et de la vie de leurs concitoyens.

ROCHEFOUCAULD (François-Alexandre-Frédéric, duc de la), pair de France, cousin-germain du précédent, naquit le 11 janvier 1747. Il était fils du duc d'Estissac, et fut long-temps connu sous le nom de duc de Liancourt. Appelé dès sa jeunesse à remplir une des premières places à la cour, il était attaché à la personne du roi Louis XV, en qualité de grand-maître de la garde-robe. Dès-lors aussi, il fit preuve de cette noblesse de sentimens qui ont signalé sa vie entière. Son éloignement pour la bassesse et l'adulation, lui avait fait prendre de bonne heure la résolution de ne point augmenter le nombre des courtisans qui offraient leur encens à l'idole du jour, à madame Dubarry, la maîtresse en titre du monarque. On remarqua bientôt que le duc de Liancourt n'approchait jamais

de cette dame, et ne lui avait en aucune occasion adressé la parole; mais il fut un des premiers qui coururent à Chanteloup, quand le duc de Choiseul, par suite des intrigues de la favorite, fut renvoyé du ministère et exilé dans ce château. Après la mort de Louis XV, le duc de Liancourt continua son service auprès du nouveau roi, et lui fut dès-lors constamment et sincèrement dévoué. Il en reçut aussi, de même que de la reine, des marques de confiance et de bonté; mais sa fortune et son goût pour l'indépendance lui permirent de n'en jamais solliciter de grâces. Recherchant la société des gens de lettres et des savans distingués, les idées philosophiques de liberté et de réforme des abus, germèrent de bonne heure dans son âme généreuse. Lorsque les états-généraux furent convoqués en 1789, son affection de cœur et non de courtisan pour Louis XVI, lui fit faire une démarche noble et franche. « Il dépend de moi, dit-il à ce prince, d'être élu député dans plusieurs bailliages; mais attaché à votre personne, je ne désire me faire nommer que de votre consentement. Vous connaissez mes principes; je les soutiendrai sans aucun doute dans la discussion de toutes les affaires, si je suis membre des états-généraux; mais comme ma présence n'y est pas indispensable, et que je ne voudrais pas que vous me sachiez un jour mauvais gré de mes opinions particulières, je puis bien ne les pas proclamer, en restant dans l'obscurité. Siégeant une fois aux états-généraux, je ne voudrai ni ne pourrai me contraindre. » Le roi répondit que lui-même désirait autant que personne les réformes utiles demandées par l'opinion publique, ainsi que tout ce qui pouvait contribuer au bonheur de la France, et engagea le duc à se faire nommer député. Il le fut par la noblesse du bailliage de Clermont, en Beauvoisis. Il ne se trouva point cependant au nombre des premiers membres de la noblesse qui se réunirent au tiers-état avant que le roi l'eût ordonné à tous les députés de cet ordre; mais il se montra depuis et pendant toute la durée des sessions de l'assemblée constituante, un des plus fermes soutiens de la cause nationale. Ce fut le duc de Liancourt qui, dans la nuit du 14 au 15 juillet (1789), alla réveiller le roi pour le désabuser de la fatale ignorance où ses ministres le laissaient des événemens qui avaient eu lieu à Paris dans la journée même. Le roi fut profondément affligé de ce récit véridique, mais il parut calme et bien plus occupé des conséquences de cette journée pour Paris et la France que pour lui-même; il s'écriait seulement de temps à autres: *Quelle révolte!--Ah! sire, dites révolution!* lui répondit le duc de Liancourt. Celui-ci, craignant pour la personne même du monarque les plus grands dangers, lui conseilla de rappeler le ministre Necker, que redemandaient les Parisiens; d'éloigner les soldats cantonnés autour de Versailles et de Paris, et de se rendre à l'assemblée nationale pour annoncer lui-même cette résolution. Le conseil fut suivi, et l'effervescence du moment calmée. M. de Liancourt prit depuis part à toutes les discussions importan-

tes de l'assemblée ; proposa de frapper une médaille pour consacrer le souvenir de la séance de la nuit du 4 août, où les ordres du clergé et de la noblesse avaient renoncé à leurs priviléges ; accompagna la famille royale après la journée désastreuse du 6 octobre ; resta auprès du roi à l'hôtel-de-ville, au milieu des représentans de la commune de Paris, et dans tous les momens dangereux, n'abandonna jamais sa personne. Soutenant des opinions que les entours du monarque blâmaient, il ne cessa de lui donner toutes les preuves d'attachement personnel qui dépendaient de lui. Le 16 janvier 1790, il défendit dans l'assemblée le chef d'escadre Albert de Rioms, contre lequel le peuple de Toulon s'était soulevé. Le 28 juin suivant, il soutint contre l'opinion de la majorité, que les militaires en activité de service ne devaient faire partie d'aucune assemblée délibérante ou société populaire. Au mois d'avril, il demanda que l'assemblée nationale assistât en corps aux funérailles de Mirabeau, et motiva cette proposition sur la déclaration publique que ce célèbre orateur avait faite, peu de temps avant sa mort, de combattre les factieux de toutes les couleurs ; le 3 juin, il demanda qu'on supprimât le supplice de la corde, comme ayant servi aux exécutions aussi atroces qu'illégales de la populace ; le 23 du même mois, il réclama contre l'insertion de son nom parmi les signataires d'une déclaration de fidélité aux principaux articles de la constitution, et déclara à son tour qu'il avait fait serment de maintenir dans son intégralité la constitution entière, et non pas seulement quelques articles qui ne devaient point en être séparés. Nommé président du comité de mendicité, il fit un grand nombre de rapports, en 1790 et 1791, sur les hôpitaux et sur les secours à accorder aux indigens. Ses travaux concernant cette partie de l'administration, méritèrent les éloges de tous les amis de l'humanité. Lorsque le roi avec sa famille quitta secrètement Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, M. de Liancourt, qui n'avait point été admis dans la confidence de ce malheureux voyage, ne s'en prononça pas moins avec chaleur pour le monarque, et soutint son inviolabilité dans toutes les discussions qui eurent lieu à cette époque. Le discours éloquent qu'il prononça à la tribune, dans la séance du 14 juillet de cette année, obtint de nombreux suffrages. « Disons la » vérité tout entière, s'écria-t-il » avec chaleur, le roi n'est bravé » que par des factieux ; c'est à la » royauté qu'on en veut, c'est le » trône qu'on veut renverser. » Après les événemens du Champ-de-Mars, il devint un des membres les plus actifs de la société constitutionnelle qui se réunissait aux Feuillans, et qui chercha, mais en vain, à combattre l'influence toujours croissante de la société des Jacobins. Vers la fin de la session de l'assemblée constituante, il proposa, pour remplacer les anciennes académies, un institut national, fondé à peu près sur les mêmes bases que celui qui fut de-

puis établi en 1795. Retiré à Liancourt après la clôture de la première assemblee nationale, il y préparait l'établissement de plusieurs manufactures, lorsqu'il fut appelé, en 1792, à commander, en sa qualité de lieutenant-général, à Rouen. A la suite des attentats du 20 juin, la sûreté du roi se trouvant de plus en plus compromise, M. de Liancourt proposa au prince de se retirer à Rouen : tout était disposé pour assurer le succès de cette entreprise. La municipalité, la garde nationale, le conseil du département, étaient restés fidèles au roi, et à la constitution de 1791, décrétée par l'assemblée nationale, et solennellement acceptée par le prince et l'immense majorité des Français. M. de Liancourt avait prêté au roi une somme de 200,000 francs, et en avait en outre employé 4 à 500,000 à obtenir la démission d'un commandant militaire, dont on craignait les liaisons avec les jacobins, et à d'autres dépenses préparatoires. Mais la reine encore effrayée des suites du voyage de Varennes, ou plutôt ne voulant rien devoir aux constitutionnels, et attendant d'autres secours, se refusa constamment à l'exécution d'un plan qui offrait toutes les chances du succès, et qui aurait probablement sauvé la famille royale et peut-être la monarchie. On préféra les services des hommes qui se disaient *royalistes purs*, et qui accouraient en foule au château des Tuileries, dans les premiers jours du mois d'août 1792, offrir au roi leur dangereux appui. Le peuple de Paris, dans son animosité injuste, mais toujours croissante, donna à ceux-ci l'odieuse dénomination de chevaliers du poignard, qui devint bientôt un titre de proscription. Le tocsin du 10 août annonça bientôt une révolution nouvelle, plus sanglante que la première. M. de Liancourt fit encore, après cette terrible journée, prêter le serment de fidélité au roi et à la constitution par les troupes de ligne et les gardes nationales de Rouen ; mais destitué de son commandement et vivement poursuivi par le parti vainqueur, il fut obligé de se dérober, par une prompte fuite, aux fureurs de ses ennemis. Il s'embarqua au Havre, et parvint heureusement en Angleterre, où il vécut, jusqu'en 1794, retiré dans la petite ville de Bury. D'une fortune de 5 à 600,000 fr. de rentes, il se trouvait alors réduit à un capital de 150 louis. Quelques faibles débris, qu'à travers mille dangers on put depuis lui faire parvenir de France, lui servirent à entreprendre le voyage de l'Amérique. Il n'accepta jamais de secours de l'étranger. Arrivé aux États-Unis, il y résida jusqu'en 1798, et parcourant en tous sens les divers états de l'Union, sans domestique, seul, et pansant lui-même son cheval, il recueillit des renseignemens précieux sur les institutions américaines, sur l'agriculture, le commerce et les arts. Il recherchait surtout avec soin, parmi les institions d'outre-mer, celles qui pouvaient être un jour utilement transplantées dans sa patrie, dont le souvenir et l'amour le suivaient en tous lieux. Il revint en Europe vers la fin de 1798, visita la Hollande, le nord de l'Allemagne et le Danemark, s'instruisant partout,

avec le même zèle, des institutions qui avaient rapport au bien-être des classes indigentes de la société. Rentré en France après la nouvelle révolution du 18 brumaire, son nom fut d'abord rayé de la liste des émigrés. Il s'établit à Liancourt, où il avait, dès l'année 1780, fondé une vaste école, dans laquelle 250 fils de soldats, recevaient l'entretien et l'instruction nécessaires pour devenir dans l'armée de bons ouvriers ou des sous-officiers distingués. Le gouvernement accordait une solde de sept sous par jour à ces enfans; tout le reste était aux frais du fondateur. Cette école, qui prospérait, servit de noyau aux écoles de Paris, de Léonard Bourdon et autres, qui, pendant le règne de la terreur, manquaient souvent des premières nécessités de la vie. Mais les bâtimens et le parc de Liancourt, réservés dès-lors à l'état comme propriétés nationales, furent rendus à leur ancien propriétaire, après son retour en France. Ses autres biens avaient été vendus, et jamais les acquéreurs de ces biens n'entendirent de lui la moindre plainte. Il reprit avec activité l'établissement de ses manufactures à Liancourt, qui prospérèrent et acquirent bientôt une grande importance. Le village qui, en 1800, ne contenait que 900 individus, en compte aujourd'hui (1825) plus de 1,500. Il ne reçut jamais de bienfaits du gouvernement consulaire ou impérial. Napoléon crut seulement devoir lui envoyer la décoration de la légion-d'honneur. M. de Liancourt, s'occupant sans relâche de ses utiles établissemens, fournit bientôt des moyens de subsistance et du travail à tous les indigens du département de l'Oise, et employait en outre une foule d'enfans trouvés, qu'il allait chercher lui-même dans les hôpitaux. La France doit encore en grande partie à cet honorable citoyen, si digne du beau nom de patriote, deux autres bienfaits dont jouissent déjà ses contemporains, et dont la postérité la plus reculée recueillera les précieux avantages. C'est du château de Liancourt que se répandit dans tout le royaume la *vaccine*; c'est encore au château de Liancourt que fut fondée une des premières écoles les mieux ordonnées d'*enseignement mutuel*. « Les esprits forts de la contrée, écrivit le fondateur à la société d'instruction élémentaire, dont il était alors président, ont été vaincus, et les enfans eux-mêmes sont devenus les avocats de leur institution. » Après la première restauration, il fut nommé, le 4 juin 1814, pair de France, avec le titre de duc de la Rochefoucauld, que portait son cousin, assassiné à Gisors, le 14 septembre 1792 (*voy.* l'article précédent). Quand l'empereur de Russie vint en France en 1814, il adressa au duc de La Rochefoucauld une lettre, dans laquelle le monarque rendait un juste hommage au caractère et à l'emploi de la vie entière du patriote. Dans les *cent jours* en 1815, étant membre de l'assemblée électorale du département de l'Oise, il protesta contre les opéraions de cette assemblée; mais fidèle à ses principes, et dans l'espoir d'être encore utile à son pays, il accepta les fonctions de député à la chambre des repré-

sentans, fonctions qui lui furent déférees, à la grande majorité des suffrages, par le collége d'arrondissement de Clermont. Rappelé de nouveau, après le second retour du roi, dans la chambre des pairs, M. de La Rochefoucauld, ennemi des réactions, se prononça avec toute l'énergie de sa première jeunesse contre les opérations de la majorité de la chambre dite *introuvable*, et dont l'ordonnance du 5 septembre prononça la dissolution. Dans tous ses discours comme dans toutes les actions de sa vie, il est resté fidèle à ses anciennes opinions. En décembre 1817, il parla en faveur de la liberté de la presse, et combattit le nouveau projet de loi du ministère sur les journaux. La première école que le duc de La Rochefoucauld avait fondée à Liancourt, était devenue, pendant le cours de la révolution, un prytanée qui, à son retour, fut transféré à Compiègne, et devint, sous sa direction, cette célèbre école des arts et métiers qui a fourni tant d'utiles citoyens, et rendu de si grands services à l'état. On compte plus de douze chefs des principales manufactures, existant aujourd'hui en France, qui ont été formés à l'école des arts et métiers. Elle a depuis été transférée à Châlons-sur-Marne, avec une succursale établie à Angers, et en dernier lieu à Toulouse. Mais son fondateur, qui avait accepté les fonctions d'inspecteur-général, à la condition expresse qu'il les exercerait sans émolument personnel quelconque, ne se trouve plus à la tête de ces établissemens, non plus que du conseil des prisons, où il exerçait aussi des fonctions gratuites, et contribuait généreusement de sa fortune particulière, au soulagement des malheureux. «On »voyait avec admiration, dit M. »Alexandre de La Borde, le vé»nérable duc de la Rochefoucauld, »le patriarche de l'industrie et de »la bienfaisance en France, re»venir deux fois par semaine de »sa terre, dans le département de »l'Oise, pour visiter les prison»nières de Saint-Lazare, qu'il con»naissait presque toutes par leurs »noms, dont il avait organisé les »travaux, et qui le regardaient »comme leur père.» A la fin de juin 1823, quelques membres du conseil des prisons ayant signalé les traitemens rigoureux qui avaient été exercés sur plusieurs prisonniers, l'administration ne parut point offensée de ces plaintes, et y fit même droit en partie; mais quinze jours après, il parut une ordonnance qui supprimait le conseil spécial des prisons, et qui changeait totalement la nature et la composition du conseil-général. Alors fut aussi insérée dans plusieurs journaux la lettre suivante, du duc de La Rochefoucauld, adressée au préfet de police de Paris. « Monsieur, je re»çois à la campagne la lettre que »vous me faites l'honneur de m'é»crire, en m'adressant l'ordon»nance du roi, relative au conseil »spécial des prisons de Paris. Il y »a long-temps que je m'attendais »à la suppression de ce conseil, »dont l'activité et la surveillance »pouvaient gêner les vues secrètes »et les actes arbitraires de l'ad»ministration, auxquels sa créa-

»tion lui imposait le devoir de »s'opposer de tous ses moyens. »L'inutilité évidente pour moi de »ce fantôme de nouveau conseil »me détermine à vous prier d'ac»cepter ma démission, et de ne »plus me compter au nombre de »ses membres. » Il reçut, le surlendemain, du ministre de l'intérieur, une lettre conçue en ces termes : « Monsieur le duc, j'ai »l'honneur de vous informer que, »par ordonnance datée d'hier, mo»tivée sur la lettre que vous avez »écrite au préfet de police, le roi »vous a retiré les fonctions d'ins»pecteur-général du Conservatoi»re des arts et métiers, de mem»bre du conseil-général des pri»sons, du conseil-général des »manufactures, du conseil d'agri»culture, du conseil-général des »hospices de Paris, et du conseil»général du département de l'Oi»se. » Le duc de La Rochefoucauld était encore président du comité établi pour la propagation de la vaccine. Ce comité fut changé au mois d'août suivant, et il n'en fit plus partie. Toutes ces fonctions retirées à la fois exigeaient de continuels sacrifices de celui qui les remplissait avec un si noble dévouement. Elles étaient toutes, ainsi qu'il a déjà été dit, gratuites, et pour la plupart destinées au soulagement des pauvres, des malades, des artisans, des prisonniers, en un mot, de tous les êtres souffrans. Il était difficile de prévoir, et il est pénible de penser qu'on pût rencontrer de la défaveur en parcourant une pareille carrière. On n'a pu retirer à M. de La Rochefoucauld des pensions ou des traitemens : il n'en avait point, et n'en avait jamais eu besoin pour rendre d'éminens services à son pays, pour répandre autour de lui d'abondans bienfaits, pour marquer par une bonne action chaque journée d'une vie de près de 80 années, consacrée tout entière au perfectionnement de l'ordre social et à l'amélioration du sort de ses semblables. Son patriotisme, sa philantropie, lui restent. La France et les malheureux n'ont rien perdu. Il continue de suivre les inspirations de sa belle âme; il continuera aussi de recueillir les bénédictions des pauvres, la reconnaissance de la France, l'admiration de l'Europe. Les noms de La Rochefoucauld et de La Rochefoucauld-Liancourt seront toujours placés au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité. Ce philosophe a trouvé le temps, au milieu d'une vie si active, de composer d'utiles écrits. On lui doit: 1° *Plan du travail du comité pour l'extinction de la mendicité, présenté à l'assemblée nationale, en conformité de son décret du 21 janvier* 1790, in-4°; 2° *Travail des comités de mendicité*, 1790, in-8°; 3° *Des prisons de Philadelphie*, 1796, in-8°; 4° *Voyages dans les États-Unis d'Amérique, faits en* 1795, 1796, 1797 et 1798, 8 vol. in-8°; 5° *État des pauvres ou Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'époque actuelle*, extrait de l'ouvrage publié en Angleterre, par Morron, Eden, 1800, in-8°; 6° *Note sur l'impôt territorial de l'Angleterre*, 1801, in-8°; 7° *Notes sur la législation anglaise des chemins*, 1801, in-8°. Il a

aussi coopéré au *Recueil de Mémoires sur les établissemens d'humanité*, traduit de l'anglais.

ROCHEFOUCAULD - DOUDEAUVILLE (LE DUC MICHEL DE LA), pair de France, fut nommé, en 1814, commissaire extraordinaire du roi dans la 2e division militaire, et en 1815, il présida le collége électoral du département de la Marne. Fidèle aux anciens préjugés de son ordre, M. de Doudeauville, depuis l'établissement de la chambre des pairs, n'a pas cessé de défendre les priviléges de la noblesse et du clergé, et de combattre les institutions populaires. C'est ainsi qu'on l'a vu, continuellement opposé à la loi des élections du 5 novembre 1817, à la liberté de la presse et à la liberté individuelle, monter à la tribune pour défendre tous les projets de loi proposés par les ministres. Défenseur de la proposition de M. Barthélemy, il parla en faveur des lois qui changèrent le système politique en 1820, et fut du nombre des votans pour la septennalité en 1824. Cependant la bienfaisance de M. le duc de Doudeauville s'est manifestée dans les dons qu'il a faits à l'hospice de Montmirail, et dans l'établissement de la Société d'amélioration des prisons. Le noble pair est passé, au mois d'août 1824, de l'administration des postes, dont il avait été nommé directeur-général, le 26 décembre 1821, au ministère de la maison du roi, précédemment occupé par le maréchal de Lauriston. M. le duc de Doudeauville est membre du conseil-général d'administration des hospices de Paris, et président du conseil supérieur de l'école polytechnique.

ROCHEGUDE (LE MARQUIS DE), contre-amiral, né à Alby, était capitaine de vaisseau à l'époque de la convocation des états-généraux, en 1789. Nommé député suppléant de la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne, il siégea à l'assemblée constituante, en remplacement de M. de Baden, et s'y montra partisan d'une liberté sage. Réélu, en 1792, à la convention nationale, par le département du Tarn, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. Dans les deux questions sur le sursis et l'appel au peuple, il se prononça pour l'affirmative. Étranger à toute espèce de partis, uniquement occupé d'objets relatifs à la marine, il développa souvent des idées utiles dans cette partie. Il passa au conseil des cinq-cents après l'établissement du gouvernement directorial. En 1798, le marquis de Rochegude sortit du conseil, rentra dans la marine, et obtint le grade de contre-amiral. Il quitta le service, et se retira à Alby, où il vivait encore il y a peu de temps (1825).

ROCHEJAQUELEIN (LE COMTE HENRI DE LA), fils du colonel, marquis de La Rochejaquelein, naquit le 30 août 1772, près de Châtillon, dans le ci-devant Poitou. Il étudia à l'école militaire de Sorèze, et fit ensuite partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Après la journée du 10 août 1792, il quitta Paris, et se retira près de Parthenay, chez le marquis de Lescure, son ami et son pa-



Le M.is de Laroche Jacquelin.

Delaval pinx.t — Fremy del et Sculp

rent. Déjà plusieurs mouvemens insurrectionnels dans la Vendée avaient eu lieu sans que M. de La Rochejaquelein eût cherché à y prendre part. Demandé avec instance pour chef par les paysans des communes voisines qui venaient de se soulever, il rejoignit les généraux Bonchamp et d'Elbée, et, informé que le général Quetineau avait pénétré dans la Vendée, il se rendit dans son pays natal, insurgea tous les habitans des environs de Châtillon et de Saint-Aubin-de-Baubigné, et fit passer dans leur âme l'enthousiasme qui l'animait lui-même : « Marchons au combat, leur dit-il : » si je recule, tuez-moi ; si j'avance, suivez-moi ; si je meurs, » vengez-moi. » Les Vendéens brûlaient de se signaler ; ils furent vainqueurs à l'affaire des Aubiers. Ce succès eut le résultat le plus important ; les républicains se retirèrent du pays occupé par le marquis de Lescure, qui insurgea et organisa les habitans de plus de quarante communes, fortifia son château de Clisson, et en fit dans cette guerre l'une des places d'armes les plus importantes des royalistes. M. de La Rochejaquelein, réuni à Lescure, fit sa jonction avec l'armée d'Anjou, et se trouva au combat de Beaupréau, où les républicains, repoussés, repassèrent la Loire. Grenadier à la prise de Thouars, faisant lui-même le coup de fusil, arrachant les murailles, il étonna les braves des deux armées. La première affaire de Fontenay, perdue par les royalistes, ne ralentit pas leur ardeur ; neuf jours après, le 25 mai 1793, ils réparèrent cet échec sur le même champ de bataille où M. de La Rochejaquelein commandait l'aile gauche. Le 7 juin suivant, il s'empara du camp retranché de Varrins, et, accompagné d'un seul officier, il pénétra dans Saumur, décidant par cet acte de témérité la prise de la ville. Bientôt l'armée royale, repoussée à son tour devant Nantes, fut obligée de se retirer. Pendant cette expédition, M. de La Rochejaquelein avait été chargé de couvrir la Vendée avec sa division. Forcé de quitter Saumur pour défendre le pays qu'il avait insurgé lui-même, il fut vaincu avec Lescure, le 5 juillet, au combat du Moulin-aux-Chèvres ; prit sa revanche, cinq jours après, contre Westermann, à Châtillon ; combattit, le 15, à Martigné-Briand, et fut de nouveau battu, le 4 août, à Doué. M. de La Rochejaquelein se réunit ensuite à l'armée, qui fut défaite, le 13 août, à la bataille de Luçon. Dans cette journée, où il soutint la retraite et sauva les troupes d'élite, 35.000 des leurs furent battus par 9.000 républicains. Plus heureux à l'attaque du camp retranché de Chantonay, le 5 septembre, il décida la victoire en tournant le camp, et il ne tarda point à se signaler de nouveau à Erigné, que lui et le général Bonchamp emportèrent. Il avait eu le pouce cassé au commencement de l'action, et n'en avait pas moins continué de combattre jusqu'à la fin ; mais le lendemain, il fut obligé d'abandonner son commandement pour soigner sa blessure. Cependant les affaires des royalistes empiraient depuis l'é-

chauffourrée de Nantes. Des dispositions énergiques, prises alors par la convention nationale pour réprimer l'insurrection, devaient rendre leur perte inévitable. Vaincus à Châtillon, qu'ils avaient voulu couvrir, ils furent défaits complétement, le 18 octobre, à la bataille de Chollet, dans laquelle MM. de Bonchamp, de Lescure et d'Elbée furent blessés mortellement. La déroute fut telle dans cette affaire, que M. de La Rochejaquelein lui-même, entraîné dans la foule des fuyards, ne put s'arrêter qu'à Beaupréau, où Westermann le battit de nouveau. Arrivés le 18 octobre à Saint-Florent, MM. de La Rochejaquelein et de Lescure voulurent s'opposer au passage de la Loire; ils prévoyaient les revers terribles qui attendaient les royalistes sur la rive opposée; mais encore effrayés de la déroute de Chollet, ceux-ci ne voyaient de salut qu'en mettant la Loire entre eux et les républicains. Le 19 octobre, l'armée traversa le fleuve à Varades. M. de Bonchamp avait succombé; M. d'Elbée, couvert de blessures, s'était réfugié auprès de Charette, et M. de Lescure était presque mourant. M. de La Rochejaquelein, à peine âgé de 21 ans, fut jugé digne du commandement en chef. Il se porta sur la Bretagne, dans l'espérance d'opérer une jonction avec les Anglais, prêts à débarquer sur les côtes. Dès le 22 octobre, étant devant Laval, il attaqua les républicains avec une telle impétuosité, qu'emporté par son cheval, il fut obligé de lutter contre un fantassin qu'il fit prisonnier. Aussi généreux que brave, il sauva ce militaire de la fureur des Vendéens, et lui rendit la liberté. Il venait de soumettre Laval; trois jours après, il fut attaqué à Entrames, par le général Léchelle, commandant en chef l'armée républicaine, et il montra dans cette bataille, qui dura un jour et une nuit, qu'il joignait à l'ardeur d'un jeune hussard, les talens et la prudence d'un vieux capitaine. Il fit prendre à Laval un repos de dix jours à son armée, qu'il divisa en trois corps, et se dirigea ensuite vers les côtes de la mer. Après les combats d'Ernée et de Fougères, où il fut vainqueur, il marcha sur Dol, Pontorson et Avranches, et fut arrêté, le 14 novembre, devant la forteresse de Granville. En vain il tenta plusieurs attaques; en vain les chefs, et l'évêque d'Agra, qui parcourait les rangs, revêtu de ses habits pontificaux, cherchèrent à ranimer l'énergie des troupes; ils n'y réussirent que faiblement, et de nouveaux efforts de la part des guerriers vendéens n'eurent pour résultat que des pertes plus considérables, et bientôt la ruine des royalistes. Dans l'impossibilité de se réunir à lord Moira, qui, contrarié lui-même par les vents, n'avait pu opérer en même temps qu'eux, ils se décidèrent à retourner dans la Vendée. M. de La Rochejaquelein n'avait sur ses soldats que le pouvoir qu'ils voulaient bien lui accorder; obligé de se soumettre à leur volonté, il rappela ses corps détachés, et commença à effectuer sa retraite. Le 16 novembre, il battit, à Pontorson, le général Tribout; le 18, il livra, à Antrain,

un rude combat au général Westermann, se dirigea par Ernée, Mayenne et Laval, sur La Flèche, et s'y arrêta jusqu'au 2 décembre. Le 5, les Vendéens attaquèrent Angers; mais repoussés aussi vigoureusement qu'à Granville, ils n'osèrent tenter le passage du pont de Cé, et se reportèrent sur La Flèche, où des dangers non moins grands les attendaient. Pressés entre la ville, alors occupée par les républicains et l'armée qui les poursuivait, ils allaient être massacrés sur le Loir, dont le pont avait été coupé. Dans cette extrémité, M. de La Rochejaquelein, à la tête de 400 cavaliers d'élite, et autant de fantassins en croupe, remonte le Loir jusqu'à ce qu'il trouve un gué, le traverse le premier, se précipite dans La Flèche, s'en empare, et rétablit le pont. Cette belle action, dans laquelle le général en chef déploya tout à la fois de l'activité, de l'intrépidité et une grande présence d'esprit, ne fit que retarder de quelques jours la perte totale de son armée, qui, manquant de vivres, et affaiblie par des pertes continuelles, avait plus besoin de repos que de combats. Il espérait trouver au Mans des secours de toute espèce; il y vit le tombeau des siens, dont le jeune et célèbre général Marceau fit un carnage épouvantable à la bataille du 12 décembre. Le général vendéen vaincu, mais non découragé, alla rallier les faibles débris des royalistes sur la route de Laval, d'où il se porta sur Ancenis à marches forcées, et toujours poursuivi par les républicains. Le 15, il entra dans cette ville, et n'y trouva aucun bateau pour effectuer le passage de la Loire : on apercevait seulement quatre barques sur l'autre rive, occupée par les républicains; mais personne n'osait aller les chercher. M. de La Rochejaquelein, suivi de Stofflet et Laville-de-Baugé, se jeta dans un batelet, qui les transporta de l'autre côté du fleuve; il y aborda au moment où les républicains, atteignant les restes de son armée, la dispersèrent, et achevèrent, quelques jours après, de la détruire à Savenay. Il parvint, non sans peine, à se réunir à Charette, qui venait de pénétrer dans le Haut-Poitou. Le commandement général, que tous deux voulaient avoir, ne tarda point à diviser ces deux chefs, et M. de La Rochejaquelein, ne pouvant se résoudre à servir sous les ordres de Charette, se sépara de lui avec un corps de 800 hommes. Quelques levées qu'il parvint à faire malgré l'occupation du pays, le mirent à même de commencer une guerre de partisans, dans laquelle il eut différens engagemens, mêlés de succès et de revers, et moins remarquables par leur importance que par la cruauté des vainqueurs, qui d'ailleurs ne faisaient qu'user de représailles. C'est ainsi que se passa l'hiver de 1793 à 1794. Sans cesse poursuivi par Cordelier, ou harcelant lui-même cet intrépide général, M. de La Rochejaquelein semblait avoir survécu à sa fortune; enfin, le 4 mars, après avoir remporté quelques avantages sur les républicains, au village de Trémentine, il se porta sur le bourg de Nouaille, que la garnison de Chollet

était venue incendier. Il était à la poursuite des fuyards, lorsqu'il aperçut deux grenadiers républicains qui allaient être massacrés : il vole aussitôt pour les préserver de la fureur des siens ; mais trompé sur le motif de son action, l'un des deux soldats le voyant arriver à toutes brides, et croyant avoir un nouvel adversaire, l'étendit mort presque à bout portant. Ce jeune guerrier, doué de grands talens militaires, paraissait né pour le métier des armes. Il n'avait pas encore 22 ans lorsqu'il succomba, regretté des siens, et estimé de ceux qu'il avait combattus.

ROCHEJAQULEIN (LOUIS-DUVERGIER, MARQUIS DE LA), frère du précédent, naquit, en 1777, à Saint-Aubin-de-Baubigné. Trop jeune encore au commencement de la révolution pour prendre les armes, il émigra avec son père, et servit, quelques années après, dans l'armée du prince de Condé. Étant passé ensuite en Angleterre, il fit deux campagnes à Saint-Domingue, rentra en France en 1801, par suite de l'amnistie accordée aux émigrés, et épousa alors la fille du marquis de Donnissan, veuve du général vendéen, marquis de l'Escure. M. de La Rochejaquelein vécut retiré, soit dans l'ancien Poitou, soit dans les environs de Bordeaux, jusqu'en 1813. Au mois de mars de cette année, il reçut un envoyé de Louis XVIII, et lorsque M. le duc d'Agoulême parut sur le sol français avec l'armée anglo-espagnole, M. de La Rochejaquelein se rendit à Saint-Jean-de-Luz, pour lui présenter l'hommage de la ville de Bordeaux. Nommé, après le rétablissement du gouvernement royal, maréchal-de-camp et colonel des grenadiers royaux, il accompagna, au 20 mars 1815, Louis XVIII jusqu'à Gand, d'où il s'embarqua aussitôt pour l'Angleterre. Quelques secours qu'il obtint lui suffirent pour remettre à la voile, et pour tenter une descente sur les côtes de Bretagne. Le 16 mai, il prit terre à Saint-Gilles, et ayant rassemblé les Vendéens du Marais, il effectua son débarquement, malgré l'opposition de quelques douaniers. Bientôt réunissant deux divisions, il marchait sur la côte, lorsqu'il vit son rassemblement et ceux des autres chefs vendéens dispersés par une seule attaque du général Travot, à Aizenai. Déjà, avant cet événement, Napoléon, instruit de l'hésitation des habitans du département de l'Ouest à entreprendre une nouvelle guerre, qui pouvait devenir aussi désastreuse que la première, avait cherché à éteindre l'insurrection par la voix des négociations. Ce moyen, appuyé par des forces suffisantes, eut un succès complet. MM. Dandigné, Sapineau, Suzannet et d'Autichamp, persuadés de l'inutilité de la défense, licencièrent leurs troupes, ou rétrogradèrent dans l'intérieur. M. de La Rochejaquelein, informé de cette détermination, destitua les trois derniers, qu'il remplaça par MM. Durfort-Civrac, Duchaffault et Duperrat, et il ordonna des recherches contre les négociateurs du gouvernement impérial. Dans le même temps, un deuxième convoi d'armes et de munitions, amené par les Anglais,

était à la vue des côtes. Le marquis de La Rochejaquelein se porta, le 2 juin, à Sainte-Croix-de-Vic, avec les troupes de son frère Auguste et celles d'un chef, appelé Robert, pour protéger le débarquement, qui commençait à s'opérer, lorsque l'avant-garde du général Travot parut à Saint-Gilles. Le général vendéen n'hésita point à l'attaquer; mais la résistance de cette faible troupe lui fit deviner les projets du général Travot, qui se portait sur Rié, dans le dessein de forcer le passage de la rivière, et de tourner la position de Sainte-Croix-de-Vic. M. de La Rochejaquelein fit aussitôt cesser le débarquement, qui jusque-là n'avait pas été interrompu, et se dirigea, avec les forces de son frère, sur Saint-Jean-de-Monts, où il arriva dans la soirée du 3. Le 4, au matin, il rencontra au pont des Mathes une colonne, commandée par le général Estève. Attaqué au moment où il donnait lui-même l'ordre de charger, il soutint quelque temps les efforts des troupes impériales; mais voyant son centre percé, il voulut rallier ses soldats, et atteint d'une balle dans la poitrine, il expira au moment où son frère Auguste fut lui-même blessé d'un coup de feu. Le roi Louis XVIII, voulant récompenser les services de la famille de MM. de La Rochejaquelein, créa pair le fils aîné de cet officier-général, qui n'avait alors que douze ans. En 1817, les étendards de l'ancienne compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi, ont été déposés entre les mains de sa famille.

ROCHEJAQUELEIN (LE COMTE AUGUSTE DE LA), frère des précédens, naquit dans le ci-devant Poitou, vers 1783; il émigra avec son père, l'accompagna à Saint-Domingue, et revint en France, avec son frère, sous le gouvernement consulaire. Il ne tarda point à éveiller l'attention de la police par ses démarches, et fut arrêté en 1809. Après deux mois de détention, il obtint sa liberté, et prit du service en qualité de sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie. Couvert de blessures à la bataille de la Moskwa, il fut emmené prisonnier à Saratow, où il fut traité avec égards, à la recommandation de Louis XVIII. M. de La Rochejaquelein revint en France en 1814, et entra avec son frère dans les grenadiers à cheval de la maison du roi. Lors des événemens du 20 mars 1815, il ne quitta point la France; mais il se porta aussitôt dans la Vendée, et ouvrit le conseil de faire sonner le tocsin dans toute cette partie de la France. Cet avis ne fut ni adopté, ni aucun des autres projets qu'il proposa, et déjà les premiers mouvemens insurrectionnels avaient été étouffés, lorsque son frère, le marquis Louis de La Rochejaquelein, parut sur les côtes. L'espérance d'être bientôt puissamment secondés par l'Angleterre ranima l'ardeur éteinte des chefs royalistes, qui reprirent les armes. M. Auguste de La Rochejaquelein fut chargé du commandement du 4ᵉ corps, avec lequel il se trouva au combat des Mathes, où il fut blessé en même temps que son frère était tué d'une balle dans la poitrine. S'étant porté ensuite sur

Thouars, il fut obligé d'évacuer cette ville, et de se retirer dans le pays insurgé, où il s'opposa à toute espèce d'arrangement. Nommé, après le second retour du roi, colonel du 1er régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, et quelque temps après, employé dans le grade de maréchal-de-camp, il fut chargé, pendant la campagne d'Espagne, en 1822, du commandement d'une brigade de cavalerie, attachée à la division Bourke. Il se distingua dans cette guerre par beaucoup d'activité, et obtint, à son retour en France, le commandement de la 2e brigade de la 1re division de cavalerie de la garde royale.

ROCHEJAQUELEIN (MARIE-LOUISE-VICTOIRE DE DONNISSAN, MARQUISE DE LA), fille unique du marquis de Donnissan, est née à Versailles le 25 octobre 1772, et reçut une éducation distinguée auprès de sa mère, dame d'atours de Mme Victoire, tante du roi. A son retour d'un voyage en Suisse, où elle avait accompagné sa mère, les premières étincelles de la révolution les déterminèrent toutes deux à se retirer dans la ci-devant Gascogne, où Mlle de Donnissan, alors âgée de 17 ans, épousa le marquis de Lescure, son cousin-germain. A peine mariée, elle retourna à Paris, qu'elle quitta après l'affaire du 10 août 1792, pour suivre son époux dans la Vendée. Partageant l'enthousiasme des Lescure, La Rochejaquelein et Donnissan, elle les suivit à l'armée, après avoir distribué les premières cocardes blanches. Aussi bonne épouse qu'intrépide royaliste, elle soigna, dans le château de la Boulaye, son mari, blessé à la prise de Saumur, et après la guérison de ce chef, elle l'accompagna de nouveau dans les hasards de la guerre. Tout à la fois secrétaire et aide-de-camp, elle expédiait les dépêches et les portait elle-même. C'est dans ces fonctions pénibles qu'elle passa le peu de temps qui s'écoula jusqu'à la bataille de Chollet, où son mari fut blessé mortellement. Enceinte et tenant dans ses bras un enfant de dix mois, elle accompagna, à cheval, M. de Lescure, porté sur un brancard, et lui prodigua les plus tendres soins. Mme de Lescure voyagea de cette manière, au milieu du carnage et des horreurs inséparables d'une retraite précipitée, jusqu'à Fougères, où son époux mourut. Manquant souvent de vivres et presque dépourvue de vêtemens, elle suivit encore l'armée jusqu'à la Loire, et la quitta seulement la veille de la déroute de Savenay. Déguisée, et employée à la garde d'un troupeau au milieu des bois, elle parvint à se soustraire aux recherches des républicains, et accoucha heureusement de deux filles, dans le mois d'avril 1794. Retirée avec sa mère à Dreneuf, chez M. Dumoutier, elle y resta jusqu'à l'amnistie publiée en 1795, et obtint à cette époque un passeport pour Bordeaux. Mme de Lescure vécut paisible dans son château de Citrau, jusqu'aux événemens qui amenèrent la révolution du 18 fructidor. Poursuivie pour y avoir pris part, elle se réfugia en Espagne, et rentra en France après l'établissement du gouvernement con-

sulaire. Peu de temps après, elle épousa en secondes noces le marquis Louis de La Rochejaquelein, dont elle eut huit enfans. A l'époque du 20 mars 1815, elle quitta une seconde fois la France, et resta en Espagne jusqu'au second retour du roi. La nouvelle de la mort de son second époux, tué, comme le marquis de Lescure, dans les rangs des Vendéens, ne put abattre son âme; elle trouva des consolations en retraçant, dans des *Mémoires*, les exploits des deux guerriers auxquels son sort avait été lié. Cet ouvrage, publié à Paris et à Bordeaux, en 1815, a eu plusieurs éditions, et a été traduit dans diverses langues.

ROCHEMORE (LE MARQUIS ANNE-JOACHIM-JOSEPH DE), fils du marquis de Rochemore, secrétaire perpétuel de l'académie de Nîmes, est né en Languedoc le 25 juillet 1766, et entra au service, comme lieutenant, dans le régiment de cavalerie Royal-Cravates. Son avancement fut rapide. Aide-de-camp du maréchal de Broglie en 1791, il était déjà colonel en 1792, et quitta la France dans la même année pour aller rejoindre l'armée du prince de Condé. Le marquis de Rochemore fit toutes les campagnes sur le Rhin jusqu'en 1798, et rentra en France après l'établissement du gouvernement consulaire. Il vivait tranquille dans une campagne qu'il possède en Touraine, lorsque les revers des armées françaises dans le Nord amenèrent un changement dans le gouvernement. Nommé, en 1814, premier lieutenant des chevau-légers de la maison du roi, il fut, dans la même année, élevé au grade de maréchal-de camp, et chargé, en 1815, du commandement du département de la Sarthe. En 1822, il devint membre de la chambre des députés, où le nomma le département d'Indre-et-Loire, qui le choisit de nouveau à l'élection générale de 1824. M. le marquis de Rochemore est commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et grand-officier de la légion-d'honneur.

ROCHES (MARIE-JEANNE BONGOURD, FEMME DES), naquit à Saint-Mâlo, département d'Ille-et-Vilaine, le 5 décembre 1774. Orpheline dès l'âge de deux ans, elle passa, comme tous les enfans qui appartenaient à des parens dans l'aisance, les premières années de sa jeunesse au couvent, et ne le quitta qu'à l'époque où les maisons religieuses furent supprimées. De retour chez son aïeule, bientôt elle fut forcée, par la mort de cette dame, à aller habiter chez une amie, au bourg de Cancale, où elle se maria. Madame des Roches se rendit à Paris avec son époux, qui s'y fixa. Elle cultivait les lettres avec un succès flatteur, et elle fut l'amie de mesdames Dufresnoy, Guyot, Joliveau, Merard Saint-Just, et Pipelet, depuis princesse de Salm. Madame des Roches avait une santé fort délicate; elle mourut encore à la fleur de l'âge, le 25 août 1811. Voici comment, dans les *notes* de son recueil d'*Élégies*, s'exprime madame Dufresnoy sur le compte de son amie: « Madame des Roches se montrait déjà la digne rivale de madame Verdier. Sa mort prématurée plongea sa famille dans le deuil; ses amis la re-

grettèrent long-temps; moi, je la regretterai toujours; elle était parvenue à essuyer les larmes fidèles que je donnais au trépas de Mme Viot. Tous ceux qui ont vécu dans l'intimité de Mme des Roches admiraient son talent et rendaient hommage à ses vertus. Personne plus que moi n'a été à portée de l'apprécier. J'aime à penser que tous ceux qui liront ses ouvrages s'uniront à moi pour l'applaudir et pour la regretter. » Mme des Roches n'a laissé de son mariage qu'un fils, à qui elle adressa, quelques jours avant de mourir, une épître, dans laquelle son âme semble se développer tout entière. Les *Poésies* et deux *Nouvelles* en prose de Mme des Roches ont été publiées en 1820, in-12, avec gravures, par les soins de M. Coupé de Saint-Donat (*voy.* ce nom), qui y a inséré une notice biographique sur l'auteur.

ROCHON (Alexis-Marie de), astronome navigateur, membre de l'ancienne académie royale des sciences et de l'institut, correspondant de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg, naquit au château de Brest, le 21 février 1744. Son père, chevalier de Saint-Louis et aide-major du château et de la ville de Brest, le destina à suivre la carrière ecclésiastique, le fils aîné de M. de Rochon père ayant embrassé la profession des armes : il mourut général de brigade, commandant en Corse, au mois de ventôse an 4 (1796). Le jeune Rochon, après avoir terminé ses études, fut tonsuré et pourvu du prieuré de Saint-Martin-la-Garenne, près de Mantes; mais quoiqu'il ait porté long-temps le titre d'abbé, il ne prit point les ordres, dominé par son goût pour les sciences et pour les voyages. A l'âge de 24 ans, il fut nommé bibliothécaire de l'académie royale de marine à Brest, et dans la même année, correspondant de l'académie royale des sciences; l'année suivante, en 1766, il reçut le titre d'astronome de la marine. Il partit en 1767, pour Maroc, sur le vaisseau l'*Union*, où se trouvaient le général Breugnon, ambassadeur, et M. de Chénier père, agent-général près de l'empereur; il était chargé pendant le voyage de déterminer les longitudes et d'observer les distances d'étoiles à la lune par des moyens qu'il avait proposés, et qui n'eurent pas le succès qu'il s'en était promis; néanmoins il consigna dans son rapport quelques observations curieuses qu'il avait faites pendant la relâche à Cadix et au lieu de sa destination; il détermina enfin plusieurs longitudes par des distances de la lune au soleil et aux étoiles. Rochon fut de nouveau chargé par le gouvernement, en 1768, de reconnaître les îles et les écueils qui séparent les côtes de l'Inde des îles de France et de Bourbon. Sa mission remplie, il revint à Paris en 1770. C'est pendant ce voyage que, s'étant arrêté à l'île de l'Ascension et à la Corogne, il reçut du marquis de Pietra Buena, intendant de la Galice, un lingot de platine fondu au Pérou, au moyen du cuivre rouge et du zinc. Ce don précieux fit naître à Rochon l'idée d'employer le platine à la fabrication des miroirs, des télescopes et des instrumens nautiques. Il fit présent au cabinet d'histoire naturel-

le du Jardin du Roi d'objets importans qu'il avait recueillis, entre autres de beaux cristaux de roche de Madagascar, dont il fit tailler quelques fragmens. « Il reconnut, dit l'auteur d'une notice sur ce savant, la propriété de la réfraction dont cette substance est douée, et l'appliqua à la mesure des angles : telle est l'origine de l'ingénieux micromètre, dont l'invention assure à Rochon une place distinguée parmi les astronomes-opticiens qui ont rendu des services à la science. » Cependant, à l'occasion de la découverte de la propriété du cristal de Madagascar, M. Arago pense « que Beccaria avait déjà reconnu la double réfraction du cristal de roche, et que Rochon n'a fait que confirmer cette propriété dans le cristal de roche qu'il découvrit à Madagascar. » M. Malus s'exprime ainsi sur ce sujet : « Rochon est le premier qui ait utilisé pour les arts les phénomènes de la double réfraction... L'application qu'il en a faite aux lunettes, pour la mesure des angles de l'astronomie et pour celle des distances sur terre, est un des plus curieux résultats de l'optique ; et le degré de perfection auquel il a porté cette ingénieuse invention, prouve que dans les sciences il n'y a rien de spéculatif, et que les diverses propriétés des corps finissent toujours par avoir une application utile. » En 1771, Rochon, qui venait d'être reçu membre de l'académie des sciences, partit avec M. Kerguelen, pour vérifier l'exactitude d'une route que le capitaine Grenier proposait pour se rendre directement de l'Ile-de-France à la côte de Coromandel, et qui abrégeait la traversée de 800 lieues. Quelques différens survenus entre Rochon et M. Kerguelen, déterminèrent le prémier à rester à l'Ile-de-France, d'où il revint, en 1772, avec Poivre, intendant de cette île. « Les services que Rochon avait rendus aux sciences pendant le cours de ses trois voyages, et ceux non moins précieux qu'il avait rendus à l'humanité, en sauvant du naufrage, par ses observations, les vaisseaux le *Vilvant*, le *Berrier* et *l'Heure du Berger*, sur lesquels il avait été successivement embarqué, et en déterminant avec précision la position des écueils, bancs et îles, qui séparent l'Ile-de-France de la côte de Coromandel, le firent entrer, au mois de juin 1774, garde du cabinet de physique et d'optique du roi, établi à la Muette, conjointement avec J. B. Leroy, son confrère à l'académie des sciences. » En 1783, Rochon fut chargé, conjointement avec M. Coulom, officier de génie, d'examiner le plan que M. de Piré avait soumis, deux années auparavant, aux états de Bourgogne, à l'effet de perfectionner la navigation de cette province, et de faire de Saint-Malo un port de guerre. Les deux commissaires parcoururent les lieux où devaient passer les canaux projetés ; en 1785, Rochon fit, avec Fourcroy et l'abbé Bossut, une visite nouvelle. Le rapport des commissaires ne fut point en faveur du projet. Il avait été chargé, en 1784, par MM. de Calonne et d'Angivilliers, d'examiner les machines à carder et à filer le coton, établies à Passy. En 1786, de concert avec Condorcet et Bossut,

il visita, par ordre du gouvernement, le Berri et le Nivernais. Son voyage, dans cette dernière province, avait pour but de prendre connaissance des travaux qu'on y exécutait, afin d'établir une communication entre la Loire et l'Yonne, communication essentiellement importante pour l'approvisionnement en bois de la capitale. Nommé astronome-opticien de la marine en 1787, il se rendit à Londres, en 1790, pour y prendre connaissance du nouveau système des poids et mesures que l'on se proposait d'introduire en France. De retour de cette mission, il fut attaché à la commission des monnaies, et chargé spécialement de plusieurs expériences relatives à la fonte du métal des cloches; il rendit compte de ses opérations à l'assemblée constituante. Le 2 juin 1792, il fut nommé commissaire pour examiner, avec Coulom, des projets relatifs au dessèchement des eaux stagnantes de Neuilly-sur-Seine. Il perdit, par suite de la révolution, ses différens emplois. S'étant retiré dans sa ville natale, il s'y occupa d'objets d'utilité publique, et il eut le bonheur, par suite de ses travaux, appréciés des autorités locales, de rendre des services à un grand nombre de proscrits. Il sauva de l'échafaud Mme Gratien de Saint-Maurice, née de Tromelin, sa cousine, et l'épousa ensuite. Quelque temps après son mariage, il établit, pour le service de la marine, dans une propriété de son beau-frère, M. de Tromelin, depuis maréchal-de-camp, une fabrique de gazes de fil-de-fer, à l'effet de suppléer aux feuilles de corne à lanterne qu'on tirait de l'Irande, et qu'on employait dans la construction des fanaux de fonte, d'entrepont et de combat. Les gazes de Rochon étaient incombustibles, donnaient une clarté double, et pouvaient être employées au vitrage des vaisseaux, parce qu'ils ne se brisaient pas lors de l'explosion des pièces d'artillerie. Ces gazes furent employées avec un succès parfait par l'escadre de l'amiral Villaret, les chefs des ports de Brest et de Lorient, etc. Devenu inspecteur des forges de Coatannos, il suppléa aux combustibles, dont la marine manquait alors, par l'emploi de la tourbe, qu'il découvrit en Bretagne, et dont il fit extraire une très-grande quantité. En 1795, il établit à Brest une fabrique de lunettes destinées au service de la mer. Dans la même année, les académies, détruites au commencement de la révolution, ayant été rétablies, sous le titre d'institut, il devint membre de la première classe, qui remplaçait l'académie des sciences. En 1799, il présenta un projet de jonction entre la rivière d'Odet et celle de Châteaulin, qui se jette dans la rade de Brest; il fut adopté sur la double présentation des ministres de la marine et de l'intérieur, mais il ne fut pas mis à exécution. Cependant il a été arrêté, en 1822, que les plans de Rochon seraient exécutés. « Au mois de mai 1802, dit l'auteur de la notice que nous avons citée, il obtint du ministre de la marine l'autorisation de se rendre à Paris, et le chef du gouvernement lui permit, en 1805, de prolonger sa résidence dans la

capitale, où il trouvait plus de ressources pour ses utiles travaux. Son traitement de directeur de l'observatoire de Brest lui fut en outre continué, et il eut un logement au Louvre, pour travailler à la fabrication d'une loupe à échelons. Depuis la création de l'institut, Rochon ne passa pas une année sans adresser, soit à ce corps savant, soit aux différens ministres, un grand nombre de Mémoires sur l'optique, sur la science nautique et sur d'autres objets de haute utilité. Rochon se présenta successivement au bureau des longitudes comme astronome, comme navigateur et comme artiste, chaque fois qu'il y eut des places vacantes; mais il ne put y être admis. Il fut très-sensible à ce refus, qu'il considérait comme une exclusion, et ne le fut pas moins au silence que les commissaires, chargés d'examiner le rapport du jury sur les prix décennaux, avaient gardé sur les ouvrages relatifs à l'optique. » Rochon mourut le 5 avril 1817. Les bornes d'un article biographique ne nous ont pas permis de citer tous les services que Rochon a rendus à son pays et aux sciences. C'est à l'éloge que M. Delambre a fait de cet académicien, dans la séance publique de l'institut, du 16 mars 1818, que l'on doit recourir pour avoir une connaissance parfaite de ses droits à l'estime publique. » Rochon, dit M. Delambre, travaillait sans cesse à perfectionner ses idées et celles des autres. Il employait tout son temps en recherches utiles, et une grande partie de son revenu en essais dispendieux. Son chef-d'œuvre, la découverte la plus importante qu'il ait faite, et qui suffirait pour faire vivre sa mémoire, est, sans contredit, son micromètre de cristal de roche, qu'il inventa en 1777. On ne fit pas alors à cette invention tout l'accueil qu'elle méritait; mais long-temps après, cette idée heureuse acquit une importance toute nouvelle entre les mains de M. Arago, son confrère, qui s'en est servi avec succès pour éclaircir un des points les plus difficiles et les plus contestés de l'astronomie moderne. » M. Arago s'est exprimé ainsi sur les principales découvertes de Rochon : « Son micromètre à prisme de cristal de roche est un des plus ingénieux et des plus utiles instrumens que les astronomes aient imaginés; mais il ne faut pas l'étendre à la mesure des grands angles. Les nombreuses tentatives que Rochon a faites pour déterminer ainsi le diamètre du soleil et de la lune laissent beaucoup à désirer. Les deux images, quand leur séparation est un peu forte, ne sont jamais parfaitement achromatisées l'une et l'autre à la fois. Il reste aussi alors une parallaxe sensible, qui oblige d'observer la tangeante des deux disques dans le même point du champ de la lunette. Le diasporamètre de Rochon est un instrument utile, dont plusieurs physiciens ont tiré parti sans rendre à son auteur la justice qui lui était due, et même sans le citer. Ce diasporamètre n'est pas resté sans emploi dans les mains de l'académicien français. Il s'en est servi, en effet, pour prouver que la dispersion de la lumière n'est pas la

même dans les deux faisceaux en lesquels un rayon se partage quand il traverse un cristal doué de la double réfraction. Cette découverte, déjà fort curieuse en elle-même, a acquis beaucoup d'importance depuis les dernières recherches qu'on a faites sur les phénomènes de la polarisation. » Voici les principaux ouvrages de Rochon : 1° sous le privilége de l'académie des sciences, *Opuscules mathématiques*, Brest, 1768, in-8°; 2° *Recueil de Mémoires sur la Mécanique et sur la Physique*, Paris, 1783, in-8° : il fut loué par Lalande, dans sa *Bibliographie astronomique*; 3° *Nouveau Voyage à la mer du Sud*, rédigé d'après les plans et les journaux de M. Croset, Paris, 1783, in-8°: 4° *Voyage à Madagascar et aux Indes-Orientales*, 4 éditions, 1791, 1793, an 10 (1802) et 1807, sous le titre de: *Voyages aux Indes-Orientales et en Afrique*, etc. : il y a eu plusieurs traductions, en allemand et en anglais; 5° *Aperçu, etc., des avantages qui peuvent résulter de la conversion du métal de cloches en monnaie moulée*, pour faciliter l'échange des petits assignats, Paris, 1791, in-8°; 6° *Compte rendu des expériences de la monnaie coulée et moulée en métal de cloches*, Paris, in-8° : c'est une suite du précédent Mémoire; 7° *Essai sur les monnaies anciennes et modernes*, Paris, in-8°, 1792 : on le réunit avec les deux Opuscules précédens. 8° *Sur la Construction des verres lenticulaires brûlans à échelons* : l'auteur lut ce Mémoire à l'institut, en janvier 1800 ; 9° *Sur les verres achromatiques*, adaptés à la mesure des angles, et sur les avantages que l'on peut retirer de la double réfraction pour la mesure des petits angles, également lu à l'institut, en 1801, 1 vol. in-4°; 10° *Observations sur les Marées*, et *Observations sur la Navigation intérieure*, Mémoires communiqués à l'institut en 1803, et imprimés sous le titre de : *Projet de navigation intérieure entre le port de Brest et la Loire, à Nantes*, Paris, an 11 (1803), in-4°; 11° Expériences sur une lunette faite avec un prisme de cristal d'Islande; ce *Mémoire* a été lu à l'institut, et publié dans le *Moniteur* du 17 messidor an 11 (6 juillet 1803); 12° *Mémoire sur la gaze de fil-de-fer*, communiqué à l'institut en 1806; 13° *Expériences sur la formation de la double image et sur sa disparition dans le spath d'Islande et dans le cristal de roche*, appliquées au perfectionnement de tous les micromètres composés de ces deux substances : lues à l'institut, et imprimées dans le *Moniteur* du 10 avril 1811 ; 14° *Sur la construction d'un micromètre prismatique*, Mémoire imprimé dans le *Moniteur* du 16 avril 1812; 15° *Théorie générale des instrumens servant à la mesure des angles*; 16° *Sur l'emploi des gazes métalliques pour rendre les édifices incombustibles*; 17° *Procédé pour connaître, par la hauteur moyenne de l'homme, la distance à laquelle cet homme se trouve de l'œil de l'observateur*. Par suite de ce procédé employé dans les opérations de tactique, l'empereur Napoléon fit construire, par Jœcker, un grand nombre de lunettes pour les états-majors. 18° *Moyen de rendre potable l'eau de la mer*. Ces différens

Mémoires ont été lus à l'institut, dans les mois de mars et d'avril 1812. 19° *Des miroirs et des verres ardens*, Paris, 1 vol. in-4°: on pense que cet ouvrage n'est pas de Rochon; 20° *Exposition d'une méthode facile et à portée du commun des navigateurs, pour resoudre les plus utiles problèmes de la latitude et de la longitude*, 1 vol. in-4°; 21° *Dissertations qui peuvent être utiles ou nécessaires aux navigateurs*; 22° *Sur le nouvel art de naviguer* sans voiles et sans rames, au moyen de la force expansive de l'eau réduite en vapeur; 23° *Recherches sur un nouveau moyen de remonter les fleuves et les rivières par des roues de moulins* mises en mouvement par la vapeur de l'eau bouillante; 24° *Sur la tourbe carbonisée*, mêlée au charbon de Landes, pour suppléer au charbon de terre, Paris, an 12; 25° *Sur les moulins à blé*; 26° enfin, *Observations faites à MM. les commissaires chargés d'examiner la partie du Rapport du jury sur les prix décennaux, qui concerne la physique.* Ces observations sont adressées à l'académie royale des sciences de Saint-Pétersbourg, dont Rochon était correspondant. Porter à un corps savant étranger des plaintes dictées par l'amour-propre blessé, c'est sans utilité renoncer à l'honneur national, dont cependant les autres actions de la vie de Rochon avaient toujours été constamment dignes.

ROCHON DE CHABANNES (Marc-Antoine-Jacques), auteur dramatique, naquit à Paris, le 25 janvier 1730, et dès sa jeunesse, il essaya de conquérir des succès sur la scène française; son premier ouvrage fut un opéra comique intitulé: la *Coupe enchantée*; il donna par cette pièce des espérances qui ne se réalisèrent pas entièrement. A cette époque, comme de nos jours, les auteurs sans imagination étaient prompts à saisir ce qui pouvait plaire au public, dans les productions qui avaient eu des succès, afin de les imiter et de partager ainsi une gloire qui ne pouvait être durable pour eux. Sainte-Foix avait fait jouer une comédie intitulée: *les Hommes;* un nommé Mailhot, de Toulouse, produisit soudain *les Hommes*, autre comédie, et Rochon de Chabannes, venant après, fit représenter un opéra intitulé: *les Filles*; celui-ci eut quelques succès, mais il ne tarda pas à être oublié; il avait été précédé d'un autre opéra: *la Péruvienne*, auquel donna vraisemblablement lieu le charmant ouvrage de Mme de Graffigny: il fut suivi d'une comédie représentée en 1757: *le Deuil Anglais*, en deux actes, qui tomba. Cet échec fut réparé, en 1762, au Théâtre Français, par la jolie comédie, en un acte et en vers, intitulée: *Heureusement;* un conte de Marmontel en avait fourni le sujet: le succès de cet ouvrage fut complet; il se soutient encore. *La Manie des mots*, ou *le Protecteur à la mode*, eut moins de bonheur, ainsi que *les Valets maîtres de la maison.* Une pastorale jouée au grand opéra: *Hilas et Sylvie*, dont le style et l'intrigue étaient remplis de mots et de tableaux érotiques, fut très-bien accueillie; mais elle ne serait pas remise au-

jourd'hui sans danger pour l'Opéra, qui doit être, à compter de 1825, une école de morale et de religion. Rochon de Chabannes est également auteur du *Seigneur bienfaisant*, grand opéra en trois actes, précédé d'un prologue et très-bien conduit; des *Amans généreux*, drame en quatre actes, imité de *Mina de Barnheim*, pièce d'un auteur allemand (Lessing), et qui est restée au théâtre; de *l'Amour français*; du *Jaloux*, comédie en cinq actes et en vers, jouée par les comédiens français, en 1784. Molé put à peine, par l'excellence de son jeu et par une harangue pathétique qu'il adressa au parterre, faire, durant quelques représentations, supporter cette pièce. Rochon de Chabannes termina sa carrière dramatique par 3 grands opéras : *Alcindor*, joué en 1787; les *Prétendus*, en 1789, musique de Le Moine, et qui se joue toujours avec succès; enfin *le Portrait ou la Divinité du Sauvage*. Rochon de Chabannes, qui selon Grimm, était employé dans les bureaux de Versailles, traversa la révolution en gardant un profond silence : les horreurs dont il fut le témoin épouvantèrent son génie léger; il mourut le 15 mai 1800. La Harpe, qui sans doute avait quelques raisons pour ne pas être de ses amis, le traite avec une injuste rigueur. Il ne fut pas au nombre des auteurs marquans de l'époque, peut-être manqua-t-il de bonheur, mais du moins on remarque dans ses ouvrages des traits charmans, d'heureux détails, l'entente de la scène, et l'art de trouver de piquans effets. Rochon de Chabannes négligea d'ailleurs l'art de se faire une réputation, et ne travailla point ses succès. Outre les productions que nous avons citées de lui, il est encore auteur de plusieurs ouvrages : 1° *la Noblesse oisive*, brochure publiée en 1756; 2° *Satire sur les Hommes*, 1758; 3° *Discours philosophique et moral*, en vers, 1768, c'est une imitation de Juvénal, ainsi que le précédent; 4° *le Duel*, comédie qui ne fut pas jouée, 1779; 5° *Observations sur la nécessité d'un second théâtre francaie*, 1780, ouvrage bien pensé; 5° *Théâtre de Rochon de Chabannes*, 2 vol. in-8°.

ROCQUET (J. C. M.), officier de la garde nationale de Paris, né dans cette ville, le 21 juillet 1765, entra au service en 1789, et devint chef-instructeur d'un bataillon de volontaires. Le 15 juin 1791, il commandait un poste établi dans le haut de la rue du Bac, lorsque la foule en armes se porta à l'hôtel des Missions étrangères. Rocquet vola au secours de ces religieux avec quatre hommes de garde, qui bientôt l'abandonnèrent; il n'en persista pas moins dans sa courageuse résolution de les sauver. Exposé aux baïonnettes des furieux qui veulent pénétrer dans l'intérieur du couvent, il résiste, emploie tour à tour la prière et la menace; cramponné à la grille du vestibule, quoique blessé, il en défend le passage pendant cinq heures, jusqu'à ce qu'enfin un détachement de cavalerie vînt le délivrer au moment où ses forces l'abandonnaient. Ce beau trait est resté sans récompense.

ROCHOW (Frédéric-Everard

DE), célèbre philantrope allemand, naquit à Berlin, le 11 octobre 1744, reçut une éducation incomplète, et entra, en quittant l'académie des gentilshommes, à Brandebourg, dans la cavalerie prussienne. Il fut blessé dans les deux premières campagnes de la guerre dite de *Sept ans*, et l'ayant été de nouveau, d'une manière grave, dans la retraite de la Bohême, en 1757, il se retira du service, et se fixa dans ses terres. De lui-même, et sans maîtres, il apprit le latin, les langues modernes, et acquit des connaissances supérieures dans l'économie et l'histoire politique, l'astronomie, l'histoire naturelle, etc. Ces heureuses dispositions, cette aptitude à apprendre, des vues sages, furent tournées vers l'utilité de ses vassaux. Il composa dans cette intention, et mit au jour, en 1777, un *livre d'école pour les enfans des paysans, ou Instruction pour les maîtres des classes inférieures*. C'était peu pour cet homme éclairé et généreux, qui fut le *Lancaster* et le *Pestalozzi* de sa patrie. Par ses soins et par ses dons, plusieurs écoles élémentaires furent établies dans ses terres de Reckan, près de Postdam, de Getlin et de Krane. Il forma lui-même des maîtres, dont il stimula le zèle par son exemple, sa surveillance et ses bienfaits. Ces institutions philantropiques se répandirent dans les terres de ses voisins, et il devint ainsi le bienfaiteur des habitans des campagnes : bientôt l'Allemagne entière en reçut la plus heureuse influence. On rapporte qu'à son école de Reckan, on vit affluer, dans les dix premières années, plusieurs milliers de personnes qui venaient étudier ou observer sur les lieux mêmes les avantages de cette nouvelle instruction populaire, à la fois plus simple et plus facile que celle qui avait été suivie jusqu'à lui dans toute l'Allemagne. Son système d'enseignement était borné aux besoins de ceux qui devaient y prendre part. Rochow n'enseignait rien que l'intelligence des enfans ne pût comprendre et qui ne fût proportionné aux besoins qu'ils pouvaient en avoir un jour. Il a publié plusieurs traités élémentaires ; l'un d'eux, intitulé : *l'Ami des Enfans*, a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Rochow a été l'historien de ses écoles (Sleswig, 1795, in-8°), et Riemann, dans la *Description des écoles de Reckan*, (4ᵉ édition, in-8°, 1809), après avoir donné le détail de la méthode de son célèbre compatriote, il la compare à celle de Pestalozzi. Elle a été louée, ainsi que son vénérable auteur, par Zerrenner, dans le *Schul-Freund* de 1805, et Pockels, dans le *Morgenblatt* de 1811. Rochow fut l'ami de Basedow et de Gellert. Il fut l'un des fondateurs de la société économique de la Marche, à Postdam, et était associé à un grand nombre de sociétés savantes et philantropiques ; il était aussi chanoine et dignitaire du grand chapitre de Halberstadt. Rochow mourut le 16 mai 1805, laissant, par son testament, à ses écoles une somme de 12,000 francs. Son épouse, avec laquelle il passa près d'un demi-siècle, et de laquelle il n'eut point d'enfans, le secondait dans ses généreuses entreprises ; elle

donnait elle-même l'instruction élémentaire aux petites filles de ses terres, et les dirigeait dans leurs travaux manuels.

RODAT-D'OLEMPS (N.), jurisconsulte avant la révolution, fut nommé, en 1789, député aux états-généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de Rodez. De retour dans son département, après la session de l'assemblée constituante, il remplit différentes fonctions administratives et judiciaires, et fut réélu au conseil des anciens en 1798. Après la révolution du 18 brumaire, il passa au corps-législatif, où il siégea pendant quelques années, et disparut ensuite de la scène politique.

RODE, célèbre violoniste (*voy.* le Supplément de ce volume).

RODE (Christian-Bernard), peintre et graveur distingué, naquit à Berlin en 1725, suivit d'abord les leçons de Pesne, et ensuite celles de Carle Vanloo et de Restout. Après un séjour de quelques années à Paris, il passa en Italie, et retourna en Prusse, où il ne tarda pas à être connu. Après avoir exécuté plusieurs tableaux pour les églises de Berlin, il fut chargé, par Frédéric-le-Grand, de faire les portraits de quelques généraux prussiens tués dans la guerre d'Hanovre, et de peindre à fresque les plafonds de la grande galerie du palais de Sans-Souci. La manière dont il exécuta ce travail le fit ranger au nombre des meilleurs peintres allemands. Il n'eut pas moins de mérite comme graveur. Supérieur dans les sujets d'histoire, il les a traités avec une facilité et une aisance d'attitudes qu'on retrouve difficilement dans ses confrères. Rode excellait également par l'invention et dans la composition des clairs-obscurs. Il existe de lui une collection de 150 pièces au burin, représentant des *allégories*, des *sujets d'histoire sacrée ou profane*, etc., qu'on trouve dans les cabinets des amateurs. Rode mourut le 24 juin 1797.

RODELLA (Jean-Baptiste), littérateur et biographe italien, naquit vers 1724, et fit ses études au collége des Jésuites de Brescia. Comme il appartenait à une famille à la fois pauvre et obscure, il prit le parti de suivre la carrière ecclésiastique, non pour prétendre à ses dignités, mais pour se consacrer, assuré du strict nécessaire, à la littérature qu'il aimait avec passion. Placé à la recommandation du P. Sanvitali, son professeur et son ami, chez le comte Mazzuchelli, en qualité de secrétaire, il passa avec lui un peu plus de vingt ans, et fut son collaborateur dans le beau monument qu'il élevait aux écrivains de sa patrie. Rodella acheva ce grand ouvrage, que la mort de Mazzuchelli avait fait arrêter au 6ᵉ vol. Les 4 vol. in-fol., que le premier rédigea seul, joints aux 6 imprimés, et à deux manuscrits laissés en cet état par le comte, forment l'histoire des auteurs italiens jusqu'au milieu du 18ᵉ siècle. « Quoique Rodella redoutât la compagnie des femmes, dit l'auteur d'une notice sur ce laborieux biographe, et qu'il ne se fût jamais trouvé seul avec aucune pendant 5 minutes, il entreprit l'éloge des Brescianes, distinguées par leurs talens et par leurs vertus, et ré-

digea la vie de ses plus illustres compatriotes, au nombre de 102. » Rodella avait étudié la science numismatique, et a décrit la précieuse collection du comte Mazzuchelli. Il faisait aussi des vers, et avec une telle facilité que si on lui demandait un sonnet ou toute autre pièce fugitive, il en composait deux ou trois sur le même sujet. Néanmoins Rodella n'est pas compté parmi les poètes de l'Italie. Il mourut le 5 mai 1794. Outre les ouvrages dont il a été question plus haut, et, sous différens pseudonimes, des ouvrages ascétiques traduits de la langue française, des lettres et poésies insérées dans la *Raccolta Calogerana*, un discours sur la patience, etc., on lui doit: 1° *Vita, costumi, e scritti del conte G. M. Mazzuchelli*, Brescia, 1766, in-8°; 2° un grand nombre de *Notices*, en tête des ouvrages de différens auteurs, poètes, prêtres, astronomes, etc.; 3° *le Venticinque novelle di dom Tragino della Bastia di Britheinopoli, per Simone Piscopio*, in-16, 1781: ces nouvelles étant devenues de la plus grande rareté, le chevalier J. Dionisi en a donné, à Vérone, 2 éditions in-12. Rodella a laissé de nombreux manuscrits, parmi lesquels se trouvent l'*Eloge des dames bresciancs*, des *Lettres* à la continuation des *Scrittori Italiani*. Un de ses amis, le jurisconsulte Chiaramonti, a fait graver son portrait, et le P. J. Gussago, cordelier de Padoue, également son ami, a publié l'*Eloge de Rodella*, Padoue, 1804, in-8°. Cette notice est utile à consulter si l'on veut connaître tous les travaux de cet utile et laborieux écrivain.

RODET (N.), avocat, servit au commencement de la révolution comme volontaire dans un bataillon de l'Ain, devint officier, et se retira, jeune encore, après les campagnes d'Italie. M. Rodet se faisait remarquer dans la carrière du barreau, lorsqu'il reprit, en 1814, les armes pour repousser l'invasion étrangère. Proscrit en 1815, il fut nommé, en 1817, par ses concitoyens du département de l'Ain, membre de la chambre des députés. Fidèle à son mandat, il n'a fait retentir la tribune que de paroles constitutionnelles. Dans la session de 1818, on le vit s'élever contre tous les projets ministériels, et dans un discours éloquent, rempli de vues neuves et utiles, examiner les budgets des divers ministères, et proposer de fortes réductions sur chacun d'eux. Il termina son discours en demandant : « Les institutions qui doivent mettre la charte en harmonie avec elle-même, et fixer irrévocablement l'organisation des gardes nationales; celles des administrations municipales et départementales; la mise en activité d'un code rural, trop long-temps attendu, et la réformation du code pénal, celle de l'instruction criminelle, et surtout la réorganisation du jury, sur les bases qui assurent la sévère exécution des lois, en même temps qu'elles protégeront la vie et l'honneur des citoyens contre les entreprises du pouvoir et l'excès de l'esprit de parti. » Dans la session de 1819 à 1820, à l'occasion de l'élection de M. Grégoire, ancien évêque de Blois, il repoussa d'abord la

question d'*indignité* présentée par le côté droit de la chambre, et vota contre les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse; il repoussa aussi la nouvelle loi des élections. Le budget de 1820 fut également l'objet de l'examen sévère de M. Rodet, qui a cessé de faire partie de la chambre en 1822; il n'a point été réélu en 1824.

RODNEY (GEORGE-BRIDGE BARON), amiral anglais, chevalier de l'ordre du Bain, membre de la chambre des pairs, etc., naquit à Londres en 1717; il eut pour parrain le roi Géorges Ier, qui affectionnait d'une manière toute particulière Henri Rodney, officier de la marine royale, frère de George, qui fait le sujet de cette notice. Admis de très-bonne heure dans la marine royale, le jeune Rodney y reçut un avancement rapide, et dès l'âge de 25 ans, il était lieutenant de vaisseau. Cependant il n'obtint le grade de capitaine de vaisseau que 5 ans après, en 1747. Il commandait *l'Aigle* dans le combat que livra, dans la même année, l'amiral Hawke à l'escadre sous les ordres de Létanduère. La paix de 1749, ayant rendu Rodney à l'inactivité, il reçut peu après le commandement général de l'île de Terre-Neuve, où il se rendit sur le *Rainbaw*. Il y surveilla et protégea les établissemens de pêche, et fut rappelé en Angleterre par suite d'une nouvelle guerre avec la France. Le roi lui confia, après l'avoir nommé commodore, la mission d'opérer une descente sur les côtes de France, mission qu'il remplit sous la protection de l'escadre de l'amiral Boscawen, mais qui n'eut d'autre résultat qu'un débarquement de très-courte durée près de Rochefort. Rodney n'en fut pas moins récompensé quelque temps après par le grade de contre-amiral. Envoyé en 1759, pour bombarder la ville du Havre, il parvint à disperser les forces qui lui furent opposées, et à détruire en partie plusieurs établissemens importans de la marine. Deux ans après, les îles de Saint-Pierre, de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, tombèrent en son pouvoir. Il devint successivement baronnet, chevalier de l'ordre du Bain; en 1770, vice-amiral des escadres Blanche et Rouge, et, en 1771, amiral. Concurrent de Howe, pour la candidature de la ville de Mortampton, au parlement, il l'emporta à force de sacrifices pécuniaires, mais il fut presque aussitôt obligé, par suite du dérangement de sa fortune, de passer sur le continent. Fixé dans les environs de Paris, il y menait une vie obscure; le maréchal duc de Biron, ayant eu occasion de le connaître, se lia avec lui. « Un jour, dit M. Hennequin, dans une notice sur l'amiral anglais, Rodney se trouvait à la table du maréchal, dans une réunion des hommes les plus marquans de cette époque; il soutint, avec une chaleur indiscrète, que s'il commandait une armée anglaise, il battrait les forces navales françaises et espagnoles. — Pourquoi donc avec cette certitude, lui dit le maréchal, restez-vous à Paris?—Pour mon malheur, répondit l'amiral, j'y suis retenu par mes dettes. — Mon-

sieur, reprit le duc, les Français n'ont jamais redouté un ennemi de plus, et si cet obstacle est le seul qui vous arrête ici, vous pouvez partir : demain vos dettes seront payées. Biron tint parole, et l'amiral se trouva bientôt en état de revoir sa patrie. L'auteur de l'article, consacré à Rodney dans la Biographie anglaise de Chalmers, a dénaturé ce fait d'une manière étrange. Il y dit que, lors du séjour de Rodney en France, le roi, espérant profiter de l'embarras des finances de cet amiral, lui fit faire, par le duc de Biron, les offres les plus brillantes pour l'attacher à son service, et que Rodney, indigné, rejeta hautement des propositions aussi humiliantes. Il est peu vraisemblable que le roi de France, qui, à cette époque, avait à la tête de ses armées navales des hommes tels que les Guichen, les d'Orvilliers, les Lamothe-Piquet, les de Grasse et les Destaing, ait pu concevoir le projet d'acheter si chèrement un amiral anglais, et surtout de charger le maréchal Biron d'un pareil marché. » Cette judicieuse opinion est celle de tout le monde en France, et les Anglais eux-mêmes la partagent, malgré le *patriotique* et fort ridicule mensonge du biographe Chalmers. Rodney fut, dès son retour à Londres en 1779, employé dans la guerre qui, dès le mois de juin 1778, avait recommencé entre l'Angleterre et la France. Monté sur le *Sandwich*, à la tête de 20 vaisseaux, il se rendit dans les Antilles. Le comte de Guichen, commandant l'armée navale de France, lui livra trois combats successifs, où constamment il eut l'avantage. Le commandant de l'escadre espagnole, don Juan Langara, fut moins heureux, en 1780, que l'amiral français. Rodney s'empara de cinq vaisseaux espagnols, et dispersa le reste de l'escadre de cette nation. Trois ans après, la flotte française, sous le comte de Grasse, devait éprouver les mêmes revers. Cet amiral, après avoir, à la tête de 33 vaisseaux, escortant un convoi de 150 voiles, ravitaillé les îles de la Guadeloupe et de la Martinique, revenait avec les bâtimens de son convoi, où étaient les munitions de guerre destinées à l'attaque de la Jamaïque ; dès les premiers jours d'avril 1782, il est informé que l'amiral anglais s'avance avec 36 vaisseaux pour l'attaquer ; il fait toutes ses dispositions, et bientôt les deux armées sont en présence. A la suite de trois jours de manœuvres, d'escarmouches et de combats partiels, une attaque générale a lieu le 12 avril, et dure depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir. Rodney, favorisé par les vents, parvint enfin à désemparer le vaisseau *la Ville de Paris*, de 104 canons, monté par le comte de Grasse, et le force à amener son pavillon. « Ce combat, qui mit au pouvoir de Rodney cinq vaisseaux français, eut encore pour résultat de rétablir, en faveur du gouvernement anglais, la supériorité navale, d'où dépendait la conservation des colonies qui lui restaient aux îles du Vent. » Des remercîmens solennels des deux chambres, le titre de baron, la dignité de pair, une pension de

2,000 livres sterlings, telles furent les brillantes récompenses accordées à l'amiral Rodney. Ce fut par cette heureuse victoire qu'il termina sa carrière maritime. Jusqu'à sa mort, arrivée le 24 mai 1792, il jouit de la considération publique, et la colonie de la Jamaïque, qu'il avait sauvée, vota une somme de 1,000 liv. st. pour l'érection d'un tombeau en marbre, sur lequel sa statue devait être placée.

ROEBUCK (JOHN), médecin anglais, naquit dans le comté d'Yock, vers 1718. Maître, par sa volonté et par la fortune de son père, honorable fabricant, de choisir la carrière vers laquelle son penchant le porterait, il préféra celle de l'art de guérir, et après avoir fait ses études littéraires à Northampton, et ses études médicales dans les universités d'Édimbourg et de Leyde, il fut reçu docteur en 1743. Fixé à Birmingham, il y acquit de la réputation comme praticien. La nouvelle chimie, qui commençait à faire des progrès, captiva bientôt son attention, et il la pratiqua dans l'intention de la rendre utile aux arts et aux manufactures. « Il chercha d'abord, dit M. Lefebvre-Cauchy, dans une Notice sur ce savant, à découvrir les meilleurs moyens de raffiner l'or et l'argent, ainsi qu'une méthode plus économique pour recueillir les moindres parcelles de ces précieux métaux, perdus dans ce qu'on appelle les cendres des orfèvres. D'autres procédés chimiques lui firent découvrir aussi des méthodes préférables de faire le sublimé, la corne de cerf (hartzorn), etc., et plusieurs objets également importans. Voulant rendre les fruits de son invention à la fois utiles au public et à sa propre fortune, il s'associa avec un M. Garbet, pour établir un vaste laboratoire. Le succès ne tarda pas à répondre à ses espérances. L'usage étendu de l'acide sulfurique dans la chimie, et la perspective de son application à des arts mécaniques, avait produit des demandes multipliées de cet article, et avait tourné l'attention des chimistes sur les moyens de l'obtenir. Le docteur Ward y avait réussi jusqu'à un certain point, et le premier, il en établit une manufacture lucrative; mais le prix en était encore élevé par la cherté des vaisseaux de terre qu'il employait, et par les accidens auxquels ils sont fréquemment sujets. Roebuck obtint une grande économie en leur substituant les chambres de plomb, dont l'usage est aujourd'ui généralement adopté. La fabrique d'acide sulfurique qu'il établit, en 1749, à Preston-Pans, en Écosse, et dont les procédés furent long-temps dérobés aux regards des curieux, lui valut une fortune considérable, et forme encore aujourd'hui l'un des plus vastes établissemens de ce genre. » Le succès de cette belle et utile entreprise le détermina à renoncer entièrement à la profession de médecin, et à fixer son domicile en Écosse, où il habitait la plus grande partie de l'année. Ses travaux chimiques l'avaient conduit à découvrir des moyens plus économiques de fondre la mine de fer, et l'un d'entre eux était d'employer la houille au lieu de charbon de bois. M.

Garbet et Roebuck établirent, au moyen de capitaux qu'on leur prêta, une grande manufacture de fer sur le bord de la rivière Carron. L'eau y était en abondance pour le mouvement des machines; non loin de l'établissement, on trouvait en quantité des mines de fer, de pierre à chaux, et de charbon; enfin, les moyens de transport facilités par le service de la marine, permettaient de distribuer les produits de la fabrique dans différentes contrées. Suivant la relation d'un *Voyage technologique en Angleterre*, Tubingen, 1807, 1 vol. in-8° : « La fonderie de Carron, la plus considérable qui soit au monde, occupe habituellement 1500 ouvriers; on y fond, chaque année, environ 3000 canons, et particulièrement de ces pièces d'artillerie si usitées dans la marine anglaise, et qui ont pris le nom de *carronades*. » L'ingénieur Smeaton fournit à Roebuck les dessins de plusieurs machines, et Watt construisit différentes machines à vapeurs. Plusieurs fourneaux, établis en 1760 et années suivantes, signalèrent la prospérité de ce bel établissement qui accrut considérablement la prospérité industrielle de l'Écosse. L'esprit actif de Roebuck chercha d'autres alimens à cette activité; mais ils échouèrent dans une nouvelle entreprise. Il voulut exploiter, dans son intérêt, les mines de charbon et de sel de Borrowstounnss, appartenant au duc Hamilton. Roebuck comptait surtout que la houille, l'une des principales causes de son entreprise, et qui était extrêmement abondante dans ces mines, était d'une qualité supérieure. Il se trompa dans tous ses calculs, et ne reconnut son erreur qu'après plusieurs années, et après avoir employé à son exploitation sa fortune tout entière, et des sommes considérables qui lui avaient été confiées, qu'il ne put restituer. Il passa les dernières années de sa vie dans un état voisin de l'indigence, que la générosité de ses créanciers ne voulut pas aggraver encore, en le privant d'une modique pension viagère. Il mourut au mois de juillet 1794, laissant sa veuve sans aucune espèce de ressource. Il a composé : 1° *Comparaison de la chaleur à Londres et à Edimbourg*, dissertation lue à la société royale de Londres, le 29 juillet 1775; 2° *Expériences sur les corps ignés*, autre dissertation lue à la même société, le 16 février 1776; 3° *Observations sur la maturité du blé*, lues à la société royale d'Édimbourg, le 5 juin 1784; 4° enfin, plusieurs brochures politiques de peu d'intérêt.

ROEDERER (LE COMTE PIERRE-LOUIS), né à Metz, le 15 février 1754, d'un père considéré dans la magistrature, était conseiller au parlement de Metz en 1779, et s'y fit remarquer, dès sa jeunesse, par ses talens et par son zèle pour la liberté. Il se livra particulièrement aux affaires publiques, et fut chargé des *remontrances* que cette cour, comme tous les autres parlemens du royaume, avait alors de fréquentes occasions d'adresser au gouvernement. Il publia, en 1788, un ouvrage sur le préjudice que portaient à l'industrie nationale, les *douanes intérieu-*

res, qui séparaient les provinces de France les unes des autres, comme aujourd'hui elles la séparent de l'étranger. En 1788, il publia un autre écrit fort étendu sur la *Députation aux états-généraux;* là, il posa les principes du gouvernement représentatif; l'on y trouva le fond de toutes les opinions qu'il a professées depuis, et cette rigidité de logique qui, après avoir établi un principe, ne fait grâce d'aucune de ses conséquences. En 1789, il fut élu député par le tiers-état de la ville de Metz, aux états-généraux, en remplacement d'un autre député dont la nomination fut annulée par l'assemblée nationale. Son élection n'ayant eu lieu qu'au mois d'octobre, M. Roederer n'assista point aux premiers événemens de la révolution à Paris, mais il s'était prononcé pour elle dans sa ville natale. Quand il se présenta à l'assemblée constituante, il y fut accueilli comme un homme dont le patriotisme et le talent étaient éprouvés, et dès ses premiers discours à la tribune, il se fit remarquer par cet esprit philosophique, qui jette de haut la lumière sur les objets en discussion. Le 5 janvier 1790, il demanda que les ecclésiastiques absens fussent privés de la jouissance de leurs bénéfices, conformément aux anciennes ordonnances de Blois et d'Orléans. Le 12 février suivant, il opina pour l'abolition des ordres religieux; le lendemain il demanda que l'assemblée passât à l'ordre du jour sur la motion de l'évêque de Nanci, qui tendait à faire déclarer la religion catholique religion de l'état : « motion qui pourrait faire croire, dit M. Roederer, » que la religion périclite au milieu » de nous, et que nous hésitons » dans nos respects pour elle. » Le 12 avril, il appuya le projet de décret qui retire les biens du clergé des mains des titulaires des bénéfices. Le 2 juin, il s'opposa à ce qu'on fît autant d'évêchés que de départemens, et il indiqua la modicité et l'uniformité des traitemens proposés pour les évêques, demandant qu'il fût au moins fixé au tiers du produit de leurs bénéfices. Il soutint avec persévérance que l'égalité de droits politiques était la base nécessaire de la liberté, qu'il ne fallait point imposer de condition de fortune à l'éligibilité pour les fonctions législatives, que la seule confiance des électeurs devait suffire; qu'il serait plus juste d'établir des conditions de fortune pour être électeur que pour être député; que la domesticité devait être seule exclue de l'exercice des droits politiques; que les juifs, les hommes de couleur, les comédiens, ne pouvaient à ces titres en être privés. Il proposa, à différentes reprises, tout ce qu'il crut propre à préserver la conscience des députés, des séductions du pouvoir; demanda qu'il leur fût interdit d'accepter des places du gouvernement; qu'il fût porté des peines contre ceux qui en accepteraient, et enfin que la constitution exclût du ministère les députés pendant les 4 années qui suivaient la députation. A l'égard du pouvoir exécutif, il avança plusieurs opinions, qui depuis ont été jugées incompatibles avec la constitution monarchique. Il voulait

que l'armée fût assermentée à la nation; que le trésor public fût dans les mains de dépositaires nommés par les représentans de la nation; il alla même, à l'époque de la révision de la constitution de 1791, jusqu'à soutenir que la dénomination de *constitution représentative* ne serait qu'une imposture, si les fonctions administratives dans les départemens, les districts, les municipalités, n'étaient irrévocablement déclarées électives. M. Roederer a bien modifié depuis ces opinions. Il voulut établir aussi en principe que l'administration de la justice ou l'application des lois ne devait pas plus être distraite des mains du peuple ou de ses représentans, que le droit de faire des lois, parce que le pouvoir d'abuser des lois était inséparable de celui de les appliquer, et qu'il fallait, autant que possible, chercher à obvier à ces abus. « Il ne peut-être per» mis, disait-il, le 7 avril 1790, » de défaire chaque jour par des » jugemens, ce que les législateurs » ont fait par leurs décrets. » Il appuya en conséquence le projet de l'établissement des jurys, pris pour chaque affaire civile ou criminelle dans la liste des gens de loi ou de notables élus. La proposition de jurys en matière civile n'ayant point été admise, il demanda que les juges fussent nommés *à temps*, au lieu de l'être pour la vie, et ne voulut pas que l'exercice de leurs fonctions durât plus de 3 ans. Le rédacteur des tables du *Moniteur*, confondant des *juges temporaires* avec des *juges amovibles*, fit à M. Roederer l'imputation absurde d'avoir voté *l'amovibilité* des juges. Dans la séance du 7 mai 1790, il fit un discours très-remarquable, qui démentit victorieusement cette imputation, et fit la proposition, applaudie avec transport (dit le même *Moniteur*), de faire sanctionner par le roi l'élection des juges, de lui accorder le choix entre les candidats, et de lui donner le droit d'investir les magistrats. Nommé membre du comité établi pour proposer un nouveau système de contributions publiques, M. Roederer devint l'organe habituel de ce comité dans l'assemblée nationale. Il déploya alors une profonde connaissance des matières économiques, et une grande sagacité dans le choix des moyens propres à répartir le poids des diverses contributions le moins inégalement possible, et de la manière la moins contraire à la reproduction des richesses. Il fut le rédacteur de la loi du timbre et de celle des patentes. Le reculement des douanes aux frontières, préparé par ses écrits, ayant été prononcé, l'assemblée le nomma, avec M. Defermon pour reviser le nouveau tarif que le comité de commerce et d'agriculture avait rédigé. Dans les différentes discussions qui eurent lieu sur la liberté de la presse, M. Roederer s'en montra constamment le zélé défenseur, soutenant que les lois contre les crimes auxquels les abus de la presse pouvaient donner lieu suffisaient pour réprimer ces abus, comme les lois contre les crimes qu'on peut commettre avec des armes à feu suffisaient contre l'abus de ces armes. Après la clô-

ture de l'assemblée constituante, il fut nommé, par le collége électoral du département de la Seine, procureur-général syndic de ce département, place désirée par de nombreux concurrens, comme la première place élective du royaume, et où il était facile d'acquérir une haute influence; mais celui qui en fut investi vit bientôt que son autorité était entièrement illusoire; que la puissance réelle, dans ces temps d'agitation, appartenait à une magistrature dont les relations étaient plus faciles et plus directes avec les classes les plus nombreuses de la société; que la municipalité de Paris était par cette raison plus puissante que l'administration du département, la commune plus puissante que la municipalité, les orateurs des sections et des clubs plus puissans que la commune, à moins que celle-ci ne se conformât à leurs volontés. La France était alors, non pas en pleine *anarchie*, comme on l'a tant dit, mais en pleine *démocratie*. La guerre intestine qui éclata en 1792 fut celle de la démocratie croissante contre la monarchie en son déclin. Entre la démocratie et la royauté s'interposait un parti modéré républicain, mais qui voulait l'aristocratie du mérite, constaté par l'élection du peuple, et ce parti périt. Le procureur-syndic du département se trouva au conflit des trois puissances en guerre. Il était préposé au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique; il se dévoua à ce devoir. Quand les événemens du 20 juin, précurseurs de ceux du 10 août, s'annoncèrent, M. Roederer fit tout ce que la loi autorisait pour les prévenir. Le 20 juin, pendant que 20 à 30,000 personnes attroupées s'avançaient vers le château des Tuileries, il se rendit à la barre de l'assemblée législative. Là, au milieu des murmures des tribunes, des clameurs de l'avant-garde de la troupe, qui remplissait déjà les corridors, de l'improbation manifeste du parti démocratique de l'assemblée même, bravant les proscriptions, qui le soir devaient éclater dans les deux formidables clubs des jacobins et des cordeliers, il osa déclarer à l'assemblée « que sa condescendance à recevoir journellement dans son sein » des troupes d'hommes armés, » enlevait à la *police de sûreté générale* le moyen de prévenir » des attroupemens qui, une fois » fournis et grossis, se trouvaient » en forces supérieures à celles » que la loi chargeait de les dissiper. Il invitait en conséquence » l'assemblée à mettre un terme à » cette complaisance, à ne plus » paralyser la prévoyance et la » force de l'administration du département, et à ne plus affaiblir » sa responsabilité. » Pendant qu'il parlait ainsi, l'attroupement arrivait aux portes de l'assemblée; le parti démocrate y redoubla d'efforts, les royalistes faiblirent, les factieux demandèrent à défiler en armes dans la salle, et cela leur fut accordé. Dès-lors, les cours et le jardin des Tuileries, furent envahis, et rien ne put empêcher les outrages dont la famille royale fut abreuvée et qui annonçaient clairement les événemens qui devaient avoir lieu quelques semaines plus tard, le 10 août. Dès le 9,

l'agitation et le trouble régnaient dans Paris, et plus particulièrement dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. A 10 heures du soir, M. Roederer se rendit au château des Tuileries, et il y passa la nuit entière dans le cabinet du roi, correspondant avec l'administration du département qui lui transmettait les nouvelles les plus alarmantes des faubourgs. Le 10, entre 6 et 7 heures du matin, 40,000 hommes environ, du faubourg Saint-Antoine, presque tous armés, s'avançaient vers le château par les quais et la rue Saint-Honoré. Un autre attroupement du faubourg Saint-Marceau força les ponts pour joindre le premier. Le commandant de la garde nationale avait été massacré; la municipalité dissoute, et remplacée par des membres de la commune en révolte; le maire était consigné à la mairie; 12 pièces de canon, adossées à l'hôtel d'Elbeuf et aux grandes écuries, étaient pointées sur les appartemens du roi, par un bataillon de Marseillais, arrivé à Paris, pour cette expédition. M. Roederer descendit dans la cour des Tuileries, où il trouva des membres du conseil-général du département. Il y fit au seul bataillon de garde nationale, qui s'y trouvait, la réquisition légale de repousser la force par la force. Cette réquisition fut accueillie par un morne silence. Il fit la même réquisition aux canonniers qui devaient servir cinq pièces de canon placées au milieu de la cour royale. Pour toute réponse, ces canonniers mirent le pied sur la mèche allumée, l'éteignirent, tirèrent la mitraille des pièces, la jetèrent à ses pieds, et s'éloignèrent. Alors, de l'avis unanime des membres du conseil-général du département, il remonta avec eux au château, fut introduit dans la chambre du roi, où était réunie sa famille, et l'invita à se rendre à l'assemblée nationale, seul refuge qui lui restât. La reine lui dit, «Mais, monsieur, nous avons du monde.» Il répondit : «Madame, comparez vos forces à celles qui cernent le château de tous les côtés.» Madame Élisabeth lui demanda s'il répondait de la vie du roi; il lui dit : «Sur ma tête, dans le trajet d'ici à l'assemblée.» Le roi était assis, la tête baissée, les deux mains appuyées sur les genoux : il paraissait absorbé. Sur la dernière réponse de M. Roederer, il leva les yeux sur lui, le regarda fixement un moment, et se leva en disant : *Allons*. Alors s'ouvrit la porte du cabinet où étaient les hommes de la cour les plus attachés au roi, et les principaux officiers de sa maison; le roi y passa, en annonçant qu'il se rendait à l'assemblée. Personne ne lui fit d'objection, personne ne l'en détourna. M. Roederer, avec la permission du monarque, donna dans le cabinet même, et à haute voix, les ordres nécessaires pour la sûreté de la marche. Le cortége arriva sans opposition jusqu'au pied de l'escalier dit des Feuillans. Une députation de l'assemblée descendit dans le jardin, pour recevoir le roi suivant le cérémonial usité; pendant que l'orateur adressait son discours au roi, un furieux, armé d'une perche de batelier, de 8 ou 10 pieds

de longueur, criait, en le menaçant, Tu ne monteras pas, tu n'iras pas à l'assemblée. M. Roederer s'élance sur la terrasse, arrache des mains de cet homme étonné la perche, et la jeta au pied de la terrasse. Le roi monta alors sans difficulté, et parvint jusqu'au passage qui conduisait à la salle de l'assemblée; mais ce passage était obstrué par l'affluence des curieux. Le danger était pressant: M. Roederer parvint à se faire jour et à entrer dans la salle par une porte interdite aux pétitionnaires. Il demanda alors que pour la sûreté du roi, *son escorte, toute composée de garde nationale*, pût faire évacuer le corridor. De violentes clameurs s'élevèrent contre lui du côté démocratique; on criait que le procureur-syndic, vendu à la cour, voulait introduire la garde royale dans l'assemblée pour s'en rendre maître: on demanda qu'il fût mis à l'instant en accusation. L'entrée du roi, à qui enfin un passage fut ouvert, mit pour le moment un terme à ces vociférations. On a cru devoir ici entrer dans ces détails, pour démentir l'assertion calomnieuse que M. Roederer avait agi de concert avec le parti qui avait préparé la journée du 10 août. Il se présenta à la barre de l'assemblée, à la tête des administrateurs des départemens, pour rendre compte des événemens de la nuit et de la matinée. « La loi, » dit-il, nous demandait la conser» vation du roi; sa famille nous de» mandait la conservation de son » chef. La France, l'humanité, nous » recommandaient l'existence de » sa personne. Ne pouvant plus ré» pondre de ce dépôt, nous n'avons » conçu d'autres moyens de salut » que celui de le remettre à l'assem» blée nationale. » On remarqua que sa voix était altérée, et que son accent était celui d'une profonde douleur. Les journaux démocratiques lui en firent dès le lendemain un crime, ainsi que de sa réquisition à la force armée. La commune de Paris fit mettre les scellés sur ses papiers, et décerna un mandat d'arrêt contre lui: c'était à cette époque un arrêt de mort. Il se déroba aux recherches de la commune; on fouilla sa maison, celles de ses amis. Il fut plusieurs semaines sans paraître et sans écrire; mais enfin il crut devoir réfuter les accusations des deux partis qui l'attaquaient avec la même véhémence. Selon l'un, il avait trahi la cause de la liberté, en requérant la garde nationale, et les canonniers d'opposer de la résistance; c'était même lui qui avait fait tirer sur le peuple par les Suisses. Selon l'autre, c'était lui qui avait livré le roi à ses ennemis. Il repoussa victorieusement ces accusations opposées. Une longue suite d'articles insérés dans le Journal de Paris, furent consacrés à sa justification. Il entreprit aussi, mais malheureusement sans succès, de sauver les jours du roi. Le 13 novembre, le jour même où s'ouvrit la discussion sur le procès de Louis XVI, M. Roederer s'empara, comme d'un moyen salutaire, de l'opinion d'un député qui proposait d'abolir la peine de mort. « On objecte, écrivit-il, que c'est un moment mal choisi pour adoucir les lois pénales que celui où le peuple est encore ému....; c'est au contraire très-bien choisir.

Le moment où il convient le mieux à la raison de se montrer dans tout son éclat, est celui où elle peut rencontrer le plus d'obstacles. Elle est alors plus imposante parce qu'elle est plus hardie; elle est plus puissante parce qu'elle manifeste davantage la certitude de l'être.» Quelques jours après, un député ayant proposé de bannir la famille du duc d'Orléans, il s'éleva contre l'esprit de proscription et contre la disposition à infliger des peines cruelles. «C'est une *garantie*, dit-il, *et non des victimes* que demande la liberté. L'esprit de parti demande des victimes; la république ne demande qu'une constitution.» Le 12 du même mois, le conseil-général de la commune avait arrêté que les conseils accordés au roi seraient fouillés jusqu'aux endroits les plus secrets, déshabillés et revêtus de nouveaux habits, avant de communiquer avec Louis XVI. Le 15, M. Roederer écrivit dans le Journal de Paris: «La commune doit renoncer à faire adopter son arrêté ailleurs que dans les prisons du roi de Maroc ou du dey d'Alger.» Enfin le 6 janvier 1793, dix jours avant le jugement, il attaqua directement l'opinion d'un des députés dévoués à Robespierre, et soutint «que l'assemblée n'avait pas le droit de juger le roi; que le droit de faire des lois n'était pas le droit de rendre la justice; que le pouvoir de faire une constitution n'était qu'un pouvoir commis sous la réserve de la sanction publique; que si l'inviolabilité du roi était, comme le soutenait ce député, contraire aux droits du peuple, ce serait au peuple seul qu'il appartiendrait de le déclarer.» M. Roederer signait tous ces articles de son nom, et cependant il était toujours l'objet des poursuites de la commune de Paris. Le 31 mai, cette commune, par une épouvantable émeute, força la convention à ordonner l'arrestation de 21 de ses membres. Alors il cessa d'écrire; mais ne voulant pas qu'on le crût capable de transiger sur cette journée, il déclara, dans le Journal de Paris du 30 juin, que depuis la fin de mai, il n'avait pris aucune part à la rédaction de cette feuille. Les députés de la Gironde furent envoyés à l'échafaud. M. Roederer se déroba de nouveau à la persécution, et ne rentra dans l'arène politique qu'après la chute de Robespierre. Soixante et treize députés avaient été mis en arrestation le jour où périrent les Girondins; il publia, pour leur défense, un écrit plein de force, qui parut le 7 novembre 1794. Reprenant au commencement de l'année suivante la direction du Journal de Paris, il y fit paraître une longue suite d'articles sur l'organisation du pouvoir exécutif; publia la même année une brochure sous le titre: *Des Réfugiés et des émigrés*, dans laquelle il soutenait qu'on ne devait pas confondre les proscrits, que la terreur a forcés de s'expatrier, avec les émigrés sortis de France, dans le dessein d'y rentrer en vainqueurs les armes à la main. Dans le mois de septembre, il combattit avec force le projet de la prorogation des deux tiers des membres de la convention dans la prochaine législature. On l'accusa de nouveau de n'avoir pas tenu une conduite irréprochable envers les patriotes dans la jour-

née du 10 août. Il répondit, le 14 septembre, qu'il avait voulu sauver le roi, que ce qu'il avait fait, il le ferait encore dans les mêmes circonstances, et persista à soutenir que la prorogation des conventionnels ne pouvait que compromettre la constitution, par les souvenirs que leur présence entretenait dans l'esprit des citoyens modérés. Après le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), M. Rœderer fut obligé de nouveau de se retirer de la scène politique; cependant, au mois de juin 1796, il fut élu membre de l'institut national, qui venait d'être établi, et placé dans la classe des sciences morales et politiques. Dès le mois précédent, il avait été élu, par le jury d'instruction publique, professeur d'économie politique aux écoles centrales. Il recommença à écrire dans le Journal de Paris, et entreprit de plus un journal décadaire d'économie publique, de morale et de politique. Le 26 novembre, il attaqua vivement le projet de la loi du 3 brumaire, qui excluait les nobles et les parens d'émigrés de toutes fonctions publiques jusqu'à la paix. Le 9 janvier 1797, dans un article signé de lui, il accusa de férocité un décret de l'avant-veille, qui instituait une fête annuelle en mémoire du 21 janvier 1793. Il écrivit depuis: «Tout le monde en a rougi ou frémi: cette fête a été désavouée dans sa célébration, par ceux mêmes qui l'ont présidée.» Dans un ouvrage qu'il publia en juin de la même année, *sur l'usage à faire de l'autorité*, il réclama contre la prohibition du culte catholique, contre la proscription de ses ministres, et demanda la liberté de tous les cultes. Il proposa l'abolition de la peine de mort portée contre les émigrés. «Il n'y a de légitime, disait-il, contre les émigrés en armes même, que le droit de la guerre en temps de guerre, et le droit des gens en temps de paix.» M. Roederer fut assez heureux pour échapper aux proscriptions du 18 fructidor. Il avait été porté, par le ministre de la police, sur la liste de 54 écrivains ou journalistes à déporter. M. de Talleyrand obtint, non sans peine, du directoire, que son nom en fût retranché. Le 18 fructidor avait décimé les deux conseils législatifs. M. Roederer exprima ainsi son opinion sur cette journée: «Le moyen employé par le directoire pour le salut de la constitution peut causer sa perte; il a ouvert un champ immense aux ambitions particulières.» L'événement justifia bientôt cette prédiction. En septembre 1799, il publia la réfutation d'un ouvrage alors fort en vogue, de Rivarol, contre la philosophie moderne. Il écrivit encore contre le système de l'emprunt forcé; contre la loi des otages; contre la résolution qui punissait de la peine de mort quiconque proposerait ou accepterait des conditions de paix tendant à modifier la constitution ou à altérer l'intégralité du territoire. Le 16 octobre, le général en chef Bonaparte revint d'Égypte. A cette époque semblent finir toutes les existences personnelles pour se confondre dans une seule. M. Rœderer concourut avec M. de Talleyrand à la révolution du 18 brumaire. Le premier consul Bonaparte le consultait sur le système de constitution à établir, et sur les hommes à employer; il

fut l'intermédiaire par lequel le premier consul et Sieyes s'expliquèrent et s'accordèrent sur les bases de cette constitution de l'an 8. Ce fut M. Rœderer qui détermina le choix de Bonaparte en faveur de Lebrun, pour la place de troisième consul, et qui fut chargé de la lui annoncer. Il fut aussi un des premiers à engager le premier consul à fermer la liste des émigrés. Il l'en sollicitait en particulier, et en public dans le journal de Paris. Ce fut aussi dans cette feuille qu'il plaida la cause des 59 membres du conseil des cinq-cents, qui avaient formé une violente opposition contre la majorité du conseil le 18 brumaire, et qui, par un arrêté du 20 suivant et du 4 frimaire, devaient être *déportés*. Cette mesure, qui avait principalement pour but de prévenir toute réunion de cette minorité, n'en blessa pas moins vivement l'opinion des amis de la liberté. « Elle est grande et généreuse, fit imprimer M. Roederer, cette opposition des gens de bien contre une mesure de rigueur, qui pourtant ne devait atteindre que leurs adversaires; elle sera mémorable cette pacifique insurrection de l'opinion publique en faveur de la justice et de la morale... Le général en chef Bonaparte avait dit plusieurs fois, avant le 18 brumaire, *la révolution qui se prépare sera le contraire des autres; elle n'entraînera pas une proscription et en fera cesser plusieurs.* » Cinq jours après, l'arrêté de déportation fut révoqué. Le 24 décembre, M. Roederer fut nommé conseiller-d'état et président de la section de l'intérieur; il avait été élu sénateur quelques jours auparavant, mais le premier consul l'avait engagé à ne pas accepter cette nomination, et il occupa, pendant près de 3 ans, sa place au conseil-d'état. Cette période fut féconde en lois régénératrices, auxquelles M. Roederer eut une grande part. Il fut rédacteur de celle concernant l'administration et la division du territoire en préfectures, sous-préfectures et municipalités, loi qu'il fut chargé de présenter au corps-législatif pour en développer les motifs. Il rédigea aussi une autre loi, dont l'exécution fut bientôt éludée par une ambition funeste, celle de la *notabilité nationale*. Il la présenta de même, et en développa les motifs, ainsi que celle qui plus tard, établit la légion-d'honneur. Dans les affaires d'administration, M. Roederer défendit constamment la liberté du commerce contre l'esprit de prohibition et de restriction, que le monopole réussissait dès-lors à mettre en faveur auprès du premier consul. Nommé avec Joseph Bonaparte et M. de Fleurieu, ministre plénipotentiaire pour négocier une réconciliation avec les États-Unis d'Amérique, il rédigea le traité de paix du 7 mars 1800, et le présenta au corps-législatif. En 1802, le premier consul ayant conçu l'idée d'établir une *direction de l'esprit public et de l'enseignement public*, lui donna ce surcroît d'occupation, que celui-ci accepta, en observant toutefois, que l'esprit public prétendait se diriger lui-même, et de plus diriger le gouvernement; qu'annoncer l'intention de le diriger, était un moyen

infaillible de le mettre en révolte. On changea le titre de directeur de l'esprit public et de l'enseignement en celui de *directeur de l'instruction publique*. En cette qualité, il s'occupa d'un système d'enseignement absolument neuf, et digne au moins d'un sérieux examen. Le plan en avait été concerté entre lui et deux hommes d'un haut mérite, MM. Delambre et Cuvier, qui s'étaient plu à seconder ses vues. Il se proposait de faire marcher de front, depuis les plus basses classes, trois genres d'instruction qui ont toujours été plus ou moins divisés; l'instruction littéraire, les connaissances physiques et mathématiques, les sciences morales et politiques. Il voulait qu'on exerçât ensemble, sans les fatiguer, les trois grandes facultés de l'esprit humain, l'imagination, l'observation, le raisonnement; qu'on fit cesser le divorce établi entre ces facultés par les anciennes éducations, qu'on favorisât leur alliance naturelle, et qu'on leur donnât à toutes un nouvel essor, par le développement à peu près égal de chacune d'elles. Le projet de loi était rédigé quand, au moment de le présenter, M. Roederer apprit, par le *Moniteur*, qu'il était nommé au sénat. On regarda cette nomination comme une disgrâce qu'on attribua au refus de M. Roederer, de travailler avec un des ministres que le premier consul avait choisis, refus auquel, en effet, il s'est constamment obstiné. Mais il paraît plus probable que le moment était venu où le premier magistrat de la république, aspirant déjà au trône, devait se soucier moins, se défier peut-être, des hommes qui s'étaient dévoués aux faisceaux consulaires. Le premier consul, pour éloigner toute idée de disgrâce, invita M. Roederer à Saint-Cloud, et lui dit gaîment, en le voyant entrer au salon : « *Eh bien, nous vous avons placé parmi nos pères conscrits.* — » *Oui*, répondit-il sur le même ton, *vous m'avez envoyé ad patres.* — *Le sénat n'absorbe plus*, répliqua gravement le premier consul. Le sénatus-consulte du 4 août, venait, en corrompant l'institution de ce corps, d'autoriser le premier consul à employer à son gré les sénateurs, et il rouvrit pour eux la carrière lucrative des grandes dignités et des grands pouvoirs dont il disposait. Le lendemain de cette entrevue, M. Roederer fut nommé membre de la commission créée pour concerter avec les députés helvétiques une nouvelle confédération des cantons, et une nouvelle constitution pour chacun d'eux, le premier consul s'étant déclaré *médiateur de la Suisse*, et il rédigea cet acte dit de *médiation*. Le 15 octobre 1803, il fut nommé à la sénatorerie de Caen, et l'année suivante, commandant de la légion-d'honneur. Il eut une grande part aux sénatus-consultes organiques du gouvernement impérial, et proposa d'importantes modifications, qui ne furent point admises. Il désirait surtout que le sénat fût rendu à une honorable indépendance. Le 1er avril 1806, ce corps le députa à Naples, avec deux autres sénateurs, pour féliciter Joseph Bonaparte sur son avènement au trône. Le nouveau

roi le retint auprès de lui, et lui confia l'administration de ses finances. Durant cette administration, Napoléon le nomma grand-officier de la légion-d'honneur, et quelque temps après, comte de l'empire. Le roi Joseph s'étant promis de porter dans le gouvernement de ce pays les principes libéraux dont il avait jusque-là fait profession, voulait de plus dans l'administration des finances la modération, l'ordre et l'économie, qui signalaient alors les finances de la France. M. Roederer, secondant ses vues, fonda un système de contributions équitables et modérées; il établit un ordre rigoureux au trésor public et à la banque royale, et par ce moyen il créa, sans autre artifice, un crédit public, avantage jusqu'alors inconnu au gouvernement napolitain. M. Morellet dans sa correspondance imprimée, et le comte Orloff (*voyez* ces noms) dans son ouvrage sur le royaume de Naples, parlent honorablement de l'administration de M. Roederer; ce qu'il a fait subsiste encore, et l'on s'en trouve bien. Les Napolitains rendirent justice à son désintéressement. Quand Joseph quitta le royaume de Naples, M. Roederer revint à Paris. Il n'avait voulu recevoir aucune récompense pour sa gestion. « Le roi (écrivit-il à Joseph), en me confiant ses finances, m'avait fait l'honneur et la grâce de s'interdire toute libéralité à mon égard: V. M. avait daigné reconnaître que le moindre accroissement de ma fortune énerverait mon administration, rendrait ma sévérité contre les abus ridicule et méprisable, ôterait tout crédit à mes opérations sur la dette publique, me rendrait suspect et odieux dans un ministère où la facilité de s'enrichir fait voir un étranger avec envie, et autoriserait enfin le public à confondre un sénateur français, riche des bienfaits de l'empereur, avec des courtisans affamés. Le roi, en ne m'affligeant par aucun don, a aussi bien jugé mon caractère que ma position. » Napoléon le nomma, en 1810, président d'une commission, chargée de négocier avec les députés du Valais, la réunion de ce pays à la France. Le 24 septembre de la même année, il lui donna la place de ministre et de secrétaire-d'état du grand-duché de Berg, résidant près de lui avec le rang et les honneurs des ministres français. « Cette administration, lui dit Napoléon, doit être l'école normale des autres états de la confédération du Rhin; c'est quelque chose que cela! » Cette place n'exigeait au moins rien de lui de contraire à ses principes. Loin d'avoir à soutenir, comme les autres ministres, les maximes prohibitives de toute industrie étrangère, il était obligé de les combattre, comme conservateur des intérêts du grand-duché de Berg, un des pays les plus industrieux de l'Europe. Napoléon, qui voyait ses ministres ériger en principe fondamental d'administration, un régime de douanes, qui au fond n'était pour sa politique qu'une machine de guerre utile contre l'Angleterre, se plaisait à mettre souvent le ministre du grand-duché de Berg aux prises avec les protecteurs du monopole, qui l'entouraient dans son

conseil d'administration. En 1814, M. Roederer devint étranger à toute fonction publique. Dans les *cent jours*, en 1815, il fut envoyé, en qualité de commissaire, dans neuf départemens du Midi, et ensuite nommé pair. Au mois d'avril 1816, après la seconde rentrée du roi, il fut éliminé de l'institut. Le titre de grand-officier de la légion-d'honneur lui restait; un brevet du roi du 5 juillet 1821 le lui confirma. Il avait été nommé deux fois au sénat; la première par le sénat même, la seconde par le premier consul; et trois fois à l'institut; la première par l'institut même, la seconde par les membres de l'ancienne académie-française, qui formèrent, en 1800, une société libre, et la troisième, par le décret qui forma une nouvelle académie-française dans l'institut, et y fit entrer l'ancienne académie. M. Roederer était, en 1789, membre de la société royale des sciences et arts de Metz. En 1800, il fut élu associé honoraire de l'athénée de Lyon; en 1802, membre honoraire de la société des sciences et arts de Mayence; en 1803, de la société d'instruction de Bastia; en 1804, associé correspondant de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen; en 1820, membre honoraire de la société des lettres, sciences et arts de Metz. Retiré, depuis 1814, à la campagne, M. Roederer s'est livré tout entier à des occupations littéraires. Il a publié, en 1820, un ouvrage considérable sous le titre de : *Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de Louis XII*. Il s'en fait en ce moment (1825) une nouvelle édition accompagnée d'un autre *Mémoire pour servir à une nouvelle histoire de François Ier*, ensemble, 2 volumes in-8°. On lui attribue encore un autre ouvrage intitulé : *le Marguillier de Saint-Eustache*. Le fond des écrits de M. Roederer est abondant en observations et en idées. Son style dans les discussions politiques est remarquable par la force et souvent par l'autorité; dans les discussions économiques, par la sagacité, l'analyse, la simplicité; dans l'histoire, par une dignité soutenue quand il parle de la nation, et par une causticité sans ménagement quand il parle des historiens de mauvaise foi.

ROEHN (Adolphe), peintre, né à Paris, s'est fait remarquer parmi les peintres de genre; les expositions publiques du musée du Louvre ont, pour la plupart, offert des tableaux en grand nombre de cet artiste. On a distingué au salon de l'an 9, outre une *Marine* et un *Marché*, deux compositions représentant, l'une la *Chaste Suzanne*, et l'autre la *Séduction de Joseph*; au salon de l'an 10, *l'Arracheur de dents*; de l'an 12, une *Parade de Charlatans*, et une *Halte de Soldats*; de 1808, *l'Entrevue de LL. MM. II. l'empereur Napoléon et l'empereur Alexandre sur le Niémen*; de 1811, le *Bivouac de S. M. l'empereur Napoléon*; de 1812, *l'Entrée de S. M. l'Empereur et Roi dans la ville de Dantzick*, et la *Réception de drapeaux à Millesimo*; de 1814, *Louis XVI, au séjour des bienheureux, reçoit le duc d'Enghien*; de 1819, une *Récréation militaire à la porte d'une auberge*; *l'Enthousiasme des Français pour Henri IV*,

et un *Corps-de-garde d'officiers du siècle de Louis XIII;* de 1822, *Philippe Wouvermans à ses derniers momens;* le *Pauvre Aveugle; l'Enfant prodigue*, une *Foire de village*, et une *Vue d'un port de mer*, effet de soleil; enfin, de 1824, l'*Incendie*, une *Scène de voleurs* et une *Vue prise de Neuilly.* Le musée royal du Luxembourg renferme trois tableaux de ce peintre : l'*Hôpital militaire des Français et des Russes à Marienbourg* (exposé, en 1808, avec l'*Entrevue des empereurs Napoléon et Alexandre*), l'*Abbaye de Molk, bâtie sur des rochers qui baignent dans le Danube*, et l'*Empereur Charlemagne se rendant à la cathédrale de Worms:* le monarque est entouré de ses barons et reçu par le clergé. M. ROEHN FILS a fait exposer au salon de 1822 et à celui de 1824 : *Joseph expliquant les songes;* le *Retour de l'Enfant prodigue*, le *Pauvre Aveugle*, et les *Ruines de l'abbaye de Bonneval.*

ROELL (LE BARON GUILLAUME-FRÉDÉRIC), né à Amsterdam en 1768, d'une ancienne famille noble d'Allemagne, établie depuis long-temps en Hollande. Après avoir achevé ses études à l'université de Leyde, où il fut gradué en philosophie et en droit, il entra dans la carrière administrative, et fut nommé échevin à Amsterdam en 1793. Au commencement de l'année suivante, il obtint la place de conseiller-pensionnaire de cette ville, et en remplit les fonctions importantes jusqu'à l'époque de la révolution de 1795. M. Roell, attaché à la maison d'Orange, s'était vainement opposé à cette révolution, et ne voulut occuper aucun emploi dans l'administration nouvelle. Ce ne fut qu'après la paix d'Amiens, en 1802, lorsque le stathouder et les princes de sa maison parurent avoir renoncé eux-mêmes à tout espoir de reprendre, dans la république des Provinces-Unies, leur ancienne autorité, qu'il accepta la place de membre du conseil, député de la province de Hollande, et ensuite, en 1804, celle de secrétaire-général des états provinciaux de la Hollande, et de membre du conseil de surintendance des digues. Quand Louis Bonaparte fut reconnu roi de Hollande par les autres souverains de l'Europe, il nomma M. Roell ministre secrétaire-d'état, et lui confia, en 1808, le département des affaires étrangères. Ce prince, si malheureux sur le trône, et qui ne fut jamais le maître de faire le bien que son cœur généreux désirait opérer dans le royaume dont il était devenu, malgré lui, le souverain nominal, avait une estime et une confiance particulière en M. Roell. Il se fit accompagner par lui dans ses divers voyages à Paris, et le chargea de toutes les négociations difficiles, tendant à terminer à l'amiable les différens qui s'élevaient sans cesse entre lui et l'empereur, son frère. M. Roell, à cet effet, eut de fréquentes conférences avec le duc de Cadore (*voyez* CHAMPAGNY), alors ministre des affaires étrangères en France. Il eut d'abord l'espoir d'arriver à un arrangement convenable aux intérêts de son pays; mais s'apercevant enfin que la soumission absolue de la Hollande entrait irrévo-

sablement dans les vues de l'empereur Napoléon, il s'expliqua avec toute l'énergie d'un vrai patriote, et ne voulut plus prendre part à des négociations qui n'étaient continuées que pour amener un pareil résultat. La conduite courageuse et loyale du ministre hollandais n'obtint point l'approbation du prince qui était peu accoutumé à une opposition ferme et raisonnée. De retour à La Haye, M. Roell offrit, à diverses reprises, sa démission de la place de ministre des affaires étrangères; mais le roi Louis se refusa constamment au désir qu'il témoignait de se retirer des affaires. Il ne put obtenir que la permission de se rendre aux eaux pour rétablir sa santé. Il y était encore quand Louis, de plus en plus accablé du poids de sa couronne, prit la résolution d'abdiquer et de quitter en secret son royaume. Le gouvernement provisoire invita alors M. Roell, comme le plus ancien des ministres, et conformément aux dernières volontés exprimées par le roi avant son départ, de venir prendre la présidence; mais il refusa de se rendre à cette invitation, et donna définitivement sa démission de toute fonction publique. Il prédit à ses anciens collègues que l'abdication du roi Louis, faite en faveur de son fils, n'aurait d'autre effet que la réunion forcée de la Hollande à l'empire français. M. Roell rentra dans la vie privée, et resta tranquille spectateur de tout ce qui se passa dans le gouvernement de sa patrie jusqu'au moment où elle reprit une place parmi les nations indépendantes. Vers la fin de 1813, il fut nommé, par le nouveau souverain des Provinces-Unies, membre de la commission chargée de rédiger un projet de loi fondamentale. Celui qui y fut arrêté ayant été accepté, au mois d'avril 1814, par une assemblée de notables, convoquée à Amsterdam, M. Roell fut appelé au ministère de l'intérieur, et fut confirmé dans ce poste, le 16 septembre 1815, lors de la réunion des provinces belges et du pays de Liége à la Hollande, pour la formation du nouveau royaume des Pays-Bas. Il remplit ce poste jusqu'en 1817, où le mauvais état de sa santé l'engagea à donner sa démission, que le roi accepta à regret. M. Roell a laissé les plus honorables souvenirs d'intégrité, de patriotisme et de talens, dans les différentes administrations dont il a fait partie. Le roi lui a accordé, depuis sa retraite, le titre et le rang de ministre-d'état, et l'a nommé, en outre, grand'-croix, chancelier de l'ordre du Lion Belgique, et membre de la première chambre des états-généraux, qu'il a présidée pendant les sessions de 1818 et 1819. Il est aussi chevalier des ordres de Saint-André de Russie, de l'Aigle-Noire de Prusse, et de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg.

ROENTGEN (N.), mécanicien allemand, né dans la Moravie, et mort en 1809, se fit connaître par des ouvrages d'ébénisterie si parfaits, qu'il fut appelé à la cour de Russie, où il embellit le palais impérial et l'ermitage de chefs-d'œuvre de son art. L'ouvrage principal qu'il exécuta fut un bureau, dont l'impératrice Catheri-

ne II fit présent au muséum de l'académie de Saint-Pétersbourg, et qu'elle paya 25,000 roubles. Ce bureau est décoré de morceaux de sculpture et de mécanique, exécutés avec un talent extraordinaire. Roentgen employait toute sorte de bois à la confection de ses ouvrages; mais, par une préparation particulière, il savait leur donner un lustre parfait et une dureté qui les mettait à l'abri des injures du temps.

ROESSIG (Charles Gottlob), littérateur et agronome allemand, naquit à Marsebourg vers 1752, d'une famille honorable, qui lui fit faire de bonnes études à l'université de Léipsick. Il suivit la carrière de l'enseignement, et devint successivement, dans la même université, professeur de philosophie en 1784, et professeur du droit de la nature et des gens en 1793. Partageant son temps entre les devoirs de son professorat et les études agronomiques, il a donné, comme auteur, ou comme simple compilateur, une foule d'ouvrages utiles à l'économie rurale et à l'économie politique, qui eurent du succès, et dont plusieurs ont été réimprimés. Il mourut, le 20 novembre 1806, dans la ville où il avait fait ses études et passé depuis lors sa vie entière. Roessig a publié: 1° *Essai d'une histoire de la science économico-politique dans les temps modernes, surtout au 16e siècle*, Léipsick, 1781, tom. Ier et 1re partie du tom. II, in-8°; 2° *Manuel de la science de la police*, Iéna, 1 vol. in-8°, 1786; 3° *Police concernant l'eau*, 2 vol. in-8°, Léipsick, 1789-1799; 4° *Manuel de la science financière*, Léipsick, 1 vol. in-8°, 1789; 5° *Manuel de Tachéologie*, 1 vol. in-8°, Iéna, 1790; 6° *Manuel pour les amateurs de plantations anglaises*, Léipsick, 2 v. in-8°, 1790-1796; 7° *Encyclopédie de la science administrative*, Léipsick, 1 vol. in-8°, 1792; 8° *Antiquités des Allemands*, 1 vol. in-8°, 1792; 9° *Principes du droit naturel et des peuples, et Principes du droit public et civil*, Léipsick, 2 vol. in-8°, 1794; 10° *Projet d'un code de commerce de Léipsick*, 1 vol. in-8°, Léipsick, 1796; 11° *Projet d'une encyclopédie de toutes les sciences concernant l'économie politique*, Léipsick, 1 vol. in-8°, 1797; 12° *Histoire du droit privé allemand*, Léipsick, 1 vol. in-8°, 1801; 13° *De la Police concernant la cherté des grains*, Léipsick, 2 vol. in-8°, 1802; 14° *De la Littérature moderne, concernant la police et la science administrative*, Léipsick, 2 vol. in-8°, 1802; 15° *Manuel du droit concernant la librairie*, 1 vol. in-8°, Léipsick, 1804; 16° *Manuel de la politique*, Léipsick, 1 vol. in-8°, 1804; 17° *Rêveries dans le domaine de la police et de la politique*, Léipsick, 1 vol. in-8°, 1806; 18° enfin différentes *Monographies* des roses, tulipes, jacinthes, pavots, etc.; différens *Traités* sur les prairies, sur les remplaçans du sucre, sur les fourrages, etc.

ROGATI (François-Xavier de'), conseiller à la cour suprême de justice, membre de l'académie italienne, de celle d'Herculanum, etc., est né en 1748 à Bagnuolo, petite ville de la principauté ultérieure, dans le royaume de Naples. Il commença ses études sous les jésuites, à Rome, où il eut l'avantage d'apprendre le grec, par

les soins du célèbre Lagomarsini. Destiné à la profession d'avocat, il se rendit à Naples pour y suivre les cours de droit et le barreau. Moins occupé de questions judiciaires que de recherches philologiques, il eut plus de vogue parmi les littérateurs qu'auprès des magistrats; ce qui ne l'empêcha pas de le devenir à son tour. Vers l'année 1771, il écrivit un drame intitulé : *Armida abbandonata*, mis en musique par Jomelli, et joué avec un grand succès sur le théâtre de Saint-Charles, à Naples. C'est de tous les opéras de M. de' Rogati, le seul qui soit imprimé : il parut à la suite de sa belle traduction en vers des odes d'Anacréon et de Sapho, publiée en 1782. Ce travail augmenta la réputation de l'auteur, que les Italiens regardent encore comme celui qui a le mieux rendu les inimitables beautés de l'original. L'ancien gouvernement napolitain ne voyait en M. de' Rogati qu'un poète : en 1806, on crut pouvoir en faire un administrateur, et on le nomma préfet de la Calabre ultérieure. Une destination plus analogue à ses études lui fut donnée en 1810, époque à laquelle il vint siéger parmi les juges de la grande-cour de cassation, où il s'est toujours rangé du côté de la justice. Ses occupations et son âge ne l'ont jamais éloigné de la littérature, qu'il cultive avec autant d'ardeur que de succès. Il est à souhaiter qu'il ait le temps de donner une nouvelle édition de ses poésies, qu'il pourrait enrichir de plusieurs morceaux inédits, entre autres d'une traduction de l'*Alceste*, d'Euripide, qu'il a arrangée pour la scène. Son ancien recueil est intitulé : *le Odi di Anacreonte e di Saffo recate in versi italiani*, Colle, 1782-1783, 2 vol. in-8° : il en existe une réimpression, exécutée en 1818, in-8°.

ROGER (MICHEL), dit L'OISEAU, naquit à Toul, département de la Meurthe, en 1771, et émigra au commencement de la révolution. Il passa de l'armée du prince de Condé au service de l'Autriche, où il fit quelques campagnes, et alla en Angleterre rejoindre son frère, ancien chef de chouans. Lorsque les provinces de l'Ouest se soulevèrent pour la troisième fois, en 1799, les frères Roger revinrent sur le continent; mais l'aîné ayant été tué, Michel fut chargé du commandement de la cavalerie, sous les ordres de Georges CADOUDAL, et retourna en Angleterre, après le traité de Montfaucon, qui pacifia de nouveau la Vendée. Michel Roger, étant à Paris avant le 3 nivôse an 9, entra dans le complot de la machine infernale; mais il échappa, et retourna à Londres. Admis dans la conspiration de Pichegru, Cadoudal, etc., il reparut encore à Paris en 1804 : cette fois il ne put échapper au sort des autres conjurés, et fut exécuté avec eux le 24 juin 1804.

ROGER (N.), juge royal à Simmore avant 1789, fut nommé alors député aux états-généraux par le tiers-état du pays de Comminges et Nebourzan. M. Roger se livra spécialement au travail du comité des biens domaniaux de l'assemblée constituante, dont il devint secrétaire au mois d'avril 1791. Il se prononça pour la suppression des ordres religieux, et fut l'un des auteurs du décret qui

prescrivait l'organisation du corps des ingénieurs-géographes. Après la session, il rentra dans la vie privée. Au 18 brumaire an 8, il obtint la sous-préfecture de Saint-Gaudens, qu'il conserva jusqu'en 1810. Depuis cette époque, on ne le voit plus figurer dans les fonctions publiques.

ROGER (François), secrétaire-général de la direction des postes, et membre de l'académie-française, né à Langres le 17 avril 1776, commença ses études dans cette ville, et vint les finir à Paris, lorsque la révolution eut dispersé les professeurs de province. De retour dans sa ville natale, après le 10 août 1792, il se montra contraire aux opinions nouvelles, en composant et chantant publiquement des chansons qui auraient dû peut-être trouver leur excuse dans son extrême jeunesse (il n'avait pas encore seize ans), et se vit détenu avec toute sa famille, dès que la terreur eut commencé à peser sur toute la France. Le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), qui fut un jour de liberté pour une foule de Français, ne brisa pas les fers de M. Roger; il ne put revenir à Paris qu'après dix-sept mois de reclusion. Malgré le triste résultat de ses premiers essais, son goût pour la poésie le dominait sans cesse; néanmoins il fut obligé de se livrer à l'étude du droit, et y fut dirigé par l'honnête M. Joly, son oncle, avocat distingué, depuis conseiller à la cour royale. Cette étude ne lui présentant que des épines, il revint bientôt à son goût favori, et Thalie l'emporta sur Thémis. Le succès de son premier ouvrage, *l'Epreuve délicate*, comédie en un acte et en vers, décida sa vocation; il donna successivement *la Dupe de soi-même*, comédie en trois actes et en vers; *le Valet de deux maîtres*, opéra-comique; *Arioste gouverneur*, comédie-vaudeville (en société avec Brousse-Desfaucherets); *Caroline, ou le Tableau*; *l'Avocat*, comédie en trois actes et en vers, jouée au Théâtre-Français en 1800. Quelques-uns de ces ouvrages se reproduisent de temps à autre au théâtre. Celui d'entre eux qui semble devoir y rester, est *l'Avocat*. C'est, sans contredit, le meilleur des écrits de M. Roger. « C'était une conception heureuse, comme l'a dit un savant académicien, que de s'attacher à peindre les dangers, les écueils et les devoirs d'une des plus nobles professions de la société. » Cette conception n'appartient pas toutefois à M. Roger, mais à Goldoni, qui l'a développée dans sa comédie intitulée : *l'Advocato veneziano*; mais on doit savoir gré à M. Roger d'avoir transporté sur notre scène un sujet aussi moral, et de l'avoir adapté à nos convenances. Ce n'est pas le seul emprunt que cet auteur ait fait au comique italien; il lui a emprunté de plus le sujet de *la Revanche*, comédie en prose, qu'il a faite de moitié avec M. Creuzé de Lesser : cette pièce a obtenu aussi du succès. Il n'en est pas ainsi des autres pièces que M. Roger a composées en société avec le même auteur; telles que *le Billet de loterie*, et *le Magicien sans magie*, opéras-comiques, ni de trois autres ouvrages faits également en société, *la Lecture de Clarisse*, *la Pièce en répé-*

tition, le Trompeur malgré lui : ils sont tout-à-fait tombés. M. Roger a fait tout seul un *Commentaire* d'Ester, d'Athalie, de Polyeucte, du Misantrope, 1807, in-8° ; plusieurs éditions de livres classiques, tels que *Fables choisies de La Fontaine,* avec notes, 1815, in-12; *Abrégé de l'Histoire poétique de Jouvency,* latin et français, avec des notes, 1806, in-18, etc. , et enfin une traduction du *Cours de Poésie sacrée,* par le docteur Lowth, 2 vol. in-8°. Ajoutons à tout cela, des couplets composés, en 1801, en l'honneur du premier consul, et chantés à l'Opéra, à l'occasion de la paix d'Amiens, et nous aurons donné un état à peu près exact des titres littéraires de M. Roger. Considérons-le maintenant sous le rapport civil et politique; il parut se dévouer d'abord aux emplois administratifs. Dès l'âge de vingt ans, il était attaché, en qualité de surnuméraire, au ministère de l'intérieur; mais à l'époque du 30 prairial an 6 (22 juin 1798), ayant lu, dans une séance publique de l'athénée, une traduction en vers du magnifique début des *Annales de Tacite,* où l'on crut voir une allusion frappante aux gouvernans du jour, il perdit sa place, qu'il retrouva depuis sous M. Chaptal. Il était employé dans l'administration des droits-réunis, lorsque le département de la Haute-Marne le nomma député au corps-législatif. S'il se fit peu remarquer à la tribune, il en fut autrement dans les comités de la commission de l'intérieur, dont il fit constamment partie. La création de l'université fut pour M. Roger une occasion d'être employé d'une manière plus conforme à ses talens. M. de Fontanes, nommé grand-maître, l'appela aux fonctions de conseiller ordinaire, le chargea de tout ce qui concernait la comptabilité, et obtint pour lui, de l'empereur, la croix de la légion-d'honneur. Au retour du roi, en 1814, M. Roger échangea les fonctions de conseiller ordinaire pour celles d'inspecteur-général des études. Au 20 mars 1815, resté fidèle à son dernier serment, il devint un des rédacteurs du *Journal-Général,* et y inséra, sous le voile de l'*anonyme,* des articles pleins d'observations courageuses et d'allégories ingénieuses. On remarqua surtout celle où il faisait traverser à Napoléon la Méditerranée sur un requin, *le seul allié qui lui restât,* ajoutait M. Roger. Néanmoins, M. Roger ne négligeait pas d'exercer ses fonctions universitaires; mais la destitution qu'il subit bientôt lui ayant fait craindre d'avoir été découvert, il crut qu'il était prudent de se cacher pour écrire plus librement contre Napoléon, tout en recevant, comme employé de l'université impériale, un traitement de 4,000 fr., qui lui avait été conservé comme réviseur des comptes et des budgets des lycées. A la rentrée du roi, au 8 juillet, M. Roger reprit ses dignités, et au mois de septembre suivant, M. Beugnot le désigna provisoirement à la place de secrétaire-général des postes, où il fut confirmé par le roi, et qu'il exerce encore aujourd'hui (1825). Peu de temps après, à la mort de M. Suard, M. Roger se proposa pour le remplacer à l'académie-fran-

çaise, et fut nommé. Reçu le 30 novembre 1817, lorsqu'il fut présenté au roi, on rapporte que ce prince, faisant allusion à la comédie de *l'Avocat*, lui dit: « M. Roger, votre cause a été plaidée par un très-bon avocat. » Ce monarque mit le comble à ses bontés envers M. Roger, en lui octroyant des lettres de noblesse. Ses services politiques lui donnent incontestablement droit à cet honneur, chacun en tombe d'accord; mais il n'en est pas ainsi quand il est question de sa fortune littéraire. Tout en reconnaissant que M. Roger siége à l'institut parmi des hommes moins dignes que lui de cet honneur, on s'est étonné de le lui voir décerner de préférence à tant de littérateurs et de poëtes qui l'attendent. Les titres de M. Roger en littérature et en poésie, se recommandent moins par la qualité que par la quantité. Au mérite d'être morales, ses comédies unissent rarement celui d'être gaies; son dialogue est généralement triste et froid; ses vers manquent trop souvent d'élégance et d'harmonie; ses comédies ne manquent pas néanmoins de mérite. S'il ne peut pas inventer, il sait emprunter, et s'il pèche par le style, il excelle dans l'intrigue. Depuis son entrée à l'académie, M. Roger a peu ajouté aux titres qui lui en ont ouvert les portes. En qualité de directeur, il a présidé la séance où fut reçu M. Villemain. Moins brillant dans sa réponse que le nouvel académicien dans son discours, en revanche, il fut plus hardi, peut-être même le fut-il trop. On n'entendit pas sans quelque surprise, M. le directeur poser en principe, que la véracité était un vice dans l'historien, et mettre le mensonge au nombre de ses devoirs. Ce paradoxe rappelle tant soit peu celui d'un autre homme qui, ne croyant pas non plus que l'on fût toujours obligé d'être sincère, disait que «*la parole avait été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.* M. Roger a été nommé, en 1824, membre de la chambre des députés.

ROGER-MARTIN, membre du conseil des cinq-cents, etc., naquit à Estudens, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, en 1741. Il vint à Toulouse pour terminer ses études, et ses progrès furent si rapides, que ses condisciples le prièrent de devenir leur répétiteur. Il s'adonna principalement aux sciences mathématiques et physiques, et acquit une telle réputation, qu'avant sa vingtième année il obtint une chaire de philosophie, vacante au collége royal de Toulouse. Ce jeune professeur voulut dans cette partie changer la marche de l'enseignement; ce ne fut que sur des mots que l'on disputa: la science n'y perdit pas. Roger-Martin était particulièrement aimé de M. de Loménie de Brienne, alors archevêque de Toulouse. Il obtint, par le crédit de ce prélat, une somme de 30,000 francs, que les états du Languedoc accordèrent pour l'acquisition d'un cabinet destiné à la capitale de la province. Roger-Martin vint à Paris, pour faire confectionner sous ses yeux les divers instrumens qui formèrent cette belle collection. On créa pour ce savant, à la même époque, une

classe de physique expérimentale: il remplit avec un rare talent ce nouveau professorat. Persécuté durant le cours de la révolution, il fut nommé, par le département de la Haute-Garonne, député au conseil des cinq-cents, en 1795. Constamment occupé des intérêts de ses commettans, il travailla toujours à éloigner de Toulouse les maux qu'une administration mal habile faisait peser sur la France. Il s'occupa beaucoup de l'instruction publique, alors frappée de mort; il fit aussi divers rapports sur les contributions; mais par une aberration étrange dans ses lumières, il vint à la tribune demander la répression de la liberté de la presse, dont les ennemis du gouvernement faisaient, disait-il, le plus dangereux abus. Il quitta le conseil en mai 1799, fut admis au corps-législatif l'année suivante, et rentra dans la vie privée en 1803. Il reprit ses fonctions de professeur, et mourut en 1811, étant secrétaire-perpétuel de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Ses ouvrages sont: 1° *Elémens de mathématiques*, 1 vol. in-8°, 1778, réimprimé depuis; 2° deux *Mémoires sur les principes du calcul différentiel*; 3° *Observations sur une foudre ascendante*; 4° *Mémoire sur l'éolypile*; 5° *Mémoires sur les trompes des forges des Pyrénées*; 6° la traduction de l'ouvrage d'Adams, *sur l'électricité*, enrichie de notes et de savantes observations, dont la mort de Roger-Martin a privé le public. 7° Il avait, en outre, commencé un *Abrégé du Système de chimie de Fourcroy*. La douloureuse maladie qui hâta la fin de ses jours ne lui permit pas de mettre la dernière main à cette production.

ROGERS (Samuel), banquier et poète anglais, a composé plusieurs poëmes, qui ont obtenu le plus grand succès dans son pays. Dans le nombre de ses productions, on cite une *Ode à la Superstition*; une *Epître à un ami*; le *Voyage de Colomb*, poëme; le conte de *Jaqueline*, et *les Plaisirs de la mémoire*: ce dernier poëme, remarquable par la variété des descriptions, par le choix des fictions et par l'élégance du style, a été réimprimé un grand nombre de fois.

ROGGE (Corneille), né à Amsterdam en 1761, ministre des protestans remontrans, ou Arméniens de Leyde, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages estimés. Le principal est son *Tableau de l'histoire de la dernière révolution dans les Provinces-Unies des Pays-Bas* (1795), publié en 1796, 1 vol. in-8°, dont son *Histoire de la Constitution du peuple batave*, publiée en 1799, aussi 1 vol. in-8°, peut être regardée comme la suite. On a encore de lui: 1° *Mémoire sur la véritable nature du Christianisme, selon les décisions de Jésus et des apôtres*, Rotterdam, 1794; 2° *Traité sur la suffisance ou l'insuffisance de la preuve intrinsèque de l'origine divine de la doctrine chrétienne*, ouvrage qui remporta le prix au concours ouvert par la société teylerienne de Harlem. M. Westerhaan a publié, en 1807, un *Recueil des Sermons de Rogge*, précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages. Ce savant estimable

mourut à Leyde, le 27 août 1806.

ROGGIERI (LE BARON JEAN-BAPTISTE), né dans l'état de Gênes, se montra partisan du système républicain à l'époque de l'entrée des Français en Italie, et fut d'abord employé en qualité de ministre plénipotentiaire de la république de Gênes à Campo-Formio, et à Milan, auprès de la république cisalpine. Député, en 1802, à la consulta de Lyon, il fut nommé successivement préfet à Sarzane, sénateur à Gênes, et enfin membre de la magistrature suprême; il eut en même temps le portefeuille des relations extérieures. Lorsque l'état de Gênes fut réuni à l'empire français, M. Roggieri passa à Maëstricht, en qualité de préfet du département de la Meuse-Inférieure, qu'il administrait encore en 1814. Les Français ayant dû, par suite des événemens politiques de cette année, évacuer le pays, M. Roggieri, qui était fortement attaché aux intérêts de la France, et qui les défendit avec vigueur contre les commissaires prussiens et hollandais, ne quitta Maëstricht qu'après avoir protesté contre les mesures exécutées par les puissances alliées. Préfet à Nîmes pendant les *cent jours*, en 1815, il se concilia l'estime de ses administrés. M. Roggieri est fixé à Paris depuis le retour des Bourbons.

ROGNIAT (LE BARON JOSEPH), né en 1767 à Vienne, département de l'Isère, entra au service au commencement de la révolution. Capitaine du génie en 1800, il fit la campagne à l'armée du Rhin, sous les ordres du général Moreau, et se distingua, le 15 juillet, à la bataille de Neubourg. Il fit les guerres du Nord en 1805, 1806 et 1807, devint chef de bataillon, et fut employé au siége de Dantzick. Commandant de la légion-d'honneur, et promu au grade de colonel, il passa en Espagne, où il trouva de nombreuses occasions de rendre des services signalés à l'armée, notamment au siége de Sarragosse, pendant lequel il fut chargé de diriger les travaux d'attaque. On connaît la part importante qu'eut le génie à la prise de cette place, où, pendant le siége, le colonel Rogniat déploya autant de courage que de talent. Nommé depuis général de brigade, et employé au siége de Tortose, il poussa les travaux avec une telle activité, que dès le septième jour, on put faire jouer le mineur contre l'escarpe du corps de la place. Ses services, dans cette circonstance, lui méritèrent le grade de général de division. Après la prise de Valence, il passa en Allemagne au commencement de 1813, fortifia la nouvelle ville de Dresde, et commanda le génie à Metz pendant la campagne de France. Nommé par le roi, en 1814, chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la légion-d'honneur, il devint membre du comité de la guerre et de la commission chargée des plans de guerre. En 1816, le général Rogniat fut président du premier conseil de guerre, qui prononça la peine capitale contre le général Brayer, et dans la même année, il fut membre du même conseil, lors de l'acquittement du général Drouot. Depuis 1816, le général Rogniat est premier inspecteur-

général du génie, et depuis 1820, membre du conseil de perfectionnement de l'école Polytechnique. Il a écrit quelques ouvrages sur la guerre : 1° *Considérations sur l'art de la guerre*, 2° édit., 1817, in-8° ; 2° *Relation des siéges de Sarragosse et de Tortose, par les Français, dans la dernière guerre d'Espagne*, 1814, in-4°. Il a encore fait imprimer une brochure intitulée : *Situation de la France en* 1817, in-8°.

ROGUET (François, comte), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'-croix de l'ordre de la Réunion, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de celui de la couronne de Fer d'Italie, et grand'-croix de l'ordre de Hesse-Darmstadt, est né à Toulouse le 12 novembre 1770. Il eut de bonne heure la passion des armes, et si, de simple soldat il s'est élevé aux premiers grades, il ne doit son avancement et son illustration qu'à ses services. Entré au service dans le régiment de Guienne, infanterie, le 3 mai 1789, il fut bientôt fourrier, et, lors de la création des volontaires nationaux, adjudant du 1er bataillon de la Haute-Garonne. Il fit avec ce bataillon la campagne de 1792 à l'armée du Var. Sa bravoure, à la prise de Nice, aux affaires de Sospello et Levenzo, lui valut le grade d'adjudant-major-capitaine au camp de Castiglione, le 5 avril 1793. Il fit la campagne de 1793, chargé de tous les détails de la colonne aux ordres du général Miaskowski (le 1er bataillon de la Haute-Garonne formait l'avant-garde); il servit avec distinction les 17 et 19 avril, 8, 9 et 12 juin, et surtout le 8 septembre, lorsque le roi de Sardaigne, à la tête de son armée, vint attaquer l'armée française, qui le repoussa, après lui avoir fait essuyer des pertes considérables. Le 20 janvier 1794, le 1er bataillon de la Haute-Garonne, celui de la vieille marine, et le 2e bataillon du Var, furent amalgamés, et formèrent la 21e demi-brigade de ligne. Cette organisation conservait un seul adjudant-major chargé de tous les détails : police, discipline, instruction, manœuvres. L'adjudant-major Roguet fut nommé, quoique le plus jeune d'âge et de services (il n'avait que 23 ans); il justifia cette confiance dans les campagnes de 1794 et 1795, aux affaires d'Oneille, Ormea, Ganechio, Dego et Cairo. Une balle lui traversa la jambe le 23 juin 1795, au moment où, à la tête du 1er bataillon de la 21e, il sautait dans le fossé du fort de Savonne, dont ce bataillon avait reçu l'ordre de s'emparer en présence de l'armée autrichienne. Retabli de sa blessure, il prit part aux combats de la ligne du Borghetto, à la bataille de Leano, à la prise de cette ville, de Finale, Vado et Savonne. Le 15 mars 1796, les 21e, 118e et 129e demi-brigades de ligne furent réunies et formèrent la 32e : l'adjudant-major Roguet y conserva son emploi. Cette demi-brigade s'est immortalisée à l'armée d'Italie, dans les campagnes de 1796 et 1797 : elle était à la bataille de Montenotte, à celle de Dego, au passage du Pô, à la bataille de Lodi, à la prise de Milan, au combat de la Seya, à la prise de Véronne, au combat de Lonato.

C'est dans cette circonstance que le général en chef Bonaparte dit : *J'étais tranquille, la brave* 32e *était là*, et qu'il ordonna l'inscription de ce bel éloge sur les drapeaux de cette demi-brigade. L'adjudant-major Roguet s'est trouvé également au combat de Peschiere, à la bataille de Castiglione, à la prise de la Coronna : ces affaires eurent lieu du 11 avril au 11 août 1796. Il était encore au passage du Tyrol au mois de septembre, et il prit part à la bataille de Roveredo, à la prise de Trente, à la bataille de Bassano, au combat sous Mantoue, à la bataille de Saint-Georges, le 15 septembre 1796; au combat sur la Brenta le 5 novembre; au combat de Caldiero, enfin à la bataille d'Arcole, les 15, 16 et 17 novembre. Le général en chef, instruit des services distingués de l'adjudant-major Roguet, son chef de brigade, déclarait, dans toutes les occasions, qu'il devait ses succès et ses bonnes dispositions à son jeune adjudant-major; il le nomma chef de bataillon sur le champ de bataille, et lui donna, le 21 décembre 1796, le commandement du 1er bataillon de la 33e demi-brigade de ligne. Il commandait son bataillon à la bataille de Rivoli, au passage du Tyrol, sous les ordres du général Joubert, en mars 1797. A cette époque, ce général avait envoyé en reconnaissance trois compagnies de grenadiers de la 5e demi-brigade : ces compagnies coupées par le corps du général Laudon, s'enfermèrent dans le château de Raffenstein. Le général Laudon prit position sur la rive droite du Taillefer, et détacha un corps pour former le blocus de ce château; mais pendant la nuit, le général Joubert ordonna au chef de bataillon Roguet d'aller délivrer les trois compagnies : aussitôt il partit avec son bataillon, traversa la ligne ennemie, dispersa les troupes du blocus, et ramena ces compagnies de grenadiers. Cette action eut lieu en présence de l'armée française, occupant la rive gauche du Taillefer. Le chef de bataillon Roguet, quoique très-jeune, avait la conviction qu'il ne peut exister d'armée sans discipline; ses soins étaient constamment dirigés pour la maintenir dans toute sa force. Une circonstance mémorable le raffermit dans cette opinion, à laquelle il est resté fidèle, et peut-être qu'il lui doit une partie de ses nombreux et glorieux succès. Au mois de mars 1799, nos ennemis, en Italie, étaient parvenus à semer le désordre dans l'armée. A Rome, les officiers ne voulaient plus reconnaître l'autorité de leur général en chef; à Mantoue, les troupes se révoltèrent, excepté le bataillon commandé par le brave Roguet, qui reçut, le 18 mars, l'ordre de sortir de Mantoue pour aller occuper Sanguinetto. Le moment de la réunion de son bataillon pour le départ fut le signal de la révolte, mais son incroyable fermeté, malgré tous les obstacles, maintint ses troupes. Il sortit de la ville et se rendit au poste assigné. La rebellion dura trois jours, pendant lesquels le seul 1er bataillon de la 33e demi-brigade était à son poste : pas un soldat ne cessa d'observer la discipline et l'ordre le plus parfait. A l'ouverture de

la campagne de 1799, la 33ᵉ demi-brigade faisait partie du centre de l'armée d'Italie, sous les ordres du général Moreau. A la bataille de Vérone, le 26 mars, le village de Sainte-Lucie, poste important, avait été pris et repris plusieurs fois. Le général Moreau ordonna au chef de bataillon Roguet de marcher avec son bataillon, et de s'en emparer: aussitôt il chassa les Autrichiens, s'établit et se maintint à Sainte-Lucie; mais il fut grièvement blessé. Par suite des événemens de cette campagne, le Piémont, les vallées d'Oneille et du Tanaro s'insurgèrent. La population armée, commandée par des officiers piémontais, auxquels s'étaient joints des partis autrichiens, se porta sur le territoire ligurien, mit le siége devant la ville de la Pieve: le pillage et l'incendie marquaient son passage. Le ponent de la Ligurie était dans la consternation : les Anglais bloquaient Gênes. L'armée française manœuvrait sur le Pô; elle n'avait plus de communication avec Gênes ni avec la France. Les 34ᵉ et 41ᵉ demi-brigades d'infanterie sortirent de Nice, chargées d'attaquer Oneille et de rétablir les communications. Ces troupes, après avoir éprouvé des pertes considérables, leur commandant tué, rentrèrent dans Nice. Le chef de bataillon Roguet était dans Gênes pour s'y rétablir de la blessure qu'il avait reçue devant Vérone. Connaissant l'esprit des Génois, il proposa de reprendre Oneille et de rétablir les communications. Le général Dessolles, chef de l'état-major-général de l'armée, se trouvait en mission à Gênes. Il mit à la disposition du jeune chef de bataillon Roguet 150 Polonais et deux compagnies de la 79ᵉ demi-brigade, qui, arrivant de Corfou, étaient débarquées à Gênes. C'est avec de pareils et de si faibles moyens que ce brave officier partit le 20 mai 1799, et qu'il obtint les plus brillans résultats. Il forma plusieurs bataillons de la population génoise du ponent, manœuvra dans toutes les directions, dispersa les révoltés, s'empara de la ville et de la vallée d'Oneille, de celle du Tanaro, fit lever le siége de la Pieve au moment où l'ennemi devait y entrer par capitulation; prit l'artillerie que les insurgés avaient à Oneille et dans la vallée sur les hauteurs de la Pieve, Ponte di Nova, et Ormea; s'empara de Ganechio, fit prisonnier le commandant en chef de l'insurrection, ainsi que tout son état-major; détruisit l'insurrection entière, désarma la population; rétablit les communications de l'armée avec Gênes et la France, et alla rejoindre avec ses bataillons de paysans génois, près de Ceva, l'armée aux ordres du général Moreau, qui se retirait d'Italie. Ce général le nomma chef de brigade sur le champ de bataille le 11 juin 1799, et lui donna le commandement de la 33ᵉ de ligne, qui venait de perdre son chef à Mondovi. Cette demi-brigade, par suite des malheurs de la campagne, se trouvait réduite de 3.000 hommes à 350. Cependant elle se distingua encore aux batailles de Fossano, de Novi, et aux affaires de Coni, dans la rivière de Gênes et sur le Var; enfin, le 22 juillet 1800, ce corps n'était plus composé que de 160 hom-

mes; il reçut l'ordre de se rendre à Paris, pour se réorganiser et recevoir des conscrits qui devaient le porter au complet. Ce fut alors que, par les soins du colonel Roguet, l'instruction fut poussée au plus haut point de perfection. Ce corps resta à Paris jusqu'en 1803, et jamais troupe ne fut mieux disciplinée; elle devint le modèle de l'armée, l'objet continuel de l'admiration et de l'étude des généraux qui, depuis, se sont distingués à la tête des grandes opérations militaires. Le premier consul Bonaparte, afin de mettre le colonel Roguet à même de rendre de plus grands services, le nomma général de brigade le 21 août 1803. Dès ce moment, il fut employé au camp de Montreuil, sous les ordres du général, depuis maréchal Ney; il commandait les 69ᵉ et 76ᵉ régimens d'infanterie. Nommé commandant de la légion-d'honneur lors de la création de l'ordre, le 15 juin 1804, il passa le Rhin le 25 septembre 1805, et fit la célèbre campagne d'Allemagne; sa brigade se distingua d'une manière éclatante à la belle affaire d'Elchingen le 14 octobre. C'est par ses manœuvres hardies qu'elle enleva toutes les hauteurs occupées par l'ennemi: elle se couvrit de gloire, et le maréchal Ney reçut le nom de duc d'Elchingen. Après la prise d'Ulm, ce maréchal fut chargé d'occuper le Tyrol, opération très-difficile et de la plus haute importance; pour y pénétrer, il fallait être maître des forts de Scharnitz et de Leutach, qui ferment le Tyrol du côté de la Bavière. Une attaque de front offrait peu d'espoir; le seul moyen qui présentait quelques chances favorables était de tourner le fort de Leutach, de s'en emparer, de remonter l'Achen occidental jusqu'à Gassen, de se diriger sur Saefeld, y prendre position, et faire occuper le château de Schlossberg, qui commande la vallée de Scharnitz du côté d'Inspruck. Par cette manœuvre, Scharnitz, n'ayant de ce côté qu'un simple mur de peu d'épaisseur, se trouvait hors d'état d'être défendu, et sa garnison forcée de poser les armes. Le 4 novembre 1805, à 4 heures du matin, le général Roguet, à la tête de sa brigade, fut chargé de cette opération très-difficile, qu'il remplit avec le plus grand succès. Pendant que cette brigade effectuait son mouvement, le maréchal Ney, avec la division Malher et toute l'artillerie de son armée, attaquait Scharnitz de front. Malgré d'excellentes dispositions et la valeur des troupes, il n'obtint aucun résultat avantageux: la nuit termina cette sanglante lutte, où la division Malher eut 36 morts et 500 blessés. Après la marche la plus pénible, la brigade Roguet délogea les miliciens qui défendaient le Kreinkopf, franchit cette montagne escarpée qui sépare le Frauchensée et le Lautersée de la vallée de l'Achen occidental. La place de Leutach se trouva coupée d'Inspruck. L'audace et l'intrépidité de cette manœuvre épouvanta les miliciens; ils prirent la fuite. La garnison du fort, après une heure de résistance, capitula: 760 hommes du régiment de Kinski furent faits prisonniers; on trouva dans le fort beaucoup de munitions et quatre pièces d'artillerie. Sans perdre de temps, cette brigade remonta l'A-

chen occidental, se dirigea sur Saefeld, y prit position, et trois compagnies de grenadiers occupèrent le château de Schlossberg; ces opérations furent terminées vers minuit. Des paysans sortis de Saefeld prévinrent le commandant de Scharuitz de la prise de Leutach. A cette nouvelle, les miliciens abandonnèrent ce brave commandant, qui, se voyant réduit à sa garnison, conçut le projet d'évacuer la place, de surprendre, par une vive attaque, la brigade Roguet, de lui passer sur le corps, de se rendre à Inspruck, et de rejoindre les troupes de l'archiduc Jean, qui se dirigeaient vers la Carinthie. En effet, cet officier partit avec son artillerie et sa garnison, manœuvra avec adresse et célérité, et, sans tirer un coup de fusil, surprit les trois compagnies de grenadiers, placées à Schlossberg, qui, exténuées de fatigues, se gardaient mal. Il les fit prisonnières, et le 5 novembre, à 4 heures du matin, il arriva devant les avant-postes de Saefeld, les attaqua en déployant toutes les forces de son artillerie; mais après de vains efforts et beaucoup de pertes, ce commandant fut obligé de rendre les armes avec 600 hommes et 11 pièces de canon. Alors le général Roguet fit ouvrir les portes de Scharuitz au maréchal Ney, et dès ce moment on ne trouva plus d'obstacles pour pénétrer dans le Tyrol. Dans cette brillante expédition, cette brigade eut 10 morts et 6 blessés; le maréchal ordonna que tous les grenadiers et carabiniers de l'armée seraient réunis; que le général Roguet en prendrait le commandement, et qu'il entrerait à leur tête dans Inspruck. La brigade Roguet se distingua à la bataille d'Iéna, au blocus de Magdebourg, à l'affaire de Soldau, à la bataille d'Eylau, à la reprise de Gutstadt, le 2 mars 1807. Commandant l'avant-garde du corps d'armée du maréchal Ney, il occupa les camps de Lingenau, Worsfeld et Scharuitz, à la gauche de l'armée, les fit soigneusement retrancher, et s'y maintint jusqu'au 5 juin 1807, jour où ce maréchal fut attaqué dans ses positions. L'ennemi projetait d'enlever en entier le corps d'armée. Le général Roguet avait devant lui le centre des ennemis et la garde impériale russe, avec une artillerie formidable. Malgré l'extrême disproportion des forces, ce général conserva sa position, protégea la retraite du maréchal sur la Passarge, ne quitta son camp que par ordre formel, et lorsque toute l'armée était réunie et hors d'atteinte. Le général Roguet formait l'arrière-garde lorsqu'il eut son cheval tué, et qu'une balle lui traversa le pied gauche. Resté sur le champ de bataille, il fut fait prisonnier. Rentré en France, après la paix de Tilsitt, et n'étant pas guéri de sa blessure, ce général fut nommé au commandement de l'infanterie de la garnison de Paris, et chargé de l'instruction et de l'organisation de toutes les troupes stationnées dans la 1re division militaire; elles étaient composées de nouvelles levées, destinées à former la première armée d'Espagne. Son zèle et son activité ordinaires obtinrent les résultats qu'on s'en était promis; il reçut en récompense l'ordre de la Couronne de Fer le 7 décembre 1807,

et le titre de baron le 19 mars 1808. Dans le même temps, afin de profiter du séjour de l'empereur à Bayonne, les Anglais menacèrent l'Escaut. Le général Roguet fut désigné pour se rendre dans l'île de Cadsan, où, malgré tous les obstacles, il parvint à établir un tel système de défense et de fortifications, qu'il contraignit les Anglais de s'éloigner, et que leur escadre fut forcée de respecter Flessingue. Le 5 septembre 1808, ce général prit le commandement de la 1re brigade de la division Sébastiani au corps d'armée du duc de Dantzick; cette brigade servit avec tant d'éclat aux affaires de Durango, à la prise de Bilbao et de Saint-Ander, que le maréchal demanda le grade de général de division pour le général Roguet, qui fut nommé, le 5 avril 1809, colonel en second des grenadiers à pied de la garde impériale. Il commandait une brigade de tirailleurs de cette garde, conscrits nouvellement armés, aux batailles d'Essling et de Wagram. Après la paix de Presbourg, il prit à Paris la 1re division de conscrits, tirailleurs et voltigeurs de la garde, à peine armés et habillés, et la conduisit en Espagne. Il signala ses talens dans les campagnes de 1809, 1810 et 1811, aux affaires de Yauguos, Bellorade et Portes; il défit des corps entiers d'insurgés, rendit de grands services contre l'armée de Galice, et reçut le grade de général de division le 24 juin 1811. Comme commandant du 6e gouvernement d'Espagne, la bonté et la douceur remplacèrent sa sévérité habituelle. Sa justice soumit les Espagnols, qui proclamèrent hautement sa probité et ses vertus. Par ses soins, l'ordre, la paix succédèrent aux scènes de carnage, et ce temps de calme fut consacré par le général Roguet, à déclarer une guerre à outrance à de cruels ennemis, et l'une des causes actives de nos désastres, à ces hommes qui spéculaient sur la subsistance des troupes. A la fin du mois de mars 1812, il partit des bords du Duero (province de Salamanque) avec une division composée de fusiliers et des deux premiers régimens de tirailleurs et de voltigeurs de la garde, pour se porter sur le Niémen. Il traversa l'Espagne, la France et l'Allemagne, sans perdre un seul homme. Arrivé, le 4 juillet, à Wilna, il fit la funeste campagne de Russie. Mis en réserve le jour de la bataille de la Moskowa, la nuit il garda le champ de bataille, et fut ensuite attaché à l'avant-garde, commandée par le roi de Naples. (*Voy.* MURAT.) Sa division forma la garnison de Moskou. C'est à ses soins, à son activité, à son dévouement, et surtout à la plus rigoureuse discipline, que dans cette malheureuse circonstance l'armée a dû les moyens d'existence, et que les habitans doivent la conservation des établissemens que le gouverneur Rostopchin livrait aux flammes. Pendant la retraite, le général Roguet a été constamment à pied à la tête de ses troupes, supportant toutes les privations, donnant l'exemple de la fermeté et du courage, et n'ayant d'autre quartier-général

que leur bivouac sur la neige. Le 15 novembre, l'armée russe occupait une forte position sur la gauche de Krasnoë, et tout était disposé pour enlever l'armée française; mais pendant la nuit, le général Roguet, d'après les ordres de l'empereur, attaque et enlève les positions de l'ennemi, qui abandonna son artillerie, et perdit beaucoup de monde. Ce ne fut qu'après cette mémorable affaire, dont le succès fut si brillant et si décisif, qu'il n'exista plus de crainte pour effectuer la retraite sur la route d'Orcha. Le 17, afin de protéger la retraite des corps d'armée du prince Eugène (*voy.* BEAUHARNAIS) et du maréchal Davoust, il soutint en bataille, toute la journée, le feu de 60 pièces d'artillerie, plusieurs charges de chevaux et de fantassins, qui mirent hors de combat 1,500 hommes de sa division. Ces braves se couvrirent de gloire, et, grâce à leurs héroïques efforts, les restes confus de l'armée parvinrent à effectuer leur retraite. Les 26, 27 et 28 novembre, il rendit encore d'importans services. L'empereur lui confia le commandement de toutes les troupes de la jeune garde, des troupes italiennes, napolitaines et de la division hessoise. A son arrivée à Posen, il rallia les vieilles gardes de France et d'Italie; organisa cette troupe qui forma la vieille garde impériale, et, sous ses ordres, elle donna l'exemple de la discipline et du plus grand courage aux batailles de Lutzen, Bautzen et Wurchen. Le 3 avril 1813, le général Roguet fut nommé grand'croix de l'ordre de la Réunion, et par S. A R., le grand-duc de Hesse, grand'croix de son ordre, le 28 mars. Pendant l'armistice, il fut chargé d'établir et de fortifier le camp de Kœnigstein, de la garde des frontières de Bohême, de Zittau à Freyberg, et d'ouvrir de grandes communications sur les rives de l'Elbe, pour faciliter les manœuvres de l'armée sur l'une et l'autre rive de ce fleuve. Ces travaux immenses et conçus par le génie de Napoléon, pour l'exécution de ses vastes desseins, restèrent inutiles par la défaite de nos armées en Silésie, à Jauer et sur la Bober. A la bataille de Dresde, le général Roguet commandait 14 bataillons de conscrits, arrivés de Paris, à peine armés et habillés. Ce fut à leur tête que l'énergie, l'audace de la plus habile manœuvre, et l'intrépidité sous le feu de toute l'artillerie ennemie, excitèrent l'admiration de l'armée, les applaudissemens de son chef suprême, et donnèrent la victoire à nos armes. A la bataille de Léipsick, cette division rendit de nouveaux services; elle culbuta un corps d'Autrichiens, et soutint toutes les charges de la cavalerie réunie de la garde prussienne et russe. Cette cavalerie se porta plusieurs fois jusque sur les pièces qui défendaient les angles des carrés, mais elle fut toujours contrainte à la retraite, laissant le terrain tout couvert de ses morts. Le général Roguet forma l'arrière-garde à la retraite de Léipsick sur le Rhin, et se distingua dans la journée de Hanau. Il reçut le titre de comte, le 28 novembre 181., avec l'ordre de se

rendre à Bruxelles, pour y prendre le commandement des troupes de la garde, mais il n'y trouva pas un seul soldat, et les mouvemens qui s'effectuaient en Hollande alarmèrent le patriotisme de cet excellent général. Ses instances furent si vives, que l'empereur fit partir en poste, de Metz et de Paris, six régimens de conscrits. C'est avec ces troupes qu'il fit la campagne de 1814, et ses succès furent des prodiges. Il débuta, le 20 décembre 1813, par marcher sur Breda, repoussa les ennemis, forma le blocus de cette place, et lorsqu'elle allait se rendre, il reçut l'ordre du général Lefèvre-Desnouettes, qui, plus ancien, venait de prendre le commandement, de se rendre à Hogstratten, pour y tenir position. Le 11 janvier 1814, il soutint, avec une seule brigade, un combat mémorable contre le corps d'armée de Bulow, et le 13, il soutint encore un autre combat contre le même corps, et celui du général anglais Graham. Malgré tous leurs efforts, après avoir éprouvé des pertes énormes, ces corps furent contraints à la retraite. L'empereur fut tellement satisfait de la belle conduite de cette brigade, pendant cette glorieuse journée, que, sur la demande du général Roguet, il donna, à deux colonels, à trois chefs de bataillons, le titre de baron avec dotation, nomma officiers de la légion-d'honneur cinq officiers, et accorda vingt-neuf croix aux sous-officiers et soldats de ces deux régimens. Mais pour avoir une idée des services rendus par cette division devant Anvers, il faudrait lire le rapport adressé, par sir Graham, au gouvernement anglais, le 6 février. Cette division de conscrits prit part à de beaux combats, le 31 janvier, 1er, 2, 3, 4, 5 et 6 février, et tint constamment les ennemis éloignés d'Anvers jusqu'au 28 mars, qu'elle reçut l'ordre de joindre le premier corps à Gand. Elle prit part, le 30 mars, au combat de Courtrai : un seul bataillon détruisit un corps entier de Saxons. Après l'abdication de l'empereur, le général Roguet et sa division firent à Lille leur soumission ; ce général reçut la croix de Saint-Louis, le 8 juillet 1814. Après le 20 mars 1815, il reprit son emploi de colonel en second des grenadiers à pied de la garde, et combattit à leur tête, à Ligny, à Waterloo ; il commandait ce corps devant Paris, ainsi qu'à l'armée de la Loire. Depuis lors le lieutenant-général Roguet est en disponibilité.

ROHAN (Louis-René-Édouard, cardinal de), naquit le 27 septembre 1734. Un physique agréable, un esprit facile et orné, ne pouvaient manquer d'en faire un prêtre homme du monde ; aussi cette réunion de qualités servit-elle merveilleusement l'ambition de M. de Rohan, connu d'abord sous le nom de prince Louis ; il devint ensuite évêque de Strasbourg, fut nommé grand-aumônier de France, et fut reçu bientôt après à l'académie-française. L'ambassade près la cour de Vienne étant venue à vaquer, M. de Rohan fut promu à ce poste, et ne s'y fit remarquer que par son faste et ses aventures ga-

lantes. Son ambition n'était pas satisfaite ; il convoitait la place de M. de Breteuil, alors ministre. Pour parvenir à son but, il pensa qu'il devait s'efforcer d'intéresser la reine Marie-Antoinette. L'expédient, peu honorable pour sa mémoire, qu'il employa, et les personnages qu'il fit agir, en révélant aux yeux du public son désir effréné des honneurs, déversèrent sur lui une honte qui remplit d'amertume le reste de sa vie. Le 15 août 1785, jour de la fête de la reine, deux bijoutiers se présentèrent à cette princesse, se prétendant ses créanciers de la somme de seize cent mille francs, pour prix d'un collier de diamans remis entre les mains du cardinal, qui se disait chargé d'en faire l'acquisition pour le compte de S. M. La reine déclara qu'elle n'avait jamais entendu parler de ce collier; elle se plaignit vivement au roi, et demanda justice de l'abus qu'on avait fait de son nom; mais l'éclat et le scandale qui suivirent cette démarche, firent bientôt regretter qu'on ne l'eût pas évitée, ou du moins que l'affaire n'eût pas été assoupie. Louis XVI délibéra avec le garde-des-sceaux et M. de Breteuil sur le parti qu'il devait prendre : il fut décidé que le cardinal serait immédiatement arrêté; mais à la demande même de la reine, il fut interrogé et confronté avec elle. Cette princesse enjoignit au cardinal de déclarer si elle lui avait parlé une seule fois depuis quatre ans ; il répondit négativement, et avoua qu'une intrigante, nommée LAMOTHE (*voy.* ce nom), avait indignement abusé de sa confiance. En sortant du cabinet du roi, le cardinal fut arrêté et conduit à la Bastille; le monarque lui ayant permis de prononcer lui-même sur son sort, il demanda à être jugé par le parlement. Il fut prouvé, par les débats et les aveux de la femme de Lamothe, que celle-ci ne s'était jamais présentée à la reine, et que depuis le moment où le collier était passé dans ses mains, un luxe extraordinaire avait succédé à une détresse absolue ; que son mari s'étant rendu en Angleterre, en avait rapporté des sommes considérables, qui furent reconnues être le prix de diamans qu'il avait vendus à Londres ; que le même avait amené à minuit, dans la parc de Versailles, une comédienne appelée Doliva, qui avait joué le rôle de la reine, et que le cardinal, quon avait fait appeler pour une entrevue, avait été dupe de cette intrigue. Le parlement acquitta le prélat, mit la fille Doliva hors de cour, condamna la femme Lamothe à la flétrissure et à une détention perpétuelle, et envoya son mari aux galères. Le cardinal perdit sa charge de grand-aumônier, fut exilé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, et reçut ordre, peu de temps après, de se rendre dans son évêché de Strasbourg. Il y vécut tranquille jusqu'en 1789, époque où il fut nommé député aux états-généraux par le bailliage de Haguenau et de Wissembourg. Il n'accepta pas, et fut réélu après la mort de l'abbé Louis, qui avait été nommé sur son refus : l'assemblée fit lever son exil. Il parut à la séance du 12 septembre,

s'excusa d'avoir autant tardé à se rendre à son poste, et fit l'éloge du patriotisme des députés; il prêta ensuite le serment civique. Mais bientôt il se rattacha au parti de la cour, et quitta l'assemblée. Vainement reçut-il l'ordre, le 29 juillet 1790, de revenir à son poste dans le délai de quinze jours; il ne répondit que vers la fin d'août, en donnant sa démission de député, démission qu'il motivait sur le devoir où il était, comme prince de l'empire, de défendre les prérogatives méconnues par la constitution donnée au clergé. Cette protestation causa un mécontentement presque général. M. de Rohan fut dès-lors en butte aux dénonciations les plus graves: on l'accusa de menées sourdes, propres à faire naître, parmi les habitans de l'Alsace, un esprit de révolte contre les décrets de l'assemblée; de préparer aux émigrés, et notamment au prince de Condé, les moyens d'effectuer une invasion en France, en leur fournissant des armes et des munitions de toute espèce. Il fut enfin dénoncé comme coupable d'avoir suscité les troubles qui éclatèrent alors dans les départemens situés sur la rive gauche du Rhin. Il se hâta de chercher un asile dans la partie trans-rhénale de sa principauté. Il y mourut dans l'oubli en 1802.

ROLAND (Philippe-Laurent), sculpteur, né en 1746, près de Lille, montra, dès son enfance, et par quelques ouvrages en bois, un goût décidé pour l'art dans lequel il s'illustra depuis; il fut employé par Pajou, alors chargé des ornemens du Palais-Royal et de la salle de spectacle de Versailles, à dégrossir les marbres. La nuit, Roland se livrait à l'étude du dessin: c'est par ce double travail qu'il se fortifia dans son art, et parvint à se procurer l'argent nécessaire pour faire le voyage de Rome. Là, il put suivre les leçons de maîtres habiles, dont sa pauvreté l'avait toujours empêché de profiter. Après cinq ans de séjour dans cette capitale, il revint à Paris, et fut agrégé à l'académie des beaux-arts sur la présentation d'une tête de *Caton d'Utique*; il entra dans ce corps, en 1781, après avoir produit une tête de *Samson*. La statue du *grand Condé* acheva la réputation de Roland, qui fut bientôt chargé d'exécuter les *Caryatides* de la façade du théâtre de l'Opéra-Comique, ainsi qu'un bas-relief, représentant les *neuf Muses*, pour le château de Fontainebleau. L'élégance de cette production prouva qu'il n'était pas seulement propre au genre sévère dans lequel il excellait. Aussi laborieux qu'habile, Roland enrichit son pays d'un grand nombre d'ouvrages remarquables, parmi lesquels on remarque le *bas-relief* exécuté, en 1792, au-dessous du péristyle du Panthéon, aujourd'hui église Sainte-Geneviève; le buste en marbre de *Pajou*, son premier maître et son ami; une partie des sculptures intérieures, qui ornent les palais des Tuileries et du Luxembourg; le *bas-relief* de la cour du Louvre; la statue de *Napoléon*, celles de *Tronchet* et de *Malesherbes*; la *Minerve* en pierre, placée en avant du péristyle du corps-législatif; une figure de *Bacchante*, en bronze, et

enfin, la statue d'*Homere, chantant sur sa lyre* : ce morceau, le chef-d'œuvre de l'auteur, et l'un des meilleurs de l'école française, figure dans la belle galerie du Louvre : il n'a été exécuté qu'en 1812, dix ans après que Roland en eut exposé le modèle. En 1815, il fut du nombre des artistes désignés par le roi pour exécuter les statues qui doivent être placées sur le pont de Louis XVI. Chargé de celle du grand *Condé*, il en avait fait l'esquisse, lorsqu'il mourut, le 11 juillet 1816, d'une apoplexie dont il avait été atteint, cinq jours auparavant, dans son atelier même. Roland était professeur de l'académie royale de peinture et de sculpture, et membre de la légion-d'honneur. Il joignait à un talent distingué une modestie qui en relevait encore l'éclat. Son éloge a été prononcé, par M. Quatremère de Quincy, à l'institut, où il fut remplacé par M. Ramey.

ROLAND (Mme MANON-PHILPON, FEMME). Ces noms, assez vulgaires, sont ceux d'une femme qui ne le céde en héroïsme ni à Caton ni à Sidney; elle fut la Malesherbes de son sexe. Sa vie eut tout l'éclat de la grandeur, sa mort toute la sublimité de la vertu. Les transactions avec les événemens, les concessions à la bassesse, qui forment l'histoire contemporaine presque entière, n'ont point de plus admirable et de plus doux contraste que la vie de cette femme adorable et martyre. Elle était sensible à la beauté morale comme à la beauté dans les arts : deux facultés séparées trop souvent; elle pensait comme Platon, sentait comme Mme de Staël; elle est morte comme Socrate. Elle était accessible à la pitié, comme femme; capable du plus grand courage comme homme d'état; des plus hautes pensées comme philosophe. Jetée, à la terrible époque de la révolution, dans un dangereux tourbillon d'affaires, de plaisirs, d'intrigues et de maux, elle resta aussi pure dans ses mœurs que naïve dans sa conduite. Vertus d'instinct, vertus méditées, grâces de son sexe, profondeur d'esprit, facilité de travail, rapidité de pensées, mouvemens d'héroïsme, patience inébranlable sous le malheur, voilà le résumé de cette vie que l'on retrace avec délices, parce qu'elle console, parce qu'elle fait la satire de tout ce qui se meut, et s'enorgueillit encore autour de nous. Fille d'un graveur, elle naquit, en 1756, à Paris. Son père l'éleva avec dureté et sa mère avec tendresse : elle se révoltait contre l'injustice, elle adorait la main qui caressait son enfance. La passion du beau moral se développa de bonne heure en elle par un goût prononcé, non pour le théâtre, où tout est faux jusqu'aux vices, mais pour les beaux-arts : la guitare, les crayons, les bois, les eaux, surtout les fleurs, occupèrent ses premiers loisirs. Aimer, croire, connaître, étaient ses plus ardens besoins ; elle dévora Plutarque et Saint-Augustin, Clairault et Jean-Jacques Rousseau ; son esprit devint républicain, son âme fut toute chrétienne : la fille de quinze ans n'était plus de son siècle. Cependant elle tenait aux soins réels de la vie

par le bonheur qu'elle répandait autour d'elle; elle perdit en même temps sa mère et sa fortune. Une liaison fondée sur l'estime l'unit à Roland, écrivain laborieux, savant éclairé, administrateur habile, d'une grande austérité dans ses mœurs, d'une âme ferme et sévère, et d'un âge avancé. Dans les voyages qu'elle fit avec lui, elle étudia les mœurs des peuples, et s'occupait déjà de leur bonheur moral sous la direction qu'il imprimait aux pensées de sa compagne. L'esprit flexible, exalté, la raison droite et profonde de Mme Roland, acquéraient plus de force sans perdre leur souplesse et leur grâce. De cette éducation que Mme Roland se donna, de cette union grave et sévère de deux personnes si dissemblables, de ce mélange de pensées douces, généreuses, nobles, aimables, sublimes et positives, se forma le caractère de Mme Roland, phénomène en morale, union de toutes les vertus mâles et de tout ce que la vie offre d'élégance et de séduction; de là cette éloquence naturelle, cette finesse d'aperçus, cette verve sans exagération, cette grâce sans recherche, qui caractérisent son style, et qui en font un modèle unique et isolé. La France s'écroulait; Mme Roland et son mari, du fond d'une retraite, aux environs de Lyon, avaient suivi dans ses progrès la décadence du colosse informe qui ne tombait que de pouriture. Roland, chargé d'une mission auprès de l'assemblée constituante, vient à Paris avec sa femme : bientôt il est porté au ministère de l'intérieur par des amis imprudens. Roland était beaucoup trop honnête homme. C'est sa femme qui imprime à ses travaux, à ses résolutions, l'éclat et la chaleur ; c'est elle qui dicte cette remontrance au roi, remède sévère, mais seul remède à des plaies si profondes : morceau admirable par l'éloquence et par le courage. Roland n'est plus ministre. La petite Philpon, la jeune enfant qui lisait Plutarque, s'est élancée dans la carrière politique pour s'y conduire comme Sully. Etrangère aux manœuvres, dédaignant les intrigues, elle vivait dans une sphère élevée, que les soupçons de tous les partis n'ont point osé atteindre. La révolution se précipite : le 10 août a lieu. Jouet des événemens, Roland redevient ministre ; ceux qui lui imposent ce titre vont bientôt lui donner la mort. La terreur approche : Roland parle d'humanité, les massacres de septembre s'exécutent ; il invoque les lois, le danger plane sur sa tête. On contraint sa femme de paraître à la tribune. Elle, dont les conseils, l'esprit, le courage, avaient dirigé son mari au milieu de tant d'écueils, paraît sous les regards menaçans de ses ennemis, répond sans pâlir à leurs questions, les questionne elle-même, les accable, les déjoue : elle paiera son triomphe. Les périls s'accroissent, de sinistres avis lui parviennent. Qu'importe ! elle continue à recevoir chez elle les députés de la Gironde, sur lesquels étaient suspendus les poignards. Les grâces aimables présidaient à ces réunions, où de grands desseins s'agitaient. Femme spirituelle et se-

duisante, chef de parti, mais vertueuse, elle y exerçait un double empire. On lui conseilla de fuir; elle rejeta le déguisement qu'on lui offrait avec une vivacité et une assurance qui ne permettent plus à personne de renouveler cette proposition. Les événemens se pressent; la Montagne triomphe; Roland fuit, sa femme reste. On l'a vue naïve et bonne dans son enfance, vertueuse et attrayante dans sa première jeunesse; on va la voir éclatante et pleine d'énergie dans le chaos des troubles politiques: elle atteindra au sublime. La persécution et le martyre couronneront cette noble vie. En vain l'enferme-t-on dans le même cachot qui contient les derniers rebuts de son sexe; la captivité, la mort prochaine n'ont aucun pouvoir sur cette conscience pure: elle relit Plutarque; elle se nourrit des pages de Tacite; elle cultive ses fleurs chéries; elle retourne à sa guitare. Un attrait de vertu attaché à toute sa personne adoucit ses gardiens; ils finissent par la respecter et l'adorer. C'est alors, c'est devant l'échafaud dressé pour elle, les yeux mouillés de larmes que lui arrachaient son mari fugitif, sa fille délaissée, qu'elle triomphe d'elle-même, réunit ses forces, écrit ses *Mémoires*: éternel monument de simplicité dans la grandeur d'âme, d'éloquence et d'esprit, dévoués au service de la vertu. Elle crut sa première copie perdue; elle les refit, le sentiment de l'avenir inquiétait cette âme si grande; elle nomma ses seconds mémoires: *Appel à la postérité*. Enfin, dans ses *dernières pensées* elle exposa les plus secrets mouvemens qui l'agitaient, et les motifs de sa résolution de mourir. Rien de plus touchant n'a été écrit; rien n'est plus religieux, plus tendre, plus vrai, plus magnanime; et si un nom sacré pouvait se mêler au récit des infortunes humaines, ce nom seul pourrait exprimer ce que le cœur ressent lorsqu'on relit ces *dernières pensées*. Elle avait résolu de s'ôter la vie: un ami, auquel elle communiqua son projet, lui donna un plus courageux conseil; elle en pesa les motifs, elle y songea; elle y souscrivit, avec calme, comme à une necessité du destin, comme à un devoir qui avait sa noblesse et sa grandeur. Transférée à la Conciergerie, le jour même où périrent les Girondins, elle refusa avec bonté les soins officieux de M. Chauveau-Lagarde, et parut seule devant ses juges. Elle discuta froidement tout ce qui lui fut imputé, détruisit toutes ces frivoles accusations, et termina par ces mots, qui retentiront à jamais dans l'avenir: « Vous me jugez digne de » partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés; je » tâcherai de porter à l'échafaud » le courage qu'ils ont montré. » Ce courage fut naïf, admirable, sans exemple. Elle s'était habillée en blanc, ses longs cheveux noirs tombaient sur sa ceinture. On lui donna un compagnon de mort: il montrait de la faiblesse; elle le consola. « Allez le premier, lui » dit-elle, je veux vous épargner » la douleur de voir couler mon » sang. » Elle en demanda la permission au bourreau, qui refusait, quand elle dit à cet exécu-



Mme. Rolland.

teur, avec un sourire, « Vous ne »pourriez pas, j'en suis sûr, re»jeter la dernière demande d'une »femme. » Elle s'inclina ensuite devant la statue de la liberté, et dit : « Ah! liberté! comme on t'a »jouée! » Elle mourut ainsi. Mme Roland était grande, d'une taille élégante, d'une physionomie spirituelle, et qui s'embellissait de ses émotions; douée de grâces, et laissant entrevoir une secrète énergie. Ses grands yeux noirs, pleins d'expression et de douceur, peignaient une sensibilité plus forte et plus mâle que celle que l'on attend de son sexe. Sa conversation était sérieuse, douce et vive. Le monde et l'histoire ne comptent pas deux femmes qu'aient également signalée de grands talens, de hautes vertus, une intelligence puissante, une vie sans reproches, une mort héroïque.

ROLAND (N. DE LA PLATRIÈRE), naquit vers 1743, à Paris, d'une famille considérée. Le bonheur de son existence fut tout entier dans son mariage avec la femme héroïque dont nous venons de tracer la vie; mais cet héroïsme trop élevé, placé auprès de sa simple vertu, l'absorbe et l'éclipse pour ainsi dire. Ce qui fit la félicité de sa vie est le malheur de sa gloire. Il s'occupa constamment d'administration et d'industrie. Son intelligence était plus nette que vaste, et plus étendue que puissante. Il ne manquait point de ce courage passif, qui repousse le mal sans faire le bien. Homme éminemment probe, il dut à sa femme ces pensées généreuses qui ne naissent que dans les âmes ardentes. Elle excita son ambition par l'amour : car, quelque sévérité que l'on reconnaisse dans le caractère et les mœurs de Roland, ses lettres écrites en Italie, et adressées à sa femme, portent encore témoignage de l'attachement mêlé de vénération qu'elle avait su inspirer à ce vieillard. Dans les troubles de la révolution, il se montra l'instrument inflexible des vues de sa femme. Quand elle mourut, il était proscrit; il se perça de son épée sur un grand chemin, près de Lyon : ses dernières paroles, son dernier soupir, les dernières lignes qu'il traça, furent pour elle. On trouva ce testament du proscrit, auprès de son cadavre, sur la terre. Il semblait dormir, et plusieurs passans le regardèrent sans chercher à l'éveiller : il n'était plus. On dira de madame Rolland, Ce fut une femme sublime; de Roland, Ce fut un homme juste.

ROLAND (JOSÉPHINE-LUCILE-JEANNE-ARMANDE DELILLE, DAME), est née à Angers, le 28 octobre 1769; elle est fille de M. Marchandeau-Delille, administrateur des domaines du roi, homme aussi recommandable par son mérite que par ses vertus. Mme Roland, dès sa plus tendre jeunesse, annonça une grande vivacité d'esprit et d'imagination : ses talens se développèrent de très-bonne heure. Elle fit, n'ayant encore que huit ans, une comédie, qu'elle avait composée sans secours, intitulée : *le Retour des Matelots*, ou *la Prise de la Grenade.* On s'étonne, à part l'esprit qui étincelait dans l'ouvrage, de voir un

si jeune auteur animé des sentimens les plus vifs pour la gloire de sa patrie ; sentimens qui, plus tard, n'ont fait que se développer dans son cœur, et qui respirent dans toutes ses productions. Mme Roland a possédé d'illustres amis ; elle en était digne, car son affection pour eux s'accrut dans leur noble adversité, et aujourd'hui, qu'ils reposent dans la tombe, sa mémoire leur conserve un culte fidèle. Elle épousa, à l'âge de 13 ans, M. Barrairon, et se remaria, en 1796, à M. Roland, aujourd'hui (1825) directeur des domaines à Périgueux. Mme Roland cultive avec succès les lettres ; elle compte au premier rang des femmes auteurs de ce temps ; mais, modeste autant qu'aimable, elle est satisfaite de passer ses jours dans le sein de sa famille et de ses amis, dont elle fait le bonheur ; elle se refuse à tout se qui pourrait l'enlever à la simplicité de ses habitudes. L'académie de Lyon voulut, en 1810, l'admettre dans son sein ; elle s'y refusa, toute surprise d'un honneur qui effrayait sa modestie. Elle a écrit plusieurs romans, dont nous allons donner la liste ; ils se distinguent tous par un plan habilement tracé, par des caractères soutenus et souvent neufs ; par la peinture gracieuse et vraie de la nature et des pays qu'elle décrit, par un style élégant et facile, et par des scènes variées, qui procurent alternativement à l'âme de douces et de violentes émotions. Ses ouvrages sont : 1° *Palmira*, 4 vol., 1re éd., 1801 ; 2° *Mélanie de Rostange*, 3 vol., 1804 ; 3° *Alexandra, ou la Chaumière russe*, 3 vol., 1806 ; 4° *Adalbert de Montgelas*, 3 vol., 1810 ; 5° *Émilia ou la Ferme des Apennins*, 3 vol., 1812 ; 6° *Lydia Stevil, ou le Prisonnier français*, 3 vol., 1817 ; 7° *la Jeune Bostonienne*, suivie d'*Amica*, 2 vol., 1820 ; 8° *le Trésor de la famille Lowembourg*, 3 vol., 1824.

ROLLA (Alexandre), membre du conservatoire royal de Milan, et chef d'orchestre du grand théâtre de cette ville, serait le premier violoniste de l'Italie, sans Paganini, qui en est le plus habile. Son exécution est brillante, et il a conservé, malgré son âge avancé, tout le feu et le sentiment d'un jeune artiste, en y joignant le goût et l'expérience d'un grand maître. Ses concertos étaient très-suivis : on raconte qu'un jour Diana se présenta à Rolla pour recevoir de ses leçons ; celui-ci s'y refusa, reconnaissant en lui un talent qui n'avait plus besoin de guide. Le jeune habitant de Crémone le pria de lui donner au moins quelques avis en composition ; mais il ne fut pas plus heureux. Choqué d'un pareil refus, il trouva occasion de s'en venger peu de temps après. M. Rolla composait alors un concerto, qu'il devait exécuter dans une solennité prochaine. Pendant plusieurs jours, M. Diana épia les momens que l'autre étudiait, copia sous ses fenêtres les solos et les idées qu'il put recueillir, et s'en fit un canevas pour un concerto. Trois jours avant la fête, il annonça le désir de se faire entendre dans une église, comme c'est l'usage en Italie. Professeurs, amateurs accoururent en foule, et M. Rolla, entre autres ; mais quel fut son

étonnement de reconnaître, à mesure que Diana jouait, les idées du concerto qu'il préparait, depuis long-temps, pour la solennité qui devait avoir lieu trois jours après!... M. Rolla n'a composé que de la musique instrumentale; elle est très-recherchée par les amateurs; mais pour en bien apprécier le mérite, il faut l'avoir entendue de son propre maître.

ROLLAND (N.), contre-amiral, était parvenu, en 1805, par de nombreux services et plusieurs beaux faits d'armes, au grade de capitaine de vaisseau. Employé, à cette époque, dans l'escadre de l'amiral Villeneuve, et chargé du commandement du vaisseau l'*Atlas*, de 74 canons, il fut blessé dangereusement au combat du 22 juillet, par l'effet de l'explosion de plusieurs caisses de cartouches. M. Rolland, guéri de ses blessures, continua de servir utilement jusqu'à la fin de la guerre, et se distingua particulièrement le 13 février 1814. La division aux ordres du contre-amiral Cosmao, dans laquelle se trouvait le vaisseau le *Romulus*, qu'il commandait, étant sortie du port de Toulon pour protéger la rentrée du vaisseau le *Génois*, M. Rolland se trouva attaqué par trois vaisseaux anglais à trois ponts, et soutint contre eux, pendant cinq quarts d'heure, un combat des plus opiniâtres. Enfin, dirigeant tout son feu sur le *Boyle*, qui le serrait de trop près, il s'ouvrit un passage, et rentra dans la baie de Toulon, ayant été grièvement blessé, et ayant perdu beaucoup de monde. Il obtint, le 8 juillet 1814, le grade de contre-amiral, et cessa d'être employé peu de temps après.

ROLLAND (Jean-Baptiste-Dominique), ancien magistrat et législateur, naquit, le 31 juillet 1753, à Rémilly, département de la Moselle. Son père, Joseph Rolland, notaire et ensuite juge de paix de son canton, le mit au collége de Metz, où il se distingua dans ses classes. Il fut nommé avocat au parlement de cette ville à l'âge de vingt-quatre ans. Ses talens et sa droiture l'élevèrent aux fonctions de juge et de président du tribunal de Faulquemont. Une très-forte majorité de voix le porta, en 1791, à l'assemblée législative, où il montra la pureté et la solidité de son patriotisme; il fut un de ceux qui, à cette époque, votèrent en faveur du général La Fayette. Appelé par les vœux et les sollicitations d'un grand nombre d'électeurs à faire partie de la convention nationale, nommé, presqu'en même temps, juge du tribunal criminel, il eut le courage de refuser ces deux places. Il avait repris ses fonctions de président à Faulquemont, lorsqu'en l'an 6, les suffrages presqu'unanimes de ses concitoyens le portèrent au conseil des cinq-cents; il occupa ensuite divers emplois honorables dans la magistrature. Il présida le tribunal de Sarguemines, et fut nommé conseiller à Metz, lors de la formation des cours impériales. Président du collége électoral, en 1815, il fut élu, et encore à une immense majorité, membre de la chambre des représentans. En 1816,



on le mit au nombre des conseillers simplement honoraires jusqu'en 1818, où il rentra en fonction, et fut appelé, toujours par des suffrages presque unanimes, à la chambre des députés. Avant la fin de la session 1820, la maladie longue et douloureuse qui l'enleva, le força à rentrer dans ses foyers, où il mourut le 29 novembre 1821, vivement regretté de sa famille, de ses concitoyens, de ses collègues du côté gauche, qui avaient su apprécier en lui les qualités d'un mandataire loyal et intègre du peuple. Il n'avait point cette éloquence de la tribune qui entraîne, mais il possédait à un haut degré l'amour du travail, la rectitude du jugement, la profonde connaissance des lois et des hommes, qui, dans le sein des commissions ou dans le silence du cabinet, préparent les discussions de cette même tribune, ou éclairent l'opinion des juges. Son inflexibilité de principes et de patriotisme, son constant amour pour le bien public, le firent chérir du peuple, et respecter de la plupart des gouvernemens qui se succédèrent dans sa patrie depuis le commencement de la révolution. Ses concitoyens lui ont fait élever, dans un des cimetières de Metz, un monument modeste, mais honorable, puisqu'il est un hommage de leurs regrets.

ROLLAND (N.), membre de l'assemblée nationale constituante, remplissait des fonctions ecclésiastiques en qualité de curé du Caire, à l'époque de la convocation des états-généraux, en 1789. Il jouissait de la confiance de ses paroissiens et des membres de son ordre : il reçut de ces derniers une marque signalée de leur estime, dans sa nomination de député du clergé de la sénéchaussée de Forcalquier, Sisteron, etc., à l'assemblée des états-généraux. Ce digne pasteur fut un des premiers membres de la chambre du clergé qui se réunirent au tiers-état; il prit part à toutes les délibérations, et prêta, le 3 janvier 1791, le serment civique et religieux exigé des prêtres fonctionnaires publics. Après la session de l'assemblée constituante, il retourna dans ses foyers, où il reprit l'exercice de son ministère. Il continua d'y donner des exemples de sagesse et de modération, et échappa aux proscriptions du régime de la terreur; il ne reparut pas néanmoins sur la scène politique. On croit qu'il mourut vers l'époque de l'établissement du gouvernement consulaire.

ROLLAND-D'ERCEVILLE (Barthélemy-Gabriel), président au parlement de Paris à l'époque de la révolution, ayant protesté, en 1790, contre les décrets de l'assemblée constituante, fut traduit, sous le régime de la terreur, au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort le 20 avril 1794. Il avait publié plusieurs écrits sur la jurisprudence et la littérature. On cite ses *Recherches sur les prérogatives des dames chez les Gaulois, sur les cours d'amour, et sur les priviléges qu'en France les mères nobles transmettaient à leurs descendans, quoique issus de pères roturiers*. Ces recherches sont précédées de réflexions curieuses sur l'influence que les femmes ont

cue dans tous les gouvernemens, dans toutes les révolutions, et dans les sciences et les arts.

ROLLAND DE VILLARCEAU (LE BARON JEAN-ANDRÉ-LOUIS), né à Paris, le 27 mai 1764, d'une ancienne famille de robe, entra jeune encore au service militaire, et était lieutenant dans le régiment de La Fère, artillerie, au commencement de la révolution. Il se montra d'abord ennemi des réformes décrétées par l'assemblée constituante, et entièrement dévoué à l'ancienne aristocratie. Quelques pamphlets qu'il publia à cette époque, de concert avec son ami, M. Séguier, et dans lesquels plusieurs membres de l'assemblée nationale étaient très-maltraités, firent lancer, par le tribunal encore existant du Châtelet de Paris, un décret de prise de corps contre les deux auteurs; mais ils se dérobèrent à toute poursuite en émigrant, et se rendirent auprès des princes à Turin. De là, ils accompagnèrent le vicomte de Mirabeau (*voyez* ce nom) sur les bords du Rhin, pour l'aider à lever et à organiser cette fameuse légion qui devait terrasser tous les amis de la révolution française. Cédant aux instances de sa famille, M Rolland de Villarceau rentra cependant bientôt dans sa patrie. Après la révolution du 18 brumaire, il se présenta au premier consul Bonaparte, lui rappela qu'ils avaient servi tous deux dans le même régiment d'artillerie, et lui demanda de l'emploi. Il obtint successivement les préfectures des départemens du Tanaro et des Apennins, dans le Piémont. En 1811, il fut appelé à celle du département du Gard, qu'il conserva juqu'en 1815, et où il a laissé d'honorables souvenirs par son administration sage et équitable. Après les événemens du mois de mars de cette année, il reçut le duc d'Angoulême à Nîmes, avec toutes les marques du dévouement, et réunit, en quelques jours, un grand nombre de volontaires royaux, qu'il parvint à armer et à équiper; mais les troupes de ligne ayant pris un parti contraire, et arboré la cocarde aux trois couleurs, ces volontaires furent dispersés. Le préfet fut même momentanément arrêté, conduit aux casernes, et courut les plus grands dangers. Tiré des mains des soldats, il n'abandonna cependant la direction des affaires du département que le jour même où le prince s'embarqua au port de Cette pour l'Espagne. A cette époque, le département du Gard resta assez long-temps sans communication directe avec Paris. M. Rolland de Villarceau fut désigné, pendant les *cent jours*, en 1815, pour les préfectures d'Eure-et-Loir, de l'Eure, et de l'Hérault, mais il n'en occupa aucune. Au second retour du roi, et d'après l'ordonnance royale qui réintégrait les fonctionnaires publics en activité avant le 20 mars, il se disposait à aller reprendre son poste à Nîmes, lorsqu'il apprit que sa place avait été donnée à un des nombreux postulans de cette époque. Depuis lors, il n'a point rempli de fonctions publiques. M. Rolland de Villarceau a publié un ouvrage intitulé: *Des Ressources que l'administration peut fournir aux finances*, 1816, in-8°.

ROLLE (Dennis), membre du parlement anglais, naquit vers 1725, dans le Devonshire. Sa famille faisait remonter son origine à Rollon, premier duc de Normandie. Rolle tenait peu à cette illustre descendance, mais il tenait beaucoup à former une colonie, et ayant acheté, en 1766, un district entier de la Floride (il possédait 40,000 liv. sterl. de revenu par le seul produit de ses fermes), il enrôla, pour peupler sa nouvelle possession, environ mille individus, avec lesquels il se rendit en Amérique. A peine arrivé à sa destination, Rolle vit disparaître ses colons, soit par les ravages d'un climat meurtrier, soit par la désertion de ceux qui avaient pu résister aux effets de la maladie, et bientôt il se trouva seul, sans argent, et obligé, pour retourner dans sa patrie, de s'engager comme matelot sur le premier vaisseau qui mettait à la voile. Il revit heureusement l'Angleterre, et y trouva intact son revenu de 40,000 liv. sterl. Nommé membre du parlement et shériff, il s'occupa, dans ce dernier poste, à améliorer une partie des mœurs de la classe populaire. Il fonda à Londres et dans ses terres, où il encouragea particulièrement le goût de l'agriculture, plusieurs écoles; fit réimprimer et distribuer gratuitement des livres de morale, s'efforça de faire abolir les combats de coqs et de taureaux, et afin d'inspirer plus d'humanité en faveur de tous les animaux, et surtout des animaux utiles ou domestiques, il publia une brochure, où il assurait que, par la douceur et la bonté, l'homme pouvait vaincre la férocité des animaux les plus cruels, apprivoiser les plus sauvages, et même s'en faire aimer. On trouve dans la brochure de Rolle ce passage curieux: « J'ai, dit-il, éprouvé la reconnaissance d'un ours sauvage, qui, après une absence d'un mois, se laissa prendre par moi et conduire par le museau. Je ne puis encore bien m'expliquer l'inclination des chevaux qui devenaient sur-le-champ dociles, sans aucun manége de ma part, ni celle des dogues, dans la gueule desquels je pouvais fourrer ma main, ni celle des serpens venimeux, qui ne m'ont jamais inspiré aucune crainte. Pendant des années, j'ai erré dans des forêts épaisses sans être jamais attaqué; je me suis couché dans des marécages remplis de reptiles et d'insectes venimeux: des serpens ont été mon oreiller, sans qu'aucun m'ait mordu. Je pourrais parler d'une grue qui courait partout derrière moi et me suivait dans les champs, et d'un chien étranger qui, toutes les fois que je traversais Waltham, accourait comme pour ma défense, et exprimait par des gémissemens le déplaisir de me quitter. Je me souviens encore d'un petit chat de la Floride, qui s'élança de sa retraite sur des chiens qui aboyaient autour de moi, et dont il craignait une attaque sur ma personne. Je ne puis m'expliquer ces témoignages d'attachement animal, ainsi que beaucoup d'autres, qu'en supposant que c'est ainsi que la Providence a voulu récompenser ma bienveillance pour les animaux. » Rolle

n'était point obligé de garantir l'exactitude de ce qu'il avançait, et sa relation ne doit être envisagée que sous le rapport moral. Elle produisit un très-bon effet, et atteignit en partie le but qu'il s'était proposé. A la chambre des communes, où il siégea plusieurs fois, il se montra toujours sage et indépendant. Retiré dans ses terres, il y vécut en simple agriculteur; souvent on le rencontrait une bêche sur l'épaule et des vivres dans un sac pour toute la journée. Il consacra une colline entière à la culture de toutes les variétés de bruyères qu'il put se procurer; il aimait les sciences botaniques, dans lesquelles il avait des connaissances étendues, et il entretenait une correspondance intéressante avec des botanistes célèbres. Simple, doux, facile dans ses relations sociales, il était surtout très-bienfaisant, donnait annuellement 2,000 liv. sterlings aux pauvres, n'augmentait jamais les baux de ses fermiers, et aidait de sa bourse et de son appui les entreprises utiles. Rolle mourut le 24 juin 1797, généralement et bien justement regretté.

ROLLE (Pierre-Nicolas), né à Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, le 17 juillet 1770, descend du célèbre mathématicien de ce nom, membre de l'académie des sciences. Ce dernier a été omis mal à propos dans la Biographie universelle, quoiqu'il ait publié, en 1690, un bon traité d'algèbre, et fait faire à cette partie des mathématiques, encore dans l'enfance, des progrès auxquels nos algébristes modernes ont de grandes obligations. M. Rolle, qui fait le sujet de cet article, fut d'abord destiné au barreau par son père, qui s'était distingué dans cette noble carrière. Reçu avocat au parlement de Dijon en 1789, il exerça cette profession jusqu'en 1792, époque glorieuse et fatale où la France vit ses enfans se porter en foule sur ses frontières, alors menacées d'une invasion étrangère. Le général Biron, commandant une division de l'armée du Rhin, fit un appel à toutes les compagnies de grenadiers de la garde nationale des départemens voisins. On choisit huit hommes par compagnie, et au mois d'août, on forma le célèbre bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or, de ce département aux députés duquel un homme, qui se connaissait en valeur, disait du haut du trône : *Je connais les guerriers de votre pays, j'ai combattu avec eux, ils sont de la race des braves.* Chaque arrondissement avait formé une compagnie, et les jeunes grenadiers de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine choisirent pour capitaine M. Rolle, âgé seulement de 21 ans. Tandis qu'à la tête de ses braves camarades, il combattait pour sa patrie, son respectable père gémissait dans les prisons de Semur; le corps qu'il commandait faisait partie de cette illustre *colonne infernale*, dont se composait l'avant-garde de l'armée qui fit la conquête de la Belgique. Après les batailles de Famars et d'Anzin, le bataillon soutint le siége de Valenciennes, qui se termina par une capitulation, et fit partie, dans la suite, de l'armée des Alpes, qui franchit le

mont Saint-Bernard. M. Rolle avait des droits au grade de chef de bataillon ; mais ses chefs favorisèrent le désir qu'avait son père qu'il quittât la carrière militaire, en sorte que son congé absolu lui fut expédié pendant la durée trop éphémère de l'école Normale, dont il était élève, et qui, dans son institution primitive, n'atteignit pas, quels que fussent le mérite et l'habileté des professeurs, le but qu'on s'était proposé. Lorsqu'elle eut cessé d'exister, M. Rolle fut nommé, en 1795, substitut du directeur de l'école Polytechnique, et en 1796, administrateur du département de la Côte-d'Or. Étant venu, quelques années après, se fixer à Paris, pour l'éducation de ses enfans, il fut nommé, en 1810, bibliothécaire de la ville. L'ancienne bibliothèque de la ville avait été donnée à l'institut, et on en avait récemment formé une nouvelle, qui, en 1810, ne possédait encore que 16,000 volumes. Le zèle de M. Rolle, digne conservateur de ce bel établissement, a considérablement accru le dépôt confié à ses soins, et en a fait, sinon par le nombre des volumes, du moins par le choix des ouvrages, une des bibliothèques les plus remarquables. M. Rolle, qui dans les combats a payé de sa personne, n'a pas moins contribué par ses travaux scientifiques à la gloire de son pays ; il s'était déjà fait connaître, dans plusieurs journaux littéraires, par un grand nombre d'articles, où l'on reconnaît l'homme de goût, lorsqu'il attira sur lui l'attention de l'Europe savante par une production qui fut couronnée par l'institut, en 1821, et qui a pour titre : *Recherches sur le culte de Bacchus, symbole de la force reproductive de la nature*, 3 vol. in-8°, Paris, 1824. Cet ouvrage, en faveur duquel notre suffrage ne peut rien ajouter aux éloges de l'académie et du public, est un vrai trésor de recherches. Il ne s'agissait pas seulement d'expliquer ces mythes, exploités tant de fois par les modernes au profit de la littérature et des arts, il fallait débrouiller un chaos de croyances religieuses qui se rattachaient aux dogmes les plus révérés des anciens, à des cultes qui aujourd'hui nous sembleraient de la dernière grossièreté, et qui néanmoins tiraient leur origine des éternels décrets de la nature ; il fallait de plus, en remontant aux sources premières de toute religion, concilier les opinions les plus contradictoires, et, ce qui était d'une extrême difficulté, éviter l'aspérité et la sécheresse trop ordinaires dans les ouvrages de ce genre, et allier un style correct et précis à une méthodique et profonde érudition. L'auteur a-t-il rempli toutes ces conditions ? Le suffrage public a répondu affirmativement.

ROLLIN (N.), était professeur de législation à Nantes, depuis le commencement de la révolution, lorsqu'il fut nommé, en 1798, par le département de la Loire-Inférieure, membre du conseil des cinq-cents. S'étant élevé, le 2 juillet, contre le droit de pétition, il excita contre lui les murmures de l'assemblée. Devenu plus populaire, il s'opposa quel-

que temps après à l'établissement d'un impôt sur le sel, présenta différens rapports sur les monnaies, et fut nommé secrétaire du conseil à la fin de la même année. Dans la séance du 4 août 1799, M. Rollin proposa de limiter le pouvoir des sociétés populaires; ce retour à ses anciennes opinions fut cause que la révolution du 18 brumaire termina sa carrière politique.

ROMAGNESI (N.), statuaire distingué, qui s'était fait remarquer au salon de 1808, par une statue de la *Paix*, a exécuté, en 1815, un buste très-ressemblant du roi *Louis XVIII*, que l'on voit dans plusieurs lieux publics, particulièrement au foyer du Théâtre-Français, et quelque temps après, les bustes également très-ressemblans de *Monsieur* (aujourd'hui CHARLES X), et de *Madame*, duchesse d'Angoulême (aujourd'hui Mme la dauphine). On a remarqué à l'exposition du Louvre de 1819, le buste en marbre de *Fontenelle*, commandé par le ministre de l'intérieur; la statue, modèle en plâtre, de la *Paix européenne*, et les bustes de feu Mme la comtesse de Choiseul, de *Fénélon* et de *Pothier*, célèbre jurisconsulte. Ce dernier buste lui ayant été demandé, en 1818, par la ville d'Orléans, il se rendit dans cette ville pour y recueillir des renseignemens utiles à son travail. Il exposa, en 1822, *Vénus blessée au siége de Troie*; et en 1824, deux figures, l'*Afrique* et l'*Amérique*, destinées à la décoration intérieure du Géorama; la *Vierge tenant l'enfant Jésus sur son sein*; un buste de feu le *général Masséna*, et deux bas-reliefs, l'un représentant *Vénus couchée dans une conque*, et l'autre *Léda*. M. Romagnesi a exécuté le bas-relief, *Calliope et Polymnie*, dans la cour du Louvre, à gauche de la porte de sortie de la rue du Coq. Il a publié, en 1818, les premières livraisons des *Aventures de Sapho*, recueil grand in-4°, composé d'une suite de dessins et du texte des poésies de Sapho, avec une traduction en français.

ROMAGNOSI (JEAN-DOMINIQUE), publiciste italien, né en 1774 à Salso, dans le duché de Plaisance, se fit connaître de bonne heure par la publication d'un ouvrage intitulé : *Genèse du droit pénal*, regardé comme classique dans son genre. L'Italie n'avait pas manqué d'écrivains qui eussent élevé la voix pour lui dénoncer les imperfections de sa législation criminelle. Beccaria, Filangieri, Pagano et plusieurs autres, avaient plaidé la cause de l'humanité avec un courage, qu'eu égard aux temps dans lesquels ils vivaient, on serait presque tenté d'appeler témérité. Le *Traité des délits et des peines*, la *Science de la législation*, et les *Considérations sur la procédure criminelle*, trois productions célèbres du dernier siècle, en inculquant l'amour de l'ordre, avaient fait apprécier les avantages de la justice. Romagnosi, s'associant à ces travaux, ne resta pas au-dessous de sa tâche, lorsqu'il entreprit de rechercher l'origine du droit de punir, d'en déterminer la nature, les bornes, et les lois auxquelles il devait être assujéti. Cet ouvrage, reçu avec applaudissement par

les Italiens, déclaré original et classique par l'université de Gœttingue, réunit les suffrages de celles de Pavie, de Bologne et de Pise, qui en proclamèrent l'utilité, l'importance, tout le mérite. Les éloges ne furent pas stériles pour l'auteur, qui fut nommé, l'année même, à la charge de préteur à Trente, avec des pouvoirs très-étendus. Loin d'abuser de son autorité, Romagnosi sut, par son impartialité et son désintéressement, se concilier l'amour de ses administrés et l'estime du gouvernement, qui, en 1793, lui accorda le titre de conseiller aulique. L'Italie était à cette époque agitée par les nouvelles idées : l'amour du repos et une aversion naturelle pour les discordes civiles, déterminèrent Romagnosi à se tenir à l'écart dans la lutte qui allait s'engager entre les partis. Il s'arrêta dans le Tyrol, où il exerça la profession d'avocat, satisfait des égards qu'on lui témoignait, et du bien qu'il pouvait faire. Il aurait quitté à regret cet asile de tranquillité et de bonheur, si, appelé, en 1802, à occuper la chaire de droit public à l'université de Parme, il n'eût, en se rapprochant de ses parens, trouvé des dédommagemens dans les affections domestiques. Ce fut pendant l'exercice de ces nouvelles fonctions qu'il publia un autre ouvrage, intitulé : *Introduction à l'étude du droit public universel*, qui fut jugé capable de rectifier, et même d'augmenter la masse des idées qu'on avait alors sur les principes de cette science. Le moment était arrivé où Romagnosi devait descendre de la hauteur de ses théories pour se jeter dans les champs non moins épineux de l'application et de la pratique. Le nouveau gouvernement italien, se montrant empressé d'améliorer le système judiciaire de cette malheureuse contrée, sortie à peine du joug autrichien, s'entoura des hommes les plus distingués dans les diverses branches de l'administration, pour procéder avec prudence dans les réformes qu'il se proposait d'y opérer. Romagnosi fut invité de se rendre à Milan, pour participer à ces grands travaux : il lui échut la partie la plus importante, celle qui sert de fondement à la liberté civile, sans laquelle il n'y a pas de bonheur possible pour les citoyens. Son projet du code de procédure pénale, présenté trois mois après que la demande lui en fut adressée, reçut la sanction du chef du gouvernement, après avoir soutenu l'examen et la discussion du conseil-d'état. Ces soins législatifs éloignèrent Romagnosi du sein de l'université, à laquelle il se crut obligé de renoncer. Il n'en fut dédommagé que par le titre purement honorifique de consulteur du ministère de la justice, qui lui fut transmis avec une lettre très-flatteuse de celui qui était alors à la tête de ce département. Il ne se passa pas long-temps, qu'en vertu d'une nouvelle disposition, il fut nommé professeur de droit civil à l'université de Pavie, et, comme si le gouvernement se fût reproché également de ne pas l'employer comme professeur, ou de ne pas s'en servir comme jurisconsulte, Romagnosi

fut encore une fois rappelé à Milan, pour y prendre possession d'une nouvelle chaire de haute législation qu'on y avait fondée expressément pour lui, et où il reçut peu après sa nomination comme inspecteur-général des écoles de droit du royaume. De retour dans la capitale, il mit la dernière main à un projet de code pénal, dont le gouvernement l'avait chargé depuis l'année 1808, et y fut sans cesse occupé de la révision des traités adoptés pour l'enseignement public. Les questions qui s'élevaient de tous les côtés sur l'interprétation et l'application des lois, firent sentir la nécessité d'avoir un organe pour pénétrer les fonctionnaires publics du véritable esprit du nouveau système judiciaire. Ce fut aussi à Romagnosi que l'on confia la rédaction d'un journal de jurisprudence, qui contribua beaucoup à répandre les connaissances légales. La chute de l'empire français et les changemens politiques arrivés en Europe, en 1815, firent écrouler les trônes que la victoire et la politique avaient élevés autour de la France. La Lombardie retomba sous la domination autrichienne, qui, d'après un fameux discours, paraît n'avoir pas besoin de professeurs ni de savans. Romagnosi, qui était l'un et l'autre, fut des premiers à éprouver les effets de ces étranges maximes. Privé de toutes ses places, il ne lui restait que le devoir pénible, quoique honorable, de chercher dans ses propres moyens quelques ressources contre le malheur, lorsqu'une administration soupçonneuse vint encore aggraver sa position, en lui ôtant cette ombre de liberté qu'on accorde comme une grâce aux sujets d'un gouvernement despotique. Enveloppé, par des imputations vagues, dans la dernière persécution exercée contre les patriotes milanais, il fut envoyé sous bonne escorte à Venise, et jeté dans les cachots impériaux, non moins redoutables que les *plombs* de la république. Soumis à l'interrogatoire d'un juge qu'il avait vu autrefois siéger parmi ses écoliers, il applaudit presqu'aux moyens employés pour le confondre. « Ce »jeune homme, disait-il, connaît »toutes les ruses de son métier, »et il faut être réellement inno»cent pour échapper à son inqui»sition. Il sait plusieurs choses »que je me serais bien gardé de »lui apprendre : mais je ne le con»sidère pas moins comme l'un de »mes meilleurs élèves. » C'est ainsi qu'il parlait de ses persécuteurs. Malgré le projet qu'on avait de lui nuire, on fut obligé de reconnaître son innocence, et de le rendre aux vœux de ses amis et de ses admirateurs. Les fers dont on l'avait chargé n'avaient jamais pu le ravir à ses études, et ce fut dans la prison même qu'il travailla à l'*Enseignement primitif des mathématiques*, ouvrage rempli d'aperçus lumineux et profonds. Le jour qu'on alla lui annoncer sa délivrance, Romagnosi était en proie aux douleurs les plus vives, et avait épuisé toutes ses ressources pécuniaires. N'osant pas compromettre les personnes qui se seraient fait un devoir de l'aider dans ses besoins, et même de l'accueillir chez

eux, il demanda l'hospitalité à son geôlier, et attendit, libre dans la prison, les secours que sa famille devait lui envoyer pour la rejoindre. Ses ouvrages sont : 1° *Genesi del diritto penale*, Pavie, 1791, in-4°, réimprimé à Milan, en 1807 et en 1823, 3 vol. in-8°, avec l'addition d'un nouveau volume; 2° *Che cosa è uguaglianza?* Trente, 1792; 3° *Che cosa è libertà?* ibid., 1793. Ces deux opuscules furent, la même année, réimprimés ensemble à Milan et à Crémone. 4° *Discorso sull' amor delle donne considerato come motore precipuo della legislazione*, Trento, 1793; 5° *Diverse allegazioni in cause celebri*, Trento et Roveredo, 1794-1800; 6° *Introduzione allo studio del diritto pubblico universale*, Parme, Bodoni, 1805, 2 vol. in-8°; 7° *Progetto del Codice di procedura penale del regno d'Italia*; 8° *Saggio filosofico e politico sull' istruzione pubblica legale*, Milan, 1807, in-8°; 9° *Discorso sulla quistione qual sia il governo più adattato a perfezionare la legislazione civile?* ibid., 1807, in-8°; 10° *Discorso su i vantaggi che all' istruzion pubblica risultano dal Codice Napoleone*, Pavia, 1808; 11° *Esposizione della controversia sulla riduzione delle donazioni anteriori al Codice Napoleone*, Milan, 1811, gros in-8°; 12° *Discorso sul soggetto ed importanza dello studio dell' alta legislazione*, ibid., 1812; 13° *Giornale di giurisprudenza universale*, ibid., 1812-1814, 8 vol. et deux numéros in 8°; 14° *Principj fondamentali di diritto amministrativo*, ibid., 1814; 15° *Costituzione d'una monarchia nazionale rappresentativa*, Philadelphie, 1815, in-8°; 16° *Assunto primo della scienza del diritto naturale*, Milan, 1820, in-8°; 17° *Insegnamenti primitivi delle matematiche*, ibid., 1822, 2 vol. in-8°; 18° *Trattato della condotta delle acque secondo le vecchie, intermedie e vigenti legislazioni dei diversi paesi d'Italia*, ibid., 1823, 6 vol. in-16; 19° *Dizionario pratico positivo delle parole, più importanti nella giurisprudenza*, sous presse.

ROMANA (*voyez* LA ROMANA).

ROMANELLI (L'ABBÉ DOMINIQUE), antiquaire italien, naquit, en 1756, à Fossaceca, dans les Abruzzes. Il fit ses études au séminaire de Chieti, où il prit les ordres, sans montrer beaucoup de vocation pour l'état auquel ses parens l'avait destiné. Dans le vide qu'il éprouvait pour les études et les sentimens religieux, il sentit le besoin de se créer d'autres occupations afin de le remplir. Il se décida pour les recherches archéologiques, auxquelles il fut entraîné à l'aspect des ruines qui couvrent le sol de sa patrie, si riche en anciens souvenirs. En 1805, il se rendit à Naples, pour y surveiller l'impression de son premier ouvrage, intitulé : *Scoverte patrie di città distrutte*, etc. Cette publication lui fit quelque réputation parmi les savans, et lui acquit des protecteurs. L'archevêque de Tarente, qui dirigeait alors le ministère de l'intérieur, lui obtint la place de conservateur d'une nouvelle bibliothèque qu'on fondait pour le service de son département, et qui fit ensuite partie de la maison des princes. Romanelli put s'y livrer

à son goût pour les antiquités. Il rassembla beaucoup de matériaux pour rédiger des *Guides de voyageurs*, qui, sans être d'un grand secours pour les érudits, sont très-utiles pour la plupart des étrangers, que la curiosité attire en foule dans le royaume de Naples. Romanelli, que le succès de ces petits ouvrages faisait croire en état d'entreprendre de plus grands travaux, échoua dans celui qu'il publia, en 1815, sous le titre d'*Antica topografia istorica del regno di Napoli*, et dont l'exécution exigeait les connaissances les plus étendues et les plus variées. Pour remplir un cadre aussi vaste, il fallait être versé dans les langues anciennes, profond dans l'étude de l'antiquité, habitué à l'inspection des monumens, et outre cela, très-réservé à adopter les opinions d'autrui, et plus réservé encore en émettant les siennes. Romanelli manquait de la plupart de ces qualités indispensables pour quiconque aspire à devenir un bon antiquaire. Il était plutôt fait pour les petites choses que pour les grandes. Quelques *Variétés*, insérées dans des feuilles périodiques du temps, ne sont pas entièrement dépourvues d'intérêt et d'érudition. Romanelli est mort à Naples, en 1819, en laissant les ouvrages suivans : 1° *Scoverte patrie di città distrutte e di altre antichità nella regione Frentana*, Naples, 1805, 2 vol. in-8°; 2° *Viaggio a Pompei, a Pesto e ad Ercolano*, ibid., 1811, in-8°. Dans une seconde édition, publiée en 1817, 2 vol. in-12, l'auteur ajouta la description des antiquités de Pouzzoles et des cartes. 3° *Antica topografia istorica del regno di Napoli*, ibid., 1815 et suiv., 3 vol. in-4°, fig., imprimés aux frais du gouvernement napolitain. 4° *Napoli antica e moderna*, ibid., 1815, 3 vol. in-12, fig.; 5° *Isola di Capri*, ibid., 1816, in-8°, fig.; 6° *Memoria sopra alcuni porti antichi nella regione Frentana* (l'Abruzze citérieur), etc., ibid., 1807, in-8°; 7° *Ricerche sulla letteratura bibliografica de' tempi barbari, nelle provincie del regno di Napoli*, ibid., 1811, in-8°; 8° *Delle celle, de' vasi vinari, e del torculare usato dagli antichi*, ibid., 1812, fig.; 9° *Viaggio da Napoli a Monte-Casino, ed alla cascata d'acqua nell' isola di Sora*, ibid., 1819, in-12, fig.

ROMANZOW (LE COMTE NICOLAS DE), chancelier de Russie, ancien ministre des affaires étrangères, est fils du célèbre feld-maréchal de ce nom, qui s'illustra, sous le règne de Catherine II, par ses talens militaires, les victoires signalées qu'il remporta sur les Ottomans, et les traités de paix qu'il imposa aux ennemis de l'empire. Le comte Nicolas entra de bonne heure dans la carrière administrative, fut nommé conseiller-privé, chambellan de l'empereur, sénateur, et ministre du commerce. En cette dernière qualité, il contribua à l'agrandissement et à la prospérité des établissemens russes sur la mer Noire, et particulièrement à celui de la ville et du port d'Odessa, qui a acquis depuis, sous l'administration du duc de Richelieu (*voy.* ce nom), une si haute importance. Le comte Romanzow, admis dans l'intimité des conseils de l'empereur Alexandre, se montra long-temps à la tête

des hommes d'état qui croyaient que l'alliance de la France était plus avantageuse à la Russie que l'alliance intéressée de l'Angleterre. Napoléon donna en plusieurs occasions, à ce ministre, des témoignages publics de la haute estime qu'il avait conçue pour lui, et lui envoya la décoration de grand-aigle de la légion-d'honneur. Lors de la retraite du comte de Kostschoubey, en septembre 1807, le comte de Romanzow, qui était déjà à la tête du département de la guerre, fut aussi nommé ministre des affaires étrangères, et réunit ces deux départemens. Le parti anglais, très-alarmé de cette nomination, mit en œuvre les négociations et toutes les intrigues de cour, dans lesquelles il avait acquis une grande habileté, pour diminuer l'influence d'un homme qu'il accusait d'être favorable à la politique de la France. Ce parti ne réussit point cependant à lui faire perdre la confiance du monarque et l'estime générale dont il jouissait dans le public; mais plus tard, lorsque le système politique du cabinet russe changea entièrement, le comte de Romanzow se retira des affaires, et consacra son temps aux lettres et aux sciences, qu'il avait dès sa jeunesse cultivées avec succès. Il a depuis fait plusieurs voyages scientifiques, et visité tout l'intérieur du vaste empire russe, pour recueillir des manuscrits, documens et autres matériaux utiles à l'histoire nationale, dont il s'occupe. Il passe pour un des hommes les plus éclairés et les plus instruits de son pays; il emploie généreusement une grande partie de sa fortune, qui est considérable, aux progrès de l'instruction publique, des arts, et à la fondation d'établissemens patriotiques.

ROMANZOW (LE COMTE MICHEL-PAUL), frère du précédent, entra dès sa jeunesse dans la carrière diplomatique, remplit honorablement plusieurs missions, et fut nommé ambassadeur de Russie à la cour de Berlin. Il accompagna son souverain, en 1808, aux conférences que ce prince et plusieurs autres monarques eurent avec Napoléon à Erfurt, et à la fin de la même année, l'empereur Alexandre chargea le comte de Romanzow d'une mission particulière auprès de son grand allié à Paris. Ayant heureusement terminé ces négociations à la satisfaction des deux empereurs, il retourna à Pétersbourg au mois de mars 1809, et fut envoyé en Suède au mois de juillet suivant. Il conclut avec cette puissance, le 5 septembre 1809, un traité de paix aussi désastreux pour elle que glorieux et avantageux à la Russie, traité par lequel la Suède, accablée de revers sous le règne désastreux du roi Gustave IV, cédait à perpétuité le grand-duché de Finlande, et jusqu'aux îles d'Aland, peu éloignées des côtes suédoises et de la ville de Stockholm même. Après la rupture entre la Russie et la France, le comte de Romanzow fut chargé du portefeuille du ministère des affaires étrangères, et administra ce département jusqu'au retour de l'empereur Alexandre à Pétersbourg. Il demanda alors à se retirer, et le monarque, en lui accordant la démission qu'il sollicitait, lui écrivit une lettre

conçue dans les termes les plus flatteurs, par laquelle il lui annonçait qu'il lui conservait son rang et son traitement. Le comte Romanzow répondit, qu'il suppliait S. M. I. de vouloir bien disposer de ce traitement en faveur des militaires blessés dans les dernières guerres, et lui permettre en outre de consacrer au même usage la valeur entière des présens, tabatières, diamans, etc., qu'il avait reçus des souverains étrangers, en différentes occasions, et pendant tout le cours de sa carrière ministérielle. L'empereur lui adressa à ce sujet une nouvelle lettre pleine de témoignages d'estime et d'affection. Rentré dans la vie privée, le comte de Romanzow n'a point cessé d'être utile à son pays. Possesseur d'une fortune considérable, il en emploie la plus grande partie à encourager les lettres, les sciences et les arts. Il est devenu le fondateur et le protecteur de plusieurs établissemens patriotiques. La ville de Homel, près de Mohilow, lui doit de grandes constructions, et en 1815, il y fit élever à la fois une église grecque, une église catholique et une synagogue. C'est aussi lui qui a fait construire, armer et équiper, à ses frais, le vaisseau *le Rurick*, avec lequel le capitaine Kotzebue, fils du fameux dramaturge de ce nom, a fait son voyage de découvertes autour du globe. Il a enfin multiplié dans tous ses domaines les écoles, où les enfans de toutes les classes reçoivent le bienfait de l'enseignement mutuel. Le sculpteur Canova, peu de temps avant sa mort, lui a envoyé d'Italie une statue colossale, représentant la déesse de la Paix. Elle tient d'une main une branche d'olivier, et s'appuie contre une colonne, sur laquelle sont gravées les inscriptions suivantes : *Paix d'Abo*, 1743; *Paix de Rudschuck-Kainardji*, 1774; *Paix de Fredricshamn*, 1809. Ces trois traités de paix, qui ont servi à l'agrandissement de la Russie, ont été conclus et signés par trois Romanzow, le comte actuel, son père et son grand-père.

ROME (LE CHEVALIER JEAN-FRANÇOIS), maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Monay (Jura), le 20 octobre 1773. Il commença sa carrière militaire en qualité de sous-lieutenant au 8e bataillon du Jura, en 1792, et fut fait adjudant-major-capitaine en 1793. Son bataillon, faisant partie de l'armée du Rhin, aux lignes de Weissembourg, il se trouva à toutes les affaires qui précédèrent l'attaque de ces lignes par l'ennemi, et aux différens combats qui se livrèrent à l'aile droite, dans sa retraite sur Strasbourg. Dans la plaine de Gabseim, le chef de son bataillon fut tué; les officiers, réunis, proposèrent unanimement au capitaine Rome de le remplacer. Celui-ci, quoique flatté de l'estime de ses compagnons d'armes, crut devoir refuser ce qu'il regardait comme une trop grande faveur. L'armée française ayant repris l'offensive sur la fin de 1793 et en 1794, l'adjudant-major Rome se trouva à toutes les affaires qui eurent lieu pour reprendre

les lignes et débloquer Landau. Dans la même campagne, le 8e bataillon du Jura se réunit au 2e de la Charente-Inférieure, et au 2e du 37e régiment, et forma la 74e demi-brigade. Le capitaine Rome, alors seul adjudant-major de ce corps, combattit à Zaiskam, sous Spire, le 29 juin; au Platzberg, le 14 juillet, et les trois jours suivans, auxquels se rattache la prise de Kaiserslautern. Les 17, 18, 19 et 20 septembre, l'ennemi attaqua sur ce point la division Meunier, et la força de se retirer sur Tirpstadt. L'adjudant-major Rome, chargé de défendre avec un bataillon le débouché d'Elsfurt, se trouva cerné et contraint d'opérer sa retraite au milieu de l'armée prussienne. Pressé de toutes parts pendant plus d'une lieue, ayant la Lautern à franchir, il manœuvra avec tant d'ordre et de résolution, qu'il parvint à se frayer un passage, et à rejoindre la division avec très-peu de perte. En 1795, au mois de janvier, sous Mayence, l'ennemi ayant fait une sortie, et s'étant avancé sur les lignes, l'adjudant-major Rome, à la tête d'un bataillon, le repoussa de Marienborn jusqu'à la redoute avancée de la place dite de Nerlin. L'armée française ayant été attaquée dans ses positions le 29 octobre, son corps combattit vaillamment à Erxheim, où il fit de grandes pertes, mais ajouta à sa gloire, ainsi que dans les combats qui furent livrés pendant la retraite de l'armée sur Landau. En 1796, il se trouva au passage du Rhin à Kehl; aux combats de Neumühl et Wilstadt, à la bataille de la Renchen et aux affaires d'Herren-Alb, Frauen-Alb et Rasenthal. En 1797, il concourut à la défense de Kehl, assiégé par l'armée autrichienne, et combattit au passage du Rhin, à Diersheim; en 1798, il entra en Suisse, prit part aux combats livrés dans les petits cantons; en 1799, il fit la campagne des Grisons et de la Suisse orientale, sous les ordres du brave général Lecourbe. Au passage du Rhin, à Atsmoos, la 109e demi-brigade se précipita dans le fleuve, sans consulter sa profondeur ni la rapidité de son cours : cinquante hommes furent entraînés par les flots. L'adjudant-major Rome parvint à en sauver quatre; mais sur le point de périr lui-même, il fut sauvé par un dragon. Le même jour, il tourna le fort de Luscisteig avec les compagnies d'élite, et le succès le plus complet couronna ses efforts. Il combattit avec la même bravoure à Feldkirk, à Constance, dont il dirigea la défense; à Fleisch, où le régiment d'Orange en entier fut fait prisonnier; dans la Lanquart, à Dessentis, à Bellinzona, au Saint-Gothard, au Pont-du-Diable, à Getchenen, Wassen et à Libéralp, contre les Austro-Russes. En 1800, il se trouva au passage du Rhin, à Reiclinguen, au combat de Stokack, à la bataille de Moeskirch, aux affaires de Memmingen, du Lech, d'Augsbourg; au passage du Danube, à Blendheim; aux combats d'Hochstadt, Nordlingen, Neubourg; à la bataille d'Hohenlinden; à la prise de Rosenheim, au passage de l'Inn, aux affaires de Rhordorf, de la Saal, de Saltzbourg, de Kremsmunster et de Steyer. En 1802, étant alors

en Hollande, il se trouva au combat sur mer livré par les Anglais à la flottille française, sous les ordres de l'amiral Verhuel. En 1803 et 1804, il fit partie du camp de Boulogne, et en partit en 1805, pour la campagne d'Austerlitz, qu'il fit en qualité de capitaine de voltigeurs; il y reçut la décoration de la légion-d'honneur. En 1806, il fit la campagne de Prusse, à la tête d'une compagnie de grenadiers, se trouva à la bataille d'Iéna (division Gudin), où il fut blessé; à tous les combats livrés par le corps du maréchal Davoust, en Prusse et en Pologne, et fut de nouveau blessé à Pulstuck. En 1807, à la bataille d'Eylau, il reçut le grade de chef de bataillon sur le champ de bataille. Après la mémorable journée de Friedland, il revint en France pour y prendre le commandement de deux bataillons destinés pour l'Espagne. Il arriva à Madrid le 23 mars 1808, et assista à l'affaire du 2 mai. Peu de temps après, le maréchal Moncey le chargea de diriger son avant-garde dans l'expédition sur Valence; il prit part à toutes les actions qui eurent lieu, en avançant et pendant la retraite, qu'il soutint jusqu'à l'Èbre. En 1809, il assista à la bataille de Tudela. Au siége de Sarragosse, une action d'éclat lui valut le grade de major. Rentré en France, il fut aussitôt employé à l'armée de l'Escaut, pour y organiser les gardes nationales du Nord, et commander les troupes dans l'île de Canzane, menacée par les Anglais. En 1810, il se rendit en Allemagne pour y commander le 21ᵉ régiment de ligne, et en 1811, il fut nommé colonel du 7ᵉ régiment d'infanterie légère. En 1812, à la revue de Gombinen, en Prusse, le colonel Rome fut nommé chevalier de l'empire et officier de la légion-d'honneur; il fit la campagne de Russsie, combattit à Smolensk et à Valontina. A cette dernière affaire, le 7ᵉ léger, tête de colonne, pris par l'ennemi pour la garde impériale française, attaqua les Russes avec la plus grande intrépidité, et, après un combat de nuit, des plus opiniâtres et des plus meurtriers, parvint enfin jusqu'à leur position appelée *le Champ sacré*, et les força à la retraite. Le lendemain, l'empereur Napoléon, après avoir parcouru le champ de bataille, et distribué de nombreuses récompenses au 7ᵉ léger, termina sa revue en disant : « Je suis content du colonel Rome. » Ce régiment soutint sa réputation à la bataille de la Moskowa, où son colonel fut blessé dès le matin. Ce brave attendit, à la tête de son corps, la fin de la bataille, pour réclamer les soins qu'exigeait son état. A Moskou, son régiment reçut de nouvelles récompenses, et lui-même fut nommé commandant de la légion-d'honneur. Il combattit à Maiosoroslawetz, et soutint la retraite de l'armée jusqu'à Wiasma. Pendant cette retraite, où il essuya plusieurs combats, l'ordre, la discipline et l'énergie que le colonel Rome sut conserver dans son corps, concoururent à lui mériter le grade de général de brigade, qu'il reçut en 1813. Dans la même année, il fut employé en cette qualité au 13ᵉ corps d'armée; il

combattit à Larrentin. A Kromskamp, il fit éprouver de grandes pertes à l'ennemi, en tués, blessés et prisonniers. En 1814, pendant le blocus d'Hambourg, la défense de l'île de Wilhembourg lui fut confiée. Attaqué dans cette île les 9, 17 et 24 février, ainsi que le 2 mars, par des forces décuples, qui, favorisées par la gelée des bras de l'Elbe, rendaient sa position accessible sur tous les points, il repoussa toujours l'ennemi. Rentré en France, il fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis, et employé dans la gendarmerie. Il fit, la même année, l'inspection de cette arme dans les départemens de l'Est. Au 20 mars 1815, il fut destitué de son emploi, et plus tard, appelé au commandement d'une brigade à l'armée de la Moselle. Dans cette campagne, il attaqua le village de Ligny, à la tête des 30e et 96e régimens, s'en empara, et fit 800 prisonniers. Après le désastre de Waterloo, il soutint la retraite de l'aile droite, des bords de la Dyle jusqu'à Namur, repoussant avec vigueur les efforts d'un ennemi supérieur en nombre. Là, il eut à regretter de se séparer de son aide-de-camp, le brave Delorier, officier de distinction, qui eut le bras droit emporté d'un obus. Retiré sous Paris, il commanda la 12e division d'infanterie, et, chargé de la défense du front de Vaugirard, il paralysa les mouvemens offensifs de l'ennemi. L'armée française ayant pris position sur la rive gauche de la Loire, il fut chargé de la pénible fonction de licencier sa division. Une ordonnance du roi, en date du 2 août 1820, le nomma lieutenant de roi à Calais.

ROMÉ-DE-LISLE (Jean-Baptiste-Louis), savant physicien et minéralogiste, naquit, en 1736, à Gray (Haute-Saône); ses études terminées, il s'embarqua comme secrétaire d'une compagnie d'artillerie et du génie, et fut pris dans l'Inde par les Anglais, qui l'emmenèrent dans les mers de la Chine. Rendu à la liberté en 1764, il se livra à l'étude de l'histoire naturelle, et particulièrement à la minéralogie, science dans laquelle, malgré son utilité, on était alors fort peu avancé. Secondé par MM. Sage et d'Ennery, il fit un grand nombre de découvertes utiles, et commença à fixer les règles de la science des minéraux. Après avoir publié différens ouvrages, entre autres l'*Essai de Crystallographie*, que Linné regardait comme une des meilleures minéralogies du 18me siècle, il ouvrit un cours qui fut bientôt des plus fréquentés, et forma, à l'aide de ses élèves, un riche cabinet de minéraux, qu'il laissa à la disposition des amateurs. A la mort de d'Ennery, chez qui il avait trouvé l'asile de l'amitié, Romé-de-Lisle se vit réduit à la modique pension de 600 liv., qu'il avait obtenue en 1785. Exécuteur-testamentaire de d'Ennery, il s'établit dans le riche cabinet de médailles de son ami, et s'occupa de chercher les rapports de la livre tournois avec celle des Romains, et à déterminer la valeur des monnaies de ce peuple et des monnaies grecques. Romé-de-Lisle a publié le résultat de ses recherches, en

1789, dans un ouvrage qui a été traduit en allemand par Grosse. Ce travail l'amena à la recherche d'un nouveau système de poids et mesures, dont le gouvernement commençait à s'occuper alors; mais sa vue, déjà affaiblie, acheva de se perdre dans les calculs. Il mourut le 7 mars 1790. Ce savant modeste, justement estimé des étrangers, membre des académies de Berlin, de Stockholm et de Mayence, ne faisait point partie de l'académie des sciences de Paris. Importuné par les instances de ses amis, il s'était présenté, en 1780, pour obtenir une place vacante à cette société; mais n'ayant pas été admis, il n'avait pu se déterminer à faire de nouvelles démarches. Il existe de Romé-de-Lisle plusieurs ouvrages, dont les plus curieux sont : 1° *Lettre à Bertrand sur les polypes d'eau douce*, Paris, 1766, in-12; 2° l'*Action du feu central bannie de la surface de la terre, et le soleil rétabli dans ses droits*, ibid., 1779; 2me édit., 1781, in-8°. L'auteur y combat avec beaucoup de modération les systèmes de Buffon, de Bailly et de Mairan. 3° *Crystallographie, ou Description des formes propres à tous les corps du règne minéral dans l'état de combinaison saline, pierreuse ou métallique*, ibid., 1783, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage, bien supérieur à l'*Essai de Crystallographie*, est plein d'aperçus qui alors étaient nouveaux, et a servi de base aux minéralogistes, successeurs de Romé-de-Lisle. Celui-ci en a donné, en 1785, une suite sous le titre de : *Caractères extérieurs des minéraux*. 4° *Observations sur les rapports qui paraissent exister entre la mine dite crystaux d'étain, et les crystaux de fer octaèdre*, Erfurt, 1786, in-8°. Il existe encore de lui un grand nombre de catalogues d'histoire naturelle, et des *Mémoires*, insérés dans le *Journal de Physique*, qui renferme également une notice sur ce savant, par Lamétherie.

ROMIGUIÈRES (Dominique-Jean-François-Louis), né à Toulouse en 1775, est issu d'une famille ancienne et considérée. Il partit volontairement, en 1792, pour l'armée des Pyrénées-Orientales, à une époque où les vrais Français s'empressaient de venir de toutes parts au secours de la patrie menacée, et parvint rapidement, par son mérite, au grade de capitaine d'artillerie. Persécuté par un représentant du peuple, qui semblait vouloir décimer l'armée, il fut jeté en prison et dévoué à l'échafaud, où il eût terminé sa vie, sans la courageuse intervention du général en chef Dugomier. Lors de la paix avec l'Espagne, en 1796, il quitta le service et rentra dans ses foyers. A cette époque, il rédigea un journal intitulé : l'*Anti-Terroriste*, dans lequel il poursuivait avec énergie les hommes exagérés de tous les partis. Au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il fut enveloppé dans la proscription qui frappa quelques journalistes, et fut condamné à la déportation. Il se déroba aux actives poursuites dont il était l'objet, mais ne put entièrement se voir à l'abri de la fureur de ses ennemis, qu'après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). En 1803,

il embrassa la profession d'avocat, en marchant sur les traces de son père, qui s'y est acquis une haute réputation par de longs et honorables travaux, payés de l'estime publique. M. Romiguières défendit les malheureux compromis par les lois conscriptionnelles ou par les lois fiscales, avec une rare constance. En 1814, le maréchal Soult, étant à Toulouse, nomma M. Romiguières chef d'une des légions de la garde nationale, dont ce brave guerrier ordonna la levée. Le 12 avril, après l'occupation de la ville par l'armée ennemie, M. Romiguières, aux cris que poussèrent quelques misérables, ne put retenir son indignation, et arracha publiquement ses épaulettes. Ces misérables étaient déjà puissans, et M. Romiguières, proscrit aussitôt, dut quitter la ville pour éviter d'être arrêté, ainsi que le furent plusieurs de ses amis, qui, avec lui, pensaient comme Duguesclin, Jeanne-d'Arc et Dunois. Dans les *cent jours*, en 1815, il fut nommé lieutenant extraordinaire de police à Toulouse; il exerça peu de temps ces fonctions. Deux colléges électoraux, du département de la Haute-Garonne, l'élurent à la chambre des représentans. Dans cette assemblée, il fut membre et rapporteur de la commission chargée de rédiger la déclaration appelée le *Testament politique de la chambre des représentans*. Cette déclaration est l'ouvrage de M. Romiguières; elle fut accueillie et adoptée avec transport. Il rédigea aussi, le 7 juillet, chez M. Lanjuinais, le procès-verbal que l'on a nommé, avec malveillance, une *protestation*, et qui ne tendait qu'à constater un fait, celui de la fermeture du lieu où les représentans s'assemblaient ordinairement. L'assassinat du général Ramel, dans la ville de Toulouse, fit craindre de nouveaux excès à cette époque d'effervescence. M. Romiguières attendit un temps plus calme, et ne rentra à Toulouse que lorsqu'une lettre ministérielle eut assuré son retour. Il reprit ses fonctions au barreau, et continua de défendre les victimes des temps malheureux. M. Romiguières est placé au premier rang parmi les avocats les plus habiles du royaume. Ses plaidoyers se distinguent par une chaleur entraînante, par un raisonnement toujours victorieux. Il n'écrit jamais ses discours, et son improvisation est très-remarquable. Ce fut lui qui défendit Bastide dans la célèbre et déplorable affaire Fualdès, où peut-être il employa mal-à-propos son éloquence. Il plaida pour M. Durand de Saint-Gaudens, calomnié par le journal intitulé : *le Drapeau-Blanc*, et fit punir un journaliste coupable de mauvaise foi. Il faudrait citer presque toutes les causes auxquelles M. Romiguières a pris part, si nous voulions désigner celles qu'il a le mieux défendues. Il habite Toulouse, où certains hommes, en frémissant, viennent chaque jour le supplier d'être leur défenseur dans les affaires les plus épineuses; mais en se servant de lui, ils ne l'en aiment pas davantage. Il est l'objet de la haine et la terreur d'un parti, qui abhorre ceux qui

le connaissent sans le craindre, et qui peuvent le combattre avec toute la supériorité de l'énergie et des talens.

ROMILLY (Sir Samuel), célèbre jurisconsulte anglais, membre du parlement pour Westminster, né à Londres, descendait d'une famille protestante sortie de France, lors de la funeste révocation de l'édit de Nantes. Après avoir achevé avec une grande distinction ses études, il se fit recevoir avocat, et obtint bientôt les plus honorables succès au barreau, et une nombreuse clientelle. Sa famille n'était point riche; sir Samuel Romilly résolut de bonne heure d'acquérir par un travail assidu et sans déroger à l'intégrité de son caractère, cette portion de richesse regardée surtout en Angleterre comme indispensable pour assurer l'indépendance du citoyen; mais il ne voulut point l'obtenir pour lui sans en avoir d'abord fait jouir sa famille. L'ardent désir d'unir sa destinée à celle d'une jeune personne, belle et vertueuse, qui devint depuis sa femme, et dont il n'a pu, vingt ans plus tard, supporter la perte, ne changea point sa résolution. « Il faut d'abord, lui dit-il, que je fasse la fortune de mes parens; je ferai la nôtre ensuite. » Ils étaient dignes tous deux de cette convention généreuse, qui fut fidèlement exécutée. Sir Samuel Romilly, dans sa qualité privée de jurisconsulte, et développant les talens les plus remarquables pour la défense de causes particulières devant la cour de la chancellerie et la chambre des pairs, fut bientôt considéré comme l'oracle de la loi. Ses vastes connaissances, sa profonde sagacité, son équité incorruptible, sa modération, qui n'ôtait rien à son énergie, donnaient en quelque sorte aux conclusions qu'il présentait aux magistrats l'autorité d'un premier jugement. Comme il ne se chargeait jamais de causes qu'il ne jugeait point lui-même être justes, le nom seul de l'avocat était devenu un heureux présage pour le client, et semblait dicter d'avance l'arrêt du tribunal. Pour rétablir sa santé, que ses travaux avaient affaiblie, il voyagea pendant près d'une année sur le continent, et se trouvait à Paris, en 1789, au commencement de la révolution. A la prière du plus célèbre orateur français de cette époque, sir Samuel Romilly rédigea un abrégé des réglemens observés dans la chambre des communes de l'Angleterre, pour débattre et pour voter, et ce fut dans ses relations avec lui, que Mirabeau puisa des renseignemens précieux sur l'état réel de ce pays et sur cette constitution britannique d'abord plus vantée que connue en France, mais dont malheureusement l'assemblée constituante n'adopta ni les deux chambres ni la balance bien ordonnée des trois pouvoirs. De retour dans sa patrie, sir Samuel Romilly reprit ses occupations au barreau. En 1796, il défendit avec succès, devant les assises du comté de Warwick, M. Gale Iones, qui était accusé de sédition, et les plaidoyers qu'il prononça dans cette cause, alors célèbre en Angleterre, furent cités comme des modèles d'éloquence et de raisonnement. Lorsqu'en 1806, Fox, Shéridan.

les lords Grenville et Grey, tous dignes appréciateurs du mérite de sir Samuel Romilly, entrèrent au ministère, il fut nommé à la place de *solliciteur-général de la couronne*, emploi qui correspond à celui de procureur-général en France. Il en exerça les fonctions importantes pendant une année; mais quand ce ministère fut remplacé par celui de lord Castlereagh et consorts, il ne voulut point s'associer à leur système politique, et donna sa démission. On remarque que, pendant sa gestion, il n'y eut pas un seul procès intenté aux écrivains pour abus de la liberté de la presse. Le solliciteur-général de la couronne, loin d'être le fléau de la pensée, loin de torturer les mots et d'interpréter en inquisiteur les phrases, pour trouver des coupables, se montra constamment l'ami des vérités courageuses et le protecteur généreux de l'indépendance des opinions. Il avait été élu, au commencement de la même année, député pour Queensborough, à la chambre des communes. Il y prit rang parmi les membres les plus distingués par leur éloquence et leur attachement inébranlable à la liberté constitutionnelle. Doué d'une activité extraordinaire et d'une grande facilité pour le travail, il défendit les causes de ses cliens, devant les divers tribunaux, avec le même zèle qu'il mettait à remplir ses devoirs de député. En cette dernière qualité, il s'occupa sans relâche de la réforme des lois pénales de l'Angleterre, et plus tard, de la réforme parlementaire même. Lors de l'information contre un ministre prévaricateur, lord Melville, sir Samuel Romilly avait été nommé un des commissaires de la chambre des communes, chargés de poursuivre l'accusation devant la chambre des pairs. Dans un discours qui occupa l'attention de la chambre pendant une séance entière, il détailla les délits imputés au noble lord, prouva qu'il avait abusé de sa position ministérielle, pour employer à son profit particulier les deniers de l'état, et conclut en déclarant qu'il le croyait coupable. L'influence toute-puissante de Will. Pitt et des nombreux amis de lord Melville obtint cependant qu'à la majorité de la chambre, il fût acquitté; l'on jugeait sans doute que la justice était satisfaite par la renonciation un peu forcée de l'accusé à tous ses emplois lucratifs, et par sa sortie du ministère. Lord Melville, cédant à l'empire de l'opinion publique, n'avait pu se dispenser de faire alors ces premiers sacrifices; mais la cour l'en dédommagea amplement depuis, et il rentra bientôt au ministère. Sir Samuel Romilly ainsi que plusieurs autres membres des deux chambres du parlement, s'élevèrent avec indignation, mais vainement, contre ce nouveau scandale. Dans tous les débats qui eurent lieu sur la question de l'émancipation des catholiques d'Irlande, débats qui se renouvellent sans cesse au parlement d'Angleterre, sir Samuel Romilly a toujours prêté l'appui de son éloquence à la cause des opprimés. Il s'est aussi opposé aux fréquentes suspensions de l'acte *habeas corpus*, qui frappaient les regnico-

les, et aux renouvellemens de l'*Alien-bill*, qui frappaient les étrangers. Il s'opposait enfin à toutes ces mesures illégales, qui, sous le prétexte de sauver l'état social, enlèvent aux citoyens leurs droits les plus précieux et les avantages mêmes pour lesquels ils sont entrés en société. Ami zélé de l'humanité entière, il ne se borna point à plaider pour la liberté individuelle des habitans de l'Europe. Les malheureux noirs, regardés si long-temps comme des proies livrées par le sort à l'avidité de maîtres sans pitié, trouvèrent dans sir Samuel Romilly un éloquent défenseur. Digne émule du vertueux Wilberforce, ces deux noms se rattachent à l'abolition de la traite des nègres, trafic odieux, dont des hommes se disant chrétiens se souillaient sans remords depuis tant de siècles. Après un des derniers discours prononcés à la chambre des communes par sir Samuel, sur la traite africaine, il fut applaudi par toute la salle, et à trois reprises successives, circonstance qui ne s'était encore présentée pour aucun autre orateur, mais qui s'est reproduite depuis pour son ami, M. Wilberforce, lors du discours de ce dernier sur l'abolition de l'*income taxe* (taxe sur les revenus). Un des vœux les plus ardens de sir Samuel Romilly était d'obtenir la réforme des lois criminelles de l'Angleterre, qu'il disait écrites en lettres de sang comme celles de Dracon, opinion partagée par les jurisconsultes les plus distingués de ce pays. Il publia à ce sujet, en 1810, un ouvrage qui fit la plus vive sensation, et dans lequel il prouva qu'en aucun pays, une aussi grande variété des actions humaines, n'est punie de la perte de la vie; il rappela que sous le règne de Henri VIII, 72,000 personnes périrent légalement par la main des bourreaux; que sous le règne vanté d'Elisabeth, sa fille, 400 personnes étaient exécutées par an; que le délit de voler dans une boutique la valeur de 13 pences (26 sous de France), ou d'enlever une poule dans une cour fermée, était encore considéré comme un crime capital. Il est vrai que plusieurs de ces lois sont tombées en désuétude; mais elles ne sont point effacées du code, et avec des jurys moins indépendans et des juges moins équitables, cette législation barbare pourrait encore parfois trouver son application. Aussi tout en voulant réformer les lois pénales de son pays, se plaisait-il à rendre la plus éclatante justice à leurs organes habituels. « Personne, dit-il, ne peut assister aux séances de nos cours criminelles, et observer la conduite de leurs membres, sans être profondément ému du soin avec lequel les juges s'efforcent de remplir leurs importans devoirs envers le public. Leur parfaite impartialité, leur désir sérieux d'éviter l'erreur, et de protéger l'innocence en poursuivant le crime, l'absence totale de toute distinction entre le riche et le pauvre, le puissant et l'opprimé, sont des faits reconnus et dignement appréciés par la nation entière. Sur ces points essentiels, tous nos juges sont animés du même esprit, et quelles que soient les nuances de leurs opinions, ils marchent sur

la ligne de l'intégrité d'un pas uniforme. » Mais en professant ainsi publiquement ses sentimens et sa vénération pour les magistrats de son époque, sir Samuel Romilly n'en désirait pas moins que la sécurité des citoyens dépendît des lois, et non pas des hommes. Il réussit à quelques égards; l'opinion générale le seconda, et la chambre des communes prit ses propositions en considération; quelques-unes furent adoptées, d'autres ont été reproduites aux sessions suivantes, et des orateurs patriotes, qui marchent sur ses traces, arriveront sans doute au but que sa mort prématurée l'a empêché d'atteindre. En 1818, sir Samuel Romilly reçut un témoignage public de l'estime et de l'affection de ses concitoyens. Il avait été, en dernier lieu, député à la chambre des communes par une petite ville du comté de Sussex, après avoir manqué l'élection de la ville de Bristol. Une nouvelle chambre allait être élue, et un nombre considérable d'électeurs de Westminster lui firent connaître le désir qu'ils avaient que cette importante portion de la capitale fût représentée par lui au parlement. On savait bien que le ministère emploîerait les plus grands efforts, et prodiguerait l'or pour empêcher cette élection; mais les patriotes de Westminster voulaient supporter à eux seuls tous les frais qu'entraînerait la lutte contraire. Ils exigeaient de leur candidat qu'il s'abstînt de toutes visites, peines et démarches onéreuses, ne demandant que l'autorisation d'agir pour lui. Il accepta des offres aussi généreuses qu'honorables, et déploya, pendant la longue lutte électorale qui s'ensuivit, toute la noblesse de son caractère. Le peuple environnait en foule les *hustings*, du haut desquels il le harangua à diverses reprises; mais loin de flatter les passions de la multitude, ou de courtiser les hommes exagérés d'un parti nombreux, dont les suffrages paraissaient cependant bien nécessaires pour assurer le succès de l'élection, il déclara franchement qu'il ne voterait jamais pour des parlemens annuels, ou des renouvellemens trop multipliés, ni même pour l'universalité des suffrages, que demandaient à grands cris les *réformateurs radicaux*. Ce jour fut sans doute un des plus beaux de sa vie. Il s'était montré prêt à renoncer à tout, jusqu'à sa popularité même, le plus douloureux des sacrifices que fasse un homme d'état anglais; mais il ne voulut ni renoncer à ses principes, ni feindre un seul instant de céder à d'autre influence qu'à celle de sa raison. Le courage de sir Samuel Romilly fut récompensé. Malgré l'opposition du ministère et les vociférations de quelques forcenés du parti dit *radical*, il fut élu député à une grande majorité de suffrages. C'était le premier homme de loi nommé par les électeurs de Westminster. Dans son dernier discours au peuple, il renouvela sa profession de foi politique, et termina ainsi: « C'est en s'efforçant d'obtenir l'abolition des places inutiles, de faire répartir plus également la représentation du peuple, et d'abréger la longueur immodérée des parlemens; c'est en se montrant

l'ami de la liberté religieuse comme de la liberté civile; enfin c'est en cherchant à rendre à ce pays la place glorieuse qu'il occupait parmi les nations, lorsqu'il offrait un asile assuré à ceux qui fuyaient les pays étrangers pour échapper aux persécutions religieuses et politiques; c'est ainsi que votre député doit montrer sa reconnaissance. Tels sont les remercîmens que les électeurs de Westminster ont droit d'attendre.» Sir Samuel Romilly ne cessa point, pendant le reste de sa trop courte carrière, de justifier la confiance de ses commettans. Il ne se montra pas moins sensible aux peines des Français bannis de leur pays, et aux maux cruels de ses co-religionnaires qu'une faction implacable persécutait à cette époque (1815) dans les provinces du Midi. Il espéra même que le gouvernement britannique pourrait faire, en faveur des protestans de France, quelque démarche amicale. Des associations particulières s'étaient déjà formées en Angleterre pour venir à leur secours; mais le duc de Wellington et le ministre lord Castlereagh firent en partie avorter ces généreux projets. Le premier écrivit une lettre qu'il rendit publique, dans laquelle il est dit que les malheurs des protestans avaient été exagérés, et que toutes réclamations étaient superflues et déplacées; le second, après avoir affirmé qu'on n'avait égorgé tout au plus que mille protestans, repoussa en plein parlement toute idée d'intervention du gouvernement britannique; réclama l'indépendance réciproque des nations, invoqua *le respect si connu* du ministère anglais pour cette indépendance, et traita les assassinats de Nîmes de *controverse religieuse et locale*, dont il ne fallait point se mêler. «Alors, »dit un orateur français digne appréciateur des talens et des vertus »de l'orateur britannique, alors, »pour la première fois, l'éloquence du chevalier Romilly, habituellement calme et modérée, s'enflamma tout d'un coup d'une indignation sainte, et la chambre »des communes, accoutumée »à voir en lui le philosophe ingénieux et pénétrant, le dialecticien ferme, le politique profond et impartial, s'étonna d'entendre retentir dans son enceinte »les accens d'un orateur passionné. Les discours de sir Samuel »Romilly (car il en prononça plusieurs sur cette question) produisirent une impression générale. La majorité ministérielle n'en »fut cependant point ébranlée, »grâce au privilége qu'ont ces majorités d'être impassibles; mais »l'opinon était avertie.» Sir Samuel, d'une voix émue, se plaignit aussi à la chambre de cette lettre, qu'un grand personnage avait dictée dans le même esprit et avec la même humanité que celle qui servit de réponse à une femme éplorée, réclamant l'observation de la capitulation de Paris pour sauver les jours de son mari. «Une lettre, dit l'orateur, a été écrite par le duc de Wellington, niant la vérité des assertions qu'on avait présentées. L'effet de cette lettre a été funeste. La dénégation, par les autorités britanniques, des outrages faits aux protestans, leur a causé

beaucoup de mal. Cette lettre a été imprimée à Nîmes, et répandue avec profusion dans cette ville. Elle a rempli les protestans de consternation, ôtant aux oppresseurs le seul frein qu'ils eussent respecté jusqu'à cette époque, et enlevant aux opprimés leur dernière consolation et leur dernière espérance. » Sans se rebuter du peu de succès qu'il obtint dans cette circonstance, où il avait espéré opérer un bien immédiat, sir Samuel continua jusqu'à la fin à défendre avec la même énergie les droits de la justice et de l'humanité. Le dernier discours qu'il prononça à la chambre des communes eut pour objet les troubles qui venaient d'éclater dans les colonies anglaises, et sur lesquels il exigea des explications plus catégoriques des ministres. La vie de cet illustre et vertueux citoyen se termina de la manière la plus déplorable. Lady Romilly ayant succombé, vers la fin d'octobre 1818, à une maladie longue et douloureuse, le désespoir que lui causa la perte de cet être chéri, avec lequel il avait si longtemps vécu dans l'union la plus heureuse, porta atteinte à sa raison. Attaqué lui-même d'une fièvre ardente, il se porta, dans un moment de délire, un coup de rasoir à la gorge, et expira peu de minutes après, le 12 novembre 1818. Sa mort causa un deuil général en Angleterre. Tous les partis se réunirent pour déplorer la fin prématurée de ce grand et bon citoyen; tous rendirent un juste hommage à sa mémoire: elle sera chère à jamais aux amis de la justice et de la liberté, en quelque contrée que le sort les ait fait naître, et chaque larme versée sur sa tombe sera une offrande à la vertu. Les éloges funèbres de sir Samuel Romilly ont été prononcés en plusieurs villes des îles britanniques, ainsi que sur le continent. En France, l'orateur, homme d'état, que nous avons eu occasion de citer plus haut, M. B. Constant, a été le digne interprète des sentimens d'un public éclairé, et le discours qu'il prononça à l'Athénée royal de Paris, le 26 décembre 1818, est aussi remarquable par la noblesse des pensées que par l'énergie des expressions. « Originaire de France, dit cet orateur, sir Samuel Romilly aimait notre caractère national, notre esprit, notre littérature, nos mœurs, nos habitudes sociales.... La France ne peut jamais cesser d'être chère aux hommes qui sentent du sang français dans leurs veines. L'injustice peut les éloigner de leur patrie; elle peut, en se prolongeant, forcer l'exilé à finir ses jours sur le sol étranger; mais, à la distance même des générations qui ont cessé d'être, le sentiment français se réveille au seul nom de la France.... La mort de sir Samuel Romilly est non-seulement pour l'Angleterre, mais pour l'humanité, une fatalité cruelle. Il réunissait deux choses trop rarement combinées, la science pratique et la philosophie spéculative; la science pratique qui rend la spéculation applicable, et la philosophie, qui rend la pratique juste et éclairée. Il voulait la liberté, et comme tous ceux qui veulent sincèrement la liberté, il ne voulait pas le désordre. Il vou-

lait éclairer l'autorité, la restreindre dans ses bornes légitimes, non la renverser; la concilier avec les droits de tous, et par-là lui donner plus de durée; préserver les gouvernemens du despotisme, qui perd la puissance; les peuples de l'anarchie, qui perd la liberté. Sa carrière a été déplorablement interrompue; mais ses travaux, sa gloire, son exemple nous restent. Plus d'un malheureux épargné par les lois qu'il a adoucies, plus d'un opprimé garanti par les principes qu'il a proclamés, plus d'une nation, peut-être, invoquant sa mémoire illustre contre les abus de la force, les manœuvres de la perfidie, ou l'insolence d'une victoire éphémère, serviront long-temps encore à faire respecter, à faire bénir son nom. »

ROMILLY (Désiré de), chef de bataillon, lieutenant-colonel, membre de la légion-d'honneur, né à l'Ile-de-France, en 1772, d'une famille noble, vint à l'âge de six ans en France, et fut placé, quelques années après, dans une école militaire, d'où il sortit, en 1787, pour entrer au service de la marine royale. Nommé sous-lieutenant dans le régiment de Pondichéry, et envoyé en cette ville, il fut obligé d'en sortir en 1793, à la suite des troubles de la même année. Il retourna alors à l'Ile-de-France, où il se prononça contre les mesures du gouvernement de la mère-patrie, et concourut, en 1796, au renvoi des commissaires du directoire. M de Romilly revint en France après la révolution du 18 brumaire, fut nommé capitaine par Napoléon, et employé à l'état-major de l'armée. Ayant inspiré de nouveaux soupçons au gouvernement, et compromis dans l'affaire du général Dubuc, en 1805, il fut envoyé en surveillance à Bordeaux, où il se trouvait encore lors de l'arrivée du duc d'Angoulême, en 1814. Employé par ce prince, il se rendit, avec une mission particulière, à bord de la flotte anglaise qui croisait devant l'entrée de la Gironde, et ensuite à l'armée de blocus de Bayonne. Revenu à Bordeaux en 1815, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il montra un grand dévouement à Madame la duchesse d'Angoulême, et se réfugia en Espagne lors du départ de S. A. R. de Bordeaux. Après le second retour du roi, M. de Romilly fut nommé chef de bataillon d'une légion des Pyrénées, et se trouvait avec ce corps à Lyon, en juin 1817, où il seconda avec un zèle extrême les opérations du général Canuel (*voy.* ce nom). Les déplorables événemens de cette époque, où tant de sang fut versé à Lyon et dans la contrée environnante, par suite des condamnations prononcées par les cours prévôtales, sont assez connus. Lors de l'arrivée du maréchal duc de Raguse, investi, par le gouvernement, de pouvoirs étendus, la nomination du général Canuel au commandement de la 19ᵉ division militaire fut révoquée, et M. de Romilly fut destitué au mois de septembre de la même année. Il vint alors à Paris, où il recevait un traitement de demi-solde; en 1818, il y fut arrêté par ordre du procureur-général, avec MM. Canuel, Joannis, de

Songy et de Chappedelaine, tous accusés de conspiration contre le gouvernement de S. M. Louis XVIII. MM. de Joannis et de Chappedelaine furent mis en liberté dans le mois d'octobre; mais M. de Romilly fut déclaré prévenu par le juge instructeur, ainsi que le général Canuel et M. de Songy. Après cinq mois de détention, ils recouvrèrent cependant tous trois leur liberté, et cette affaire, qui avait d'abord paru prendre l'aspect le plus grave, n'eut aucune suite fâcheuse pour les accusés.

ROMILLY (Jean), célèbre horloger de Genève, naquit dans cette ville en 1714, et mourut le 16 février 1796. Après avoir perfectionné l'échappement à repos de Caron, il présenta, en 1755, à l'académie des sciences, une montre qui allait huit jours, par le moyen d'un fort balancier qui n'opérait qu'un seul battement par seconde. Encouragé par les éloges de l'académie, il fit, peu de temps après, une nouvelle montre qui marchait un an. Il la présenta à Louis XV; mais il ne put parvenir à donner de l'exactitude à cette invention, qui fut depuis perfectionnée par Ferdinand Berthoud. Romilly a composé, pour l'*Encyclopédie*, un grand nombre d'*articles* relatifs à son art, et il fut, avec son gendre Corancez, l'un des créateurs du *Journal de Paris*, qui date de 1777. Les observations météorologiques de cette feuille étaient de Romilly, qui y inséra encore quelques autres *articles*, et une *Lettre* pour prouver l'impossibilité du mouvement perpétuel.

ROMME (Gilbert), député à la convention nationale, né à Riom, en 1750, d'une famille de cultivateurs aisés, faisait lui-même valoir une propriété rurale à Gimeaux. Il avait fait de bonnes études, et au commencement de la révolution, il enseignait avec succès les mathématiques et la physique dans sa ville natale. En 1791, il fut élu député du département de Puy-de-Dôme à l'assemblée législative, où il se lia avec les hommes les plus ardens du côté gauche, qui commençaient déjà à se signaler par des opinions républicaines. Envoyé en mission à Noyon, au commencement de 1792, il demanda, à son retour, que le ministre de la guerre Narbonne fût mandé à la barre, pour rendre compte de sa conduite sur le fait d'un réglement de police envoyé par lui aux armées. Romme dénonça, le 20 mai de la même année, le juge-de-paix Larivière, qui avait lancé un mandat d'amener contre les trois députés Chabot, Merlin et Bazire (*voy.* ces noms), dénonciateurs eux-mêmes d'un prétendu comité autrichien établi à Paris. Il fit aussi rendre un décret sur la propriété des pièces de théâtre en faveur de leurs auteurs, et un autre décret sur les artistes qui avaient exposé leurs ouvrages. Après la journée du 10 août 1792, Romme fut de nouveau nommé député par son département à la convention nationale. Il y siégea constamment parmi les membres les plus exaltés du parti dit de *la Montagne*, et émit comme eux, dans le procès du roi, le vote pour la mort, sans appel et sans sursis. Il ne parut ensuite s'oc-

cuper pendant long-temps que d'objets relatifs à l'instruction publique. Chargé par la convention d'une mission dans le département du Calvados, il se trouvait à Caen lors des troubles qui éclatèrent dans cette contrée, après les journées anarchiques du 31 mai et du commencement de juin 1793. Arrêté et retenu comme otage des représentans du parti de la Gironde, qu'on venait d'incarcérer à Paris, Romme ne recouvra sa liberté qu'après une détention de cinquante jours. Rentré au sein de la convention, il provoqua le décret qui abolit le calendrier grégorien en France, pour y substituer une ère nouvelle et la division décadaire. Le 1er frimaire an 2 (21 novembre 1793), il fut élu président de la convention. Romme eut ensuite différentes missions dans les départemens, pendant lesquelles il montra une modération que la plupart de ses collègues furent loin d'imiter. Au moins n'eut-on à lui reprocher personnellement aucun de ces actes sanguinaires dont les suppôts de l'horrible règne de la terreur, époque de deuil et de crimes, épouvantaient la France. Ce ne fut que plusieurs mois après la journée du 9 thermidor et la chute de Robespierre, que Romme, plus dévoué que jamais au parti de *la Montagne* et ennemi des thermidoriens, concourut au projet de faire, à l'aide du peuple des faubourgs, une nouvelle révolution, et de relever le parti vaincu. Une première insurrection contre la convention avait échoué le 12 germinal an 3 (1er avril 1795); celle du 1er prairial suivant (20 mai 1795) eut un succès momentané, mais qui devint funeste aux chefs de l'entreprise. Des hommes armés, ameutés dans les faubourgs, se précipitèrent en grand nombre dans la salle de l'assemblée, après en avoir repoussé la garde et brisé les portes. Le député Ferraud fut lâchement assassiné par ces furieux, et sa tête, portée en triomphe au bout d'une pique, fut présentée à M. Boissy-d'Anglas (*voy.* ce nom), qui présidait en ce moment la convention. Les factieux, après avoir chassé les députés qui leur étaient contraires, nommèrent Romme président de cette assemblée mutilée, et formèrent aussitôt un nouveau comité de salut-public. Mais pendant qu'ils délibéraient encore, les députés Auguis et Legendre reviennent à la tête de la force-armée des sections de l'intérieur de Paris, prennent l'assemblée d'assaut, en chassent à leur tour les hommes des faubourgs, et se saisissent des chefs présumés de l'insurrection. Dans la nuit qui suivit cette révolte si promptement étouffée, la majorité conventionnelle décréta d'arrestation, non-seulement les députés qui s'étaient prononcés pour les insurgés, mais aussi tous les membres de l'assemblée qui avaient paru à la tribune pendant la présidence de Romme. Un député demanda même qu'on les fusillât sur-le-champ, dans la salle de la liberté, ou sur la place du Carrousel. Décrété d'accusation dès le lendemain, Romme, avec ses collègues Soubrany, Duquesnois, Goujon, Duroi et Bourbotte (*voy.* ces noms), fut d'abord

transféré au château du Taureau, département du Finistère, dans l'ancienne Bretagne. Le peuple, ameuté en divers lieux sur le passage de ces députés, et animé de sentimens opposés à ceux du peuple des faubourgs de Paris, tenta à diverses reprises de les arracher à leur escorte pour les égorger. A Avranches, ils coururent les plus grands dangers; la force-armée parvint cependant, mais non sans peine, à protéger encore leur vie. Après une détention de vingt-trois jours au château du Taureau, le commandant du fort vint annoncer à ses prisonniers qu'il avait ordre de les ramener à Paris, où ils seraient jugés par une commission militaire: c'était à cette époque leur annoncer la mort. Réunis tous chez Romme, ils se promirent mutuellement de dérober leurs têtes à l'échafaud et de disposer eux-mêmes de leur sort. Un d'eux était parvenu à soustraire aux recherches de ses gardiens un faible couteau, caché dans les plis de ses vêtemens: c'était la seule arme restée en leur pouvoir, et qui devait servir à un commun usage. Pendant la route, ils eurent souvent l'occasion de se sauver; mais ils ne voulurent pas la saisir, et traitèrent de lâcheté tout projet de fuite. Livrés à la commission militaire, qui, ainsi que tous les tribunaux d'exception nommés pour condamner, procède au moins promptement, Romme et ses collègues se défendirent avec courage et éloquence; mais la sentence prévue fut portée dans la journée même, le 26 prairial an 3 (13 juin 1795). A peine sorti de la salle, Romme se frappe du fer qu'il s'était réservé, tombe blessé mortellement, et passe l'instrument de mort à son collègue, qui s'immole à son tour: cet exemple est suivi par les quatre autres députés. Trois expirèrent avant que l'échafaud fût dressé; les trois qui respiraient encore y furent traînés baignés dans leur sang. On ne peut imaginer un plus hideux spectacle. Duroy fut achevé le premier. Soubrany, le corps entr'ouvert, montrait ses entrailles sanglantes, et au milieu des convulsions de la mort bravait à la fois et la douleur et ses bourreaux. Bourbotte, exécuté le dernier, tombant avec la planche fatale à laquelle il était attaché, va frapper de sa tête le fer qui venait de trancher celle de son ami; il profite du temps qu'on employa pour relever ce fer, et parle encore avec fermeté à la multitude étonnée. Le dernier acte de la vie de ces hommes, qui répétèrent tant de fois entre eux le trait d'*Arria*, passant à son époux le poignard dont elle venait de se frapper, aurait été célébré par les anciens: il fut à peine remarqué en France à cette époque de sang et de deuil. On a dit depuis que Romme, blessé et évanoui, mais non mortellement atteint, avait été sauvé par ses amis; qu'ils l'avaient d'abord transporté dans une retraite sûre; qu'il avait été rendu à la vie par leurs soins, et qu'il s'était ensuite réfugié en Russie; mais ce bruit ne s'est point confirmé; il est certain que Romme n'a reparu nulle part. Les différentes amnisties qui ont été successivement proclamées lui auraient cependant permis de signaler son existence, ou permis

à ses amis d'annoncer qu'ils l'avaient arraché à la mort. Romme était très-instruit, travaillait beaucoup, ne se mêlait d'aucune intrigue, et paraissait avoir embrassé de bonne foi le déplorable système politique qui lui coûta la vie. On lui a attribué quelques-uns des ouvrages de son frère Charles; mais on ne connaît véritablement de lui que l'*Annuaire du cultivateur*, Paris, an 3 (1795), in-8°, espèce de commentaire sur les dénominations de légumes, d'animaux, etc., destinées à remplacer les noms de saints dans le calendrier appelé républicain. Il ne faut pas confondre ce livre avec l'*Annuaire du cultivateur du département de la Creuse*, par M. Rougier de La Brergerie, in-8°, ni avec l'*Annuaire du républicain*, par Eleuthérophile Millin, 1793, in-12, ouvrage du même genre que celui de Romme, mais traité sous un rapport différent.

ROMME (Charles), géomètre, naquit vers 1744 à Riom, fit ses études à Paris, et devint professeur de navigation à l'école de Rochefort. Il trouva, en 1771, une méthode pour mesurer les longitudes en mer, et fut reçu, en 1778, correspondant de l'académie des sciences. Il s'occupa des moyens de perfectionner le salpêtre, et mérita une mention honorable pour ce travail, qui avait été proposé par l'académie. En 1791, il partagea, avec M. de Gerlach, professeur de philosophie à l'académie des ingénieurs de Vienne, le prix proposé pour l'explication des expérience faites, dans diveres contrées, sur la résistance des fluides. Le travail de Romme sur ce sujet a été inséré par Lalande, dans l'*Histoire des mathématiques* de Montucla. La révolution, dont il était partisan, ne le détourna cependant pas de ses travaux. Il fit, en 1796, des observations importantes sur les marées de la Charente. Nommé associé correspondant de l'institut à l'établissement de ce corps, il fut peu après décoré de la croix de la légion-d'honneur, et mourut dans le mois de juin 1805. Il existe de Romme plusieurs ouvrages sur l'art auquel il s'est uniquement consacré, et dont personne, dit Lalande, ne s'est occupé plus utilement que lui : 1° la Traduction de l'anglais de la *Description des moyens proposés pour suppléer en mer à la perte du gouvernail d'un vaisseau*, par Packenham, Olivier et Hutchinson, 1769, La Rochelle, in-8°; 2° *Mémoire où l'on propose une nouvelle méthode pour déterminer les longitudes en mer*, ibid., 1777; 3° l'*Art de la mâture des vaisseaux*, 1778; 4° l'*Art de la voilure*, 1781 : ces deux écrits ont été insérés dans la *Description des arts et métiers;* 5° l'*Art de la Marine, ou Principes et préceptes généraux de l'art de construire, d'armer, de manœuvrer et de conduire les vaisseaux*, La Rochelle, 1787, in-4° : cet ouvrage, justement estimé, passe pour le meilleur de l'auteur; 6° la Traduction des *Recherches*, etc., faites par ordre de S. M. britannique, de 1765-1771, pour rectifier les cartes et perfectionner la navigation du canal de Bahama, par Guill. de Brahm, ibid., 1787; 7° *Dictionnaire de la Marine française*, ibid., 1792, in-8°, réimprimé en 1813; 8° *Modèle de Calculs pour déterminer en mer, par des observations*

astronomiques, la longitude et la latitude d'un vaisseau, ibid., 1800; 9° *Dictionnaire de la marine anglaise*, Paris, 1804, 2 vol. in-8°; 10° *Tableau des vents, des marées et des courans sur toutes les mers*, Paris, 1806, 2 vol. in-8°.

ROMMEL (Thierri-Christophe), né le 17 avril 1781, à Cassel, a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importans sont : 1° *Abulfedæ Arabiæ descriptio, commentario perpetuo illustrata*, Goëttingue, 1803, in-8°; 2° *Caucasiarum regionum et gentium Stratoniana descriptio, ex recentioris ævi notitiis*, etc., *cum appendice textum græcum continente*, Léipsick, 1804, in-8°; 3° *de Amazonibus*, Marbourg, 1805, in-8°; 4° *Sur le docteur Gall et sur sa théorie*, ibid., 1806, in-8°, en allemand; 5° *les Peuples du Caucase, d'après le rapport des voyageurs*, enrichi de 4 planches coloriées et d'une carte, Weimar, 1808, in-8°; 6° la traduction en allemand des *Caractères de Théophraste*, Léipsick, 1809, in-8°; 7° *Aristote et Roscius, ou Principes sur la déclamation*, ibid., 1809, in-8°. Ce savant occupe les chaires d'éloquence et de langue grecque à l'université de Marbourg.

ROMEUF (le baron Jean-Louis de), général de brigade, commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Henri de Saxe, né à La Voute, département de la Haute-Loire, d'une des familles notables de ce département, terminait ses études à Paris, quand le marquis de La Fayette, commandant de la garde nationale parisienne et de la première division militaire, le nomma l'un de ses aides-de-camp en septembre 1789. Le zèle constant qu'il eut souvent occasion de déployer dans ces temps de troubles, en faveur de l'ordre et de la sûreté publique, le fit bientôt remarquer, et leurs majestés ayant désiré attacher à chacune de leurs personnes un officier de l'état-major-général de la garde nationale, il fut choisi pour le service auprès de la reine. Dans la matinée du 21 juin 1791, au milieu de l'effervescence où le départ du roi venait de jeter la capitale, il traversait à cheval le pont Louis XVI, quand tout-à-coup, reconnu et accusé par le peuple de fuir pour aller rejoindre la reine, il fut arrêté, jeté à bas de son cheval, et courait les plus grands dangers, quand des citoyens accourus obtinrent de le conduire devant l'assemblée nationale. Au moment où il y parut, cette assemblée venait de rendre, à l'unanimité, un décret pour le rappel de la famille royale à Paris, décret qui fut aussitôt revêtu de la signature de tous les ministres du roi. L'assemblée, informée au même instant du passage de S. M. à Bondi, sur les deux heures du matin, chargea son président, quelque temps qui se fût déjà écoulé, de remettre une expédition de son décret à l'aide-de-camp présent à la barre, de le faire accompagner, par deux députés, jusqu'aux barrières, et de lui donner l'ordre de se diriger par la route de Châlons. C'est dans cette ville qu'il apprit l'événement arrivé à Varennes. Romeuf se rendit sur-le-champ dans la maison qu'occupait la famille royale. Le roi le vit, l'appela, et cet officier remit au roi le décret dont il était porteur. Dès ce

moment, il ne se sépara plus de LL. MM. jusqu'au moment où la reine, en montant en voiture, le chargea de veiller à la sûreté de MM. de Damas et de Choiseul, qui les avaient accompagnées. « La conservation de nos jours fut un miracle (dit M. de Choiseul dans sa relation de ce funeste voyage); rien ne nous fut épargné; conduits au cachot, on tenta plusieurs fois d'enfoncer la porte pour nous égorger : c'est à M. de Romeuf que nous devons la vie; ce généreux et valeureux jeune homme, se fit arrêter avec nous pour nous préserver; sa vie a été aussi en danger que la nôtre, et dans cette nuit terrible, où à chaque moment nous attendions la mort, et n'avions rien de caché les uns pour les autres, nous avons vu ses véritables et estimables sentimens. » Il reçut le plus noble témoignage de sa conduite, dans la lettre que lui écrivit peu de temps après M. de Choiseul, après l'avoir soumise au roi et à la reine. En septembre 1791, il fut nommé capitaine au 12[e] régiment de dragons. A la déclaration de guerre, en 1792, il fut appelé à l'état-major-général de l'armée commandée par M. de La Fayette; accompagna ce général à Paris, lorsqu'il y vint demander si inutilement vengeance des attentats du 20 juin, et fut ensuite chargé par lui, mais sans plus de succès, de négocier auprès de LL. MM. leur prompte retraite à Compiègne, sous l'escorte et la garde des troupes les plus braves et les plus fidèles de leur armée. Le trône ayant été renversé par la journée du 10 août, il fut du nombre des officiers qui ne voulurent pas servir la république, et s'expatrièrent avec leur général, après avoir protesté avec lui contre leur arrestation commune à Rochefort (pays de Liége); le 19 août 1792, il se retira en Angleterre avec deux de ses frères. Rentré en France avant le 18 fructidor, il fut chargé par le directeur Barthélemy, et les chefs du parti victime de cette époque, d'une mission honorable auprès du général en chef Bonaparte, qui traitait alors de la paix de Campo-Formio, et employé à Vienne, par ce général, pour y réclamer la délivrance de M. de La Fayette et des autres prisonniers d'Olmutz; il s'y trouva frappé par les décrets du 18 fructidor, et se réfugia dans le Holstein. Pendant cette seconde expatriation, ses amis obtinrent du général en chef Bonaparte de l'admettre dans la grande et lointaine expédition qui se projetait alors (celle d'Égypte); mais il fut retenu à Malte, par le blocus anglais, après la destruction de la flotte française à Aboukir. A son retour en France, il ne put obtenir sa radiation qu'après la révolution du 18 brumaire, époque à laquelle il rentra dans l'armée comme aide-de-camp. Chef d'escadron du général de division comte Mathieu Dumas, il fit avec lui, en l'an 8, les campagnes de l'armée de réserve, et du Tyrol, sous les généraux Brune et Macdonald; fut nommé, en l'an 11, adjudant-commandant, et employé en cette qualité aux camps de Bruges et de Boulogne, sous le commandement du maréchal Davoust; fut appelé, en l'an 13, au grand quartier-général de l'empe-

reur; se trouva à toutes les batailles de cette grande époque; eut un cheval tué sous lui à celle d'Iéna, après laquelle il fut chargé d'aller prendre possession de Berlin, le 23 octobre 1806; fut fait commandant de la légion-d'honneur en 1808, et attaché à l'état-major-général du maréchal Davoust, nommé à cette époque gouverneur-général du duché de Varsovie; s'acquit dans ce grand-duché beaucoup de considération personnelle, et en reçut un témoignage de la part du roi de Saxe, en mai 1808, dans la décoration de l'ordre militaire de Saint-Henri. En janvier 1809, il reçut de l'empereur une première dotation de 4,000 francs, et une seconde de 6,000 après la bataille de Ratisbonne, avec le titre de baron de l'empire; eut deux chevaux tués sous lui à la bataille de Wagram, et fut laissé à Vienne, après la paix de Presbourg, pour y suivre toutes les affaires militaires communes aux deux nations; fut adjoint à l'ambassade du prince de Neuchâtel pour le mariage de l'impératrice; se concilia à un haut degré, dans cette capitale, la faveur publique, et en reçut un témoignage particulier du souverain, qui lui fit remettre, à son départ en 1810, une boîte d'or enrichie de diamans par le prince de Metternich. M. de Romeuf fut fait général de brigade en janvier 1811, et chargé de nouveau d'une mission à Vienne, d'où il fut rappelé, en août de la même année, pour aller remplir les fonctions de chef d'état-major, d'abord de l'armée d'Allemagne, et ensuite du premier corps de la grande-armée, commandé par le maréchal prince d'Eckmuhl. Dans la campagne de Russie, il fut blessé à Smolensk, et peu de jours après, tué par un boulet à la bataille de la Moskowa. Peu d'officiers ont mérité et emporté plus de regrets; l'empereur constata les siens par la transmission du titre de sa baronnie à l'un de ses neveux, par décret daté de Moscou. La biographie des frères Michaud, dans son article Romeuf, à qui elle donne les prénoms de son frère, a dit faussement *que cet officier avait été chargé, par le général La Fayette, de courir sur les traces de Louis XVI et de le faire arrêter avec les personnes de sa suite.* M. de Romeuf, comme on l'a vu, partit par ordre de l'assemblée pour porter au roi le décret du rappel de LL. MM. à Paris. Le journal des Débats, du 19 février 1820, ayant renouvelé cette calomnieuse assertion, et de plus l'ayant appliquée à Jacques Alexandre, alors commandant à Lyon, ce général réclama vivement contre cette allégation par une lettre du 25 du même mois, insérée au Moniteur le 5 mars suivant.

ROMEUF (le baron Jacques-Alexandre de), maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre royal de la légion-d'honneur, frère du précédent, est né à La Voute (Haute-Loire), le 19 novembre 1792. Sorti du collége à la fin de 1789, il débuta dans la carrière des armes, l'année suivante, en qualité d'aide-de-camp du lieutenant-général marquis de La Fayette, commandant la 1[re] division mi-

litaire et la garde nationale parisienne. En 1791, il fut nommé capitaine de cavalerie, et placé dans le 12ᵉ régiment de dragons. A la déclaration de guerre, en 1792, il fut appelé à l'état-major-général de l'armée du centre, commandée par M. de La Fayette, et remplit de nouveau les fonctions d'aide-de-camp auprès de ce général. A l'époque du 10 août de cette année, il fut du petit nombre d'officiers qui quittèrent alors la France avec M. de La Fayette, dont il partagea la captivité pendant les premiers momens; remis bientôt en liberté, il se retira en Angleterre, et ne rentra en France que peu de jours avant la journée du 18 vendémiaire, à laquelle il prit part, dans les rangs de la garde nationale, contre les troupes de la convention, et devint bientôt l'objet des recherches les plus actives du directoire, qui ordonna son maintien sur la liste des émigrés. Au 18 fructidor, obligé, par les décrets de cette journée, de s'expatrier de nouveau, comme prévenu d'émigration, il fut se réfugier dans le Holstein-Danois. Pendant ce second exil, ses amis ayant obtenu du général en chef Bonaparte son admission dans l'expédition secrète et lointaine qui se préparait alors (celle d'Égypte), il partit avec son frère pour cette expédition, et fut retenu à Malte, par les suites de la bataille d'Aboukir, dont le premier résultat fut le blocus immédiat de cette île par les Anglais. A son retour en France, il ne put parvenir à obtenir sa radiation que sous le consulat. Il fit la campagne de 1805, en Autriche, et passa, en 1806, à l'armée de Naples avec le général de division comte Dumas, qui fut nommé ministre de la guerre de ce royaume, et dont il fut le premier aide-de-camp, dans le grade de chef d'escadron. En 1807, il fut désigné par l'empereur, pour aller remplir à Corfou les fonctions de chef d'état-major du gouvernement des îles Ioniennes, sous les ordres du général de division comte Donzelot, et y reçut la décoration de l'ordre royal des Deux-Siciles, et le grade d'adjudant-général en février 1810. En avril, même année, il fut envoyé à l'empereur pour faire connaître la situation critique de la place de Corfou, sous le rapport des approvisionnemens, et solliciter son plus prompt ravitaillement. La réunion d'une armée en Calabre, et de tous les moyens nécessaires de transport, pour faire craindre une descente en Sicile, fut le résultat immédiat de sa mission; et tel fut le succès de cette mesure, que dès les premières démonstrations sur les côtes, le blocus fut levé, et Corfou ravitaillé pour dix-huit mois, par les soins du prince vice-roi d'Italie, qui tenait, prêt dans les différens ports, un convoi de toute espèce de denrées. Pendant cette campagne de Calabre, l'adjudant-général Romeuf fut employé comme sous-chef de l'état-major-général des deux armées française et napolitaine, sous les ordres du général de division comte Grenier; mérita d'être honorablement cité plusieurs fois dans des engagemens sur mer, et fut promu au grade de commandeur dans l'ordre royal des Deux-

Siciles. En 1812, il fut l'un des officiers désignés par le roi de Naples pour l'accompagner en Russie, et fut nommé général de brigade et aide-de-camp du roi, le 7 septembre, jour de la bataille de la Moskowa, au moment même où, sur le champ de bataille, un boulet emportait un de ses frères, général de brigade et chef d'état-major du 1er corps de la grande-armée, sous les ordres du maréchal prince d'Eckmuhl. Il fut promu au grade d'officier de la légion-d'honneur en décembre 1812, dans le cours de la désastreuse retraite de Russie. En janvier 1814, au moment où le roi de Naples fut entraîné, si malheureusement pour lui, à séparer ses intérêts de ceux de la France, le général Romeuf, fidèle à ses sermens comme à ses principes, donna sa démission et rentra dans sa patrie. A la première restauration, il fut réintégré dans son grade au service de France, et nommé chevalier de Saint-Louis; à la seconde, il fut appelé (en août 1815) au commandement du département de la Haute-Loire, son pays natal, et lui rendit d'importans services, par la direction ferme et impartiale qu'il sut donner à son commandement dans ces temps difficiles, où toutes les passions étaient constamment en présence; aussi lorsqu'il en partit (en novembre 1816) pour aller prendre le commandement du département de la Loire, les regrets les plus honorables lui furent-ils témoignés par les habitans comme par les autorités. Appelé, en octobre 1817, au commandement de la 1re subdivision de la 19e division militaire à Lyon, sous les ordres du lieutenant-général comte Maurice Mathieu, il en emporta les mêmes regrets, lorsqu'il dut, en 1820, conformément à une mesure générale, laisser au plus ancien le commandement de la première subdivision, pour aller reprendre celui de la seconde. C'est pendant son commandement de Lyon que le roi lui déféra le titre de baron. Le général Romeuf a commandé depuis la 2me subdivision de la 21e division militaire à Moulins, où il a reçu de sa majesté un nouveau témoignage de sa satisfaction dans sa promotion au grade de commandeur de la légion-d'honneur. On ignore les raisons qui lui ont fait perdre un commandement où il avait su se concilier l'estime et la confiance des habitans. M. de Romeuf n'a pas cru pouvoir leur donner un témoignagne plus certain de son attachement, que de se fixer avec sa famille dans la ville de Moulins, où il attend, au sein de l'amitié publique, que le ministère se souvienne de ses services, et le rappelle à l'activité.

ROMEY (George), célèbre peintre anglais, naquit à Dalton, dans le Lancashire, le 26 décembre 1734. Il montra, dès sa plus tendre enfance, du goût pour les beaux-arts; toutefois il fut long-temps sans obtenir de son père, fermier aisé, mais qui avait une nombreuse famille, la permission de se livrer à son penchant. Chargé, dès l'âge de 12 ans, de veiller sur les ouvriers de la maison, il employait ses momens de loisir à dessiner, à copier les gravures, à fa-

briquer toutes sortes d'instrumens. Il fit vers ce temps un violon qu'il conserva sa vie entière, et dont il aimait à se servir quelquefois, chaque année, pour se rappeler ce travail de sa première jeunesse. Ses grandes dispositions pour les arts du dessin lui firent enfin obtenir la permission d'étudier sous Steele; il se rendit à Londres, où il acquit bientôt de la réputation comme peintre de portraits, et enfin comme peintre d'histoire. En 1764, il voyagea en France, et fit un assez long séjour à Paris; il alla ensuite en Italie avec son ami Humphrey, peintre en miniature. De retour à Londres, il y devint à la mode, et partagea les succès de Gainsborough et de Reynolds. On rapporte que, recherché par les plus jolies femmes, les hommes d'état, les élégans, les artistes et les gens de lettres, qui tous voulaient être peints par lui, il ne peignait pas une tête à moins de 20 guinées, ni un portrait en pied à moins de 80. Son tarif était de même fixé à 60 pour un mi-corps, à 40 pour un buste, et à 30 pour un demi-buste. Romney, qu'un travail excessif épuisa de bonne heure, se retira à Kendal, où il mourut le 15 novembre 1802. « Les ouvrages de cet artiste, dit M. Périès, justifient ses succès. S'il n'eût pas assez de génie pour s'ouvrir une route nouvelle, il ne se montra pas non plus servile imitateur d'autrui. La pratique lui avait donné une grande facilité de main et un coup d'œil juste; mais sa couleur manquait de naturel. Ses portraits de femme ont souvent de la naïveté, quelquefois de l'élégance, et ne sont dépourvus ni d'éclat ni de fraîcheur. Ses portraits d'homme ont en général plus d'esprit que de dignité, et plus d'apparence que de caractère réel; il ne sait pas toujours ménager les oppositions de lumière et d'ombre; aussi tombe-t-il dans des tons livides et crus. Quant à ses talens, comme peintre d'histoire, on peut s'en faire une idée par ses tableaux représentant le *Naufrage*, d'après la *Tempête* de Shakespeare; la *Cassandre*, d'après *Croilus et Trésida* du même poète, et le portrait de *Shakespeare enfant*, qui se trouvent dans la galerie de Boydell : ils le recommandent à l'estime du puplic, et le placent dans un rang distingué parmi les artistes de sa nation. » Il a paru, en anglais, Londres, 1809, in-4°, avec figure, une *Vie de Romney*, par Hayley.

RONCHEROLLES (LE COMTE CHARLES DE), chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, membre de la chambre des députés, est issu d'une ancienne famille de Normandie. Il émigra en 1791, et prit du service dans l'armée du prince de Condé; la révolution du 18 brumaire an 8 lui permit de rentrer en France, où il remplit plusieurs fonctions municipales. En 1815, il fit partie de la chambre dite *introuvable*, et ne partagea pas l'exaltation de la majorité de cette époque, quoique toujours il votât avec elle, ce qui revient à peu près au même. Il ne voulut pas, le 14 janvier 1816, lorsque les ministres portèrent à la chambre des députés l'ordonnance du 24 août 1815, qui exilait de France trente-huit proscrits, que le bannissement fût

ordonné par la chambre, comme le proposait l'article 3; il prétendit que cette mesure devait être le résultat de la seule volonté du monarque. Le discours qu'il prononça en cette occasion, fut entendu avec intérêt; il rédigea une nouvelle rédaction de cet article dans les termes suivans: « Le roi » pourra, dans l'espace de deux » mois, éloigner de France ceux » des individus compris dans l'ar» ticle 2 de ladite ordonnance, qu'il » y maintiendra, et qui n'auront » pas été traduits devant les tribu» naux, et dans ce cas, ils sor» tiront de France dans le délai » qui leur aura été fixé, et n'y ren» treront pas sans l'autorisation » expresse de sa majesté, sous » peine de déportation; le roi » pourra pareillement les priver » de tous biens et pensions. » Le ministère, le 6 janvier suivant, déclara, par l'organe du duc de Richelieu, que Louis XVIII consentait à sanctionner la proposition du comte de Roncherolles; elle fut mise aux voix alors, et adoptée. Un nouvel amendement de M. de Roncherolles, concernant la manière dont l'arriéré serait payé aux créanciers de l'état, obtint aussi l'approbation des ministres; il proposait d'acquitter cet arriéré, soit en reconnaissances de liquidation portant intérêt à cinq pour cent, soit en inscriptions sur le grand-livre. Il parla dans cette session en faveur du clergé, dont il désirait voir augmenter la fortune. Le dépérissement des forêts fut un point important vers lequel il chercha à fixer l'attention de ses collègues. Après la dissolution de la chambre de 1815, par l'ordonnance conservatrice du 5 septembre 1816, le comte de Roncherolles rentra dans la vie privée, le zèle de ses amis n'ayant pu le faire nommer aux élections qui suivirent. En 1820, M. de Roncherolles fut élu de nouveau à la chambre des députés par le département de l'Eure: il en faisait encore partie en 1823, lors de la dissolution totale de la chambre. Il a été réélu en 1824 à la chambre septennale.

RONDEAU ou RONDO, général des Américains du Sud, et chef des indépendans du nouvel état de Buenos-Ayres, né sur les bords de la Plata, a porté les armes dès sa jeunesse. Il n'était encore qu'officier subalterne en 1807, et se trouvait alors en garnison à Montevideo, lorsque les Anglais attaquèrent et prirent cette ville. Fait prisonnier par eux, il fut envoyé en Angleterre, où il obtint, l'année suivante, la permission de passer en Espagne. Il y fut bientôt employé dans les troupes que les cortès organisèrent pour s'opposer aux projets de conquête de Napoléon, et Rondeau se distingua en plusieurs occasions par sa valeur et ses talens militaires; mais dès que le succès de la cause nationale de l'Espagne parut plus assuré, il saisit la première occasion de retourner à Buenos-Ayres, pour coopérer aussi à l'affranchissement des Américains du Sud. Au commencement de l'année 1811, il fut nommé, par la junte d'état de la Plata, commandant en chef de l'armée victorieuse revenue du Paraguay; chargé en cette qualité de seconder les opérations

d'un autre chef, le vieux partisan Artigas, ces deux généraux obtinrent d'abord d'importans avantages. Au combat de Las Piedras, livré en mai 1811, après avoir battu un corps nombreux de royalistes espagnols, ils en forcèrent les débris à mettre bas les armes et à se rendre prisonniers de guerre avec le général qui les commandait. Ils entreprirent ensuite le siége de Montevideo; mais les discussions qui s'élevèrent entre les chefs républicains entravèrent les opérations du siége, et le capitaine-général espagnol Élio, qui commandait dans la place, fit même éprouver quelques échecs aux assaillans. Ceux-ci reprirent cependant bientôt l'avantage, et Élio fut serré de si près, que, désespérant de sa position dans une place réduite aux dernières extrémités, il crut devoir réclamer les secours intéressés d'une puissance voisine. Quatre mille hommes des troupes portugaises du Brésil, sous le commandement du général de Souza, entrèrent en effet à Montevideo, et la ville fut en outre pourvue de vivres et de munitions de guerre. Les assiégeans, n'étant plus en forces suffisantes pour continuer le siége, acceptèrent l'armistice qui leur fut proposé, et se retirèrent au mois de novembre 1811. Cette trève ne fut pas de longue durée; au mois de décembre de l'année suivante, Rondeau, à la tête de plusieurs divisions de l'armée de Buenos-Ayres, marcha de nouveau sur Montevideo. Le chef royaliste Vigodet alla à sa rencontre, et lui livra bataille le 31 du même mois; mais il fut défait et rejeté dans la place, après avoir essuyé des pertes considérables. Le général Sarratea, qui commandait un corps nombreux de l'armée républicaine, ayant eu, vers cette époque, une vive dispute avec Artigas, quitta le commandement, et son corps fut réuni à celui de Rondeau, qui poussa avec vigueur ses avantages. Il investit entièrement Montevideo, et emporta plusieurs postes des royalistes. Les généraux indépendans, San Martin et Bilgrano, par les succès qu'ils obtinrent sur d'autres points, facilitèrent ses opérations; mais de nouveaux et funestes différens éclatèrent entre lui et Artigas, à la suite desquels celui-ci se retira, avec ses troupes, de l'armée de siége devant Montevideo, et Rondeau se trouva seul chargé de cette entreprise. San Martin, dont la santé était affaiblie, ayant obtenu vers ce temps un congé, Rondeau fut provisoirement investi du commandement en chef des principales forces de l'état de la Plata. Il divisa alors son armée, et chargea le général Alvear de continuer le siége de Montevideo, tandis qu'il se portait sur un autre point. La place se rendit bientôt; Alvear y fit un butin et des prises immenses en artillerie, effets d'armement, d'équipement et de munitions de guerre. Ce chef ambitieux, profitant de l'influence que lui donnait un aussi signalé succès, se fit nommer général en chef de l'armée qui devait affranchir le Pérou de la domination espagnole, et se mit en marche avec de puissans renforts. Rondeau, qui prétendait au même

commendement, mit tout en usage pour en priver Alvear. Les provinces se divisèrent entre ces deux chefs, qui n'en vinrent point cependant entre eux à des hostilités ouvertes, mais il en résulta des troubles intérieurs, ainsi qu'une interruption momentanée entre Buenos-Ayres et les cantons environnans. Les prétentions d'Artigas ajoutèrent bientôt au désordre général. Loin de se soumettre au gouvernement de l'état de la Plata, il se déclara chef des provinces formant la *bande orientale*, et exigea qu'en cette qualité Montevideo lui fût remis. Sa demande ayant été rejetée, il fit pour son compte la guerre, attaqua les troupes de Buenos-Ayres, les battit et s'empara de Montevideo, qu'il ne put cependant conserver long-temps. Les Portugais lui enlevèrent à leur tour cette place importante, et leur domination y est encore établie aujourd'hui : ces événemens amenèrent de nouveaux troubles dans Buenos-Ayres même. A la suite d'une émeute populaire, les chefs de l'état furent changés, et Rondeau fut nommé gouverneur suprême de la république; mais il ne voulut point quitter son armée, et délégua les fonctions civiles dont il venait d'être investi au colonel Alvarez, qui devait lui servir de substitut, et résider dans la capitale. Une nouvelle révolte populaire priva Alvarez de tout pouvoir, et Rondeau put se féliciter d'avoir judicieusement choisi, au milieu des discordes civiles, le poste qui convenait le mieux à son courage et à ses talens. Son autorité militaire lui fut conservée, et son compétiteur, pour le commandement de l'armée du Pérou, le général Alvear, fut forcé de céder à sa suprématie. A la tête de cette armée, Rondeau, avec son activité ordinaire, marcha quelque temps de succès en succès. Tout le Potosi fut occupé par ses troupes en octobre 1816; mais s'étant avancé témérairement, il essuya un premier échec à Venta-Media, et fut complètement battu par les royalistes espagnols, à Cochamba, le 29 novembre de la même année. Dans son rapport au gouvernement, il attribue sa défaite à une terreur panique de ses soldats, qui, dès le commencement de l'action, prirent la fuite dans un tel désordre, que tous ses efforts pour les arrêter devinrent inutiles. Ce fut même en vain qu'il fit tirer à mitraille sur les fuyards. Poursuivis l'épée dans les reins, les débris de son infanterie se réfugièrent dans les montagnes; lui-même avec très-peu de monde, mais en bon ordre, opéra sa retraite par Spipacha, où il fut rejoint par un corps de 2,000 hommes, arrivé trop tard pour empêcher sa défaite, mais qui lui fournit au moins les moyens de tenir encore tête aux vainqueurs. Rondeau réunit enfin 6,000 hommes des débris de son armée, auxquels se joignirent les guerriers de quelques peuplades indiennes: cette armée manquait d'armes et de matériel. Les troupes réglées des Espagnols, quoique inférieures en nombre, remportèrent de nouveaux avantages; cependant quelques secours arrivés à propos de Buenos-Ayres, avec les produits

d'une contribution levée sur tous les habitans, et promptement acquittée, remirent Rondeau en état de sauver le Bas-Pérou de l'invasion espagnole. On n'a point reçu depuis long-temps de détails particuliers sur les opérations de ce général. Après la glorieuse expédition du Chili, et les victoires de Chacabuco et de Maïpo, le général San Martin a pris le commandement en chef des troupes de Buenos-Ayres. Ses efforts, réunis à ceux du grand libérateur Simon BOLIVAR, à la tête des forces de la république de Colombie, achèveront sans doute sous peu la délivrance complète du Pérou, où les Espagnols ne sont plus en possession aujourd'hui (1825) que de quelques places et du port de Callao. Le général Rondeau seconde avec zèle cette grande entreprise, et son nom sera toujours honorablement cité parmi les chefs patriotes qui ont le plus puissamment contribué à la liberté et au bonheur des vastes contrées de l'Amérique méridionale.

RONDELET (JEAN), architecte, né à Lyon en 1755, est un des élèves les plus distingués du célèbre Soufflot, auquel Louis XV, en 1757, confia l'exécution de l'église de Sainte-Geneviève. Soufflot n'a pu perfectionner que le portail, la nef, les bas-côtés et les tours de ce vaste édifice. En mourant, il avait désigné M. Rondelet comme celui qui pouvait seul, ayant été dans la confidence de ses plans, de ses moyens, de ses actions, achever un ouvrage auquel ce grand artiste attachait la gloire de son nom. Digne de la confiance d'un maître aussi distingué, M. Rondelet, aujourd'hui (1825) membre de l'académie, et professeur de stéréotomie, a publié : 1° *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français*, 1797, in-4°; 2° *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, 1803, in-4; 3° *Mémoire sur la reconstruction de la halle au Blé de Paris*, 1803, in-4°. M. Rondelet est aussi auteur d'un ouvrage fort ingénieux; c'est une carte géographique de l'Europe gravée sur marbre, sur la projection d'un cadran solaire, de manière que, en même temps qu'elle indique l'heure, l'ombre du gnomon indique tous les lieux où il est midi. Le savant auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, attribue à M. Rondelet : 1° *Doutes d'un marguillier sur le problème de M. Patte, concernant la coupole de Sainte-Geneviève*, 1770, in-12; 2° *Mémoire en réponse à celui de M. Patte, relativement à la construction de la coupole de l'église de Sainte-Geneviève*, 1772, in-8°.

RONDONNEAU (LOUIS), libraire de Paris, et fondateur, en 1793, de l'utile établissement connu sous le titre de *Dépôt des Lois*, n'est pas moins estimé dans le commerce par sa probité que par ses connaissances en librairie. Les lettres pourraient aussi revendiquer son instruction, son esprit de méthode, et en général les qualités que l'on doit trouver réunies dans le libraire-éditeur, à qui d'ailleurs les travaux littéraires sont familiers. Dans le *Dépôt des Lois* de M. Rondonneau, « on peut se procurer les édits, déclarations, arrêts, ordonnances, etc., depuis Saint-Louis jusqu'à nos jours. »

Il a classé par matières et publié, outre un *recueil de lois*, un *Code rural*, un *Code de chasse*, un *Code forestier*, et mis au jour les ouvrages dont les titres suivent : 1° *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris*, 1787, in-8°, fig., avec une dédicace en vers; 2° *l'Art de vérifier les dates de la révolution, ou Répertoire législatif, administratif, judiciaire et historique, depuis* 1789 *jusqu'au* 24 *septembre* 1803, in-12 de 360 pages, avec des tables alphabétiques; 3° *Mémorial constitutionnel depuis* 1789, 3 vol. in-18, 1800-1804. Le 2ᵉ volume est un *Manuel des assemblées de canton et des colléges électoraux*, et le 3ᵉ, *Manuel impérial ;* 4° *Napoléon-le-Grand, considéré sous ces trois rapports* : Conquérant, Législateur, Politique, *ou Tableau historique des campagnes, de la législation et des négociations politiques de Napoléon, depuis le mois de mars* 1796 *jusqu'au mois de juillet* 1808, *décoré du portique d'un temple de l'Immortalité, avec trois tables monumentales*, 1808, in-fol., en 3 feuilles ; 5° *Répertoire abrégé de la législation française depuis* 1803, in-8°, plusieurs volumes ; 6° *le Bouquet du Roi, ou Répertoire historique, et par classement de matières, de la législation restauratrice de la France, depuis le* 2 *mars* 1814 *jusqu'au mois d'août* 1816, in-8°, 1816; 7° *Manuel des commissaires-priseurs*, institués par la loi sur les finances, du 28 avril 1816, Paris, 1816, in-8°; 8° *Collection générale des lois*, depuis 1789 jusqu'au 1ᵉʳ avril 1814, 6 vol. in-8°, 1817-1818, in-8°. La collection aura 12 vol. 9° *Le légis-consulte français, ou Répertoire, par classement de matières, des lois et ordonnances du roi*, in-8°, un cahier par mois, depuis mai 1817.

RONSIN (Charles-Philippe), né à Soissons, département de l'Aisne, vers 1750, général de l'armée révolutionnaire, avait inutilement cherché à se faire un nom dans la littérature. Ses ouvrages, consistant en plusieurs tragédies, le laissèrent dans une profonde obscurité; la révolution l'en tira, mais d'une manière bien déplorable. Danton et Marat, avec lesquels il était lié, le firent nommer successivement, après le 10 août 1792, commissaire-ordonnateur à l'armée des Pays-Bas, adjoint au ministre de la guerre, et enfin général de l'armée révolutionnaire. Il s'associa aux massacres de Meaux et de Lyon, s'étant trouvé dans ces deux villes au moment où ils eurent lieu. C'est surtout dans la Vendée qu'il exerçait sa tyrannie; il se vengeait ainsi des défaites que le défaut de talens militaires lui faisait essuyer, et malgré son peu de moyens, il manifestait l'ambition d'imiter Cromwell, et de rappeler sa fortune : c'est cette ambition qui le perdit. En voulant élever la faction dite des *Hébertistes* au-dessus de la convention, il porta ombrage à celle-ci, et le comité de salut-public le fit arrêter et conduire au Luxembourg, où il fut détenu pendant quarante jours. Il en sortit avec un violent désir de se venger; mais ses démarches, surveillées par Robespierre et Danton, encore unis à cette époque, parurent plus que suspectes à ces

deux chefs du parti opposé ; il fut arrêté et traduit sans délai au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 24 mars 1794, « comme ayant voulu donner un tyran à l'état. » Ce tyran était Pache, que les conspirateurs désignaient sous le nom de *grand-juge*. Ronsin ne démentit pas, au moment de sa mort, la fermeté qu'il avait montrée pendant son procès. On assure qu'il convenait des excès auxquels se livrait l'armée révolutionnaire dans la Vendée. « Que voulez-vous que j'y » fasse ? répondait-il à ceux qui lui » en portaient des plaintes. Je sais » comme vous, que c'est un ramas de brigands ; mais il me » faut de ces coquins-là pour mon » armée : trouvez-moi d'honnêtes » gens qui veuillent faire ce métier. »

ROQUEFORT FLAMÉRICOURT (JEAN-BAPTISTE-BONAVENTURE DE), homme de lettres, est né le 15 octobre 1777. Fils d'un propriétaire de Saint-Domingue, il fit ses études au grand collége de Lyon, fut admis, en 1790, dans une école militaire, et en 1792, dans l'artillerie, avec le grade de lieutenant. Il prit part aux campagnes de cette époque, devint capitaine dans la même arme, et fut admis à la retraite par suite de la faiblesse de sa santé. M. de Roquefort aimait les lettres et les arts ; il se livra à l'étude de nos antiquités nationales, sous le rapport de la langue, de l'histoire et de la littérature. Plusieurs *Mémoires* et *Dissertations* sur ces matières et sur les anciens costumes des Français le firent connaître favorablement. Comme il avait fait une étude approfondie de l'histoire, de la musique et des instrumens en France, il publia le *Glossaire de la langue romane*, Paris, 2 vol. in-8°, 1808; cet ouvrage fut suivi d'un *Mémoire sur la nécessité d'un Glossaire général de l'ancienne langue française*, inséré dans le *Magasin encyclopédique* de feu Millin (cahier d'avril 1811), et réimprimé séparément, Paris, in-8°, 1811. L'institut ayant mis au concours ce sujet : *Déterminer quel était l'état de la poésie française dans les 12° et 13° siècles*, M. de Roquefort obtint, en 1812, une mention très-favorable ; et la même question reparaissant de nouveau, il remporta le prix l'année suivante, par un ouvrage qu'il fit imprimer en 1815, en un vol. in-8°. Il donna, la même année, la *Vie privée des Français, par Legrand d'Aussy*, 3 vol. in-8°, qu'il enrichit de notes, observations et corrections. En 1817, il succéda à M. Bazot (*voy.* ce nom) dans la rédaction principale des *Annales des Bâtimens et de l'Industrie française*, que ce dernier avait fondées, et dont fut ensuite chargé M. Lenoir, ancien conservateur du musée des monumens français. M. de Roquefort a rédigé le *Voyage à l'Ile-de-France, par M. Milbert*, 2 vol. in-8°, et les *Voyages d'Aly-Bey*, 3 vol. in-8°. Il a concouru à une nouvelle édition de *Cicéron*, donné une nouvelle édition de son ouvrage *sur la poésie française, dans les 12° et 13° siècles*, sous le titre de : *Lais, Fables, etc., de Marie de France*, poète du 13° siècle, avec des commentaires et dissertations sur plusieurs poètes du moyen âge, 2 vol.

in-8°; un *Dictionnaire de Chevalerie*, 1 vol. in-8°; une *suite* à la *Vie privée des Français*, etc., etc. Il a été collaborateur du *Magasin encyclopédique*, du *Moniteur* et du *Mercure de France*, et est membre de la société royale des antiquaires de France (autrefois académie celtique), des académies de Grenoble et de Lyon, de l'athénée de Vaucluse, etc. Le mérite de M. de Roquefort le porte depuis long-temps à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'institut; mais le mérite n'est pas toujours une recommandation suffisante.

ROQUELAURE (Jean-Armand de Bessuéjols), fut l'un des prélats les plus distingués de l'Église de France dans ces derniers temps. Sa famille, qui est très-ancienne, n'a rien de commun avec celle des ducs de Roquelaure. Il naquit, en 1721, à Roquelaure, dans le diocèse de Rhodez, et, destiné au service des autels, il entra de bonne heure au séminaire; se fit distinguer par la solidité de son esprit, la douceur de son caractère et les qualités les plus aimables. Il fut nommé, en 1752, à peine âgé de 33 ans, évêque de Senlis: son sacre eut lieu le 26 juin de la même année. Dix ans après, Louis XV lui donna la charge de son premier aumônier. En 1764, M. de Roquelaure prononça l'oraison funèbre de la reine d'Espagne, et fit imprimer son discours, en un vol. in-4°. En 1767, il fit partie de la commission créée par le gouvernement, pour la réformation des ordres religieux; il eut dans ses attributions celui de Citeaux, et en cette qualité, il siégea dans le chapitre général qui eut lieu pour cet objet dans cette célèbre abbaye, chef d'ordre. L'évêque de Senlis, homme du monde et prélat éclairé, sut toujours plaire, et s'attira l'amitié du monarque et de la famille de ce prince. Mesdames, filles de Louis XV, le protégèrent principalement; il leur dut le titre de conseiller-d'état en service ordinaire, et l'ordre du Saint-Esprit, qu'il reçut en 1779. Avant cette époque, il avait acquis de nouveaux droits à l'amitié de Mesdames, par le sermon qu'il prononça le jour de la prise d'habit de Mme Louise, carmélite au monastère de Saint-Denis: ce sermon, qui eut un grand succès, parut en 1774, in-4°. L'académie-française, en l'admettant au rang de ses membres, en 1771, ne fit pas un choix commandé par la faveur de la cour, mais elle obéit à la voix publique. M. de Roquelaure prévit les malheurs de la révolution; il donna au roi Louis XVI, par l'intermédiaire de Mesdames, des avis qui ne furent pas écoutés; il refusa de prêter le serment exigé par la nouvelle constitution du clergé, et dut, par suite, abandonner son siége; mais il ne quitta point la France. Les jours de M. de Roquelaure furent plus d'une fois menacés. Lebon le fit arrêter à Arras, où il s'était retiré auprès de l'abbé Bertoud, son grand-vicaire, et le fidèle compagnon de ses périls. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) le sauva. Redevenu libre, il voulut rentrer dans son diocèse, et alla habiter à Crépy, département de

l'Oise, où il fut accueilli avec la joie la plus vive. Il y vivait employant son temps à d'utiles occupations, à élever lui-même une nièce et un petit-neveu, auxquels il donnait tout à la fois des préceptes et des exemples; il fut l'un des premiers qui, à l'époque du concordat, envoya, le 4 septembre 1801, la démission de son siége. Napoléon nomma M. de Roquelaure, en 1802, archevêque de Malines. Durant six ans, qu'il gouverna ce diocèse, il y fit régner la concorde et la paix: il se montra zélé observateur de la discipline de l'Eglise, et s'appliqua à réunir toutes les opinions. En 1808, à l'âge de 80 ans, il crut pouvoir se reposer des fatigues de son long épiscopat; il donna sa démission, et fut alors appelé à faire partie du haut-chapitre de Saint-Denis. La classe de la littérature française de l'institut l'avait appelé dans son sein; il assistait aux séances avec beaucoup d'assiduité. Ce respectable vieillard, dont nulle maladie ne précéda les derniers momens, s'éteignit à 97 ans, le 24 avril 1818. Il a été, selon ses désirs, enseveli à Senlis, dont il avait occupé le siége pendant 47 ans.

ROQUES (Joseph), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Valence, département du Tarn, le 9 février 1772. Il fit avec distinction ses études à Montpellier, et, jeune encore, fut nommé médecin à l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée tour à tour par Dugomier et Pérignon. Des maladies épidémiques ravageaient à cette époque les hôpitaux militaires; les officiers de santé, qui n'étaient pas épargnés par la contagion, périssaient en grand nombre, et aucun ne se présentait volontairement pour les remplacer; on en fit venir par force des villes circonvoisines, et on les amena à Perpignan, sous l'escorte de la gendarmerie. M. Roques, rempli de zèle pour son art et d'amour de l'humanité, sollicita un poste si dangereux, et par ses talens, il aida bientôt à faire diminuer les périls. En 1805, il quitta le service militaire, et vint s'établir à Paris, où il ne tarda pas à se faire connaître avantageusement comme médecin; il y réside encore (1825), et y professe avec distinction. Il est auteur: 1° d'un *Traité des plantes indigènes et exotiques*, 2 vol. in-4°, fig. col., Paris, 1809; 2° *Phytographie médicale*, ornée de figures coloriées, de grandeur naturelle, où l'on expose l'histoire des poisons tirés du règne végétal, et les moyens de remédier à leurs effets délétères, avec des observations sur les propriétés et les usages des plantes héroïques, 2 vol. in-4°, 1821 et suiv.

ROSCOE (William), écrivain anglais, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés, tant en vers qu'en prose, n'a dû qu'à lui-même le développement de ses talens distingués. Né dans une des classes les plus inférieures de la société, il ne put recevoir de ses parens, aussi pauvres qu'honnêtes, qu'une éducation médiocre. Ils le placèrent très-jeune dans l'étude d'un procureur de Liverpool, où, sans négliger ses devoirs, Roscoe, au milieu des occupations arides d'un état qu'il

n'avait point choisi, trouva le temps d'apprendre le latin et d'achever son éducation. On raconte qu'un de ses camarades, clerc comme lui, lui donna la première idée d'étudier les langues anciennes, en lui vantant le traité de Cicéron : *De Amicitiâ*, dont ce jeune praticien prétendait déjà sentir toutes les beautés. Roscoe, à l'aide d'une grammaire et d'un dictionnaire, parvint, après une longue application et sans autres secours, à comprendre l'orateur romain, et le traduisit en entier. Encouragé par ce succès, il continua ses travaux littéraires, et ne s'arrêta qu'après avoir ainsi traduit les principaux classiques de l'ancienne Rome. Un ami de sa famille, le révérend docteur Francis Holden, frappé des dispositions extraordinaires de ce jeune homme, seconda depuis ses efforts, et dirigea gratuitement ses études. Lorsque Roscoe eut acquis une connaissance parfaite des langues anciennes, il s'appliqua avec le même zèle à apprendre le français et l'italien, et parvint bientôt à se familiariser avec les meilleurs écrivains modernes. Ceux de son pays ne furent point oubliés; les poètes firent surtout ses délices, et il ne tarda point lui-même à prendre un rang honorable parmi eux. Son premier poëme, intitulé : *Mount-Pleasant*, parut lorsque l'auteur venait à peine d'accomplir sa seizième année. Cet ouvrage, dans le genre descriptif, mais écrit de verve, et qui prouve autant d'imagination que de goût, obtint un succès flatteur; il fut suivi de plusieurs poésies légères, insérées dans les recueils périodiques de cette époque. Quand Roscoe eut achevé le temps fixé par ses parens pour son apprentissage chez le procureur Cyes, il s'associa avec un autre procureur de Liverpool, M. Aspinwal, qui jouissait d'un grand crédit en cette ville. Bientôt celui-ci s'en reposa entièrement sur son jeune associé des affaires de son cabinet, et Roscoe se trouva chargé des intérêts d'une nombreuse clientelle; il s'en acquitta à la satisfaction générale, et tout en cultivant les lettres avec succès, il acquit une connaissance approfondie de la jurisprudence anglaise. Pendant cette époque de sa vie, il se lia avec plusieurs littérateurs distingués, et particulièrement avec les docteurs Enfield et Aikin. Le premier publiait un ouvrage périodique, auquel Roscoe fournit souvent des matériaux précieux. Son élégie sur *la Pitié* et une ode sur *l'Éducation* furent surtout favorablement accueillies du public. Une fortune plus aisée, et honorablement acquise, permit à Roscoe, en 1773, de devenir un des fondateurs de l'établissement utile connu sous le nom de : *Société pour l'encouragement du dessin et de la peinture*. Quelques discussions ayant eu lieu vers ce temps dans les feuilles publiques et dans la chambre des communes d'Angleterre, sur l'esclavage et la traite des nègres, Roscoe, champion zélé de la liberté en son pays, sentit réchauffer sa verve, et se montra aussi sensible aux souffrances des malheureux enfans de l'Afrique. Les Européens regardaient encore alors les noirs comme des proies justement dévouées à leur cupidi-

té, contre lesquels tout était permis, et qu'ils traitaient souvent avec la plus insigne cruauté. Roscoe publia plusieurs poëmes et écrits en prose, dans lesquels il peignait avec les plus vives couleurs les maux de ces infortunés, enlevés à leurs familles, entassés dans des bâtimens infects, expirant de misère dans une longue traversée, ou périssant de travail et de douleur sous le fouet de leurs bourreaux. Il prouva, en vers harmonieux, que l'esclavage, dans chacun de ses détails, depuis les séductions ou les violences dont on se sert pour arracher les nègres à leur patrie, jusqu'aux supplices épouvantables qu'on raffine et qu'on prolonge pour les contenir, est un crime qu'aucun intérêt ne peut justifier, qu'aucun sophisme ne peut absoudre. Il prit ainsi un des premiers l'honorable initiative de demander que l'odieux trafic de chair humaine, le plus grand forfait dont les nations modernes se soient souillées, fût aboli par la nation anglaise, qui se vantait tant de son haut degré de civilisation, de sa religion et de son humanité. En 1789, les premiers efforts des Français, pour améliorer leur état social, trouvèrent aussi en Roscoe un éloquent panégyriste. Il applaudit avec enthousiasme aux nobles travaux de l'assemblée constituante, et blâma non moins fortement les excès des factieux qui compromirent si souvent depuis la cause de la liberté; il publia à cette époque plusieurs chansons populaires, et autres morceaux de poésie pleins de verve. Son poëme intitulé : *les Collines couvertes de vignes*, eut un succès prodieux. Roscoe renonça, en 1797, à l'état de procureur, pour suivre le barreau comme avocat, et il fut admis, en cette dernière qualité, par la société de *Gray's Inn*. La ville de Liverpool, peu de temps après, le nomma un de ses représentans à la chambre des communes. Intimement lié avec le célèbre Fox, il seconda de tous ses moyens les vues patriotiques de cet homme d'état : après sa mort, Roscoe n'a plus siégé au parlement. Ce n'est pas seulement comme poète que cet auteur a pris rang parmi les écrivains de la Grande-Bretagne, mais aussi comme excellent prosateur. La *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique*, publiée en 1795, 2 vol. in-4°, et seconde édition, 1796, in-8°, avait déjà établi sa réputation à cet égard, et un nouvel ouvrage intitulé : *Vie et pontificat de Léon X*, qui parut en 1805, 4 vol. in-4°, a encore ajouté à celle qu'il venait de s'acquérir comme historien. Un style à la fois énergique et d'une élégance remarquable, des pensées fortes et un esprit éminemment philosophique, distinguent ces deux ouvrages : ils ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. Le premier l'a été en français par M. Thurot, Paris, 1798; 2° édition, 1800, 2 vol. in-8°; et le second, par M. Henry, Paris, 1802, 4 vol. in-8°. Les autres ouvrages de Roscoe sont : 1° *Réfutation fondée sur l'Écriture, du Pamphlet publié par le révérend docteur Raimond Harris, pour prouver que la traite des nègres est une chose licite*, 1778, in-8°; 2° *les Malheurs*

injustes de l'Afrique (*the Wrongs of Africa*), poëme en deux parties, 1788, in-8°; 3° *la Nourrice*, poëme tiré de l'italien, 1798, in-4°, qui a eu un grand nombre d'éditions : la 8° est de 1800, in-8°. 4° *Observations sur les propositions faites d'une négociation entre la Grande-Bretagne et la France*, 1808, in-8°. L'auteur s'y montre ami de la paix. 5° *Observations sur l'adresse à Sa Majesté, proposée par le lord Grey*, 1810, in-8°; 6° *Traités* (*Occasional Tracts*) *relatifs à la guerre entre la France et la Grande-Bretagne*, 1811, in-8°; 7° *Réponse à une lettre de M. S. Merrit*, sur le même sujet, 1812, in-8°; 8° *Revue des discours du très-honorable M G. Canning*, 1813, in-8°; 9° *Lettre à Henri Brougham*, sur la réforme dans la représentation du peuple dans le parlement, 1811, in-8°, etc.

ROSE (Jean-Baptiste), docteur en théologie, naquit à Quingey, le 6 février 1716, et mourut à Besançon, le 12 août 1806. Il s'appliqua de bonne heure à cultiver ses heureuses dispositions, et eut des succès précoces. Le premier prix académique qu'il remporta, il le reçut des mains du prince de Condé, alors président de l'académie de Dijon, et le dut à son *Traité élémentaire de morale*, qui parut tellement supérieur à tous les autres traités présentés au même concours, qu'on n'accorda à ses rivaux, ni accessit ni mention honorable. Il a encore publié : 1° *la Morale évangélique comparée à celle des différentes sectes de religion et de philosophie*, 2 vol. in-12, 1772; 2° *Traité sur la Providence*; 3° *L'Esprit des Pères comparé aux plus célèbres écrivains, sur les matières intéressantes de la philosophie et de la religion*, 3 vol. in-12, 1791; 4° *Mémoire sur une courbe à double courbure*, envoyé à l'académie des sciences en 1778, et dont M. de La Place rendit le compte le plus avantageux; 5° *Mémoire* adressé la même année à l'académie de Besançon, concernant le passage de Vénus sur le Soleil; 6° *Mémoire sur l'organisation du clergé*, 1792; 7° enfin, *Mémoire sur les états-généraux et provinciaux des Francs et des Bourguignons*.

ROSELL (Antoine-Grégoire), né en 1731, à Mataro en Catalogne, devint commissaire des guerres et professeur de mathématiques au collége royal de Madrid. Il a composé plusieurs ouvrages élémentaires qui jouissent en Espagne d'une estime méritée. Quelques-uns sont restés inédits; parmi ceux qui ont été imprimés, on distingue : 1° *Géométrie à l'usage des enfans*, Madrid, 1784; 2° *Élémens de mathématiques*, Madrid, 1785, 1 vol. in-4°; 3° *Traité d'éducation conforme aux principes de la religion chrétienne, aux lois et aux mœurs de la nation espagnole*, adressé aux pères de famille, Madrid, 1787, 2 vol. in-8°; 4° *Dissertation sur les causes des aurores boréales*, Madrid. 1790. Rosell mourut en 1794.

ROSEMBERG (le prince de), feld-maréchal autrichien, né à Vienne, est fils du prince de ce nom, ministre et grand chambellan de l'empereur d'Autriche. Il était colonel en 1796, et servait en cette qualité à la bataille de Wurzbourg, où il fut fait prison-

nier; mais la valeur et l'intelligence qu'il avait développées dans cette journée, lui méritèrent le grade de quartier-maître-général. Il se trouva, le 27 octobre, au combat qui eut lieu près de Planich et Bibelsheim, et y tint une conduite également honorable. Employé dans les différentes campagnes contre la France, il s'y distingua de manière qu'il fut promu au grade de feld-maréchal-lieutenant, et chargé, en 1809, d'un commandement important. C'est lui qui, à Essling, dirigea la première attaque opérée par le régiment d'infanterie de l'archiduc Charles, faisant partie du corps qu'il avait sous ses ordres, tandis que deux autres divisions attaquaient sur un autre point; ayant trouvé une résistance insurmontable après trois attaques infructueuses, il laissa le village au pouvoir des Français, et ne songea plus qu'à se maintenir dans sa position. La bataille de Wagram fut également engagée par le prince de Rosemberg; il poussa, le 6 juillet, aux premiers rayons du soleil, le corps qu'il commandait, contre celui du maréchal Davoust, qui le reçut avec vigueur, le culbuta et le rejeta au-delà du Neusiedel, en lui faisant éprouver une perte considérable. L'empereur d'Autriche lui confia, après la guerre, le commandement de la place de Vienne, et la vice-présidence du conseil aulique; il le nomma, le 29 avril 1814, général de cavalerie. Le prince de Rosemberg n'a pas été employé en France dans la guerre d'invasion.

ROSEN (le comte Robert), fils du sénateur de ce nom, grand-veneur de Suède, a été chargé de plusieurs missions importantes en Angleterre et en France. Le roi Charles XIII l'envoya, en 1809, à Paris, avec une lettre particulière adressée à Napoléon. L'année suivante, il y revint porteur de l'acte d'élection libre des représentans du peuple suédois, réunis en diète générale dans la ville d'Oerebro, qui venaient de nommer le maréchal Bernadotte prince royal de Suède, et de l'appeler à la succession au trône, après la mort du roi régnant Charles XIII. Le comte de Rosen ayant rempli cette mission, repartit de suite pour porter aux états-généraux, encore réunis à Oerebro, l'acceptation du prince, et une lettre qu'il adressait au roi Charles XIII, dans laquelle il lui témoignait sa reconnaissance, ainsi qu'à la nation qui l'avait jugé digne du trône, et protestait de sa ferme résolution de consacrer toute sa vie au bonheur de sa nouvelle patrie. Le comte de Rosen était aussi porteur d'une lettre autographe de Napoléon au roi de Suède. Attaché depuis à la cour de la reine de Suède, il a été en dernier lieu nommé grand-veneur. Il mourut en 1822.

ROSEN (Axel, le comte de), frère puîné du précédent, gouverneur de la ville et province de Gothembourg, fut envoyé, en février 1814, auprès du prince danois, Christian-Frédéric, qui venait de prendre la direction des affaires en Norvége, et qui s'y fit peu de temps après déclarer roi. Le comte de Rosen venait apporter à ce prince la décision des principaux souverains de l'Europe, d'après laquelle les royaumes de

Suède et de Norwége devaient être réunis sous le sceptre du roi Charles XIII. Le prince danois persistant dans le dessein de se maintenir en Nowége, le comte de Rosen rompit sur-le-champ une entrevue qui ne pouvait amener aucun résultat satisfaisant, et annonça au prince que ses projets ne seraient jamais couronnés par le succès, prédiction que l'événement ne tarda pas à justifier.

ROSEN (LE BARON GRÉGOIRE), lieutenant-général russe, issu d'une famille d'origine suédoise, entra au service en qualité de sous-officier, le 6 mars 1789. Après avoir passé par tous les grades inférieurs, il fut fait capitaine en 1803, se distingua à la bataille d'Austerlitz, et reçut une épée d'or. Colonel le 29 mars 1806, il se distingua de nouveau dans cette campagne, et devint général en 1807. Depuis le 8 février jusqu'au 21, où eut lieu l'affaire sanglante de Lannau, son régiment fut continuellement aux prises avec les Français. Le 13 mars, il dispersa une partie du corps polonais de Zaïonczeck, après l'avoir repoussé des retranchemens de Klein-Dobowitz; le 24 mai, à la suite du combat de Bergfried, il reçut la croix de Saint-Georges de 4me classe; le 28, il protégea la retraite de Guttsladt, se battit les deux jours suivans à Leilsberg et à Welan, et fut décoré, à la fin de la campagne, des croix de Saint-Wladimir de 3me classe, et du mérite militaire de Prusse. Au mois d'août 1808, il marcha en Finlande, et donna des preuves d'une grande bravoure dans le combat livré aux Suédois le 16 septembre, et où il commandait l'avant-garde; il obtint alors le grade de général-major. Chef de brigade, le 14 septembre 1811, il eut, en 1812, le commandement du régiment des gardes de Préobragensky; combattit successivement, le 26 août, à Borodino, où il reçut la croix de Sainte-Anne; le 27 et le 28 à Mojaïsk, et enfin le 9 septembre à Tatarki. Au mois de novembre, il poursuivit les Français dans leur retraite, et se réunit près de la Bérésina, à l'armée de l'amiral Tschitschagoff, avec lequel il continua sa marche jusqu'à Wilna. Le 1er janvier 1813, après avoir passé le Niémen, il pénétra dans le duché de Varsovie, la Prusse et la Saxe. Nommé chef de la première division des gardes, le 19 avril, il se trouva à la tête de ce corps aux batailles de Lutzen et de Bautzen, où sa bravoure lui mérita, de la part du roi de Prusse, le grand-cordon de l'aigle rouge. Après la rupture de l'armistice, il combattit vaillamment à Pirna et à Culm; il reçut alors le grade de lieutenant-général. Il prit part à la bataille de Leipsick, passa le Rhin, avec sa division, le 1er janvier 1814; fit la campagne de France, et entra dans Paris, avec l'armée russe, après la capitulation.

ROSETTE (N.), chef de partisans royalistes dans l'Amérique méridionale, était né en Espagne; il avait passé dans le Nouveau-Monde, afin d'échapper aux poursuites que la justice exerçait, dit-on, contre lui pour quelques délits dont il s'était rendu coupable, et était devenu intendant d'une habitation. La révolution ayant

éclaté, il fut chargé, ainsi que Boves et Puy, par le parti royaliste, d'exciter la guerre civile dans la nouvelle république de Vénézuéla, et de soulever à cet effet, contre leurs maîtres, les esclaves qui, dans ce pays seul, s'élevaient au nombre de 60,000. Il remplit avec un horrible succès, les vues de ceux qui le faisaient agir; il n'eut pas plus tôt les armes et les munitions que lui avaient fait passer les gouverneurs de Puerto-Cabello et de la Guyana, que se dirigeant vers la partie de l'est de la province de Carraccas, il mit tout à feu et à sang sur sa route, donnant la liberté aux esclaves partout où il passait, les forçant à ce prix de se joindre à lui et massacrant sans pitié ceux qui refusaient de marcher sous ses drapeaux. Ainsi dans un espace de quatre cents milles, depuis les rives de l'Orénoco jusqu'aux environs de Carraccas, aucun être humain ne fut épargné. Au commencement de 1814, Rosette se vit en état d'attaquer Occumare, ville située à dix lieues de la capitale de Vénézuéla, et s'en rendit maître; mais il fut complètement battu, par le colonel Rivas, sur les bords de la rivière de Tuy; il parvint néanmoins à rallier les débris de sa troupe, qui, réunis à ceux que Boves avait rassemblés, le rendirent assez fort pour attaquer Carraccas, qui fut obligée de capituler. Le féroce Rosette, au mépris de la capitulation qui venait d'être signée, fit fusiller tous les officiers républicains, une grande partie des soldats, et un grand nombre d'habitans qu'on lui désigna comme étant contraires à la cause royale. Ces atrocités eurent enfin un terme; vers la fin de 1815, il fut tué d'un coup de feu dans un nouveau combat avec les républicains.

ROSEY (LE BARON FRANÇOIS), colonel de la vieille-garde impériale, officier de la légion-d'honneur, naquit le 21 février 1775, à Lisieux. Dès l'âge de seize ans, il entra comme volontaire dans les premiers bataillons de Paris, et passa en 1793, en qualité de lieutenant, à la 9ᵉ demi-brigade d'infanterie. Il fit partie avec son corps de l'expédition d'Égypte, et se distingua d'une manière particulière à Saint-Jean-d'Acre, en 1799; il reçut en récompense le grade de capitaine. De retour en France, en 1800, il ne tarda pas à obtenir le grade d'adjudant-major au 9ᵉ régiment. Le premier consul Bonaparte, craignant les projets des ministres anglais, Drake et Spencer-Smith, le désigna parmi quelques officiers de choix pour aller les déjouer. Cette mission, qui eut un succès complet, mérita à cet officier le grade de chef de bataillon du 88ᵉ régiment de ligne. Décoré de la croix de la légion-d'honneur, le 14 juin 1804, il devint officier de cet ordre le 6 juin 1809; il avait fait dans l'intervalle toutes les campagnes d'Allemagne, s'était distingué à la bataille d'Austerlitz, était passé ensuite comme chef de bataillon dans les chasseurs, puis dans les tirailleurs-grenadiers de la garde impériale, et enfin avait été nommé, le 20 mai (1809), colonel-major du 2ᵉ régiment des tirailleurs-chasseurs de cette garde. Pendant 15 mois, il fit à leur tête

la guerre d'Espagne, se distinguant dans toutes les occasions. L'empereur le créa d'abord chevalier, puis baron de l'empire, avec majorat et dotation, le 15 mars 1810, et par décret du mois de juin 1811, ce prince le nomma colonel-major du 2ᵉ régiment des chasseurs à pied de la vieille-garde. Le colonel Rosey fit en cette qualité la malheureuse campagne de Moskow, et s'y distingua par des prodiges de valeur. Après avoir échappé à des dangers de toute espèce, il allait jouir de quelque repos à Kœnisberg, en Prusse, où il était arrivé à la fin de 1812, lorsque, par suite des fatigues qu'il avait éprouvées, il fut atteint d'une fluxion de poitrine et d'une fièvre nerveuse, auxquelles il succomba le 3 janvier 1813.

ROSILY-MESROS (LE COMTE FRANÇOIS-ETIENNE DE), vice-amiral, grand'croix des ordres de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, membre de l'institut, est né, le 13 janvier 1748, à Brest, où son père commandait en qualité de chef d'escadre. Porté, autant par ses goûts que par son éducation, à suivre la carrière maritime, il y entra très-jeune encore, et entreprit peu de temps après, un voyage à l'Ile-de-France, où il monta en 1771, la frégate *la Fortune*, commandée par M. de Kerguelen, dont la destination était Ceylan; mais pendant le trajet, le jeune de Rosily ayant reçu ordre d'aller à la découverte sur une chaloupe, un coup de vent lui fit perdre de vue la frégate, de sorte qu'il fut réduit à ses propres ressources, et ne parvint qu'avec beaucoup de peine, à gagner les côtes de la Nouvelle-Hollande. De retour en France, il fut nommé, à l'âge de 25 ans, commandant de la corvette *l'Ambition*, et fit voile pour la Notasie. En 1774, M. de Rosily, jaloux d'introduire dans notre marine des inventions utiles, fit un voyage dans les îles britanniques, et en rapporta les pompes à chaînes, destinées à prévenir la submersion des bâtimens en cas de voie d'eau. Quatre ans après, il attira sur lui, par une action d'éclat, l'attention du gouvernement; il commandait *le Lougre* et *le Courreur*, sous M. de la Clocheterie, capitaine de la frégate *la Belle-Poule;* les deux vaisseaux anglais *l'Alceste* et *l'Aréthuse* allaient se réunir pour attaquer de concert la frégate française, lorsque M. de Rosily se dirigea vers *l'Alceste*, l'atteignit, monta à l'abordage avec la plus grande intrépidité, et empêcha, par son dévouement, une jonction dont la perte de *la Belle-Poule* eût été la suite inévitable. Ce trait de courage lui valut la croix de Saint-Louis et le commandement de la frégate *le Lively*. En 1782, M. de Rosily fut employé dans la guerre de l'Inde, où il commanda d'abord *la Cléopâtre*, sous les ordres de M. de Suffren, qui ensuite lui confia une escadre, dont il garda le commandement jusqu'à la paix de 1784. M. de Rosily resta encore quelques années dans l'Inde, parcourant avec hardiesse les mers situées au sud de l'Asie, et contribuant par l'utilité de ses voyages, à l'accroissement de nos connaissances hydrographiques sur ces parages. Il revint en

France en 1789. Nommé, en 1795, directeur-général du dépôt des plans et cartes de la marine, il s'occupa dès-lors de rassembler et de rédiger les matériaux qu'il avait recueillis dans ses importantes explorations, et les publia sous le titre de *Supplément au Neptune de l'Inde*, in-folio; mais une vie sédentaire convenait peu à l'esprit actif d'un homme que l'habitude et la force morale rendaient avide de dangers. Au mois de septembre 1796, il fut promu au grade de vice-amiral, et sous le directoire-exécutif, sous le consulat et sous l'empire, il soutint toujours avec le même patriotisme l'honneur du pavillon français. En 1805, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre; les Espagnols se réunirent avec les Français. M. de Rosily commanda en qualité d'amiral, depuis cette époque (1805) jusqu'en 1808, les flottes combinées de France et d'Espagne. Dans cette guerre, où l'Angleterre opposait une escadre formidable, M. de Rosily, lors des combats vifs et meurtriers qu'il eut à soutenir, déploya des talens supérieurs comme général et comme navigateur; mais la bravoure et l'habileté ne purent garantir la marine française des échecs qu'elle essuya, notamment devant Trafalgar. En mars 1812, il présida le conseil de guerre qui déclara le capitaine Saint-Cricq coupable d'avoir désobéi aux ordres de son commandant, de n'avoir pris aucune part au second engagement dans lequel *la Renommée* avait succombé, et d'avoir abandonné cette frégate par fausse manœuvre, irrésolution et défaut de jugement; le capitaine Saint-Cricq fut en conséquence condamné à être cassé, dégradé, déclaré indigne de servir, et détenu pendant trois ans. En 1814, M. de Rosily donna son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, et, à la restauration, prêta serment de fidélité à Louis XVIII. Il devint un des membres de la commission créée par ordonnance du mois de mai, de cette même année, pour vérifier les titres des anciens officiers de marine, qui sollicitaient de l'emploi et des pensions. M. de Rosily jouit depuis cette époque d'un repos que réclament son âge et ses longs services; en 1816, il a été élu associé libre de l'institut (académie des sciences), et en 1818, il a été nommé président du collége électoral du Finistère.

ROSINI (Charles-Marie), évêque de Pouzzoles, est né à Naples, en 1748, d'un père qui exerçait en province la profession de médecin. Il commença ses études chez les jésuites, qu'il quitta peu après pour être placé au séminaire de Naples, où il se forma, sous la direction d'Ignarra et de Martorelli. Ses progrès furent si rapides qu'à l'âge de 20 ans, il fut jugé en état de servir de guide à ses camarades. Il remplit les chaires de latin et de grec, et lorsque le cardinal Capece Zurlo, qui gouvernait alors l'église de Naples, voulut réorganiser les écoles du séminaire métropolitain, ce fut au plus jeune des professeurs qu'il en confia le soin. En 1787, on voulut donner une plus forte impulsion aux travaux de l'aca-

démie d'Herculanum, fondée par Charles III, et presque oubliée sous les premières années du règne de son successeur. M. Rosini, compris parmi les nouveaux candidats, fut chargé de l'explication des *papyri*. Il sut mêler, à ces occupations philologiques, les études sacrées qu'il sentait la nécessité d'approfondir pour remplacer dignement, dans la chaire de théologie, son maître Ignarra, nommé précepteur du prince héréditaire, maintenant roi des Deux-Siciles. Non moins appliqué à ses recherches savantes qu'à ses moindres devoirs religieux, il mérita, en 1792, d'être attaché, en qualité de chanoine, à l'archevêché de Naples, où il resta jusqu'à l'année 1797, qu'il fût décoré de la mitre épiscopale. Animé d'un zèle véritable pour le bien de ses semblables, il adopta un genre de vie très-simple, qui le mettait en état de verser le plus fort de ses revenus en actes de bienfaisance, et en fondations utiles. On peut dire que c'est presqu'à ses frais qu'il a ouvert, dans son diocèse, un asile pour les jeunes demoiselles, et une filature de laine pour les orphelins. Le séminaire de Pouzzoles, où ce digne prélat a attiré des maîtres très-habiles de la capitale, jouit d'une si grande célébrité, qu'on a été obligé de lui donner une succursale pour recevoir tous ceux qui aspirent à la faveur d'y être admis. En 1801, il fut nommé sur-intendant du cabinet des *papyri* pour en surveiller le déroulement et la traduction. Le roi Joseph (*voy.* Bonaparte), l'éleva à la place de grand-aumônier et de conseiller-d'état : le roi Ferdinand, après son retour de Sicile, lui confia successivement les emplois de président à vie de la société royale, de grand-maître de l'université, et de directeur de l'instruction publique. Son grand âge et ses services l'ont porté dernièrement au sein de la junte consultative, dont il est l'un des membres les plus éclairés. Ses ouvrages sont : 1° *Oratio in adventu Josephi Capycii Zurlo S. R. E. cardinalis, archiepiscopi neapolitani*, Naples, 1783, in-4°; 2° *Nuovo metodo per apprendere facilmente la lingua greca*, trad. du français, *ibid.*, 1784. Mgr. Rosini a enrichi cette traduction de plusieurs observations, et d'un Traité entier sur les particules; 3° *De vero studiorum scopo*, ibid., 1787, in-4°; discours prononcé à l'université de Naples pour l'ouverture des études; 4° *De litterarum utilitate nullo non tempore capiendâ*, ibid., 1796, pour la même université; 5° *Herculanensium voluminum quæ supersunt*, ibid., 1793-1820, 3 vol. in-fol. Ce sont les trois premiers volumes de la collection importante des *papyri* d'Herculanum, expliqués et commentés. Ils contiennent les écrits de Philodème sur la musique, et sur les vices et les vertus, ainsi qu'un traité d'Epicure sur la nature; 6° *Dissertatio isagogica*, ibid., 1797, in-fol. C'est l'ouvrage le plus important de l'évêque de Pouzzoles, et dans lequel il a déployé le plus de connaissances et d'érudition. Dans cette première partie, il traite des anciennes éruptions du Vésuve, de celle surtout qui engloutit Herculanum, Pompéia et Stabia; de la fondation de

ces villes, que l'auteur croit d'origine phénicienne; de leur véritable position, en combattant les assertions de Cluvérius, qui a placé Pompéia à l'endroit où est à présent Scafati, etc. Ce livre, rempli de précieuses recherches sur l'état ancien de ces colonies, est divisé en quinze chapitres, et doit être suivi de deux autres volumes, que l'auteur n'a pas encore achevés.

ROSINI (Jean), né à Pise en 1777, publia jeune encore quelques vers, sur lesquels Ginguené porta un jugement favorable dans le *Mercure de France*. Nommé, en 1803, professeur d'éloquence italienne à l'université de Pise, il s'y est fait remarquer par de nombreux travaux, le plus important desquels est une nouvelle édition de l'*Histoire d'Italie* de Guicciardini (Pise, 1819, 10 vol. in-8°.), à laquelle M. Rosini a adapté un système de ponctuation différent de tous les autres éditeurs qui l'avaient précédé : par ce moyen il est parvenu à rendre moins sensible l'interminable longueur des périodes de cet ouvrage. On a de lui : 1° *La Poesia, la Musica e la Danza*, Parme, Bodoni, 1796, petit in-8°; 2° *le Scienze e le Arti*, petit poëme en octaves, Pise, 1801, in-12, in-8° et in-fol.; 3° *il Secolo di Leon X*, petit poëme, ibid., 1803, in-8°, in-4° et in-fol.; 4° *Orazione per l'apertura degli studj di Pisa*, ibid., 1804 et 1809, in-4°; 5° *Della necessità di scrivere nella propria lingua*, Florence, 1805, in-8° et in-4°; 6° *Versi per la ricuperata salute di Canova, nell' estate del* 1809, Pise, 1810, in-8°; 7° — et de Rossi : *Lettere pittoriche sul Camposanto di Pisa*, ibid., 1810, in-4°, fig.; 8° *le Nozze di Giove e di Latona*, canti IV, Florence, 1810, in-8° et in-4° : petit poëme en octaves, qui remporta, en 1811, le prix de 3,500 francs, proposé par l'académie de la Crusca; 9° *Elogio di Teresa Pelli-Fabbroni*, Pise, 1814, grand in-8°; 10° *Poesie diverse*, ibid, 1817, 2 vol. in-12; 11° *Risposta ad una lettera di Monti, sulla lingua italiana*, ibid., 1818, in-8°; 12° *Risposta ad una lettera di Napione sulla lingua italiana*, ibid., 1818, in-8°; 13° *Nuove lettere a Perticari, sulla lingua italiana*, ibid., 1820, in-8°; 14° *Saggio sulla vita et sulle opere del Guicciardini*, ibid., 1820, in-8° et in-4° : c'est la notice sur cet écrivain, qui précède la dernière édition de son histoire; 15° *In morte di Virginia Orsuccia, canto funebre*, ibid., 1821, in-8°, fig.; 16° *Canto funebre a Canova*, ibid., 1822, in-8°; 17° *Saggio sulla vita et le opere di Canova*, ibid., 1824, in-8°. La plupart de ces ouvrages sont sortis des presses d'une imprimerie que M. Rosini a fondée à Pise, et qui est l'une des plus belles de la Toscane.

ROSMINI (Charles), biographe italien, né en 1767, d'une famille noble, à Roveredo, fut dès sa première jeunesse, très-lié avec son compatriote Vannetti, qui lui inspira le goût des lettres, sans pouvoir le rendre poëte. Incapable de faire des vers lui-même, le jeune Rosmini eut la prétention de juger ceux des autres, et avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans, il s'érigea en censeur des Essais de Rezzonico, et des opinions de d'Alem-

bert sur le drame et sur la poésie. Se sentant incapable de monter au Parnasse, il eut le bon esprit d'y renoncer pour toujours, et il crut possible de se faire un nom en littérature, en enfantant de longs ouvrages sur la vie des anciens et des modernes. C'est alors qu'on vit paraître successivement ses Mémoires sur *Ovide* et sur *Victorin de Feltre*, sur *Sénèque* et sur *Guarino de Vérone*, sur *Filelfo* et sur *Baroni Cavalcabò*, en plusieurs vol. in-8°. Bientôt dédaignant ce format, trop borné pour satisfaire son ambition, il écrivit deux gros volumes in-4°, pour retracer la vie et les exploits du général *J. J. Trivulzio*, surnommé *le Grand*, et qu'on devrait appeler *le Traître*, n'ayant combattu que dans les rangs ennemis, et s'étant traîné honteusement à la suite de trois rois étrangers qui marchaient à la conquête de son pays. Le dernier ouvrage de M. Rosmini et le plus mauvais de tous, est une immense compilation sur l'*Histoire de Milan*, qui a valu à celle de Verri les honneurs de la réimpression. Nous doutons que l'ouvrage de M. Rosmini puisse jamais obtenir la même faveur. On a de cet auteur : 1° *Lettere sopra varj dubbj poetici*, dans le recueil de Coletti, à Venise; 2° *Lettera a Vannetti intorno ad Alessandro e Timoteo, dramma di Rezzonico*, ibid., 1782; 3° *Versi di Erotico e di Cimone Dodiano* (Rosmini et Vannetti), Roveredo, 1786, in-8°; 4° *Considerazioni sopra due opuscoli di d'Alembert*, ibid., 1786, in-8°; 5° *Vita d' Ovidio*, Ferrare, 1789, 2 vol. in-8°, 6° *Ragionamento preliminare intorno alle vite ed agli scritti de' letterati Trentini, e Roveretani*, Pavie, 1793, dans la *Biblioteca teologica e filologica* de Zola; 7° *Dell' utilità degli studj; l' Arte del parasito; il Favorito delle belle*. Trois dialogues sans indication de lieu et de date, in-8°; 8° *Vita di Seneca*, Roveredo, 1795, in-8°; 9° *Memorie intorno alla vita ed agli studj di Clemente Baroni Cavalcabò*, ibid., 1798, in-8°. Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec celui de Vannetti intitulé : *Notizie intorno al pittore Gasparantonio Baroni Cavalbò*, de la même famille que le précédent; 10° *Idea dell' ottimo precettore nella vita e disciplina di Vittorino da Feltre*, Bassano, 1801, in-8°. Il existait déjà quatre *Vies* sur ce fameux maître, qui contribua tant à faire refleurir les bonnes études en Italie, aux 15ᵉ et 16ᵉ siècles. 11° *Vita e disciplina di Guarino Veronese, e de' suoi discepoli*, Brescia, 1805, 3 vol. grand in-8°; 12° *Vita di Francesco Filelfo*, Milan, 1808, 3 vol. in-8°; 13° *Istoria della vita e delle gesta di Gian-Jacopo Trivulzio, soprannominato il Grande*, ibid., 1815, 2 vol. in-4°, fig.; 14° *Quattro opuscoli inediti del secolo XVI, publicati in occasione degli sponsali Trivulzio ed Archinti*, ibid., 1819, in-8°. Parmi ces opuscules, publiés à l'occasion d'une noce, on est tout étonné de trouver la description de l'enterrement de Louis XII. 15° *Istoria di Milano*, ibid., 4 vol. in-4°, 1820 et suiv.

ROSSE (Laurence-Parsons, comte de), baron Oxmantown, est né en Irlande, le 21 mai 1756. Un mérite précoce le fit bientôt connaître et lui fit parcourir une car-

rière brillante. Successivement adjoint au directeur-général des postes, conseiller-privé, gouverneur du comté de King, et membre de l'académie royale d'Irlande, il devint membre de la chambre des communes où il montra des talens supérieurs, qui lui firent obtenir différens emplois importans, et l'élevèrent à la pairie d'Irlande. Le comte de Rosse a publié : *Observations sur l'état actuel du cours* (currency) *de la banque d'Angleterre*, 1811, in-8°.

ROSSÉE (Jean-François-Philibert), né à Belfort, le 16 décembre 1743, était avocat au conseil souverain d'Alsace à l'époque de la révolution. Il en adopta les principes, et devint d'abord procureur-syndic du district, puis agent national. Elu, en 1796, par le département du Haut-Rhin, au conseil des anciens, il choisit entre les différens partis qui divisaient l'assemblée, celui du directoire-exécutif, et chercha, à différentes reprises, à le réconcilier avec les conseils; ce fut sans succès. Il fit des rapports sur une foule d'objets, et devint secrétaire le 8 février 1797. Il rendit compte, quelques jours après, des motifs qui l'avaient porté à demander l'établissement d'un journal tachygraphique. A l'approche du 18 fructidor, il renouvela, tout aussi inutilement qu'auparavant, ses tentatives pour la réconciliation des conseils avec le directoire, et la scission qu'il avait prévue eut lieu. Dans la discussion sur les journalistes, il fit adopter différentes mesures, et fut élevé à la présidence le 21 novembre. Il parla ensuite en faveur de la contrainte par corps en matière civile, contribua à la faire rétablir, et se déclara contre l'impôt sur le tabac. Il sortit du conseil le 20 mai 1799, et passa sur-le-champ à la cour de cassation. S'étant montré favorable à la révolution du 18 brumaire, il fut porté, en décembre suivant, au nouveau corps-législatif, où il resta jusqu'en 1804. A cette époque, il reçut la croix de la légion-d'honneur, et fut nommé trésorier de la 5ᵉ cohorte. Rentré au corps-législatif, en 1806, il en sortit en 1810, et y fut rappelé au commencement de 1811; il était en même temps président de chambre à la cour impériale de Colmar. M. Rossée exerçait encore en 1814 ces dernières fonctions à la cour royale de la même ville. Remplacé à cette époque, il fut élu, au retour de Napoléon, en mars 1815, à la chambre des représentans, où il siéga; mais après le second retour du roi, il fut rendu à la vie privée.

ROSSEL (Elisabeth-Paul Edouard de), fils d'un lieutenant-colonel des carabiniers, né à Sens, le 11 avril 1765, entra, comme élève du roi, au collége de la Flèche, et fut reçu dans la marine, en 1780, sur l'escadre du comte de Grasse. Il fit les campagnes des Antilles, dans les années 1781 et 1782, et prit part à tous les combats qui furent livrés aux Anglais dans ces parages. Il quitta la flotte en 1783, monta une frégate, avec laquelle il parcourut les mêmes mers jusqu'après la signature de la paix (1783). Nommé lieutenant de vaisseau, il s'embarqua, en 1785, avec M. d'Entrecasteaux pour les Indes-Orientales, où il

resta quatre années, et ne revint en France qu'au mois de juillet 1789. Il repartit, en 1791, sous les ordres de M. d'Entrecasteaux, avec les frégates la *Recherche* et l'*Espérance*, pour aller à la découverte de La Pérouse, s'embarqua en qualité de capitaine de pavillon sur la *Recherche*, suivit, dans tout le cours de sa navigation, M. d'Entrecasteaux, qui était devenu contre-amiral, et prit le commandement des deux frégates après sa mort et celle de M. d'Auribeau, en 1795; elles se trouvaient alors à l'île de Java. Ce fut dans cette station que leurs équipages, trompés sur les événemens politiques de la France, se révoltèrent; M. Rossel, obligé de prendre la fuite, s'embarqua sur un vaisseau de la compagnie hollandaise, qui fut capturé par les Anglais aux environs des îles Shetland. Le capitaine Rossel, conduit à Londres, y resta jusqu'à la paix d'Amiens, en 1802. Il profita de son séjour en Angleterre pour recueillir et mettre en ordre les nombreux matériaux de son voyage, dont la relation ne fut publiée qu'en 1809, à Paris, sous le titre de : *Voyage de M. d'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de La Pérouse*, auquel l'éditeur a joint ses propres observations, 2 vol. in-4°, atlas in-fol. Cet ouvrage mérita à son auteur le titre de membre du bureau des longitudes, qu'il obtint en 1811, en remplacement de M. de Fleurieu, son ami. L'année suivante, il prit place dans la section de géographie et de navigation de la première classe de l'institut, après le décès de Bougainville, qui souvent l'avait désigné pour son successeur. Enfin M. Rossel fut nommé, en 1814, directeur-adjoint des dépôts de la marine; il est, depuis 1792, chevalier de Saint-Louis. On lui doit encore : 1° *Mémoire sur l'état et les progrès de la navigation, lu à la séance générale des quatre académies* (inséré dans les *Mémoires de l'institut*); 2° *Traité des calculs de l'astronomie nautique*, imprimé à la suite de l'*Astronomie physique* de M. Biot; 3° l'article *Courans* dans le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle.*

ROSSET (Pierre Fulcran de), conseiller de la cour des aides, naquit à Montpellier, et y exerça sans éclat, mais avec intégrité, la charge dont il était revêtu. Le conseiller Rosset n'est connu dans le monde littéraire que par son poëme de *l'Agriculture*, ouvrage où il eut pour but de décrire en vers les travaux champêtres; il fut accueilli avec faveur. Cependant l'auteur ne put éviter la monotonie inséparable d'une suite de préceptes et de descriptions techniques, naturellement peu favorables à la poésie. Le goût de M. de Rosset n'était pas d'ailleurs très-épuré, et l'on voit avec étonnement, un chant consacré à la vigne, commencer par la description du déluge, et finir par celle du carnaval. Ce poëme offre des morceaux aussi bien pensés que bien écrits, des difficultés nombreuses surmontées avec talent, des vers bien frappés, tels que ceux-ci, dans l'application de l'astronomie aux travaux des champs :

Le ciel devint un livre où la terre étonnée
Lut, en lettres de feu, l'histoire de l'année.

le poëme de l'*Agriculture* parut

en 2 parties in-4°; la première fut réimprimée in-8°. On attribue la non réimpression de la seconde, au défaut d'une imitation trop servile de l'ouvrage du P. Vanière. Le conseiller de Rosset mourut dans les premiers jours de la révolution.

ROSSET (N.), fabricant de papiers peints à Lyon, est fils d'un libraire de cette ville. Il jouissait d'une réputation justement méritée par l'importance de sa fabrique, ses connaissances dans le commerce et sa probité, lorsque, vers la fin de 1816, il fut prévenu de projets hostiles contre le gouvernement. On l'accusa de liaisons intimes avec divers agens du parti dit révolutionnaire, entre autres Didier (*voyez* ce nom), qui, plus tard, fut exécuté à Grenoble. On prétendit aussi « que les factieux se réunirent plusieurs fois dans sa maison de campagne, afin d'y délibérer sur les moyens de renverser le gouvernement. » Ces premiers temps de la restauration furent orageux. L'histoire en fera connaître les causes; elle éclairera les esprits sur ce qui a pu être vrai dans tant de graves accusations; enfin, elle dira si l'inimitié personnelle, si l'ambition, souvent plus terrible encore, n'ont pas tiré un funeste parti des troubles inséparables des grandes commotions politiques. Relativement aux préventions qui existaient à l'égard de M. Rosset, il fut signalé à M. le général Maringoné, commandant de la place, et bientôt l'ordre de l'arrêter fut donné. Assailli dans sa maison par des agens de police, soutenus par la force-armée, il crut devoir se défendre, et pendant plus de deux heures il résista, en faisant pleuvoir de l'huile de vitriol sur les assaillans; arrêté enfin, il fut traduit devant la cour prévôtale. L'importance de l'accusation s'affaiblit à mesure que la lumière de la justice éclairait l'affaire. Il fut simplement condamné à plusieurs années de détention. Transféré au château d'If, il paraît qu'au commencement de 1818, il s'évada, et la même version fit connaître qu'il avait passé en Amérique.

ROSSETTI (LE BARON JOSEPH-MARIE-THOMAS), maréchal-de-camp, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, et de la légion-d'honneur, né à Turin, le 20 décembre 1776, était destiné par ses parens à la carrière du barreau. Les événemens politiques lui ouvrirent bientôt la carrière à laquelle il était propre : la paix entre la France et le roi de Sardaigne venait d'être conclue à Cherasco (1796). Enthousiaste de la gloire de l'armée française, il se rendit, en 1797, à Milan, où il fut présenté au général Bonaparte, et incorporé à la 27[me] demi-brigade; il fut successivement nommé sous-lieutenant et lieutenant, et le 5 fructidor an 7 (22 août 1799), promu au grade de capitaine, et attaché à l'état-major-général de l'armée d'Italie. Le 1[er] fructidor an 8 (19 août 1800), le général Seras le nomma son aide-de-camp; c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de l'an 9, où sa brillante conduite, au passage du Mincio, le 5 nivôse (26 décembre 1800), lui valut le grade de chef d'escadron au 1[er] régiment de hussards piémontais. Lors de

la réunion du Piémont à la France, le général Colli fut chargé de réorganiser les troupes piémontaises, pour les incorporer dans l'armée française et le 1er régiment de hussards piémontais devint 26e régiment de chasseurs à cheval. Aucune place de chef d'escadron n'était vacante dans ce régiment; le général Colli laissa au chef d'escadron Rossetti l'option entre le traitement d'expectative dans son grade et une place de capitaine effectif : son choix ne fut pas douteux, et il passa capitaine au 26me de chasseurs. Le colonel Digeon (aujourd'hui 1824) commandant en chef l'armée d'occupation en Espagne) lui confia bientôt le commandement de la compagnie d'élite. Le 26 prairial an 12 (15 juin 1804), le capitaine Rossetti fut nommé membre de la légion-d'honneur. A la mémorable campagne, terminée par la glorieuse bataille d'Austerlitz, le 26me de chasseurs faisait partie du 4me corps commandé par le maréchal Soult. Le capitaine Rossetti eut une bonne part à la gloire dont ce régiment se couvrit dans cette campagne, notamment le 19 vendémiaire an 14 (11 octobre 1805), à Lansdberg. Le 29 brumaire, même année (20 novembre 1805), dans un combat de cavalerie, en avant de Brunn, en Moravie, le capitaine Rossetti, chargeant sur les cosaques, fut blessé de trois coups de lance et démonté; les cosaques l'emmenaient déjà prisonnier, lorsque la compagnie qu'il commandait revint à la charge, et le délivra. Après la campagne d'Eylau, le capitaine Rossetti fut nommé chef d'escadron dans son régiment. Quelque temps après, le grand-duc de Berg (*voy.* Murat) le demanda à l'empereur, pour servir auprès de sa personne en qualité d'aide-de-camp. En 1808, il suivit ce prince en Espagne, où il remplit plusieurs missions importantes : la dernière lui valut vingt-six mois de la plus affreuse captivité. Cette circonstance est trop singulière pour être passée sous silence. L'insurrection de Valence avait éclaté le 23 mai; au commencement de juin, le grand-duc de Berg avait fait marcher sur cette ville le maréchal Moncey avec un corps de 7 à 8 mille hommes; le 15 juin, il ordonna à trois de ses aides-de-camp, le général Excelmans, le colonel Lagrange et le chef d'escadron Rossetti, de se rendre à Cuença, auprès du maréchal Moncey, pour l'accompagner dans son expédition sur Valence; le lendemain, à midi, ils arrivèrent à Saïlikes, gros bourg de la Manche, à quelques lieues de Tarancon. Tandis qu'ils changaient de chevaux, le peuple, excité par un agent de la junte insurrectionnelle de Valence, cerna la maison de la poste, et les trois officiers furent garottés et traînés en prison; le soir, on les fit partir pour Valence, escortés par une soixantaine de paysans commandés par l'auteur principal de cette violence. Ils arrivèrent dans cette ville le 21; le 7 du même mois, un certain chanoine nommé Calbo, avait tellement exalté l'esprit d'une populace furieuse, que plus de 300 Français, depuis long-temps établis dans la ville, furent impitoyablement massacrés; les trois officiers prisonniers

ne durent leur salut qu'à la fermeté et à la noble conduite du général Caro, capitaine-général, et aux mesures énergiques prises par la junte, qui les fit enfermer dans un couvent. Le 28, le maréchal Moncey attaqua la ville, et fut repoussé. Après la bataille de Tudela, en décembre, les trois prisonniers furent embarqués et conduits à Maïorque; ils restèrent en cette ville, toujours au cachot et sans communication, jusqu'au 26 juillet 1810, qu'ils furent de nouveau embarqués avec les prisonniers des divisions Dupont et Vedel, pour être livrés aux Anglais à Gibraltar. A l'instant du départ, le général Excelmans, le colonel Lagrange et le chef d'escadron Rossetti, furent séparés et placés sur des bâtimens différens. Arrivés dans la rade de Gibraltar le 10 août 1800, le chef d'escadron Rossetti eut le bonheur de s'évader de son bord, et après avoir couru mille dangers, il parvint à traverser le détroit sur un bateau pêcheur; il aborda à Tétuan, sur la côte d'Afrique; de là, il se rendit à Tanger, où, par les soins de M. Ornano, consul-général de France, il revint en Europe, à bord d'un corsaire, et se rendit à Chiclana, au quartier-général du maréchal Victor. Chargé à Séville, par le maréchal Soult, d'une mission pour l'empereur, M. Rossetti traversa toute l'Espagne, repoussa vaillamment trois attaques de guérillas, et arriva enfin à Fontainebleau. Le grand-duc de Berg était monté, depuis deux ans, sur le trône de Naples; le chef d'escadron Rossetti, quoique pénétré de reconnaissanse pour ce prince, ne pouvait cependant pas se décider à quitter le service de France; il demanda à être placé dans un régiment, et attendait le résultat de sa demande, lorsque le 25 décembre 1810, il reçut l'ordre du ministre de la guerre de se rendre à Naples, où, lui disait le duc de Feltre, *il était appelé par sa majesté sicilienne.* Arrivé à Naples, il reprit son service d'aide-de-camp auprès du roi, fut chargé d'organiser le 9ᵐᵉ régiment et nommé colonel le 7 mai 1811. En 1812, il suivit le roi de Naples dans la campagne de Russie, où il fut cité plusieurs fois dans les rapports du roi, et quoiqu'il fût au service de Naples, l'empereur le nomma colonel dans l'armée française; le roi de Naples l'éleva au grade de maréchal-de-camp pour sa conduite en Russie. Au retour de cette campagne, le roi lui confia le commandement de sa capitale, et le 13 avril 1813, il remplaça le maréchal Perignon comme gouverneur de la ville de Naples: cette place ayant été supprimée quelque temps après, le général Rossetti réunit le commandement de la division à celui de la place. A l'ouverture de la campagne de 1814, et après le traité d'alliance avec l'Autriche, le roi de Naples lui destina le commandement d'une division de cavalerie; mais le général Rossetti, par des motifs que tout Français saura apprécier, sollicita et obtint de son souverain la permission de ne pas faire cette campagne. En 1815, il prit le commandement de la division de cavalerie de la ligne, et rendit les plus grands services dans cette malheureuse cam-

pagne. Lorsque l'armée napolitaine évacua Bologne (15 avril), les généraux Lecchi et Rossetti furent chargés du commandement de l'arrière-garde; arrivés à Forlimpopoli, il devenait de la plus grande importance d'empêcher l'ennemi de passer le Ronco, afin de donner le temps d'évacuer tous le matériel de l'armée sur Cesena et Rimini: ces deux généraux s'acquittèrent en officiers expérimentés d'une tâche aussi difficile. Pendant trois jours (19, 20 et 21 avril) toutes les tentatives faites par un ennemi aguerri et très-supérieur en forces, pour passer la rivière, qui était guéable sur tous les points, furent vigoureusement repoussées, et les troupes napolitaines gardèrent leur position. La nuit du 21 au 22, les ennemis, comptant sur le succès d'une surprise, firent une nouvelle attaque, qui devint aussi inutile que les précédentes; le lendemain, le roi de Naples se rendit sur le terrain, et après avoir examiné la position, il ordonna la retraite; elle s'effectua sans que l'ennemi osât même inquiéter l'arrière-garde. Le général Rossetti fut nommé lieutenant-général. Après la funeste bataille de Tolentino, il parvint, par sa fermeté et par une juste sévérité, à maintenir l'ordre et la discipline dans les rangs de sa division, et tandis que toute l'infanterie de l'armée (la division Carascosa exceptée), n'obéissant qu'à l'impulsion d'une terreur panique ou à la trahison, s'était dispersée tout-à-coup, la cavalerie de la garde, commandée par le général Livron, et celle de la ligne, par le général Rossetti, suivirent toujours leurs étendards, et obéirent jusqu'au dernier moment à la voix de leurs chefs. Le lieutenant-général Rossetti fut nommé grand-officier de l'ordre royal des Deux-Siciles. Le 19 mai 1815, le roi de Naples (MURAT) forcé, par la défection de son armée, de quitter sa capitale, désigna le duc de Roccaromana, son grand-écuyer, le général Rossetti et le marquis Giuliano, ses aides-de-camp pour l'accompagner: ces trois officiers-généraux suivirent ce souverain à Toulon, et partagèrent sa retraite dans les environs de cette ville. Le 13 juillet 1815, le général Rossetti fut envoyé à Marseille, à l'effet de conclure et signer, avec lord Exmouth, commandant les forces britanniques dans la Méditerranée, un traité par lequel le roi Joachim s'engageait à se rendre dans un des trois royaumes de la Grande-Bretagne. Le fidèle Rossetti n'ayant pu accéder aux conditions imposées par l'amiral Exmouth, le traité ne fut point conclu, et le général Rossetti retourna auprès du roi. Après la soumission de Toulon, les compagnons d'infortune de Joachim donnèrent à ce malheureux prince les plus nobles preuves de leur dévouement; ils parvinrent, par leur prudence, leur activité et leur adresse, à le soustraire aux poignards des assassins; mais le 10 août, un de ces coups de la fatalité, que la prudence et tous les calculs des hommes ne sauraient prévoir, sépara le roi de ses trois fidèles compagnons. Nous ignorons tous les détails de cette séparation; mais nous sommes persuadés que

si elle n'avait pas eu lieu, l'infortuné roi de Naples ne se serait pas laissé entraîner dans la malheureuse expédition qui lui fit trouver, sur les côtes de Calabre, une mort que la postérité seule est appelée à juger. A son arrivée à Paris, le général Rossetti ayant été naturalisé Français, se retira à la campagne, où il forma, avec un de ses collègues, un établissement de produits chimiques. Réadmis, en 1818, au service de France, avec le grade de maréchal-de-camp, il se fixa à Paris, et fut nommé, quelque temps après, chevalier de Saint-Louis.

ROSSI (Jean-Bernard de), le doyen des orientalistes vivans, est né en 1742, à Castelnuovo, petit village dans le diocèse d'Ivrée, en Piémont. Sa passion pour l'étude s'annonça d'une manière non équivoque dès sa première jeunesse, où ce qu'on lui donnait à apprendre suffisait à peine à son ardeur pour le travail. Après avoir rempli la tâche qu'il avait reçu de ses maîtres, il s'exerçait de lui-même à faire des extraits, à copier des dessins et à tracer des cadrans solaires. S'étant décidé pour l'état ecclésiastique, il se rendit à Turin, pour y suivre le cours de théologie, avec laquelle, d'après les réglemens de Victor-Amédée, il était obligé d'entremêler l'étude de l'hébreu. Ce ne fut pas sans étonnement qu'on lui vit publier, l'année même où il commençait à suivre cette classe, un long poëme en vers hébraïques, d'un mètre très-difficile. Ayant reçu, en 1766, le doctorat et la prêtrise, il ne fut plus assujetti aux cours de l'université; mais il ne continua pas moins à s'occuper des langues anciennes, et il parvint à apprendre, sans maître, l'hébreu sans points, le rabinique, le chaldaïque, le syriaque, le samaritain et l'arabe. Empressé de montrer au public les progrès qu'il avait faits dans ces différentes études, il fut très-embarrassé de faire paraître, à Turin, un recueil polyglotte, en l'honneur de l'archevêque de cette ville. Il remplaça les caractères orientaux, qui manquaient à l'imprimerie royale, par de petites tablettes gravées, dont il se servit pour imprimer ses *Carmina orientalia*. La suite de ses travaux philologiques ne lui permit pas de se borner aux langues orientales proprement dites; il crut devoir y joindre l'étude de la plupart des langues vivantes, et il rédigea, pour son usage, des grammaires anglaise, allemande, russe, etc. En 1769, il obtint, sans l'avoir demandé, un emploi dans le musée de Turin, où il ne resta pas long-temps, ayant reçu et accepté l'invitation de se rendre à Parme, pour y remplir la chaire de langues orientales à l'université nouvellement établie. M. de Rossi trouva dans cette ville ce qu'il avait tant désiré à Turin, une fonderie de caractères exotiques, à laquelle Bodoni avait donné une grande activité et perfection. Aidé par cet habile typographe, il étonna l'Europe par la quantité et l'importance de ses ouvrages. Un des plus magnifiques est celui intitulé : *Épithalamia exotica*, regardé encore aujourd'hui comme un des chefs-d'œuvre de l'art typographique. L'idée en fut donnée par Bodoni lui-même, qui, dési-

rant perpétuer le souvenir du mariage du prince de Piémont avec Marie-Adélaide-Clotilde de France, imagina de féliciter les nouveaux époux, au nom des vingt-quatre principales villes du Piémont, en autant de langues différentes. Cette entreprise, qui doit paraître au-dessus des moyens d'un seul homme, n'effraya cependant pas M. de Rossi, que ce travail même place au rang des plus célèbres orientalistes. Dégagé de ces soins, il tourna toute son attention à la découverte des éditions hébraïques du 15e siècle, dont il donna le catalogue raisonné dans deux ouvrages, qui méritèrent les éloges des journaux de Jéna et d'Erlang, et l'un desquels fut même réimprimé dans la dernière de ces villes. Toujours occupé de recherches bibliographiques, M. de Rossi fit, en 1778, un voyage à Rome, dans le but de compulser les anciens manuscrits bibliques, où il espérait de recueillir plusieurs variantes échappées aux collaborateurs de Kennicott, qui s'occupait alors, à grands frais, de rassembler les variantes du texte hébreu de la Bible. L'attente de M. de Rossi ne fut point trompée, et il rendit compte de ses découvertes dans un livre qui a pour titre : *Variae lectiones veteris testamenti*. Cet ouvrage, pour lequel il avait collationné 1,698 manuscrits, et dont le premier volume parut en 1784, contribua puissamment à augmenter les trésors littéraires de l'auteur, dont la collection de livres et de manuscrits orientaux était regardée comme unique en Europe. Elle était d'une si grande richesse, que souvent on y trouvait jusqu'à cinq exemplaires de tel ouvrage qu'en Angleterre, en France et en Allemagne on signalait comme introuvable. L'empereur d'Autriche, le roi d'Espagne, le pape Pie VI, le duc Charles de Wurtemberg, lui firent les propositions les plus avantageuses pour l'engager à leur céder sa bibliothèque : tout fut inutile. M. de Rossi s'était proposé d'en publier le catalogue, et il l'aurait d'ailleurs vu avec regret passer dans les pays étrangers. En 1816, il se rendit pourtant aux vœux de Marie-Louise, qui en fit l'acquisition, moyennant la somme de cent mille francs. M. de Rossi s'est aussi refusé à tous les emplois que les mêmes souverains lui avaient offerts pour l'attirer dans leurs états. Content d'appartenir à l'université de Parme, il y a professé les langues orientales pendant un demi-siècle, et ce ne fut que vers la fin de 1821, en achevant sa 80e année, qu'il demanda et obtint sa retraite. Marie-Louise se chargea elle-même de lui en communiquer l'ordonnance, en y joignant les insignes de l'ordre de Constantin. Les ouvrages de M. de Rossi sont : 1° *Canticum seu poema heb. cum latinâ versione*, Turin, 1764, in-4°; 2° *In laudem Archiepiscopi Taur., Carmina orientalia*, ibid., 1768, in-4°; 3° *de Præcipuis causis neglectæ heb. litterarum disciplinæ*, ibid., 1769, in-4°; 4° *in nuptiis Ferdinandi I, et Mariæ-Amaliæ, poemata Anatolico polyglotta*, Parmæ, 1769, grand in-4°; 5° *della lingua propria di Cristo, e degli Ebrei nazionali della Palestina*, ibid., 1772, in-4°,

contre Diodati, qui avait prétendu prouver que le grec était la langue vulgaire de Jésus-Christ et des apôtres; 6° *Della vana aspettazione degli Ebrei del loro re Messia dal compimento di tutte le epoche*, ibid., 1773, in-4°. Cet ouvrage fut attaqué; l'auteur se défendit avec modération, et ce fut la seule dispute littéraire qu'il ait eu à soutenir pendant sa longue et brillante carrière. 7° *Nel battesimo del principe Lodovico, iscrizioni esotiche*, ibid., 1774, grand in-4°; 8° *Lettera sopra una iscrizione fenicia*, dans les *Efemeridi di Roma*, 1774, pag. 348; 9° *in Saracenicum Theodosii disticon, epistola*, dans le dernier volume de l'*Histoire bizantine*, imprimée à Rome, in-fol.; 10° *Esame delle riflessioni contro il libro della vana aspettazione*, Parme, 1775, in-4°; 11° *Epithalamia exoticis linguis reddita*, etc., ibid., 1775, in-fol., max.; 12° *de Hebraicæ typographiæ origine ac primitiis*, ibid., 1776, in-4°; réimprimé à Erlang, 1778, in-8°. 13° *Specimen ineditæ bibliorum versionis syro-estranghelæ*, ibid., 1778, grand in-4°, réimprimé à Léipsick, 1778, in-8°, et à Rostoch, 1793, in-8°; 14° *de Typographiâ hebraico-ferrariensi*, Parme 1780, in-8°, réimprimée à Erlang, 1781, in-8°; 15° *Annali ebreo-tipografici di Sabioneta*, ajoutée à la vie de Vespasien Gonzaga, par Affo, traduite en latin, et réimprimée à Erlang, 1783, in-8°. 16° *Specimen variarum lectionum sacri textûs*, etc., Rome, 1782, in-8°, réimprimé à Tubingue, 1782, in-8°; 17° *De ignotis nonullis antiquiss. hebraici textûs editionibus*, etc., Erlang, 1782, in-4°: c'est un supplément à l'édition de la *Bibliotheca sacra* de Lelong, donnée par Masch. 18° *Apparatus hebraico biblicus*, Parmæ, 1782, in-8°; 19° *Variæ lectiones veteris testamenti*, etc., ibid., 1784-1788, 4 vol. grand in-4°, avec un supplément, intitulé: *Scholia critica*, etc., ibid., 1798, grand in-4°. 20° *Annales hebraico typographici sec. XV*, ibid., 1795, grand in-4°; 21° *Annales hebraico-typographici, ab anno MDI. ad MDXL. digesti*, ibid., 1799, grand in-4°; 22° *Bibliotheca judaica-antichristiana*, ibid., 1800, in-8°; 23° *Dizionario storico degli autori ebrei e delle loro opere*, ibid., 1802, 2 vol. in-8°; 24° *Mss. codices hebraici bibliothecæ de Bern. de Rossi*, ibid., 1803-1804, 3 vol. in-8°; 25° *de Corano arabico Venetiis impresso*, ibid., 1805, in-8°; 26° *Lexicon hebraicum selectum ex antiquo Parchonis lexico*, ibid., 1805, in-8°; 27° *R. Immanuelis scholia, in selecta loca psalmorum*, ibid., 1806, in-8°; 28° *Dizionario storico degli autori arabi più celebri e delle principali loro opere*, ibid., 1807, in-8°; 29° *Synopsis institutionum hebraicarum*, ibid., 1807, in-8°; 30° *Perbrevis anthologia hebraica*, ibid., 1807, in-8°; 31° *i salmi di Davidde, trad. dal testo originale*, ibid., 1808, in-12; 32° *Annali ebreo-tipografici di Cremona*, ibid., 1808, in-8°; 33° *l'Ecclesiaste di Salomone, trad. dal testo originale*, ibid., 1809, in-12; 34° *Scelta di affettuosi sentimenti verso Dio di Davidde, tirati da' salmi*, ibid., 1809, in-12; 35° *Dell' Origine della stampa in tavole incise, e di una sconosciuta edizione zilografica*, ibid., 1810,

in-8°; 36° *Compendio di critica sacra*, ibid., 1811, in-8°; 37° *Libri di letteratura sacra eb. ed orientale della sua biblioteca*, ibid., 1812, in-8°; 38° *il Libro di Giobbe, tradotto dal testo originale*, ibid., 1812, in-12; 39° *I Treni di Geremia, trad. dall' originale*, ibid., 1813, in-12; 40° *Omaggio alla Memoria degli antenati*, ibid., 1814, in-12; 41° *Proverbj di Salomone, trad. dall' originale*, ibid., 1815, in-12; 42° *Introduzione allo studio della lingua ebraica*, ibid., 1815, in-8°; 43° *Introduzione alla sacra scrittura*, ibid., 1817, in-8°; 44° *Sinopsi dell' ermeneutica sacra*, ibid., 1819, in-8°. Outre ce nombre prodigieux d'ouvrages il en a annoncé environ 80 inédits, dont la plupart sont terminés.

ROSSI (Pellegrino), membre du corps-législatif, et professeur de droit à l'académie de Genève, est né à Carrara en 1787. Après avoir fait des études régulières en diverses villes et universités d'Italie, et reçu le degré de docteur en droit à celle de Bologne, il fut nommé, en 1806, quoique très-jeune, à la place de secrétaire du procureur-général du roi, près la cour de Bologne. Il ne tarda pas à quitter cet emploi pour se vouer au barreau, en qualité d'avocat à la même cour d'appel. Peu de temps après, il fut destiné à remplir une chaire de droit, qu'il conserva jusqu'à l'année 1815. Le roi Murat l'arracha à sa double et honorable carrière, en le choisissant pour commissaire civil des trois légations qu'il avait conquises Rentré presque aussitôt dans la vie privée, Rossi se rendit, en 1816, à Genève, où, s'étant fait connaître par des cours très-brillans d'histoire et de législation, il fut appelé à occuper la chaire de droit dans l'académie de Genève. Le gouvernement de cette république ne tarda pas à lui donner un nouveau témoignage d'estime, en lui remettant les lettres de bourgeoisie; et ce qui fait à la fois son éloge, et celui de M. Rossi, c'est que ce professeur est le premier catholique admis dans ce corps enseignant. La même année que M. Rossi fut déclaré citoyen génevois, le suffrage des électeurs le porta au conseil représentatif, dont il est l'un des membres les plus recommandables, par ses lumières et par ses principes. Plusieurs de ses articles ont été insérés dans la *Bibliothèque universelle*, et un plus grand nombre dans les *Annales de législation*, dont M. Rossi était l'un des principaux collaborateurs. Il est depuis quelque temps occupé d'un grand ouvrage, qui aura pour titre : *Esame e paragone d'alcuni codici civili presentemente osservati in Europa*. Ce travail, qui le placera au rang des premiers publicistes vivans, est attendu avec un vif empressement.

ROSSI (J. G.), *voy.* le *Supplément* de ce volume.

ROSSINI, compositeur de musique (*voy.* le *Supplém.* du 19ᵉ vol.)

ROSSOLIN (Adolphe), jeune poète, enlevé prématurément aux lettres, naquit à Brignolles, département du Var, vers l'an 1780. Ami d'enfance de Dorange, que les muses regretteront longtemps, tout deux vinrent à Paris avec le désir de se faire connaître dans le monde littéraire. Rosso-

lin, n'ayant qu'une très-médiocre fortune, chercha à entrer dans une administration, et obtint, en 1806, un modique emploi dans l'administration des droits-réunis. Il n'avait encore publié que quelques poésies légères dans l'*Almanach des Muses*, dont une épître en vers homonymes (1808), que plusieurs journaux signalèrent comme offrant une difficulté poétique heureusement vaincue, lorsqu'il acheva un poëme en 5 chants, ayant pour titre : *Io*, dont les principaux événemens sont tirés d'Ovide. Doué d'une imagination vive, d'une grande sensibilité, et d'une gaîté aimable, ce jeune auteur voulut créer un nouveau genre gracieusement burlesque, et reçut des encouragemens de Dorange et de l'abbé Delille, qui l'avait accueilli chez lui. Rossolin, avant de publier son premier ouvrage, alla passer quelques beaux jours du printemps de 1808, à Anet, dans la famille d'un ami : l'aspect d'un beau site, de rians paysages, un vallon enchanteur, qu'avaient habité Chaulieu et le chantre d'Estelle (*voy.* FLORIAN), éveillèrent son imagination. Il revit son ouvrage, le corrigea, et dans l'épaisseur de la forêt, dans les jolis bosquets d'Anet, il ajouta à son premier essai les vers les plus gracieux qui soient sortis de sa plume. Ce poëme parut en 1810, chez Michaud frères. Il fut critiqué dans tous les journaux, mais de manière à ne pas décourager l'auteur; quelques-uns y consacrèrent plusieurs articles. Rossolin vit cependant que toute espérance de fortune, fondée sur sa réputation littéraire, était évanouie; il n'en fut pas affecté. La mort d'un protecteur détruisit ses projets d'avancement dans son administration, et il donna sa démission, par suite de contrariétés bureaucratiques. Un haut fonctionnaire public le chargea alors d'aller discuter et suivre pour lui quelques affaires d'intérêt en Italie. Rossolin parcourut avec enthousiasme cette belle contrée, fertile en monumens et en grands souvenirs. De retour à Paris, il obtint une place honorable dans la maison de l'empereur, et la conserva après la restauration. En 1816, dégoûté d'une position dans laquelle il commençait à éprouver des désagrémens, il se retira, et mourut peu de temps après, attaqué d'une maladie de poitrine, et regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Il n'avait pas atteint sa 26ᵉ année.

ROSSIGNOL, général de division des armées de la république, pendant le règne de la terreur, était ouvrier orfèvre avant la révolution. Il fut porté aux grades supérieurs de l'armée sans avoir jamais servi; et malgré son incapacité reconnue, sa cruauté et ses atroces brigandages, il y fut longtemps maintenu, par ses amis du club des Cordeliers et par la faction des terroristes. Le 14 juillet 1789, il se trouva entraîné par la foule des curieux dans les cours de la Bastille, et quoiqu'il n'eût en rien contribué à la prise de cette forteresse, il s'en fit impudemment proclamer un des vainqueurs. Sans talens, sans esprit, de mœurs dépravées, brutal et grossier dans son langage, dépourvu même de la première qualité requise chez

le soldat, de tout courage personnel, il ne montrait d'audace que dans les groupes populaires et dans les clubs; mais il sut se concilier la faveur des meneurs du parti le plus exagéré, et devint bientôt, entre les mains des agitateurs, l'instrument nécessaire des troubles et de toutes les insurrections. Il obtint, en 1793, pour prix de son dévouement et des plus ignobles services, le poste de lieutenant-colonel de la 33ᵉ division de gendarmerie. Envoyé, quelque temps après, dans la Vendée, où commandait alors le brave général Biron, Rossignol se livra, dans ce malheureux pays, à des concussions et des atrocités de tous genres. Le général en chef, pour y mettre un terme, se vit forcé de faire arrêter le coupable, malgré la haute faveur dont il jouissait à Paris, et que ses crimes étaient bien loin de lui faire perdre : aussi fut-il bientôt rendu à la liberté, grâce à la protection de ses dignes amis les cordeliers. Le malheureux Biron, rappelé de son commandement, fut quelque temps après immolé par Robespierre, et Rossignol fut nommé général en chef de l'armée dite *des Côtes de la Rochelle*. Entouré d'un état-major composé d'hommes tels que lui, mais à la tête de forces considérables, il continua cette guerre cruelle de la Vendée, où il donna de nouvelles preuves de son impéritie et de sa férocité. Quand les insurgés pouvaient être atteints, ou quand un combat allait s'engager, le général Rossignol montait sur quelque arbre touffu, ordinairement hors de la portée du feu, et criait à ceux qui l'entouraient : « *En avant, battez-vous bien, le Rossignol va chanter.* » C'était là sa tactique ; mais dans les retraites, il était le premier à mettre sa personne à couvert. Presque toujours battu, il fut alternativement destitué, réintégré, privé de nouveau de son commandement, et ne se vengeait de ses défaites que par le pillage, l'incendie et le massacre des habitans désarmés. Le député Philippeaux dénonça Rossignol à la convention, et l'accusa d'être le principal auteur des désastres éprouvés par les armées nationales dans la Vendée. Goupilleau de Fontenai (*voy.* ces noms) le déclara incapable de servir la république ; mais il trouva des défenseurs dignes de lui en Carrier et Collot-d'Herbois. Le premier ne cessait de vanter son patriotisme ; le second le proposait comme modèle à l'intrépide et malheureux Westermann, qui, ainsi que Biron, fut bientôt envoyé à l'échafaud par le sanguinaire Robespierre. Quand enfin la France se vit délivrée de ce dernier, et que le 9 thermidor eut fait tomber, presque sans résistance, un misérable aussi lâche dans son propre danger qu'inexorable et féroce au faîte du pouvoir, le général Rossignol ne tarda point à être enveloppé dans la disgrâce du parti terroriste. Il fut arrêté dès le 15 thermidor (2 août 1794); ses amis réclamèrent cette fois en vain sa mise en liberté, et la tribune nationale retentit du récit de ses crimes. Le 24 nivôse an 3 (13 janvier 1795), un décret de la convention ordonna la translation de Rossignol au château de Ham, où il fut détenu pendant

plusieurs mois. Sur la demande des députés Boursault et Defermont, il avait été décrété d'accusation pour les brigandages et les barbaries dont il s'était rendu coupable dans les provinces de l'Ouest, et il avait même été enjoint au comité de sûreté-générale de rendre incessamment compte de sa mise en jugement; mais les partisans du régime de la terreur n'étaient pas tous réduits à l'inaction, et les protecteurs de Rossignol, ayant repris quelque influence, parvinrent encore à le sauver en gagnant du temps. Presque oublié dans sa prison, il dut sa mise en liberté aux troubles qui précédèrent la journée du 13 vendémiaire. La convention, menacée à cette époque par les royalistes et les sections de Paris, armés contre elle, chercha des défenseurs jusque dans les prisons. Rossignol fut mis provisoirement en liberté, et l'amnistie générale pour les délits révolutionnaires, qui fut proclamée le 4 brumaire suivant (26 octobre 1795), lui rendit sa liberté définitive. Mais retombé bientôt dans l'obscurité, et réduit à une nullité absolue, il chercha à sortir de cet état, en reprenant son ancien rôle d'agent d'insurrection. Arrêté dans la nuit du 11 au 12 mai 1796, dans le lieu même où se réunissaient les conjurés, qui, avec Drouet et Babeuf, avaient résolu la perte du directoire, et le renversement de la constitution de l'an 3, il fut traduit devant la haute-cour de Vendôme. Il échappa cependant encore à l'échafaud en cette circonstance, et ne reparut sur la scène politique qu'à l'époque du 18 fructidor an 5, où on le vit au nombre des partisans de ce même directoire, contre lequel il avait naguère conspiré. Après la révolution du 18 brumaire an 8, le nom de Rossignol fut inscrit sur la première liste de déportation qui fut alors publiée; mais il parvint à se soustraire à une nouvelle arrestation, et ce ne fut qu'après l'explosion de la machine infernale du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), que Rossignol fut saisi et enveloppé dans la seconde mesure de déportation ordonnée par le premier consul, et exécutée par le ministre Fouché. L'attentat du 3 nivôse était alors imputé aux jacobins, et il importait au ministre de la police de trouver des coupables. Trois malheureux furent exécutés, et un assez grand nombre d'autres individus, reconnus depuis parfaitement étrangers à la machine infernale, dont Saint-Régent et Carbon étaient les auteurs, furent frappés de la peine d'exil. Rossignol partagea le sort de ces derniers, et cet homme, chargé de tant de forfaits trop réels, ne fut puni que pour un crime dont il était entièrement innocent. Jeté dans une des îles de l'Archipel indien, il y mourut à la fin de l'année 1803.

ROSSIGNOL (Jean-Louis), jésuite, savant littérateur, naquit en France, le 3 juillet 1726, et mourut en Allemagne vers l'année 1800. Le P. Rossignol était estimé pour ses connaissances et ses qualités personnelles. On lui doit les ouvrages suivans: 1° *Thèses générales de physique, d'astronomie et d'histoire naturelle*, 1759, in-4°; 2° *Elémens de*

géométrie, Milan, 1774, in-12; traduits en anglais, 1781, in-8°; 3° *Théorie des sensations*, ibid., 1774, in-12; nouv. édition, Embrun, 1777, in-12; 4° *Plan d'études à l'usage des colléges*, Embrun, 1776, in-8°; 5° *Vues sur l'Eucharistie*, ibid., 1776, in-8°; 6° *Lettre au Journaliste ecclésiastique*, ibid., 1777, in-12; 7° *Vue nouvelle sur le mouvement*, ibid., 1777, in-12; 8° *Seconde Vue du mouvement accéléré*, 1779, in-8°.

ROSSLYN (ALEXANDRE WEDDERBURNE, COMTE DE), jurisconsulte écossais, naquit en 1733, et fut reçu avocat en 1752, et admis au collége de justice du temple l'année suivante. Il entra, en 1763, au conseil du roi, et fut nommé peu de temps après, par le comté de Richemond, pour le représenter au parlement. Ses liaisons avec lord George Greenville, l'attachèrent d'abord au parti de l'opposition, où il se fit remarquer par son éloquence dans plusieurs occasions importantes; mais devenu bientôt avocat-général, il favorisa les efforts du gouvernement contre les indépendans d'Amérique: alors toutes les faveurs de la cour tombèrent sur lui. Il fut nommé successivement procureur-général, premier juge des plaids, et dans le même temps (1780) créé baron de Loughborough; il présida ensuite la commission chargée de procéder contre les révoltés de Southwark. Sa conduite, dans cette affaire délicate, ne parut pas à l'abri de tout reproche; on l'accusa d'avoir impliqué dans le procès plusieurs personnes qui y étaient étrangères. L'objet de cette grave accusation dut d'autant plus surprendre que, dans la cour des plaids communs, Rosslyn s'était toujours montré favorable à la cause du peuple, et surtout aux marins maltraités par leurs officiers. Lord North et M. Fox (*voy.* NORTH et FOX) s'étant coalisés pour le succès de leurs projets, il entra pour un tiers dans cette association. La place de chancelier, à laquelle il fut nommé en 1793, le fit encore une fois changer de parti; il se déclara le champion de la guerre que le gouvernement soutenait alors contre la France républicaine, et fut créé comte en 1802; il se vit néanmoins obligé de remettre les sceaux dans la même année. Cet homme d'état mourut subitement en 1805; il a publié un opuscule intitulé: *Observations sur l'état actuel des prisons en Angleterre, avec les moyens de l'améliorer.*

ROSTOPCHIN (LE COMTE FÉDOR), lieutenant-général d'infanterie, gouverneur de Moskou, qu'il préféra incendier plutôt que de mourir, en la défendant contre les Français, lorsqu'ils envahirent, en 1812, l'empire de Russie, descend d'une famille ancienne, qui cependant n'avait rempli avant lui aucune place marquante. Il prit de bonne heure le parti des armes, et était, à l'âge de 21 ans, lieutenant dans la garde impériale; il quitta presque aussitôt ce poste pour voyager, et, sous Paul Ier, eut un avancement rapide. Décoré, dans le même temps, du grand-ordre de Russie, et fait comte ainsi que son père, il alla bientôt avec sa famille expier dans

l'obscurité cette gloire de faveurs, à laquelle ne se rattachait aucun fait historique. Paul Ier mourut. Son successeur, l'empereur Alexandre Ier, rappela le comte Rostopchin, et prit soin de sa fortune. Il était gouverneur de Moskou lorsque l'expédition formidable des Français contre la Russie semblait promettre à ces derniers des succès qu'ils n'attendaient que de leur courage. Une inexplicable fatalité en décida autrement; ils devaient être vaincus par le climat dans le pays qu'ils avaient conquis. Le 11 septembre (1812), la veille où l'armée française allait être sous les murs de la ville, le gouverneur adressa à la garnison et aux habitans cette proclamation remarquable à plus d'un titre : « Frères! notre armée immense défendra la patrie au péril de sa vie. Empêchons l'ennemi perfide d'entrer à Moskou. Ne pas seconder les nôtres de toutes nos forces serait un crime : Moskou est notre mère. Elle vous a nourris; c'est d'elle que vous tenez vos richesses. Je vous appelle, au nom de la mère du Sauveur, à la défense des temples du Seigneur, de la ville de Moskou et de toute la Russie. Armez-vous, comme il vous sera possible, cavaliers et fantassins. Prenez du pain pour trois jours; rassemblez-vous sous la bannière de la croix, et rendez-vous au plus tôt sur les trois montagnes. Je serai avec vous, et nous exterminerons le perfide. Gloire à ceux qui seront au combat. La patrie reconnaissante conservera la mémoire de ceux qui mourront pour elle. Ceux qui seront de mauvaise volonté en recevront le châtiment au jugement dernier. » Le lendemain, 12, il quitta Moskou, en faisant publier cette nouvelle pièce plus singulière encore que la première : « Je pars pour prendre ou exterminer nos ennemis; nous enverrons au diable ces hôtes, et nous leur ferons rendre l'âme. Je reviendrai pour le dîner, et nous mettrons la main à l'œuvre pour réduire en poudre les perfides. » Deux jours après, les Français entrèrent à Moskou, non sur des monceaux de soldats et d'habitans morts pour la défense commune, mais comme des sauveurs, et pour éteindre le vaste incendie que le gouverneur lui-même avait ordonné. Les bulletins français (*voy.* les 19e, 20e, etc.), en annonçant cet acte d'un désespoir féroce, donnent sur le gouverneur des détails que le peu d'étendue d'un article biographique ne permet pas de rapporter. M. Rostopchin ne perdit point pour cela le titre de gouverneur de la ville incendiée; il le possédait encore au mois de septembre 1815, mais alors, soit qu'il ait donné volontairement sa démission, soit qu'elle lui ait été demandée, il renonça à son gouvernement, et vint à Paris, en 1817, avec l'intention de s'y fixer. « L'on n'y a pas vu sans quelque étonnement (disent les auteurs d'une biographie que nous n'avons que trop souvent occasion de réfuter) dans celui que l'on s'était efforcé de présenter comme un féroce vandale, l'un des hommes les plus polis et les plus spirituels de nos temps. » Le comte Rostopchin est de fait un homme aimable et spirituel. On cite de lui quantité de

mots piquans. Il disait : « Je suis » venu en France pour juger par » moi-même du mérite réel de » trois hommes célèbres, le duc » d'Otrante, le prince de T... et Pot» tier; il n'y a que le dernier qui » me semble au niveau de sa ré» putation. » De tous nos théâtres, c'est celui des Variétés qu'il préférait. Le moyen employé par le comte Rostopchin pour l'amour de la Russie, est des plus terribles. Cependant, comme il a produit son effet, il semblait assurer à son auteur cette admiration mêlée d'effroi que l'histoire accorde aux hommes à grands caractères. On n'a pas été peu surpris, en 1822, d'entendre le comte Rostopchin répudiant cette gloire, la rejeter sur des soldats ivres, et consigner sa déclaration dans une brochure qu'il a publiée avant de quitter la France.

ROTHEMBOURG (le baron Henri de), lieutenant-général, né le 6 juillet 1769, fit les campagnes de la révolution, s'éleva de grade en grade, jusqu'à celui de chef de bataillon de la garde impériale, et devint, en 1806, à la suite de la bataille d'Iéna, où il avait déployé la plus brillante valeur, colonel du 106e régiment. Il fit la campagne de 1813, à la fin de laquelle il reçut le grade de général de division. M. de Rothembourg commanda la jeune garde impériale pendant la campagne de 1814; fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis le 27 juin, inspecteur-général d'infanterie et grand-officier de la légion-d'honneur le 14 février 1815. Le gouvernement l'avait chargé, au mois de juillet 1814, de réunir au Quesnoy les débris du 8e de ligne, du 3e bataillon des tirailleurs des grenadiers de la vieille-garde, etc., et d'en former le régiment de Condé. Lors du retour de Napoléon, au 20 mars 1815, il reçut un commandement dans le 2e corps d'observation de la 6e division d'infanterie. Après le second retour du roi, le baron de Rothembourg se retira sur la Loire avec l'armée, et, admis à la retraite le 9 septembre 1815, il fut de nouveau employé en 1817; inspecteur-général d'infanterie en 1821. il commande aujourd'hui (1825) la division des Pyrénées-Orientales.

ROTUNDO (N.), né en Italie, figura parmi les nombreux étrangers qu'on vit accourir en France, dans les premiers jours de la révolution, pour en augmenter les troubles et les exploiter à leur profit. Il fut un des principaux moteurs des attroupemens de cette époque, et se fit surtout signaler, le 17 juillet 1791, jour de l'insurrection du Champ-de-Mars; arrêté peu de temps après, sur un ordre émané du comité des recherches, il recouvra la liberté dès que le roi eut accepté la constitution. Il concourut aux massacres des 2 et 3 septembre 1793, et à l'assassinat de la princesse de Lamballe, dont il porta la tête sous les fenêtres de la reine, en annonçant à cette princesse qu'elle subirait bientôt le même sort. Dans un voyage qu'il fit en Angleterre quelque temps après, il osa se vanter, à une table publique, de cet acte de férocité. Étant à Genève dans la même année (1793), il eut avec un Irlandais une querelle qui

pensa lui devenir funeste, pour avoir dit qu'il espérait que le roi d'Angleterre serait bientôt traité comme celui de France. Rotundo trouva en Piémont le terme de ses crimes; ayant été convaincu de vol et de meurtre, il y fut condamné au supplice du gibet, et exécuté au commencement de 1794.

ROUAULT (J. Y.), était avocat à l'époque de la révolution; il s'en montra le partisan modéré, et fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département du Morbihan, député à la convention nationale. Ennemi de toute mesure extrême, il vota, dans le procès de Louis XVI, la reclusion pendant la guerre, contre l'appel et pour le sursis. Il se prononça contre les événemens du 31 mai 1793, et signa la protestation du 6 juin contre la tyrannie de la *Montagne;* l'un des 73 députés, qui, par suite, furent incarcérés sous le régime de la terreur, il rentra à la convention après la révolution du 9 thermidor. La session conventionnelle terminée, il passa au conseil des cinq-cents, s'y fit peu remarquer, et en sortit le 20 mai 1797. M. Rouault resta sans fonctions jusqu'au 18 brumaire; à cette époque, il fut appelé à présider le tribunal civil de Ploërmel, département du Morbihan, place qu'il cessa d'occuper après la seconde restauration, en 1815.

ROUBAUD (N.), député à la convention nationale, par le département du Var, exerçait la médecine avant la révolution. En 1790, il fut nommé administrateur de son département, et. en 1792, élu député à la convention. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité, et ce fut la seule fois qu'il parut à la tribune. A la fin de la session conventionnelle, il retourna dans son département, ne fit partie d'aucune autre assemblée, et n'occupa plus de fonctions publiques. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il se vit forcé de quitter la France, et s'est depuis fixé dans le royaume des Pays-Bas, où il a repris l'exercice de son art. M. Roubaud a aussi cultivé les lettres, et, en 1819, il a fait représenter, sur le théâtre de Bruxelles, une tragédie en 5 actes et en vers, intitulée : *Prémislas*, dont quelques scènes et plusieurs vers furent applaudis, mais que l'auteur retira après la première représentation.

ROUBO (André-Jacques), habile menuisier de Paris, fut chargé, par l'académie des sciences, du *Traité sur la menuiserie*, qu'on s'accorde à regarder comme l'un des meilleurs de la *Collection des arts et métiers*. Plusieurs chefs-d'œuvre de sa composition justifièrent bientôt sa théorie ; on cite, entre autres, la coupole de la Halle-aux-Blés, dont l'exécution ne laissait rien à désirer pour la précision et la délicatesse (elle a été détruite par un incendie en 1803, et a été remplacée par une belle et légère coupole en fer); le berceau qui sert de couverture à la Halle-aux-Draps, et enfin le grand escalier de l'hôtel Marbeuf. Nommé lieutenant de la garde nationale, en 1790, il éprouva une telle fatigue, par les mouvemens qu'il fut obligé de se donner pour la première fédération qui eut lieu cette année, qu'il en tomba malade, et mourut, en janvier 1791,

âgé de 52 ans. Roubo a publié : 1° l'*Art du menuisier*, 1769; 2° l'*Art du menuisier-carrossier*, 1771 ; 3° l'*Art du menuisier en meubles*, 1773 ; 4° l'*Art du menuisier-ébéniste*, 1774; 5° l'*Art du treillageur, ou Menuisier des jardins*, 1775 ; 6° *Traité de la construction des théâtres et des machines théâtrales*, 1777.

ROUCHER, poète (*voy.* le Supplément du tome XIX).

ROUCHON (HENRI), député sous le gouvernement républicain et sous le gouvernement royal, membre de la légion-d'honneur, ex-avocat-général à la cour royale de Lyon, et aujourd'hui (1825) conseiller à la même cour. En 1795, époque où M. Rouchon fut élu au conseil des cinq-cents, par le département de l'Ardèche, il était inconnu dans les affaires publiques. Il se fit honorablement remarquer, dès son début, par le courage qu'il mit à combatre, le 20 octobre 1796, la loi du 3 brumaire an 3 (1795), qui excluait du corps-législatif les parens des émigrés. Ce même caractère, il le déploya le 8 mai 1798, en s'efforçant d'empêcher l'adoption de la loi qui *mutilait* les élections. Il attaqua le coup d'état du 18 fructidor an 5; enfin, le 5 novembre, il s'opposa à la proposition de confisquer les biens des proscrits qui étaient parvenus à se soustraire à la déportation. Le discours qu'il prononça mérite d'être conservé, et il l'acheva malgré les cris de rappel à l'ordre. Nous le répéterons, parce qu'il n'est pas inutile de prouver que, même sous le régime républicain, un homme d'un vrai courage n'était pas inévitablement perdu pour avoir osé dire toute sa pensée. « L'inculpation banale de royaliste ne m'en impose pas, s'écria-t-il avec énergie; elle ne m'empêchera pas de m'opposer à un acte de tyrannie qui n'a point d'exemple, à une loi qui ajoute une peine à une autre peine. Ne serait-ce pas une atrocité de dire à un homme condamné à être guillotiné : *Si tu ne viens pas toi-même au pied de l'échafaud, tu seras rompu ou écartelé.* Faut-il ressembler aux rois des Indes, qui ordonnent à leurs sujets de se rendre aux frontières, pour les livrer ensuite à la chasse des bêtes féroces? Je sais bien que le grand-seigneur envoie le cordon à ses bachas, au visir qu'il veut perdre ; mais je n'ai jamais ouï dire qu'il les forçât à venir le chercher, sous peine d'un châtiment plus sévère s'ils refusaient de se soumettre à celui qui leur était infligé.... Lisez l'histoire, et vous y verrez que les Néron et les Héliogabale n'ont jamais pris de mesures aussi cruelles que celles qu'on vous propose.... Il est atroce de mettre, comme on l'a fait, les mots de justice et d'humanité à côté des mesures de confiscation et de proscription contre des hommes non jugés. C'est le rire ironique d'un homme à l'instant où il poignarde sa victime... Vous devez m'entendre ; les malheureux dont je défends la cause n'ont point de riches commissariats, de somptueuses ambassades à me donner ; ils n'ont que la proscription en partage..... » Après ce discours, M. Rouchon resta paisiblement à son poste, et ne sortit qu'à l'expiration de son mandat. On ne le vit reparaître qu'en 1816 à la cham-

bre des députés; alors il venait d'être anobli et décoré de l'ordre de la légion-d'honneur. Il paraît qu'à cette époque, et depuis, il n'a trouvé aucune occasion de déployer de nouveau son énergie parlementaire, ou plutôt qu'il n'a pas cru devoir combattre les lois d'exceptions, qui, pourtant, ne s'accordaient pas plus avec ses anciens principes que celle qu'il avait si courageusement attaquée. M. Rouchon n'a pas trouvé le ministère ingrat, il a été nommé successivement avocat-général et conseiller à la cour royale de Lyon, où il siége encore aujourd'hui (1825).

ROUELLE (LE BARON, PIERRE-MICHEL), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de la couronne de Fer, né au Hâvre, département de la Seine-Inférieure, le 2 juin 1770, préféra, dès sa jeunesse, la carrière militaire. Il prit d'abord les armes pour la défense de sa patrie, et entra, comme simple soldat, dans un régiment d'infanterie au commencement de la révolution, dont il fit toutes les campagnes. Chaque grade qu'il obtint fut le prix de sa bonne conduite et de sa valeur. Berg-op-Zoom, Odembosc et beaucoup d'autres endroits, furent les témoins de ses premiers faits d'armes. En Italie, il se distingua particulièrement aux batailles de Vérone, de Mondovi, de Rivoli, et devant Mantoue. Ayant déjà acquis la réputation d'un excellent officier, il fut nommé, par suite de nouvelles actions d'éclat, chef de bataillon sur le champ de bataille de Novi. Il fut ensuite employé dans l'intérieur, passa dans les provinces de l'Ouest, et contribua à leur pacification, après plusieurs défaites des Vendéens. En 1805, il marcha avec la grande-armée en Allemagne, et se distingua de nouveau à la bataille d'Austerlitz, où il prit le commandement du 14ᵉ régiment d'infanterie de ligne, dont le brave chef, le colonel Mazas, venait d'être tué. En Espagne, l'année suivante, il défit avec des forces inférieures une multitude d'insurgés, sauva à Madridejos un bataillon provisoire et 150 malades, expédition qui lui fit le plus grand honneur. Nommé colonel du 116ᵉ régiment d'infanterie de ligne, il culbuta peu de temps après, à la tête de ce corps, le centre de l'armée espagnole à la bataille de Tudela. Le siége de Saragosse fournit de nouvelles occasions à cet officier de déployer son zèle et son intrépidité. Quoique blessé, il ne discontinua point son service jusqu'après la sanglante conquête de cette ville. Le maréchal Suchet lui confia ensuite le commandement de l'avant-garde qui marcha à l'assaut de la forte place de Lérida le 13 mai 1810. Le colonel Rouelle se montra digne de ce poste et se couvrit de gloire; il sauta le premier sur la brèche, à peine praticable, tua la sentinelle avancée, qui lui avait donné un coup de baïonnette dans le visage, et malgré cette nouvelle blessure, fondit sur l'ennemi, qu'il rompit sur tous les points, et s'empara des premiers retranchemens. Ce fut par de pareilles actions d'éclat qu'il mérita le grade de général de brigade, auquel il fut élevé le 6 mai 1813. Ayant le commandement de Sagonte, dans

le royaume de Valence, ce général y soutint avec une faible garnison 11 mois de siége; rejeta avec dédain les offres réitérées du général anglais Roche, et ne sortit enfin de la place qu'après avoir reçu les ordres de son gouvernement de la remettre aux Espagnols. Il sut ensuite faire respecter, pendant une longue marche, les dernières troupes qu'il était chargé de ramener en France. Pendant les *cent jours* en 1815, le général Rouelle commanda le département de Saône-et-Loire. Il est encore aujourd'hui (1825) en disponibilité de service.

ROUGÉ (LE MARQUIS LOUIS-VICTURNIEN-ALEXIS DE), né à Paris, le 31 janvier 1778, d'une famille noble et ancienne, obtint, en 1814, le grade de colonel, et fut nommé, en 1815, premier lieutenant des cent-suisses de la garde du roi et pair de France. Au mois d'avril 1817, dans la discussion sur le budget des communes, il fit sentir combien il était important de surveiller leurs dépenses, et de n'autoriser que celles qui auraient pour objet des ouvrages publics et absolument nécessaires. M. le marquis de Rougé continue (1825) à faire partie de la chambre-haute.

ROUGÉ (LE COMTE ADRIEN-GABRIEL-VICTURNIEN DE), frère du précédent, né le 2 juillet 1782, fut d'abord lieutenant-colonel du régiment des chasseurs de la Somme. Nommé par ce département, en 1815, à la chambre des députés, il prit part surtout aux discussions du budget; prétendit que l'on devait s'attendre aux plus sinistres résultats, si l'on continuait à grever la terre et à diviser les propriétés; il repoussa ensuite la vente des forêts nationales, et regretta que la commission n'eût fait qu'entrevoir le rétablissement des jurandes et maîtrises; enfin, il proposa un droit d'un pour cent sur la créance hypothécaire productive. Dans toute la session, M. le comte de Rougé a voté avec la majorité, et n'a été rappelé, par le même département, à la chambre des députés, qu'en 1824. Il avait reçu dans l'intervalle la croix de Saint-Louis et celle de la légion-d'honneur, ainsi que le grade de lieutenant-colonel au 4e régiment de la garde royale.

ROUGET-DE-L'ISLE (JOSEPH), homme de lettres et compositeur de musique, est né le 10 mai 1760, à Lons-le-Saulnier, département du Jura. Il était officier du génie à l'époque de la révolution, dont il adopta avec chaleur les principes, et son premier hommage poétique au nouvel ordre de choses fut l'*Hymne des Marseillais*, dont il composa les paroles et la musique. « Cette pièce remarquable, disent les auteurs d'une biographie étrangère, retentit dans toute l'Europe pendant la guerre que la république française soutenait contre elle pour l'établissement et le maintien de son indépendance. » Ce gage de pur dévouement à sa patrie ne sauva pas de la proscription celui qui l'avait donné. Enfermé sous le régime de la terreur, il ne dut la liberté et la vie qu'à la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). M. Rouget-de-L'isle accompagna Tallien (*voy.* ce nom) dans la mission que la convention nationale

lui confia au mois de messidor an 3 (juin 1795), et dont l'objet était de s'opposer au débarquement des émigrés, que le gouvernement britannique faisait jeter sur les côtes de l'Ouest. M. Rouget-de-L'isle paya de sa personne, et acquit, par plusieurs blessures, le droit de chanter les victoires de ses frères d'armes. De retour à Paris, il ne reçut et ne sollicita aucun emploi, « et fut dans une constante défaveur sous Napoléon, premier consul ou empereur. On ne sait que trop, qu'héritier de la révolution, ce prince eut toujours pour système de repousser de cette succession tous les services qui n'avaient pas été rendus à sa personne. » On a lu dans le *Constitutionnel* du 29 septembre 1819, que M. Rouget-de-L'isle allait publier un ouvrage sur Quiberon, dans lequel il donnerait les détails les plus fidèles sur cette campagne si courte et si décisive; on pensa généralement que le caractère de M. Rouget-de-L'isle était un garant certain de l'exactitude de ses récits. Il a publié, comme littérateur et comme compositeur de musique, outre l'*Hymne des Marseillais*, 1° *Hymne à l'Espérance*, 1796, in-8°; 2° *Essai en vers et en prose*, 1796, in-8°; 3° *Adélaide et Monville*, anecdote, 1797, in-8°, avec figures et musique; 4° *Chant des vengeances*, intermède exécuté sur le théâtre des Arts, depuis académie impériale et royale de musique, le 19 floréal an 4; 5° *l'École des mères*, 1798; 6° *Chant de guerre*, imprimé chez Didot en 1800; 7° *la Matinée*, idylle, 1818, in-8°, avec musique. Il vient de publier (1825) la musique de *cinquante chants français*, paroles de différens auteurs. Ce recueil, qui se recommande par le choix des morceaux, est orné d'une jolie lithographie.

ROUGEVILLE (GONSSE, CHEVALIER DE), né à Arras, fils d'un sous-traitant des fermes, entra de bonne heure au service, fit la guerre d'Amérique, et fut décoré des ordres de Saint-Louis et de Cincinnatus; il passa ensuite dans les gardes de *Monsieur*, depuis Louis XVIII, et fut nommé officier de la garde nationale. A la journée du 20 juin, il contribua puissamment à garantir la reine des dangers qui la menaçaient. Connaissant les avenues du château des Tuileries, il monta par un escalier dérobé à la chambre de S. M., à la tête de trente grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Pour séparer la reine de la populace qui attaquait l'appartement d'un autre côté, il plaça cette princesse derrière une grande table. La bonne contenance de M. de Rougeville et des grenadiers de la garde nationale, lorsque la porte fut forcée, en imposa tellement aux assaillans, qu'ils se retirèrent précipitamment. M. de Rougeville eut plus tard, et par le moyen de Froidure, l'adresse de pénétrer au Temple, dans la prison de Marie-Antoinette. Il lui présenta un œillet, dans lequel était renfermée une carte, contenant quelques mots piqués avec la pointe d'une épingle. La reine, qui le reconnut aussitôt, pâlit, et lui dit : « A quoi bon vous compromettre ainsi ? » Il eut le bonheur d'échapper au règne de la terreur; mais il fut arrêté

quelque temps après, et mis au Temple comme émigré. Ayant recouvré la liberté au bout de deux années, il fut envoyé à Reims, pour y rester en surveillance. Depuis la révolution du 18 brumaire, il a été entièrement perdu de vue.

ROUGIER DE LA BERGERIE (LE BARON JEAN-BAPTISTE), chevalier de la légion-d'honneur, ancien législateur et préfet, membre de la société royale d'agriculture du département de la Seine, correspondant de l'institut royal (académie royale des sciences, section d'économie rurale), est né, vers 1759, à Bormeuil, département de l'Indre; il adopta les principes de la révolution, fut membre de la commune de Paris en 1789, et en 1791, membre de l'assemblée législative, où le nomma le département de l'Yonne. Lorsqu'au mois d'octobre de cette année, on s'occupa des mesures à prendre relativement aux émigrés, il présenta un projet de décret, dont l'objet était de déclarer déchus du droit d'hérédité à la couronne les princes français qui refuseraient de rentrer à une époque déterminée. D'après ce même projet, tout fonctionnaire public qui aurait quitté son poste serait mis en jugement, et tout Français qui changerait de domicile serait privé du droit de citoyen. Dans la séance du 28 mars 1792, il signala M. de Castellane, évêque de Mende, comme auteur des troubles du département de la Lozère; enfin, le 13 mai de la même année, il proposa de soumettre à un nouveau serment tout ecclésiastique qui aurait refusé de prêter celui exigé par la constitution civile du clergé de 1791. Il ne fut point réélu à la convention nationale, soit parce qu'il avait paru trop modéré dans la précédente assemblée, soit parce qu'il se livrait avec passion et presque exclusivement aux travaux agronomiques, partie dans laquelle il a rendu des services signalés. Il fut enlevé à ses occupations habituelles en 1800, après l'établissement du gouvernement consulaire, pour remplir les fonctions de préfet du département de l'Yonne; il les cessa en 1811, et depuis cette époque, il n'a plus exercé d'emplois publics. On doit à M. Rougier de la Bergerie : 1° *Recherches sur les principaux abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture*, 1788, in-8°; 2° *Traité d'agriculture pratique, ou Annuaire des cultivateurs du département de la Creuse et des pays circonvoisins*, 1795, in-8°; 3° *Rapport général sur les étangs*, 1796, in-8°; 4° *Essai politique et philosophique sur le commerce et la paix considérés sous leurs rapports avec l'agriculture*, 1797, in-8°; 5° *Observations sur l'institution des sociétés d'agriculture*, 1799, in-8°; 6° *Mémoire sur la culture, le commerce et l'emploi des chanvres et lins de France, pour la marine et les arts*, 1799, in-12, dont l'institut national ordonna l'impression; 7° *Mémoires et Observations sur l'abus des défrichemens et la destruction des bois et forêts, avec un projet d'organisation forestière*, 1804, in-4°; 8° *les Géorgiques françaises*, poëme en prose, 1805, 2 vol. in-8°; 9° *Histoire de l'agriculture française*, 1815, in-

8° ; 10° *les Forêts de la France, leurs rapports avec les climats, la température et l'ordre des saisons, avec la prospérité de l'agriculture et de l'industrie*, 1817, in-8°. Cet ouvrage fut présenté à la chambre des députés dans la session de cette même année (1817). M. Rougier de la Bergerie vient de mettre au jour, Paris, 1824, 2 vol. in-8°, une nouvelle production intitulée : *Géorgiques françaises*, poëme en 12 chants, suivi d'un *Traité complet de poésie géorgique*. Il y a peut-être quelque témérité de prétendre donner dans notre langue un ouvrage sur le sujet où Virgile s'est immortalisé, et que l'abbé Delille a reproduit avec tant de bonheur dans sa célèbre traduction, et en même temps de refaire en quelque sorte les *Géorgiques françaises*, que cet illustre auteur a également chantées dans son poëme de *l'Homme des champs*. Nous ne porterons au surplus aucun jugement sur le mérite du poëme de M. Rougier de la Bergerie. La critique lui reprochera assez de vers de l'espèce de ceux-ci :

Le soleil chasse au loin les fougueux aquilons;
La terre de son sein rouvre les mamelons.

Nous citerons un passage assez étendu pour que le talent de l'auteur puisse être apprécié plus convenablement. Il s'agit des amours des poissons :

Mais du peuple des eaux l'espèce la plus rare,
Celle que Lacepède a dû montrer bizarre,
Est celle du saumon qui sort des flots amers,
Pour venir rendre hommage au Dieu de l'univers.
C'est l'amour qui le guide, et l'anime et l'inspire;
Jusqu'aux simples ruisseaux il porte son délire.
Que le Leviathan et les monstres divers,
Dans leurs transports d'amour troublent au loin les mers,
C'est une loi commune aux races cétacées,
A l'huître comme aux vers, fils des ondes salées;
Mais comment expliquer l'organisation,
L'empire de l'amour ou la sensation,
Du saumon, qui des mets renonce à la salure,
Et cherche avec transport l'eau douce, vive et pure?

Ce poëme est accompagné de notes très-instructives sur la science agronomique. L'auteur, dans son *Traité de Poésie géorgique*, qui fait partie du second volume, analyse les nombreux ouvrages publiés sur cette matière, depuis Homère jusqu'à nos jours : elles prouvent des connaisssances très-étendues, et justifient parfaitement les éloges qu'il a reçus comme savant. M. Rougier de la Bergerie a concouru au *Cours d'Agriculture* de l'abbé Rozier (t. X.) et aux *Annales d'agriculture*. Son fils, nommé auditeur au conseil-d'état en 1809, reçut du roi, le 25 décembre 1814, la croix de la légion-d'honneur.

ROUILLÉ D'ORFEUIL (LE BARON), issu d'une famille de magistrats, devint maître des requêtes, et ensuite intendant de la ci-devant province de Champagne. Il se tint à l'écart pendant la tourmente révolutionnaire, et ne reparut que sous le gouvernement impérial, qui le nomma sous-préfet de Nogent-le-Rotrou; il exerça cette fonction jusqu'au 13 janvier 1814, époque à laquelle il fut nommé préfet d'Eure-et-Loir; il perdit cette place le 29 juin suivant, et devint conseiller-d'état honoraire. Le retour de Napoléon, au mois de mars 1815, le rendit à la préfecture d'Eure-et-Loir; mais il en fut encore privé à la seconde restauration. En 1816, M. Rouillé d'Orfeuil a obtenu du roi des lettres-patentes, qui confirmaient le majorat de ba-

ronnie, institué dans sa famille. Il est encore aujourd'hui (1824) conseiller-d'état honoraire.

ROUJOUX (Louis-Julien, baron de), né à Landernau le 20 mars 1753, d'une famille noble, originaire d'Écosse, réfugiée en France par suite de la condamnation à mort d'un de ses membres, capitaine des gardes de Charles Ier. Maire de la ville de Landernau, M. Roujoux siégea en cette qualité, aux états de Bretagne, comme député du tiers, et fut un des premiers qui réclamèrent contre l'illégale répartition des impôts territoriaux. En 1790, il remplit les fonctions de commissaire du roi à Landernau, et en 1791, il fut nommé député à l'assemblée législative. Il envisagea la loi qui condamnait les prêtres insermentés sous l'aspect général de la liberté; il se prononça en faveur de la tolérance, et demanda qu'il fût fait une adresse au peuple pour l'éclairer sur la nécessité de n'opérer aucune conversion par la contrainte. Dans la discussion de la loi sur les émigrés, il repoussa la condamnation en masse. Elu, en 1792, à la convention, il refusa d'y siéger, et, peu de mois après, à la tête des fédérés de la Bretagne, il se réunit, à Caen, au général Félix Wimpfen et au comte Joseph de Puisaye (*voy.* ces noms). La guerre civile faisant des progrès, M. de Roujoux rentra dans ses foyers. Un décret spécial de la convention le mit hors la loi. Il parvint à s'y soustraire, et, en 1796, il remplit les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Finistère. En 1797, il siégea au conseil des anciens, et s'y distingua par la sagesse des rapports dont il fut chargé, sur quelques points de l'administration de la marine. Dans ses discours, il paya souvent un grand tribut d'admiration à la valeur des armées françaises; mais constamment opposé aux envahissemens du gouvernement militaire, il ne coopéra pas à la révolution du 18 brumaire; il passa cependant au tribunat, où il s'attacha à la discussion des codes qui se préparaient. Il combattit vivement, comme orateur de son corps, devant le corps-législatif, le projet de loi sur la procédure criminelle. Lié par l'amitié la plus tendre avec le célèbre grenadier français Latour-d'Auvergne, M. Roujoux donna lecture au tribunat de la lettre que lui avait écrite ce brave guerrier la veille de sa mort. En 1802, M. Roujoux prononça plusieurs opinions dans la discussion du code civil, et vota son adoption. Au mois d'avril de la même année, il fut nommé à la préfecture de Saône-sur-Loire, et il administra ce département, jusqu'en 1814, avec autant de sagesse que de droiture. C'est aux démarches et aux soins de cet administrateur éclairé qu'on doit la construction faite, aux frais de l'état, de plusieurs quais à Châlons-sur-Saône, à Tournus et à Mâcon. Cette dernière ville lui doit aussi l'érection d'une église magnifique, pour laquelle Napoléon accorda cent mille écus. Officier de la légion-d'honneur depuis 1805, et baron de l'empire depuis 1808, M. Roujoux essaya, au mois de mars 1814, de préserver son département de l'invasion des trou-

pes étrangères, et le défendit sur plusieurs points. Le roi ne lui conféra aucun emploi, mais il lui accorda une pension. Les événemens de mars 1815 rappelèrent un instant M. Roujoux dans la carrière administrative. Il passa successivement de la préfecture du Pas-de-Calais à celle d'Eure-et-Loir, et ne s'occupa que du soin de soustraire aux coups de la tempête ceux qu'elle menaçait; il en fut bientôt frappé lui-même, et perdit une partie de sa pension : le roi la lui rendit en 1820. M. Roujoux s'est depuis retiré à Brest, où il vit environné de l'estime et de la considération générales. Doué d'un esprit aimable et de connaissanses variées, cet ancien fonctionnaire public a composé, dans ses momens de loisir, quelques *poésies légères*, qui ont eu du succès. On chante encore sa jolie romance, long-temps attribuée à M. Duval,

Si nous vivions comme vivaient nos pères, etc.

ROUJOUX (Prudence-Guillaume de), fils du précédent, est né à Landernau, le 6 juillet 1779. Elève de l'école polytechnique, il entra dans la marine militaire en sortant de cette célèbre institution. En 1800, il fut attaché à l'état-major du contre-amiral Lacrosse, que le premier consul Bonaparte envoyait aux Antilles pour y faire reconnaître son autorité. Pendant son séjour à la Guadeloupe, il dressa une carte militaire de l'île, et fut chargé, à son retour en France, de quelques dépêches importantes. Plusieurs caisses d'objets d'histoire naturelle, destinées à l'institut par M. de Humboldt, et qui avaient parcouru la moitié du monde, furent reconnues par M. Roujoux au moment où on allait les jeter à la mer, et remises par lui au consul Lebrun, président de ce corps savant. M. Roujoux rédigea une statistique complète du département de Saône-et-Loire, qu'administrait son père. Ce travail attira sur lui l'attention du ministre de l'intérieur, et, en janvier 1806, il fut pourvu de la sous-préfecture de Dôle (Jura). En 1811, il publia : *Essai d'une histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux-arts, depuis les temps héroïques jusqu'à nos jours*, 3 vol. in-8°, Paris, Egron. M. Roujoux fils, qui venait, lors de cette publication, de passer à la sous-préfecture de Saint-Pol (Pas-de-Calais), fut appelé à la préfecture du *Ter*, dont le chef-lieu était Girone, en Catalogne, province qu'un décret réunissait à la France. Un siége de sept mois avait accablé Girone de toutes les calamités; M. Roujoux s'appliqua à les faire oublier; il fit réparer une partie de la ville, et présida lui-même au curage et à l'assainissement des fossés remplis de cadavres en putréfaction, dont les mortelles exhalaisons entretenaient des fièvres pestilentielles dans la garnison et dans l'armée. Satisfait de tant de zèle et d'activité, le gouvernement joignit à l'administration de son département, celle du département du Segre, dont Puycerda était le chef-lieu. En 1814, M. Roujoux rentra en France avec l'armée que commandait le duc d'Albuféra; il n'a pas été employé sous le gouvernement du roi. Il fut nommé

dans les *cent jours*, en 1815, à la préfecture des Pyrénées-Orientales. En 1816, il était propriétaire et directeur du *Journal général de France*, auquel il donna plus tard le titre d'*Indépendant*. Cette feuille a été réunie, en 1820, au *Censeur*, puis à la *Renommée*. Depuis cette époque, M. Roujoux fils n'a plus reparu dans la carrière politique, et s'est exclusivement livré à la culture des lettres; il a publié, en 1821, un roman intitulé : *Don Manuel*, anecdote espagnole, 2 vol. in-12, Paris. Il s'occupe maintenant d'un *Dictionnaire classique italien-français et français-italien*, d'un *Dictionnaire universel de géographie*, enfin d'un *Pocket espagnol*. (Ces ouvrages sont stéréotypes).

ROULAND (N.), professeur de physique expérimentale, s'est fait connaître, dès sa jeunesse, par les expériences et les ouvrages qu'il a publiés. Nous citerons les principaux, d'après la Bibliographie de M. Beuchot : 1° *Tableau historique des propriétés et phénomènes de l'air*, 1784, in-8°; 2° *Description et usage d'un cabinet de physique expérimentale*, par M. Sigaud de Lafond, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, 1785, 2 vol. in-8°; 3° *Essai sur différentes espèces d'air fixe ou des gaz*, par Sigaud de Lafond, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, 1785, in-8°; 4° *Description des machines électriques à taffetas*, 1785, in-8°.

ROULHAC (N. de), député aux états-généraux, etc., était lieutenant-général de la sénéchaussée de Limoges et maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du tiers-état aux états-généraux; il avait déjà fait partie de l'assemblée des notables en 1787. M. de Roulhac se fit peu remarquer à l'assemblée constituante; il rentra, après la session, dans l'ordre judiciaire, et devint, en 1802, commissaire près le tribunal de la Haute-Vienne. Nommé, au mois de mars de la même année, membre du corps-législatif, il en sortit en 1809, et, depuis cette époque, n'a plus rempli de fonctions publiques.

ROULLIER (Auguste), docteur en médecine, est né à Paris. Devenu médecin des armées, il fut fait prisonnier de guerre et conduit en Angleterre, où il resta plusieurs années. Il est correspondant de la société du magnétisme. On lui doit : *Exposition physiologique des phénomènes du magnétisme animal et du somnambulisme*, où l'on trouve des observations sur l'emploi de l'un et de l'autre dans le traitement des maladies aiguës et chroniques, 1817, in-8°.

ROULLY (N.), officier de chasseurs, entra au service, étant encore très-jeune, comme chasseur d'ordonnance auprès du général Lefebvre, qui, appréciant bientôt la bravoure et le mérite de ce jeune militaire, en fit son aide-de-camp. Depuis cette époque, Roully se distingua dans toutes les affaires auxquelles il prit part, en 1794, 1795 et 1796, mais plus particulièrement au passage du Rhin, en 1795, et à celui de la Sieg, le 1er juin 1796. Le général en chef Jourdan lui fit obtenir du directoire-exécutif le grade d'officier de chasseurs. Ce général, en sollicitant pour lui cet avancement, assurait « que son mérite

»et sa valeur ne pouvaient être »comparés qu'à sa modestie et aux »excellentes qualités de son cœur.» Roully fut arrêté dans sa carrière dès les premiers pas; il fut tué le 14 juillet, en allant à l'ennemi à la tête d'une colonne, après le passage de la Lahn.

ROUPPE (Nicolas-Jean), né à Rotterdam, habitait Bruxelles en 1796. Partisan de la réunion de sa patrie adoptive à la France, il fut nommé, à la première organisation des autorités administratives, commissaire du gouvernement près l'administration centrale de la Dyle; sa conduite, dans cette place importante, lui mérita la reconnaissance de ses concitoyens; ils lui en donnèrent une preuve signalée, lorsqu'après la suppression des commissariats, en 1800, ils firent frapper une médaille en son honneur; il siégea ensuite parmi les membres du conseil de préfecture, et fut nommé maire de Bruxelles, à la demande du conseil-général. Mais comme cette place n'était point salariée, et qu'il était peu riche, les habitans de Bruxelles se cotisèrent pour lui assurer un sort pendant ses fonctions; il ne jouit pas long-temps de ce poste honorable. En décembre 1801, le ministre de la police Fouché ayant ordonné de faire transférer au château de Ham, deux négocians de Bruxelles, prévenus d'exportations prohibées par la loi, et l'arrêté qui les condamnait étant contraire au code des délits et des peines, qui veut que les causes de l'arrestation et la loi soient relatées dans un mandat d'arrêt; le maire, qualifiant d'arbitraire cet ordre du ministre, avait fait mettre en liberté les deux négocians dont il défendait les droits; il avait en même temps pris la précaution de faire imprimer un mémoire, dans lequel, en justifiant sa conduite, il traitait avec peu de ménagement le préfet de la Dyle, et surtout les ministres. M. Rouppe fut mandé à Paris par le conseil-d'état, et destitué, puis enfermé dans la prison du Temple, où il serait resté longtemps, si la protection de Lucien Bonaparte ne lui en eût ouvert les portes. La vengeance ministérielle ne se borna pas à cet acte de rigueur; juge-de-paix par l'élection de ses concitoyens, il vit sa nomination annulée, et il reçut l'ordre de s'éloigner à vingt lieues de Bruxelles et de Paris. Son exil ne finit qu'en 1810. Il revint alors dans ses foyers, et fut nommé receveur des contributions à Bruxelles.

ROUSSEAU (le baron), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la couronne de Fer, né à Mareil, département de la Sarthe, le 29 novembre 1772, s'engagea comme volontaire le 28 août 1792; il était alors praticien chez un notaire. Il servit 14 ans dans le 72[e] régiment, dans lequel il parvint successivement au grade de capitaine. Il reçut au camp de Boulogne, avant de quitter ce corps, la croix de légionnaire à la première distribution de cette décoration. Le 4 nivôse an 9, au passage du Mincio, il commandait une compagnie de grenadiers; une batterie autrichienne canonnait vivement le pont sur lequel la colonne devait passer, l'armée hési-

tait : le capitaine Rousseau s'élança à la tête de ses grenadiers, franchit le pont, fit reculer l'artillerie ennemie, et de cette manière protégea le passage. Le général Suchet, dans son rapport historique des opérations de l'armée d'Italie en l'an 9, cite le capitaine Rousseau comme ayant tenu une conduite héroïque au passage du Mincio : c'est pour ce fait que depuis il a été nommé chevalier de la couronne de Fer. Il s'était déjà distingué au combat de Altenheim, en avant de Kehl, où il fut blessé ; en Nord-Hollande, contre les Anglo-Russes, et à Marengo. Le capitaine Rousseau passa dans son grade aux chasseurs à pied de l'ex-garde le 12 fructidor an 13 ; il a servi dans la garde jusqu'en 1814. Le 22 mai, à Essling, il était chef de bataillon aux fusiliers-chasseurs. Le colonel fut grièvement blessé au commencement de l'action ; le chef de bataillon Rousseau eut un cheval tué sous lui, et fut au même instant blessé d'un coup de feu. Voyant son colonel absent, il jugea sa présence nécessaire au régiment, qui venait de repousser une charge vigoureuse de grenadiers hongrois et qui était à chaque instant menacé ; il resta à son poste jusqu'à ce que l'armée fut retirée dans l'île de Lobau : cette conduite lui valut la croix d'officier de la légion-d'honneur. Il avait fait la campagne de 1808 en Espagne comme capitaine, il y fit celle de 1811 comme chef de bataillon aux fusiliers : il battit Mina, dans plusieurs rencontres, en Navarre ; il fut blessé grièvement d'un coup de feu dans une attaque, à Languessa, près Pampelune, le 18 juin de la même année. Il fit la campagne de Moskou comme colonel du 6e régiment de voltigeurs ; après la retraite, on lui donna le commandement des fusiliers-chasseurs, qu'il conduisit à Lutzen et Bautzen. A la bataille de Dresde, son régiment faisait tête de colonne de la division Dumoutier, laquelle était destinée à déboucher à la porte de Plaueu ; il traversa la ville et le faubourg au milieu du feu le plus meurtrier : son cheval fut tué sous lui. Lorsque la colonne fut arrivée au-delà du faubourg, à peine son régiment était-il en ligne, qu'un corps de grenadiers hongrois résolut de le précipiter vers la porte de la ville. Un combat sanglant s'engagea ; le corps de Hongrois fut détruit : le colonel Rousseau l'avait attendu à demi-portée, il ne put résister au feu de la mousqueterie des fusiliers, il fut rompu. Le lendemain, le lieutenant-général Curial, qui commandait l'arme des chasseurs de la garde, présenta le colonel Rousseau à l'empereur, lui fit part de sa conduite et de celle du régiment ; l'empereur le nomma sur-le-champ commandeur de la légion-d'honneur. Après la retraite de Leipsick, le colonel Rousseau fut nommé général de brigade. Le 7 janvier 1814, il fut envoyé de Nanci par le maréchal Kellerman pour reprendre Epinal sur un corps russe qui s'en était emparé. Le général Rousseau partit avec 1,400 hommes d'infanterie, 250 de cavalerie et une pièce de six. A une demi-lieue de la ville, il rencontra un corps de cosaques et de cavalerie de Wurtemberg. Le général Rousseau devait occuper Epinal jusqu'à nouvel ordre. Ce-

pendant il apprit que l'ennemi arrivait en force, et il dut songer à la retraite; il l'opéra avec autant de bonheur que de courage contre 8 à 10,000 hommes, qui ne cessèrent de le poursuivre. Il n'avait qu'une pièce à opposer à l'artillerie de l'ennemi. La colonne du général Rousseau fut conduite ainsi pendant plus de 4 lieues, sans jamais pouvoir être entamée. Le général Rousseau la ramena à Nanci, au grand étonnement du maréchal Kellermann, qui la croyait prise; il fut grièvement blessé d'un coup de mitraille, et cependant il ne quitta point son poste de toute la campagne. Il était au combat de Brienne, où il eut un cheval tué sous lui, à Craone, à Laon, à Champ-Aubert, etc. Il rentra au Mans, dans ses foyers, après le départ de Fontainebleau. Les brevets du général Rousseau, pour l'avancement militaire, ou celui dans la légion-d'honneur, sont tous datés des champs de bataille.

ROUSSEAU (Jean, comte), fils d'un riche cultivateur de vignobles en Champagne, reçut une éducation soignée. Partisan sage et modéré de la révolution, il fut élu, en septembre 1792, député suppléant de Paris à la convention nationale, où il ne prit séance qu'après le procès de Louis XVI. Il parut éviter de se mettre en évidence; néanmoins, le 25 octobre 1795, il s'opposa à la mise en liberté de Rossignol et de Daubigny, que réclamait Legendre. Il passa, après la session conventionnelle, au conseil des anciens, fit plusieurs rapports sur les finances, fut chargé, en qualité de commissaire, de surveiller la comptabilité nationale. Nommé secrétaire le 21 novembre 1796, il combattit les élections de Saint-Domingue comme inconstitutionnelles, les fit annuler, et appuya, le 27 novembre 1797, la résolution contre les ci-devant nobles et anoblis, prétendant qu'elle était nécessaire à la sûreté de l'état. Sorti du conseil au mois de mai 1798, il y fut réélu, la même année, par la partie de l'assemblée électorale de Paris, séant à l'institut. A cette époque, il publia une lettre, où il prétendait démontrer l'intelligence qui avait existé, en 1793, entre les chefs de l'émigration à Coblentz et les membres du tribunal révolutionnaire de Paris. Il se prononça pour la révolution du 18 brumaire, et fut un des membres de la commission législative chargée de présenter la nouvelle constitution. Il devint successivement sénateur, comte et commandant de la légion-d'honneur. M. Rousseau mourut à Paris dans les premiers jours de novembre 1813.

ROUSSEL (J. B. J.), curé de Blarenghem, dans la Flandre-Française, ayant adopté les principes de la révolution, fut élu, en 1789, député du bailliage de Bailleul aux états-généraux; il prêta le 3 janvier 1791, à la tribune, le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics; mais bientôt, changeant d'avis, il réclama contre ses propres actes, et signa la protestation du 12 septembre suivant. M. Roussel reprit ses fonctions après la session, et n'a plus reparu dans les assemblées législatives.

ROUSSEL (L. C.), avocat et lit-

térateur, mort vers 1802, a publié: 1° *Le Château des Tuileries*, Paris, an 10 (1801 et 1802), 2 vol. in-8° : cet ouvrage a été imprimé de nouveau après la mort de l'auteur. 2° *Correspondance amoureuse de Fabre-d'Églantine*, précédée d'un précis historique de son existence morale, physique et dramatique, et d'un fragment de sa vie, écrite par lui-même; suivie, entre autres poésies, de la *Satire* sur les spectacles de Lyon, Paris, 1796, 3 vol. in-12; 3° *Correspondance du duc d'Orléans*, Paris, 1800, in-8°; 4° *Politique de tous les cabinets de l'Europe, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, 1793, 2 vol.

ROUSSEL (Pierre), docteur en médecine, naquit à Ax, département des Basses-Pyrénées, vers 1740. Il fit de très-bonnes études, prit ses degrés de docteur à la faculté de Montpellier, et vint s'établir dans la capitale, où il fut bientôt remarqué. Disciple et ami de Bordeu, il lui rendit le plus touchant hommage dans *l'Éloge* de ce savant praticien. Cet éloge fut publié d'abord séparément en 1772, et ensuite, en tête de l'ouvrage de Bordeu, sur les maladies chroniques. Roussel s'attacha particulièrement à la science de la médecine et s'occupa peu de la pratique. Dans son *Système physique et moral de la femme*, Paris, 1777, in-12, et souvent réimprimé depuis, in-8°, il se montre sage observateur, médecin philosophe et homme doué d'une profonde sensibilité; c'est le caractère de son moral et de son tempérament, qui était mélancolique. Bien que le sujet qu'il traite soit tout scientifique, son style est clair, simple, méthodique, agréable même: le docte penseur est aussi homme du monde. Son système sur la femme a pour but de prouver que les femmes ont dans le tempérament beaucoup de rapports avec les enfans, et par conséquent la même vivacité et la même inconstance dans les goûts, la même mobilité d'humeur, la même promptitude à désirer et à se dégoûter, à s'affliger et à se consoler, etc., etc. Laharpe, dans sa *Correspondance littéraire*, dit « que Roussel écrit avec élégance et intérêt, sans déclamation et sans fausse chaleur. Ses observations sont d'un vrai philosophe, et son style est à la fois d'un écrivain sage et d'un homme sensible. Quoique le fond de son ouvrage soit nécessairement un peu scientifique, il se fait lire partout avec agrément. » Roussel a aussi laissé un *Système physique et moral de l'homme:* c'est un complément précieux de celui dont nous venons de parler. On lui doit encore un grand nombre de *mémoires*, de *dissertations* et d'*articles* répandus dans les collections ou recueils de médecine et de littérature. Parmi le tribut de louanges que lui a adressé la reconnaissance ou l'amitié, nous devons citer une excellente *Epître* de Blin de Sainmore, dont Roussel avait eu le bonheur de sauver la femme, attaquée d'une maladie grave. Ce savant médecin mourut un peu plus que sexagénaire, au mois de vendémiaire an 11 (1802).

ROUSSEL (Henri François-Antoine), docteur en médecine, naquit près de Caen (département du Calvados), fit ses études dans cette ville, et y devint professeur de physique expérimentale. Ce savant praticien mourut à Caen vers l'année 1801. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont nous citerons les principaux, parmi lesquels plusieurs ont été réimprimés. Ces ouvrages sont : 1° *Dissertatio de herpetum variis speciebus, causis*, etc., 1773; 2° *Réflexions sur la nutrition des corps organiques*, 1776; 3° *Tableau des maladies épidémiques qui ont régné en France depuis plusieurs siècles*, 1776; 4° *Disser ation sur la nature du gaz inflammable*, 1778; 5° *Observations sur l'épidémie d'Ainfréville*, 1779; 6° *Observation sur la dyssenterie*, 1779; 7° *Dissertation sur le scorbut*, couronnée par l'académie royale de médecine de Paris, 1781; 8° *Recherches sur la petite-vérole*, 1781; 9° *Tableau des plantes usuelles*, 1792; 10° *Flore du Calvados*; 11° *Élémens de chimie et de physique expérimentale.*

ROUSSEL (le baron François), officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, commença à se faire remarquer, en 1809, dans la campagne d'Italie contre les Autrichiens, et donna de nouvelles preuves de valeur au passage de la Piave et du Tagliamento. Il fit la campagne de Russie, et se distingua particulièrement à la bataille de la Moskwa. Dans la campagne de France, en 1814, il se fit surtout remarquer dans un combat près de Sens Le 19 juillet de la même année, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, reprit du service après le 20 mars 1815, et commanda la 2e division de réserve de cavalerie à l'armée de la Moselle. Le baron Roussel fut mis à la retraite à la fin de 1815.

ROUSSIALE (François-Michel-Louis), avocat, est né à Paris en 1768. Il ne parut au barreau qu'après la révolution du 18 brumaire an 8. Dès son début, l'explosion de la rue Saint-Nicaise lui offrit une cause importante à défendre, quoique sans succès; celle du nommé Caron, dit *Petit-François*, accusé et convaincu d'avoir fabriqué la *machine infernale*, avec M. de Limoelan, coutumax, dont il était le domestique. Il semblait destiné à défendre tous les conspirateurs de cette époque; il se chargea, dans le procès de George Cadoudal, de la cause de Spist, maçon, qui avait construit les cachettes, et de celle de Aubin de la Grimaudière; il eut le bonheur de les sauver tous deux. Il fut nommé par l'empereur, en 1811, substitut du procureur impérial. Son passage dans cette place fut marqué par des opérations dont les heureux effets se firent sentir longtemps. Les faillites, à cette époque, se multipliaient d'une manière effrayante; chargé d'en examiner les causes, M. Roussiale parvint à les arrêter, et les mesures qu'il adopta furent suivies par ses successeurs. La première restauration, en 1814, le trouva dans cette place et l'y maintint. Alors se présentèrent une foule de causes, où il eut occasion de déployer ses véritables sentimens, entre autres les procès de M. Méhée

de Latouche et de M. Bouvier-Dumolard. C'est à cette époque (septembre 1814) qu'on découvrit une prétendue conspiration, tramée pour ramener Napoléon en France; mais comme elle se rattache au nom de M. Roussiale, par les poursuites qu'il fit comme magistrat, nous dirons que, d'après une brochure publiée pendant les *cent jours*, en 1815, et intitulée : *De la liberté individuelle sous le gouvernement des Bourbons*, où on lui reprochait ce qu'il avait fait pour le gouvernement royal, il paraîtrait que cette conspiration ressemblait à beaucoup d'autres, imaginées à plaisir, puisque, d'une part, les accusés furent mis en liberté, et que de l'autre, la seconde restauration ne l'employa pas, malgré tous les gages de dévouement qu'il lui avait donnés. M. Roussiale s'était engagé, en mars 1815, comme volontaire royal, quoiqu'il eût 48 ans, et avait refusé de signer, après le 20 mars, l'adresse que le tribunal présentait à Napoleon. M. Roussiale a aussi prétendu qu'il devait être arrêté pendant les *cent jours*; mais, qu'averti à temps, il avait quitté Paris, et n'y était rentré qu'au moment où les alliés commençaient à l'investir. C'est encore lui qui nous apprend qu'il alla, le 6 juillet, à Arnouville, au devant du roi, et qu'en revenant le soir à Paris, portant la cocarde blanche, il fut insulté, arrêté, et faillit perdre la vie. Il reprit sa place en vertu de l'ordonnance du 12 juillet; mais il ne fut pas compris dans l'organisation du tribunal, faite au mois d'octobre suivant. M. Roussiale réclama, et sa voix ne fut pas entendue, malgré l'appui que lui prêta alors, selon lui, l'opinion publique, qu'on n'avait pas encore accoutumée à ces destitutions extraordinaires et nombreuses que chaque année vit se renouveler depuis. M. Roussiale, reporté sur le tableau des avocats, s'est borné à en exercer la profession; il a fait imprimer plusieurs de ses plaidoyers.

ROUSSILLON (Antoine), membre de la société des Jacobins, exerçait la profession de médecin à Paris, lorsque la révolution le détermina à suivre une autre carrière. Nommé commissaire-rédacteur de la section de Marseille, il se présenta en son nom, le 8 février 1793, à la barre de la convention, et demanda le rapport du décret d'accusation porté contre les auteurs des massacres de septembre. Digne avocat des misérables assassins des prisons, il n'employa pour leur défense que les raisonnemens les plus ridicules : « Ce qui prouve, » dit-il, la légalité de ces meurtres, c'est que ceux qui en ont » été les victimes ne furent renfermés dans les prisons, par des » tribunaux contre-révolutionnaires, que pour pouvoir en sortir » en masse. » Nommé juge du tribunal révolutionnaire, il annonça, le 22 août, au club des Cordeliers, que la reine Marie-Antoinette serait condamnée. Après la chute de Robespierre, Roussillon rentra dans l'obscurité, et mourut plusieurs années après.

ROUSTAN (Antoine-Jacques), naquit à Genève, en 1734, dans une de ces familles que la persécution avait chassées de France.

Fils d'un artisan sans fortune, il trouva, dans les sages et libérales institutions de cette petite république, les moyens de sortir de l'obscurité, et de cultiver les heureuses dispositions qu'il avait reçues en partage. Il se voua, par goût et par l'instinct d'une vocation naturelle, au ministère évangélique, et se fit remarquer, dès son début, par la force et l'originalité de ses compositions. Une conviction intime de la religion qu'il prêchait, et un amour inébranlable de la vérité, une franchise quelquefois un peu âpre, une vigueur de pensée et d'expression que le goût ne réglait pas assez, tels étaient les qualités et les défauts qui se mêlaient dans ses sermons, dans ses écrits, dans sa conversation; on pourrait dire aussi dans son caractère. Il fut, dans toute la force du terme, un homme de bien, et si sa sincérité déplut quelquefois à ces hommes pour qui les dehors sont tout, ou qui ne peuvent souffrir l'opposition, il mérita l'estime de tous ceux qui savent apprécier la vertu ce qu'elle vaut, et se concilia d'honorables amitiés : telle fut celle de Jean-Jacques Rousseau, malgré la différence de leurs opinions religieuses. Le trait suivant fait un égal honneur à tous deux, et offre un trop rare exemple pour le laisser échapper. Le premier essai de la plume de Roustan fut une *Défense du christianisme, considéré du côté politique*, contre quelques assertions du *Contrat Social;* mais laissons parler l'auteur lui-même, dans l'*avis* qui est en tête de son opuscule. « Pour peu que » cet écrit eût fait de peine à M. » Rousseau, il serait encore sous » la clé; mais convaincu que, pour » accorder les droits de l'amitié » dont il m'honore avec ceux de » la vérité, qui lui sont si chers, je » ne pouvais trouver de meilleur » conseiller que lui-même, je n'eus » pas plus tôt résolu d'essayer de le » réfuter, que je lui communiquai » mon dessein. Mon ami, me ré- » pondit-il, quand nous ne voyons » pas la vérité au même lieu, c'est » nous accorder que nous combat- » tre. Et non-seulement il ap- » prouva mon projet, mais il se » rendit encore le premier instru- » ment de la publication de ces » feuilles, etc., etc. » On lit dans le *Lycée français*, tom. III, et dans l'*Histoire de J. J. Rousseau*, par M. Musset-Pathay, quelques détails intéressans sur une visite que Roustan fit à son célèbre compatriote, à Motier-Travers, avec deux de ses amis, dont l'un était Pierre Mouchon, qui a aussi un article dans cette biographie. L'accueil que leur fit Jean-Jacques Rousseau fut des plus bienveillans; leurs âmes se trouvèrent à l'unisson, et une parfaite familiarité s'établit entre eux. Après sa consécration au ministère évangélique, Roustan dirigea, pendant trois années, une des classes du collége de Genève; mais cette occupation n'était pas la sienne; il l'abandonna, en 1764, pour l'Église helvétique de Londres, qu'il a desservie, pendant 26 ans, avec un zèle soutenu. Sa réputation de prédicateur s'étendit parmi les Anglais; il était fort estimé du respectable évêque de Londres, Portens. Il fut même invité à entrer dans l'église anglicane, qui lui eût offert

une perspective plus brillante ; mais cette considération avait peu de poids pour un tel caractère ; il n'aurait pu signer avec une pleine conviction les trente-neuf articles de la confession anglicane. Ce fut pendant son séjour en Angleterre qu'il composa la plupart de ses ouvrages, dont nous donnerons la liste plus bas. En 1790, il revint à Genève, et il se réjouissait de consacrer à sa patrie le reste de ses travaux apostoliques ; bientôt il fut le triste témoin des orages qui agitèrent ce petit état, par suite de l'influence de la révolution française. Il eut même à en souffrir personnellement, malgré sa réputation bien établie d'ami sincère et d'ancien défenseur de la liberté ; mais ses principes ne suffisaient pas à l'exagération du jour. Jeté en prison, avec un grand nombre d'autres citoyens amis de l'ordre, il n'en sortit que pour avoir plus tard le chagrin d'assister à l'anéantissement politique de sa patrie, par sa réunion à la république française, en 1796. Ces sujets d'affliction achevèrent d'altérer sa santé, déjà affaiblie par ses longs travaux : il tomba dans un état de dépérissement graduel, auquel cependant il ne succomba qu'en 1808, ayant eu pleinement le temps de *savourer la mort*, selon le désir qu'il en avait exprimé dans ces mêmes termes. Voici la liste de ses principaux ouvrages : 1° *Offrande aux autels et à la patrie*, Amsterdam, 1764, in-8° : c'est un recueil de quatre opuscules, dont les deux principaux sont : la *Défense du christianisme*, dont nous avons parlé, et un *Examen historique des quatre beaux siècles de Voltaire* : cet écrit fit assez de sensation pour que Voltaire prît la peine d'en maltraiter l'auteur, et avec lui le clergé de Genève, dans la *Remontrance des pasteurs du Gévaudan*, tout en accordant à son antagoniste de l'esprit et de l'éloquence. 2° *Lettres sur l'état présent du christianisme*, Londres, 1768, etc. ; 3° la suite de ces lettres, ou *Réponse aux difficultés d'un théiste*, Londres, 1772, in-8° ; 4° *l'Impie démasqué*, Londres, 1773 ; 5° *Examen critique de la seconde partie de la confession de foi du vicaire savoyard*, Londres, 1776, in-8° ; 6° *Abrégé de l'Histoire universelle*, Londres, 1776 et suiv., 9 vol. in-8° ; réimprimé à Genève, en 1790. Cet ouvrage, à travers les défauts de style que nous avons signalés, se distingue des livres de ce genre par l'abondance des faits, la sobriété des réflexions, la rectitude des jugemens toujours soumis aux règles inflexibles de la morale. 7° *Catéchisme raisonné*, Londres, 1783, in-12. On a trouvé parmi les papiers de Roustan, entre autres travaux, quelques corrections et additions à son *Abrégé d'histoire*, qui pourraient encourager sa famille à en donner une nouvelle édition. Qu'on nous permette d'allonger encore cet article d'une citation, parce qu'elle peut faire connaître à la fois l'âme, les principes et le style de Roustan. C'est le commencement de la préface de son *Examen de la Confession du Vicaire Savoyard*. « Si j'avais à dresser l'échelle des » crimes, je placerais au premier » rang le forfait de celui qui donne

»des fers à un peuple libre, et se »rend ainsi la première cause de »tous les maux que la tyrannie »pourra faire souffrir à des milliers »d'hommes pendant un grand »nombre de générations; je don»nerais la seconde place au crime »des auteurs qui, extirpant des »âmes la juste crainte de l'Être »suprême, et prêchant que la »tombe nous dévorera tout entiers, »sonnent, en quelque sorte, la »charge entre les mortels, en les »invitant à s'entr'arracher les dé»pouilles de cet univers, comme »du seul héritage qu'ils puissent »espérer. »

ROUSTAN, né à Erivan, en Arménie, fut pris en Égypte par le général en chef Bonaparte, qui le distingua dans la foule des jeunes esclaves que les mameloucks élevaient autour d'eux, d'abord pour les servir, et ensuite, s'ils en étaient jugés dignes, pour augmenter le nombre des mameloucks mêmes, qui presque tous avaient ainsi commencé. Roustan fit preuve d'intelligence et de courage en plusieurs occasions; le général en chef Bonaparte l'attacha à sa personne, et l'amena avec lui en France. Lorsqu'il monta sur le trône, Napoléon continua d'avoir dans toutes les revues et cérémonies publiques, ainsi qu'à l'armée et au milieu du feu des combats, son mamelouck auprès de lui. Revêtu du plus riche costume, décoré de la croix d'officier de la légion-d'honneur, et comblé de biens, Roustan paraissait jouir d'une haute faveur, et faisait alors profession du plus grand dévouement à son bienfaiteur. Quoique approchant de si près de la personne du souverain, nul homme n'excita cependant moins l'envie, et en effet, son crédit ne s'étendit guere au dehors du cercle domestique. Mais l'attachement dont il se vantait pour son maître ne se trouva point à l'épreuve du malheur, et Roustan fut loin de montrer cette fidélité dont les affranchis de l'Orient se font assez généralement gloire envers leurs chefs. En 1814, à Fontainebleau, le mamelouck de Napoléon fut un des premiers qui l'abandonnèrent, et il ne voulut point le suivre à l'île d'Elbe après la première abdication. Plusieurs journaux parlèrent, à cette époque, en termes peu honorables de l'ingratitude de l'affranchi. Roustan fit publier en réponse « que des raisons particulières s'étaient opposées à ce qu'il eût accompagné son bienfaiteur en sa retraite; qu'il s'était marié en France, qu'il vivait heureux au sein de sa famille, etc. » Il ne reparut point à Paris pendant les *cent jours*, en 1815, et ne demanda point à se rendre auprès de Napoléon à Sainte-Hélène. Roustan a fait depuis un voyage en Angleterre, et s'est prêté complaisamment à la curiosité de la haute noblesse. Pendant quelques semaines, il était de bon ton à Londres de donner des déjeûners dans lesquels le maître de la maison faisait paraître devant de nombreux convives le mamelouck de Napoléon, couvert des vêtemens splendides qu'il portait au service de son ancien maître. Ce spectacle divertissait singulièrement les seigneurs anglais, qui ne manquaient pas d'en marquer leur reconnaissance au principal acteur,

ROUVELET (Jean-Louis-Antoine), ex-législateur, était jeune encore au commencement de la révolution, dont il adopta les principes avec enthousiasme, mais sans exagération. En 1791, il fut nommé administrateur du département de l'Aveyron par l'assemblée électorale, et l'année suivante, procureur-syndic du district de Milhau. Dans cette place, quoique les temps fussent très-difficiles, il sut tempérer les mesures de rigueur qu'il était chargé de faire exécuter. Pour conserver les biens aux hôpitaux et aux familles des condamnés, il en retarda à dessein la vente, afin d'atteindre un changement de législation. Ce système le rendit suspect; il fut dénoncé et proscrit; mais après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), on révoqua les ordres donnés contre lui, et on le rappela à ses fonctions. A l'époque de la mise en activité de la constitution de l'an 3, il fut nommé commissaire du directoire-exécutif près de l'administration départementale de l'Aveyron. Il travailla alors avec succès à repousser les chouans, qui désolaient cette contrée, et leur fit accorder une amnistie. En l'an 6, il fut élu membre du conseil des cinq-cents à la presque unanimité. Dans cette assemblée, il vota avec le parti modéré; il parla contre une proposition de Destreme, tendant à établir un impôt progressif sur la ville de Toulouse, et qui fut rejetée; discuta la loi de la conscription; s'opposa à l'augmentation du traitement des juges, et dans la séance du 7 nivôse an 7, il fit un discours énergique contre le projet tendant à remettre en vigueur les lois de 1793 contre les prêtres. Il dit que l'existence des maisons de réclusion ne devait plus souiller le sol de la France, que le 9 thermidor en avait brisé les portes, et qu'il ne fallait pas, en menaçant de les rétablir, faire craindre le retour de la terreur. Au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut conservé dans le corps-législatif; il y vota avec l'opposition, et fut compris dans l'élimination de l'an 10. Rentré dans la vie privée, il a montré un caractère et des opinions indépendantes sous les divers gouvernemens qui se sont succédé depuis cette époque.

ROUVELET (Valette), chef de bataillon de carabiniers dans la 2e brigade légère, était un des frères du précédent. Il entra au service au commencement de la révolution, et fit la guerre en Allemagne, en Italie et en Espagne. Masséna l'attacha à son état-major de l'armée d'Italie: à la paix, il rentra dans la ligne, passa en Suisse avec son corps, et fut de l'expédition d'Égypte, où il finit glorieusement sa carrière, emporté par un boulet, au dernier assaut qui fut livré à la place de Saint-Jean-d'Acre: cet événement décida la levée du siége. Le général en chef Bonaparte n'avait pas voulu y renoncer sans avoir tenté d'enlever la place par le courage des soldats commandés par Rouvelet. Ce brave militaire avait gagné tous ses grades sur le champ de bataille; il fut généralement regretté de l'armée, et particulièrement du général Kléber, qui le

regardait comme un de ses meilleurs officiers.

ROUVILLOIS (Pierre-Auguste), né le 11 mars 1756, à Briquebeck, département de la Manche, était maréchal-des-logis à l'époque de la révolution; il entra comme sous-lieutenant à l'armée du Nord, où il donna de fréquentes preuves de valeur. En 1793, il passa à l'armée des Ardennes, fut élevé au grade de capitaine le 1er octobre, et se distingua au blocus de Luxembourg, où il battit la cavalerie autrichienne. Après avoir fait les campagnes de l'an 2 et de l'an 3 aux armées du Rhin et de la Moselle, sous les ordres de Pichegru et de Jourdan, il fut employé à l'armée d'Italie, prit part à la bataille de Dego, traversa la Brenta le 21 fructidor an 4, et chargea aussitôt les Autrichiens avec tant de vigueur, qu'il coupa la retraite à une colonne de 3,000 hommes; il s'empara en même temps de l'artillerie ennemie. Le lendemain, à Bassano, avec environ quarante cavaliers, il chargea l'escorte du grand parc d'artillerie du général Wurmser et la fit prisonnière. Envoyé en reconnaissance, pendant la bataille de Saint-Georges, avec un seul maréchal-des-logis, il s'ouvrit un passage à travers les hussards autrichiens, qui l'avaient coupé, et délivra plusieurs dragons que l'on emmenait prisonniers. Chef d'escadron dans le mois de nivôse an 5, il s'empara à la bataille de Saint-Michel, près Vérone, d'une pièce de canon. Il fit partie de l'expédition du Tyrol, sous les ordres du général Joubert, et se distingua dans cette guerre par plusieurs beaux faits d'armes. Dans une affaire, il culbuta, avec 40 cavaliers seulement, un escadron de dragons de Toscane, et le soir même, avec un brigadier et un trompette, il fit déposer les armes à 50 fantassins et à 6 dragons, contre lesquels il lutta seul. En l'an 6, il servit à l'armée d'Angleterre, et en l'an 7, il fut employé contre les insurgés des départemens réunis. Chargé du commandement d'un détachement de 100 hommes d'infanterie, de 25 dragons, avec 2 pièces d'artillerie, il attaqua, près de Loo, une colonne de 1,800 hommes, la détruisit, lui prit 20 pièces de canon, et pacifia, par cette victoire, le département de la Lys. L'année suivante, il passa aux armées du Rhin et d'Helvétie, fut nommé colonel du 22e régiment de cavalerie, et envoyé de là en Italie. En l'an 11, chargé du commandement du 1er régiment de hussards, il servit sur les côtes de Bretagne, et fut nommé officier de la légion-d'honneur le 26 prairial an 12; il fit partie de la grande-armée en 1805. Le lendemain de la bataille d'Ulm, il se distingua dans une affaire de cavalerie, et dans toutes les actions remarquables des campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. Peu de temps après, il fut admis à la retraite.

ROUX (Charles-Benoît), curé d'Eiragues, en Provence, avant la révolution, en adopta les principes, et prêta le serment exigé des prêtres par l'assemblée constituante. M. de Boisgelin ayant refusé de se soumettre au même décret, M. Roux fut pourvu, le 3 mars 1791, de l'évêché d'Aix, qu'il administra avec sagesse; mais arrêté

comme suspect sous le régime de la terreur, et traduit devant le tribunal criminel de Marseille, ce digne prélat fut condamné à mort le 3 avril 1794.

ROUX (JEAN-PIERRE-FÉLIX), fut élu, en 1792, par le département de l'Aveyron, député suppléant à la convention nationale; il ne siégea dans cette assemblée qu'après la mort de Louis XVI. Nommé membre de la commision chargée d'examiner la conduite de Joseph Lebon, il se déclara contre cet affreux proconsul, et passa, à l'établissement du gouvernement directorial, au conseil des cinq-cents. M. Roux parla différentes fois dans cette assemblée, et entre autres pour s'opposer à la création d'un ministère des arts; il cessa de faire partie du corps-législatif en 1798. Nommé ensuite substitut du commissaire du directoire-exécutif près de la cour de cassation, il n'en exerça les fonctions que fort peu de temps, et ne fut plus employé depuis.

ROUX (JACQUES), était avant la révolution vicaire d'une des paroisses de Paris. L'exaltation de ses principes lui valut une place d'officier municipal, et il fut, en cette qualité, du nombre des commissaires chargés de la police du Temple à l'époque de la détention de Louis XVI et de sa famille. Sourd à la voix de la pitié, il se conduisit envers ces augustes prisonniers avec une cruauté même extraordinaire dans le commun des hommes. Une fois, entre autres, il refusa un dentiste à Louis XVI, qui éprouvait un mal de dents des plus violens, et ajoutant l'ironie à l'inhumanité, il lui dit : « Bah! il faut s'accoutumer à tout. » Apologiste de tous les excès populaires, il se fit non-seulement censurer à la section des Gravilliers, dont il faisait partie, mais encore chasser de la barre de la convention, où ses principes avaient indigné jusqu'à Robespierre. Dès-lors sans appui, Jacques Roux se vit en butte à la haine de tous ceux qu'il avait soulevés contre lui par sa conduite; bientôt il fut repoussé de la commune, comme coupable de friponneries, et enfin, sur de nouvelles accusations, traduit devant le tribunal de police correctionnelle, qui le renvoya devant le tribunal révolutionnaire, comme prévenu de délits sur lesquels il ne pouvait prononcer, attendu leur gravité. Certain du sort qui l'attendait, Jacques Roux, à la lecture de ce jugement, se frappa de plusieurs coups de couteau, et mourut à Bicêtre, des suites de ses blessures, au commencement de 1794.

ROUX (LOUIS), *dit* ROUX DE LA HAUTE-MARNE, était prêtre avant la révolution. Lorsque de nouvelles lois lui permirent d'abandonner un état dans lequel l'avait engagé la volonté de ses parens bien plus que son inclination, il renonça au sacerdoce et se maria. Député à la convention nationale par le département de la Haute-Marne, il vota avec la majorité dans le procès de Louis XVI. Attaché successivement au comité de constitution et à plusieurs autres, il fut ensuite envoyé en mission dans les départemens des Ardennes et de l'Oise. Sa conduite dans l'exercice de ces fonctions fut à la fois louée et blâmée à la

société des Jacobins. De retour à la convention, il se déclara contre la réaction thermidorienne. Membre du comité de salut-public, il s'occupa particulièrement de l'arrivage des subsistances, et ordonna des mesures pour faire cesser la disette. Après la journée du 13 vendémiaire, il fit partie de la commission des cinq, organisée pour proposer des mesures de salut public; présenta différens rapports auxquels la dissolution de la commission empêcha de donner suite, et passa au conseil des cinq-cents avec les deux tiers conventionnels. Républicain sous le directoire-exécutif, comme il l'avait été sous la convention nationale, il provoqua cependant le rapport de la loi du 21 avril 1793 sur la déportation des prêtres, et sortit du conseil en 1797; employé d'abord en qualité de sous-chef au ministère de l'intérieur, il passa ensuite aux archives du ministère de la police. M. Roux fut destitué après la démission du ministre Fouché, et ne reparut qu'en 1815, au champ-de-mai. Il fut obligé de quitter la France, par suite de la loi du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dits *votans*; et se retira à Huy, petite ville du royaume des Pays-Bas, où il mourut le 22 septembre 1817. On lui doit un ouvrage sur les événemens des 8, 9 et 10 thermidor.

ROUX (Philibert-Joseph), chirurgien en second de l'hôpital de la Charité, professeur de la faculté de médecine de Paris, membre de l'académie royale de médecine, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Auxerre, département de l'Yonne, le 26 avril 1770. Fils et élève d'un praticien habile dans l'art chirurgical, qui, en 1795, était employé aux armées, M. Roux vint à Paris en 1797, et fut distingué par Bichat (*voy.* ce nom). Ce grand médecin l'admit au nombre de ses élèves de prédilection, et bientôt cette confiance fut justifiée par les progrès et les talens de l'élève. Bichat le fit concourir à ses travaux littéraires, et en fut parfaitement secondé, particulièrement dans la composition de l'*Anatomie descriptive*, dont M. Roux publia, après la mort de son célèbre auteur, le cinquième et dernier volume. Il n'avait alors que 22 ans, et la confiance qu'il inspirait était telle qu'il put succéder à Bichat dans les leçons publiques. Couronné à l'école pratique en 1801, nommé, en 1806, chirurgien en second de l'hôpital Beaujon, il obtint, en 1810, la place de chirurgien en chef adjoint de l'hôpital de la Charité. « En 1812, dit M. Fournier, médecin estimé et son ami, il ouvrit un concours à la faculté, pour disputer la chaire de médecine opératoire, où l'on vit paraître les jeunes professeurs les plus distingués. Ce fut M. Dupuytren qui obtint la place; et les juges regrettèrent de n'en avoir qu'une à donner. » M. Roux, qui est l'un des auteurs du *Dictionnaire des Sciences médicales*, a publié les ouvrages suivans: 1° *Mélange de chirurgie et de physiologie*, in-8°, Paris, 1809, où se trouvent plusieurs mémoires sur divers points importans, jusqu'alors peu éclaircis, de pathologie chirurgicale; 2° *De la Résection des portions d'os malades, soit dans les*

articulations, soit hors des articulations, in-4°, Paris, 1812; ouvrage composé à l'occasion du concours pour la chaire de médecine opératoire : il est regardé comme classique. 3° *Nouveaux Élémens de médecine opératoire*, 2 vol. in-8°, Paris, 1813; 4° *Mémoire et Observations sur la réunion immédiate de la plaie après l'amputation des membres dans leur continuité*, in-8°, Paris, 1814; 5° *Observations sur un strabisme divergent de l'œil droit, guéri sur un sujet adulte qui en était affecté depuis son enfance*, in-8°, Paris, 1814. « Ce mémoire, dit M. Fournier, est d'autant plus curieux que M. Roux est lui-même le sujet de son observation, et que c'est sur lui qu'il a expérimenté. » 6° *Relation d'un voyage fait à Londres en 1804, ou Parallèle de la chirurgie anglaise avec la chirurgie française, précédé de Considérations sur les hôpitaux de Londres*, in-8°, Paris, 1815. » M. Roux, dit enfin M. Fournier, a lu, en 1817, un mémoire étendu et d'une haute importance sur les divers procédés employés pour l'opération de la cataracte : il est encore inédit. » On doit à cet habile praticien une nouvelle édition des *Maladies des voies urinaires*, du célèbre Desault. M. Roux a lu, dans la séance publique de la section de chirurgie de l'académie royale de médecine, du 20 janvier 1825, un Mémoire fort étendu sur la *Staphiloraphie*, ou suture du voile du palais, opération des plus ingénieuses qu'il a imaginée il y a plusieurs années. Ce mémoire, dont la lecture a été entendue par ses confrères et par le public avec le plus vif intérêt, a réuni tous les suffrages.

ROUX (Gaspar), médecin, né à Moulins le 24 août 1780, fit ses cours à Paris, et se fit remarquer comme l'un des élèves les plus distingués de l'école de médecine de cette ville. Reçu docteur en 1802, il alla pratiquer, dans la petite ville de Seure, département de la Côte-d'Or, où il s'occupa particulièrement de la rougeole, sur laquelle il publia, en 1807, un *Traité* qui est estimé. Cette maladie avait déjà été le sujet de sa thèse pour le doctorat; mais il l'avait refondue et enrichie des fruits de l'expérience et de la pratique. La même année, M. Roux fut employé dans les armées, où il servit jusqu'en 1815, et fut alors nommé professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Lille. Outre l'ouvrage que nous avons cité, il existe encore de lui : 1° *Traité des fièvres adynamiques*, in-8°, Paris, 1813, et 2° *Traité des fièvres ataxiques*. Ce sont les résultats de ses observations dans les hôpitaux.

ROUX (Vital), ancien négociant de Lyon, est né à Belley vers 1770. La réputation qu'il s'était acquise, par ses connaissances dans le commerce, le fit nommer l'un des régens de la banque de France, fonctions qu'il exerce encore aujourd'hui (1825); il a fait partie de la commission qui rédigea le *Code de commerce*, et eut une part très-importante à ce travail. On doit encore à M. Roux un ouvrage qui a pour titre : *De l'Influence du gouvernement sur la prospérité du commerce*, 1801. Cet honorable citoyen est membre de la légion-d'honneur.

ROUX-FAZILLAC (Pierre), chevalier de Saint-Louis avant la révolution, dont il embrassa la cause, fut d'abord administrateur du département de la Dordogne, puis nommé, en 1791, député à l'assemblée législative. Il y fit, ainsi qu'à la convention nationale, où il fut réélu l'année suivante, différens rapports sur l'éducation, sur les postes et sur l'état des armées. Dans le procès de Louis XVI, il vota avec la majorité. Il se rendit en mission dans son département, dont il devint administrateur après l'établissement du gouvernement directorial; il exerça ces fonctions jusqu'en l'an 6; mais il fut alors destitué par le directoire-exécutif, qui voulait empêcher son élection à l'un des conseils. Toutefois M. Roux-Fazillac fut nommé chef de division au ministère de l'intérieur par le baron Quinette, et il conserva sa place jusqu'à ce que son protecteur eût été lui-même obligé de donner sa démission. Retiré des affaires, M. Roux-Fazillac vivait paisiblement à Périgueux lorsqu'en 1816, par suite de la loi du 12 février de cette année, rendue contre les conventionnels dits *votans*, il fut obligé de quitter sa patrie; il s'est réfugié en Suisse. On doit à M. Roux-Fazillac deux ouvrages; le premier, qui a pour titre : *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer, d'où résultent des notions certaines sur ce prisonnier*, a été imprimé en 1801. L'auteur, quoiqu'entièrement en opposition avec Voltaire sur ce personnage mystérieux, assure avoir composé ses recherches sur des matériaux authentiques. Le second ouvrage, imprimé en 1803, 2 vol. in-8°, est intitulé : *Histoire de la guerre d'Allemagne, pendant les années 1756 et suivantes, entre le roi de Prusse et l'impératrice d'Allemagne et ses alliés*. Il a été en partie traduit de l'anglais, et en partie composé sur la correspondance des officiers français qui ont fait la guerre de la succession.

ROUY (Charles), habile mécanicien, est né dans le département de l'Aisne, vers 1762. Il montra, dès sa plus grande jeunesse, du goût pour la mécanique, et fut envoyé à Paris, où Lalande l'employa dans son cabinet des instrumens d'astronomie. M. Rouy se fit connaître, en 1800, par l'annonce d'une *Femme invisible*, qui répondait à toutes les questions qui lui étaient adressées. Cette annonce piqua la curiosité publique, et les succès que M. Rouy obtint par ses expériences donna des inquiétudes à la police. M. Rouy reçut l'ordre de fermer ce nouveau genre de spectacle; il alla s'établir rue Villedot, où il exposa un *Planisphère perpendiculaire*. Son invention n'attirant pas l'attention des curieux, il partit pour l'Angleterre, où il espérait que les expériences de sa *Femme invisible* le dédommageraient des rigueurs de la police de Paris. Il se trompa; alors il se rendit en Italie, et obtint sur l'un des théâtres de Milan, par l'exposition de ses mécaniques, une vogue à la fois utile à sa gloire et à sa fortune. Quelques savans, par leurs remarques un peu sévères, faillirent compromettre les succès nouveaux du mécanicien

français: son bonheur en triompha, et M. Rouy eut même l'honneur d'intéresser le vice-roi et la cour. Ce prince généreux donna ordre à son ministre de l'intérieur de commander à l'auteur un grand nombre de *planisphères* pour les lycées. Les événemens de 1814 ramenèrent M. Rouy en France. En 1818, il publia la découverte d'un mécanisme *uranographique*, que les journaux citèrent favorablement. Louis XVIII honora de son suffrage la *Machine uranographique*, exécutée en grand, et déposée à la bibliothèque du roi, où on continue de la voir (1825). M. Rouy voyage à l'étranger, afin de répandre ses diverses inventions.

ROUYER (François-Firmin), appartient à une famille qui occupe depuis long-temps des emplois honorables dans la magistrature. Il est né à Vouxey, arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges, le 30 juin 1760. Après avoir fait toutes ses études et son droit à Nanci, il fut reçu avocat au parlement de cette ville, en 1780. Son père était subdélégué de l'intendance de Lorraine à Neufchâteau; il le remplaça à sa mort, arrivée en 1789. Déjà à cette époque, il était lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts. La révolution trouva en lui un zélé partisan. Appelé, par les suffrages de ses concitoyens, aux places de juge-de-paix du canton, et de président du district de l'arrondissement qu'il habitait, il justifia cette confiance, en se montrant toujours ami de son pays et d'une sage liberté. Électeur de son département, il fut nommé député suppléant à différentes assemblées législatives; il continua toujours à exercer des fonctions forestières. Sur la fin de 1813, étant inspecteur des forêts, il partit à la tête de ses gardes, pour aller défendre, avec les braves habitans des Vosges, les montagnes et les défilés de ce département patriote, menacé d'être envahi par les troupes alliées, auxquelles la Suisse avait livré passage. Il se trouva à l'affaire d'Epinal, à laquelle la petite armée française, composée d'un régiment de la jeune garde, d'un régiment de dragons, de la gendarmerie du département et du corps forestier, commandé par M. Rouyer, fut obligé de céder à des forces infiniment supérieures, qui firent plusieurs prisonniers, dans le nombre desquels se trouva le préfet du département. En 1814, les Bavarois, qui occupaient son département, le destituèrent de ses fonctions, parce qu'il avait refusé de leur prêter serment de fidélité. Menacé même d'être arrêté, il fut obligé de se retirer dans une forge située au milieu des bois. Nommé, en 1815, par le gouvernement français, pour former et commander le premier corps franc du département des Vosges, il se livrait à cette opération, avec tout le zèle d'un ami vrai de sa patrie, lorsqu'il apprit son élection à la chambre des représentans. Il fut, dans cette chambre, du nombre des députés qui, trouvant le 8 juillet les portes du corps-législatif fermées, se réunirent chez leur président, M. Lanjuinais. Le 10 juin précédent, nommé chevalier de la légion-d'honneur, il a cessé d'en porter la dé-

coration, en exécution d'une ordonnance royale. Aussitôt après la dissolution de la chambre, M. Rouyer revint dans ses foyers, où il continua de remplir ses fonctions d'inspecteur; mais il ne tarda pas à être remplacé. Alors il demanda sa retraite, à laquelle 33 ans de services consécutifs dans cette partie lui donnaient des droits; il l'obtint seulement le 15 juillet 1818. Depuis cette époque, il s'est retiré à sa campagne, près de Neufchâteau, où il s'occupe d'agriculture. Il n'a jamais cessé de se montrer partisan fidèle de l'égalité des droits et du régime constitutionnel, avec un grand amour pour sa patrie.

ROUYER (Nicolas-François), frère du précédent, est né aussi à Vouxey, le 5 mars 1762. Son père le fit recevoir fort jeune dans l'ordre de Malte; il en obtint des pensions, et ensuite un canonicat à Saint-Jean-de-Latran, à Paris, qui dépendait de cet ordre. En 1780, il se rendit à Malte, pour y faire ses caravanes. Quelques années après, il fut nommé secrétaire d'embassade de l'ordre près la cour de Rome, et, à son retour, maitre-écuyer du grand-maître Rohan. En 1787, il avait obtenu, par ancienneté, la commanderie de Saint-Marc, près de Châtillon-sur-Seine. Il était encore à Malte lorsque cette île fut prise par l'armée française, qui se rendait en Égypte, sous les ordres du général en chef Bonaparte. Rentré en France, en exécution de la capitulation, il s'est retiré dans sa famille; il a été ensuite, pendant plusieurs années, secrétaire de légation en Suisse, où il s'est acquis l'estime générale de ce pays. Lorsque les armées alliées y pénétrèrent, en 1813, il instruisit très-exactement le ministre des affaires étrangères de tous les mouvemens qui suivirent la violation de ce territoire neutre. Il est maintenant sans fonctions, retiré à Neufchâteau, où il vit tranquille. Il a été nommé chevalier de la légion-d'honneur pendant sa mission en Suisse.

ROUYER (Marie-François, baron), frère puîné des deux précédens, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de la couronne de Fer, est né, comme ses frères, à Vouxey, le 2 mars 1765. Il était entré fort jeune au service de l'empereur d'Autriche. Lorsque la révolution française éclata, il était premier lieutenant de dragons au régiment de Joseph-Toscane; il avait fait la campagne d'hiver de 1784 en Transilvanie, et celles de 1787, 1788 et 1789, contre les Turcs. La guerre s'étant déclarée entre l'Allemagne et la France, M. Rouyer s'empressa de rentrer dans sa patrie, malgré les instances qui lui furent faites par l'Autriche. Il prit du service dans l'armée du Nord, et fut employé, pendant 1792 et 1793, en qualité de capitaine dans le régiment d'Auxerrois, et ensuite adjoint aux adjudans-généraux. Au premier blocus de Charleroi, M. Rouyer, à la tête d'un peloton de dragons, trouva dans un village un régiment entier hollandais, qu'il fit prisonnier, par suite d'un coup de main hardi et secondé par la fortune,

sans même tirer un seul coup de fusil. Il se distingua, par un nouveau trait de courage, à la bataille de Fleurus et dans nombre d'autres circonstances. Il fut continuellement employé depuis dans les armées de Sambre-et-Meuse, d'Allemagne, de Mayence et du Rhin, et après avoir mérité, par de nombreux exploits, les grades intermédiaires, il s'éleva à celui de général de brigade. Long-temps sous les ordres du général Marceau, il en fut l'ami particulier. Il commanda la 17[e] division de la grande-armée dans la campagne de 1805. Devenu général de division, à la suite de la bataille d'Austerlitz, il fit des prodiges de valeur dans les campagnes de 1806 et 1807. Il servait en Espagne, sous le général Dupont, lorsque celui-ci fit la capitulation du mois de juillet 1808, que M. Rouyer refusa de signer. De retour en France, il fut envoyé dans le Tyrol, en 1809, sous les ordres du maréchal Lefebvre, qu'il seconda puissamment dans toutes ses opérations. Depuis il fut assez long-temps sans activité, et reçut du roi, en 1814, la croix de Saint-Louis. En 1815, il fut mis à la retraite; il en jouit paisiblement à Neufchâteau, où il s'est retiré près de ses deux frères, avec son épouse et ses enfans, dont l'un est maintenant sous-lieutenant de hussards. Quoique le général Rouyer ait eu plusieurs chevaux tués sous lui dans les différentes affaires où il s'est trouvé, il n'a jamais été blessé, au moins dangereusement.

ROVÈRE (Stanislas-Joseph-François-Xavier), naquit à Bonnieux, département de Vaucluse, le 17 juillet 1744. On prétend que son nom était *Royère*, et que lui-même le corrigea. En coupant la queue de l'*y*, il en fit un *u*, et bientôt un *v*. On prétend encore que son grand-père avait acheté un pré où allaient paître ses moutons : ce pré s'appelait *Fonvielle*. Le petit-fils, qui avait été envoyé au collége, trouva son nom trop roturier, et bientôt on lui vit une généalogie d'après laquelle il était de la famille des *Rouère* ou *Rovère*, qui avait donné un pape à la chrétienté. Le pré de l'aïeul devint un fief, et bientôt *Royère* ou *Rovère* quitta le village pour paraître à Aix sous le nom de *marquis de Fonvielle*. Le marquis de Fonvielle fut bientôt réduit aux derniers expédiens; il trouva une faible ressource pour prolonger son rôle dans la dot de 14,000 fr., que lui apporta en mariage la demoiselle Claret : il ne resta pas long-temps avec elle. En 1789, il était totalement ruiné, puisqu'un de ses créanciers le fit saisir au corps pour une somme de 500 francs. La révolution ayant éclaté dans le Comtat, le marquis de Fonvielle se déclara d'abord en faveur de la noblesse, c'est-à-dire contre la réunion d'Avignon à la France; mais bientôt après, il déserta ce parti, et passa sous les drapeaux contraires. Il y fut accueilli, et nommé lieutenant-général de Jourdan (*voy.* Jourdan), qui commandait l'armée vauclusienne, occupée à faire le siége de Carpentras. La France, comme médiatrice, força les deux partis à mettre bas les armes. L'horrible massacre de la Glacière

ne tarda pas à suivre cette paix plâtrée. Rovère vint à Paris, avec ordre de se réunir à M. Tissot, procureur de la commune d'Avignon, qui y avait été envoyé pour demander la réunion d'Avignon à la France. En apprenant les massacres de la Glacière, M. Tissot refusa d'en devenir l'apologiste, et donna sa démission. Rovère accepta cette mission, et la remplit fidèlement. Ce fut pour défendre les *Glaciaristes*, qu'il parut successivement à la barre de l'assemblée législative, les 26 et 28 novembre 1791. Ses démarches parvinrent à faire prononcer une amnistie en leur faveur. Il fut, bientôt après, nommé membre de cette même assemblée par le collége électoral du district de Vaucluse, et s'y plaça à la crête de la Montagne. Il fut réélu à la convention nationale au mois de septembre 1792, par l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône, dont le district de Vaucluse faisait alors partie. Il siégeait à la Montagne à côté de Marat, et fut du petit nombre des députés qui ne l'abandonnèrent pas quand il fut décrété d'arrestation. Dans le procès du roi, Rovère vota la mort sans appel, sans sursis; il demanda le décret d'accusation contre le général Montesquiou, et dénonça Choudieu. Nommé membre du comité de sûreté-générale, il se prononça vivement contre les *Girondins;* il fut envoyé en mission à Lyon, avec Bazire et Legendre, et quelques mois après, dans le département de Vaucluse et dans celui du Gard. Poultier lui fut adjoint dans cette seconde mission. Il organisa le nouveau département de Vaucluse; nomma Jourdan, son ancien général, chef d'escadron de la gendarmerie, et fit élire son frère évêque constitutionnel. Il résulte du compte rendu de leur mission à la convention nationale, par son collègue Poultier, qu'ils avaient organisé révolutionnairement le tribunal criminel du département de Vaucluse. Rovère voulait faire mettre en jugement une centaine de Marseillais faits prisonniers par les troupes républicaines; M. Moureau (*voy.* ce nom), président du directoire du département nouvellement organisé, prit leur défense : ils furent sauvés. Rovère vint en grand costume assister aux enchères de l'abbaye royale des Célestins de Forgues. M. Moureau, indigné de cette manœuvre, couvrit son offre; mais Rovère n'en resta pas moins adjudicataire. Bientôt après, il fit arrêter M. Moureau comme fédéraliste, et le fit traduire à Paris par quatre gendarmes, qui le déposèrent à la Conciergerie. Après le 9 thermidor an 2, il dénonça une conspiration, dont les indices se trouvaient dans un morceau de fromage et des œufs rouges, et le 29 germinal, il apporta à la convention un morceau de toile, comme étant le drapeau des conjurés qu'il avait dénoncés dans la séance du 12. Cet homme avait quitté le parti royaliste quand il vit qu'il n'avait rien à y gagner. Pour le même motif, il déserta le parti qui avait commis la faute de le recevoir : tels sont assez ordinairement tous les transfuges. Divorcé, il épousa une femme divorcée, qui appartenait à

l'une des premières familles du Dauphiné; il a ruiné les enfans issus du premier mariage de cette femme infortunée. Quand un intriguant de cette espèce fut nommé président de la convention, on conçoit l'état d'abjection dans lequel cette assemblée était tombée. Dès-lors cet ami de Marat ne garda plus de mesure, et il se montra dénonciateur bannal. Il fut déporté au 18 fructidor an 5, et mourut à Sinamari.

ROY (Antoine), né à Savigny, en Champagne, le 15 mars 1765. Il suivit avec honneur la carrière du barreau; il fut reçu avocat en 1785. En 1792, il défendit Durosoy, auteur du journal l'*Ami du Roi*, et ne put le soustraire à l'échafaud; en l'an 3, il contribua, par ses écrits, à faire restituer aux veuves, aux enfans et héritiers, les biens des fermiers-généraux, condamnés par le tribunal révolutionnaire; en l'an 4, il défendit les accusés de vendémiaire, et obtint la révocation des arrêts de mort prononcés contre eux. Pendant la révolution, il n'exerça d'autres fonctions publiques que des fonctions gratuites, telles que celles de capitaine de la garde nationale de Paris, de membre des bureaux de bienfaisance et de membre du collége électoral du département de la Seine. Dès 1794, il avait formé dans le département de l'Eure un grand établissement de manufactures, qu'il continua à diriger, et pour le service desquelles il avait acquis du duc de Bouillon la superficie de la forêt de Navarre. Napoléon, qui avait reconnu et confirmé les traités de M. Roy, relatifs à cette affaire, voulut dépouiller le duc de Bouillon de la propriété de ses forêts. M. Roy réclama vivement dans l'intérêt du duc de Bouillon; mais la mesure n'en fut pas moins maintenue, malgré les réclamations de M. Roy. Cette propriété fut d'abord donnée au prince des Asturies, en retour du royaume des Espagnes et des Indes, et depuis fut affectée, comme douaire et comme habitation, avec le titre de duché, à l'impératrice Joséphine, avec reversibilité en faveur du prince Eugène et de ses descendans mâles. Le 6 mai 1815, M. Roy fut nommé secrétaire du collége électoral de la Seine, et le 7 mai, élu député de ce département. Dans la séance du 6 juin, il s'opposa à la prestation du serment de fidélité à Napoléon, prescrite aux députés par le décret du 3 du même mois. Ce fut alors que parut dans le *Journal du Commerce* du 8 juin, un article piquant, qui se terminait ainsi : « Si le roi de Navarre, à »propos d'un serment de fidélité à »la patrie et à ses lois, essayait de »jeter dans l'assemblée des fer»mens de discorde : Prince, lui »dirait l'opinion, je vous com»prends; je sais d'où vous venez »et où vous voulez aller. Je ne le »permettrai pas. Si les sermens »vous déplaisent, retirez-vous : »autrement, vous aurez à faire »à moi.... Si le roi de Navar»re était nommé par Paris, l'o»pinion ferait bien une autre ru»meur : Quoi, sire, s'écrirait-elle, »vous êtes nommé par Paris! son»gez-y bien, toute la France a les »yeux sur vous. » Le 16 juin, sur la déclaration portée à la chambre, que Napoléon marchait à l'en-

nemi, M. Roy demanda, en exécution de l'article 50 de la constitution de l'an 8, la formation d'une commission spéciale pour examiner si la guerre était nécessaire. Le 25 juillet, il fut nommé par le roi président du collége électoral de Sceaux, et le 25 août élu député par le département de la Seine. Il vota avec la minorité. Dans la séance du 15 février 1816, où fut agité le projet de loi sur les élections, M. Roy fut rappelé à l'ordre à son début, et combattit, comme contraires à la charte, les propositions de la commission, *que les députés seraient élus pour cinq ans*, etc., etc. « Il ne peut »dépendre, dit-il, des mandatai»res de changer la nature ni la »durée de leurs pouvoirs; il ne peut »appartenir au constitué de s'éta»blir constituant, surtout dans ce »qui lui est personnel.... Il ne »s'agit pas d'établir, mais de chan»ger.... Je pense que la nécessité »seule peut faire admettre des »changemens à la charte, et qu'ils »ne peuvent être admis qu'après »beaucoup de temps, de réflexion »et de solennité. » En octobre 1816, M. Roy fut nommé candidat à la chambre par les arrondissemens de Clamecy et de Cosne, et réélu par le collége de la Seine; il fut nommé rapporteur pour le budget de 1817. Le 24 janvier, il fit son rapport : ce rapport fut justement signalé à l'estime publique, par l'excellence des principes qu'il reproduisit relativement au droit dévolu aux chambres par la charte, de voter l'impôt librement, à l'obligation de ne le voter que pour les besoins de l'état, et par conséquent à la nécessité pour elles d'en examiner les motifs et de les discuter. Ce fut dans ce rapport que M. Roy proposa des limites aux pensions, et leur centralisation au trésor, et une réduction de près de 30 millions sur les divers services. Il signala différentes causes du malaise financier, « dans le grand nombre de »places sans fonctions ou sans utili»té, auxquelles sont attachées plu»sieurs sortes de traitemens; dans »des traitemens d'activité, qui ne »sont que des faveurs déguisées; »dans cette quantité de grâces et de »pensions de toute nature qui sont »la plus grande plaie de l'état. » Le 11 mars, M. Roy fut présenté, par la chambre des députés, comme candidat pour la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il fut nommé, le 19, membre de cette commission et de celle des dépôts et consignations. Le 23 décembre, M. Roy fit aux chambres un rapport sur la situation de ces deux caisses, et motiva le refus que la commission de surveillance de la caisse d'amortissement avait fait de recevoir le serment de M. le comte Beugnot, nommé directeur-général par ordonnance royale, sur ce que cette ordonnance portait qu'il exercerait cette fonction *sans traitement ;* ce qui était contraire à l'ordonnance du 22 avril 1816, qui, rendue dans les formes voulues par la loi, attribuait au directeur-général un traitement de 20,000 francs. L'innovation de la *gratuité* semble à la commission être préjudiciable à la responsabilité personnelle du directeur-général, et à toute concurrence pour cette fonction, en même temps qu'elle

est contraire à la loi. Le 2 novembre 1817, M. Roy fut nommé président de la 13e section du collége électoral de la Seine, et fut réélu député de ce département le 24 du même mois; le 11 novembre, il fut nommé candidat pour la présidence de la chambre, et le 21 mars 1818, il fit le rapport sur la loi des finances. *Tout est changé autour de nous*, dit-il, *et nous allons comme si rien n'était changé;* et il proposa une réduction de 21 millions 600,000 francs. Fidèle aux principes qu'il avait soutenus l'année précédente, il fit admettre comme loi fondamentale, *que les comptes seraient présentés à l'ouverture de chaque session, de manière que les chambres pussent, dès leur réunion, procéder à leur examen.* « Alors, dit-»il, les économies ne seront pas »provoquées par un vain désir de »popularité, mais parce qu'elles »seront éclairées et combinées a-»vec les besoins réels. » Il termina par ces mots remarquables: « Et »quand à la suite de tant de cala-»mités diverses toutes les ressour-»ces de la France sont épuisées, il »n'est peut-être pas convenable »de répéter toujours *que la France »est inépuisable.* » Le 30 septembre 1818, M. Roy fut nommé président de la 13e section du collége électoral de la Seine. Le 7 décembre suivant, le roi lui donna le portefeuille des finances; mais le 29 du même mois, M. Roy le rendit, et quitta le ministère avec MM. de Richelieu, Lainé, Molé et Pasquier. Le ministère de la marine lui fut offert; il le refusa, et fut nommé ministre-d'état et membre du conseil-privé. Il fut chargé par le roi de soutenir le projet de loi pour la fixation de l'année financière, et la chambre le nomma membre de la commission pour l'examen de ce projet; il le fut également de celle relative à l'examen du projet de loi sur la responsabilité des ministres. Le 8 février 1819, chargé du rapport sur le commerce et sur la fabrication du salpêtre, il proposa et obtint la suppression de la *fouille forcée* dans les habitations particulières. Des rapports de la plus haute importance signalèrent les travaux législatifs de M. Roy, pendant cette session de 1819, tels que ceux sur le projet de loi relatif à la fabrication des poudres, à la situation de la caisse d'amortissement, à celle des dépôts et consignations, au projet de loi pour le réglement définitif des budgets de 1815, 1816, 1817, et à la rectification provisoire de celui de 1818. C'est dans ce dernier rapport que M. Roy, après avoir présenté le détail des négociations du ministère des finances, *qui a donné un cours factice à la rente et a amené de grands embarras sur la place*, et exprimé une juste indignation contre les *jeux de bourse*, insiste avec une vigueur et une logique remarquables sur l'impérieuse nécessité de l'organisation du trésor-public. C'est alors qu'il répète ce qu'il a déjà dit énergiquement dans les précédentes sessions, « que la première et la plus im-»portante fonction de la chambre »est de surveiller la fortune pu-»blique, de vérifier et de contrôler »les recettes et les dépenses, de »s'assurer que les fonds ont été »employés suivant leur destina-

»tion. » Mais il avoue, ou plutôt il déclare, « que les moyens d'exer» cer cette surveillance manquent » tout-à-fait, et que la comptabi» lité est loin de donner les garan» ties dont la chambre a besoin. » Il établit que ces garanties « ne » sont ni dans une organisation de » trésor, qui n'est qu'une œuvre » ministérielle, ni dans les comp» tes distribués, lesquels ne sont » point signés du ministre, ni rédi» gés sur pièces, ni enfin dans la » cour des comptes, etc. » Après avoir traité savamment la question du défaut de liens et de rapports entre la cour des comptes et les chambres, et celle de sa propre institution, de la vaine juridiction qui lui est attribuée, « il est im» portant, dit l'orateur, d'éviter » pour l'avenir toutes ces affaires » du trésor qu'on appelle négo» ciations et opérations qui ne sont » pas autorisées par la loi : elles » sont inconciliables avec les prin» cipes du gouvernement constitu» tionnel; elles entraînent à tous » les désordres, elles exposent à la » calomnie et à la déconsidération » l'administration publique, etc. Il » reste, ajoute-t-il, une assez belle, » une assez noble fonction au mi» nistre des finances, celle d'appe» ler par la publicité tous les ci» toyens dans le grand conseil de la » nation, et de convaincre les peu» ples de l'ardente sollicitude de » l'administration pour leur bon» heur. » Le 19 mai suivant, après avoir répondu aux objections faites sur ce dernier rapport, il propose et fait adopter, *que le compte annuel des finances sera accompagné de l'état de situation des travaux de la cour des comptes*. Le 10 du même mois, M. Roy fit le rapport sur le budget de 1819; le 2 juillet suivant, il fait adopter un dégrèvement de 20 millions 650,000 francs sur les impôts fonciers, et des portes et fenêtres; le 19 novembre, il fut appelé, pour la seconde fois, au ministère des finances : il fut aussi nommé fondateur de la société royale des prisons et membre de ses deux conseils. Il est reconnu qu'il n'y a pas de meilleures opérations financières pour un état que celles qui tendent au soulagement des peuples. On remarque aussi sous le ministère de M. Roy divers projets de loi, dont le but, sous ce rapport, n'est pas douteux : tels furent celui proposé, le 4 janvier 1820, pour la libération définitive des acquéreurs de biens nationaux, des engagistes et des échangistes; celui du 24 avril, qui ajoute par année 3,400,000 francs à la dotation de la légion-d'honneur, pour porter au complet le traitement des simples légionnaires militaires et civils admis avant le 6 avril 1814, etc.; celui de janvier 1821, où il propose un dégrèvement de 29 millions sur la contribution foncière, la suppression de 5,600,000 francs de retenue sur les traitemens, et où, malgré ces diminutions, il présente encore dans le budget de cette année un excédant de plus de 30 millions dans les recettes, etc. Le 13 décembre 1822, M. Roy se retira avec tous les autres ministres. Le lendemain, il reçut le titre de comte et fut nommé pair de France. Il résulte du réglement de l'exercice 1821, *un excédant de recette sur les dépenses de* 50 *millions* 100,000 *francs*,

dont M. Roy laissa la ressource et la disposition au trésor. M. Roy continue, à la chambre des pairs, à embrasser avec un zèle infatigable toutes les questions de finances, et ses opinions ont été imprimées par ordre de la chambre. Il est le contrôleur naturel des opérations financières; aussi les opinions qu'il a prononcées en mars, avril et août 1822; en avril et mai 1823, et en juillet, mai et juin 1824, ont-elles justement fixé sur lui l'estime publique. Un sentiment plus populaire, celui de la reconnaissance, s'attache particulièrement à ses deux opinions, relatives au remboursement ou à la réduction de l'intérêt des rentes cinq pour cent, qui avait excité de si justes alarmes dans la société. Il est hors de propos de donner une analyse de la mémorable opinion émise par le comte Roy dans la séance du 24 mai de la chambre des pairs: elle est, comme son résultat, dans la mémoire de tout le monde. Cette séance fut un véritable duel entre l'ancien et le nouveau ministre des finances. Le projet de M. de Villèle fut tué complétement. La chambre des pairs le rejeta; il était impossible de trouver une plus grande cause pour deux ministres. Ce débat eut pour témoin et pour juge toute la population de Paris, dont M. Roy fut le digne défenseur. L'impression de son opinion fut universelle; elle lui donna publiquement le beau titre de bon citoyen, et frappa du nom d'hérésie l'opinion contraire. La nation jugea par l'organe de la capitale, et plaida par celui du comte Roy, la plus grande question qui eût été offerte à ses intérêts privés. Elle s'était indignée justement de la nature et du but de l'association sur laquelle le ministère appuyait cette désastreuse opération; elle se rappela de cruels souvenirs, tels que ceux de l'abbé Terray, et d'autres encore, dont la plaie était plus récente. La chambre des pairs fut digne de la confiance nationale, et M. Roy fut digne de la nation et de la chambre.

ROY (N.), avocat à Angoulême, en 1789, fut nommé, à cette époque, député aux états-généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de cette ville. M. Roy ne s'est fait connaître, à l'assemblée constituante, que par sa haine aveugle contre les nouveaux principes, et que par son insolente audace à traiter, à la suite du duel qui eut lieu entre MM. Charles de Lameth et de Castries, tous les membres du côté gauche de *scélérats*. Il alla expier, pendant trois jours à l'Abbaye, cet essai d'une nouvelle éloquence parlementaire. Opposé à tous les actes de l'assemblée constituante, il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et disparut, à la fin de la session, de la scène politique, où il n'a plus reparu.

ROY (Julien-David le), artiste, *voy.* Le Roy.

ROYARAN (de), général des armées vendéennes, fut un des premiers gentilshommes du Poitou, qui insurgèrent cette province. Dès le mois de mars 1793, il avait formé l'armée du centre, avec laquelle il se réunit au général en chef d'Elbée, qu'il seconda utilement à l'affaire de Fontenay et à la prise de cette ville. Membre du conseil militaire, après la défaite devant Nantes, il com-



M^r. Royer-Collard.

manda à l'attaque de Luçon, et montra beaucoup de courage à Mortagne, et à la déroute de Chollet. Le général de Royaran passa la Loire avec l'armée, fit toute la campagne de Bretagne, et fut tué à l'affaire du Mans.

ROYER (Honoré-Joseph), naquit à Arles, en 1739. A l'époque de la révolution, il était conseiller-d'état, et abbé de Noé. Nommé alors (1789) député aux états-généraux, par le clergé de la ville d'Arles, il s'opposa aux différens actes de l'assemblée, dont il devint cependant secrétaire le 26 mai 1790, et fut un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791. Arrêté comme suspect, en 1793, il fut détenu au Luxembourg, et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 7 juillet 1794.

ROYER (N.), évêque constitutionnel de Paris, était curé de Chavannes à l'époque de la convocation des états-généraux en 1789. Nommé d'abord député suppléant par le bailliage d'Aval, il siégea ensuite en remplacement de M. Bruet. Il prêta le serment civique exigé du clergé, et fut nommé, après la session, évêque constitutionnel du département de l'Ain. Elu, par ce département, député à la convention nationale, il vota dans le procès du roi la détention et le bannissement. Ennemi de toute espèce d'excès, il se prononça contre les persécuteurs des *Girondins*, et signa la protestation du 6 juin 1793, contre la révolution du 31 mai précédent; arrêté par suite, il fut mis en liberté, après le 9 thermidor, et rentra à la convention. Devenu membre du conseil des cinq-cents, par l'effet de la réélection des deux tiers conventionnels, il continua à manifester les mêmes principes de modération, fut un des plus zélés défenseurs de la liberté des cultes, et fit accorder des pensions aux militaires non valides, ainsi qu'aux parens de ceux qui étaient morts au service de la république. M. Royer ne fut pas compris dans les élections de 1798; mais il fut choisi, par ses confrères, pour occuper le siége épiscopal de Paris, qu'il conserva jusqu'au concordat de 1802. Il se retira alors auprès de l'archevêque de Besançon (*voy.* Lecoz), son ami, et se consacra entièrement au service des hôpitaux. Après avoir vécu encore quelques années dans ces exercices de charité, il mourut regretté généralement.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul), né en 1763, à Sompuis, près Vitry-le-Français, d'une famille ancienne et honorable, était, en 1789, avocat au parlement de Paris. Ami d'une sage liberté, il embrassa avec modération les principes qui triomphaient alors, et fut élu membre du premier conseil de la commune de Paris, dont il fit partie jusqu'au 10 août de la même année. Echappé aux échafauds de 1793 et de 1794, il fut nommé, en mai 1797, par le département de la Marne, député au conseil des cinq-cents. S'étant prononcé avec force contre le serment exigé des prêtres et en faveur des déportés, il déplut au parti qui dominait alors, et vit son élection annulée au 18 fructidor, trois mois après son entrée au conseil. Il fut ensuite membre du con-

seil du roi en France, avec le marquis de Clermont-Gallerande, l'abbé de Montesquiou et M. Becquey (*voy.* ces noms); mais ce prince s'étant retiré en Angleterre, ce conseil dut se dissoudre. M. Royer-Collard abandonna alors la politique, et vécut dans la retraite jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut nommé doyen de la faculté des lettres de Paris, et professeur de l'histoire de la philosophie moderne. C'est dans ces fonctions qu'il développa les connaissances les plus profondes, et qu'il montra tout ce qu'il était. Il commença par porter un œil scrutateur sur les doctrines qui prévalaient alors, et il s'attacha surtout à l'école écossaise, ne craignant pas de s'égarer, parce qu'il marchait sur un terrain où il ne pouvait avancer qu'à coup sûr, celui des faits et de l'expérience. « Mais en se montrant le disciple et l'interprète des philosophes écossais, dit un ouvrage estimé, en exprimant leurs idées, M. Royer-Collard leur a prêté son talent; et qui l'a entendu dans sa chaire ou à la tribune publique, sait quel talent il a su leur prêter. » Et plus loin : « Quand il possède une théorie, il la traite avec tant de puissance et de facilité, qu'il trouve pour l'exprimer dans ses discours, non-seulement de la précision et de la vigueur, mais de l'imagination, de l'âme, du mouvement oratoire. Il devient éloquent comme Pascal, par la force de sa logique; il raisonne avec une conviction si bien sentie et un tel besoin de la faire sentir aux autres, que sa démonstration animée et vive comme la passion, finit par trouver le cœur, et, sinon le toucher, du moins l'ébranler et lui imposer. C'est sa haute raison qui le fait orateur : ajoutons que dans ses discours politiques, c'est aussi la générosité de ses opinions, son noble caractère et sa probité toute virile : *vir probus.* » On ne pouvait pas mieux le peindre, et comme professeur et comme député. Cet enseignement de deux ans seulement a laissé des traces qui ne sont point effacées, et formé des élèves de la plus grande distiction, parmi lesquels il faut citer surtout M. Cousin, qui a dédié à M. Royer-Collard son édition de Descartes, en *témoignage de sa vive reconnaissance pour ses leçons, ses conseils et son amitié.* M. Royer-Collard a lui-même exposé et résumé les principes de sa philosophie dans un discours imprimé chez Fain en décembre 1813. Les événemens de 1814, qui ramenèrent le roi en France, le trouvèrent occupé de ces travaux indépendans et solitaires. Connu particulièrement de ce prince, il fut successivement nommé directeur-général de l'imprimerie et de la librairie, conseiller-d'état et chevalier de la légion-d'honneur. Au retour de Napoléon, en mars 1815, M. Royer-Collard quitta toutes ses fonctions publiques, et se borna au titre de professeur et doyen de la faculté des lettres. Après la seconde restauration, il fut rappelé au conseil-d'état, et nommé président de la commission royale d'instruction publique. Son passage dans ce poste éminent fut marqué par de grandes améliorations, et surtout par la protection qu'il accordait à ceux qui étaient exposés à la haine

des partis; il n'était injuste que quand il était trompé; il eut dans la suite des successeurs, et fut rarement remplacé. C'est à lui surtout que l'école normale dut l'avantage de marcher réellement vers le but de son institution, et de produire des hommes célèbres dans tous les genres, qui font regretter que cet utile établissement n'ait pas eu une plus longue durée. Député de la Marne, en 1815, il vota avec la minorité. Pendant toute la session, il repoussa avec force tout ce qui tendait à rétablir des priviléges, sous quelque forme qu'ils se présentassent, et veilla, avec une application constante, à la conservation des institutions populaires. Dans la discussion de la loi d'amnistie, il vota avec le ministère contre tous les amendemens de la commission, qui proposait d'augmenter le nombre et de confisquer les biens des personnes exceptées de l'amnistie. Il soutint, le 4 février, que la charte ayant posé les bases d'un système électoral, une loi d'élection n'était pas nécessaire; il combattit en conséquence le renouvellement intégral, la permanence de la chambre pendant cinq ans, et l'augmentation du nombre des députés; le 27, il établit, dans un discours improvisé, que la chambre des députés est seulement élective et non représentative, et qu'elle n'exprime jamais que sa propre opinion. Le budget de 1814 avait arrêté des dispositions en faveur des créanciers de l'état; on voulait les révoquer par un amendement à la loi de 1816. M. Royer-Collard soutint, contre la commission, que la chambre n'avait pas ce pouvoir, et l'amendement fut repoussé. Le 20 août 1816, il distribua, pour la première fois, comme président de la commission d'instruction publique, les prix du concours général; il rendit, dans le discours pour cette solennité, la justice la plus éclatante à la pureté des doctrines de l'université créée par Napoléon, en disant « qu'elle avait trompé l'ambition insensée, dont elle fut l'entreprise la plus imprudente. » Après la dissolution de la chambre, appelé à présider le collége électoral de la Marne, il insista, dans le discours d'ouverture, sur le choix de citoyens connus par leur modération. Il fit partie de la nouvelle chambre, et y vota avec la majorité: le 11 novembre, il en fut nommé vice-président. Dans la discussion de la loi des élections proposée par les ministres, le 26 décembre, il défendit vivement le projet de loi, et combattit les deux degrés d'élection, que dès-lors le côté droit voulait y substituer. Le 22 janvier 1817, il fut élu cinquième candidat à la présidence, en remplacement de M. Pasquier, et le 27, il vota la suspension de la liberté des journaux; il craignait que les journaux ne fussent, dans la main des partis, des instrumens de discorde; bientôt, emporté par son sujet, il montra, au milieu de ces partis, « une nation nouvelle, supérieure, étrangère aux factions, innocente de la révolution, dont elle était née, mais qui n'était point son ouvrage, etc. » Passant de là à l'éloge du gouvernement, il cita l'ordonnance du 5 septembre, et dit « qu'elle avait arraché la nation aux partis, à leur puis-

sance, à leurs vengeances : » ces mots excitèrent les cris unanimes des membres du côté droit, et valurent à l'orateur un rappel à l'ordre qui n'eut pas de suite. Le 17 février, à l'occasion du budget, il donna à la tribune des explications sur la contribution universitaire, attaquée par MM. de Villèle et Cornet-d'Incourt, et fit un grand éloge de l'organisation actuelle de l'instruction publique. A l'ouverture de la session de 1817, il fut de nouveau élu candidat à la présidence. C'est à cette époque qu'apparut un parti qui s'intitula les *doctrinaires*; c'étaient des hommes qui ayant professé des principes libéraux au commencement de la révolution, les reproduisirent dans différentes circonstances, quoiqu'ils en fussent constamment les victimes, et notamment dans l'association de Clichi; on disait plaisamment de ce parti qu'il pouvait tenir sur un canapé: M. Royer-Collard avait passé pour en être le chef. Il a cessé, en 1819, d'être à la tête de l'instruction publique; le bruit a couru, dans le temps, qu'il avait donné sa démission, dans la pensée que cette place pouvait compromettre son indépendance; aussi le trouve-t-on toujours dans les rangs de ceux qui défendent les libertés nationales. Il soutint la nécessité du jury et celle du vote annuel pour le recrutement de l'armée. Dans la session de 1819, il a voté contre les deux lois d'exception, et contre les projets de lois qui changèrent le système politique en 1823. Il s'est montré constamment le même dans les sessions suivantes jusqu'à la dissolution de la chambre en 1823. Nommé de nouveau député par le département de la Marne, en 1824, il fut du nombre des votans qui, à la première session, rejetèrent la septennalité; malgré ce succès de la majorité, M. Royer-Collard n'en restera pas moins fidèle à ses doctrines : ses antécédens sont une garantie de la manière honorable dont il remplira les hautes fonctions qui lui sont confiées.

ROYER-COLLARD (Antoine-Athanase), docteur en médecine, médecin ordinaire du roi par quartier, professeur à la faculté de médecine de Paris, médecin en chef de la maison royale de Charenton, chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, membre titulaire de l'académie royale de médecine, et membre d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, nationales et étrangères, né en 1768, à Sompuis, près Vitry-le-Français, est frère de M. Pierre-Paul Royer-Collard. Après avoir terminé ses études au grand collége de Lyon, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et y professa les humanités jusqu'en 1792, mais sans jamais avoir appartenu au moindre degré à l'état ecclésiastique. En 1791 et 1792, il publia, à Lyon, un journal politique intitulé : *le Surveillant,* qui eut un grand succès. Ce journal était principalement dirigé contre les excès des ultra-révolutionnaires, et spécialement contre le club central des jacobins de Lyon. A l'époque où les massacres de septembre furent répétés à Lyon, il se réfugia à l'armée des Alpes, où il fut employé dans l'administration des

vivres. En 1797, il abandonna entièrement cet emploi, pour se livrer exclusivement à l'étude de la médecine. La thèse qu'il soutint pour obtenir le grade de docteur attira dès-lors sur lui l'attention publique; cette thèse, sur l'*aménorrhée*, est encore estimée comme un ouvrage excellent. Reçu docteur, il fonda, en 1803, sous le titre de *Bibliothèque médicale*, un journal de médecine, qui a subsisté sans interruption jusqu'à ce jour; il dirige encore aujourd'hui ce journal, dont il a été long-temps le principal éditeur. Au mois de janvier 1806, nommé médecin en chef de la maison d'aliénés de Charenton, les efforts qu'il fit pour assurer à cet établissement les succès qu'il a aujourd'hui obtenus, furent long-temps entravés par l'administration intérieure de la maison; en 1814 seulement, une maladie grave survenue au directeur, et l'affaiblissement notable de ses facultés, le firent mettre à la retraite. De concert avec le nouveau chef, M. Royer-Collard s'occupa de la réorganisation complète de cet établissement; l'ordre y fut rétabli; le régime médical n'éprouva plus aucune des contrariétés qui l'avaient si long-temps gêné. Cette réforme, dont M. Royer-Collard fut l'auteur, a porté la maison de Charenton à un point de perfection qui n'a encore été atteint par aucune autre; ses succès sont toujours croissans, sa réputation est répandue dans toute l'Europe, et le nombre des malades y a presque doublé. En 1808, nommé inspecteur-général de l'université, il a été chargé, en cette qualité, de plusieurs missions importantes et difficiles, notamment, en 1809, auprès de la faculté de médecine de Montpellier. En 1810, un prix de 12,000 fr. ayant été proposé pour l'auteur du meilleur ouvrage sur le croup, il fut membre de la commission chargée d'examiner et de juger les mémoires envoyés au concours; nommé secrétaire de cette commission, il rédigea le rapport qu'elle devait présenter au ministre de l'intérieur. Ce rapport est un ouvrage remarquable; il a été imprimé par ordre du gouvernement. En 1816, appelé, par le vœu unanime des professeurs de la faculté de médecine de Paris, à la chaire de médecine légale, il fit ce cours pendant trois ans. En 1819, l'un des deux professeurs de médecine légale (ce professeur est M. Royer-Collard) fut chargé, par la commission de l'instruction publique, de faire un cours de *médecine mentale, considérée principalement dans ses rapports avec les établissemens publics consacrés à l'aliénation*. M. Royer-Collard commença ce cours après deux années d'études et de préparation; ses premières leçons attirèrent un concours immense d'auditeurs; elles avaient essentiellement pour objet de considérer la psycologie dans ses rapports avec la physiologie, de substituer les notions d'une saine philosophie à la philosophie mensongère qui avait régné jusqu'alors, et d'attaquer le matérialisme jusque dans ses fondemens, et pour ainsi dire dans son foyer. Ces leçons néanmoins furent peu nombreuses; M. Royer-Collard allait

les reprendre, lorsqu'il en fut empêché, par la suppression de la faculté de médecine de Paris, au mois de novembre 1822. Ce cours, et l'on doit s'en étonner, n'a point été compris dans la nouvelle organisation qui fut donnée à la faculté en février 1823. M. Royer-Collard est redevenu ce qu'il était dans le principe, professeur de médecine légale. Cette même organisation lui a enlevé, ainsi qu'à M. Dupuytren, la place d'inspecteur-général de l'université, qu'on a jugée incompatible avec celles de professeur. Outre la Dissertation sur l'*aménorrhée*, et le Rapport sur le concours relatif au croup, M. Royer-Collard a fait, dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales*, les articles qui ont ces deux maladies pour objet. L'article *croup* a mérité d'être traduit en allemand par M. Albert, l'un des auteurs qui avaient partagé le prix.

ROYOU (L'ABBÉ THOMAS-MARIE), naquit à Quimper vers 1741, fut d'abord chapelain de l'ordre de Saint-Lazare, et ensuite professeur de philosophie au collége de Louis-le-Grand. Beau-frère de Fréron et d'une humeur non moins bilieuse, il coopéra, pendant quelque temps, à la rédaction de l'*Année littéraire*, et entreprit ensuite le *Journal de Monsieur*, qui parut depuis 1778 jusqu'en 1783. En 1789, l'abbé Royou fut nommé secrétaire de l'assemblée électorale du clergé, et montra, dès-lors, une si violente opposition aux intérêts du peuple, que son ordre même craignit de le choisir pour le représenter aux états-généraux. Peu de jours avant la prise de la Bastille, il se rendit au Champ-de-Mars, dans l'intention de haranguer les soldats. Il fut impatiemment écouté et obligé de terminer brusquement son discours. En 1790, il entreprit le journal l'*Ami du Roi*, dans lequel il attaqua, avec une audace rare et un cynisme révoltant, les travaux de l'assemblée constituante et ses principaux chefs. Cette conduite faillit plus d'une fois lui être funeste. Le peuple l'avait tellement pris en haine, qu'il ne pouvait le rencontrer sans l'accompagner de ses huées ou le couvrir de boue. Un décret de l'assemblée législative, du 3 mai 1792, supprima ce journal, et ordonna la traduction des rédacteurs devant la haute-cour d'Orléans. Cette proscription, si long-temps provoquée, ne fut fatale qu'à l'abbé Ermès, chez lequel l'abbé Royou chercha un asile, et qui, plus tard, paya de sa tête sa généreuse hospitalité. L'abbé Royou mourut tranquillement dans sa retraite le 21 juin 1792. Outre les articles nombreux qu'il publia dans les journaux, il a composé plusieurs ouvrages, entre autres, les *Étrennes aux beaux-esprits*, et le *Monde de verre réduit en poudre*, critique de l'hypothèse de Buffon sur les *Epoques de la nature*, 1780, in-12.

ROYOU (JACQUES-CORENTIN), avocat, frère du précédent, contribua avec lui à la rédaction du journal l'*Ami du Roi*, et saisit si bien l'esprit et le style de l'abbé, son frère, que les lecteurs ne s'aperçurent point du changement de rédacteur. Il échappa, ainsi que l'abbé Royou, au décret qui les mettait en jugement, et entre-

prit, en 1796, le *Véridique*, qui fut suivi de l'*Invariable*. Une constante inimitié contre le gouvernement fut la cause qu'on le comprit, lors de la révolution du 18 fructidor, dans la mesure de déportation qui suivit cette journée. Il resta à l'île de Ré jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire. Rendu alors à la liberté, il revint à Paris, rentra au barreau, et continua néanmoins à s'occuper de littérature. M. Royou concourut à la défense de Brothier et de Lavilleheurnois. En 1821, il a obtenu une pension du roi. On a de lui les ouvrages suivans : 1° *Précis de l'histoire ancienne, d'après Rollin, contenant l'histoire des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Grecs*, etc., *jusqu'à la bataille d'Actium*, 1802, 4 vol. in-8°; 2me édition, 1811. 2° *Histoire du Bas-Empire, depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople*, 4 vol. in-8°, 1803; 2me édition, 1814. 3° *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au règne d'Auguste*, 1806, 4 vol. in-8°; 4° *Histoire des empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Constance Chlore, père de Constantin*, 1808, 4 vol. in-8°; 5° *Phocion*, tragédie, 1817; 6° *le Frondeur*, comédie, 1819; 7° *Zénobie*, tragédie, 1821. On assure que l'auteur a conservé dans ses cartons, pendant 30 ans, la première de ses tragédies. Il a montré dans cette pièce une plus grande connaissance de l'histoire et du caractère des anciens que de l'art dramatique; il ne sait ni intéresser, ni exciter les passions, et a prouvé davantage encore, dans *Zénobie*, que Melpomène n'était point sa muse favorite. Non moins ingrate pour lui que sa sœur, Thalie n'a inspiré à M. Royou, dans son *Frondeur*,* aucun trait comique qui ait pu rompre la monotonie de son dialogue.

ROZIER (L'ABBÉ FRANÇOIS), célèbre agronome, naquit le 24 janvier 1734, à Lyon, département du Rhône. Il était fils d'un négociant de cette ville, qui mourut pauvre. Le jeune Rozier, dont les mœurs furent constamment douces et honorables, n'embrassa l'état ecclésiastique que pour y trouver une ressource et une existence indépendante. Il ne posséda qu'un bénéfice, encore ne l'obtint-il qu'à la recommandation du roi de Pologne, et ne fut membre que de l'académie de sa ville natale. Il était simple, modeste, et sans intrigue; il voulut être utile sans ostentation, et il y parvint par son seul mérite. Admirateur de la nature, passionné pour les travaux des champs, il s'attacha plus particulièrement à la lecture des auteurs qui s'étaient occupés ou s'occupaient encore des matières de son étude favorite. Columelle, Varron, Olivier de Serre, le botaniste La Tourette, son compatriote et son ami, furent ses auteurs de prédilection et ses guides. Fixé ensuite à Paris, il y acheta, de Gauthier d'Agoty, le *Journal de physique et d'histoire naturelle*. Ce journal, qui, dans les mains de son premier propriétaire, était à peine connu, devint, sous la direction de l'abbé Rozier, un recueil à la fois des plus recommandables et des plus célèbres. L'abbé Rozier possédait par-



faitement les matières qu'il traitait. « Il avait, dit l'auteur d'une notice sur cet agronome si distingué, classé avec ordre, dans sa tête, la notice des nouvelles découvertes en physique, en chimie, en histoire naturelle, en agriculture, et il joignit à cette connaissance un tact exquis pour discerner, dans les mémoires qu'on lui adressait, les vues neuves et les faits non connus. Le séjour de Paris ne lui paraissant pas convenable à l'exécution du dessein qu'il avait formé de donner un cours complet de doctrine rurale, il s'établit à Beziers, où il acheta un domaine. Là, livré à la vie active que demandent les travaux de la campagne, sous un climat doux et l'influence du plus beau ciel de la France, il s'occupa de la rédaction des grands traités qui forment son ouvrage (*Cours complet d'agriculture*), en 10 vol. in-4°, dont le dernier n'a paru qu'après la mort de l'auteur. Rozier y a joint à une théorie très-éclairée une expérience étendue de la pratique de l'économie rurale. Instruit de tous les procédés, les ayant presque tous comparés, il les a analysés ou perfectionnés d'après ses propres essais. Ce cours estimé, quoique trop chargé de détails étrangers à son principal objet, mérite qu'un agriculteur habile le réduise un jour à moins d'étendue, pour le rendre plus à portée de la plupart des cultivateurs. Il a été traduit en espagnol par don Juan Alvarez Guetra, et le gouvernement d'Espagne a cherché à le répandre dans les colonies. » L'abbé Rozier, aux approches de la révolution, dont il adopta avec candeur les principes, retourna dans la ville où il était né, et où il jouissait de la considération générale. Il y périt, lors du siége (le 29 septembre 1795), par l'effet d'une bombe qui, tombant dans l'appartement où il dormait, « enfouit les lambeaux de son corps dans les débris de cet appartement. » Outre son *Cours complet d'agriculture*, il a publié les ouvrages suivans : 1° *Mémoire sur la manière la plus avantageuse de brûler et de distiller les vins relativement à la quantité, à la qualité de l'eau-de-vie, et à l'épargne des frais*, 1770, in-8° : cet écrit remporta le prix de la société d'agriculture de Limoges. 2° *Mémoire*, plein d'observations de pratique et sagement écrit, *sur la meilleure manière de faire les vins en Provence, soit pour l'usage, soit pour leur faire passer les mers*, 1772, in-8°; 3° *Traité sur la meilleure manière de cultiver la navette et le colzat*, 1774, in-8°; 4° *Mémoire sur la manière de se procurer les différentes espèces d'animaux, et de les envoyer des pays que parcourent les voyageurs*, 1774, in-4°; 5° *Nouvelle Table* des articles contenus dans les *Mémoires de l'académie des sciences de Paris*, depuis 1666-1770, 4 vol. in-4°; 1775-1776 : elle est exacte et utile. 6° *Vues économiques sur les moulins et pressoirs d'huile d'olive, connus en France ou en Italie*, 1776, in-4°; 7° *De la fermentation des vins et de la meilleure manière de faire de l'eau-de-vie*, Paris, 1777, in-8°; 8° *Manuel du Jardinier*, mis en pratique pour chaque mois de l'année, 1795, 2 vol. in-18.

ROZIÈRE (Louis-François Carlet, marquis de la), officier-général français, lieutenant-général au service de Portugal, etc., naquit au pont d'Arche, près de Charleville (Ardennes), le 10 octobre 1733. Son père, qui avait servi avec distinction, et était, à l'époque de sa mort, brigadier des armées du roi et commandant de Calais, lui fit donner une éducation convenable à la carrière militaire, à laquelle il le destinait. Le jeune Rozière entra au service dès l'âge de 14 ans, et après une année d'activité comme volontaire, il devint, en 1748, lieutenant d'infanterie au régiment de Touraine. Il se distingua au siége de Maëstricht, et fut reçu, en 1750, officier-supérieur au régiment de Conti, d'où il passa à l'école du génie de Mézières, et de là, en 1752, se rendit, avec le célèbre abbé Lacaille, aux Indes-Orientales, en qualité d'ingénieur, dans une brigade détachée pour le service de ces colonies. Il y composa son Traité des *Stratagèmes de guerre*, imprimé à Paris en 1756, 1 vol. in-12. De retour dans sa patrie, il devint aide-maréchal-des-logis de l'état-major de l'armée auxiliaire de France, destinée pour la Bohême. Il prit part à la bataille de Rosbach, et fut nommé, en 1761, lieutenant-colonel des dragons au régiment du roi, puis chevalier de Saint-Louis. Ces récompenses étaient méritées par ses talens et son courage. Fait prisonnier dans une reconnaissance contre les Ecossais dans la forêt de Sababord, il fut conduit au quartier-général de Frédéric II. Ce monarque lui dit obligeamment: «Je désirerais vous renvoyer à l'armée française; mais lorsqu'on a pris un officier aussi distingué que vous, on le garde le plus long-temps possible; j'ai des raisons pour que vous ne soyez pas échangé dans les circonstances présentes; ainsi vous resterez avec nous sur votre parole.» Il ne resta néanmoins que trois semaines au quartier-général prussien, où il fut comblé de marques de bienveillance par le roi et par le prince Ferdinand de Brunswick, qui, en rappelant l'attaque de Franenberg, où M. de Rozière avait été au moment de s'emparer de sa personne, dit devant plusieurs de ses officiers: «Voilà le Français qui m'a fait le plus de peur de ma vie, et même je crois lui devoir.» «En 1763, dit l'auteur d'une notice sur M. de Rozière, il fut employé dans le ministère secret du comte de Broglie, qui faisait le plus grand cas de ses talens et de ses qualités personnelles; il passa ensuite en Angleterre, d'après les ordres de Louis XV, pour reconnaître les côtes d'Angleterre et de France, et il remplit, en 1765 et 1766, cette commission avec autant d'intelligence que de courage et de fidélité. Cette commission, relative au grand projet dont ce prince était alors occupé, produisit à son retour celui d'un port à Cherbourg, et d'un plan de défensive pour le port de Rochefort et le pays d'Aunis: plan qui a été approuvé et exécuté au mois de mai 1791.» M. de Rozière, sans être ennemi de la révolution, émigra avec son fils aîné (*voy.* l'article suivant); il fut chargé, à

Coblentz, de la direction des bureaux de la guerre, que les princes français y avaient établis. Maréchal-général-des-logis de l'armée royale dans la campagne contre la France, en 1792, il reçut, peu après, le cordon de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit, en 1794, par l'ordre des princes, un voyage en Angleterre, et occupa, en 1795, dans l'expédition des émigrés et des Anglais aux îles de Noirmoutiers et d'Yeux, le poste de quartier-maître-général de cette expédition. Il refusa d'entrer au service de la Turquie, malgré les brillans avantages qui lui étaient offerts, et passa, comme simple maréchal-de-camp, dans l'armée russe. Autorisé à servir dans les armées portugaises, il y fut employé comme quartier-maître-général et lieutenant-général; il était à Lisbonne en 1797, et y était fixé, lorsque les armées victorieuses de l'empereur Napoléon mirent cette ville au pouvoir des Français en 1807. Traité avec distinction par le vainqueur, M. de Rozière se proposait de rentrer dans sa patrie, lorsqu'il mourut au commencement de 1808. Il est auteur, outre les *Stratagèmes de guerre*, cités plus haut, des ouvrages suivans : 1° *Campagnes du maréchal de Créqui en Lorraine et en Alsace, en* 1677, Paris, 1764, in-12; 2° *Campagnes de Louis, prince de Condé, en Flandre, en* 1674, Paris, 1765, in-12; 3° *Campagnes du maréchal de Villars et de Maximilien Emmanuel, électeur de Bavière, en Allemagne, en* 1703, Paris, 1766, in-12; 4° *Campagnes du duc de Rohan dans la Valteline, en* 1635, précédées d'un *Discours sur la guerre des Montagnes*, avec une *Carte* pour l'intelligence de la campagne, Paris; 5° *Traité des armes en général*, 1 vol. in-12, Paris, 1764. On a encore de M. de Rozière une *Carte de la Hesse*, une *Carte des Pays-Bas catholiques*, et une *Carte du combat de Senef*. Ses manuscrits, en assez grand nombre, ont été perdus; néanmoins le dépôt de la guerre en possède quelques-uns.

ROZIERE (Jean Carlet, marquis de la), maréchal-de-camp, etc., est né à Paris, le 10 avril 1770. A l'exemple de plusieurs chefs de sa famille, il entra de très-bonne heure dans la carrière des armes. A 14 ans, lieutenant de dragons, il devint successivement capitaine de cavalerie, et, en 1788, adjoint à l'état-major-général de l'armée. Il émigra avec son père (*voy*. l'article précédent), fut, dans la campagne de 1792 contre la France, aide-major-général-des-logis, et remplissait, au siége de Thionville, les fonctions de colonel des chasseurs royaux. Il passa, après le licenciement de l'armée des princes, au service d'Allemagne en 1793, d'Angleterre en 1794, et de Portugal en 1795 et 1796. Il gagna, dans les diverses campagnes qu'il fit jusqu'en 1814, le grade de maréchal-de-camp, la croix de Saint-Louis et la croix de chevalier, puis de commandeur de l'ordre du Christ. Après le rétablissement du gouvernement royal en France, il rentra dans sa patrie, fut confirmé dans son grade de maréchal-de-camp par le roi Louis XVIII, et envoyé, au retour de Napoléon

en mars 1815, à Angers, où il servit sous les ordres de M. le duc de Bourbon. Après le second rétablissement du gouvernement royal, il eut le commandement du département de la Haute-Vienne, et, plus tard, un autre commandement dans le Midi. Le marquis de la Rozière est aujourd'hui (1824) employé dans son grade dans la 12ᵉ division militaire.

ROZNIECKI (N.), commença son service militaire en Pologne avant 1792. Il passa vers 1805 en Italie, dans les légions polonaises qui s'organisaient sous les ordres du général Dombrowski. Il y joua un rôle marquant, fut nommé écuyer du roi de Naples, et commanda le beau régiment des lanciers de la Vistule, qui a toujours eu la réputation d'être l'un des meilleurs régimens de cavalerie de l'armée. De retour en Pologne, en 1807, avec les légions polonaises, il fut nommé général de brigade et inspecteur de cavalerie. Il commanda l'avant-garde du prince Poniatowski pendant la brillante campagne de 1809. Promu au grade de général de division, il commanda une division de cavalerie pendant la campagne de 1812. Appelé ensuite au poste de chef d'état-major de l'armée, sous les ordres du prince Poniatowski, il fut fait prisonnier à la bataille de Léipsick. Depuis la paix, il est rentré au service du royaume de Pologne, où il est actuellement (1825) commandant général de la cavalerie.

RUAMPS (Pierre-Charles), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, était cultivateur-propriétaire avant la révolution. S'étant prononcé avec chaleur pour le nouvel ordre de choses, il fut élu administrateur du département de la Charente, qu'il habitait, et en septembre 1791, député par le même département à l'assemblée législative. La fougue de son caractère, qui n'avait nullement été modérée par son éducation, l'entraîna souvent, et il ne se fit remarquer dans l'assemblée que par ses violences. Il y dénonça le ministre Roland, comme n'ayant pas fait exécuter de suite contre son collègue Lacoste, ministre de la marine, le décret d'accusation porté peu de jours auparavant. Ruamps, réélu en septembre 1792 à la convention nationale par son département, redoubla d'emportement et de fureurs pendant toute la session. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel et sans sursis, et prit dès-lors place au sommet de la *Montagne*, parmi les députés les plus exaltés. Dans la séance du soir du 21 janvier 1793, Ruamps fut nommé membre du comité de sûreté-générale. Peu de temps après, il fut envoyé par la convention en Alsace, en qualité de commissaire, pour y seconder les opérations des autres députés en mission; mais il n'y resta que peu de temps, et dès son retour à son poste de *montagnard*, il appuya une motion de Marat contre le général Custines. La motion était absurde, et fut suivie par une accusation aussi ridicule contre Ruamps même, qui fut dénoncé à la convention comme ayant voulu, pendant sa mission, livrer la place de Landau à l'ennemi; mais dénuée de toute espèce de preuve et de probabilité, l'accusation ne fut

point accueillie, et l'assemblée passa sur le tout à l'ordre du jour. Quelque dévoué que fût Ruamps à la faction de la *Montagne*, il se signala cependant en une occasion importante, par l'opposition la plus énergique contre Robespierre et le comité de salut-public. Couthon, organe de ce dernier, et appuyé par Bourdon-de-l'Oise, Billaud-Varennes et Robespierre même, proposa une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire avec des attributions plus étendues. La discussion se prolongea pendant les séances du 21 et du 22 prairial an 2 (9 et 10 juin 1794). Ruamps employa les plus grands efforts pour faire rejeter les mesures proposées par le comité de salut-public, et protesta enfin: «*Que si cette loi de sang était décrétée, il ne restait plus aux députés qu'à se brûler la cervelle.*» Robespierre l'emporta cependant, comme il était facile de le prévoir, et la loi passée, Ruamps ne se cassa point la tête. Il ne prit aucune part active aux événemens des 9 et 10 thermidor, et garda à cette époque une prudente neutralité entre Robespierre et les députés courageux qui renversèrent enfin ce colosse si long-temps redoutable; mais quelque temps après, il se constitua le défenseur officieux des sicaires du tyran, échappés encore à la vindicte publique. Dans une discussion relative à Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, et quelques autres, dont on demandait le supplice en expiation de tant de crimes commis et de sang versé, Ruamps s'écria: «*Qu'il valait mieux être chouan ou être Charette même que député.*» Se trouvant enfin gravement compromis dans le mouvement anarchique du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), il fut décrété d'arrestation, dans la séance du 29 du même mois, avec Moyse Bayle, Cambon, Thuriot, Levasseur de la Sarthe, Maignet et Maribon-Montaut. Le député Rovère avait provoqué cette mesure, dans le rapport qu'il fit à la convention au nom du comité de sûreté-générale, et dans lequel il annonçait qu'un grand mouvement insurrectionnel était préparé par ces factieux, et devait éclater incessamment à Paris. L'amnistie générale pour toutes les entreprises ou délits révolutionnaires, qui fut proclamée le 3 brumaire an 4 (26 octobre 1795), mit fin à la captivité de Ruamps, mais il n'a plus reparu depuis sur la scène politique, et a terminé sa carrière dans l'obscurité, d'où il aurait été plus heureux pour lui de ne jamais sortir.

RUAULT (Alexandre-Jean), curé d'Yvetot à l'époque de la convocation des états-généraux en 1789, prêta le serment exigé par la nouvelle constitution civile du clergé, et fut nommé, au mois de septembre 1791, député suppléant à l'assemblée législative par le département de la Seine-Inférieure. Appelé, l'année suivante, à la convention nationale par le même département, il vota dans le procès de Louis XVI la détention et le bannissement à la paix. Peu de temps après, Ruault entra au comité de sûreté-générale, signa les protestations des 6 et 9 juin contre les attentats de la *Montagne*, et fut, par suite, du nombre des 73 députés arrêtés le 3 octobre. Après la chute de Robespierre, il rentra à la conven-

tion, et passa au conseil des cinq-cents avec les deux tiers conventionnels. Le 20 mai 1797 il sortit du corps-législatif, et mourut quelques années après.

RUBAT (N.), fils, était juge au tribunal de Mâcon lorsqu'il fut nommé, en septembre 1791, par le département de Saône-et-Loire, député à l'assemblée législative, où il se fit remarquer par la modération de ses principes; il fut envoyé dans son département, en qualité de commissaire du directoire-exécutif, près de l'administration centrale. En 1798 il passa au conseil des anciens, où il soutint la validité des élections de son département, et devint, après l'établissement du gouvernement consulaire, juge au tribunal d'appel de Dijon, et membre de la légion-d'honneur. En 1815, après la seconde restauration, M. Rubat perdit sa place; il avait été, dans les *cent jours*, un des signataires de l'adresse du tribunal à Napoléon.

RUBAT-ANTIDE (N.), avocat à Belley avant la révolution, fut nommé juge au tribunal du district de cette ville. En 1791 ses principes le firent chosir, par le département de l'Ain, pour député à l'assemblée législative, et dans le mois de février suivant, il appela l'attention de l'assemblée sur les intentions hostiles de la Savoie, qui hâtait ses préparatifs de guerre. Après la session, Rubat-Antide se retira dans sa ville natale, où il resta sans fonctions jusqu'en 1801. Il obtint alors la place de juge au tribunal de Besançon; il mourut peu de temps après.

RUBBI (André), littérateur, né à Venise, en 1739, embrassa l'institut de Loyola, et professa les belles-lettres au collège des nobles, à Brescia. Après la suppression de son ordre, il s'attacha à la famille Gritti, chez laquelle il vécut à Venise, chargé de l'éducation de deux enfans. Peu en état de composer des ouvrages lui-même, il se fit éditeur de ceux des autres, et publia des collections volumineuses de poètes italiens, regardées plutôt comme des spéculations de libraires que comme des monumens littéraires. Rubbi a intercalé dans ces recueils des notices sur la vie et les ouvrages des auteurs qu'il a cru dignes d'en faire partie, et ces morceaux sont écrits d'un style tellement coupé, que les Italiens lui ont appliqué le sobriquet de style à Hoquet (*stile a singhiozzo*). En effet, la lecture de ces petites préfaces est, pour ainsi dire, asthmatique. Rubbi mourut à Venise, en 1810, laissant les écrits suivans : 1° *Interpretatio et illustratio epithaphi græci Ravennæ reperti*, Rome, 1765, in-4°; 2° *Rodi presa*, tragédie, Venise, 1773, in-8°; 3° *Elogi italiani*, ibid., 12 vol. in-8°, recueil de trente-six éloges, parmi lesquels six seulement sont de Rubbi, savoir : ceux de *Pétrarque*, *Léonard de Vinci*, *Galilée*, *Castiglione*, *Métastase* et *Ginanni*; 4° *Ugolino*, tragédie; 5° *la Vainiglia*, petit poëme latin sur la vanille, inséré dans le tom. VI de la *Raccolta Ferrarese*. Rubbi a donné en outre les éditions suivantes : *Parnaso italiano*, Venise, 1784-1791, 56 vol. in-8°; *Par-*

naso de' traduttori italiani, ibid., 1793 et suiv., 41 vol. in-8°; *Opere di Muratori*, en 48 vol. in-8°; *Opere di Maffei*, 21 vol. in-8°.

RUBICHON (N.), né à Lyon vers 1760, émigra au commencement de la révolution, et passa en Angleterre, où il se livra au commerce. Lorsqu'en 1811 cette puissance s'occupa des constitutions qui devaient être données à la Sicile, au Portugal, à l'Espagne, et aux colonies de cette dernière puissance, il publia, à Londres, un ouvrage qui a pour titre: *de l'Angleterre*, dans lequel il peint les gouvernemens représentatifs « comme des fléaux plus terribles que les meurtres, les pillages et les incendies, et prétend » que les Anglais attaquaient la civilisation par ses fondemens, et » le faisaient avec tant de bonne » foi, qu'ils ne laissaient aucun » espoir aux amis de l'ordre. » Cet écrit a été imprimé en 1816, in-8°. M. Rubichon est un des commerçans réunis en société qui achetèrent la traduction du *Paradis perdu*, de l'abbé Delille, alors en Angleterre. Il rentra en France en 1814.

RUBIN-LAGRIMAUDIÈRE (YVES-MARIE-JOSEPH), gentilhomme breton, né en 1777, près de Rennes, émigra au commencement de la révolution, fit la campagne de 1792 à l'armée du prince de Condé, et rentra ensuite en France, d'où il se rendit dans la Vendée, pour prendre part à l'insurrection de ce pays et des provinces voisines. M. Rubin-Lagrimaudière passa en Angleterre après la première pacification. L'espérance d'exciter un nouveau soulèvement dans les départemens de l'Ouest, rappela, en 1799, beaucoup d'émigrés sur le sol français. M. Rubichon fut du nombre, mais il en repartit presque aussitôt, le mouvement étant sans importance. En 1804, il vint à Paris, pour se réunir à Pichegru et à Georges-Cadoudal, et fut, comme eux, arrêté et mis en jugement. Toutefois il fut acquitté, et après une courte détention au Temple, il obtint l'autorisation de se retirer dans son département, sous la surveillance de la police. On ne sait ce qu'il est devenu depuis.

RUBINI (PIERRE), médecin, né en 1760, à Parme, se décida pour cette profession, presqu'en désobéissant à son père, qui avait voulu en faire un forgeron comme lui. Reçu docteur à l'université de Parme, il fréquenta le grand hôpital de cette ville, et fut quelque temps médecin pensionné d'un petit village nommé Compiano. Le duc de Parme, qui avait entendu faire beaucoup d'éloges de ce jeune savant, lui fit proposer de visiter, aux frais de l'état, les principales écoles de médecine de l'Europe. Rubini, saisissant avec empressement une occasion si favorable, se rendit à Pavie, à Montpellier, à Edimbourg, en examinant surtout l'état et les progrès des sciences médicales, et en se mettant en rapport avec les plus célèbres professeurs de l'époque. En revenant de ces voyages, il fut nommé professeur de clinique médicale à l'université de Parme, et il commença à exposer ses idées sur les nouveaux systèmes de Brown et de Rasori.

Il considérait les altérations des humeurs comme un effet de l'altération des solides, ou de l'excitation, dont il adoptait la doctrine. Il admettait aussi les deux diathèses (sthénique et asthénique), qui sont les bases principales de la doctrine moderne italienne, et un état morbide d'irritation, dont il faisait une troisième diathèse, tandis que la plupart des browniens ne le considèrent que comme une simple *localité*. Plusieurs remèdes, reconnus par les modernes comme propres à dompter le *stimulus* morbide, à modérer ou à ôter la diathèse sthénique ou phlogistique, n'étaient aux yeux de Rubini que de simples irritans qui, par une contre-irritation, affaiblissaient les effets de l'irritation morbide. On juge par là que Rubini, en homme sage, se défiant également de l'esprit de système et de celui de routine, recherchait la vérité sans préjugé et sans passion. Son jugement sur Brown était « que doué d'une imagination déréglée et bizarre, ce novateur avait paru dans un moment où Cullen, secouant une foule d'erreurs, avait laissé la médecine dans une espèce de crise. Brown, choisissant parmi le grand nombre de matériaux épars, ceux qui étaient les plus faciles à combiner, et niant, avec une hardiesse sans exemple, tous les faits qui ne s'adaptaient pas à son système, fonda une théorie, qui n'est simple que parce qu'elle est pauvre en principes et en observations. » En parlant de la doctrine de Rasori (*voy.* son article), le professeur Rubini disait : « En prononçant le mot *contre-stimulus*, Rasori n'eut d'abord d'autre idée que de proposer une modification au système de Brown : l'un prétendait que tout agissait en stimulant ; l'autre soutenait qu'il y a des substances qui agissent d'une manière différente, ou, pour mieux dire, contraire, c'est-à-dire *contre-stimulante*. Il devait résulter de là que, pour bien comprendre le mot *contre-stimulus*, on aurait dû commencer par déterminer celui de *stimulus*, et fixer la manière d'agir des *contre-stimulans*, avant d'examiner celle de *stimulans*. Au lieu de cela, on entendit crier de toutes parts : *contre-stimulus*, *contre-stimulans*-*diathèses du stimulus* et *du contre-stimulus*, et l'observateur impartial chercha en vain à démêler le véritable sens qu'on devait attacher à ces mots. » En 1804, Rubini prit beaucoup de part à la fondation d'une société de médecine et de chirurgie, instituée à Parme, à l'instar de celle d'Édimbourg, dont il était devenu membre. Il appartenait également à plusieurs autres corps savans, et l'archiduchesse Marie-Louise l'avait nommé son médecin consultant et *archiatre* de Parme. Atteint d'une inflammation de poumons, il mourut dans cette ville, le 15 mai 1819. Nous ne citerons que quatre de ses principaux ouvrages. Ce sont : 1° *Sull' attività della datisca Cannabina di Linneo contro le febbri intermittenti*, dans le tom. VII des *Memorie della società italiana*, 1794 ; 2° *Sull' azione specifica della Chinachina sulle vie urinarie*, ibid., tom. VIII, 1799 ; 3° *Dis-*

sertazione sopra la maniera meglio atta ad impedire la recidiva delle febbri periodiche già troncate col mezzo della Chinachina, Modène, 1805, in-4°, couronné, à l'unanimité, par la société italienne, et traduit en français, par Lafont-Gouzi, Paris, 1807, in-8°; 4° *Riflessioni sulle febbri chiamate gialle, e su' contagi in genere,* Parme, 1805, in-8°. C'est principalement dans cet ouvrage que l'auteur expose ses principes sur les fièvres d'irritation. Il y passe en revue tous les phénomènes de la fièvre jaune américaine, de la pétecchiale, et du typhus, qui s'annonce sous l'aspect d'une irritation produite et entretenue par des causes étrangères, ou par le miasme général de cette espèce de fièvre.

RUCHEL (Ernest-Frédéric-Guillaume-Philippe de), lieutenant-général prussien, né à Zizenon, dans la Poméranie, fut élevé dans le corps royal des cadets, à Berlin, où il montra, dès l'enfance, d'heureuses dispositions pour l'état militaire auquel il était destiné. Au sortir de cet établissement, il fut nommé officier dans un régiment d'infanterie, et envoyé, quelque temps après, à Magdebourg, avec d'autres jeunes militaires de l'inspection du général Saldern, pour s'y perfectionner dans la théorie de son art, sous la direction d'un officier du génie. Revenu à son régiment, il en fut nommé adjudant, et servit avec distinction pendant la guerre que Frédéric II fit pour la succession de Bavière. Attaché, en qualité d'aide-de-camp, au général de Knobelsdorf, Ruchel se fit particulièrement remarquer aux affaires de Groumback et de Gabel, dont la dernière était très-sérieuse, et fut dès-lors cité pour ses talens militaires et son intrépidité. Cette courte guerre ayant été terminée par la paix de Teschen, il fut, pendant quelque temps, chargé de l'instruction des jeunes officiers de son corps. Frédéric II le fit venir à Potzdam, en 1781. Après l'avoir examiné dans un assez long entretien, pour s'assurer par lui-même si la réputation que Ruchel s'était déjà acquise, comme excellent officier, n'était point usurpée, le monarque l'attacha à l'état-major de l'armée, et quoiqu'il n'eût encore que le grade de lieutenant, cette distinction parut alors très-flatteuse. Après la mort du grand Frédéric, Ruchel fut chargé, par le nouveau roi, de l'inspection du corps des cadets et autres écoles militaires du royaume, qui lui durent d'importantes améliorations. En 1790, il fut envoyé en Silésie avec une mission particulière. De nouveaux régimens devaient être mis sur pied, et un corps d'armée devait être réuni dans les environs de Glatz; mais la guerre, qu'on croyait prête à éclater, fut éloignée par la tenue du congrès de Reichenbach. Ruchel, pour prix de ses services, obtint néanmoins une pension et le grade d'adjudant-major. Il accompagna le roi Frédéric-Guillaume II à Anspach, et, en 1792, à Mayence, où ce prince eut une entrevue avec l'empereur d'Allemagne, et, quand la guerre entre la Prusse et la France fut déclarée, peu de temps après, il fit partie de l'état-major du roi, et assista au siége de Longwy. Chargé d'une mission militaire près du

landgrave de Hesse-Cassel, il prit part aux combats que les troupes hessoises livrèrent près de Clermont et de Verdun. Le général Custines venait, à cette époque, de remporter de brillans avantages sur les Allemands, et menaçait à la fois Coblentz et Ehrenbreitstein. Il fallait un officier habile et intrépide pour sauver ces deux places. Le roi de Prusse fit choix du major Ruchel, qui, par des marches forcées et d'adroites manœuvres, parvint à retarder les opérations du vainqueur, inquiété d'ailleurs, d'un autre côté, par les Hessois, qui avaient pris une forte position entre le Rhin et la Moselle. Custines ne s'empara pas moins de la ville de Francfort, d'où il inspirait de vives alarmes pour les places de Hanau et de Giessen. Les troupes du landgrave de Hesse-Darmstadt se joignirent aux coalisés pour arrêter les progrès des Français, et les repousser, s'il était possible, derrière le Rhin. On attendait d'ailleurs l'arrivée de l'aile gauche de l'armée prussienne, commandée par le général Kalkreuth; mais ce corps, stationné dans les montagnes de la Lahn, pouvait éprouver des obstacles dans sa marche, et manquait déjà de vivres. Ruchel et les généraux hessois conçurent alors le hardi projet de surprendre les Français à Francfort, et d'enlever cette ville d'assaut. Leur entreprise, bien conduite, fut couronnée par le succès; Ruchel, qui en avait donné le plan, et qui s'était distingué dans l'exécution, fut décoré de l'ordre militaire de Hesse, et élevé au grade de colonel par le roi de Prusse. Il fut ensuite chargé de diverses missions près des princes de l'Allemagne, revint à l'armée, et se distingua de nouveau, par une brillante valeur, aux combats de Weiler, d'Alsheim et au-devant de Russelheim, où il sauva un parc d'artillerie considérable, dont les Français espéraient s'emparer. Nommé commandant du fort de Gustavsbourg, devant Mayence, le colonel Ruchel défendit vigoureusement ce poste, et repoussa toutes les attaques. La ville de Mayence étant forcée de se rendre peu de temps après, faute de vivres, il eut le commandement d'une brigade, et fut nommé général-major. Au blocus de la place de Landau, il commanda l'aile droite de l'armée prussienne, et après la mort du général de Wégner, tué à Lusheim, il obtint son régiment. Les Prussiens furent cependant bientôt forcés de lever le blocus de Landau. Ruchel forma l'arrière-garde de l'armée, en couvrit heureusement la retraite, sans se laisser entamer, malgré les vives attaques des Français, et reçut, en récompense, le grand-cordon de l'aigle-rouge, accompagné de témoignages flatteurs de l'estime de son souverain. Le nouveau général s'engagea avec audace dans l'affaire de Kreutznach, où il fut très-près d'être fait prisonnier; à Kayserslautern, où il chargea le centre de l'armée française, et à Martins-Hœhe, où, à la tête de deux escadrons de dragons, il combattit à l'arme blanche en jeune homme, donna et reçut bon nombre de coups de sabre. Pendant l'hiver de 1794, il commanda une division qui occupait les îles devant Mayence, et, dès

les premiers jours du printemps de l'année suivante, il rejoignit l'armée prussienne en Westphalie; mais la paix de Bâle, conclue le 5 avril 1795, entre la république française et le roi de Prusse, vint, au grand regret du général Ruchel, le réduire, pendant quelque temps, à l'inaction. Le roi lui donna en récompense de ses services de grands domaines en Silésie, qu'il aliéna bientôt, préférant le séjour de la Poméranie, où il était né. Le 16 novembre 1797 mourut le roi de Prusse, Frédéric Guillaume II. Son successeur montra des dispositions aussi favorables au général Ruchel; mais ce dernier, ne respirant que guerre et combats, voyait avec une peine extrême que le gouvernement persistait dans son système de neutralité entre la France et les diverses coalitions formées contre elle. Il eut un moment, en 1805, l'espoir d'une nouvelle reprise d'hostilités. Après les glorieux succès de l'empereur Napoléon en Allemagne, et la capitulation de l'armée entière du général Mack, à Ulm, le cabinet prussien paraissait hésiter sur le parti qu'il convenait de prendre en des circonstances aussi graves. Un grand conseil fut tenu à Potzdam, sous la présidence du vieux duc de Brunswick. Le général Ruchel, le colonel Massenbach, et autres officiers distingués, y furent appelés. Ruchel opina pour une déclaration de guerre immédiate; Massenbach, d'un avis opposé, fit des observations judicieuses sur les ressources de la Prusse, sur la position respective des armées belligérantes, et prouva, d'une manière victorieuse, combien une déclaration de guerre à la France serait en ce moment intempestive et dangereuse. Le duc de Brunswick se rangea à son avis. La lutte fut ajournée, et le comte de Haugwitz (*voyez* ce nom) conclut même à Vienne un traité avec l'empereur Napoléon, qui venait d'y entrer en vainqueur, traité qui fit perdre à Ruchel et à son parti l'espoir de guerroyer immédiatement; mais ce général crut devoir, par une démarche publique, manifester son mécontentement et celui des troupes. Accompagné de ses aides-de-camp, il se rendit au palais du roi, se présenta audacieusement devant le monarque, et lui dit: « Qu'il venait au nom de ses compagnons d'armes, lui exprimer toute la douleur qu'ils éprouvaient en voyant manquer une si belle occasion de relever la gloire de la Prusse. » Le roi, vivement offensé, fit une sévère réprimande au général, lui demandant de quel droit l'armée se mêlait de contrôler les décisions du gouvernement, et lui tourna le dos. Rebuté, mais non découragé, et sa démarche inconvenante n'ayant d'ailleurs eu pour lui aucun inconvénient personnel, Ruchel continua à plaider pour la guerre, et la vit enfin, avec des transports de joie, éclater l'année suivante. Chargé du commandement d'une division qui devait seconder les opérations du corps confié au prince de Hohenlohe, et se trouvant ainsi sous les ordres de ce prince, qu'il n'aimait point, Ruchel arriva quelques heures trop tard sur le champ de bataille d'Iéna, et trouva l'armée prussienne déjà en déroute. Cette lenteur d'un général, connu par son

infatigable activité, fut attribuée à ses sentimens de malveillance envers le prince de Hohenlohe, sur les talens militaires duquel il s'était, dit-on, expliqué d'une manière très-méprisante, le matin de la bataille. Ruchel n'en fut pas moins enveloppé lui-même dans le désastre de celui qu'il n'avait pu efficacement soutenir; il donna, il est vrai, pendant la retraite, de nouvelles preuves de son intrépidité, fit plusieurs charges, et sacrifia inutilement une grande partie de sa division; mais frappé d'une balle, et renversé de cheval, il fut fait prisonnier par les Français, qui le traitèrent généreusement, et lui prodiguèrent tous les secours qu'exigeait sa blessure. Echangé quelque temps après, il se rendit à Kœnigsberg, où il fut chargé de l'organisation de nouvelles levées. La guerre avait pris une tournure funeste pour la Prusse. Ruchel, outre ses travaux militaires, s'occupa encore de remonter l'esprit public; il rédigea lui-même les principaux articles de la gazette de Kœnigsberg. Il y rendait compte, à sa manière, des événemens qui venaient de se passer, excitait de tout son pouvoir ses concitoyens contre les Français, et ne parlait de leur chef qu'en termes qui ne paraissaient guère convenir alors à leurs positions respectives. On répondit à ces articles en termes non moins piquans dans le *Moniteur*. Le général Ruchel y était accusé d'arrogance et d'une jactance ridicule; on lui reprochait surtout une odieuse ingratitude, et un manque total de générosité envers le peu de prisonniers français tombés entre ses mains. Le maréchal Victor, duc de Bellune, enlevé par un corps de partisans, était de ce nombre. Aussi quand le roi de Prusse se vit forcé de faire la paix, exigea-t-on de lui que le général Ruchel fût privé de ses emplois et mis en retraite. Il obtint toutefois une pension considérable, et se rendit dans sa terre de Haseley, en Poméranie, où il resta depuis éloigné des affaires politiques et militaires. Sa fortune, qu'il n'avait jamais songé à accroître, consistait presqu'en entier en bienfaits des souverains sous lesquels il avait servi; son désintéressement et sa libéralité envers ses frères d'armes, étaient aussi connus que sa bravoure, portée souvent jusqu'à la témérité, et sa franchise, dégénérant parfois en rudesse. Il ne pouvait souffrir qu'on parlât devant lui des talens militaires de Napoléon. « Paix donc, mon ami, disait-il un jour, avec une vanité toute germanique, au colonel de Massenbach, qui accordait quelque mérite au chef ennemi; j'étais officier supérieur et chevalier de l'aigle-rouge, quand ce petit homme n'était encore que lieutenant d'artillerie. » Au reste, le général Ruchel était très-aimé des soldats, et a été longtemps considéré comme un des meilleurs officiers de l'ancienne armée prussienne.

RUDEL (C. A.), naquit à Clermont-Ferrand, et exerçait la profession d'avocat dans cette ville avant la révolution. Attaché aux principes républicains, il fut d'abord chargé de fonctions administratives dans le départe-

ment du Puy-de-Dôme, qui le nomma, dans le mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, Rudel fut du nombre des votans pour la mort, et se prononça contre le sursis et l'appel au peuple. Il fut ensuite employé dans divers comités, et présida la convention dans sa dernière séance, où furent installés les deux conseils. Membre de celui des anciens, il le présida encore comme doyen d'âge, cessa de faire partie de cette assemblée en 1797, et mourut quelque temps après.

RUDLER (François-Joseph), né le 9 septembre 1757, était administrateur du département du Haut-Rhin, lorsqu'il fut élu, en septembre 1791, député à l'assemblée législative; il s'y montra sage, modéré, et devint juge du tribunal de Colmar après la session, puis vice-président de celui du département de la Seine, après la révolution du 9 thermidor. En 1797, M. Rudler se rendit, en qualité de commissaire du directoire, à l'armée commandée par le général Moreau, et à la fin de la même année, il travailla à l'organisation du département du Rhin, où il proclama les droits de l'homme et la constitution de l'an 3. Remplacé par Marquis, il fut chargé pour la Suisse d'une mission qu'il ne remplit pas, et obtint, après l'établissement du gouvernement consulaire, la préfecture du département du Finistère, et en 1806, celle du département de la Charente, qu'il avait cessé d'administrer à l'époque du rétablissement du gouvernement royal en 1814.

RUELLE (Albert), était juge au tribunal de Bourgueil à l'époque de la révolution. Il fut nommé, en septembre 1791, député-suppléant du département d'Indre-et-Loire à l'assemblée législative; il ne prit point séance en cette assemblée. Réélu en septembre 1792, par le même département, député à la convention nationale, il se prononça avec la majorité dans le procès de Louis XVI, mais ajouta à son vote qu'il était de l'avis de la restriction de son collègue Mailhe, et qu'il désirait que l'assemblée examinât dans sa sagesse si des raisons politiques et l'intérêt public, n'exigeaient point la commutation de la peine de mort ou la suspension de l'exécution du jugement. Ruelle fut élu secrétaire de la convention en avril 1794. Après le 9 thermidor, il fut envoyé dans les départemens de l'Ouest, et travailla avec activité et succès à la pacification de ces malheureuses contrées, si long-temps ensanglantées par la guerre civile. Ruelle fut un des premiers qui y fit entendre la voix de la raison et de l'humanité; et cette justice lui a été généralement rendue. Charette même loua, en plusieurs occasions, la bonne foi et la loyauté du député Ruelle; aussi parvint-il bientôt à régler les premières suspensions d'armes avec les Vendéens. Après la dissolution de la convention, il devint membre du conseil des cinq-cents, et fut élu secrétaire de cette assemblée le 1er thermidor an 4 (juillet 1796); il y parut plusieurs fois à la tribune, fit différens rapports, entre autres sur les créanciers du ci-devant comté d'Avignon, et sortit, en 1797, du conseil. Nommé, en 1800, sous-

préfet à Chinon, il en remplit honorablement les fonctions pendant plusieurs années, et ses administrés eurent constamment à se louer de son intégrité et de son zèle pour leurs intérêts. Ruelle s'est retiré en Suisse après la promulgation de la loi du 12 janvier 1816.—Un autre RUELLE, anciennement attaché à la diplomatie française, a publié : *Modèles d'une constitution royale et d'une constitution républicaine*, Paris, 1815, 1 vol. in-8°.

RUFFIN (N.), secrétaire d'ambassade, était avant la révolution interprète des langues orientales au ministère des affaires étrangères et à la bibliothèque du roi. Au commencement de 1797, il se rendit en qualité de conseiller d'ambassade, à Constantinople, où il resta ensuite comme chargé d'affaires de la république. Détenu dans la prison des Sept-Tours pendant la guerre en Egypte, il obtint sa liberté après l'évacuation de ce pays, et défendit avec beaucoup d'ardeur les intérêts de la France auprès de la Porte. M. Ruffin fit de vives réclamations contre les prérogatives accordées aux Anglais dans la mer Noire, et annonça au divan les victoires remportées par les Français sur les puissances coalisées. Après dix-sept années d'honorables services en Turquie, il fut remplacé en 1814, continua cependant à résider à Constantinople, et reprit ses fonctions, après le retour de Napoléon en France, dans le mois de mars 1815. Rappelé définitivement après la seconde restauration du gouvernement royal, il obtint une pension et le titre de conseiller d'ambassade honoraire, et fut nommé, en 1818, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. M. Ruffin possède parfaitement les langues orientales, et a traduit, en arabe, l'*Adresse de la convention nationale au peuple français*, du 18 *vendémiaire an* 3. Cet ouvrage, publié en 1795, est le premier qui ait été imprimé avec les caractères arabes de l'imprimerie de la république, ensuite impériale, puis royale, qui avaient été perdus pendant long-temps.

RUFFIN (N.), général de division, l'un des plus braves officiers de l'armée, parvint rapidement aux premiers grades, et mérita la croix de grand-officier de la légion-d'honneur par sa belle conduite à la bataille d'Austerlitz. Après la campagne de 1805, il fut chargé, sous les ordres du général Oudinot, du commandement d'une brigade de grenadiers réunis, se distingua dans toutes les affaires où combattit ce corps célèbre, et passa, en 1808, en Espagne, avec le grade de général de division. Ruffin contribua à toutes les victoires mémorables qui signalèrent le commencement de cette guerre, et fut blessé grièvement à la bataille de Chiclana, le 5 mai 1811. Fait prisonnier dans la même action, il périt sur les vaisseaux anglais des suites de ses blessures.

RUFFINI (PAUL), célèbre mathématicien, naquit en 1765, à Valentano, dans le duché de Castro, où son père exerçait la professsion de médecin. Jeune encore, il suivit sa famille à Reggio, où il reçut sa première instruction. A l'âge de onze ans, il fut atteint d'une maladie qui l'o-

bligea de recommencer ses études, lui ayant ôté tout souvenir du passé. Admis à l'université de Modène, il y suivit les cours de médecine, et y fut reçu docteur. Un penchant secret l'attira vers les mathématiques, qu'il cultiva avec ardeur, et auxquelles est restée attachée la célébrité de son nom. Lorsque son maître Cassiani, affaibli par l'âge, eut besoin d'un répétiteur, ce fut Ruffini qu'on choisit pour le remplacer, et à qui l'on confia ensuite les chaires d'analyse et de géométrie. En 1797, ce professeur fut exclu de l'université, s'étant refusé de prêter le serment civique, et de siéger au conseil des *juniori* du corps-législatif. Il ne recouvra ses places qu'en 1799, lors du retour des Autrichiens, et il les conserva même après le départ de ces troupes. Le nouveau gouvernement italien, pardonnant à ses opinions politiques, en grâce de son mérite littéraire, le décora de la croix de la légion-d'honneur, et l'appela, en 1806, à l'école militaire de Modène, où Ruffini enseignait les mathématiques appliquées. Mais il ne voulut pas accepter la chaire de calcul sublime à l'université de Pavie, où le vice-roi l'avait engagé de se rendre, et il se trouvait à Modène lorsque les événemens de 1814 firent retomber ce duché sous son ancienne dynastie. Le duc régnant, François IV, l'honora de sa confiance, et le nomma professeur de clinique médicale, de médecine théorétique, de mathématiques appliquées, et recteur à vie de son université. La société italienne le choisit en même temps pour son président, et la duchesse de Modène pour son médecin ordinaire. Au moment où le typhus, qui désola l'Italie en 1817, faisait le plus de ravages à Modène, on vit le professeur Ruffini braver les plus grands dangers, et prodiguer ses secours aux personnes attaquées de cette terrible maladie. Il en fut atteint lui-même, et on désespéra long-temps de sa vie. Cette fois, il échappa à la mort; mais sa constitution, déjà affaiblie par les travaux, en resta profondément ébranlée, et elle ne put pas soutenir un nouveau choc, sous lequel il succomba le 10 mai 1822. Ruffini fut religieux jusqu'au bigotisme, et l'on a de la peine à concevoir qu'un esprit si juste et si profond ait pu rester ouvert aux préjugés les plus vulgaires. On l'a encore accusé d'ostentation pour le bien qu'il faisait, et d'une excessive avidité à ramasser de l'argent. Malgré ces défauts, il fut généralement regretté et honoré après sa mort. Comme mathématicien, il a le mérite d'avoir prouvé d'une manière irrécusable l'impossibilité de résoudre les équations algébriques d'un degré au-dessus du quatrième ; d'avoir composé l'ouvrage le plus étendu, et peut-être le mieux combiné, sur la théorie générale des équations ; d'avoir imaginé une nouvelle méthode pour résoudre approximativement les équations numériques ; d'en avoir indiqué plusieurs pour l'extraction des racines numériques d'un degré quelconque ; d'avoir donné une démonstration rigoureuse de l'impossibilité de la qua-

drature du cercle ; de s'être enfin livré à de savantes et profondes recherches sur la classification des courbes simples de tous les ordres. Ces ouvrages justifient la réputation de grand mathématicien, qu'il avait méritée de son vivant ; mais on ne pourrait pas en dire autant de ses autres travaux. Il s'était cru, plus que tout autre, autorisé d'émettre ses opinions sur la nature du typhus, depuis qu'il en avait été attaqué lui-même ; mais comme cette maladie, dans sa première période, frappe le cerveau et engourdit les facultés intellectuelles du malade, il faut croire que Ruffini n'a pas été à même de bien apprécier les symptômes qu'il avait éprouvés, puisque, dans son ouvrage, il soutient que le typhus est une maladie stimulante, qui dégénère ensuite en contre-stimulante, et contre laquelle il faut employer les vésicatoires pour établir un point de contre-irritation. Cela ferait supposer que le typhus serait en même temps une maladie stimulante, contre-stimulante, et d'irritation ; ce qui est évidemment contradictoire. On ne doit pas s'étonner si Ruffini, qui obtenait quelque succès dans les maladies qui donnent du temps à la réflexion, fut incertain et malheureux dans les cas qui exigent du courage, de l'énergie et de la résolution. Il n'avait presque pas d'idées arrêtées sur la manière d'agir des médicamens, et toutes les années il changeait de système, quoique dans les maladies qu'il traita, d'après les principes de Tommasini, la mortalité fût moindre. Nous ne nous arrêterons pas beaucoup sur ses écrits métaphysiques. C'est déjà un paradoxe que de vouloir donner une démonstration *géométrique* de l'immatérialité de l'âme ; mais c'est encore pire si, aux preuves géométriques, on mêle celles tirées des dogmes de la religion catholique. Lorsqu'on oppose un dogme à un lecteur chrétien, on lui ordonne de croire, et il croit ; mais un hétérodoxe ou un incrédule n'est pas assujéti à nos croyances, et il exige d'abord qu'on lui prouve tout ce qui doit servir de base au raisonnement. Le dernier travail de Ruffini est une confutation de l'essai sur les probabilités de Laplace. Effrayé des conséquences que les ennemis de la religion auraient pu tirer de l'ouvrage du géomètre français, il essaya de le combattre avec ses propres armes. Il est parvenu à y relever quelques erreurs de calcul ; mais la partie qui traite des miracles n'est pas digne d'un philosophe. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Teoria generale dell' equazioni, in cui si dimostra impossible la soluzione algebraica dell' equazioni generali di grado superiore al quarto*, Bologne, 1798, 2 vol. in-8° ; 2° *Della soluzione dell' equazioni algebraiche determinate, particolari di grado superiore al quarto*, dans le tom. IX de la société italienne, 1802 : couronné par l'institut de Milan. 3° *Riflessioni intorno alla rettificazione ed alla quadratura del circolo*, ibid. ; 4° *Dell' insolubilità dell' equazioni algebraiche generali di grado superiore al quarto*, ibid., tom. X, pag. 2 ; 5° *Memoria sopra la determinazione delle*

radici nell' equazioni numeriche di qualunque grado, Modène, 1804, in-4° : couronné par la société italienne. 6° *Risposta ai dubbi proposti dal socio Malfatti sopra l'insolubilità algebraica dell' equazioni di grado superiore al quarto*, dans le tom. XII de la société italienne, 1805 ; et dans le même recueil, un grand nombre d'autres Mémoires et Dissertations. 7° *Riflessioni critiche sopra il saggio filosofico intorno alle probabilità del signor de Laplace*, Modène, 1821, in-8°.

RUFFO (Fabrice), cardinal, né en 1744, à Naples, d'une ancienne famille, dont le chef porte le titre de duc de Baranello, fut, en qualité de cadet, destiné à suivre la carrière ecclésiastique. Il se rendit à Rome, où, montrant beaucoup d'aptitude aux affaires, il fixa l'attention de Pie VI, qui le nomma trésorier-général. Son caractère violent et son esprit fiscal lui firent un grand nombre d'ennemis ; mais les hommes impartiaux conviennent que, sous le rapport du talent et des connaissances économiques, il était le plus fort parmi ses confrères. Ses services lui valurent le chapeau de cardinal, et lui firent perdre sa place. Il retourna à Naples, où le roi lui accorda celle d'intendant du château de Caserta. Cette nomination déplut au sacré collége et au pape lui-même, qui reprocha à son ancien trésorier d'avilir la pourpre romaine. Le cardinal Ruffo ne fit pas attention à ces propos; il aimait l'agriculture, et s'estimait heureux d'avoir trouvé un asile agréable dans un moment de danger pour l'Église. Trompé dans ses calculs, il se décida de suivre la cour de Naples, en Sicile, lorsque le sceptre des Bourbons fut brisé par la même armée qui avait renversé le trône pontifical. Ruffo avait désapprouvé la guerre, dont l'issue était si fatale pour la monarchie napolitaine : sa voix n'avait pas été entendue dans le conseil ; mais elle aurait pu arriver jusqu'au roi, depuis que les événemens étaient venus confirmer ses prédictions. Acton, qui travaillait sans cesse à éloigner ses ennemis et ses rivaux, avait compris que Ruffo, par ses talens, par l'indépendance de sa position et la franchise de son caractère, aurait pu devenir l'un et l'autre. Le favori de la reine était resté seul sur la scène, et malgré l'échec qu'il venait d'éprouver à Naples, il ne doutait pas de conserver toute son influence en Sicile. Le prince de Caramanico était mort; Pignatelli avait été placé dans une situation au-dessus de ses moyens, et beaucoup trop difficile pour un homme médiocre; Medici vivait encore sous le poids d'une accusation, et le prince de Castelcicala se contentait d'un rôle secondaire. Il ne restait que Ruffo et Belmonte, qui eussent pu lui donner quelqu'ombrage. Acton, qui redoutait moins les talens de l'un que l'esprit rusé de l'autre, voulut d'abord se défaire de ce dernier, qu'il représenta à la reine comme le seul homme capable de lui reconvrer le royaume : entreprise aussi hardie qu'insensée, et que le succès seul pouvait justifier. Dans cette occasion, Acton se plut à rendre justice aux qualités de Ruffo, dont il vanta l'énergie et les talens; il ne

manqua pas d'exagérer le crédit dont cette famille jouissait en Calabre, et l'effet que la présence d'un cardinal aurait produit sur un peuple vivant dans la dépendance absolue du clergé. La reine goûta cet avis, et partagea ses espérances : elle décida Ruffo à se charger de cette mission, pour laquelle on lui donna des pleins-pouvoirs, 3,000 ducatis et 5 hommes d'escorte. Il ne lui fut pas difficile de reconnaître la main dont partait le coup; mais ennemi du repos et des tracasseries de la cour, il saisit cette occasion, quelque dangereuse qu'elle dût lui paraître, pour sortir de la Sicile. Il appareilla au commencement de mars 1799, et, se dirigeant sur la côte de la Calabre, il débarqua à Bagnara, l'un des fiefs de sa famille. Le royaume était déjà agité par le conflit des opinions et des partis, et les Calabres étaient dans un état de fermentation qui en avait rendu l'occupation impossible. Ruffo tomba dans ces provinces comme une étincelle au milieu de matières inflammables. Des populations en masse allaient se ranger sous son étendard pour l'aider à relever les autels et le trône. Il seconda cet élan, et marcha à la nouvelle croisade sans plan, mais non sans espérance. Les bandes d'insurgés, sous les ordres de son Éminence, et de son frère, qui était venu le rejoindre de Palerme, furent arrêtées devant Monteleone, que l'esprit anti-féodal avait peuplé de républicains. La ville fut défendue et attaquée avec le même acharnement, et les habitans, sans moyens pour prolonger le siége, subirent le sort auquel doivent s'attendre les vaincus dans une guerre de fanatisme religieux et politique. Ce premier succès augmenta les ressources de Ruffo, mais il lui fit sentir aussi combien il lui serait difficile de maîtriser ceux à la tête desquels il s'était placé. Il aurait voulu se soustraire à la responsabilité de tant d'horreurs, mais le sort en était jeté, et il lui était désormais impossible de reculer. La seule manière de faire pardonner les crimes de ses partisans était de réussir. Les chances devenaient tous les jours plus favorables. Les Calabres qui, par l'âpreté des mœurs et par la faiblesse des lois, sont une arène toujours ouverte aux vengeances et aux crimes, étaient le terrain le plus opportun pour une entreprise fondée sur le désordre, et qui n'exige que du courage. Des habitudes agrestes, le fanatisme religieux, et un certain amour d'indépendance, rendaient les Calabrois très-propres à servir d'instrumens à l'ambition du cardinal. Un grand nombre de ceux qui avaient embrassé le parti de la république vinrent lui demander d'expier leur faute, ou plutôt implorer un asile. Ruffo eut la générosité et le bon esprit de ne pas s'y refuser, et il profita de leur repentir, ou de leur crainte, pour les fixer sous ses drapeaux. Catanzaro, Cosenza, Rossano, et d'autres villes qui lui avaient opposé de la résistance, ne furent point épargnées, et des milliers de victimes furent immolées par des mains fratricides. Après avoir rétabli l'autorité royale dans les deux Calabres, le cardinal Ruffo se trouva en présence d'Altamura,



boulevard de la république et de la Pouille, où les partisans des nouvelles idées étaient les plus nombreux. N'osant pas s'engager dans les combinaisons d'une guerre régulière, il n'aurait su quel parti prendre, si le général Macdonald n'avait dû concentrer son armée pour se retirer du royaume. Le cardinal Ruffo aurait pourtant désiré traiter avec les chefs d'Altamura, pour se dérober à un succès qui devait enfanter des crimes, ou pour éviter des revers qui auraient affaibli ses espérances ; mais ses hordes féroces s'obstinèrent à vouloir courir les chances d'un assaut pour jouir des avantages de la victoire. Il fallut céder à leur volonté, et attaquer cette malheureuse ville, dont l'héroïque défense aurait été digne de plus nobles adversaires. Après plusieurs jours de siége, et une perte considérable d'hommes, le cardinal emporta Altamura, qu'il eut l'inhumanité de livrer, pendant 15 jours, à la brutalité de ses soldats. Le butin qu'ils avaient fait manqua de les disperser, et le vainqueur d'Altamura fut sur le point de perdre le fruit de son triomphe : comme si tout eût conspiré contre la république, un débarquement des Russes, et la présence d'un aventurier corse, qui se faisait passer pour le prince héréditaire, vinrent sauver Ruffo de ce nouveau danger, et le mirent en état de continuer sa marche vers la capitale. Ne doutant plus du succès de son entreprise, il écrivit à la cour de Palerme, pour la disposer à des sentimens de modération, qui malheureusement ne furent point adoptés. Acton, qui, bien loin de perdre son rival, n'avait contribué qu'à en relever le mérite, imagina pouvoir en éclipser la gloire, en lui défendant d'entrer à Naples sans la coopération de l'amiral Nelson, et des régimens de ligne que S. M. lui aurait envoyés, sous le commandement du général Acton, frère du ministre. Le cardinal Ruffo, qui avait deviné sa pensée, se précipita sur la ville, où, par l'absence de l'escadre anglaise, il se trouva placé entre le feu de la flottille républicaine et celui d'une colonne de patriotes, qu'il avait laissée en arrière. Cette imprudence aurait pu lui devenir fatale, si les mauvaises dispositions de Schipani, qui était à la tête de la colonne, et l'arrivée des Russes, dont on avait hâté la marche, n'eussent contribué à le tirer de cette fausse position pour lui ouvrir les portes de Naples. Nous épargnerons à nos lecteurs le récit des cruautés qui y furent exercées au nom de Dieu et de la foi. L'Europe en apprit avec horreur les détails, et rangea cet événement au nombre des époques les plus funestes pour l'humanité et la civilisation. Ruffo, qui avait fait un appel aux sentimens les plus vulgaires et aux passions les plus féroces, ne put pas en éviter les conséquences. Il eut pourtant le désir de sauver quelques victimes, en accordant une capitulation à des patriotes, dont il n'avait plus rien à craindre. Honte éternelle à la mémoire de Nelson et de ses infâmes complices, qui osèrent enfreindre les promesses de la *foi* et de l'*honneur!* Acton accusa Ruffo de complaisance envers les jacobins,

et de peu de zèle pour la dignité de la couronne. Cette double imputation, quelque absurde qu'elle était, suffit à décharger le roi du poids de la reconnaissance. Ruffo allait être arrêté, si le conclave, en l'appelant à Venise, ne fût venu dispenser Acton de se souiller d'un nouveau crime. Le cardinal Ruffo suivit à Rome le nouveau pape, qui, en 1801, le nomma surintendant des subsistances (*dell' annona e della grascia*) : il reparut aussi à Naples, où le roi le traita avec froideur, et la reine avec égards : il reprit sa place au conseil, et s'y prononça contre la guerre de 1805, qu'il ne put pas détourner. Appelé par la cour à soulever de nouveau le royaume pour réparer les échecs de l'armée, il répondit à Caroline, qui lui en fit la proposition, « que c'étaient des » étourderies qu'il suffisait d'avoir » faites une fois dans sa vie. » Il accepta la charge de négociateur, pour désarmer Napoléon après la bataille d'Austerlitz. Ne pouvant pas gagner Paris, il resta à Rome, où il vécut dans la retraite jusqu'à l'année 1809. Les événemens qui se succédèrent dans cette ville, et la dispersion du sacré collége, conduisirent Ruffo en France, et il fut du petit nombre des cardinaux qui, transigeant avec les circonstances, se rapprochèrent de l'homme extraordinaire qui réglait alors les destinées de l'Europe. Il assista au mariage de Napoléon, et en reçut le grand-cordon de la légion-d'honneur. Lors de la restauration de Pie VII, il ne tarda pas à le rejoindre, et quoique le pape lui eût conservé les mêmes sentimens, il ne fut pas bien reçu par ses confrères, qui le regardaient comme *bonapartiste*. Ennuyé du séjour de Rome, il se décida à passer à Naples, où il n'eut pas un meilleur accueil de la part de celui qui lui devait la couronne. Ce ne fut qu'après la dernière restauration, en 1821, que le roi Ferdinand l'engagea à reprendre sa place dans le conseil, où le cardinal Ruffo s'est fait remarquer par sa modération, qui n'était pas la vertu dominante de l'assemblée. En 1823, il fit un dernier voyage à Rome, pour assister à l'élection de Léon XII.

RUFFO (Louis), cardinal et archevêque de Naples, est né en 1750, à *Sant' Onofrio*, dans le diocèse de Mileto, en Calabre. Parent éloigné du cardinal-général, dont la notice précède celle-ci, il appartient à la famille des princes de Scilla, et comtes de Sinopoli, l'une des plus anciennes du royaume. Destiné à l'état ecclésiastique, il en parcourut rapidement les degrés : après avoir passé quelque temps en Toscane, il obtint le chapeau de cardinal, et fut placé à la tête de l'église métropolitaine de Naples. Il y resta néanmoins inaperçu jusqu'à l'avénement de Joseph au trône. Le jour que ce prince fit son entrée solennelle dans la capitale, le cardinal-archevêque le suivit à pied depuis l'église de *lo Spirito-Santo* jusqu'au château. Arrivé dans les appartemens du roi, il fut invité, par le duc de Cassano, ministre du culte, de prêter le serment dans les mains du chef de l'état. Le cardinal qui, jusqu'alors, n'avait montré aucune opposition au nouvel ordre de choses qui allait

s'établir, répondit qu'il serait prêt à remplir l'obligation qu'on lui imposait, si le roi se fût déclaré vassal du saint-siége, et eût promis d'envoyer tous les ans le tribut de la haquenée à Rome. Cette étrange sommation, de la part d'un sujet et d'un prêtre, révolta les assistans, et Joseph, qui en avait été le plus blessé, se contenta de le faire sortir de son cabinet, et de lui faire enjoindre l'ordre de quitter le royaume. Le cardinal Ruffo se rendit à Rome, où, pendant les dix années de la domination étrangère à Naples, il fut enveloppé dans toutes les calamités qui s'étaient accumulées sur l'église. En 1815, lors du retour du roi Ferdinand, il reprit son autorité, et le premier usage qu'il en fit fut de rassembler un synode diocésain, pour revendiquer au pouvoir ecclésiastique des droits et des priviléges dont le temps et les mœurs ont fait justice. Malgré le désir, que le gouvernement napolitain nourrissait, de protéger la religion et de vivre en bonne intelligence avec ses ministres, l'on fut obligé de condamner le mandement de l'archevêque, et d'en faire arracher les copies des portes mêmes des églises. L'attitude imposante du gouvernement l'intimida, et il n'osa plus rien entreprendre : il se borna à montrer son intolérance dans l'administration intérieure de l'église qu'il gouvernait. Pendant les premiers mois de la dernière révolution de Naples, il se prononça, contre toute attente, en faveur de la constitution espagnole, que, dans une adresse (3 août 1820), au clergé et au peuple de son diocèse, il compare à la loi que Moïse, d'après les ordres du Seigneur, avait instituée pour faire le bien d'Israël. « Vous avez » proposé, ajoutait-il, une constitution à notre très-religieux monarque, pour qu'il puisse mieux » entendre les besoins de son peuple, et afin que la vérité ne lui » échappe pas dans les détours de » l'erreur. Vous avez désiré que » les lois soient discutées et sanctionnées par vous-mêmes avant » qu'on puisse vous forcer à les » respecter, et que les magistrats » fassent une exacte application » des principes de la justice; que » la veuve et l'orphelin ne soient » pas opprimés, et afin que le puissant ne se flatte pas de voir son » iniquité impunie. Vous avez, en » un mot, désiré tous les biens qui » sont le résultat d'une sage constitution. » Il était impossible d'avoir des sentimens plus constitutionnels; aussi ces paroles produisirent un effet miraculeux. Le clergé, qui à Naples comme partout ailleurs est l'ennemi constant de toute espèce d'innovation, encouragé par la voix de son premier pasteur, seconda avec effort les opérations du ministère pour fonder le gouvernement représentatif. Tandis que tous les bons citoyens se réjouissaient de ces heureux résultats, dont ils attribuaient le mérite à l'archevêque, tout d'un coup, le jour même du départ du roi pour Laybach (13 décembre 1820), le cardinal Ruffo adresse un pamphlet au parlement, pour lui prouver que c'était saper les bases de la constitution que d'accorder aux individus non catholiques l'exercice privé de leur religion; à l'appui de quoi, il

citait l'exemple de l'Angleterre et de la France, et les actes de Constantin et de Justinien. Le 2 janvier suivant, il écrivit un nouveau pamphlet contre le parlement, qu'il accusait de s'occuper d'un réglement sur la liberté de la presse et d'une loi pour l'abolition du for ecclésiastique. Il démontrait, avec la même logique employée dans le précédent, que la liberté de la presse est une source inépuisable de maux contre lesquels il ne reste qu'un seul remède, celui du for ecclésiastique. « Les » lois divines, dit-il, imposent aux » évêques l'obligation de gouverner les peuples, et aux peuples » le devoir d'obéir aveuglément » aux évêques. Elles disent aux » uns : Paissez vos troupeaux, et » elles ordonnent aux autres d'o» béir à leurs pasteurs, etc. » Le parlement, qui avait eu le bon esprit de dédaigner le premier écrit, crut qu'il ne fallait pas laisser circuler l'autre, qui, dans le fait, tendait à soulever les consciences timorées contre le premier corps de l'état. Dans la séance du 13 janvier, le député Catalano fit une motion tendant à obtenir la suppression de l'ouvrage, et à en faire punir les auteurs; mais la commission, chargée de ce travail, opina de donner l'exemple de la charité à ceux qui avaient plus que tout autre l'obligation de l'exercer envers leurs semblables. Au retour du roi de Laybach, le cardinal fut appelé à la tête de l'université et de l'instruction publique, où il ne resta pas longtemps. Mgr. Rosini vint le décharger d'un poids qui l'accablait, et sous lequel les professeurs et les élèves gémissaient plus que lui-même.

RUHL-DE-LILIENSTERN (le major), ancien gouverneur du prince Bernard de Saxe-Weymar, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Journal de la campagne de septembre et octobre* 1806, *et particulièrement du corps de Hohenlohe, écrit par un témoin oculaire*, 2° édition, Tubingen, 1809, in-8°; 2° *Voyage avec l'armée en* 1809, in-8°; 3° *De la Guerre*, ouvrage tiré d'une suite de leçons sur l'art militaire, par R. V. L., Francfort, 1814, in-8°. Le major Ruhl-de-Lilienstern est rédacteur du *Pallas*, journal politique et militaire, qui paraît à Weimar depuis 1810. Il a travaillé en commun avec le général Jomini, et a fait partie, en 1814, de la commission chargée de présenter des mesures pour la défense des frontières de l'Allemagne et pour l'armement national.

RUHNKEN (David), savant philologue, naquit le 2 janvier 1723, à Stolp, dans la Poméranie prussienne, étudia d'abord à Kœnigsberg, où il se lia avec Kant (*voy.* ce nom), et ensuite à l'université de Wurtemberg, où il publia une dissertation profonde intitulée : *De Gallâ Placidiâ Augustâ*. En 1744, Ruhnken, voulant se perfectionner dans la connaissance de la langue grecque, se rendit à Leyde, pour y suivre les leçons du célèbre helléniste Tibère Hemsterhuis. Pendant dix ans, il fréquenta les cours de ce savant, et publia plusieurs ouvrages estimés, qui déterminèrent l'université de Leyde à l'attacher à ce pays. Nommé

d'abord professeur de langue grecque, il obtint, onze ans après, en 1768, la chaire de professeur ordinaire d'histoire et d'éloquence, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mai 1798.

RUHS (Frédéric), historien allemand, a successivement été professeur et bibliothécaire de Greifswald, où il est né, et professeur d'histoire à Berlin. Comme littérateur, M. Ruhs a donné : 1° *Essai d'une Histoire de la religion, des révolutions politiques et de la civilisation des anciens Scandinaves*, Goettingue, 1801, in-8°; 2° *Souvenirs de Gustave-Adolphe*, Goettingue, 1806, in-8° ; 3° *Manuel de l'Histoire du moyen âge*, 1816, in-8° : ouvrage intéressant sous le rapport littéraire. 4° *Géographie de la Suède*, d'après Busching, Greifswald, 1808, in-4°; 5° *Histoire de Suède*, Halle, 1808-1810, 4 vol. in-8° : c'est le plus important de ses ouvrages. 6° La *Fable des Conspirations*, 1815, in-8°; 7° les *Droits des chrétiens et de la nation allemande, défendus contre les prétentions des Juifs et de leurs partisans*, in-8°, 1817: le but de cette brochure est de réfuter M. Ewald et les partisans des Juifs, qui réclament en faveur de ces religionnaires les droits de citoyen. 8° Différens *Mémoires* et *Articles* dans quelques ouvrages périodiques. Les doctrines politiques de M. Ruhs lui ont valu les faveurs du gouvernement de sa patrie. Il est, depuis 1817, historiographe de la monarchie prussienne, et il a, en cette qualité, la permission de compulser les archives, les actes, et tous les documens qui ont trait à ses fonctions officielles.

RULHIÈRES (Claude-Carloman de), chevalier de Saint-Louis, de l'académie-française, naquit en 1735. Il était fils et petit-fils d'inspecteurs de la maréchaussée de l'Ile-de-France. Il servit d'abord dans les gendarmes de la garde du roi, fut aide-de-camp du maréchal de Richelieu, en Guyenne, puis en 1765, quittant le service militaire, il suivit à Saint-Pétersboug le baron de Breteuil, ambassadeur de France en Russie. Ce pays offrit une vaste matière à son talent observateur; il y fut témoin d'une de ces révolutions si communes dans les pays despotiques. Pierre III tomba de son trône, et fut remplacé par Catherine II, son épouse. Rulhières, en décrivant cette catastrophe, vengeait, dit-on, une injure personnelle. Cette anecdote prouverait du moins que le génie est aussi une puissance, et que les coups qu'il porte ne sont pas de ceux que le temps peut guérir. L'auteur parla avec d'autant plus de liberté, que son ouvrage ne devait pas voir le jour de son vivant. En quittant la Russie, il voyagea avec le baron de Breteuil en Suède, et revint à Paris en 1765. Ses loisirs tournèrent au profit des lettres. Chargé, en 1768, d'écrire pour l'instruction du dauphin l'histoire des troubles de la Pologne, travail pour lequel il lui fut alloué 6,000 francs de pension, il se disposa à remplir cette honorable tâche, en visitant le théâtre où s'étaient passées les scènes qu'il devait retracer. Il visita les cours de Vienne, de Dresde, de Berlin, et la Pologne. Les lectures qu'il fit

de ses ouvrages dans des sociétés choisies, lui obtinrent la réputation qui lui ouvrit, en 1787, les portes de l'académie-française. Ce choix fut généralement improuvé; cela devait être. Ce n'est qu'après la mort de Rulhières que ses droits à cet honneur devaient être connus du public. Ses *Anecdotes sur la révolution de Russie*, et l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, ne furent publiées les unes qu'en 1797, et l'autre qu'en 1807. Rulhières était philosophe; il avait réfléchi sur les vices et les désordres des gouvernemens et sur leurs suites funestes. Il commença donc par se montrer favorable à la révolution; mais bientôt les changemens, les suppressions qu'elle entraîna, l'éloignement des grands, dont il avait obtenu les faveurs, peut-être aussi la perte de sa fortune, lui firent voir la chose d'un œil différent. Il n'eut pas le temps d'en déplorer les horreurs; la mort l'enleva aux lettres le 30 janvier 1791. Les ouvrages de cet académicien se partagent en deux classes distinctes : ceux qu'il a publiés lui-même, et ceux qui ont paru depuis sa mort. Parmi les premiers, on distingue : 1° *Épître sur les disputes*, par laquelle il débuta dans la carrière littéraire. C'est un des morceaux les plus remarquables de l'époque; depuis long-temps les muses françaises ne parlaient plus ce langage, qui, rempli d'éloquence et de raison, se distingue également par l'harmonie du style et le fonds des idées; aussi Voltaire disait de cette épître à ses amis : « Lisez cela, c'est du bon temps. » 2° *Épître* sur le renversement de sa fortune, adressée à Chamfort. Cette pièce, qui ne vint que long-temps après la première, ajouta encore à la réputation de l'auteur, qui avait l'adresse d'exciter la curiosité plutôt que de la rassasier. 3° *Discours* de réception à l'académie-française. C'est le premier ouvrage important qu'il eut encore donné; l'esprit, le goût, l'élégance, la vérité des portraits, la franchise des éloges, des anecdotes qui, au mérite de l'intérêt, joignent celui d'être racontées avec grâce, acquirent à ce discours une estime que n'obtiennent pas tous les ouvrages de ce genre. 4° *Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, et sur l'état des protestans en France, depuis le commencement du règne de Louis XIV*, Paris, 1788, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, d'une grande dimension, où Rulhières plaida avec chaleur, la cause des protestans, porte surtout l'empreinte de son talent et de son caractère. Des recherches savantes, des discussions lumineuses, un style brillant et rapide, des portraits originaux, des rapprochemens ingénieux, assignent à cette production un rang distingué parmi toutes celles de l'époque où elle parut. Rulhières a encore associé son nom à celui de l'abbé de Mably; il possédait son manuscrit sur l'histoire de France, auquel la mort l'avait empêché de mettre la dernière main; il le corrigea avec soin, le termina, et la seconde partie est presque entièrement son ouvrage : tels sont les travaux littéraires que Rulhières a lui-même publiés. Voici ceux qui ont paru depuis sa mort : 1° *Histoire de l'anarchie de Pologne et du dé-*

membrement de cette république, suivie des Anecdotes sur la révolution de Russie en 1762, Paris, 1807, 4 vol. in-8°. Cette histoire est précédée d'une notice, où l'on donne sur l'auteur tous les détails qui peuvent le faire connaître et faire apprécier son ouvrage. On y prouve évidemment qu'aucun ouvrage du même genre n'a encore réuni au même degré toutes les qualités qui distinguent celui-ci. Les nouveaux malheurs qui ont pesé depuis sur la Pologne, ajoutent peut-être encore à l'intérêt que cette histoire inspire; qui ne se sent, en effet, animé d'une noble indignation, en voyant un peuple généreux, toujours brave, toujours confiant, après avoir été le jouet, devenir enfin la victime des plus basses intrigues? On ne regrette qu'une chose dans cette histoire, c'est que l'auteur, qui s'arrête au premier partage de la Pologne, n'ait pu même en compléter le tableau, et qu'il n'ait pu peindre, parce qu'il n'a pu voir la dernière et terrible catastrophe qui se rattache à l'événement qu'il a décrit. Mais combien son sujet s'agrandit sous sa plume? Il passe en revue tous les gouvernemens de l'Europe, détaille les vices et les désordres de ceux qui les composent, dévoile l'ineptie et la lâcheté de leur politique, et expose les manœuvres basses et coupables, dont ils sont les agens ou le jouet, pour commettre la plus grande des injustices; Rulhières y déploie, en disant tout ce qu'il importe de faire connaître, un talent admirable; il démasque toutes les intrigues, et ne blesse personne. 11° Les *Jeux de mains*, poëme en 3 chants, suivi de son *Dicours sur les disputes*, et de plusieurs autres *Pièces*, Paris, 1801, 1 vol. in-8°. Le fonds de ce poëme est très-peu de chose, et le développement qu'il lui a donné par un grand nombre de détails n'a pas beaucoup ajouté à l'intérêt. On y reconnaît plus qu'ailleurs la manière travaillée de l'auteur; la versification chez lui n'est pas toujours un esclave qui s'asservit à la pensée; sa prose n'est pas entièrement exempte de défaut; au milieu des beautés du premier ordre, il n'est pas rare de rencontrer des phrases empreintes des traces du travail et des efforts de l'écrivain, incorrections d'autant plus étonnantes que l'auteur a donné des preuves nombreuses d'un goût sévère. Rulhières passait pour méchant. Repoussant cette accusation, « je n'ai » fait, disait-il à Chamfort, qu'une » seule méchanceté dans ma vie.— » Quand finira-t-elle? lui répondit » Chamfort. » Plusieurs écrivains, qui se disaient ses amis de son vivant, ont fait son portrait après sa mort: ils ont du moins prouvé que l'amitié ne les avait pas aveuglés sur ses défauts. Malgré l'exagération de leur critique et la malignité de leur censure, ils ne l'empêcheront pas de prendre place parmi les écrivains distingués qui ont illustré le 18e siècle. Rulhières avait, dit-on, fait une *Histoire de la Diète de Ratisbonne*, un *Extrait des Archives de la Bastille*, des *Mémoires sur les progrès de la littérature française*, et quelques comédies, entre lesquelles on cite *le Méfiant* et *le*

Fâcheux. Ces ouvrages ne se sont pas retrouvés dans ses papiers.

RUMBOLD (SIR GEORGE), était ministre accrédité d'Angleterre, près de la république de Hambourg, en 1804. Les agens de Napoléon, en Allemagne, lui avaient dépeint le chevalier Rumbold comme un homme très-dangereux, chez qui se tramaient sans cesse des complots contre la France et contre son chef. On crut, en s'emparant inopinément de la personne et des papiers de ce diplomate, faire des découvertes importantes, et saisir le fil de toutes les intrigues de l'Angleterre, tant dans l'intérieur de l'Allemagne que dans la France même. La conspiration de George Cadoudal et de Pichegru venait d'être découverte à cette époque. Sir George Rumbold fut en effet arrêté, pendant la nuit du 25 au 26 octobre 1804, par un détachement de soldats français, dans sa maison de campagne, près de Hambourg. Ses papiers et les archives de la mission britannique furent en même temps enlevés; lui-même fut conduit à Paris et enfermé au Temple, où cependant sa détention ne dura que trois jours. Le gouvernement anglais avait, à la première nouvelle de cette arrestation, adressé à tous les cabinets de l'Europe des notes officielles, dans lesquelles il protestait contre un acte qui violait le droit des gens et réclamait l'intervention des puissances. Il exigeait particulièrement celle du roi de Prusse, en sa qualité de garant de la constitution germanique. Frédéric-Guillaume III écrivit immédiatement, de sa propre main, une lettre pressante à Napoléon, pour lui demander la prompte mise en liberté du ministre britannique, et fit en même-temps expédier un courrier au général de Knobelsdorff, qui se rendait à Paris, pour assister au couronnement de l'empereur, avec ordre de revenir à Berlin, s'il n'était point encore entré sur le territoire français, ou avec défense, s'il y était déjà arrivé, de paraître à la cour avant qu'on eût rendu justice au chevalier Rumbold. Celui-ci, dès son entrée au Temple, avait sollicité une entrevue avec le ministre de la police, et n'ayant pu l'obtenir, il adressa au gouvernement français une protestation énergique, réclamant sa liberté et la remise de ses papiers. Il ne sortit cependant de prison qu'après avoir contracté sur parole l'engagement personnel de ne point retourner à Hambourg, ni d'approcher des frontières de France à une distance moindre de cinquante lieues. Le ministre des relations extérieures de France, M. de Talleyrand, eut ordre d'adresser à tous les ministres français, résidant à l'étranger, une circulaire, dans laquelle on expliquait, aussi adroitement que possible, les motifs de l'arrestation momentanée de sir George Rumbold. Conduit d'abord à Boulogne-sur-Mer, le 5 novembre, et de là à Cherbourg, ce diplomate s'y embarqua et arriva le 18 à Portsmouth. Il n'a point reparu depuis sur la scène politique.

RUMFORT (BENJAMIN-THOMPSON, COMTE DE), né de parens peu riches, dans l'Amérique septentrionale, en la petite ville de Concord, se trouva de bonne heure

livré à lui-même, et presque dénué de tous moyens d'existence. Un ecclésiastique, aussi instruit que charitable, prit soin de son éducation, et l'élève profita avec intelligence des leçons de ce bon maître. A 19 ans, le jeune Benjamin Thompson (c'était le nom qu'il portait alors) vit tout-à-coup changer sa destinée. Une veuve, riche, consentit à lui donner sa main, et il devint dès-lors un des personnages les plus importans de son canton. Vers 1772, il fut nommé major de la milice du district qu'il habitait, et se prononça dans les débats qui s'élevèrent entre les colons de l'Amérique septentrionale et la mère-patrie en faveur du parti anglais. Celui de la liberté et de l'indépendance ayant enfin, après une longue suite de revers et de succès, pris glorieusement le dessus, le major Thompson se retira avec l'armée anglaise à Boston, et lorsqu'elle fut forcée par les patriotes à évacuer la ville, en mars 1776, il fut chargé de porter cette nouvelle désastreuse à Londres. Lord George Germaine lui donna alors une place dans ses bureaux, et en 1780, il fut nommé sous-secrétaire-d'état. La marche du ministère auquel il était attaché, lui paraissant cependant contraire à l'intérêt public, il ne voulut plus en faire partie, donna sa démission de la place de sous-secrétaire-d'état, et demanda à être employé activement dans l'armée anglaise. Il y obtint, en 1782, le commandement d'un escadron, et fut chargé de diverses opérations, relatives à une organisation nouvelle de la cavalerie britannique. Il ne montra pas moins de zèle et de talens dans l'exercice de ces fonctions, que de valeur dans les combats auxquels il assista, et en fut récompensé par le grade de colonel de cavalerie quelque temps avant que la paix fût conclue. L'électeur de Bavière, Charles Théodore, lui ayant proposé, à cette époque, d'entrer à son service, il en demanda l'autorisation au roi d'Angleterre Georges III, qui non-seulement la lui accorda dans les termes les plus honorables, mais qui lui conserva la demi-solde de son grade de colonel, et le créa chevalier. Arrivé à Munich, en 1784, sir Benjamin Thompson obtint bientôt la confiance du souverain de la Bavière, et ne tarda point à rendre d'importans services à l'état et au prince. Il parvint à opérer de salutaires réformes dans plusieurs branches de l'administration, à détruire en partie la mendicité, et à former de nouveaux établissemens de manufactures, où les pauvres valides trouvaient du travail et du pain. Il introduisit aussi en Bavière la culture de la pomme de terre, fut le créateur des établissemens pour la distribution des soupes économiques, et inventa des cheminées qui, en accroissant l'intensité de la chaleur, diminuaient considérablement la consommation du bois. L'électeur de Bavière le décora de tous ses ordres, le nomma lieutenant-général de son armée, et lui conféra le titre de comte de Rumfort. C'est sous ce dernier nom qu'il est plus particulièrement connu. Il revint momentanément en Angleterre, et y propagea plusieurs de ses établissemens d'utilité publique. Sa mé-

thode nouvelle pour épargner les combustibles y fut presque généralement adoptée, et s'est depuis étendue avec d'utiles perfectionnemens dans toute l'Europe. Après la mort de son bienfaiteur, l'électeur Charles Théodore, le comte de Rumfort vint s'établir en France, où il était déjà connu. Il avait, peu de temps auparavant, publié les résultats de ses travaux et de ses recherches, dans un ouvrage qui obtint un succès général, et qui fut traduit en plusieurs langues, intitulé : *Essai et expériences politiques, économiques et philosophiques.* Honorablement accueilli par le premier consul Bonaparte, auquel il fut présenté, en juin 1802, le comte de Rumfort fut, peu de temps après, élu membre de l'institut de France, et prit jusqu'à sa mort une part active aux travaux de la classe dont il faisait partie. Il avait épousé, en secondes noces, la veuve du célèbre et infortuné Lavoisier. Le comte de Rumford, véritable philosophe pratique, qui a consacré la plus grande partie de sa vie à la recherche d'objets d'une utilité générale, et qui a attaché son nom à des découvertes importantes, s'est acquis des droits à la reconnaissance des hommes de tous les pays. Il mourut dans un âge avancé à sa campagne d'Auteuil, près de Paris, le 22 août 1814.

RUPEROU (N.), conseiller à la cour de cassation, membre de la légion-d'honneur, était président de la sénéchaussée de Guingamp, en Bretagne, au commencement de la révolution. Sage partisan de la liberté, il fut entraîné dans la perte des *Girondins*, et mis hors la loi à la révolution du 31 mai 1793. Après 14 mois d'une proscription, que termina la chute de Robespierre, il fut successivement membre du district de Saint-Brieux, procureur-général syndic de son département, en l'an 3, et en l'an 4, membre du tribunal de cassation. Pendant les *cent jours*, en 1815, nommé membre de la chambre des représentans, par le département des Côtes-du-Nord, M. Ruperou a été réélu, en 1816 et en 1817, à la chambre des députés, dont il cessa de faire partie en 1820. Il était du nombre des députés qui n'ont pas cessé de défendre les libertés du peuple, et qui, dans la fameuse session de 1819, se sont opposés avec tant de force aux lois d'exception et au nouveau système électoral. Il continue (1825) à faire partie de la cour de cassation.

RUSSEL (N.), général des Irlandais-Unis, entra de bonne heure au service, et parvint rapidement au grade de capitaine dans l'infanterie anglaise. Joignant à des connaissances étendues beaucoup de courage et un ardent amour de la liberté, il se prononça vivement en faveur de la révolution française : ses opinions le firent proscrire en 1792 par le gouvernement anglais. En sortant de prison, il se réunit à O'-Connor, lord Fitz-Gérald et plusieurs autres. Russel devint général et membre du directoire provisoire d'Irlande; mais il subit bientôt une nouvelle détention dans le fort Saint-Georges, en Écosse, et fut ensuite déporté en Allemagne. Son amour pour la liberté était au-dessus des persécutions : Russel retourna à Dublin, dans l'espérance d'y faire triom-

pher la cause à laquelle il s'était dévoué; mais arrêté, pour la troisième fois, le 9 septembre 1803, il fut mis en jugement et condamné à mort, comme ennemi du gouvernement anglais.

RUTLEDGE (Jean), gouverneur de la Caroline méridionale, fut un des plus ardens défenseurs de la liberté de son pays, dès l'aurore de son indépendance. Non moins recommandable par ses talens que par la fermeté de son caractère, il fit d'abord partie du premier congrès, dont il devint président en 1776, et en même temps commandant en chef de la colonie. Inébranlable dans ses principes, il refusa d'adhérer à la constitution de 1778, perdit en conséquence sa place, et fut cependant revêtu de celle de gouverneur l'année suivante. Placé à la tête de l'état, ayant sous ses ordres toutes les milices, il ne se servit de son pouvoir que pour le bonheur de ses concitoyens, et faire passer dans leur âme toute l'énergie qui l'animait lui-même contre la tyrannie anglaise. Il gouverna la Caroline méridionale jusqu'en 1782, fut remplacé à cette époque par Jean Mathews, et termina, en 1800, son honorable carrière.

RUTY (le comte Charles-Étienne-François), lieutenant-général d'artillerie, est né le 2 novembre 1774. Après avoir fait les premières campagnes de la révolution, il partit, en qualité de chef de bataillon d'artillerie, avec le général en chef Bonaparte, pour l'expédition d'Égypte; il fit ensuite les campagnes du Nord, et obtint, le 14 mai 1807, la croix de commandant de la légion-d'honneur. Employé à l'armée d'Espagne, il dirigea l'artillerie au siége de Ciudad-Rodrigo, eut une part importante à la prise de cette ville, et se distingua, dans la même année, aux affaires de Santa-Marta et de Villalba. En 1814, le général Ruty fit partie du comité de la guerre, et devint grand-officier de la légion-d'honneur. L'année suivante, au mois de mars, il eut sous ses ordres l'artillerie de l'armée du duc de Berri, destinée à arrêter Napoléon dans sa marche sur Paris. En 1816, il fit partie du conseil de guerre chargé de juger le général Grouchy, et devint ensuite inspecteur-général d'artillerie sur les côtes de l'Océan, directeur-général des poudres, membre du conseil-d'état, et enfin pair de France, le 9 mars 1819.

RZEWUSKI (le comte Severin), général polonais, subit avec son père une captivité de 5 ans en Russie, et dut à cette détention une réputation de patriotisme que sa conduite ne tarda pas à démentir. Pendant la diète de 1788 à 1792, il se prononça en faveur de l'oligarchie et du système électif des rois. Opposé à la majorité de la noblesse polonaise, qui parvint à faire promulguer, le 3 mai 1791, une constitution conforme à ses vœux, Rzewuski se lia avec le comte Félix Potocki, refusa de prêter serment à la constitution, et devint l'un des chefs de cette fatale confédération de Targowitz, qui amena la ruine de la Pologne. Il fut, ainsi que Félix Potocki, et tous les partisans de la Russie, dépouillé de ses places et déclaré

rebelle à la patrie; mais après un court séjour à Saint-Pétersbourg, où il s'était retiré, il rentra en Pologne à la suite d'une armée russe, qui consomma l'œuvre inique du démembrement de la Pologne. Dans le mois de novembre 1792, Rzewuski fut envoyé près de l'impératrice de Russie par les confédérés de Targowitz, et fut loin de recevoir l'accueil que ses services semblaient lui avoir mérité. Ce général éprouva bientôt que si les princes se servent des traîtres, ils les abandonnent bientôt lorsqu'ils n'ont plus besoin de les employer. Ayant voulu empêcher le rétablissement d'un conseil qu'avait ordonné le ministre russe, le comte Rzewuski vit ses biens séquestrés, et n'en recouvra la jouissance qu'après l'asservissement total de la Pologne. Il mourut depuis dans ses terres en Gallicie, ou Pologne autrichienne.

S

SABATIER (l'abbé Antoine), *dit* Sabatier de Castres, littérateur, naquit vers 1742, dans la ville dont il prit ou se laissa donner le nom. Il termina ses études à Paris, et se lança imprudemment dans la carrière littéraire, où son goût le portait bien plus que ses talens. Ses premiers ouvrages n'ayant point fixé l'attention publique, il voulut à tout prix occuper la renommée, et y réussit, mais d'une tout autre manière qu'il ne l'avait espéré. Il se fit méchant pour être quelque chose. Son ouvrage, les *Trois Siècles de la littérature*, excita d'abord la curiosité. Un littérateur obscur entreprit de juger des hommes en possession de l'estime générale. Les philosophes furent honorés de sa haine, et leurs talens traités avec la plus insigne mauvaise foi, que secondait d'ailleurs sa parfaite ignorance du vrai mérite, dont ils avaient fait preuve comme écrivains. *Les Trois Siècles de la littérature*, où l'on remarque à peine quelques articles judicieux, obtinrent le triomphe momentané du scandale; ils tombèrent bientôt dans le mépris, et on ne les cite, depuis long-temps, que pour flétrir leur auteur du nom d'envieux et de ridicule censeur. Telle ne fut point la destinée des Palissot, des Laharpe, des Chénier, et même de Rivarol, qui, en général, portèrent dans leurs jugemens sur les ouvrages dont s'honore notre littérature, l'esprit, la malice, un goût pur, et la bonne foi exigés des véritables critiques. L'abbé Sabatier eut la mortification de survivre à son libelle en 4 vol. La révolution vint lui rendre l'espoir de reconquérir l'attention publique; il s'attacha à Rivarol, et concourut avec lui à quelques ouvrages également oubliés depuis long-temps. *Le Tocsin politique* (1791), des *Lettres dans les journaux sur la révolution française, etc.* (1792), n'ayant pu reveiller l'attention que de quelques hommes de partis, il émigra

après le 10 août 1792. Perdu dans la foule des expatriés volontaires, il s'estima trop heureux de profiter des événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) pour rentrer en France. Il mourut à Paris en 1801.

SABATIER (Raphael-Bienvenu), célèbre chirurgien, naquit en 1732, à Paris, où il fit de brillantes études. Fils d'un chirurgien estimé, et doué pour le même art des plus heureuses dispositions, il fut reçu maître en chirurgie à l'âge de 20 ans, en 1753. Par de continuels succès dans la pratique, et comme auteur d'ouvrages remarquables, il devint professeur à la faculté de Paris en 1756; membre de l'académie des sciences en 1773, et successivement chirurgien en chef de l'hôtel des Invalides, où d'abord il avait été adjoint à Morand, qui lui donna sa nièce en mariage; professeur à l'école de médecine, membre de l'institut, chirurgien-consultant de l'empereur Napoléon, et chevalier de la légion d'honneur. Non-seulement Sabatier possédait les langues classiques, mais il savait encore l'anglais, l'italien et l'allemand. « Indépendamment de ses cours publics de chirurgie et d'anatomie, dit l'auteur d'une notice sur cet homme célèbre, il se livrait à l'enseignement particulier. » Il mourut le 11 juillet 1811. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Theses anatomico-chirurgicæ*, 1748, in-4°; 2° *De variis cataractam extrahendi modis*, 1759, in-4°; 3° *Abrégé d'Anatomie du corps*, par César Verdier, avec des augmentations, 1768, 2 vol. in-12; 4° *Traité complet de chirurgie*, par W. Manquest de La Motte, 3ᵉ édition augmentée, avec des notes; 5° *Traité complet d'anatomie*, Paris, 1775, 2 vol. in-8°: une 3ᵉ édition parut en 1791, Paris, 3 vol. in-8°. 6° *De la Médecine expectative*, 1790, 3 vol. in-8°; 7° *de la Médecine opératoire, ou des Opérations de chirurgie qui se pratiquent le plus fréquemment*, Paris, 1796, 3 vol. in-8°; 8° *Traité complet de chirurgie*, contenant des observations sur toutes les maladies chirurgicales et sur la manière de les traiter, augmenté de notes, 2 vol. in-8°; 9° enfin un grand nombre de *Mémoires* particuliers, imprimés soit séparément, soit dans les recueils des académies. Quoiqu'il n'eût jamais abusé de sa santé, il était tombé, sur la fin de sa carrière, dans un état complet de décadence, et il en était humilié: « Cachez-moi à tout le monde, disait-il à son épouse et à son fils; soyez les seuls témoins de la dégradation à laquelle je succombe. » Dans une autre circonstance, il dit à son fils, qui venait de le rappeler à la vie au moment où on le croyait mort, « Contemplez, mon cher fils, l'état d'anéantissement où la nature vient de me plonger, et apprenez à mourir. » Cet homme, si recommandable par ses talens, était doux et humain avec les déplorables victimes de la guerre, confiées à ses soins. Il savait préparer la disposition morale du malade lorsqu'il s'agissait d'une opération douloureuse. « Pleurez, lui disait-il, pleurez! plus vous exhalerez le sentiment de vos souffrances, plus je me tiendrai attentif à les abréger. »

SABATIER (François), littérateur, associé de l'institut, fondateur de l'académie de Châlons-sur-Marne, correspondant de l'académie de Berlin, naquit en 1735, à Condom, département du Gard, et fit ses études chez les oratoriens de sa ville natale. Successivement chargé d'éducations particulières, et nommé professeur de troisième au collége de Châlons, il fut long-temps protégé par le ministre de Choiseul; il voulut augmenter une fortune honorablement acquise par l'établissement d'une papeterie à l'instar de celle de Hollande; mais il était réservé à ses successeurs d'en recueillir les avantages. Il mourut plus que septuagénaire, le 11 mars 1807. On lui doit les ouvrages suivans : 1° *Essai historique-critique sur l'origine de la puissance temporelle des papes*, Châlons, 1764, in-12; réimprimé en 1765. *Le Manuel des enfans, ou les Maximes des vies des hommes illustres de Plutarque*, Châlons, 1769, in-12; 3° *Recueil de Dissertations sur divers sujets de l'Histoire de France*, Châlons, 1778, in-12; 4° *les Mœurs, coutumes et usages des anciens peuples, pour servir à l'éducation de la jeunesse*, Châlons, 1770, 3 vol. in-12. « Ce livre présente, en raccourci, ce que l'histoire de l'antiquité offre de plus curieux dans un grand nombre de volumes peu à la portée de la jeunesse. » 5° *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques grecs et latins, tant sacrés que profanes, contenant la géographie, l'histoire, la fable et les antiquités*, Châlons, de 1766 à 1790, 36 vol. in-8° et 2 vol. de planches, avec des explications sur les antiquités égyptiennes, grecques, romaines, judaïques, etc.

SABATIER (André-Hyacinthe), littérateur, naquit à Cavaillon en 1726, et mourut, en 1808, à Avignon. Il avait été successivement professeur d'éloquence au collége de Tournon, et professeur d'éloquence à l'école centrale du département du Var. Sabatier cultiva la littérature avec quelque succès, et plusieurs de ses odes offrent des beautés remarquables. On lui doit : 1° *Lettre sur le grand Rousseau;* 2° *Poëme sur la bataille de Lutzelbourg*, 1758, in-8°; 3° *Odes nouvelles* et autres *Poésies*, 1766, in-12; 4° *Discours sur les avantages et les désavantages des belles-lettres, relativement aux provinces*, Lyon, 1768, in-4°; 5° *Discours sur le préjugé qui note d'infamie les parens des suppliciés*, avec une *Lettre sur l'éloquence*, Lyon, 1769, in-4°. « Ce discours est remarquable par la force de la logique et la précision des argumens de l'auteur. » 6° *Oraison funèbre de Louis XV*, 1774, in-8°; 7° *Humbert II, ou la Réunion du Dauphiné à la France*, tragédie en 5 actes et en vers, 1774, in-8°; 8° *La Mort de Trajan*, ode, 1774, in-8°; 9° *Eloge de Marie-Rabutin Chantal, marquise de Sévigné*, Avignon, 1777, in-8°; 10° *le Couronnement de Pétrarque*, en 1 acte, 1782, in-8°.

SABATIER ou SABATHIER (le baron), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est entré dès sa jeunesse dans le corps du génie militaire. Il fit avec distinction les campagnes d'Égypte

en qualité de capitaine de cette arme, et fut cité avec éloge pour sa belle conduite à l'attaque de Schouara, sous les ordres du général Vial. Nommé chef de bataillon peu de temps après, il se distingua de nouveau, en 1799, à l'attaque d'El-Arich, où il fut blessé pendant l'action. Revenu en France après la capitulation des débris de l'armée d'Égypte, il fut employé en Allemagne pendant les campagnes de 1807 et suivantes; ensuite il dirigea pendant quelque temps les grands et importans travaux d'Anvers. Il était colonel du génie à l'époque des événemens du mois d'avril 1814, et fut nommé maréchal-de-camp le 13 janvier 1815. Pendant les *cent jours* de cette dernière année, il eut le commandement du génie dans le 6ᵉ corps de l'armée du Nord, et reçut du roi, après le second retour de S. M., le titre d'inspecteur-général. Au mois de septembre 1816, le général Sabatier fut chargé d'instituer le régiment de Metz, corps royal du génie, et d'en faire reconnaître les officiers; institution qui eut lieu avec une grande solennité, le 1ᵉʳ octobre suivant.

SABATIER (ANDRÉ), administrateur du département de la Seine, et préfet de la Nièvre pendant le gouvernement de Napoléon, est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'économie politique et la statistique. On a de lui : 1° *Adresse à l'assemblée constituante sur les dépenses générales de l'état*, 1 vol. in-8°; 2° *du Crédit particulier et des moyens d'acquitter indistinctement la dépense de tous les services, et d'opérer des améliorations dans les différentes branches de l'économie politique*, 1798, 1 vol. in-4°; 3° *Tableau comparatif des dépenses et des contributions de la France et de l'Angleterre*, 1805, 1 vol. in-8°; 4° *Observations sur les dépenses et les recettes à venir de la France, et sur les finances*, 1814, 1 vol. in-8°; 5° *Indication des mesures proposées pour la perception des droits-réunis*, 1814, 1 vol. in-8°; 6° *Réflexions sur l'aperçu des recettes et dépenses de l'an 1814*, 1 vol. in-8°; 7° *Des Recettes et des dépenses publiques de la France*, 1816, 1 vol. in-8°; 8° *Comparaison des revenus présumés proposés par le ministère, avec les recettes que l'auteur a proposées dans son ouvrage sur les recettes*, 1816, 1 vol. in-8°; 9° *Des Banques et de leur influence*, 1817, 1 vol. in-8°; 10° *Du Crédit et de la dette publique en France*, etc.

SABATIER DE CABRE (N.) était conseiller-clerc au parlement de Paris, où, dès l'aurore de la révolution, il manifesta des idées libérales. Dans les séances de sa compagnie, les 6 août, 19 novembre et 12 décembre 1787, et dans celles des 11, 29 avril et 5 mai 1788, il se montra l'un des plus fermes opposans aux mesures de la cour; il était lié intimement avec MM. Freteau et d'Espréménil. Effrayé des excès qui souillèrent cette cause, autant qu'affligé de la suppression des parlemens, il se retira de la scène politique, et, néanmoins, fut au moment de devenir victime des factions : il fut plusieurs fois arrêté. Malgré le rétablissement du gouvernement royal, il a continué

à vivre dans la retraite, où il mourut vers la fin de 1816.

SABRAN (LE COMTE ELZÉAR-LOUIS-ZOZIME DE), maréchal-de-camp, pair de France, descend d'une famille célèbre dans les fastes ecclésiastiques. L'un de ses ancêtres, saint Elzéar de Sabran, que l'Église honore le 27 septembre, était proche parent de saint Louis. M. de Sabran suivit l'exemple de la noblesse; il émigra en 1791, servit dans l'armée des princes français, et fut nommé, par Louis XVIII, en 1814, maréchal-de-camp. Pourvu, quelque temps après, d'un commandement supérieur dans la 9ᵉ division militaire, il suivit le roi à Gand lors du retour de Napoléon, au 20 mars 1815. Il revint avec le roi après les désastres de Waterloo, fut nommé pair de France le 17 août (1815), et commandant du département de la Haute-Garonne. Comme membre de la chambre des pairs, le 24 mars 1817, (dans la discussion du budget relativement à la dotation de la caisse d'amortissement), il proposa : 1° qu'on exceptât de l'affectation faite à la caisse d'amortissement la totalité des bois ecclésiastiques, et que la même exception eût lieu pour ceux de l'ordre de Malte; 2° que toute vente des forêts de l'état fût suspendue jusqu'à la prochaine session. Dans la séance du 1ᵉʳ avril, il s'éleva contre l'impôt que l'on voulait mettre sur les oliviers. Le mois suivant, il alla prendre le commandement des Pyrénées-Orientales.

SABRAN (LE COMTE ELZÉAR DE) est parent du précédent, et beau-fils du chevalier de Boufflers. Il émigra, et rentra dans sa patrie après l'établissement du gouvernement consulaire. M. de Sabran, dont la police suspectait les relations, ayant, en 1812, répondu à une lettre de Mᵐᵉ de Staël, et l'ayant fait sans doute avec une grande imprudence, la lettre de M. de Sabran fut ouverte, et son auteur enfermé à Vincennes; on prétend même que l'affaire ayant un caractère extrêmement grave, il ne dut la vie qu'aux instances du maréchal Oudinot. Un portrait de M. de Sabran se trouve dans les *Poésies* du Prince de Ligne, dont Mᵐᵉ de Staël a donné une édition. M. de Sabran lui-même cultive la poésie, et a publié, en 1815, le *Repentir*, poëme en sept chants, que les auteurs de la Biographie des hommes vivans, des frères Michaud, qualifient ainsi : « ouvrage médiocre, et surtout très-inégal. »

SACKEN (LE BARON), lieutenant-général, conseiller-d'état russe, et commandant en chef du premier corps d'armée de cet empire, est né en Livonie. Entré au service dès sa jeunesse, il se distingua par sa bonne conduite et ses talens militaires. Ayant acquis la réputation d'un des meilleurs officiers de cavalerie de l'armée russe, il parvint bientôt au grade de général, et combattit, avec autant de valeur que de succès, contre les Turcs et les malheureux Polonais. Il eut moins de bonheur en combattant les Français. L'armée russe, dont il commandait une division en 1799, fut battue, en Suisse, par le *fils chéri de la victoire*, Masséna, et le général Sacken, fait prisonnier à la bataille de



Zurich, fut envoyé par le vainqueur, avec de nombreux compagnons d'infortune, à Nanci. Les traitemens généreux qu'il éprouva en France, pendant sa captivité, qui cessa à la conclusion de la paix avec la Russie, lui inspirèrent, à ce qu'on assure, de l'estime et de la reconnaissance pour un peuple dont il avait déjà appris à respecter les guerriers. Accueilli par les habitans les plus distingués de Nanci et des environs, avec cette urbanité bienveillante que les Français mettent habituellement dans leurs relations sociales avec les étrangers, le général Sacken eut de plus la satisfaction de voir bientôt le chef de l'état prendre des mesures d'une politique aussi habile que généreuse envers tous les prisonniers russes. Après avoir fait habiller les soldats et avoir largement pourvu à tous leurs besoins, le premier consul Bonaparte les renvoya, sans rançon ni conditions, à l'empereur Paul Ier, qui fut sensible à ce noble procédé, et qui se réconcilia peu de temps après avec le gouvernement français. De retour en son pays, le général Sacken fut constamment employé dans son grade à l'armée. En 1812, pendant la malheureuse guerre qui se renouvela entre la France et la Russie, il avait sous ses ordres un corps d'armée avec lequel il fut chargé d'observer le prince de Schwarzemberg et les Autrichiens en Pologne. Il mit, le 18 mars de l'année suivante, le siége devant la place de Czentuchow, sur la Vistule. La garnison, affaiblie, dénuée de vivres et de munitions, fut forcée de capituler. Il contribua, le 14 août suivant, au gain de la bataille de Katzbach; mais, le 20, il fut attaqué à son tour sur les lignes de Bober, par le maréchal Ney, et complétement battu à Works. Après la victoire remportée par les Français à Bautzen, le général russe eut ordre de se porter, à marches forcées, sur l'Elster, de passer l'Elbe avec les corps des généraux York et Langeron, et d'appuyer l'attaque méditée contre les Français, qui eut lieu près de Wartembourg. Il prit ensuite part aux opérations qui suivirent les journées de Leipsick, si funestes aux armes françaises, et passa le Rhin le 1er janvier 1814. Le corps que commandait alors le général Sacken faisait partie de l'armée dite de Silésie, sous les ordres du feld-maréchal Blucher, et se dirigea sur Pont-à-Mousson le 29 janvier; il prit part à la bataille de Brienne, attaqua le sur-lendemain le village de la Rothière, qu'il emporta, mais fut battu quelques jours après à Montmirail. Les 7 et 9 mars suivant, il combattit encore à Craonne et à Laon. Après la capitulation de Paris, le général Sacken fut nommé, le 1er avril, gouverneur militaire de cette ville. Il s'efforça dans ce poste d'alléger, autant que possible, le fardeau de l'occupation étrangère, et sut maintenir, parmi les troupes sous ses ordres, une discipline qui contrastait fortement avec les désordres auxquels d'autres corps se livraient dans les environs de la capitale; aussi emporta-t-il, en quittant Paris au mois de juin suivant, les témoignages de la satisfaction des autorités, qui consignèrent, dans

un acte public l'expression de leur reconnaissance, et qui lui firent remettre une épée d'or, comme souvenir et gage de leurs sentimens. Le roi Louis XVIII lui écrivit aussi une lettre flatteuse, et lui envoya son portrait sur une boîte enrichie de diamans. Le 4 octobre 1815, il fut nommé, par ce prince, commandeur grand'croix de l'ordre militaire de France. L'empereur Alexandre a depuis nommé le général Sacken membre du conseil-d'état, et lui a confié, en 1818, lors de la mort du feld-maréchal Barclay de Tolly, le commandement en chef du premier corps d'armée russe.

SACY (LE BARON ANTOINE-ISAAC-SILVESTRE DE), célèbre orientaliste, membre de l'institut (académie des inscriptions et belles-lettres), commandeur de la légion-d'honneur, est né à Paris, le 21 septembre 1758. Son père, Jacques-Abraham Silvestre, était notaire dans cette ville. Devenu orphelin dès l'âge de 7 ans, il fit ses études dans la maison de sa mère, et ne fréquenta, dit-on, aucune école publique. Par les soins de sa famille, il fut pourvu, en 1781, de la charge de conseiller en la cour des monnaies, et reçu, en 1785, en qualité d'associé libre à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. En 1791, le roi le nomma commissaire-général des monnaies. M. Silvestre de Sacy succéda, en 1792, à l'abbé Auger dans la place d'associé ordinaire de l'académie des inscriptions. Il n'adopta point les nouveaux principes politiques, et néanmoins n'éprouva aucune persécution sous le gouvernement républicain. Le gouvernement impérial, ayant réorganisé l'institut, nomma M. Silvestre de Sacy membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne, et lui confia, en 1808, la chaire de persan qui venait d'être créée au collége de France. Dans la même année, le département de la Seine le porta au corps-législatif, où il siégea jusqu'en 1814, et où il se fit honorablement remarquer. M. Silvestre de Sacy, constamment traité avec une grande bienveillance par l'empereur, fut nommé, par ce prince, baron de l'empire en 1813. Cependant, peu après, à la suite des événemens politiques de 1814, M. Silvestre de Sacy fut du nombre des fonctionnaires publics qui votèrent la déchéance de Napoléon et le rétablissement de la famille des Bourbons. Le roi le nomma, dès son retour, censeur royal; en 1815, recteur de l'université de Paris, et, après les *cent jours*, membre de la commission d'instruction publique; mais il donna sa démission, en 1822, lorsque M. Frayssinous eut été désigné grand-maître de l'université, et peu de temps après la dissolution de l'école de médecine. Cette démission fut acceptée, et il reçut du roi le titre de commandeur de la légion-d'honneur, dont Napoléon l'avait fait chevalier à la fondation de l'ordre. Il est aussi chevalier de seconde classe de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, membre ou associé de la société royale des sciences de Gottingue, de la société des antiquaires de Londres, des académies royales de Copenhague, Berlin, Munich

et Naples, de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, de la société asiatique de Calcutta, de l'université de Casan ; enfin il est président de la société asiatique de Paris, dont M. le duc d'Orléans est le président honoraire. M. Silvestre de Sacy a formé un grand nombre d'élèves distingués. Parmi ceux qui lui font le plus d'honneur, on doit citer, en France, MM. Langlès, de Chezy, de Jaubert, Garcin de Tassy, Etienne Quatremerre, et, dans l'étranger, MM. Freytag, Kosegarten, Rasmussen, Olshaussen, Haughton, etc. Ce célèbre orientaliste, qui s'est acquis une réputation européenne, passe généralement pour le *premier orientaliste de l'Europe*, et M. de Hammer (*voy.* son article au supplément du 16ᵉ vol.), l'appelle *Princeps orientalium philologorum*. Nous citerons les principales productions de M. Silvestre de Sacy. Ce sont : 1° *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides, suivis d'une histoire de cette dynastie, trad. du persan de Mirkhond*, 1793, in-4°, avec 9 pl. et un supplément de 7 pag., imprimé en 1797, extrait du *Journal des Savans* du 30 pluviôse an 5; 2° *Principes de grammaire générale*, 1799, in-12; 1804, in-12 : 3ᵉ édition, 1815, in-12. 3° *La Colombe messagère plus rapide que l'éclair, plus prompte que la nue*, par Michel Sabbagh, traduite de l'arabe en français, 1805, in-8° ; 4° *Chrestomathie arabe*, 1806, 3 vol. in-8° ; 5° traduction latine de l'*Histoire des Arabes avant Mahomet*, par Abou'l Feda, avec le texte arabe, à la suite du *Specimen* de Pococke, Oxford, 1806, in-4° ; 6° *Relation de l'Egypte*, par Abdallatif, traduite et enrichie de notes, 1810, in-4° : cet ouvrage est un des plus importans parmi ceux qu'a publiés M. de Sacy. 7° *Grammaire arabe à l'usage des élèves de l'ecole spéciale des langues orientales vivantes*, Paris, Debure, 1810, 2 vol. in-8°, avec 8 pl. : le tome premier comprend toute la théorie de la langue arabe; le deuxième en donne la syntaxe, distribuée suivant l'ordre de la grammaire générale, et ensuite d'après le système des grammairiens arabes. 8° *Calila et Dimna, ou Fables de Bidpaï en arabe, précédées d'un Mémoire sur l'origine de ce livre, et sur les diverses traductions qui en ont été faites dans l'Orient, et suivies de la Moallaka de Lebid en arabe et en français*, 1816, in-4°; 9° *Opinions sur la loi relative à la liberté de la presse*, in-8°, et un grand nombre d'autres opinions ou rapports faits à la chambre des députés ; 10° *Mémoires d'histoire et de littérature orientale*, Paris, 1818, in-4° de 404 pag., avec 2 pl. : c'est la réunion de cinq mémoires lus à l'académie, et imprimés dans les Mémoires de l'institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, savoir : *Recherches sur le droit de propriété territoriale en Egypte, sur les Monumens de Kirmanschah* (c'est une addition au *Mémoire sur les antiquités de la Perse*), *sur des Inscriptions arabes trouvées en Portugal, sur l'Origine du culte que les druzes rendent à la figure d'un veau, et sur la dynastie des Assassins*. 11° *Les*

Séances de Hariri, publiées en arabe, avec un commentaire choisi, in-fol., Paris, 1822 (M. Garcin de Tassy a fait une traduction de cet ouvrage. *Voyez* son article). 12° *Discours, opinions et rapports, sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de littérature*, in-8°, Paris, 1823; 13° plusieurs *Mémoires*, dans le recueil des mémoires de l'académie des inscriptions, dans les notices des manuscrits, dans le *Journal des Savans*, dans le *Journal asiatique*, etc.

SADLER (N.), aéronaute anglais, s'est fait remarquer autant par le nombre que par la hardiesse de ses expériences. Il comptait son trentième voyage aérien en 1812, et il entreprit le trente-unième au mois d'octobre de la même année : clui-ci faillit être le dernier. M. Sadler s'éleva dans l'intention de passer d'Irlande en Angleterre. S'il eût réussi, il l'eût emporté sur Blanchard (*voy.* ce nom) par l'étendue du trajet, l'aéronaute français n'ayant franchi que le détroit du Pas-de-Calais. Le voyage de M. Sadler commença heureusement; mais le vent changeant tout-à-coup, le ballon fut emporté dans une direction contraire, et bientôt précipité dans les flots. Le gaz s'étant entièrement échappé, le ballon enfonçait de plus en plus, lorsqu'un bâtiment, employé à la pêche du hareng, arriva au secours de l'aéronaute, à qui on jeta une corde. Il s'y attacha, et lorsqu'il fut mis à bord, il était presque mourant : de prompts secours le rappelèrent bientôt à lui-même. M. Sadler fut pendant quelque temps sans renouveler ses ascensions. Le courage lui revint, et depuis cette époque, il a recommencé ses courses aériennes, qui n'ont marqué que par des succès.

SAGE (Baltazard-George), membre de l'académie royale des sciences de l'institut, fondateur, en France, de la science minéralogique, ancien administrateur des monnaies, chevalier de Saint-Michel, naquit à Paris, en 1740. A une éducation domestique très-rigoureuse succédèrent des études aussi brillantes que rapides : à seize ans, il avait achevé toutes ses classes au collége Mazarin. Libre de se livrer à des études spéciales, son choix se porta sur la chimie et la minéralogie. Il était né pour ces sciences, dont il devint maître dès les premiers pas qu'il fit dans cette carrière de son choix. A vingt ans, il ouvrit, chez ses parens, des cours gratuits sur ces mêmes sciences : professorat bénévole, qui dura dix-huit années, et que récompensa Louis XVI, en accordant à ce jeune bienfaiteur de ses concitoyens une petite pension. Cependant il avait succédé à son maître chéri, Roeelle, de l'académie des sciences; et par une exception flatteuse, mais méritée, il devint membre de cette assemblée long-temps avant l'âge où la plupart des récipiendaires y sont admis : il n'avait que vingt-huit ans. Ses travaux, ses nombreux mémoires, ses découvertes utiles, justifiaient cet honneur, et bientôt sa réputation fut européenne. Mais un service plus signalé devait *marquer* son existence : il devint le fondateur de la science

minéralogique. Frappé de l'absurdité d'une politique qui payait à l'étranger un tribut annuel de trente-sept millions en numéraire pour importation de métaux, il entreprit de détruire cet abus énorme, et de faire sentir la nécessité de demander au sol même de la patrie les trésors qu'il recèle. Louis XVI entra aisément dans ses vues; et une école royale des mines fut fondée en 1783, et confiée aux soins de M. Sage. De là sont sortis la plupart des hommes qui ont fait faire le plus de progrès à la science, les Romé, les Chaptal, les Demestes. En 1784, un local convenable fut préparé pour cette école, et la généreuse bienveillance de Louis XVI continua de protéger et le professeur et la science nouvelle qui devait enrichir le royaume. La révolution vint arracher à M. Sage le fruit de cette protection; lui-même courut de grands dangers, et après la tourmente révolutionnaire, sa vieillesse n'eut pour unique patrimoine que l'indigente et studieuse solitude de sa jeunesse. Cependant Napoléon soulagea son infortune; à peine avait-il retrouvé une sorte d'aisance, qu'il en fit le sacrifice à la science à laquelle il avait consacré sa vie, et ajouta deux nouvelles galeries à son musée. De nouveaux caprices de tous les pouvoirs le replongèrent tour-à-tour dans la détresse, pour lui rendre ensuite de légers secours. Marié, en 1794, à une dame réfugiée de Saint-Domingue, qui venait de perdre sa fortune dans cette île, et qui amenait avec elle deux filles d'une amie, M. Sage avait, au milieu de sa pauvreté, adopté toute cette famille fugitive : belle action qui le peint tout entier. Il mourut le 9 septembre 1824. Sa vie et sa mort furent celles du juste. Aveugle dans sa vieillesse, il se cassa la cuisse deux ans avant sa mort, comme si toutes les afflictions eussent dû éprouver les derniers jours du meilleur des hommes. Pauvre et infirme, malgré tant de droits à la bienveillance des hommes, et, si on ose le dire, à celle de la Providence, il se résigna, comme Socrate, à des douleurs plus longues que ne furent celles du philosophe ancien. Comme savant, son nom ne sera point oublié. Il a pressenti l'influence des arts chimiques sur l'industrie : l'art d'extraire et d'essayer les substances métalliques lui doit une partie de ses progrès. Son admirable, son infatigable persévérance a fondé l'importante école des mines. Peut-être son opposition à la nouvelle chimie, opposition qui a rendu quelques-uns de ses compatriotes trop aveugles sur ses titres de gloire, paraîtra-t-elle excusable, si on l'attribue à ces sentimens d'une honorable reconnaissance, qui l'attachèrent toujours à l'ancien ordre des choses. Il faudra alors le plaindre de s'être constamment refusé à reconnaître les brillantes théories qui ont immortalisé le nom de Lavoisier et de ses coopérateurs. Quoi qu'il en soit, ses titres subsistent, et la science, dans ses rapides progrès, serait trop ingrate d'oublier la main qui aida ses premiers efforts.

SAGE (George-Louis le), physicien, naquit à Genève le 13

juin 1724. Fils de G. L. le Sage, littérateur, né à Conches en 1676, mort à Genève en 1759, il descendait, par sa mère, du célèbre Théodore-Agrippa d'Aubigné. Sa vie fut tout entière consacrée aux sciences, et n'a donné lieu à aucun incident digne d'être remarqué; néanmoins elle a paru, sous les rapports littéraires, assez intéressante à M. Pierre Prévost (*voy.* ce nom) pour lui fournir la matière d'un gros vol. in-8° de plus de 600 pages (Genève, 1805). On y trouve, avec une notice sur la vie et les écrits de le Sage, sa *Correspondance*, son *Traité des causes finales*, et son *Mémoire* intitulé : *le Lucrèce neutonien*. Le Sage recueillait et écrivait beaucoup, et publiait peu, par suite de sa défiance dans ses forces. On ne connaît de ses nombreux travaux que : 1° *Traité des Corpuscules*, etc.; 2° *Histoire critique de la pesanteur*; 3° *Traité de la cohésion*; 4° *Traité de l'élasticité des fluides*; 5° *Traité sur la Lumière*; 6° *Traité sur les causes finales*; 7° enfin, *Cours de Physique générale*, etc. Le Sage mourut à Genève, le 9 novembre 1803.

SAGE (Bernard-Marie), ancien négociant, fut député à la convention nationale, où il fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département d'Eure-et-Loire, et fut réélu par le même département au conseil des cinq-cents. Sage parut d'abord appartenir, par son caractère modéré et par ses opinions politiques, à la monarchie constitutionnelle. L'un des membres les plus actifs du parti de la *Gironde*, il fut comme tel mis hors la loi; cependant il échappa à la proscription, et rentra à la convention nationale après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Dès-lors il s'écarta des principes de modération qu'il avait précédemment manifestés. Il attaqua avec violence ceux de ses collègues qui avaient coopéré aux mesures ultra-révolutionnaires, devenant ainsi, de proscrit qu'il avait été, ardent proscripteur. Il fit particulièrement renvoyer Romme et ses co-accusés au tribunal criminel de la Seine, et décréter d'arrestation Dupin, auteur du rapport sur les fermiers-généraux. Lors de la discussion relative à la réunion de la Belgique à la France, il s'opposa vivement à la majorité qui se prononçait en faveur du projet. Peu de temps après sa réélection au conseil des cinq-cents, il mourut, le 9 juin 1796.

SAGET (N.) aîné, ingénieur des ponts-et-chaussées, etc., est né dans le département de la Moselle. Ses talens et ses qualités personnelles le firent nommer, en 1802, par ce département, membre du corps-législatif : un peu plus tard il devint chevalier de la légion-d'honneur, et, en 1804, directeur des droits-réunis du département de la Loire-Inférieure, où, en 1815, il fut remplacé par M. Mosneron. Depuis cette époque il paraît être resté étranger aux affaires publiques et aux fonctions administratives.

SAGET (N.), exerçait les fonctions de président de l'administration municipale de Nantes, lorsque les *chouans* surprirent cette ville au mois d'octobre 1799. M. Saget se porta en hâte à la défense

de la ville, et fut très-grièvement blessé dans le combat. Le département de la Loire-Inférieure lui donna des marques éclatantes de sa reconnaissance, en le nommant membre du corps-législatif, et en le présentant deux fois en qualité de candidat au sénat-conservateur. Là paraît s'être bornée la carrière politique de cet honorable citoyen.

SAGLIO (Florent), ancien négociant, propriétaire, président de la chambre du commerce de Strasbourg, membre de la chambre des députés, etc., s'était constamment éloigné de la carrière des affaires publiques avant le rétablissement du gouvernement royal, en 1814. Uniquement occupé d'opérations commerciales, il n'accepta pas sans de vives instances de la part de ses nombreux amis, les fonctions de député que lui conférèrent les électeurs du département du Bas-Rhin, en 1815; il fit partie à cette époque de la minorité libérale. Réélu à l'expiration de son mandat, il se plaça au côté gauche, et vota, dans la trop mémorable session de 1819, contre les deux lois d'exception, et fut un des quatre-vingt-quinze membres qui se prononcèrent contre tout changement dans le mode d'élection. Dans la séance du 28 avril, il parla sur la loi des douanes. Inscrit contre le projet de loi sur les élections, et n'ayant pu, par suite de la prompte fermeture des débats, prononcer une opinion très-énergique en faveur de la loi du 5 février, il fit imprimer cette opinion. Par suite de la nouvelle tactique électorale, M. Saglio n'a point été reporté à la chambre de 1824. Il vit aujourd'hui dans la retraite.

SAHUC (le baron de), général de division, commandant de la légion-d'honneur, etc., naquit dans le département de l'Oise. Il fit avec distinction les premières campagnes de la révolution et leur dut le grade de colonel de chasseurs, qu'il obtint en 1794. Cette même année et l'année suivante, il servit à l'armée de Sambre-et-Meuse. Promu, en 1798, au grade de général de brigade, il continua à faire preuve de talent et de courage. En 1802, il fut appelé à faire partie du tribunat. Il y vota, en 1804, la fondation de l'empire en faveur du premier consul Bonaparte. Successivement questeur de ce corps et commandant de la légion-d'honneur, le général Sahuc reçut, au mois d'août 1805, le commandement d'un corps de cavalerie, avec lequel il passa le Rhin sous les ordres du maréchal Augereau. Vers la fin de novembre de la même année, il pénétra dans le Brisgaw; il fut nommé général de division à la suite de la bataille d'Austerlitz. Dans la campagne de 1809, il se fit remarquer en Italie et en Allemagne; il fut blessé à la bataille de Raab, le 14 juin, et le fut de nouveau à la bataille de Wagram, le 6 juillet. Le département du Rhône l'ayant nommé membre du corps-législatif, le général Sahuc fit partie de cette assemblée jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1813.

SAHUGUET (N.), général de division, était, depuis 1784, capitaine du 7e régiment de cavalerie, lorsque la révolution éclata;

il en adopta les principes. Conservé en activité, il devint lieutenant-colonel du 14e régiment de dragons le 25 juillet 1791; colonel le 7 juin 1792, et général de brigade le 28 septembre de la même année. Il obtint de l'emploi à l'armée des Pyrénées, où il se fit remarquer par ses talens et sa valeur. A l'affaire d'Esterry, le 20 septembre 1793, étant à la tête d'une colonne, il mit en déroute les Espagnols; il fut momentanément suspendu de ses fonctions sous le régime de la terreur. Au blocus de Mantoue, dont il fut chargé en 1796, il se fit de nouveau remarquer dans plusieurs actions; le 15 septembre de la même année, il s'empara du fort Saint-Georges, de la Favorite, et fit un grand nombre de prisonniers; le 7 octobre, après un combat de 9 heures, il força la garnison qui avait fait une sortie, à rentrer en désordre dans la place, après avoir perdu beaucoup de monde en tués et blessés. Il venait d'être nommé général de division, lorsqu'au mois d'avril 1797, il battit complétement les insurgés italiens, rassemblés près de Sant-Arcangelo, à la Catholica et au village de Tavoletto, dont il fut forcé de réduire le village en cendres. Le général Sahuguet, voulant éviter de nouveaux soulèvemens, écrivit à l'archevêque d'Urbin, pour l'inviter de recommander aux curés de prêcher la paix au peuple; il mit ensuite à exécution différentes dispositions dans la république cispadane. Le général en chef Bonaparte lui confia le commandement du département des Bouches-du-Rhône, que venait de quitter le général Willot, appelé au corps-législatif. Il cessa, en 1801, d'être employé dans l'intérieur, pour commander les troupes stationnées dans la Ligurie. Il reçut, l'année suivante, du premier consul Bonaparte, le commandement de l'île de Tabago, en qualité de capitaine-général. Il se rendit à son poste, et prit possession de la colonie, que les Anglais lui remirent au mois d'octobre (1802). Il s'y faisait aimer pour son administration douce et paternelle, lorsqu'il mourut en 1803.

SAILLANT (LE COMTE DU), l'un des chefs du camp de Jalès, avait été page de Louis XV. Il parut adopter les principes de la révolution, et dut à la confiance qu'il inspirait le commandement de la garde nationale de Mende. Ce poste lui donnait une grande influence, et il parvint, en 1791, de concert avec plusieurs autres chefs, à réunir à Jalès, sous le prétexte d'une nouvelle fédération, une masse d'individus, dont on a exagéré le nombre, en le portant à 20 mille. Le but secret du comte du Saillant et de ses amis était d'opérer avec ces forces un mouvement royaliste. Le rassemblement eut lieu; mais les mesures n'étant pas encore assez bien concertées, on se borna à faire prêter aux gardes nationales un nouveau serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, et on les laissa se retirer, en retenant cependant au château de Jalès les principaux chefs et quelques prêtres, pour former un comité d'insurrection. Les circonstances continuant à ne pas être propices au projet des conjurés, on se borna à correspondre avec les princes, frères de Louis XVI:

un M. de Conwai en était l'intermédiaire, et l'insurrection organisée par les soins du comte du Saillant, il devait en prendre le commandement en chef. Le comte du Saillant, dont le gouvernement faisait observer la conduite, fut décrété d'arrestation, le 3 janvier 1792, comme un des principaux chefs de la conjuration du Midi, tendant à livrer la ville de Perpignan aux Espagnols. Il échappa habilement aux poursuites, et se montra, au mois de mai (1799), près de Rennes, à la tête de 3 à 400 insurgés. Il osa tenter un coup de main, et s'empara du château de Bannes, après avoir mis à contribution les bourgs de Saint-André et de Saint-Brès : ce fut là l'unique succès de son expédition. Chassé bientôt de ses positions par quelques détachemens du régiment de Hainault, il fut fait prisonnier. Conduit à Vans par la garde nationale, pour être livré, avec quelques-uns des siens, à l'autorité militaire, il fut arraché des mains de ses conducteurs par une multitude furieuse, et tous périrent en voulant se défendre.

SAINNEVILLE. *Voy.* CHARBIER-SAINNEVILLE.

SAINT-AIGNAN (LE COMTE HENRI DE), chevalier de Saint-Louis, ancien préfet du département des Côtes-du-Nord, et député à la seconde chambre par le département de la Loire-Inférieure, est issu d'une ancienne et illustre famille de Bretagne, et a été élevé à l'école militaire de Paris. Nommé, à sa sortie de cette école, officier dans le régiment du roi, il fut blessé à l'affaire de Nanci, en 1792, d'un coup de baïonnette, en défendant son colonel. Dans le rapport qui fut fait à l'assemblée constituante sur cette affaire, M. de Saint-Aignan était signalé comme s'y étant particulièrement distingué, et quoiqu'il n'eût alors que 24 ans, la croix de Saint-Louis fut demandée pour lui ; mais tous les officiers du régiment du roi ayant depuis pris la déplorable résolution d'émigrer, M. de Saint-Aignan ne voulut point se séparer de ses camarades, et les suivit à l'armée du prince de Condé, où il servit quelque temps. Il se retira ensuite en Suisse, et dès que la fin du règne de la terreur lui permit d'espérer quelque tranquillité en France, il se hâta d'y rentrer. N'ayant voulu accepter aucun emploi public, il vécut éloigné des affaires jusqu'en 1814. L'estime et l'affection que lui portaient les habitans de Nantes, parmi lesquels il avait établi son domicile, l'engagèrent, à cette époque, à accepter la place de maire de leur ville. Il en remplit les fonctions avec zèle et à la satisfaction générale. La droiture de son caractère, la sagesse éclairée de son esprit, s'y étant fait remarquer en plusieurs circonstances importantes, il fut appelé à la préfecture des Côtes-du-Nord, par un ministère qui semblait rechercher alors quelques hommes honorables, environnés de l'estime générale. Nommé, en 1819, député à la seconde chambre par le département de la Loire-Inférieure, M. de Saint-Aignan y siégea au centre gauche. Lorsqu'il fut question de changer la loi des élections, le ministre, alors tout-puissant, lui

ayant demandé sa voix, il la refusa, disant hautement, « Votre » place est à vous: mais ma cons» cience est à moi. » M. de Saint-Aignan ne cessa de s'opposer à toutes ces prétendues modifications d'une loi sage, qui ne pouvaient que la dénaturer entièrement. Sa destitution de sa place de préfet, suite prévue de son opposition, a confirmé l'opinion que l'on avait de son désintéressement et de sa fermeté. Pendant les sessions de 1821 et de 1822, M. de Saint-Aignan a montré la même constance de principes et de conduite. Depuis qu'il a cessé de siéger à la chambre, il vit retiré dans ses terres.

SAINT-AIGNAN (Auguste de), frère du précédent, était entré, dès sa jeunesse, dans la carrière des armes, et servait dans l'artillerie avant la révolution. Destitué comme noble, il fut ensuite emprisonné pendant vingt mois, et porté, pendant six ans, sur la liste des émigrés, quoiqu'il n'eût jamais quitté la France. Rentré au service, en 1804, comme lieutenant-colonel du régiment d'Isembourg, il fut ensuite attaché à l'état-major de l'empereur Napoléon, fit avec lui les campagnes de Prusse, de Pologne et d'Autriche, et se distingua en plusieurs occasions. Nommé écuyer de l'empereur, et quelque temps après, ministre plénipotentiaire en Saxe, où il résida pendant les années 1811 et 1812, il fut fait prisonnier par les Autrichiens, après la bataille de Léipsick, et envoyé d'abord en Bohême. Les ministres des puissances coalisées le firent ensuite ramener au quartier-général, où il eut avec eux plusieurs conférences, dont le résultat fut les propositions de paix de Francfort, qui donnèrent lieu au congrès de Châtillon. Il fit depuis, avec l'empereur, la campagne de 1814, et ne le quitta qu'après son abdication. M. de Saint-Aignan fut, en 1820, député par le département des Côtes-du-Nord, à la seconde chambre, où il professa constamment les mêmes principes que son frère, et où il siégeait entre MM. de Lafayette et Manuel, pendant les sessions de 1820, 1821 et 1822.

SAINT-ALBIN (N. de), était à l'époque de la convocation des états-généraux, en 1789, doyen du chapitre noble de Vienne, en Dauphiné (département de l'Isère). Nommé député à cette assemblée par le clergé du Dauphiné, il montra des sentimens favorables à la réforme des abus, et, dès la séance du 24 juin, il protesta contre la formation des membres de son ordre en chambre particulière. Son exemple entraîna beaucoup de ses collègues, et le premier, dès le surlendemain, il se réunit à la chambre des communes, qui bientôt devint l'assemblée nationale. Ce vénérable ecclésiastique soutint, avec persévérance, son caractère de sagesse et de modération, et rentra dans ses foyers à la fin de la session de l'assemblée constituante. Il mourut quelques années après.

SAINT-ALLAIS (Viton de), né à Langres, en 1773, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Etat actuel des maisons souveraines des princes et princesses de l'Europe*, 18..

in-18; 2° *Histoire chronologique, généalogique et politique de la maison de Bade*, 1807, 2 vol. in-8°; 3° *Histoire généalogique, chronologique, politique et militaire de la maison royale de Wurtemberg*, 1808, 2 vol. in-18; 4° *Histoire générale des ordres de chevalerie civile et militaire, existant en Europe*, 1811, in-4°; 5° *Tablettes chronologiques, généalogiques et historiques des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, in-8°; 6° *Histoire généalogique des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, 2 vol. in-8°, et atlas (comprenant la maison d'Autriche). 7° *La France militaire sous les quatre dynasties*, 1812, 2 vol. in-18; 8° *la France législative, ministérielle, judiciaire et administrative sous les quatre dynasties*, 1813, 4 vol. in-8°; 9° *le Correcteur de l'atlas généalogique de Lesage*, 1813, in-8°; 10° *Nobiliaire universel de France*, 1814-1818, 16 vol. in-8° : l'ouvrage se continue. 11° *Les siéges, batailles et combats mémorables de l'histoire ancienne et romaine*, 1815, in-8°; 12° *Etat actuel de la noblesse en France*, 1816, 3 vol. in-18; 13° *Martyrologe universel*, 1823, in-8°; 14° *Album historique des gens du monde*, 1824, 3 vol. in-18. Les gens du monde, et même les savans, sauront gré de ce dernier ouvrage à son auteur. Les 3 minces volumes de cet album renferment plusieurs in-fol. C'est un résumé de l'histoire ancienne et moderne, au moyen duquel la plupart des lecteurs peuvent, en s'évitant des recherches pénibles, s'initier à tous les secrets de l'histoire. Un autre ouvrage de M. de Saint-Allais, le *Nobiliaire*, monument élevé, par la patience et l'érudition, à la vanité des familles nobles de France, a été puisé en partie dans les anciens dictionnaires de la noblesse, ou dressé sur les mémoires particuliers des familles. Mais comme ces familles peuvent être portées à en imposer sur leur origine et sur les services rendus à l'état, l'auteur a dû craindre de prendre la responsabilité de tous ses documens; et plus consciencieux qu'il n'appartient ordinairement à un généalogiste, il a eu la *bonne foi* de rejeter la responsabilité de ces mémoires sur ceux mêmes qui les lui ont confiés. Mais le plus grand nombre des articles du nobiliaire est tracé d'après les titres originaux, ou sur les preuves faites au cabinet des ordres du roi. M. de Saint-Allais a conçu, en 1819, une grande entreprise, aussi honorable pour lui qu'utile aux lettres : c'est une nouvelle édition in-fol., in-4° et in-8°, de l'*Art de vérifier les dates*, le plus beau monument de l'histoire générale, ouvrage des célèbres bénédictins de Saint-Maur. Il était épuisé depuis long-temps, et ces savans religieux se disposaient à le faire réimprimer avec des augmentations importantes, quand la révolution suspendit tout-à-coup l'exécution de ce projet. C'était à M. de Saint-Allais, devenu propriétaire de la partie inédite de leur travail, qu'il était réservé de le publier; mais l'ouvrage des bénédictins, arrêté en 1770, offrait encore, jusqu'à nos jours, une lacune que le nouvel éditeur a voulu remplir, en réunissant avec exactitude et précision toutes les époques de l'Histoire

contemporaine. M. de Courcelles, devenu à son tour propriétaire de ce grand ouvrage, l'a augmenté d'une 3e partie, mise au jour en 1821, et qui offre le développement des faits récemment consignés par M. de Saint-Allais.

SAINT-AMANS (JEAN-FLORIMON BOUDON DE), archéologue et naturaliste, est né à Agen, département de Lot-et-Garonne, le 25 juin 1749. Il a rempli pendant long-temps les fonctions de président du conseil-général de son département. On lui doit comme savant : 1° *Voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées*, suivi d'une description abrégée des plantes qu'il y a observées et recueillies, sous le titre de *Bouquet des Pyrénées*, Agen, 1787, in-8°; 2° *Eloge de Linné*, Agen, 1791, in-8°; 3° *Traité élémentaire sur les plantes les plus propres à former les prairies artificielles*, in-8°, Agen, an 3 (1795); 4° *Philosophie entomologique*, in-8°, Agen, an 7 (1799); 5° *Observations sur les pierres tombées du ciel* (qu'il paraît avoir le premier nommées *uranolithes*); 6° *Mémoires* sur l'histoire naturelle et les antiquités; 7° *Voyage agricole, botanique et pittoresque dans une partie des landes de Lot-et-Garonne et de la Gironde*, Agen, 1818, in-8°. Il est encore auteur de la *Flore agénoise*, recueil qu'il a commencé en 1809. Ses deux fils se sont aussi distingués l'un dans la carrière des arts, et l'autre dans la profession des armes. L'aîné, JEAN BOUDON DE SAINT-AMANS, né à Agen le 11 mai 1774, a fait plusieurs découvertes pour la fabrication des cristaux, et de la porcelaine. Par un procédé nouveau il incruste des bas-reliefs ou figures de ronde bosse dans le cristal, « ce qui, sans altérer les couleurs, garantit plus efficacement leur conservation. » Le second, JEAN-CASIMIR BOUDON DE SAINT-AMANS, né à Agen le 2 février 1785, chef d'escadron au régiment des lanciers de la garde royale, chevalier de Saint-Louis, et officier de la légion-d'honneur, a fait sous l'empire les campagnes d'Espagne et de Russie. Il s'est surtout distingué aux batailles de Wagram et de Toulouse; il a été plusieurs fois blessé grièvement. M. de Saint-Amans est toujours (1825) en activité de service.

SAINT-AMOUR (MATHIEU-JOSEPH GUISLAIN), membre du conseil des cinq-cents, officier de la légion-d'honneur, naquit à Ardres, dans l'ancienne province de Picardie. Son père, officier de l'hôtel royal des Invalides, l'avait destiné successivement à la carrière militaire et ecclésiastique; mais le jeune abbé préféra les fonctions de la magistrature. Nommé procureur du roi au bailliage d'Ardres, puis conseiller-pensionnaire de l'échevinage de Bourbourg et membre du bureau intermédiaire de l'assemblée provinciale de Picardie, il s'était distingué, dans ces divers emplois, par ses talens et par sa probité. A l'époque de la révolution, il fut promu, par ses concitoyens, au grade de major dans la garde nationale, et nommé ensuite l'un des administrateurs du département du Pas-de-Calais. M. de Saint-Amour redescendit volontairement aux modestes fonctions de maire de sa ville natale. Nommé

plus tard commissaire du gouvernement à Audruick, il eut à lutter long-temps dans cette administration contre un pouvoir rival, et il mérita bien des administrés de ce canton, en les préservant, autant qu'il fut en lui, des vexations de l'arbitraire. Il fut élu au conseil des cinq-cents en l'an 7; l'amour du bien lui fit accepter cette mission, comme après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) l'expectative d'espérances qui furent déçues le fit y renoncer. Il devint alors receveur des contributions indirectes à Saint-Omer; mais son caractère et ses principes se trouvant trop antipathiques avec les calculs et les rigueurs du fisc, il se démit de son emploi pour se retirer à sa campagne. C'est dans cette retraite que le gouvernement le nomma juge-de-paix du même canton qu'il avait déjà administré. Il n'accepta pas, durant les *cent jours*, en 1815, les fonctions de député à la chambre des représentans, auxquelles il avait été nommé par le collége de Saint-Omer, et il mourut le 25 août 1823, laissant la mémoire d'un administrateur éclairé, d'un magistrat intègre et d'un citoyen ami des lois.

SAINT-AMOUR-GOOSSEN, frère du précédent, négociant à Calais, a rempli en cette ville les fonctions d'administrateur de district et de commissaire du gouvernement près de l'administration municipale. Quoiqu'il n'eût pas été préparé par une éducation toute commerciale à la pratique de l'administration publique, il y apporta, dans les temps les plus difficiles, le zèle et les efforts qui, dirigés par des vues droites, assurent les succès. Chargé souvent d'exercer les fonctions de la haute-police envers les Français et les étrangers, dans leurs communications avec la France et l'Angleterre, il sut, sans trahir la confiance de l'autorité ni la sûreté du pays, supprimer ou adoucir ce que les ordres du gouvernement avaient d'inutile dans leur exécution ou d'excessif dans leurs rigueurs. Il mourut à Calais le 26 mai 1812.

SAINT-ANGE (L. A. Fariau de), dont le nom serait mieux écrit peut-être, et d'une manière plus conforme à son orthographe primitive, *Desaintange*, fut un de nos versificateurs les plus habiles, s'il n'est un de nos poëtes les plus remarquables. Il naquit en 1752, à Paris, d'une famille de robe. Ses études furent singulièrement lentes; il avait acquis au collége Duplessis, où il se trouvait, une réputation d'inaptitude et de lenteur d'intelligence, qui était passée en proverbe. Cependant il cherchait dès-lors à composer des vers français, et s'appliquait uniquement à traduire des morceaux d'*Ovide*. On peut dire que sa vie entière est dans ce besoin irrésistible de reproduire en français les beautés brillantes et légères du chantre de l'Olympe et des amours. De longs essais infructueux, et les railleries de ses condisciples, ne firent que fortifier cet instinct, et il devint maître du mécanisme de son art. Traduire Ovide, le commenter, l'imiter, le défendre, a été l'unique affaire de Saintange; et même dans ses Mélanges poétiques, où il n'a point affecté le rôle de traducteur,



M.r de S.t Ange.

Fremy del. et Sculp.

il est aisé de reconnaître partout l'empreinte du génie original qu'il avait adopté comme son modèle. Un modique patrimoine suffit à son existence, et sur la fin de sa vie, les munificences de l'empereur allèrent le trouver dans sa solitude. Ovide tout entier a été traduit par Saintange. La traduction des *Amours* manque de ce charme et de la mollesse voluptueuse qui eussent dû la caractériser; mais la fermeté de la versification, la vérité du coloris, la fidélité de la traduction, distinguent les *Métamorphoses*, et placent cet ouvrage au premier rang, immédiatement après la traduction des *Géorgiques* de Delille, et celle du poëme de *Lucrèce*, par M. de Pouqueville. Saintange avait été reçu membre de la seconde classe de l'institut (académie-française) trois ans avant sa mort, arrivée en 1812.

SAINT-AUBIN (AUGUSTIN DE), graveur distingué de portraits, naquit en 1736, et fut un des derniers élèves de Cars. Son talent comme graveur, et ses succès dans le genre du portrait, lui valurent, avant la révolution, son admission à l'académie royale de peinture, et sous le gouvernement républicain, la place de graveur de la Bibliothèque, place que lui conserva l'empereur Napoléon : néanmoins, il ne fut point de l'institut. Saint-Aubin « se fit une réputation justement méritée dans le *portrait*, où il a excellé par l'esprit et la finesse de sa touche : » il a exposé plusieurs fois au salon du Louvre. L'exposition de l'an 12 de la république présentait de cet artiste trois cadres renfermant, dans l'un huit portraits, dans le second, vingt portraits d'hommes illustres du siècle de Louis XIV, enfin dans le troisième, des gravures, médaillons et pierres. Les portraits les plus remarquables qu'il ait exécutés sont ceux de *Necker*, de *Fénélon*, d'*Helvétius*, de *Le Kain*, de *Greuze* et de *Condorcet*. Saint-Aubin mourut au mois de novembre 1807.

SAINT-AUBIN (MADAME), célèbre actrice de la comédie Italienne, depuis théâtre Feydeau, née vers 1764, était attachée, avec son mari, au théâtre de Lyon, où elle jouait la comédie et l'opéra-comique, lorsque M. Saint-Aubin reçut un ordre de début pour l'Opéra, où il devait doubler MM. Lainez et Rousseau. Mme Saint-Aubin, appelée peu de temps après (en janvier 1785) au même théâtre, y parut dans le rôle de *Colinette à la cour*. Elle était jeune, jolie; sa voix était pure, et tout lui présageait des succès; mais, en restant à l'Opéra, elle perdait le fruit de ses études et l'avantage de paraître dans des rôles où déjà elle avait fait sensation. Elle demanda et obtint, dans la même année, la permission de passer à la comédie dite Italienne; elle débuta à ce théâtre par le rôle de *Marine* de la *Colonie*. « Son succès fut complet, dit M. de Saint-Sauveur, dans sa *Galerie dramatique*; il ne pouvait manquer de l'être : il était rare de réunir autant d'avantages naturels et acquis. Une voix fraîche et flexible, une très-bonne méthode de chant, une figure non-seulement jolie, mais expressive, et

par conséquent théâtrale; des gestes simples et vrais, de l'intelligence, de l'habitude, et l'aisance, qui en est le fruit; comment tant de qualités réunies auraient-elles manqué de réussir? On la vit toujours, avec un plaisir nouveau, remplir les rôles de *Denise*, de l'*Épreuve villageoise;* de *Babet*, dans *Blaise et Babet;* de *Colombine*, dans le *Tableau parlant;* de *Babet*, dans le *Droit du Seigneur;* d'*Isabelle*, dans *Isabelle et Gertrude;* d'*Annette*, dans *Annette et Lubin;* de *Chloé*, dans le *Jugement de Midas;* de *Jacinthe*, dans l'*Amant jaloux;* d'*Agathe*, dans l'*Ami de la maison;* de *Lindor*, dans l'*Amoureux de quinze ans;* de *Thérèse*, dans les *Amours d'été;* et même des rôles intéressans dans les comédies sans musique, comme ceux d'*Eugénie* dans la *Femme jalouse*, d'*Angélique* dans l'*Épreuve nouvelle*, etc. » Le même auteur termine ainsi sa notice sur Mme Saint-Aubin : « On épuiserait toutes les formules de l'éloge si on prétendait exprimer comme on le sent l'admiration qu'inspirèrent constamment les rares talens de cette charmante actrice : jamais son talent ne s'est démenti; et jusqu'à sa retraite du théâtre, Mme Saint-Aubin fut l'idole d'un public juste et éclairé... Pendant plus de 20 ans qu'elle a embelli l'Opéra-Comique, *ingénuités, travestissemens, soubrettes, grandes coquettes*, tout a été de son ressort : elle joua tous les caractères avec une perfection étonnante. Elle fut inimitable dans tout, fit le succès des ouvrages nouveaux, et soutint au même degré sa haute réputation. » Mme Saint-Aubin se retira du théâtre en 1812. On répandit le bruit, en 1816, et la plupart des journaux répétèrent ce bruit, que cette célèbre actrice voulait établir un nouvel Opéra-Comique. Elle en fut si vivement affligée, qu'elle se hâta de réclamer par la lettre suivante, qui fut rendue publique : « A mon retour de la campagne, où, pendant plusieurs mois, je n'ai lu aucun journal, j'ai appris, avec autant d'étonnement que d'indignation, que l'on faisait de moi une directrice d'un nouvel Opéra-Comique. Ce n'est pas après avoir fourni une longue carrière théâtrale que je songerai à quitter la retraite, et à échanger le bonheur de mon intérieur contre le fardeau d'une administration; d'ailleurs mon intérêt et mes affections m'unissent au théâtre royal de l'Opéra-Comique. Ma famille entière y a consacré ses talens, et mes enfans, marchant sur mes traces, ne sacrifieront jamais leur devoir aux vains projets de quelques personnes inquiètes ou ambitieuses. »

SAINT-AUBIN (N.), ancien acteur du théâtre de Lyon, débuta à l'Opéra, et suivit sa femme (voir l'article précédent) à l'Opéra-Comique, où, sans avoir des succès remarquables, il fut toujours bien accueilli du public et toujours cher à son théâtre, où il était aimé et estimé pour ses talens utiles et ses qualités personnelles. Il prit sa retraite quelque temps après sa femme, et cultiva, parmi plusieurs talens utiles, celui de graveur. M. Saint-Aubin mourut il y a quelques années.

SAINT-AUBIN (MADAME DUBET),

célèbre cantatrice du théâtre Feydeau, attachée à la chapelle de l'empereur, est fille des précédens, et reçut, pendant trois années, des leçons de Tarchi avant de passer au conservatoire de musique, où elle devint élève de Garat. Mme Duret-Saint-Aubin concourut puissamment à la prospérité du théâtre auquel ses parens s'étaient dévoués. Elle a pris, depuis long-temps, sa retraite.

SAINT-AUBIN (Alexandrine), sœur cadette de la précédente, débuta à l'Opéra-Comique, en 1810, par le rôle de *Cendrillon*. Elle y obtint un succès de vogue. Elle avait de la grâce et de la gentillesse; mais elle n'avait ni l'âme de sa mère, ni la voix de sa sœur, et n'etait pas appelée à soutenir leur haute réputation. Alexandrine Saint-Aubin, quelque temps avant de quitter le théâtre, où elle resta peu, a épousé M. Joly, acteur du Vaudeville, qui, à un talent plein de naturel dans tous ses rôles, joint celui de l'un de nos dessinateurs les plus agréables.

SAINT-AUBIN (N.), ancien membre du tribunat, né en Alsace vers 1758, était professeur de droit public avant la révolution. Il ne commença à prendre part aux débats politiques, et à se faire connaître par ses écrits, qu'à l'époque de l'établissement de la constitution de l'an 3 (1795). Ardent ami de la liberté, écrivain ingénieux et fécond, plein de verve et d'originalité, il égayait les discussions les plus graves par des saillies spirituelles. S'occupant particulièrement de finances, de statistique et de questions de droit, il faisait insérer dans les écrits périodiques de cette époque une foule d'articles, dans lesquels des raisonnemens profonds, les calculs les plus exacts et les plus incontestables, se trouvaient souvent mêlés au persifflage, à l'ironie ou au sarcasme. Les journaux de l'*Ami des Lois* et de *Paris* servirent principalement d'arène à sa polémique. Ami de M. Lecoulteux de Canteleu, alors membre du conseil des anciens, depuis sénateur et pair de France, Saint-Aubin, qui lui avait souvent servi de secrétaire, fut appelé au tribunat par le premier consul en 1801. Privé de toute fortune indépendante, c'était la seule époque de sa vie où il connut quelque aisance; mais il ne songea nullement à l'augmenter, ni même à la conserver par des complaisances pour le pouvoir. Saint-Aubin fit partie de la faible minorité qui osa s'opposer, pendant la première année de l'existence du tribunat, à certaines vues du gouvernement. Il combattit plusieurs projets de loi; et ses discours, ainsi que ses écrits, étaient pleins d'idées neuves et de traits piquans; aussi fut-il compris, dès l'année 1802, avec MM. Benjamin Constant, Ganilh, et autres tribuns, dans la première élimination que subit ce corps avant sa destruction totale. En 18[illegible], Saint-Aubin ouvrit un cours public de statistique et de finances, qui eut de nombreux auditeurs. Cet homme estimable par son caractère comme par ses talens, mourut à Paris en 1822. Outre ses nombreux articles insérés dans les feuilles périodiques, il a publié les ouvrages suivans: 1° *Théorie des lois pénales*, par

Jérémie Bentham, traduit de l'anglais, et faisant suite au *Traité des délits et des peines*, de Beccaria, traduit par Morrelet, 1797, in-8°; 2° *Exposition des avantages qui résultent de la vente immédiate des biens nationaux de la Belgique, contre des inscriptions au grand-livre*, 1797, in-8°; 3° *Observations sur le discours de Gilbert-des-Molières, concernant le rapport du ministre des finances, avec quelques observations générales sur les impôts, et particulièrement sur l'impôt du sel*, 1797, in-8°; 4° *Sur la mobilisation des deux tiers de la dette publique, d'après le projet de la commission des finances, qui propose de convertir le capital de ces deux tiers en bons au porteur, admissibles uniquement en acquisitions de domaines nationaux*, 1797, in-8°; 5° *Réflexions sur la résolution du 26 pluviôse, concernant les parens d'émigrés*, 1799, in-8°; 6° *Ne peut-on pas sauver la république en la faisant aimer? N'y a-t-il pas moyen d'emprunter 100 millions? ou Réflexions détachées sur l'emprunt de 100 millions*, 1799, in-12; 7° *le Change, le Pair du change, et les arbitrages expliqués*, 1811, in-8°; 8° *Dialogue entre M. Geyser, inspecteur-général des ci-devant droits-réunis, et M. Wolf, employé à la division des tabacs*, 1814, in-8°; 9° *l'Industrie littéraire et scientifique, liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière, ou Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendans*, tom. Ier, 1re partie, *Finances*, 1816, in-8°; 1817, in-8°; tom. Ier, 3me partie, 1817, in-8°. 10° *Annales de la session de 1817 à 1818*, 3e et 4e livraisons du tom. Ier (les autres livraisons sont de M. Benjamin-Constant). 11° *Essai sur la contrainte par corps, à l'occasion du projet soumis aux chambres*, 1818, in-4°. Un fils de Saint-Aubin, élevé à l'école de Fontainebleau, a fait, avec distinction, les campagnes d'Allemagne. Un autre, M. de Saint-Aubin, collaborateur aux *Annales des faits et sciences militaires*, a publié : *le Siége de Dantzick en 1807, rédigé sur le journal du siége du maréchal Lefèvre, et sur les Mémoires authentiques de plusieurs officiers-généraux*, par Nibuatnias (anagramme de Saint-Aubin), Paris, chez Plancher, 1818, 14 feuilles in-8°.

SAINT-AULAIRE (LE COMTE LOUIS-BEAUPOIL DE), ex-chambellan de l'empereur Napoléon, chevalier de l'ordre de la Réunion, préfet, député, est né en 1779. Il appartient à l'ancienne famille du poète aimable, le marquis de Saint-Aulaire, qui fut membre de l'académie-française, et est neveu de l'ancien évêque de Poitiers. En 1811, il devint chambellan de l'empereur, et en 1812, préfet du département de la Meuse. Après le rétablissement du gouvernement royal, en 1814, il fut simplement changé de préfecture. Il reçut celle de la Haute-Garonne, et était à Toulouse, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, au mois de mars 1815. M. de Saint-Aulaire adressa à ses administrés une proclamation, dans laquelle il les engageait à rester calmes et soumis aux événemens; il donna sa démission, et resta sans fonc-

tions pendant les *cent jours*; mais au second retour du roi, le département de la Meuse l'élut à la chambre des députés, où il se montra un des plus fidèles défenseurs des libertés constitutionnelles. Il se fit surtout remarquer par son énergie à soutenir la cause des protestans du Midi, sur lesquels pesait la plus déplorable réaction. La chambre dite *introuvable* ayant été dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816, il rentra dans la vie privée, son âge n'ayant pas permis de le réélire. En 1818, il fut nommé président du collége électoral du département du Gard, dont les suffrages le reportèrent à la chambre. On ne retrouva pas cette fois l'énergique ami d'une cause que la charte couvrait de son égide royale. « Il est vrai, dit-on, que dans l'intervalle de ses deux députations, M. de Saint-Aulaire avait marié sa fille, nièce, par sa mère, de la duchesse de Brunswick-Lunebourg-Bevern, au comte Decazes, alors ministre de la police, et depuis ministre de l'intérieur avec la présidence du conseil. Cette circonstance nous paraît expliquer suffisamment pourquoi M. de Saint-Aulaire a changé, dans l'assemblée, d'opinions, de place et de langage. Le beau-père d'un ministre resté libéral eût été un contre-sens politique, dont M. de Saint-Aulaire n'a pas jugé à propos de donner l'exemple, fort extraordinaire sans doute, mais qui certainement ne serait pas devenu contagieux. Lorsque, dans la séance du lundi 14 février 1820, M. Clausel de Coussergues a dénoncé M. Decazes comme complice de l'assassinat du duc de Berry, le comte de Saint-Aulaire a gardé le silence, mais M. Clausel de Coussergues ayant, le lendemain, déposé sa proposition sur le bureau, et MM. Cornet-d'Incourt, Benoit, Castel-Bajac, Chabrillant, La Bourdonnaie, Marcellus, Maccarthy, etc., ayant appuyé la proposition de leur collègue, M. de Saint-Aulaire a pris la parole, non pour justifier son gendre d'un attentat atroce dont il est assez défendu par son caractère personnel, mais pour s'opposer à ce qu'une accusation aussi abominable qu'absurde fût consignée dans le procès-verbal de la chambre; il termina sa réponse par ces paroles adressées à M. Clausel de Coussergues : Vous êtes un calomniateur. » Mais M. de Saint-Aulaire, qui est libéral par principe, et qui fut ministériel par sentiment, redevint ce qu'il n'aurait jamais dû cesser de paraître, le courageux ami des libertés nationales. Lors de la pétition de M. Madier de Montjau (*voy.* ce nom), « il fait le tableau des excès commis à Nîmes et des excès qui peuvent encore s'y commettre; établit que la sécurité ne peut pas régner dans Nîmes, puisque la partie éminente de la ville est détachée du gouvernement, et ne cesse d'espérer et de reconnaître une autre loi que la loi, un autre gouvernement que le gouvernement, un autre roi que le roi lui-même....; atteste que toutes les atrocités, rapportées dans la pétition de M. Madier de Montjau, sont de notoriété publique; rend hommage aux intentions droites de M. Madier. C'est un des hommes les

plus respectables du département du Gard; c'est un homme de sens, d'honneur et de courage, et plus on fera de recherches, plus on reconnaîtra la vérité des faits qu'il rapporte, plus on appréciera le mérite de son dévouement. » En conséquence, M. de Saint-Aulaire appuie le renvoi de la pétition au conseil des ministres. Dans la discussion du projet de loi sur les élections, il « démontre que ce projet détruit les libertés publiques, avilit la chambre, anéantit le gouvernement représentatif, et met le pouvoir aux mains d'un parti. Les inconvéniens qu'on reproche à la loi du 5 février, sont ceux du gouvernement représentatif. La mort n'est jamais le remède d'une maladie.... On nous promet que la féodalité ne reviendra pas : c'est nous supposer absurdes; quand nous parlons de l'effroi qu'on a du retour de l'aristocratie, nous ne parlons pas de l'aristocratie purement féodale. Nous savons bien qu'il ne s'agit pas d'aller à ses affaires le casque en tête et la rondache en main; aucun des membres du côté droit n'a encore décoré sa maison de créneaux et de machicoulis; mais si c'est une aristocratie moins burlesque, elle sera peut-être plus dangereuse et plus puissante. » Après avoir signalé les dangers de la nouvelle loi, il en vote le rejet. M. de Saint-Aulaire a cessé de faire partie de la chambre en 1823, et n'a point été réélu à celle de 1824.

SAINT-AULAIRE (LE COMTE JOSEPH-BEAUPOIL DE), pair de France, etc., est cousin-germain du précédent. Il émigra avec les princes, et fut nommé par le roi Louis XVIII, le 22 juillet 1814, lieutenant-général, peu de temps après, chef-d'escadron des gardes-du-corps; le 3 mai 1816, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et enfin pair de France. M. de Saint-Aulaire avait obtenu du même prince, le 2 septembre 1814, en faveur de son gendre le comte GAREAU, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de BEAUPOIL-SAINT-AULAIRE.

SAINT-AULAIRE (N. BEAUPOIL DE), capitaine de vaisseau avant la révolution, émigra avec les princes français, et servit à l'armée du prince de Condé; il rentra dans sa patrie après l'établissement du gouvernement consulaire. Admis à la retraite sous le gouvernement du roi, en 1814, il reçut en même temps la croix de Saint-Louis.

SAINT-AULAIRE (N. BEAUPOIL DE), qui n'est point de la famille des comtes de Saint-Aulaire, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Observations d'un avocat sur l'arrêté du parlement, du 13 août 1787*; 2° *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage; lettre au comte de Mirabeau*; 3° *de l'Unité du pouvoir monarchique*; 4° *Considération sur quelques intérêts de l'Europe*, 1792, in-8°; 5° *des Destinées de l'Europe*, 1797, in-8°.

SAINT-AULAIRE (N. BEAUPOIL DE), également étranger à la famille des comtes de Saint-Aulaire, était, quoique bien jeune encore, officier de l'ancienne armée. Écrivain énergique et de la plus belle espérance, comme il avait été un des plus braves de cette immortelle armée, il publia plu-

sieurs opuscules politiques, entre autres un : *Oraison funèbre du duc de Feltre*, dans laquelle « il développait, disent les auteurs d'une biographie étrangère, la conduite de cet ancien ministre de la guerre du gouvernement impérial, et du gouvernement du roi, à l'égard de l'armée française. » Nous laisserons parler les mêmes auteurs pour le reste de cette notice. « Provoqué avec menaces par M. Harty de Pierrebourg, Saint-Aulaire, relevant à peine d'une grave blessure au bras, reçue dans un précédent duel, et à qui son état de faiblesse rendait la défense presque impossible, eût été en droit, sans doute, d'ajourner jusqu'à son entier rétablissement, la satisfaction que réclamait de lui son adversaire; c'était l'avis de son respectable père, autorité irrécusable en matière d'honneur, celui de tous ses amis, indignés du choix fait, par le sieur Harty pour cette explication, d'une époque où la santé de M. Saint-Aulaire mettait toutes les chances du combat du côté du provocateur; mais toutes les instances ont été inutiles, et le jour du combat a été fixé. Trahi, non par son courage, mais par ses forces, le jeune Saint-Aulaire, percé d'un coup d'épée, est tombé mort, laissant de vifs regrets à son vieux père, dont il était adoré, et à ses braves et nombreux amis, qui sont l'espoir de la patrie. » L'affaire relative à ce duel soumise aux tribunaux, a enfin été jugée en 1824. M. Harty de Pierrebourg a été renvoyé de toute plainte.

SAINT-CHAMANS (LE COMTE ALFRED DE), maréchal-de-camp, colonel du régiment de dragons de la garde-royale, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion-d'honneur, d'une ancienne famille de Périgord, est né en 1781. Il prit, en 1801, du service comme simple dragon dans le 9e régiment, et passa sous-lieutenant en 1803, dans le 6e régiment de la même arme, qui était en Italie. En 1804, il devint aide-de-camp du maréchal Soult, commandant du camp de Boulogne. Nommé capitaine et membre de la légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et chef d'escadron à la suite des campagnes d'Iéna, d'Eylau et de Friedland, M. de Saint-Chamans se rendit, à la fin de 1807, à Saint-Pétersbourg, comme chargé de mission auprès de l'empereur Alexandre, qui l'accueillit bien. Il passa avec le maréchal Soult en Espagne et en Portugal, où il fut fait officier de la légion-d'honneur, en 1809, après la bataille d'Ocana, et nommé colonel après la prise de Badajoz en 1811. Chargé en cette qualité du commandement du 20e régiment de dragons, qui était en Andalousie, il le quitta, en 1812, pour commander le 7e régiment de chasseurs à cheval, avec lequel il fit la campagne de Russie. Il fut blessé au mois d'octobre de cette année, à la retraite de Polotsk; et fut fait prisonnier, en 1813, à Leipsick, après avoir reçu deux nouvelles blessures. Le rétablissement du gouvernement royal, en 1814, lui valut sa liberté et sa rentrée en France. Le général Dupont, alors ministre de la guerre, le prit comme son premier aide-de-camp, et le fit nom-

mer commandant des chasseurs du roi. Pendant les *cent jours*, en 1815, il rentra dans sa famille. Après la seconde restauration, il fut promu au grade de maréchal-de-camp, et placé à la tête du régiment de dragons de la garde-royale en qualité de colonel. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, et commandeur de la légion-d'honneur.

SAINT-CHAMANS (LE BARON JOSEPH DE), frère du précédent, préfet, officier de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc., est né en 1779. Auditeur au conseil-d'état, en 1810, il fut du nombre des auditeurs qui accompagnèrent, en 1811, M. Dudon (*voyez* ce nom), dans les provinces du Nord de l'Espagne; il reçut peu après sa nomination d'intendant de Palencia. Il était de retour à Paris lors du rétablissement du gouvernement royal en 1814. Le roi le nomma, vers le milieu du mois de mars 1815, préfet de l'Isère, où il se rendit ; mais Grenoble, chef-lieu du département, était déjà au pouvoir de Napoléon, et M. de Saint-Chamans fit de vains efforts pour pénétrer dans la ville. Après la seconde restauration, il obtint la préfecture du département de Vaucluse. Il paraît qu'il fut impuissant pour empêcher (ou arrêter du moins) les troubles qui ensanglantèrent Avignon. En 1817, préfet du département de la Haute-Garonne, il a cessé d'administrer ce département en 1823. M. de Saint-Chamans a été successivement nommé, par Louis XVIII, membre et officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur.

SAINT-CHAMANS (LE VICOMTE AUGUSTE DE), maître des requêtes, membre de la chambre des députés, chevalier de la légion-d'honneur, est l'aîné des deux précédens. Il naquit en 1777. Constamment opposé aux principes de la révolution, il fut emprisonné, en 1794, et obligé de se cacher après les événemens du 13 vendémiaire an 4 (5 novembre 1795). Le gouvernement impérial, qui employait ses frères, ne lui confia aucune fonction, et M. de Saint-Chamans ne figure sur la scène politique que depuis 1814, d'abord comme auteur d'une apologie du gouvernement royal sous le titre d'*Examen des fautes du dernier gouvernement*, qu'il publia en 1815, et ensuite, en 1816 et 1817, comme président du collége électoral de l'arrondissement d'Epernay. Sa nomination, en qualité de maître des requêtes en service ordinaire, fut la récompense de son zèle dans ses fonctions électorales. M. de Saint-Chamans s'est lancé dans la polémique en publiant, en 1817, une brochure sur le budget, et, en 1818, une *Revue de la session de* 1817. Malheureusement il a eu pour adversaire M. Benjamin Constant, qui, dans la *Minerve*, a soumis à l'examen de l'impartialité et de la dialectique la plus serrée, la dernière œuvre ministérielle de cet écrivain. M. de Saint-Chamans compose aussi des romans politiques. On lui en doit entre autres un qui a pour titre : *Raoul de Valmire*. Il a été nommé, en 1824, par le département de la Marne, membre de la chambre des députés.

SAINT-CHAMOND (Claire-Marie Mazareli de), l'une des dames françaises qui ont cultivé la littérature avec des succès mérités, naquit à Paris, en 1731, et mourut dans cette ville, vers 1800. Ses ouvrages sont : 1° *Éloge de Sully*, 1764, in-8°, qui concourut pour le prix de l'académie : il est presque toujours écrit avec élégance et simplicité; 2° *Camédris*, roman, 1765, in-12. « C'est une production ingénieuse, assaisonnée de tout ce que la connaissance du monde et celle du cœur humain peut offrir d'instructif et de piquant. La morale en est d'autant plus facile à saisir qu'elle s'y trouve en action. » 3° *Éloge de René Descartes*, 1769, in-8° : cet ouvrage ne fut pas moins bien accueilli du public que l'Éloge de Sully; 4° *Lettre de J. J. Rousseau*, in-12; 5° *les Amans sans le savoir*, comédie en 3 actes et en prose, 1771.

SAINT-CRICQ (le comte de), conseiller-d'état, président du conseil du commerce, pair de France, commandeur de l'ordre de la légion-d'honneur, est né à Lescar, département des Basses-Pyrénées, en 1775, d'une des plus anciennes familles du Béarn. Après avoir occupé plusieurs emplois administratifs, il était chef de division dans l'administration des douanes sous le gouvernement impérial. Par ordonnance royale du 24 août 1815, il fut nommé conseiller-d'état en service ordinaire, attaché au comité des finances, et dans le mois d'octobre suivant, il fut fait directeur-général des douanes, dont il avait déjà, depuis quelque temps, l'administration en chef. Il soutint, en qualité de commissaire du roi, devant la chambre de 1815, la discussion d'un projet de loi sur les finances. La dissolution de cette chambre ayant eu lieu par l'ordonnance du 5 septembre, M. de Saint-Cricq fut choisi par le roi pour présider le collége électoral du département de Seine-et-Marne, qui le nomma député à la nouvelle session. Dans les séances des 10 et 12 février 1817, il développa les motifs du budget de cette année, et en demanda l'adoption. La chambre ordonna l'impression de son discours. Il parut plusieurs fois à la tribune pendant cette session et les suivantes, défendit les dispositions et mesures prises pendant son administration, et soutint en thèse générale que les douanes étaient tellement nécessaires à l'état, « que si le trésor, au lieu » d'en recevoir quelques millions, » devait sacrifier quelques millions » pour les maintenir, il n'y aurait » pas à hésiter pour leur conser» vation. » En parlant de la contrebande, fléau qu'il ne dépendait pas des gouvernemens d'anéantir entièrement, il établit qu'elle éprouvait cependant les plus grands obstacles en France, et en donna la mesure en exposant le taux des primes d'assurances qui s'élevaient jusqu'à 30 pour cent. Dans la séance du 18 février 1818, où fut mis en discussion un article relati au transit par l'ancienne province d'Alsace, des denrées coloniales, M. de Saint-Cricq exposa les réclamations du département du Rhin, et proposa de lui accorder ce droit de transit, moyen-

nant toutes les précautions nécessaires que l'administration prendrait pour en prévenir l'abus. La demande des habitans du département du Rhin ne fut cependant point admise, et l'article qui les concernait dans le projet de loi fut écarté dans la discussion. Il provoqua depuis, en plusieurs occasions, toute la sévérité des lois contre les contrebandiers, qu'il représentait comme ennemis de la société, et faisant, au sein de la paix même, une guerre continuelle à leur patrie, en luttant scandaleusement contre sa prospérité et tous les efforts de l'industrie. Le 24 mars suivant, M. de Saint-Cricq défendit à la tribune les dispositions d'une nouvelle loi sur les douanes. Le projet du transit des denrées coloniales par les départemens du Rhin y était reproduit sous d'autres formes; mais l'orateur s'y était montré opposé dans le conseil-d'état, et il ne défendit pas à la chambre cette disposition, qui fut rejetée, quoique M. de Richelieu, alors ministre, montât à la tribune pour la soutenir. Le 23 avril suivant, il prononça un discours étendu, pour justifier sur tous les points, le budget de son administration. Nommé par le roi pour présider, en 1818, le collége électoral du département de Seine-et-Marne, M. de Saint-Cricq en fut de nouveau élu député à la seconde chambre. Il a depuis été élevé à la dignité de pair de France, et en quittant l'administration des douanes, il a été nommé président d'un conseil de commerce établi à cette époque.

SAINT-DIDIER (HIPPOLYTE DE), chevalier de la légion-d'honneur, était auditeur au conseil-d'état, lors de la première abdication de l'empereur. Après le retour de ce prince de l'île d'Elbe, et pendant les *cent jours* en 1815, il fut attaché au cabinet jusqu'à la seconde abdication, sur laquelle il a publié une brochure intitulée : *Nuit de l'abdication*, où l'on trouve des anecdotes curieuses sur plusieurs personnages marquans de cette époque, Paris, août 1815, in-8°.

SAINT-DIDIER (ALEXANDRE DE), chevalier de la légion-d'honneur; il était chef de bureau à la caisse d'amortissement, lorsqu'il fut nommé, en 1812, préfet du palais sous le gouvernement impérial.

SAINTE-ALDÉGONDE (LE COMTE CHARLES DE), lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis, ex-inspecteur-général des gardes nationales du département de l'Aisne, membre de la chambre des députés, descend d'une famille noble de la ci-devant province de Picardie. Il entra dans la carrière des armes, et fut élevé au grade de lieutenant-général le 31 octobre 1815. Tels sont les seuls renseignemens que nous offrent les recueils biographiques sur les services militaires de M. de Sainte-Aldégonde. Comme membre de la chambre des députés, et bien que votant avec le côté droit, il a montré des opinions que souvent les amis des libertés constitutionnelles n'auraient pas désavouées. En 1815, il se fit peu remarquer. Réélu en 1816, et souvent chargé de rapports, il prit particulièrement une part très-active à la discussion relative à la

loi des élections, et combattit les amendemens de la commission, demandant « que les députés nommés pendant le cours de la session à des emplois qui exigeraient une résidence fixe, fussent tenus d'opter entre ces emplois et leurs fonctions de députés. Il proposa aussi, mais d'une manière éventuelle, de donner plus d'extension à une proposition si importante, et d'exclure tout titulaire d'emploi salarié. Quand on s'occupa de l'examen du projet de loi sur les finances, il proposa de réduire de dix millions le budget du ministre de la guerre. » Lors de la présentation, en 1817, du projet de loi sur le recrutement, il « proposa de fixer à 60 ans l'âge des vieillards dont les fils aînés étaient exempts du tirage, au lieu de 70 ans que portait l'avis de la commission, appuyant cet amendement sur la vieillesse précoce des habitans de la campagne; mais il ne fut pas adopté. Il prononça, à la séance du 2 février, un discours assez étendu sur le même sujet, et insista pour que les soldats libérés par le licenciement ne fussent pas rappelés sous les drapeaux. Il demanda aussi la réduction de l'effectif de l'armée sur le pied de paix, et vota pour l'adoption des amendemens présentés par le général Dupont. Le 30 mars, il prit la parole en faveur des détenus pour dettes, et appuya leur demande d'une augmentation d'alimens. » M. de Sainte-Aldégonde n'a point été renommé à l'expiration de son mandat.

SAINTE-ALDÉGONDE (LE COMTE CAMILLE DE), neveu du précédent, colonel aide-de-camp de S. A. R. M. le duc d'Orléans, a d'abord été aide-de-camp du maréchal Augereau. Il devint, à l'époque du rétablissement du gouvernement royal en 1814, aide-de-camp de M. le duc d'Orléans, et il accompagna ce prince en Angleterre à la suite des événemens du 20 mars 1815. M. de Sainte-Aldégonde a épousé la veuve du maréchal Augereau; il continue à remplir ses fonctions auprès de S. A. R.

SAINTE-CROIX) GUILLAUME-EMMANUEL-JOSEPH-GUILHEM DE CLERMONT LODÈVE DE), membre, avant la révolution, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et depuis, de l'institut impérial, naquit à Mormoiron, près de Carpentras, département de Vaucluse, le 6 janvier 1746, d'une famille noble. Il fit ses études chez les jésuites de Grenoble, passa, en 1761, aux îles du Vent, revint dans sa patrie, et prit, pendant plusieurs années, du service dans les grenadiers de France. Renonçant à la carrière des armes pour suivre celle de la littérature, il s'occupa plus particulièrement de l'histoire ancienne, et fut admis, en 1777, à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, où il avait été couronné 5 ans auparavant pour son *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre-le-Grand*. Cet ouvrage, qui fut imprimé pour la première fois, en 1775, et pour la deuxième, en 1804, en un vol. in-4°, prouva dans l'auteur « un jugement fin, une critique exercée, une connaissance approfondie de la chronologie et de la géographie, une éloquence dictée par la noblesse des sentimens et par l'élévation de l'âme.

En paraissant ne considérer que les historiens d'Alexandre, Sainte-Croix devient véritablement l'historien lumineux et profond de l'une des plus brillantes époques des temps anciens. » Ses autres ouvrages sont : 1° *l'Ezour-Vedam*, ou ancien commentaire du Vedam, contenant l'exposition des opinions religieuses et philosophiques des Indiens, Yverdun, 1778, 2 vol. in-12 : il s'efforce de prouver dans les observations qu'il a mises en tête de cet ouvrage que rien n'est moins certain que l'antiquité des dogmes religieux et des livres sacrés des Indiens; 2° *de l'Etat et du sort des colonies des anciens peuples*, Philadelphie, 1779, 1 vol. in-8° : on trouve dans cet ouvrage des observations dignes de fixer l'attention; 3° *Observations sur le traité de paix conclu en 1763 entre la France et l'Angleterre*, Yverdun, 1782, un vol. in-12; 4° *Mémoires pour servir à l'Histoire de la religion secrète des anciens peuples, ou Recherches historiques sur les mystères du paganisme*, Paris, 1784, 1 vol. in-8° : cet ouvrage, composé à l'occasion d'un concours proposé par l'académie des belles-lettres, fut traduit en allemand en 1790; le traducteur a supprimé toutes les additions que l'auteur avait désavouées; 5° *Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre*, Yverdun, 1782, 2° édition, Paris, 1786, 2 vol. in-12; 6° *des Anciens gouvernemens fédératifs et de la législation de Crète*, 1799 : ce sont deux *Mémoires* que l'auteur avait lus à l'académie des inscriptions. « Le premier, et le plus important des deux, a pour objet de prouver que la Grèce n'eut jamais de constitution fédérative avant la ligue des Achéens; le second fait connaître l'origine des Crétois, leur législation, et le rapport des institutions de Sparte avec celles de Crète; l'un et l'autre sont accompagnés de divers éclaircissemens où l'auteur traite plusieurs points de critique et d'histoire avec sagesse et érudition. » 7° Un grand nombre de *Mémoires* et de *Dissertations* dans les recueils de l'académie des inscriptions, de l'institut, où l'auteur fut admis à la réorganisation des corps académiques, dans le magasin encyclopédique de feu Millin, etc. Sainte-Croix mourut à Paris, le 12 mars 1809.

SAINTE-SUZANNE (LE COMTE GILLES-JOSEPH-MARIE BRUNETEAU DE), lieutenant-général, pair de France, etc., est né à Châlons-sur-Marne, le 8 mars 1760. Il entra dans la carrière des armes en 1784, comme sous-lieutenant au régiment d'Anjou infanterie, et était capitaine au commencement de la révolution, dont il fit toutes les campagnes. Général de brigade à l'armée du Rhin-et-Moselle, en 1796, il passa ce fleuve à la tête des troupes qui s'emparèrent des îles du Rhin, après être restées en bataille sous le feu de l'ennemi, et ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Général de division, il commandait aux combats de Rastadt et d'Etlingen, dans lesquels il repoussa plusieurs charges de l'archiduc Charles en personne. Il reçut, en 1798, le commandement de la 5° division militaire à Strasbourg, et fit partie de l'état-major de l'armée de Mayence. En

1799, il avait un commandement comme général de division à l'armée du Rhin. Il prévint les manœuvres du général Kray en s'emparant des positions d'Ulm. Attaqué par des forces supérieures, il suppléa au nombre par une grande habileté et une brillante valeur, et força les Autrichiens à la retraite. Le général Sainte-Suzanne fut chargé, par le général en chef Moreau, de couvrir sa gauche et de maintenir ses communications, mission difficile et qui réussit pleinement par suite de ses manœuvres hardies. La paix le ramena en France, où il fut nommé conseiller-d'état, et très-peu de temps après membre du sénat-conservateur. Il obtint, en 1806, la sénatorerie de Pau; et, en 1807, le commandement de la 2ᵉ légion de réserve de l'intérieur; enfin en 1809, l'inspection de la ligne de défense des côtes de Boulogne. M. de Sainte-Suzanne ayant voté, le 1ᵉʳ avril 1814, la déchéance de l'empereur et le rétablissement des Bourbons, fut compris par le roi, le 4 juin, dans l'ordonnance qui instituait les pairs. Il reçut aussi peu de jours après la croix de Saint-Louis. N'ayant point fait partie de la chambre haute formée par Napoléon dans les *cent jours* en 1815, il rentra de droit dans la chambre rétablie par le roi après la seconde restauration. Il continue (1825) à y siéger. Son fils, CHRYSOSTÔME BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE, né le 4 mars 1783, a été fait maréchal-de-camp vers la fin de 1814. Au mois de juin 1815, il commandait à Schelestatt. Il est aujourd'hui (1825) employé dans la 19ᵉ division militaire. M. de Sainte-Suzanne est officier de la légion-d'honneur, chevalier des ordres de Saint-Louis, et de Saint-Jean de Jérusalem.

SAINT-FÉLIX (ARMAND-PHILIPPE-GERMAIN, MARQUIS DE), vice-amiral, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., naquit dans l'Albigeois au château de Cordes, le 20 septembre 1737. Sa famille, qui se plaçait parmi les premières de la province, n'était pas également favorisée de la fortune. Saint-Félix était le quinzième enfant de son père. A 14 ans, il partit à pied pour Paris, ne possédant que 12 francs, mais riche d'espérance et plein de courage. La princesse de Charolais le prit dans sa maison, où l'un des frères de Saint-Félix était déjà en qualité de gentilhomme, et où l'on créa pour lui une place de page. Porté par inclination vers le service de mer, il entra dans la marine royale le 11 décembre 1755. Il eut à lutter encore contre l'infortune, mais il sut la dompter, et acquérir, par ses connaissances et ses vertus, une considération d'autant plus précieuse, qu'elle n'était due qu'à lui-même. Lieutenant de vaisseau, il fut envoyé, en 1772, à la recherche de la prétendue île de de Saint-Juan de Liston, marquée par les géographes, et qui cependant n'existait pas; il en donna la preuve. Le talent qu'il avait mis à remplir cette mission, lui en procura une seconde bien plus aventureuse en 1774. Il s'agissait de transporter à Madagascar, le fameux Beniowski, cet homme extraordinaire qui, échappé des

déserts de la Sibérie, se trouvait alors au service de France avec sa légion. Durant le trajet, Beniowski conçut le dessein de s'emparer du vaisseau; il n'était pas facile de déjouer ses projets sans exaspérer son caractère; Saint-Félix y parvint cependant. Durant cette même année, les Anglais qui dominaient sur le Gange par le secours des trois ports de Bourbougia, avaient réduit notre commerce à souffrir d'injustes droits. Saint-Félix exécuta les volontés du gouvernement français, et, par sa fermeté, détruisit un joug aussi onéreux qu'humiliant. En 1775, il défendit également à Mazulipatnam, les intérêts des négocians français. Dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, il se distingua également. Il sauva, en 1782, au combat de Provedien, le vaisseau amiral de Suffren près de tomber au pouvoir des ennemis. Dans la bataille navale de Trinquebar, il combattit, avec son seul vaisseau, le centre des Anglais, composé de trois navires de 74, et les empêcha de couper notre ligne. La gloire qu'il en obtint lui attira la haine de son chef; Suffren se montra injuste envers ce brave officier, et le desservit auprès du ministre de la marine, ce qu'il est difficile de croire. Saint-Félix en fut instruit, et, le 3 septembre 1783, au combat de Trinquemalay, le vaisseau de Suffren, engagé au milieu de ceux des Anglais, allait être contraint à amener, lorsque Saint-Félix, se jetant en avant, attaque trois vaisseaux, et, après un combat terrible, les poursuivit jusqu'à la ligne de bataille, dégageant ainsi l'amiral. Cette action généreuse, qui pouvait avoir un résultat funeste pour Saint-Félix, dut changer les sentimens de Suffren, et le rendre le protecteur de celui-là même contre lequel il était prévenu. Blessé au combat livré devant Gondelorde en juin 1783, il prit la même année aux Anglais le vaisseau le *Flamand*. Il commandait, en 1786, à Cherbourg, lors du voyage de Louis XVI, un des vaisseaux de l'escadre d'évolution. Ce monarque, dans cette circonstance, lui rappela, de la manière la plus flatteuse, les services qu'il avait rendus à sa patrie dans l'Inde. Nommé, en 1788, chef de la station du Levant, il ranima la confiance des Turcs, qui soupçonnaient que nous agissions de concert avec les Russes et les Autrichiens, alors en guerre avec la Porte. Il attaqua dans le port de Vitulole, un forban chargé d'un grand nombre d'olmansis prisonniers, le força d'amener, et de délivrer ses esclaves. Cette action, qui fut si profitable à la France, valut à son auteur les remercîmens du commerce de Marseille. La grand'-croix de Saint-Louis lui fut promise, mais les événemens de 1789, retardèrent l'accomplissement de cette promesse. En 1791, il fut chargé de la station des Indes-Orientales, et nommé, en 1792, chef d'escadre. Saint-Félix n'émigra point, et fut élevé au grade de vice-amiral en 1793. Mais bientôt en butte à d'injustes persécutions, il fut arrêté et plongé dans un cachot à l'Ile-de-France, durant 18 mois. En 1810, l'empereur Napoléon le mit en retraite, et lui donna une pension

de 6000 francs. Il devint grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 3 mai 1816, et termina sa glorieuse carrière, le 10 août 1819, généralement regretté. Son fils, le marquis Armand de Saint-Félix Mauremont, ex-sous-préfet de Ville-Franche, département de la Haute-Garonne, a publié, en 1819, un ouvrage très-estimé, intitulé de *l'Architecture rurale*, 1 vol. in-8°.

SAINT-GÉNIÈS (le vicomte Pierre-Noel de), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né le 25 décembre 1777. Il entra de bonne heure au service, et parvint, par ses talens et son courage, en 1806, au grade de colonel. Dans la campagne de cette année, en Prusse et en Pologne, il donna de nouvelles preuves de ses brillantes qualités militaires, et fut nommé, le 14 mai 1807, officier de la légion-d'honneur. Il se signala encore, en 1808, dans la guerre d'Espagne, lors du passage du Tage, près de Talaveira. Le grade de général de brigade fut la récompense de sa belle conduite à l'affaire de Villa-del-Orno, le 22 avril 1811. Dans la guerre de Russie, en 1812, il fut, dès le commencement des hostilités, blessé très-grièvement et fait prisonnier sur la Drissa, le 15 juillet. Rendu à la liberté après la première restauration, en 1814, il reçut de Louis XVIII, la croix de Saint-Louis, et fut nommé commandeur de la légion-d'honneur. Par suite des évènemens du 20 mars 1815, il passa au 2e corps de l'armée du Nord. Le vicomte de Saint-Geniès est aujourd'hui (1825) employé dans la 21e division militaire.

SAINT-GEORGE (N, *dit* le le chevalier de), né à la Guadeloupe en 1745, était fils de M. de Boulogne, depuis fermier-général, et d'une femme de couleur. Il reçut une éducation très-soignée, et se rendit bientôt célèbre dans toute l'Europe par sa prodigieuse supériorité dans tous les exercices du corps, et particulièrement dans l'escrime. Les premiers maîtres-d'armes de son temps venaient de tous côtés solliciter l'honneur de faire assaut avec lui, et il sortait toujours vainqueur de ces luttes multipliées. On raconte aussi de son adresse au tir, des faits extraordinaires. Il se plaisait souvent, devant de nombreux spectateurs, à jeter successivement en l'air deux écus de six francs, et à les frapper à balle l'un après l'autre avant leur chute avec deux pistolets différens. Saint-George était d'ailleurs du caractère le plus doux quand on ne le provoquait point; il évitait les querelles, et avait toujours la délicatesse de se nommer afin d'empêcher d'imprudens adversaires de s'engager avec lui. Il aimait aussi avec passion la musique, pour laquelle il avait un véritable talent, et passait pour un des plus habiles violons de son époque. Entré dès sa première jeunesse dans les mousquetaires, Saint-George fut ensuite attaché à la maison d'Orléans, et le feu duc le traita toujours avec distinction. Ses talens divers le faisaient d'ailleurs partout rechercher par la bonne société. Il se prononça avec enthousiasme, en 1789, pour une

révolution, qui avait pour Saint-George un mérite de plus que pour la plupart de ses autres partisans, celui d'assurer aux hommes de couleur tous les droits de citoyen. Aussi ceux-ci, en grand nombre, s'empressèrent-ils d'entrer dans le régiment de chasseurs à cheval, qu'il eut l'autorisation de lever en 1792, et dont il fut nommé colonel. Il se rendit avec ce corps à l'armée du Nord, où il servit sous les ordres de Dumouriez; mais il devint lui-même suspect aux autorités, lors de la défection de ce général. En vain prétendit-il avoir un des premiers dénoncé la trame aussitôt qu'elle fut parvenue à sa connaissance; cet acte tardif sauva peut-être sa tête, mais il ne l'empêcha point d'être arrêté. Remis momentanément en liberté, il fut incarcéré de nouveau par ordre de Robespierre, sous le règne de la terreur en 1793; son acte d'accusation comme complice de Dumouriez et de la prétendue faction d'Orléans était tout prêt, et sans la journée du 9 thermidor, il eût porté sa tête sur l'échafaud. Il sortit enfin de prison après cette journée, qui sauva tant de captifs, mais ses beaux jours étaient passés, et sa vieillesse ne fut point heureuse. Saint-George, après avoir végété encore quelques années dans l'obscurité et l'indigence, mourut à Paris en 1801.

SAINT-GEORGE (François-Jacques-Thomas-Marie de), avocat à Bordeaux, naquit à Auxerre, département de l'Yonne, vers 1754. Le caractère de son esprit était peu propre aux graves discussions de Thémis. On en jugera par la liste de ses ouvrages. Ce sont : Essai historique sur l'administration de l'intendant Tourny, 1782; la Dindonnière; Lettre sur le Musée de Bordeaux, 1783; Lettre du portier des ignorantins à celui du musée, au sujet de l'académie de l'Amusette à Sottopolis, 1784; la Cour du roi Pétau, 1789; Lettre à mon caporal au sujet du précédent ouvrage; Généalogie curieuse et remarquable de M. Peixoto, 1789; les Parlemens à tous les diables; Opinion d'un jurisconsulte sur l'admission de toutes les femmes aux spectacles, 1792; des Brochures de circonstances, des Mémoires, des Plaidoyers et Consultations, dans plusieurs affaires, et divers Articles dans les journaux. Cependant il n'agitait pas toujours la marotte de la folie. Ses Mémoires sur un prétendu complice de l'assassin Camalet, attestent à la fois son humanité et sa courageuse persévérance. Saint-George exerçait la profession d'avocat à Bordeaux à l'époque de la révolution. Il embrassa la cause des illustres défenseurs de la monarchie constitutionnelle, les *girondins*, dont il partagea bientôt la proscription. Traduit après le 31 mai 1793, devant la commission militaire de Bordeaux, il fut condamné à mort et exécuté le 28 germinal an 2 (27 avril 1794). Il était membre des académies d'Orléans, d'Agen, etc.

SAINT-GERMAIN-DECREST (le comte Antoine-Louis de), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., est né le 6 décembre 1761. Il a fait toutes les campagnes de la révolution, et s'est

élevé de grade en grade à celui de général de brigade, auquel il fut promu en 1807; il reçut en même temps le titre de commandant de la légion-d'honneur. Sa brillante conduite à la bataille d'Essling, en 1809, lui valut le grade de général de division; il fut admis en cette qualité à prêter serment entre les mains de l'empereur, le 17 juin 1810. Chargé, sous les ordres du roi Joachim (*voy.* MURAT), du commandement d'une division de cavalerie dans la campagne de Russie en 1812, il se distingua dans cette campagne, particulièrement le 25 juillet, où il chargea vigoureusement la cavalerie russe au combat d'Ostrowno et à la bataille de la Moskowa. Il ne se distingua pas moins dans la campagne de Saxe, à la bataille de Hanau, et, dans la campagne de France, à l'affaire de Vauchamp, le 14 février 1814. Sous le gouvernement royal le général Saint-Germain-de-Crest devint successivement chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, et inspecteur-général d'infanterie à Besançon, Gray et Vesoul. Il est compris aujourd'hui (1825) parmi les lieutenans-généraux en disponibilité.

SAINT-HORENT (N.), ex-membre du conseil des cinq-cents et ex-préfet du département de l'Aveyron, était, au commencement de la révolution, à Paris, où il suivait des études de droit pour s'attacher au barreau de cette ville. Ces études ayant été interrompues par suite des événemens politiques, il fut chargé d'assister aux séances de la convention afin d'y prendre des notes pour le *Journal de Feuillant*. La session conventionnelle terminée, le département de la Creuse nomma M. Saint-Horent membre du conseil des cinq-cents. Le 11 septembre 1797, il réclama des secours en faveur des victimes des ravages de la guerre, des incendies, des épizooties, etc.; il demanda l'ordre du jour sur la proposition d'admettre Fréron et Garnier de l'Aude, en qualité de députés de la Guiane française. Le 21 novembre élu secrétaire, il signala, comme calomniateur du conseil, les rédacteurs du journal *le Défenseur de la vérité et des principes*. Il fit différens rapports sur les fermiers des biens nationaux, sur les baux des hospices, sur la répartition des contributions. Le gouvernement consulaire le nomma, en 1800, préfet du département de l'Aveyron. Il continua à remplir ces fonctions sous l'empire, et ne les a cessées que peu de temps avant la restauration en 1814. Il reçut la décoration de la légion-d'honneur à la fondation de l'ordre.

SAINTINE (XAVIER-BONIFACE), littérateur, né en 1796 à Paris, s'est fait connaître par plusieurs pièces de vers remplies de grâce et d'éloquence. Dans un temps où le talent même se livre à l'exagération et où rien n'est plus rare que la simplicité et la naïveté dans la littérature, ces qualités précieuses ont distingué M. Saintine. Il a remporté plusieurs prix et accessits de poésie à l'académie française, sur l'*Enseignement mutuel*, sur les *Inspirations qu'offre au Poète l'Histoire de France*, sur l'*Amour de l'étude*, etc. Dans tou-

tes ces compositions on reconnaît un sentiment vif de l'harmonie poétique, et un goût plus exercé que l'âge de M. Saintine ne semblerait le promettre.

SAINT-JULIEN (N. comte de), général et ambassadeur autrichien, d'une famille française, entra de bonne heure dans la carrière militaire, et était colonel en 1796. Il obtint, au commencement de 1797, le grade de général-major par suite de sa conduite distinguée au combat de Bassano, qui avait eu lieu le 3 novembre 1796. Employé dans la campagne d'Italie en 1800, il fut chargé après la bataille de Marengo de se rendre en France en qualité de ministre-plénipotentiaire, pour traiter avec le premier consul Bonaparte des préliminaires de paix. A son retour à Vienne il reçut le commandement de la forteresse d'Olmutz et de la division militaire dans laquelle cette place était comprise. La paix entre la France et l'Autriche ayant été rompue, il fit partie, comme général, de l'armée autrichienne de Bavière. Battu, au mois d'octobre 1805, à Ulm, où il faillit tomber au pouvoir des troupes françaises, il prit presque aussitôt le commandement d'un corps d'armée dans le Tyrol, et devint, en 1806, gouverneur de la Silésie autrichienne, poste important dont il se démit en 1809, pour se rendre en qualité d'ambassadeur et d'envoyé extraordinaire de l'empereur d'Autriche près du gouvernement russe. Il quitta Saint-Pétersbourg, en 1812, lors de l'invasion de la Russie par les armées françaises. M. de Saint-Julien accompagna les archiducs Jean et Louis lorsqu'ils se rendirent en France en 1815; il les accompagna ensuite dans leur voyage à Londres, et repartit avec eux pour l'Autriche.

SAINT-JUST (Antoine-Louis-Léon de), député du département de l'Aisne, à la convention nationale, naquit à Blérancourt, près de Noyon, en 1768. Au moment où la révolution éclata, il n'avait encore que 21 ans, mais il vit alors avec une joie extrême, s'ouvrir devant lui la vaste carrière des honneurs et du pouvoir, où son ambition dévorante espérait des triomphes, et brûlait déjà de se lancer. La constante occupation de sa vie fut dès-lors de se signaler parmi ses concitoyens par un ardent patriotisme, et d'acquérir la popularité nécessaire pour être porté à la représentation nationale. Son éducation avait été soignée: il avait de l'instruction, et s'était nourri de bonne heure de la lecture des anciens. Rien n'annonçait en lui la légèreté de la jeunesse; ses mœurs étaient austères; une tête froide et une dissimulation profonde, réprimaient encore alors les impulsions d'une âme féroce et sanguinaire, auxquelles il se livra depuis avec délices, pour le malheur de tant d'illustres et innocentes victimes. Saint-Just publia, au commencement de 1791, quelques écrits, entre autres *le poëme d'Orgon*, faible imitation de *la Pucelle*, et un ouvrage politique, intitulé: *Esprit de la révolution et de la constitution de France* Il avait déjà, à cette époque, acquis une telle influence dans son département, où les ardens amis du nouvel ordre de choses étaient en grand nombre,

qu'au mois de septembre de la même année il eût été élu député à l'assemblée législative, si un article formel de la constitution qui régissait alors la France, n'eût fixé à l'âge de 25 ans le droit de siéger parmi les représentans du peuple. Redoublant d'efforts et d'activité, le jeune candidat populaire s'attacha de plus en plus à capter la bienveillance générale, prévoyant bien que la constitution de 1791, qui lui avait été contraire, ne pourrait long-temps subsister, et il sut dès-lors s'assurer les votes pour les élections prochaines. Tout présageait en effet une révolution nouvelle et la chute de la monarchie. Les événemens du 20 juin 1792, où la populace ameutée dans les faubourgs de Paris se porta aux Tuileries, et abreuva d'outrages la famille royale, venait de remplir le cœur de Saint-Just d'espoir et d'audace, quand enfin la journée du 10 août combla ses vœux. Il n'avait pas attendu ces journées pour professer hautement des opinions républicaines, et cet ardent amour pour la liberté et l'égalité, dont sa tyrannie ne prouva que trop tôt, combien il était, au fond de l'âme, l'implacable ennemi. Mais le masque qu'il avait pris lui réussit ; les corps électoraux ayant été convoqués au mois de septembre suivant, pour élire des députés à une convention nationale, et les conditions d'éligibilité établies par l'assemblée constituante, ayant cessé d'exister, Saint-Just, à l'âge de 24 ans, fut porté par la presqu'unanimité des suffrages à la députation du département de l'Aisne. Pendant les premières séances de la convention, il se fit peu remarquer, mais dès l'ouverture des discussions sur le sort de Louis XVI (le 13 novembre), il s'élança à la tribune pour y prononcer un discours, où respirait toute la haine de l'ennemi le plus acharné. C'était aussi en ennemi et non en citoyen, que Saint-Just voulait que le monarque accusé fût traité. Sans s'occuper d'analyser les divers chefs d'accusation, et sans prendre un seul instant l'attitude d'un juge impartial, le fougueux orateur demanda que Capet fût jugé d'après le droit de la guerre, et non d'après la loi civile, ajoutant que sa tête devait tomber, « par cela seul qu'il était roi. » Il se prononça ensuite avec véhémence contre tout appel au peuple, et vota la mort sans sursis. Robespierre vit dès-lors combien l'ambition du jeune député du département de l'Aisne pouvait servir un jour la sienne, et se l'attacha. Ces deux êtres pervers restèrent en effet depuis constamment liés, sinon d'amitié, car leurs âmes n'étaient susceptibles d'un pareil sentiment, mais liés d'intérêt et de fortune. Aussi portèrent-ils ensemble leurs têtes sur l'échafaud. En avril et en mai 1793, Saint-Just développa pendant plusieurs des séances de la convention, un projet de constitution démocratique. Vers la même époque, suivant l'impulsion que lui donnait Robespierre, il contribua de tous ses moyens à la perte des *Girondins*, et ne cessa de se montrer l'ennemi implacable des autres députés, distingués par leur courage, leurs talens ou leurs vertus. La veille du jour même où éclata

la première conspiration qui mutila la convention et anéantit tout respect pour la représentation nationale, le 30 mai 1793, Saint-Just fut adjoint avec Couthon (*voy.* ce nom) au comité dit de salut-public, grâce à l'influence toute-puissante de Robespierre; et le 10 juillet suivant, il fut définitivement nommé membre de ce comité alors renouvelé. Organe de ce comité, il proposa, le 28 de ce mois, de déclarer traîtres à la patrie, ceux d'entre les proscrits qui s'étaient dérobés, par la fuite, au décret d'arrestation, porté le 2 juin précédent. De ce nombre, était l'illustre Lanjuinais, seul survivant aujourd'hui (1825) à cette atroce mesure. Il demanda, en outre, le décret d'accusation contre plusieurs autres députés, entre autres Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède. Il fit ensuite décréter que le gouvernement révolutionnaire serait maintenu jusqu'à la conclusion de la paix générale, et que tous les administrateurs ou fonctionnaires publics seraient sous la surveillance permanente de son comité. En octobre, il fit décréter le séquestre des biens des étrangers dont les pays étaient en guerre avec la France, et l'arrestation immédiate de tous les individus nés en ces pays, qui se trouvaient sur le sol de la république. Envoyé en mission en Alsace, avec un collègue digne de lui, le féroce Lebas, les deux proconsuls usèrent de leur toute-puissance dans cette malheureuse contrée, avec les raffinemens de la plus atroce barbarie. Par l'ordre de Saint-Just, une guillotine fut établie en permanence sur la grande place de Strasbourg; une autre parcourait les campagnes. Un prêtre catholique, nommé Schneider, qui avait été, peu de temps auparavant, vicaire de l'évêque de Strasbourg, mais qu'ils avait fait nommer accusateur public dans le département du Bas-Rhin, et qui avait abjuré entre leurs mains tout sentiment de religion comme d'humanité, leur fournissait de nombreuses victimes. Cependant, après avoir long-temps servi leurs fureurs, ils brisèrent cet instrument. Schneider, ayant osé un jour lutter de faste avec les proconsuls, fut saisi par leur ordre le soir même, exposé le lendemain sur l'échafaud, aux regards avides de la multitude ravie, et envoyé le jour suivant à Paris, où l'accusateur public Fouquier-Tinville requit la peine de mort contre l'accusateur public Schneider, « qui avait abusé de ses pouvoirs pour opprimer les citoyens, pour ravir l'honneur, la fortune et la tranquillité à des familles paisibles » Le réquisitoire, comme on le pense bien, eut un plein effet; mais les arrêtés les plus tyranniques n'en étaient pas moins journellement proclamés dans les départemens du Rhin. Un emprunt forcé de 3 millions fut levé sur les soi-disant riches, sans compter les nombreuses réquisitions de lits et d'habillemens pour coucher et vêtir les soldats, et d'argent, pour défrayer les gendarmes et autres sbires des proconsuls. Saint-Just envoya en masse au tribunal révolutionnaire de Paris, les administrateurs du département de la Meurthe, qui avaient fait les plus

grands sacrifices à la cause de la liberté ; il les accusait du crime de fédéralisme, imputation vague et bannale avec laquelle on traînait alors à l'échafaud les meilleurs citoyens. Enfin, par un des traits qui peint son caractère destructeur, après avoir immolé tant d'hommes, il trouva les pierres mêmes coupables, et ordonna que la maison de tout individu qui se livrait à l'agiotage fût rasée jusqu'aux fondemens. A son retour de sa sanglante mission, Saint-Just obtint dans la convention une influence plus grande que celle dont il avait joui jusqu'alors. Son union de plus en plus intime avec Robespierre et Couthon, lui assurait dans toutes les délibérations une voix décisive. Le triumvirat disposait alors en maître de la haute police, du tribunal révolutionnaire et de toutes les autorités subalternes ; aussi ne tarda-t-il pas à inspirer aux autres membres du comité de salut-public cette envie et ces craintes personnelles, qu'ils renfermèrent encore soigneusement en leur sein, mais qui amenèrent depuis les événemens de thermidor. Le 1er ventôse an 2 (19 février 1794), Saint-Just fut élu président de la convention; le 7 suivant (2 février), il fit au nom du comité de salut-public un long rapport sur les détentions arbitraires, et sur les moyens de les abréger ; fit l'éloge du gouvernement ultra-révolutionnaire, et s'attacha à prouver que sous l'ancien régime les prisons et les échafauds consommaient la moitié plus de victimes qu'au temps présent. L'absurde rhéteur, à la suite de ses sophismes et de ses impostures, obtint, d'une assemblée glacée par la terreur, de nouveaux pouvoirs pour son comité, qui devait prononcer la mise en liberté des patriotes, l'incarcération immédiate de tous les ennemis de la république, le séquestre de leurs biens et leur déportation à la paix. La haine la plus envenimée animait Saint-Just contre son collègue Camille-Desmoulins, qui avait souvent humilié son orgueil et bravé son pouvoir. Il partageait aussi l'animosité de Robespierre contre Danton, qu'ils regardaient tous deux comme le plus dangereux compétiteur à la popularité et au pouvoir. Le 10 germinal an 2 (30 mars 1794), Saint-Just prononça dans l'intérieur du comité de salut-public, auquel était en cette occasion réuni le comité de sûreté-générale, une violente diatribe contre ces députés, qu'il termina par la demande de leur arrestation immédiate. Elle eut lieu la même nuit, et dès le lendemain il fit au nom des deux comités un rapport à la convention, chef-d'œuvre de calomnie et d'absurdité, mais dans lequel se montrait à nu l'impérieuse volonté d'un homme, sûr de sa puissance, qui dicte ses ordres sans avoir recours à la persuasion, et sans s'embarrasser des outrages faits à la vérité. Les deux députés, auxquels on avait adjoint plusieurs autres compagnons d'infortune, ayant été traduits au tribunal révolutionnaire, où leur présence sur le banc des accusés excitait une vive fermentation dans le peuple, Fouquier-Tinville vola au comité de salut-public avec les conventionnels Amar et Vouland, qui assistaient au tribunal, et obtinrent,

vu le danger pressant qui existait selon eux, qu'on arracherait à la convention un décret d'urgence, portant que tout accusé qui insulterait à la justice nationale serait sur-le-champ mis hors des débats, ce qui voulait dire, en d'autres termes, envoyé à la mort. Saint-Just se chargea avec empressement de mettre en action la grande machine à décrets, se rendit à la convention, monta à la tribune, parla des dangers de la patrie, de la révolte des députés accusés, d'une conspiration pour les délivrer qui allait éclater, d'autres complots qui se tramaient dans la prison du Luxembourg, des intrigues alarmantes de la femme de Camille-Desmoulins, et finit enfin par déclarer que la convention, pour se sauver elle-même, n'avait pas un moment à perdre. Le décret exigé par Saint-Just fut aussitôt rendu: Vouland et Amar le portèrent au tribunal révolutionnaire, et dans la même journée, 16 germinal an 2 (5 avril 1794), Danton, Camille-Desmoulins, Fabre-d'Églantine, Hérault de Séchelles, Lacroix et autres, furent envoyés à l'échafaud. Le 26 germinal suivant (15 avril), Saint-Just provoqua une nouvelle loi dite de *grande police*, qui acheva de concentrer les moyens les plus despotiques de gouvernement, entre les mains des membres du comité de salut-public. Il fut décrété alors que les conspirateurs de tous les points de la république seraient traduits au tribunal révolutionnaire de Paris; qu'il serait établi des commissions populaires pour juger des causes de détention; que tous les ex-nobles et étrangers seraient renvoyés de Paris et des places fortes; que tous ceux qui se plaindraient de la révolution et tous ceux qui *vivraient en fainéans* seraient déportés à la Guiane. A la fin de floréal (mai 1794), Saint-Just fut chargé d'une nouvelle mission à l'armée du Nord. Accompagné de l'instrument de supplice, il établit d'abord un tribunal révolutionnaire à la suite de cette armée. Les fautes les plus légères étaient punies de mort. Un lieutenant-colonel du génie fut envoyé à la guillotine sur le seul ordre de Saint-Just, qui trouvait que les travaux du siége de Charleroi n'allaient pas assez vite. Un officier autrichien, chargé de traiter de la reddition de cette place, lui fit demander une demi-heure d'entretien. « *Une demi-heure!* répondit Saint-Just, *est-ce que cet homme est chargé de capituler pour toute l'Europe?* » Il refusa le parlementaire que le général autrichien voulait lui envoyer, et le trompette qui se présenta n'eut d'autre réponse que celle-ci: « *Allez dire à celui qui vous envoie que les républicains ne reçoivent et ne donnent que du fer et du plomb.* Il soutint ce langage hautain pendant toute la campagne, provoqua le décret inhumain du 7 prairial an 2 (26 mai 1794), qui portait qu'il ne serait plus fait de prisonniers anglais ou hanovriens, mais que tout serait mis à mort; assista à la bataille de Fleurus le 8 messidor suivant, où il montra du sang-froid au milieu du feu de la mitraille, et fit au moins preuve de courage personnel. Saint-Just envoya à la convention un rapport éloquent sur cette célèbre victoire, et se rendit quel-

que temps après à Paris, sur l'invitation secrète, mais pressante, de Robespierre. Les symptômes d'une révolution nouvelle commençaient à se manifester. Saint-Just fut cependant accueilli par l'assemblée et par les tribunes avec les bruyans témoignages d'une joie et d'une affection simulée. Il y fit encore un rapport assez curieux sur les diverses sommes qui avaient été employées pour acheter l'alliance ou la neutralité de quelques puissances. La Sublime Porte y figurait pour 70 millions en diamans, qui avaient été envoyés à Constantinoples. Mais de plus grands intérêts vinrent bientôt occuper le triumvirat de Robespierre, Couthon et Saint-Just. Ce dernier apportait au moins dans l'association monstrueuse le tribut de son courage: les deux autres étaient aussi lâches que cruels. Ils ne pouvaient plus ignorer combien de haines s'accumulaient contre eux; leurs collègues, non-seulement à la convention, mais du comité de salut-public même, frémissaient de crainte et de rage à la vue des dangers dont ils étaient environnés, et qui prenaient de jour en jour un caractère plus menaçant. Le supplice de Danton, de Camille-Desmoulins et de tant d'autres députés, leur présageait le sort qui les attendait eux-mêmes. Déjà Robespierre, depuis six semaines, ne paraissait plus aux comités; mais à la tribune des Jacobins, il se proclamait le défenseur des *patriotes persécutés*. Il avait répondu à une députation du département de l'Aisne, qui était venue chez lui se plaindre de l'arrestation de quelques républicains ardens, ordonnée par le comité de sûreté-générale: que la convention et les comités étaient gangrenés par la corruption, hors d'état de s'y soustraire, et incapables de sauver la république. Saint-Just, de son côté, avait annoncé que la révolution allait prendre un autre aspect. « Que nos amis et nos ennemis apprennent, s'écria-t-il à la tribune, que la terreur et la vertu sont à l'ordre du jour. » Robespierre avait dit, lors de la fête à l'Être-Suprême: « Demain nous frapperons avec une nouvelle ardeur sur tous les ennemis de la patrie. » L'avis de Saint-Just était bien de frapper immédiatement, mais leurs propres ennemis. Il conseilla à Robespierre de ne pas perdre un instant pour les écraser, et s'offrit de diriger le mouvement nécessaire d'une nouvelle, et selon lui, bien facile révolution. Il revenait pour la troisième fois de l'armée, où il avait pris, au milieu des combats, une grande confiance en lui-même, avec l'habitude du commandement, et son audace naturelle le portait à braver tous les dangers. Robespierre, qui, dans l'intimité de ses confidens, s'écriait parfois avec douleur: « Que ne sais-je monter à cheval! » n'était pas en de pareilles dispositions. Il n'envisageait qu'avec effroi les chances des combats, pour lesquels il reconnaissait toute son incapacité, et ne pouvant d'ailleurs se résoudre à jouer un rôle secondaire, il se crut certain de triompher encore pour son propre compte, au sein de la convention et du haut de la tribune nationale, son champ de bataille ac-

coutumé. Il plaçait d'ailleurs sa confiance dans la faveur du peuple. Régnant despotiquement aux Jacobins, la commune de Paris lui était aussi dévouée. Henriot, qu'il avait fait nommer chef de la multitude armée, seule milice de Paris, lui répondait de celle-ci; il pouvait compter de plus sur le dévouement fanatique d'un corps nombreux de jeunes gens réunis dans la plaine des Sablons, sous le nom d'*Élèves de Mars;* le tribunal révolutionnaire n'était composé que de ses créatures; tous les comités révolutionnaires étaient à lui. Fier de tant d'appuis, il monta à la tribune le 8 thermidor (26 juillet 1794). Ainsi que dans l'affaire de Danton, il espérait qu'un rapport éloquent sur les dangers de la patrie, rapport dont personne n'oserait démentir les détails, lui assurerait la majorité ordinaire, et livrerait ses ennemis à sa vengeance; mais il reconnut que le prestige de sa puissance commençait à se dissiper. Tallien, Bourdon de l'Oise, et plusieurs autres députés, osèrent s'élever contre lui, et il n'obtint point le succès dont il s'était flatté. A la sortie de cette séance, Saint-Just le conjura de nouveau, avec les plus vives instances, de frapper sur-le-champ un coup décisif, et de faire arrêter dans la nuit même tous ses ennemis. Robespierre demanda encore 24 heures pour l'exécution de ce plan, dont il reconnaissait cependant toute la justesse, et chargea Saint-Just de préparer le lendemain la convention nationale par un discours adroit, et qui n'aurait point été communiqué au comité de salut-public, aux grands événemens qui allaient avoir lieu. Cette soirée et la nuit furent entièrement perdues. Au lieu d'agir, Robespierre se rendit aux Jacobins, où, au milieu des acclamations les plus vives, des transports de dévouement et presque d'adoration, dont il se vit l'objet, il porta un front triste et un cœur glacé d'effroi. « Je suis prêt, dit-il, à boire la coupe de Socrate. » Je la boirai avec toi, s'écria un député. La salle retentit aussitôt de vociférations. « Nomme tes ennemis, Robespierre, criait-on de toutes parts; nomme-les, ce sont ceux de la patrie; dès que nous les connaîtrons, ils auront cessé de vivre. » Saint-Just, plus hardi, était allé braver ses ennemis au comité de salut-public même. Une discussion des plus orageuses s'y éleva; mais ayant trouvé la majorité prononcée contre lui, il sortit enfin, laissant pour adieux à ses collègues ces mots : « Vous avez flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la convention. » Cette déclaration fut reconnue pour ce qu'elle était en effet, pour une véritable déclaration de guerre; aussi, dès l'ouverture de la séance du lendemain matin 9 thermidor, Saint-Just était à la tribune, mais il n'eut que le temps de prononcer quelques mots. « Je ne suis d'aucune faction, dit-il, je les combattrai toutes, et dût cette tribune devenir pour moi la roche Tarpéienne, je n'en soutiendrai pas moins jusqu'à la fin mon opinion. » Tallien l'interrompit aussitôt avec violence, et un mouvement général d'animosité se manifesta dans toute l'assemblée. Robespierre s'élança à son tour à la tri-

bune, mais les cris *A bas le tyran!* se firent bientôt entendre. Vainement invoquèrent-ils tous deux les tribunes publiques : ceux qui les remplissaient, saisis eux-mêmes d'effroi, restaient immobiles et silencieux; vainement Robespierre implora-t-il les membres du côté droit échappés aux massacres de la *Gironde*, en leur criant d'une voix altérée : « C'est maintenant à vous, hommes vertueux, que je m'adresse, et non à ces brigands, aux fureurs desquels j'ai arraché soixante - treize de vos collègues et vous-mêmes. Si vous m'abandonnez, si vous me laissez périr victime de mon humanité, vous-mêmes vous périrez bientôt victimes de votre ingratitude. » Une voix sépulcrale, qui semblait sortir de dessous les bancs de la droite (c'était celle de Durand-Maillane), lui répondit : « Scélérat! la vertu que tu invoques t'ordonne de monter sur l'échafaud. » A l'instant un cri unanime se fit entendre, et par un mouvement électrique, les membres du côté droit et ceux de la *Montagne* se levèrent à la fois : tous demandèrent l'acte d'accusation, qui fut aussitôt porté, sur la motion du député Louchet, et à une immense majorité, contre Robespierre, Couthon, Lebas et Saint-Just. Ce dernier, n'ayant pu reprendre la parole, restait immobile avec toutes les apparences du calme, bravait l'orage qui éclatait autour de lui, et paraissait oublier, pour le moment, qu'il était appelé à jouer un des principaux rôles dans cette scène terrible. Saisis et entraînés à la barre de la convention, les députés mis en accusation furent d'abord déposés au comité de sûreté-générale, jusqu'à ce que ce comité eût donné l'ordre de les écrouer dans la prison du Luxembourg. La force-armée, sous les ordres de Henriot, les Jacobins, les comités révolutionnaires des sections de Paris, tout était alors dans une affreuse agitation. Les comités de salut-public et de sûreté-générale, dans le tumulte et la précipitation inséparables d'un événement de cette importance, mais aussi peu prévu, n'avaient pris que des mesures insuffisantes pour la translation et la marche des accusés au lieu fixé pour leur détention. La commune de Paris avait eu le temps d'expédier des ordres aux géoliers des différentes prisons de ne point les recevoir; aussi, quand Robespierre et Saint-Just furent présentés à la porte de la prison du Luxembourg, refusa-t-on de les admettre. Une foule de peuple, rassemblée dans la rue de Tournon, força bientôt leurs gardiens, s'empara d'eux, et les conduisit en triomphe à la commune, qui les attendait. Celle-ci jure de les défendre, fait prêter le même serment à la foule qui les environne, et se proclame elle-même en insurrection. Tous les comités révolutionnaires adhèrent successivement à la décision de la commune. Des pièces de canon, placées devant l'Hôtel-de-Ville, étaient à la disposition du parti, et les canonniers, la mèche allumée, étaient prêts à marcher contre la convention, si Robespierre avait eu le courage de se mettre à leur tête. Saint-Just l'en pressait vivement, s'offrant de l'accom-

pagner. Le triomphe était certain ; mais Robespierre était aussi peu disposé à marcher à pied, ce qui aurait suffi, que de monter à cheval. Il attendait d'ailleurs les nombreux secours que devait lui amener son ami Henriot, et se borna à annoncer que, dans deux heures, il marcherait sur la convention. En attendant, il fit écrire par Saint-Just le billet suivant à leur collègue Couthon : « Tous les patriotes sont proscrits, le peuple entier est levé ; ce serait le trahir que de ne pas te rendre à la maison commune, où nous sommes. » Ce retard de deux heures les perdit tous. Robespierre en cet instant était encore maître de Paris et du sort de la convention, comme il l'avait été toute la nuit ; mais pendant que lui et les siens discouraient au lieu d'agir, la convention le mettait *hors la loi*, ainsi que les députés décrétés d'accusation avec lui, et nommait Barras, avec onze commissaires, pour diriger la force-armée. Henriot, qui se trouvait dans un état d'ivresse complet, fut abandonné par les troupes qui s'étaient d'abord rangées près de lui, et fut jeté dans un égout ; les sections de Paris rassemblées, et qui paraissaient attendre, pour se prononcer, de quel côté viendrait la victoire, se déclarèrent pour la convention, et vers les trois heures du matin, Robespierre et ses adhérens furent arrêtés sans résistance. Saint-Just ne chercha point, à l'exemple de Lebas et des deux Robespierre, à attenter à ses jours. Conduit à la Conciergerie, et quelques heures après traduit devant le trbunal révolutionnaire, qui ne devait que constater l'identité, il fut envoyé à l'échafaud dans la soirée du 10 thermidor (28 juillet 1794). Il marcha au supplice avec calme et fermeté, promenant dédaigneusement ses regards sur l'immense foule qui lui servait d'escorte, et paraissant entièrement insensible aux vociférations de la multitude, comme aux injures que lui prodiguaient quelques hommes qui, peu de jours auparavant, étaient ses complices ou les serviles instrumens de ses crimes. Lorsque sa tête coupable tomba sur l'échafaud, qu'il avait lui-même si longtemps abreuvé de sang innocent, Saint-Just n'était encore âgé que de 26 ans et demi.

SAINT-LAMBERT (Charles-François de), membre de l'académie-française, et ensuite de l'institut national, né à Nanci en 1717, acquit de bonne heure la réputation d'un poète distingué et d'un philosophe aimable. Il s'était déjà fait connaître par un grand nombre de poésies légères et gracieuses, lorsqu'il fut appelé à Lunéville, et attaché à la cour de Stanislas, roi de Pologne, qui aimait à s'entourer d'hommes de lettres estimés et de femmes aimables. Ce fut là que Saint-Lambert se lia de la plus étroite amitié avec Voltaire et la marquise Du Châtelet, liaison que la mort seule put interrompre. Doué d'un caractère noble et d'un esprit aussi juste qu'étendu, Saint-Lambert jouissait d'une considération méritée, que des succès brillans, dus à ses dernières productions littéraires, ne tardèrent pas à changer en célébrité. Il avait pu-

blié déjà la jolie comédie-ballet des *Fêtes de l'Amour*, son *Essai sur le Luxe*, et le poëme des *Quatre Parties du jour*, quand il fit paraître, en 1769, son Poëme des *Saisons*. Cet ouvrage offre à la fois les charmes d'une versification gracieuse, facile et élégante, et les beautés nobles d'une philosophie élevée; il laisse à une longue distance derrière lui la foule des poëmes descriptifs modernes, en exceptant toutefois ceux de Delille. Dans la littérature ancienne, les descriptions, ainsi que cela a été judicieusement observé, faisaient partie de tous les genres de poésies, et même de presque tous les genres de compositions; mais aucun Grec, aucun Romain n'a laissé de poëme purement descriptif. Ce genre fut probablement inventé dans les colléges par les poètes latins modernes. Embelli depuis par les Anglais, usé par les Allemands, il était presque inconnu parmi les Français, avant Saint-Lambert et Delille. Le Poëme des *Jardins* fut long-temps le seul ouvrage en ce genre que l'on pût comparer aux *Saisons*. On a dit, sans doute avec raison, de ce dernier qu'il manquait parfois d'invention, de force et de chaleur. Quelques morceaux, quoique écrits avec une habituelle élégance, laissent en effet le lecteur bien froid; mais des taches légères se perdent au milieu d'une foule de beautés du premier ordre, et le poète français, digne rival de Thompson, sort souvent vainqueur d'une lutte honorable. « S'il m'appartenait de décider, dit Voltaire, je donnerais sans difficulté la préférence à M. de Saint-Lambert; il me paraît non-seulement plus agréable, mais plus utile. L'Anglais décrit les saisons; le Français dit ce qu'il faut faire dans chacune d'elles. Ses tableaux m'ont paru plus touchans et plus riants; je compte encore pour beaucoup la difficulté des rimes surmontée. Les vers blancs sont si faciles à faire.... Je ne sais même s'il est possible qu'un habitant du nord puisse jamais chanter les saisons aussi bien qu'un homme né dans des climats plus heureux... : il n'a pas la même nature à peindre. La vendange, chantée par Théocrite, par Virgile, origine joyeuse des premières fêtes et des premiers spectacles, est inconnue aux habitans du 54e degré. Ils cueillent tristement des pommes sans saveur, tandis que nous voyons sous nos fenêtres cent filles et cent garçons danser autour des chars qu'ils ont chargés de raisins délicieux; aussi Thompson n'a pas osé toucher à ce sujet, dont M. de Saint-Lambert a fait de si agréables peintures. » Le poète-philosophe français a encore un autre avantage, celui de parler avec une éloquence persuasive aux propriétaires favorisés par la fortune, de leur inspirer le désir d'habiter leurs terres, et

Tandis que sous un dais la mollesse assoupie
Traîne les longs momens d'une inutile vie,

de les porter à répandre la prospérité, par leur présence dans les campagnes, à fournir du travail aux pauvres, à donner de l'appui aux faibles, des secours au malheur, et à se rendre heureux eux-mêmes par les heureux qu'ils peu-

vent faire, à si peu de frais, en soulageant la misère des cultivateurs. Enfin Saint-Lambert, indigné de l'insolente rapacité des oppresseurs, s'élevait, dès cette époque, contre les abus du pouvoir et les sangsues du peuple, avec une liberté et un courage très-remarquables. Il a publié aussi quelques contes en prose, tels que *Ziméo*, *l'Abénaki*, *Sara*, etc. : ils respirent tous une sensibilité profonde, et une philosophie bienveillante. Le premier contient le tableau fidèlement tracé des maux que les nègres esclaves ont à endurer dans les colonies, et des terribles représailles auxquelles le désespoir les porte quelquefois. En 1772, il donna un recueil de *Fables orientales*, extrait de ce qui se trouve de plus intéressant dans la bibliothéque d'Herbelot. Une de ses dernières productions, qui est purement philosophique et morale, mais qui produisit, même au milieu des troubles politiques, une assez vive sensation, et qui assigne à Saint-Lambert un rang distingué parmi les écrivains en prose, est intitulée: *Principes des mœurs chez toutes les nations, ou Catéchisme universel*. Dans la première partie, qui a pour titre : *Analyse de l'homme*, l'auteur explique la nature des sens, celle des sensations les plus habituelles, et l'origine des passions considérées en général. L'*Analyse de la femme* est l'objet de la seconde partie, qui présente une composition moins sévère ; c'est une suite d'entretiens entre Ninon de l'Enclos et le voyageur philosophe Bernier, élève de Gassendi. Les deux interlocuteurs exposent habilement, soit la manière de sentir particulière aux femmes, soit les nuances qui distinguent les mêmes passions en des sexes dont l'organisation n'est point la même. Dans la partie suivante, intitulée : *la Raison*, des sages, fondateurs supposés d'une colonie nouvelle, enseignent aux citoyens de leur république les élémens de la philosophie rationnelle. La quatrième partie est consacrée au *Catéchisme universel*. Une idée saine et lumineuse y domine : les vices sont des passions nuisibles à nous et aux autres; les vertus sont encore des passions, mais des passions utiles à l'homme et à ses semblables. L'auteur définit, dénombre, caractérise avec sagacité les différentes passions. Dans la cinquième partie, les principes du catéchisme reçoivent de nouveaux développemens : d'ingénieuses fictions, des récits piquans, des contes agréables, rendent sensible et facile l'application des principes. La sixième et dernière partie contient l'analyse historique de la société : c'est encore de la morale, mais de la morale publique dans ses rapports avec la politique générale et avec l'histoire des plus célèbres sociétés civiles. « Nous louerons d'abord, dit Chénier, en parlant de cet important ouvrage, la pureté continue, la politesse exquise et l'élégante souplesse du style. La doctrine, qui n'est ni trop relâchée ni trop sévère, n'a d'autre base que la nature de l'homme et d'autre objet que son bonheur. Une chose encore est digne de remarque : la raison ne plie devant aucun préjugé dans cette belle production,

qui fait honneur à la fin du 18e siècle. Au moment où elle parut, les palinodies étaient à la mode, au moins chez certains littérateurs accusés bien injustement, il est vrai, du crime de philosophie. Autrefois ils avaient sans doute fait semblant d'être philosophes, mais uniquement pour leur intérêt: c'était encore pour lui qu'ils changeaient de langage. Ils croyaient venger par l'apostasie leur vanité mécontente; ils se flattaient même d'acquérir de l'importance, d'arriver à la fortune, d'atteindre aux places, et, dans cet espoir, ils multipliaient chaque jour des abjurations hypocrites, qui les couvraient de ridicule et ne trompaient que leur ambition. Saint-Lambert, en publiant son livre, n'examina point les temps, mais les choses; il ne s'occupa ni d'être hardi, ni d'être timide: il fut vrai. Dans un excellent discours préliminaire, il rendit hommage à la mémoire de Voltaire et de Montesquieu, d'Helvétius et de Condillac. Il convenait à ce vieillard honorable de proclamer en expirant la vérité qu'avait chérie sa jeunesse; de rester fidèle aux hommes illustres, dont il avait été l'ami; de respecter enfin, dans les souvenirs du 18e siècle, une gloire qu'il avait vue naître, et qu'il avait lui-même augmentée. » On a encore de Saint-Lambert un grand nombre de pièces fugitives, insérées dans l'Almanach des Muses, et dans les feuilles périodiques. La dernière, intitulée: *Consolations de la vieillesse*, est pleine de grâce et de fraîcheur; mais c'était le chant du cygne. Cet homme estimable, chéri et vénéré de tous ceux qui le connaissaient, mourut à Paris, le 11 février 1803, à l'âge de 85 ans. L'amitié la plus tendre l'unissait, depuis nombre d'années, à Mme la comtesse d'Houdetot. L'éloge de Saint-Lambert a été prononcé à l'académie-française par M. Suard.

SAINT-LEON (Mademoiselle Brayer de), est née à Chandernagor, dans le Bengale, le 1er novembre 1765. Cette dame, qui pendant quelque temps a concouru à la rédaction de la *Bibliothèque française* de M. Charles Pougens (*voy.* ce nom), s'est fait remarquer parmi nos romancières, soit comme traducteur, soit comme auteur original. On cite parmi ses principales productions: 1° *Rosa ou la Fille mendiante et ses bienfaiteurs*, traduit de l'anglais de miss Bennett, 1798, 7 vol. in-12; 1799, 10 vol. in-18; 2° *Eugenio et Virginia*, 1800, 2 vol. in-18; 1801, 2 vol. in-18; 3° *Orfeuil et Juliette, ou le Réveil des illusions*, 1801, 3 vol. in-12; 1810, 3 vol. in-12. 4° *Le Père et la Fille*, traduit de l'anglais de mistriss Opie sur la deuxième édition, 1802, in-8°; 5° *Maclovie, ou les Mines du Tyrol*, anecdote véritable, 1804, in-12.

SAINT-MARCQ (Philippe-Auguste-Joseph le Clément de), général espagnol, est né d'une famille française originaire du ci-devant Cambrésis. Il fut long-temps officier dans les gardes wallonnes, et était lieutenant-général en 1809. Chargé, à cette époque, de commander l'armée de Valence, forte de seize mille hommes, et destinée à protéger Sarragosse, assiégée par les Français, il fut pourvu à la fin du siége du gouvernement général de cette place en

remplacement du général Palafox (*voy.* ce nom). Ferdinand VII, après son retour dans ses états, en 1814, récompensa les services de M. Saint-Marcq, en le décorant de ses ordres et en le nommant gouverneur-général du royaume de Galice.

SAINT-MARSAN (LE MARQUIS DE), ministre des affaires étrangères de Sardaigne, grand' croix de l'ordre de Hongrie, est né à Turin : son père était gouverneur de cette ville. Destiné à la carrière diplomatique, il fut d'abord employé dans les bureaux des affaires étrangères, et ensuite nommé ministre de la guerre. Le Piémont ayant été incorporé à la France, M. de Saint-Marsan s'attacha à Napoléon, qui le nomma conseiller-d'état, puis ambassadeur à Berlin, où il résidait encore en 1813. Rappelé à Paris, par suite des progrès des armées alliées, il devint membre du sénat-conservateur, et fit partie de la commission des cinq. Après l'envahissement de la France par les troupes étrangères, il retourna à Turin, où il occupa la place de président du conseil de régence jusqu'au retour de Victor-Emmanuel dans ses états. Ce prince le nomma son ministre de la guerre, et le chargea de se rendre au congrès de Vienne, pour y réclamer les portions de la Savoie qui, par suite du traité de Paris du 30 mai 1814, avaient été restituées à S. M. Sarde. Après la dissolution du congrès, M. de Saint-Marsan, de retour dans sa patrie, y reçut le portefeuille des affaires étrangères. Son fils, qui a fait la campagne de Russie, où il a perdu deux doigts, remplit les fonctions de secrétaire d'ambassade.

SAINT-MARTIN (DON JUAN), général en chef de l'armée des Andes et du Chili, est né dans la partie des Andes de la juridiction de la Plata. Sa famille l'envoya en Espagne, pour y recevoir une éducation toute militaire, et en effet, il fut pendant 5 ans qu'il passa à l'école militaire de Madrid, l'un des élèves les plus laborieux, et bientôt l'un des plus instruits. Il s'appliqua surtout aux mathématiques, où il fit de très-grands progrès. L'envahissement de l'Espagne, par l'empereur Napoléon, enflamma son patriotisme, et dès 1808, il se fit remarquer parmi les défenseurs de la cause nationale. Successivement aide-de-camp des généraux Solano, alors gouverneur de Cadix et capitaine-général de l'Andalousie, Coupigny et La Romana, il combattit contre les Français et fut à la fois remarqué par ses compagnons d'armes et par ses ennemis, à Baylen, et plus tard à Albuféra : c'est dans cette dernière affaire qu'il reçut le grade de colonel. Les cortès dissoutes, Saint-Martin quitta l'Espagne et partit pour Buénos-Ayres, où son courage et ses talens lui valurent le grade de général. Sur la fin de 1816, il commanda une brigade de troupes de Buénos-Ayres et du Chili, qu'il avait lui-même recrutée et formée, et qu'il disciplina avec le plus grand soin. A sa tête, il se porta sur San-Jago. « Après avoir surmonté les obstacles qu'offrent le passage des Andes et les principaux défilés où l'ennemi s'était fortifié, dit un de ses biographes, il occupa d'abord Aconcagua, Santa-Rosa et les autres points

de la haute route ; et sans attendre l'arrivée de son artillerie, il attaqua les royalistes, le 12 février 1817, dans les montages de Chacabuco, et les délogea de leur position, en leur tuant 600 hommes, et en faisant à peu près le même nombre de prisonniers. On dut le succès de cette affaire à la valeur personnelle du général Saint-Martin, et il avait mis tant d'ardeur dans le combat, que pendant que ses troupes chantaient leur victoire, il tomba de cheval, exténué de fatigues, et resta si long-temps sans mouvement, que ses frères d'armes crurent un instant qu'il avait été blessé d'un coup mortel. Il s'avança immédiatement sur la capitale du Chili, dont le congrès le nomma directeur suprême; et c'est alors que, plus jaloux de remplir ses devoirs militaires que de gouverner, il refusa cette place et marcha à de nouveaux succès. » Le général San-Martin marcha, au commencement de 1818, sur Maïpo, et y remporta une victoire tellement signalée, qu'il reçut le surnom de *héros de Maipo*. Il ne fut pas moins heureux dans la suite de ses opérations militaires, parmi lesquelles on doit citer la prise de Lima.

SAINT-MARTIN (LOUIS-CLAUDE DE), dit le *Philosophe inconnu*, naquit à Amboise, le 18 janvier 1743. La manière inexacte et quelquefois calomnieuse dont cet article a été traité dans quelques dictionnaires historiques, nous fait un devoir de le rétablir d'après des documens puisés à de bonnes sources. Placé de bonne heure au collége de Pontlevoy, il eut occasion de parcourir le livre d'Abadie, intitulé : l'*Art de se connaître soi-même;* et c'est la lecture de cet ouvrage qui paraît lui avoir inspiré une indifférence sans doute réelle pour les choses de ce monde. Ses parens, désirant en faire un magistrat, lui firent étudier la jurisprudence, mais il s'attacha bien moins aux règles du droit civil qu'aux bases des lois naturelles, dont l'étude convenait mieux à son esprit contemplatif. C'est pour satisfaire son penchant à la méditation qu'il préféra à la magistrature la profession des armes, qui, pendant la paix, lui donnait pleinement le loisir de se livrer à ses recherches psychologiques. Il entra à 22 ans dans le régiment de Foix. Il s'attacha d'abord à Martinez Pasqualis, chef de la secte des *Martinistes*, dont il exposa la doctrine dans ses premiers ouvrages; et ce fut par-là qu'il se fit connaître dans la voie du spiritualisme. Après la mort de Martinez, l'école fut transférée à Lyon, où Saint-Martin publia son livre *des Erreurs et de la vérité*, dans lequel il se montre l'adversaire des encyclopédistes. Cette même école, dont les opérations cessèrent en 1778, vint se fondre à Paris dans la société des *Philalèthes*, qu'on accusait de ne professer qu'en apparence la doctrine de Martinez et de Swedemborg, et de chercher réellement les secrets de l'alchimie. Saint-Martin fut invité, en 1784, à se rendre à cette réunion, mais il s'y refusa, dans la persuasion que ses membres n'agissaient pas en véritables initiés, c'est-à-dire unis à leur *principe*. Il n'aimait que les sociétés où l'on s'occupait de bonne

foi d'exercices qui annonçaient des *vertus actives*; il voyait une *science des esprits* dans les séances de Martinez, et une *science des âmes* dans les visions de Swedemborg. Quant aux phénomènes du magnétisme somnambulique, il y croyait, quoiqu'il les regardât comme étant d'un ordre sensible inférieur. Dans une conférence qu'il eut avec Bailly, l'un des commissaires-rapporteurs, il raconte que, pour le convaincre de l'existence d'un agent magnétique indépendant du malade, il lui cita des opérations de ce genre pratiquées sur des chevaux. Bailly lui répondit : *Que savez-vous si les chevaux ne pensent pas*? Avide de vérités, Saint-Martin s'appliqua à l'étude des mathématiques, pour y découvrir l'esprit que pouvait recéler la connaissance des nombres; il se lia alors avec Lalande, mais bientôt ils se séparèrent, par suite de l'opposition du caractère de chacun d'eux. Il croyait avoir plus de rapports avec J. J. Rousseau; comme lui, il pensait que les hommes sont naturellement bons, néanmoins il jugeait que le philosophe de Genève était devenu misanthrope par trop de sensibilité, voyant les hommes non tels qu'ils étaient, mais tels qu'il voulait qu'ils fussent. Pour lui, il aima toujours les hommes, et les jugeait meilleurs qu'ils ne paraissaient être; et les charmes de la bonne société lui faisaient songer à ce que pouvait être une réunion dont les rapports auraient été plus intimes avec son *principe*. Aussi ses occupations et ses plaisirs furent-ils toujours analogues à cette manière de voir. Ses principales jouissances après l'étude étaient la musique, les promenades champêtres et les conversations amicales : la bienfaisance était aussi une de ses plus douces occupations; il n'avait rien à lui tant qu'il lui restait quelque chose à donner. Dans les liaisons qu'il entretenait avec des personnages de distinction (tels que le marquis de Lusignan, le maréchal de Richelieu, le duc d'Orléans, le chevalier de Boufflers, etc.), il croyait avoir trouvé la confirmation et le développement de ses idées sur les grands objets dont il cherchait le *principe*. Désirant étudier l'homme et la nature, il voyagea comme Pythagore, pour confronter avec son témoignage celui d'un grand nombre d'individus. Dans cette vue, il quitta le service militaire pour se livrer exclusivement à ses recherches *spirituelles*. Ce fut à Strasbourg qu'il entendit parler, pour la première fois, du philosophe allemand Jacob Bœhm, regardé en France comme un visionnaire. Il se mit à étudier la langue allemande, afin de comprendre et de traduire les ouvrages de ce célèbre illuminé, où il crut découvrir ce qu'il n'avait qu'entrevu dans les leçons de Martinez. En 1787, Saint-Martin visita l'Angleterre, et s'y lia avec l'ambassadeur Barthélemy et William Law, éditeur d'une traduction anglaise de Bœhm. L'année suivante, il fit un voyage à Rome avec le prince Alexis Gallitzin, qui ne se croyait un homme que depuis qu'il avait connu Saint-Martin. A son retour de ses excursions en Allemagne, en Angleterre et en Italie, il fut, pour ainsi dire malgré lui, décoré de

la croix de Saint-Louis. La révolution n'influa en rien sur ses sentimens et ses opinions. Elevé au-dessus des préjugés de la naissance, il n'émigra point; les excès du despotisme ou de l'anarchie lui inspirèrent une égale horreur. En 1793, il alla donner ses soins et rendre les derniers devoirs à un père infirme et paralytique, et se montra alors bon fils et bon citoyen, car, outre les obligations que lui imposait la piété filiale, il sacrifia une partie de son modique revenu aux besoins publics de sa commune. Mais peu de temps après son retour dans la capitale, il fut compris dans le décret du 27 germinal an 2, et quitta Paris. Tandis que la France et même l'Europe entière étaient absorbées dans de grands intérêts politiques, il correspondait sur des objets d'une sphère plus élevée avec un baron suisse, membre du conseil-souverain de Berne. Vivant solitaire au milieu d'une mer orageuse, il se regardait comme le Robinson-Crusoé de la spiritualité. Mais quoiqu'il fût étranger à tout ce qui se passait autour de lui, il fut cependant impliqué dans la conspiration dite de la *mère de Dieu*, et atteint d'un mandat d'arrêt, qu'heureusement le 9 thermidor rendit sans effet. Il se lia intimement avec le membre du conseil de Berne, dont il a été parlé; néanmoins ils ne se virent jamais, et se contentèrent de s'envoyer réciproquement leurs portraits, et firent échange d'une bienfaisance mutuelle, en venant au secours l'un de l'autre dans l'adversité qu'ils éprouvèrent alternativement. Fidèle à son pays comme à ses amis, il fut incorporé dans la garde nationale, et s'acquittait personnellement de son service; il fut chargé, en 1794, de garder la porte du Temple, où était détenu le jeune prince, fils de Louis XVI; et par un rapprochement non moins singulier que fortuit, il avait été, trois ans auparavant, compris sur la liste des candidats pour le choix d'un gouverneur du dauphin. Vers la fin de la même année, Saint-Martin, quoique sa qualité de noble lui interdît le séjour de Paris, fut désigné, par le district d'Amboise, comme un des élèves aux écoles normales; il accepta, espérant, disait-il, qu'il pourrait, en présence de deux mille auditeurs animés de ce qu'il appelait le *spiritus mundi*, déployer utilement son caractère de spiritualité et sa doctrine du sens moral. Il retourna dans son département, et fit partie des premières assemblées électorales. A l'âge de soixante ans, Saint-Martin disait qu'il s'avançait *vers les grandes jouissances qui lui étaient annoncées depuis long-temps*. Depuis quelque temps il ressentait des attaques de la maladie qui avait enlevé son père; mais il était loin de s'en affliger, et il vit, sans crainte, approcher le terme de son existence. Un entretien qu'il avait désiré avoir avec un mathématicien profondément versé dans la science des nombres, dont le sens caché l'occupait toujours, eut lieu en effet avec M. de Rossel, par l'entremise d'une personne amie de Saint-Martin, et à laquelle nous devons plusieurs documens de cet article. A la fin de cet entretien, il dit : « Je sens que je m'en vais:

»la Providence peut m'appeler, »je suis prêt; les germes que j'ai »tâché de semer fructifieront. Je »pars demain pour la campagne »d'un de mes amis : je rends grâce »au Ciel de m'avoir accordé la »dernière faveur que je deman- »dais. » Le jour suivant, il se rendit à Aunay, près de Sceaux, où était située la maison de campagne de M. Lenoir-Laroche, aujourd'hui pair de France (il vient de mourir: février 1825). Après un léger repas, il se retira dans sa chambre, où il eut une attaque d'apoplexie. Quoique sa langue fût embarrassée, il put cependant se faire entendre de ses amis réunis auprès de lui. Peu de momens après il expira sans agonie et sans douleur, le 13 octobre 1803. Saint-Martin a beaucoup écrit, et ses ouvrages ont été de plus commentés et traduits en partie, mais principalement dans les langues du nord de l'Europe. Cependant il était si peu connu dans le monde, que les feuilles publiques, annonçant sa mort, le confondirent avec Martinez Pasqualis, son maître, mort à Saint-Domingue, en 1779. Bien que le disciple ait passé pour être le chef d'une doctrine religieuse, ses sentimens étaient bien loin d'avoir leur source dans des vues particulières ou exclusives. Les ouvrages de Saint-Martin ont pour but, non-seulement d'expliquer la nature par l'homme, mais encore de ramener toutes nos connaissances au *principe* dont l'esprit humain peut devenir le centre. Voici ses principaux ouvrages : 1° *Examen des erreurs et de la vérité, ou les Hommes rappelés au principe universel de la science*, Edimbourg (Lyon), 1775, in-8°. Cet ouvrage a donné naissance au suivant, imprimé sans nom d'auteur, intitulé : *Suite des erreurs et de la vérité, etc.*, Salomonopolis (Paris), 5784, in-8°. Les autres ouvrages de Saint-Martin sont : 2° *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers*, avec l'épigraphe (tirée de l'ouvrage précédent, suivant l'usage de l'auteur) : *Expliquer les choses par l'homme, et non l'homme par les choses*, Edimbourg (Lyon), 1782, in-8°. Ces deux premiers ouvrages de Saint-Martin ont été traduits en allemand avec un commentaire, par un anonyme, 2 vol. in-8°, 1784. 3° *L'Homme de désir*, Lyon, 1790, in-8°, réimprimé à Metz, an 10 (1802), in-12; 4° *Ecce homo*, de l'imprimerie du Cercle-Social, 1792, in-12. Dans cet opuscule, l'auteur se propose de montrer à quel degré d'abaissement l'homme infirme est tombé, et de le guérir du penchant au merveilleux d'un ordre inférieur. 5° *Le Nouvel Homme*, Paris, 1792, in-8°; 6° *De l'esprit des choses, ou Coup-d'œil philosophique sur la nature des êtres et sur l'objet de leur existence*, Paris, an 8 (1800), 2 vol. in-8°; 7° *Lettres à un ami, ou Considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la révolution française*, Paris, an 3 (1795); 8° *Eclair sur l'association humaine*, Paris, an 5 (1797), in-8°; 9° *Réflexions d'un observateur sur cette question proposée par l'Institut : Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple*, an 6 (1798); 10° *Discours en réponse au citoyen Garat, professeur d'entendement*

humain aux écoles normales, prononcé à la suite d'une conférence publique, le 9 ventôse an 3 (27 février 1795); 11° *Essai relatif à la question proposée par l'institut : Déterminer l'influence des signes sur la formation des idées*, an 7 (1799), in-8°; 12° *Le crocodile, ou Guerre du bien et du mal, arrivée sous le règne de Louis XV, poème épico-magique, en 102 chants et en prose, mêlé de vers, œuvre posthume d'un amateur de choses cachées*, Paris, an 8 (1799), in-8° de 460 pages; 13° *le Ministère de l'homme-esprit*, Paris, Migneret, an 11 (1802), in-8° : ouvrage assez ténébreux, quoique plus clair que les précédens. 14° *Traductions d'ouvrages de Bœhm, savoir : l'Aurore naissante; les Trois principes de l'essence divine; de la Triple vie de l'homme; quarante questions sur l'âme, d'après l'édition allemande de Gichtel*, 1682, *par le philosophe inconnu, avec une notice sur Jacob Bœhm*, Paris, an 9 in-8° (1800) : ces diverses traductions forment à peu près le tiers des œuvres de Bœhm. 15° *Œuvres posthumes de Saint-Martin*, 2 vol. in-8°, Tours, 1807.

SAINT-MARTIN (Jean-Antoine), membre de l'institut, est né à Paris, le 17 janvier 1791. Il était à peine sorti du collége, lorsque l'étude des langues orientales lui offrit une vaste carrière à parcourir. La fréquentation assidue des cours de M. Silvestre de Sacy, dont il est un des élèves les plus distingués, et les progrès rapides qu'il fit principalement dans la langue arménienne, ne tardèrent pas à en faire un homme fort instruit, et ses connaissances déjà étendues, quoiqu'il fût bien jeune, le mirent de bonne heure en relation avec les savans les plus célèbres de la capitale. Admis à l'académie celtique, aujourd'hui société royale des antiquaires de France, il en devint secrétaire, mais il cessa quelque temps après de prendre part à ses travaux. M. Saint-Martin, connu comme orientaliste, ne l'est pas moins par ses profondes recherches sur la chronologie, et quelque remarquables que soient les écrits qu'il a publiés jusqu'à ce jour sur cette science, encore si peu avancée, ils ne sont toutefois que le prélude d'un ouvrage qui aura pour titre : *Chronologie de l'Histoire ancienne*. On sait quelle immense érudition nécessite un travail de ce genre : dans celui-ci, seront traitées et résolues toutes les questions relatives à la chronologie ancienne. M. Saint-Martin, nommé d'abord inspecteur de la typographie orientale à l'imprimerie royale, devint, au mois de septembre 1820, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et, en janvier 1824, administrateur de la bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal. Les ouvrages de ce savant sont : 1° *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, 2 vol. grand in-8°, 1818 et 1819. Le premier volume contient la première description qui ait été faite de ce pays, d'après les auteurs grecs et latins de différens siècles, combinés avec les écrivains orientaux; de plus, beaucoup de documens sur les antiquités de l'Arménie et un précis de l'histoire complète, suivi d'amples tables chronologiques. On chercherait vainement

ailleurs une histoire plus authentique de ce pays, resté inconnu jusqu'à présent. Le second volume renferme la traduction, avec le texte en regard, de plusieurs ouvrages arméniens. 2° *Histoire des Orpelias;* 3° *Géographie attribuée à Moïse de Khorène;* 4° *Géographie de Vartan;* 5° *Nouvelles Recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre et sur la chronologie des Ptolémées,* in-8°, 1820; 6° *Notice sur le zodiaque de Denderah*, in-8°, 1822. Cette brochure contient une description de ce monument célèbre, et des conjectures sur son antiquité. 7° Des *Mémoires* insérés dans le *Journal des Savans*, parmi lesquels on en remarque deux, dont l'un renferme l'explication de plusieurs inscriptions en langue lycienne, et est suivi de cet alphabet non déchiffré jusqu'à nos jours, 1821. L'autre mémoire traite de l'histoire ancienne de l'Égypte, et peut être regardé comme l'introduction d'un travail complet sur ce pays avant Alexandre; 1823. 8° *Discours sur l'origine et l'histoire des Arsacides* : c'est le résumé de deux volumes in-4° sur l'histoire des Parthes. Ce morceau se trouve dans le *Journal asiatique*, août 1822. Dans le même journal (février 1823) est inséré l'extrait d'un mémoire relatif aux anciennes inscriptions de Persépolis, dans lequel l'auteur donne l'explication de quelques-unes des inscriptions en caractères *cunéiformes* ou à têtes de clous, qui se trouvent dans les ruines de Persépolis. 9° *Histoire de Palmyre*, où est discuté tout ce que les anciens et les auteurs orientaux nous ont transmis sur cette ville fameuse, de l'imprimerie royale, un fort vol. in-8°, avec une carte et des planches; 10° un grand ouvrage inédit sur la géographie de la Babylonie, et sur l'histoire de l'Arabie; 11° un grand nombre d'articles dans la Biographie universelle; 12° *Histoire du Bas-Empire*, de Lebeau, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée d'environ un quart, d'après les écrivains orientaux : c'est en quelque sorte un ouvrage nouveau, par les additions de l'éditeur, Paris, Firmin Didot, 20 vol. in-8°, avec atlas; le premier a paru en 1824. Enfin, M. Saint-Martin coopère à l'édition continuée jusqu'à nos jours de l'*Art de vérifier les dates.*

SAINT-MARTIN DE LA MOTTE (LE COMTE FÉLIX DE), né à Turin, d'une des premières familles du Piémont, fit d'excellentes études, et fut reçu docteur en droit. Membre du collége de droit à l'université de Turin, et membre de l'académie des sciences de cette ville, il s'appliqua surtout à la littérature et à la botanique, et consigna le fruit de son travail dans la *Bibliotheca oltramontana* (tom. XII, pag. 260), sous le titre de *Osservazioni botaniche*, sur la topographie médicale de Chambéri, dont il relevait quelques inexactitudes; ce qui établit une sorte de polémique entre lui et le docteur Daquin, auteur de cet ouvrage, qui lui répondit par une défense de la *Topographie médicale*, etc. M. de Saint-Martin, partisan modéré de la révolution française, se montra favorable aux changemens qui s'opérèrent dans

sa patrie, en 1799, et fit successivement parti du gouvernement provisoire à cette époque, et du corps municipal en 1800 et 1801. En septembre 1802, il fut nommé par le premier consul Bonaparte, préfet du département de la Sésia, où il soutint la réputation d'homme probe et d'administrateur habile, qu'il s'était faite dans des places inférieures; il fut appelé peu de temps après au sénat conservateur. En 1814, il vota le rétablissement de la famille des Bourbons; il continua d'habiter Paris jusqu'en 1816, époque où il se retira dans sa patrie avec sa famille. Quelques intrigues de cour le firent exiler de Turin en 1818, et reléguer dans ses terres, où il mourut à la fin de la même année.

SAINT-MARTIN-VALOGNE (Charles), homme de loi à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes avec sagesse, fut élu à des fonctions municipales. Au mois de septembre 1792, il fut nommé par le département de l'Aveyron, député à la convention nationale, et vota, dans le procès de Louis XVI, la reclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. Elu secrétaire en juin 1795, il devint après la session, membre du conseil des cinq-cents, d'où il sortit en mai 1797, pour rentrer dans la vie privée.

SAINT-MORYS (la comtesse de), née Valicourt, nièce de M. de Calonne, ancien ministre des finances, avait épousé à Coblentz, en 1791, le comte Bourgevin-Vialart de Saint-Morys, que la restauration de 1814 éleva au grade de lieutenant des gardes-du-corps, avec le rang de maréchal-de-camp. Madame de Saint-Morys, ayant perdu son mari, tué en duel le 21 juillet 1817, par le colonel Barbier Dufay (*voy.* ce nom), donna à sa douleur un éclat, et fit entendre des plaintes dont M. Barbier Dufay ne fut pas l'unique objet. Mme de Saint-Morys accusa de complicité dans la mort de son mari, le comte de Poix, lieutenant des gardes-du-corps de la compagnie de Noailles, et le duc de Mouchy, capitaine de la même compagnie, et les cita devant la chambre des pairs, qui se constitua en chambre de justice pour entendre sa plainte : elle la rejeta. Cette dame ne réussit pas mieux à la cour royale de Paris, qui jugea que les anciennes ordonnances sur le duel n'étaient pas applicables au cas présent. Elle fut plus heureuse contre le sieur Blayfair, qui fut condamné à trois mois de prison, comme auteur d'un article réputé injurieux, inséré dans un ouvrage périodique anglais, imprimé en France. Mme de Saint-Morys, citée elle-même en calomnie par le colonel Barbier Dufay, pour raison des faits diffamatoires renfermés dans les *mémoires* qu'elle avait publiés, se vit condamnée, ainsi que sa fille, Mme de Gaudechard, à 50 fr. d'amende et aux frais, par le tribunal de police correctionnelle de Paris.

SAINT-MARCEL (N. de), homme de lettres, faisait partie, avant la révolution, des gardes-du-corps de M. le comte d'Artois, aujourd'hui (1825) S. M. Charles X. M. de Saint-Marcel ne paraît pas avoir pris part aux événemens politiques, qui pendant 30 ans ont agité la France. Il n'est connu

que comme littérateur, et à ce titre, il a publié les ouvrages suivans : 1° *l'Harmonie*, ode, 1777, in-8°; 2° *Fables nouvelles;* elles sont suivies de quelques élégies de Tibulle, que M. de Saint-Marcel a traduites en vers français, 1778, in-8°, nouvelle édition, in-8°, 1781. 3° *Caton d'Utique*, tragédie; 4° *Charles Martel, ou la France délivrée des Sarrasins*, poëme épique. Cet ouvrage, l'un des trois poëmes épiques qui, lors du concours décennal, en 1810, furent soumis à l'institut impérial pour le grand prix de première classe, fut, aux termes du rapport, ainsi que l'*Oreste*, de M. Dumesnil, « jugé trop faible d'intention, trop défectueux dans la conduite, trop dépourvu de couleur, de mouvement et de poésie dans le style, pour être soumis à une analyse détaillée et à une discussion sérieuse. » Le poëme de *la Bataille d'Hastings, ou l'Angleterre conquise*, par M. Doriou, fut jugé plus favorablement, mais il n'obtint pas le prix.

SAINT-NON (Jean-Claude Richard de), conseiller-clerc au parlement de Paris, membre de l'ancienne académie royale de peinture et sculpture, connu généralement sous le nom d'abbé de Saint-Non, naquit à Paris vers l'année 1727, et y mourut le 25 novembre 1791. Il fit des études pour suivre la carrière de la magistrature, et acquit en même temps des connaissances dans les beaux-arts. Richard de Saint-Non est particulièrement connu par son *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, Paris, 1781, 5 vol. in-fol., avec 417 planches. Cet important ouvrage, qui valut à l'auteur son admission à l'académie royale de peinture et sculpture, doit, pour être complet, renfermer dans le second volume, l'estampe des *Phallums*, et dans la seconde partie du tome IV, les 14 planches ou médailles des anciennes villes de Sicile. Richard de Saint-Non était un des amateurs des arts les plus éclairés; artiste distingué, il gravait avec beaucoup de facilité. Comme littérateur, il a composé et fait représenter, en 1770, une comédie en trois actes et en prose, intitulée : *Julie*, ou *le Bon père*.

SAINT-OURS (N.), peintre, membre correspondant de l'institut, naquit à Genève, vers 1752, et mourut dans la même ville en 1809. Il reçut de son père, excellent dessinateur, les premiers élémens de son art. Saint-Ours, père, l'envoya, en 1771, à Paris, et le fit admettre dans l'atelier de Vien (*voy.* ce nom), qui commençait, à cette époque, à préparer la restauration de l'école française. Le jeune élève fit des progrès rapides. En 1772, il obtint la première médaille de l'académie, et en 1780, pour son tableau de l'*Enlèvement des Sabines*, le grand prix qui le fit aller à Rome, en qualité de pensionnaire du roi. Il y perfectionna son talent, et composa, entre autres tableaux remarquables, celui de la *Lutte aux jeux olympiques*, où l'on remarque une composition riche et une très-belle exécution. Effrayé par les troubles de la révolution, Saint-Ours retourna à Genève, où il donna plusieurs compositions historiques et de très-beaux portraits. On cite parmi ses tableaux d'histoire, un

Tremblement de terre, aussi savamment conçu qu'exécuté avec vigueur. L'institut de France l'avait admis au nombre de ses membres correspondans.

SAINT-PIERRE, littérateur (*voy.* BERNARDIN DE SAINT-PIERRE).

SAINT-PRIEST (LE COMTE FRANÇOIS-EMMANUEL-GUIGNARD DE), est né le 12 mars 1732, d'une famille distinguée, originaire d'Alsace. Une excellente éducation le rendit propre à remplir différentes fonctions. D'abord enseigne des gardes-du-corps, puis colonel dans l'armée et bientôt après maréchal-de-camp, il fut nommé à l'ambassade de Portugal, et, en 1768, à celle de Constantinople. On l'envoya ensuite, en la même qualité, auprès des états-généraux des provinces-unies, d'où il ne revint qu'au moment de la révolution. Après le mouvement du 14 juillet 1789, il remplaça le baron de Breteuil au ministère de la maison du roi, auquel se rattachait alors celui de l'intérieur, qui en a été séparé depuis; il y fut porté par l'influence de l'assemblée nationale en même temps que M. Necker, qui avait déjà éprouvé une disgrâce. Cette marque de bienveillance ne le rendit pas plus favorable à la révolution; elle n'était pas non plus une preuve incontestable de confiance, puisque, le 10 octobre, il fut dénoncé par Mirabeau, comme ayant dit aux femmes qui étaient allées demander du pain à Versailles: « Vous n'en » manquiez pas quand vous n'aviez » qu'un roi; allez en demander à vos » douze cents souverains. » M. de Saint-Priest nia le fait dans une lettre qu'il écrivit le jour même à l'assemblée; mais il avait déjà perdu sa confiance, et il ne la recouvra plus; ce qui le rendit surtout odieux aux chefs du parti populaire, c'est parce qu'il passa pour avoir communiqué au président de l'assemblée nationale des notes où il les accusait de se réunir dans le jardin du Palais-Royal, pour y propager des principes incendiaires. Dès ce moment, il fut en butte à de continuelles dénonciations; on l'accusa même de complicité avec Bonne-Savardin, et le comité des recherches proposa de le faire déclarer coupable du crime de lèse-nation. M. de Saint-Priest, pour échapper aux dangers qui l'eussent infailliblement atteint, donna sa démission et quitta la France. En 1795, il fut l'un des quatre ministres que *Monsieur* depuis Louis XVIII rassembla à Vérone; il accompagna ce prince à Blankembourg et à Mittau, mais ne le suivit point en Angleterre. Ses enfans ayant pris du service en Russie, il alla y chercher un asile, et y resta jusqu'en 1814; à cette époque, il rentra en France, et fut créé pair le 15 août 1815. Il est chevalier des ordres de Saint-Louis, de Saint-André et de Saint-Alexandre de Russie.

SAINT-PRIEST (LE VICOMTE L. A. EMMANUEL DE), fils aîné du précédent, s'était, au commencement de la révolution, retiré en Russie, où il avait pris du service. C'est en qualité de général-major qu'il fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814 contre la France. Le 7 mars 1814, grièvement blessé à l'attaque de Rheims, il mourut quelques jours après.

SAINT-PRIEST (ARMAND-

Emmanuel-Charles de), second fils du comte, émigra avec son frère aîné. Il suivit comme lui la carrière militaire au service de la Russie, devint d'abord gouverneur de la Podolie, et passa ensuite au gouvernement de la Volhinie, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Il est conseiller-d'état et chevalier de Sainte-Anne, de première classe.

SAINT-PRIEST (le vicomte Louis-Antoine-Emmanuel de), frère des deux précédens, fut comme eux attaché au service de la Russie. Il prit part à toutes les guerres de cet empire contre la France, et parvint au grade de colonel des chasseurs à cheval de la garde impériale russe. En 1814, il rentra au service de France, et fut nommé aide-de-camp de M. le duc d'Angoulême. En 1815, il fit la campagne du Midi avec ce prince, et servit comme volontaire dans l'armée du général Ernouf. Il avait été tenu sur les fonts de baptême par le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette; il est aujourd'hui (1824) gentilhomme d'honneur et aide-de-camp de S. A. R. M. le dauphin, lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis et de plusieurs ordres étrangers.

SAINT-PRIEST (M. L. Guignard, vicomte de), frère puîné du comte, naquit à Grenoble en 1735. Il devint successivement maître des requêtes, intendant de la province de Languedoc, et fut ensuite pourvu d'une charge qui l'attachait à la maison du roi. Arrêté en 1793, il resta détenu jusqu'au 27 juin 1794, époque où il fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort.

SAINT-PRIX (Hector), homme de loi à Saint-Peray. Lorsque la révolution éclata, il s'en montra le partisan modéré, et fut appelé dans son département à des fonctions judiciaires et administratives. Au mois de septembre 1792, le département de l'Ardèche le nomma député à la convention nationale. Dans le procès du roi, il se prononça pour la mort avec sursis jusqu'à la paix, et fut de l'avis de l'appel au peuple. Depuis ce moment, il se tint à l'écart et ne parut prendre aucune part aux dissentions qui décimèrent cette assemblée. Après la session conventionnelle, par suite de la réélection des deux tiers, il entra au conseil des cinq-cents, dont il cessa de faire partie en 1798. Réélu par son département au même conseil, il y resta jusqu'aux événemens du 18 brumaire, à la suite desquels il quitta ses fonctions législatives. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, quoique son vote n'eût pas dû être compté dans le recensement, à cause du mot *sursis* qui s'y trouvait joint, et que M. de Saint-Prix répéta dans son vote sur le dernier appel, il quitta la France à cette époque, et se réfugia en Suisse.

SAINT-PRIX (N.), acteur ancien du Théâtre-Français, abandonna l'état de sculpteur-statuaire, pour suivre la carrière du théâtre, vers laquelle il était entraîné par un penchant irrésistible. Il ne débuta néanmoins qu'après la retraite de Lekain. Le vide que laissa au Théâtre-Français ce comédien célèbre, fut rempli par Larive et Saint-Prix, qui se partagèrent son

héritage. Les rôles d'*Abner*, de Coriolan, d'*Achille*, d'Hercule au Mont-Œta, de *Caïn*, de la Mort d'Abel, etc., étaient ceux où il se montrait avec le plus d'avantage; joignant un bel organe à une haute taille et à une figure imposante, il convenait surtout à l'emploi des *pères nobles* et des *rois*; aussi le remplit-il long-temps seul, et toujours avec succès. Quelques taches néanmoins déparaient son beau talent; un débit plus soutenu et un peu plus de chaleur en auraient fait un acteur accompli; malgré ces défauts réels, il excitait un véritable enthousiasme dans les rôles de *Philoctète*, de *Joad*, de *Burrhus*, de *Rutile*, de *Pharasmane*, du *vieil Horace*, où il se montrait vraiment romain, et surtout dans celui de *Jacques Molay* des Templiers, qu'il avait créé, et qu'il jouait avec une rare perfection. M. Saint-Prix a demandé et obtenu sa retraite en 1817. Il est aujourd'hui (1825) professeur à l'école royale de déclamation.

SAINT-ROMAIN (Benoît-Rose Murard de), d'une famille noble, originaire du Dauphiné, établie à Lyon depuis long-temps, vécut dans l'obscurité sous la république et pendant le gouvernement impérial; mais, en 1815, le collége électoral de l'Ain, dont il faisait partie, le nomma député à la chambre dite *introuvable*. Il se montra digne de combattre avec la majorité. Il vota la création des juridictions prévôtales, et voulut même que les vols de vases sacrés fissent partie de leurs attributions. Dans la séance du 16 décembre 1815, lors de la discussion du budget, il se plaignit qu'on eût accordé des pensions à quatre *régicides*, et les fit rayer, après avoir exprimé avec véhémence toute son indignation. Lorsque la chambre s'occupa, le 23 décembre 1815, de l'évasion de M. de Lavalette, M. de Saint-Romain fut un des députés qui appuyèrent la proposition de M. de Sesmaisons, tendant à avoir des éclaircissemens sur cette évasion; il fit partie de la commission chargée de faire un rapport à cet effet. Lors de la discussion sur la loi des élections, il émit le vœu qu'il n'y eût qu'un seul collége, composé de 150 jusqu'à 300 des plus forts contribuables, avec le droit réservé au roi d'adjoindre à chaque collége un nombre égal au dixième du collége, sans condition d'impôt. M. de Saint-Romain avait fait une proposition sur un nouveau mode d'instruction publique; il la développa le 31 janvier 1816, et la chambre en ordonna l'impression: elle nomma même une commission, dont il fut membre. Il terminait ainsi son discours: « La France a péri par le défaut d'une éducation suffisamment religieuse et monarchique. Vainement rassemblerions-nous tous les vénérables débris de la religion et de la monarchie, tant que le républicanisme et l'impiété trouveront un asile dans les maisons que le gouvernement du tyran protégea: tôt ou tard il faudra que les autels de nos pères s'écroulent, que le sceptre des Bourbons se brise, et que nous retombions sous le joug affreux de l'athéisme et de ses sectateurs.... » Ces réflexions étranges contre l'instruction alors en

usage, furent réfutées dans une brochure intitulée : *Observations sur les développemens présentes à la chambre des députés, par M. de Saint-Romain.* L'auteur, membre de l'université, combattit M. de Saint-Romain avec une pureté de langage, une force de raison et une solidité de preuves, qui furent généralement appréciées. M. Saint-Romain, qui a constamment voté avec la majorité, n'a point été réélu en 1816, ni dans aucune des sessions suivantes.

SAINT-ROMAN (LE COMTE ALEXIS-JACQUES DE SERRE DE), d'une famille de magistrats, est né en 1770. Il émigra en 1792, et prit du service dans l'armée des Princes. Après le licenciement de l'armée du prince de Condé, où il servait en dernier lieu, il rentra en France, vécut dans la retraite, et ne remplit aucune fonction sous le gouvernement impérial. En 1814, le roi le nomma maréchal-des-logis de la compagnie des mousquetaires gris, et pair de France le 17 août 1815. Le 15 janvier 1816, M. de Lally-Tollendal ayant, dans cette assemblée, posé en principe la nécessité du concours des chambres aux mesures extra-constitutionnelles qui suspendent, à l'égard des individus, le cours ordinaire de la justice, M. de Saint-Roman fit, le 18 du même mois, une proposition relative à la déclaration de principes de M. de Lally, attaquant et sa doctrine et la publicité qu'il lui avait donnée dans un journal. La chambre n'accueillit cette proposition que par un ordre du jour, ce qui n'empêcha pas M. de Saint-Roman de la faire imprimer. Dans le courant de 1816, lorsqu'on discuta la loi sur la liberté individuelle, il en vota l'adoption ; dans la session de 1818, il attaqua le projet de loi relatif au recrutement. On remarque dans son discours cette phrase, qui peut donner une idée de la manière dont il envisage le régime constitutionnel : « Loin de rendre encore plus rapide la pente où nous sommes entraînés, il faut que, laissant au monarque l'organisation de ses troupes et l'entière disposition de ses armées, sans partage et sans concours étrangers, il détourne nos pensées de la route des discordes et de l'anarchie. Avant ces améliorations, il me paraît impossible que nous l'adoptions. » Le projet de loi sur la banque fut également attaqué par M. de Saint-Roman ; il soutint qu'avant de changer toutes les dispositions de cet établissement, il eût fallu consulter le vœu de tous les actionnaires. « Aucune considération, dit-il, ne peut dispenser la chambre de savoir, avant de changer leur constitution, s'ils y désirent des changemens. » Dans cette session, comme dans toutes celles qui suivirent, M. de Saint-Roman s'est constamment montré peu favorable aux libertés constitutionnelles. Il a publié : *Réfutation de Montesquieu sur la balance des pouvoirs, et Aperçus divers sur plusieurs questions de droit public*, in-8°, 1817.

SAINT-SIMON (LE COMTE HENRI DE), accompagna le duc de Saint-Simon, son parent (*voy.* l'article suivant), dans la guerre d'Amérique, s'y distingua et fut comme lui décoré de la croix de

l'ordre de Cincinnatus. Se trouvant, en 1782, sur le vaisseau de M. de Grasse, il fut pris avec cet amiral, et détenu quelque temps en Angleterre. En 1797, la France lui dut une entreprise de diligences, connues sous le nom de *l'Eclair;* il voulait réparer ainsi par des travaux utiles, les brèches que la révolution avait faites à sa fortune, et qui ne l'empêchèrent pas de défendre constamment les principes d'une sage liberté. C'est dans la même vue qu'il a publié, depuis, un ouvrage polémique, intitulé : *l'Organisateur;* plusieurs numéros avaient déjà paru; l'originalité et le talent que l'auteur y développait, faisaient vivement désirer ceux qui devaient les suivre, lorsqu'en 1820, quelques expressions censurées par les journaux, et attaquées par le ministère public, le forcèrent à garder le silence. Le comte Saint-Simon a donné : 1° *Lettres de Saint-Simon*, 1808, plusieurs livraisons, in-4°; 2° *Introduction aux travaux scientifiques du 19° siècle*, 1808, 2 vol. in-4°; 3° (avec M. Thierry) *De la régénération de la société européenne*, 1814, 2 éditions, in-8°; 4° (avec le même) *l'Industrie, ou Discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendans*, 1815, in-4°; 5° *Le défenseur des propriétaires des domaines nationaux*, 1815, in-8° (il n'en a paru que le prospectus). 6° *Profession de foi des auteurs du défenseur des propriétaires des domaines nationaux, au sujet de l'invasion du territoire français par Napoléon Bonaparte*, 1815, in-8°; 7° (avec M. Thierry) *Opinion sur les mesures à prendre contre la coalition de 1815*; Paris, 1815, in-8°.

SAINT-SIMON (Henri-Jean-Victor, marquis de), maréchal-de-camp, pair de France, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la légion-d'honneur, est petit-neveu du duc de Saint-Simon, et est né le 11 février 1782, au château des Doucets, près Blanzac. Il entra au service comme simple hussard, et fit, sous le général Moreau, les campagnes de l'an 8 et de l'an 11, à l'armée du Rhin. Promu au grade d'officier attaché à l'état-major-général des armées des côtes, il devint, sous l'empire, aide-de-camp du maréchal Ney. Il remplissait cette dernière fonction à la bataille d'Iéna, lorsque le brouillard extraordinaire qui eut lieu au commencement de cette journée, l'ayant fait donner au milieu d'un escadron prussien, il fut grièvement blessé et laissé quelque temps parmi les morts. Il passa en Espagne, et commanda, en Catalogne, le 29° de chasseurs, combattit souvent à l'avant-garde, et fut honorablement cité dans la plupart des bulletins de cette époque, et surtout pour sa conduite à la bataille de Vich. Lors des événemens de 1814, il fut chargé par le gouvernement provisoire de faire connaître les changemens qui venaient d'avoir lieu, aux maréchaux Soult et Suchet, précaution qui n'empêcha pas la célèbre bataille de Toulouse. Nommé officier des gardes-du-corps, il accompagna à Gand la voiture du roi, fut créé maréchal-de-camp, et commanda en cette qualité les troupes de débarquement, desti-

nées à faire une descente en Normandie. Après la seconde restauration, successivement commandant de la 14ᵉ division militaire et du département du Loiret, il devint inspecteur de cavalerie et fut élevé à la pairie avec le titre de marquis; il est employé, comme maréchal-de-camp, par le ministère des affaires étrangères.

SAINT-SIMON (Claude-Anne, duc de), né au château de La Faye, le 16 mars 1740, d'une ancienne et illustre famille, fut élevé comme cadet à l'école militaire de Strasbourg. Il passa, 2 ans après, en qualité de lieutenant au régiment d'Auvergne, avec lequel il fit plusieurs campagnes, et acquit la réputation d'un officier plein de bravoure et de talent. Nommé, en 1758, lieutenant-chef de brigade des gardes-du-corps du roi de Pologne, il reçut, le 25 mars, le brevet de colonel de cavalerie, le brevet de brigadier, le 3 janvier 1770, et la croix de chevalier de Saint-Louis, le 12 septembre de la même année. Colonel du régiment provincial de Poitiers, en 1771, de celui de Turenne, en 1775, il s'embarqua, en 1779, avec ce dernier régiment, pour faire partie des troupes envoyées à la Martinique. Le vaisseau qu'il montait soutint, pendant la traversée, 3 combats contre l'amiral Rodney. Il passa en Espagne, en 1780, en qualité de maréchal-de-camp, fut envoyé en Amérique avec un corps de 2,000 Espagnols, qu'il commanda pendant plusieurs campagnes, et fut souvent blessé en combattant à leur tête. A son retour en France, il fut créé commandeur de Saint-Louis. Il obtint, le 23 mai 1783, le commandement de Saint-Jean-Pied-de-Port, et reçut, le 2 avril de l'année suivante, du gouvernement américain, l'ordre de Cincinnatus. En avril 1789, la noblesse du bailliage d'Angoulême le nomma député aux-états-généraux, où il ne se fit point remarquer. Après la session, il protesta avec la minorité contre tous les actes de l'assemblée, et partit pour l'Espagne. Il y commanda la légion royale, formée d'émigrés employés dans l'armée espagnole, et fut nommé successivement maréchal-de-camp et lieutenant-général. A l'affaire d'Irun, où il servait sous les ordres du général Caro, il fut atteint d'une balle qui lui traversa le cou; en défendant la position d'Argensu, il reçut encore une balle dans la poitrine. Il devint, en 1795, commandant en second de l'armée de Navarre, et en 1796, colonel-commandant du régiment d'infanterie de Bourbon, dont la formation lui fut confiée: le roi d'Espagne l'éleva, au mois de mai suivant, au grade de capitaine-général de la Vieille-Castille. En mars 1801, il commanda l'armée qui agissait contre le Portugal, et au mois d'avril suivant, celle de Galice. Le 4 octobre 1802, le roi lui donna la grand'croix de Charles III, et, le 15 septembre 1803, confirma en sa personne la succession à la grandesse d'Espagne. Assiégé dans Madrid, en 1808, par les Français, il fut pris les armes à la main, et traduit devant une commission militaire à Madrid, qui le condamna à mort. Par suite d'un sursis, il fut amené en France, où la peine capitale fut

commuée en une détention qui ne devait finir que deux ans après la paix générale. Les événemens de 1814 le rendirent à la liberté, et son jugement fut déclaré nul par ordonnance du roi de France. De retour en Espagne, il fut créé par Ferdinand VII duc et capitaine-général des armées espagnoles, grade équivalent à celui de maréchal de France, et enfin colonel du régiment des Gardes-Vallones. Depuis cette époque, M. de Saint-Simon a cessé d'être remarqué, n'ayant pris aucune part aux événemens qui, dans ces derniers temps, ont agité la péninsule.

SAINT-SULPICE (LE COMTE RAIMOND-GASPARD DE BONARDI DE), lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, appartient à une famille noble originaire du Piémont. Il prit, jeune encore, le parti des armes, donna bientôt des preuves multipliées de bravoure et d'intelligence, et parvint rapidement aux grades supérieurs. Colonel du régiment des dragons de la garde impériale, il commanda dans plusieurs affaires importantes un corps de cavalerie, fut employé, au camp de Boulogne, comme général de brigade, fit, en la même qualité, les campagnes de 1805 et 1806, et fut blessé à la bataille d'Eylau; élevé, le 14 février 1807, au grade de général de division, il devint, en 1810, gouverneur du château de Fontainebleau. Lorsque Napoléon institua les gardes d'honneur en 1813, le comte de Saint-Sulpice eut le commandement du 4e régiment organisé à Lyon. Après la première restauration en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la légion-d'honneur. Il a cessé, depuis 1816, de figurer parmi les lieutenans-généraux en disponibilité.

SAINT-VALLIER (LE COMTE JEAN-DENIS-RENÉ LACROIX DE), pair de France, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'croix de l'ordre de la Réunion, naquit le 6 octobre 1756, et ne parut sur la scène politique qu'en 1805, en qualité de membre du sénat-conservateur, dont il devint président pour une année en 1808. Pourvu, au mois de septembre suivant, de la sénatorerie de Gênes, il vint à la tête du sénat, le 24 janvier 1809, complimenter l'empereur Napoléon sur son retour d'Espagne. En 1810, membre du grand-conseil d'administration du sénat, M. de Saint-Vallier fut décoré, en 1813, de la grand'croix de l'ordre de la Réunion, et envoyé, à la fin de cette année, dans la 7e division militaire, en qualité de commissaire extraordinaire. Il y accéléra la levée en masse, y prit les mesures de salut-public qu'exigeaient les circonstances, et donna, en avril 1814, son adhésion à l'abdication de Napoléon. Il fut nommé, la même année, pair de France, chevalier de Saint-Louis, et grand-officier de la légion-d'honneur, et présida, en 1815, le collége électoral de la Drôme. Il mourut en 1824.

SAINT-VINCENT (LORD, COMTE ET VICOMTE JOHN-JERVIS DE), amiral anglais, membre de la chambre des pairs, conseiller-privé, général des troupes de la marine, grand-cordon de l'ordre du bain,

etc., second fils d'un membre du conseil de l'amirauté, sir John-Jervis, est né vers 1734, et entra au service maritime dès l'âge de 10 ans. Rendu à la vie privée par la paix de 1748, il vint se perfectionner à Paris dans l'étude de la langue française. De retour dans sa patrie, il rentra au service, fut nommé capitaine de vaisseau et employé dans les Indes-Occidentales. Il commandait le *Foudroyant* dans le mémorable combat qui eut lieu les 27 et 28 juillet 1778, entre les escadres française et anglaise. Par suite de cette affaire, l'amiral Keppel ayant été traduit devant un conseil de guerre, sir John-Jervis lui rendit une éclatante justice. Il obtint l'ordre du bain, pour s'être emparé, en 1782, du *Pégase* qui escortait une flotte française. Contre-amiral en 1787 et membre du parlement, il se rangea, en 1790, parmi les membres de l'opposition ; en 1794, il s'empara de la Martinique qui fut vaillamment défendue, et des autres colonies françaises, où il éprouva moins de résistance. Il retourna en Angleterre pour rétablir sa santé, mais son séjour y fut de peu de durée, et il reçut le commandement de la flotte de la Méditerranée, composée de quinze vaisseaux de ligne et de quatre frégates. Après avoir croisé quelque temps dans cette mer, le 14 février 1797, il livra à la flotte espagnole, commandée par l'amiral don Juan Cordova, un combat où il fut constamment vainqueur : quatre vaisseaux de ligne tombèrent en son pouvoir. Cette victoire éclatante lui mérita, de la part de la ville de Londres, des remercîmens solennels et une épée de la valeur de 200 guinées, et du gouvernement, outre le titre héréditaire de baron et comte de la Grande-Bretagne, de baron Jervis de Medford, lieu de sa naissance, de comte lord Saint-Vincent, du nom où la bataille s'était donnée, une médaille d'or et une pension annuelle de 3,000 liv. sterl. Chargé de bloquer le port de Cadix, il chercha par le bombardement à en détruire la flotte. La belle résistance de l'amiral Massaredo rendant ses efforts inutiles, il se contenta de continuer le blocus. En 1798, il chargea Nelson, à qui il remit une grande partie de ses forces, de détruire à Aboukir la flotte française qui venait de conduire en Egypte le général en chef Bonaparte et son armée (*voy.* Nelson). Lord Saint-Vincent continua pendant les années 1799 et 1800, à commander soit dans la Méditerranée, soit dans l'Océan ; cependant, différentes fois, pour cause de santé, il chargea plusieurs amiraux de son commandement. Il comprima l'insurrection qui éclata sur la flotte mouillée à la hauteur de Cadix, en faisant saisir, juger et exécuter dans le plus bref délai les principaux chefs de la sédition. Le 17 février de l'année suivante, il devint premier lord de l'amirauté. En 1805, William Pitt ayant repris la direction du ministère, lord Saint-Vincent se retira ; cependant peu après, au mois de février 1806, il rentra au service et remplaça, en mai suivant, lord Cornwallis dans le commandement de la flotte du Canal. Accusé, au mois de mai (1806), de négligence dans ses fonctions de premier lord de

l'amirauté, il fut acquitté honorablement. Il encourut le blâme public en parlant, en 1807, contre le bill d'abolition de la traite des Noirs, et en votant le rejet de cet acte. « En 1810, il prononça un discours à la chambre des pairs pour s'opposer à l'adresse d'usage au roi d'Angleterre, faisant allusion à l'expédition contre le Danemark, qu'il qualifia d'acte coupable, blâma l'expédition de sir John Moore, et conclut en annonçant que l'Angleterre était dans une situation qui rendait la paix avec la France inévitable. » Ce discours le fit ranger dans la classe des membres de l'opposition; mais sa conduite subséquente paraîtrait prouver « qu'il n'avait fait, dans ces diverses circonstances, qu'énoncer son opinion personnelle. » Lord Saint-Vincent fut atteint, en 1816, d'une maladie grave à laquelle son âge avancé faisait craindre qu'il ne succombât. Il eut le bonheur de se rétablir, et il jouit encore aujourd'hui de l'estime et de la considération de ses concitoyens.

SAINT-VINCENT (J. F. F. DE), né à Aix en 1718, d'une famille de robe, fut reçu, jeune encore, conseiller, et devint ensuite président du parlement de cette ville. Magistrat intègre et éclairé, il consacrait ses momens de loisir aux sciences et aux lettres. Il a fait des recherches sur les monnaies de la Provence et les monumens de Marseille, et a publié sur ces objets de savans Mémoires qui lui ouvrirent, en 1785, les portes de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Vauvenargue et Mazangues faisaient de ce magistrat un cas particulier. Il ne fut point atteint par les orages de la révolution, et mourut à Aix le 22 octobre 1798; il a laissé des manuscrits précieux sur l'état du commerce, des sciences et des arts, pendant les 13ᵉ, 14ᵉ et 15ᵉ siècles.

SAISSY (JEAN-ANTOINE), médecin, naquit dans un village, près de Grasse, département du Var, le 2 février 1756. Il mourut à Lyon le 27 mars 1822. Son père, cultivateur aisé, le destinant à le remplacer dans la direction des travaux de son état, s'occupa peu de lui faire donner une éducation libérale, et, à l'âge de 22 ans, le jeune Saissy n'avait encore reçu d'autre instruction que celle de l'école de son village. Mais quelques livres de médecine, que le hasard fit tomber entre ses mains, et qu'il lut avec une extrême avidité, décidèrent sa vocation; il quitta secrètement la maison paternelle, se rendit à Paris, où, à force d'études et de veilles, il se mit en état d'être reçu, en 1783, chirurgien interne du grand Hôtel-Dieu de Lyon. De nouveaux travaux, et quelques prix d'anatomie physiologique qu'il remporta, lui valurent son admission au collége des chirurgiens de la même ville, et la place de médecin-chirurgien major de la compagnie royale d'Afrique. Il se rendit sur-le-champ à sa destination, et dès son arrivée il mit en usage, dans le traitement des maladies graves, auxquelles les Européens étaient en proie dans ces climats brûlants, les méthodes qu'il avait puisées dans les cliniques, pleines de sagesse, de MM. Vitet et Gilibert.

Des succès multipliés signalèrent son instruction, sa prudence et son zèle infatigable. Le dey de Constantine, qui l'avait appelé pour traiter un de ses enfans, qu'il guérit, voulut l'attacher à sa personne en qualité de premier médecin. Saissy préféra revenir en France, et il arriva à Lyon au commencement de 1789. Il continua la pratique de son art dans cette ville, et y devint membre de l'académie et des sociétés de médecine et d'agriculture. En 1808, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut impérial de France, mit pour la troisième fois au concours l'importante question de déterminer, par une suite d'observations et d'expériences, la cause de la léthargie plus ou moins profonde, dans laquelle certains animaux passent la saison froide. Saissy remporta le prix, et publia son ouvrage en 1808, in-8°, Lyon, sous le titre de : *Recherches expérimentales, anatomiques, chimiques, etc., sur le physique des animaux mammifères hybernaux, notamment les marmottes, les loirs,* etc. On trouve un examen de cet ouvrage et des détails sur la vie de l'auteur, dans le *Compte rendu à la société d'agriculture de Lyon*, par M. Grognier (Lyon, in-8°, 1822, pag. 208-313). L'ouvrage de Saissy rendit constant : « Que dans la léthargie la respiration comme la sensibilité, le mouvement comme la digestion, sont suspendus; que la circulation est très-ralentie; que la nutrition, ainsi que la transpiration, sont réduites à peu de chose; que le sang semble quitter les extrémités et engorger les vaisseaux de l'addomen; que la chaleur vitale des animaux engourdis n'est guère plus élevée que celle de l'air qui les environne; mais qu'une fois éveillés, ils prennent subitement leur chaleur naturelle, quelle que soit la température extérieure. Ce n'était pas là sans doute la solution complète du problême, trop difficile, proposé par l'institut; cependant les faits physiologiques, établis par Saissy, furent jugés assez intéressans pour mériter une place dans le magnifique tableau des progrès de l'esprit humain, que l'éloquent pinceau de M. Cuvier a tracé, en 1810, sous le titre de *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles en France, depuis* 1789. Saissy s'est beaucoup occupé des maladies d'oreille et des moyens de les guérir. Il a prétendu le premier que plusieurs d'entre elles « qui paraissent incurables ne sont pas au-dessus de la puissance de l'art; nous lui devons une méthode savante et des intrumens ingénieux pour faire parvenir les médicamens dans les profondeurs de l'oreille interne, en leur faisant suivre la voie des narines. L'efficacité de ce procédé et son innocuité parfaite furent révélées principalement par la cure d'une surdité complète, avec mutisme, dont une jeune fille était atteinte depuis sa tendre enfance. Un livre classique *sur les maladies de l'oreille, sur sa physiologie et ses affections pathologiques* est resté dans le portefeuille de Saissy; mais quelques fragmens de ce travail important ayant été envoyés à l'académie de Bordeaux, en réponse à une question proposée par cette compagnie savante, mé-

ritèrent, en 1814, un prix à leur auteur; des fragmens plus étendus du même ouvrage ont enrichi le 28e volume du *Dictionnaire des sciences médicales*. C'est ainsi que les idées principales d'un livre encore inédit ont circulé dans le monde savant. » On verra encore dans le *Compte rendu*, etc., de M. Grognier, que Saissy « s'était beaucoup occupé de la chimie pneumatique; c'est ainsi qu'ayant pris connaissance de l'ingénieuse expérience de son ami, M. Mollet, et s'étant assuré que l'air atmosphérique, fortement comprimé dans un cylindre, laissait échapper du calorique et de la lumière, M. Saissy imagina que le premier de ces fluides impondérables pouvait être extrait de tous les gaz par la compression; mais que le fluide lumineux ne pouvait émaner que des gaz riches en oxigène; cette conjecture, que le génie des sciences pouvait seul inspirer, fut confirmée par une série d'expériences, suivies avec sagacité. »

SAIZIEU (LE BARON DE), officier de la légion-d'honneur, était parvenu, par ses services, au grade de capitaine de vaisseau, et se trouvait, en 1815, dans les mers du Levant, à la tête d'une division française. Lorsque le retour de Napoléon en France lui fut signifié, ainsi que le rappel de sa division, il était en rade dans l'île de Scio. Arborant alors le pavillon tricolore sur tous les bâtimens de sa flotte, il fit connaître la nouvelle révolution à tous les consuls français des résidences du Levant. M. de Saizieu eut besoin de la plus grande habileté pour échapper aux croisières anglaises; il en vint heureusement à bout, et rentra dans le port de Toulon le 26 mai 1815. C'est de là qu'il adressa au ministre de la marine un rapport détaillé de toutes ses opérations. Cet officier a cessé, depuis cette époque, de compter parmi les capitaines de vaisseau en activité.

SALABERRY (CHARLES-MARIE D'YRUMBERY, COMTE DE), est né à Paris en 1766. Il émigra en 1790, et passa ensuite en Turquie, où il fit un assez long séjour. Il rejoignit bientôt l'armée du prince de Condé, et, lorsqu'elle eut été licenciée, il se réunit aux armées royales de l'ouest; il profita de la pacification du 2 février 1800 pour rentrer dans un domaine qui lui appartient près de Blois, où il resta en surveillance jusqu'à la restauration des Bourbons en 1814. Il ne fut pas d'abord employé par le gouvernement du roi, et ne sortit de sa retraite qu'au mois de mars 1815, lors du débarquement de Napoléon. Il fut nommé, à cette époque, colonel de la première légion des gardes nationales de l'arrondissement de Blois, et l'un des commandans des volontaires royaux du département de Loir-et-Cher, sous le général d'Andigné. Le roi l'a maintenu dans son grade de chef de bataillon, et l'a créé chevalier de Saint-Louis. Elu député de Loir-et-Cher à la chambre dite *introuvable* en 1815, il s'y montra un des orateurs les plus prononcés contre les libertés constitutionnelles. Cette chambre ayant été dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816, M. Salaberry, réélu, en octobre de la même année, siégea toujours à l'extrême droite, et vota, en 1819,

pour les deux lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Après la dissolution de la chambre de 1823, dont M. de Salaberry faisait partie, il fut réélu à celle de 1824, où, fidèle aux mêmes principes, il se montra l'un des plus solides appuis des projets ministériels. M. de Salaberry a publié : 1° *Voyage à Constantinople, par l'Allemagne, la Hongrie, les îles de l'Archipel*, sans nom d'auteur, in-8°, 1799 ; 2° *Mon Voyage au Mont d'Or*, in-8°, 1802 ; 3° *Corisandre de Beauvilliers*, roman historique, 2 vol., 1806 ; 4° *lord Wisebу, ou le Célibataire*, 2 vol. in-12, 1808 ; 5° *Histoire de l'empire ottoman*, 4 vol. in-8°, 1812 : dans cet ouvrage, l'auteur se montre favorable au despotisme oriental, et cherche à prouver qu'il est le plus propre à faire le bonheur des peuples.

SALADIN (Jean-Baptiste-Michel), membre de l'assemblée législative, de la convention nationale, et du conseil des cinq-cents, exerçait, à l'époque de la révolution, la profession d'avocat à Amiens. Il adopta les nouveaux principes, fut nommé, en 1790, juge au tribunal de la ville qu'il habitait, et, par le département de la Somme, en 1791, député à l'assemblée législative. Incertain dans sa marche, il ne fut adopté par aucun parti ; ses discours se ressentirent de la fluctuation de ses opinions. Le même département le réélut, en 1792, à la convention nationale, où, cette fois, il se fixa parmi les membres du parti de la *Montagne ;* il vota avec eux la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis, et prit également part avec eux à toutes les mesures violentes jusqu'à l'époque du 31 mai 1793. Alors il se rangea du côté des infortunés proscrits de ce coup d'état, signa les protestations d'une honorable minorité, et fut proscrit lui-même, le 3 octobre suivant, avec 72 de ses collègues. Par suite de la révolution du 9 thermidor an 2 (1794), il rentra à la convention, ayant subi 15 mois de captivité. Devenu membre de la commission des vingt-un, il fit plusieurs rapports tendant à la mise en jugement de Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier. Comme membre du comité de législation, Saladin rendit de nombreux services aux émigrés ; mais ils furent, dit-on, achetés au poids de l'or. Cette fois, sa fortune détermina invariablement ses principes ; il se montra l'un des plus violens ennemis du parti républicain, et protégea de tout son pouvoir le mouvement insurrectionnel des sections au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Membre du conseil des cinq-cents, par l'effet de la réélection des deux tiers conventionnels, il se dévoua à la faction dite de *Clichy*. Compris dans la liste de déportation, dressée au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il parvint à se soustraire aux recherches de la police, fut rappelé après l'établissement du gouvernement consulaire, mais non employé. Il exerça ensuite à Paris la profession d'homme de loi, et mourut dans cette ville, il y a quelques années, « dans un profond oubli, laissant » la réputation d'un homme vénal » et sans principes. »

SALAMON (Sifrein), évêque d'Orthosia, *in partibus infidelium*, né à Carpentras d'une famille noble, vint très-jeune à Paris, où il acheta une charge de conseiller-clerc au parlement. Ennemi du nouvel ordre de choses, il fut le correspondant du cabinet de sa Sainteté à Paris, depuis 1791 jusqu'au mois de juillet de 1792, époque où il fut enfermé à l'Abbaye; remis en liberté, il reprit sa correspondance et la continua jusqu'à ce que, pour se soustraire à un nouveau décret d'accusation, il quitta Paris, et se réfugia dans des retraites ignorées. On l'avait oublié, lorsque de nouvelles atteintes aux lois le firent poursuivre sous le directoire-exécutif; mais il sut encore se soustraire à la déportation dont il était menacé. Sa Sainteté, pour le récompenser de son zèle, le nomma, en 1806, évêque d'Orthosia, en Carie, et lui refusa néanmoins la faveur que lui avait accordée le roi de France, en le nommant auditeur de Rote; le pape motiva son refus sur ce que Mgr. Joard, nommé par l'empereur, ne pouvait pas être destitué. M. Salamon, revenu à Paris en 1817, a remplacé M. le comte de Cordon, à l'évêché de Belley. Des lettres extrêmement curieuses sur la disposition des esprits à Rome, lorsqu'on y apprit la nouvelle du retour de Napoléon de l'Ile-d'Elbe, au mois de mars 1815, publiées la même année et adressées à M. de Talleyrand-Périgord, grand-aumônier, ont été attribuées à M. l'évêque d'Orthosia.

SALAS (don Raymond de), savant professeur espagnol, né à Belchite dans l'Arragon, fut nommé, jeune encore, professeur à l'université de Salamanque. La manière distinguée dont il remplit cette place, arma contre lui l'envie, et tout fut mis en œuvre pour le perdre : l'inquisition le poursuivit, en 1796, sur le prétexte vague d'avoir adopté les principes des philosophes modernes; ses réponses à tous les chefs d'accusation furent tellement convaincantes qu'on fut forcé de l'acquitter. Ce triomphe irrita de plus en plus la haine religieuse du père Poveda, dominicain, membre du conseil de la *Suprême*, qui, à force d'intriguer contre Salas, parvint à faire renvoyer son procès aux inquisiteurs, avec l'ordre de faire de nouvelles recherches, ce qui fut rigoureusement exécuté; mais les théologiens qualificateurs et les juges, moins intolérans et moins fanatiques que les moines, persistèrent dans leur premier avis, et confirmèrent pour la troisième fois l'innocence de Salas. Cette modération ne satisfit pas le conseil; don Philippe Vallejo, archevêque de Santiago et gouverneur du conseil de Castille, ennemi particulier de Salas, pour quelques discussions littéraires, où son amour-propre avait été blessé, le fit condamner à abjurer, à recevoir l'absolution *ad cautelam*, et enfin à être banni de la capitale. Rendu alors à la liberté, il se retira à Guadalaxara, d'où il adressa des plaintes à son souverain sur l'injustice du conseil de l'inquisition. Les recherches sévères que prescrivit Charles IV firent découvrir toute l'intrigue, et une ordonnance royale allait enlever pour jamais à l'inquisition le pou.

voir arbitraire qu'elle s'arrogeait sur les citoyens, en lui défendant d'arrêter à l'avenir aucun individu, sans auparavant en prévenir le roi; mais le retard d'un jour, apporté à la signature de ce décret, donna le temps à Vallejo d'en faire changer les dispositions; ainsi le sort de don Raymond de Salas demeura tel qu'il était, et les inquisiteurs conservèrent toute leur puissance. Depuis ce moment, il se livra plus que jamais à la culture des lettres, et ne se vengea des injustices dont il était la victime, qu'en répandant sur son pays l'illustration qu'il s'était acquise par ses talens.

SALAS (DON JOSEPH-IGNACIS-JOVEN DE), issu de la même famille que le précédent, devint ministre de la junte suprême, et fut chargé des affaires contentieuses à l'ancien conseil de Castille, lors du voyage de Ferdinand VII à Bayonne, en 1808, et de son séjour en France. Le roi JOSEPH (*Voy.* BONAPARTE) étant monté sur le trône d'Espagne, nomma conseiller-d'état, le 18 mars 1809, don de Salas, qui s'était prononcé en sa faveur. Un discours dans lequel celui-ci célébrait les talens et les vertus du nouveau monarque, fit connaître à l'Espagne entière sa reconnaissance et celle de ses collègues. Peu de temps après il fut nommé président de la section de l'intérieur; mais la chute du prince qui l'avait élevé entraîna la sienne, et il disparut de la scène politique.

SALAVILLE (JEAN-BAPTISTE), littérateur, est né le 20 août 1755. Il adopta avec sagesse les principes de la révolution, et concourut à la rédaction de plusieurs journaux patriotiques, où il continua à développer ces mêmes principes sans se laisser intimider par le choc des partis. Il avait fait paraître, au mois de mai 1789, un article contre la différence de costume des députés aux états-généraux, et prétendu que ce n'était qu'un moyen de plus pour ajouter à la distinction des ordres, déjà si contraire aux principes de la régénération politique. » On lui doit: 1° *l'Homme et la Société, ou Nouvelle Théorie de la nature humaine et de l'état social*, 1799, in-8; 2° *De la révolution française comparée à celle d'Angleterre*, ou *Lettre au représentant du peuple Boulay de la Meurthe, sur la différence de ces deux révolutions*, 1799, in-8°; 3° *De la Perfectibilité*, 1801, in-8°; 4° *De l'Homme et des animaux*, ou Essai sur cette question que l'Institut avait proposée: *Jusqu'à quel point les traitemens barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique; et conviendrait-il de faire des lois à cet égard?* 1804, in-8°. Au rapport de M. Barbier, M. Salaville aurait encore composé: *Théorie de la royauté, d'après la doctrine de Milton*, traduction de l'anglais, 1789, in-8°, et *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, 1791, in-8°.

SALDANHA-OLIVEIRA-DAUN (LE COMTE JOSEPH-SÉBASTIEN DE), commandeur de l'ordre du Christ, membre du conseil du prince-régent de Portugal et du tribunal des colonies, est né dans la ville d'Arinhaga, d'une famille distinguée. Il acheva ses études au collége des nobles à Lisbonne, alla

s'instruire à Coïmbre dans le droit et les sciences naturelles, s'y fit recevoir docteur en droit, et fut peu de temps après nommé membre du conseil du département des colonies. Le duc de Sussex, sixième fils du roi d'Angleterre, s'étant rendu en Portugal en 1802, le prince-régent voulut qu'il fût constamment accompagné d'un membre de la noblesse portugaise, qui remplirait près de lui les fonctions d'aide-de-camp, et le choix tomba sur M. de Saldanha, qui reçut à cette époque le brevet de capitaine de cavalerie. Lorsque la cour partit pour le Brésil, en 1807, n'ayant pas été nommé pour être du voyage, il resta en Portugal; mais le général Junot lui donna l'ordre de se rendre à son quartier-général, où il lui enjoignit de partir pour Bayonne avec des dépêches adressées à l'empereur. Déjà dix mille Portugais, l'élite de l'armée, étaient en route, ainsi qu'une députation de plusieurs seigneurs de la première noblesse. M. de Saldanha dut obéir comme les autres; il approchait des frontières lorsque la révolution qui éclata en Espagne, l'obligea de retourner sur ses pas; il se retira à Cintra, en attendant la retraite de l'armée française, qui ne tarda pas à s'effectuer. Il demanda alors à prendre du service; une intrigue fit rejeter sa demande; il fut même arrêté deux ans après, et conduit en Angleterre sur une frégate anglaise; mais malgré la déclaration officielle du gouvernement de Lisbonne, qui traitait cette arrestation de *mesure de précaution*, le public apprit bientôt qu'elle avait pour but de l'empêcher de suivre un procès de la plus haute importance qu'il soutenait depuis neuf ans pour défendre les droits de sa femme et de ses enfans, et qui fut enfin jugé en sa faveur. M. de Saldanha a, depuis plusieurs années, rempli des fonctions diplomatiques. Il résidait, en 1820, près la cour de Saint-Pétersbourg, en qualité de ministre plénipotentiaire du Brésil. Il a été perdu de vue depuis les changemens survenus dans cette cour.

SALFI (François), né le 1er janvier 1759, à Cosence, dans la Calabre Citérieure, commença à se faire connaître, en 1783, à la suite des désastres qui venaient d'affliger les Calabres. Témoin des effets moraux que ces désastres avaient produits sur les peuples de ces contrées, il les publia sous ce titre : *Essai de phénomènes anthropologiques, relatifs aux tremblemens de terre arrivés dans les Calabres en* 1783. C'était continuer l'histoire de l'homme que Boulanger avait déjà considéré sous l'influence des déluges, des volcans, etc. Cet ouvrage l'ayant mis en relation avec quelques savans de Naples, il alla habiter cette ville, et y publia, en 1788, un *Mémoire* pour arrêter les dilapidations qui absorbaient les revenus de l'hôpital de Gosence, sa patrie. Les prétentions de la cour de Rome éprouvèrent à cette époque de vives résistances de la part de celle de Naples, et plusieurs écrivains se mêlèrent de la querelle. Les uns traitèrent la question en canonistes, d'autres en jurisconsultes : Salfi la traita en publiciste et en philosophe, sous la forme d'une *Allocution*, adressée au pape par

un de ses cardinaux. La précaution qu'il avait prise de garder l'anonyme le fit échapper aux recherches qui furent faites pour en découvrir l'auteur. Cet ouvrage fut immédiatement suivi de ses *Réflexions sur la cour de Rome*, publiées à Naples sous la rubrique de Londres, et de ses *Vœux d'un citoyen, adressés à son roi*, imprimés à Florence. Il enrichit aussi l'édition qu'on fit alors à Naples, des *Principes de législation universelle*, par Schmidt d'Avenstein, de plusieurs discours apologétiques; il se chargea encore de ce qui regardait la philosophie et l'histoire ecclésiastique dans le dictionnaire biographique, qui se publiait à cette époque dans la même ville. Le gouvernement, appréciant dès-lors le mérite du jeune Salfi, le gratifia d'une commanderie. Malgré ses études sérieuses, il avait conçu un goût très-vif pour le théâtre. La politique de la cour de Rome, qui dans les temps anciens avait eu des effets funestes qui pouvaient se renouveler encore, lui parut un sujet digne de la muse tragique: il choisit l'infortune de *Conradin;* mais en peignant la catastrophe de ce jeune prince, d'une manière à en faire voir toute l'atrocité, ses allusions aux circonstances présentes parurent trop sensibles, et la pièce n'eut pas le succès qu'il s'en était promis. Il fut plus heureux dans sa seconde tragédie, intitulée *le Spectre de Tecmesse*. Plusieurs autres pièces, entre autres : *Médée*, tragédie; *les Précieuses ridicules du temps*, d'après Molière; *Idoménée*, scène lyrique; *Saül*, opéra, etc., qui se succédèrent assez rapidement, lui firent la réputation d'un des meilleurs poètes dramatiques de l'Italie. Les troubles politiques, dont Naples ne tarda pas à être agitée, l'obligèrent à chercher un autre asile, pour échapper aux soupçons d'un gouvernement ombrageux; il se retira à Gênes, où il ne resta que jusqu'à l'entrée des troupes françaises en Italie. Alors, il alla reprendre à Milan ses études littéraires, et coopéra à la rédaction de quelques journaux. Bientôt il ne fut plus maître de se livrer à ses goûts; il remplit successivement la place de secrétaire du comité de législation que lui offrit le gouvernement de Brescia, celle de secrétaire de l'instruction publique, près le gouvernement cisalpin, et enfin les fonctions de membre et de secrétaire-général du gouvernement de Naples, qu'il abandonna pour revenir à Milan, lorsque les Français y rentrèrent en 1800. Il accepta, en 1801, les fonctions d'inspecteur des grands théâtres à Milan, et de professeur d'idéologie et d'histoire à l'université de Brera; il accepta aussi, en 1807, la chaire de diplomatie, et celle de droit public, en 1809. Ces diverses occupations ne l'empêchèrent pas de publier vers cette époque plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : l'*Eloge d'Antoine Serra*, ses *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, et un *Discours sur la maçonnerie*, considérée d'après Lessing, sous le rapport de la perfectibilité humaine. La tragédie de *Pausanias*, pièce relative à la situation de l'Europe, en 1808, parut en même temps, ainsi que la traduction en vers italiens du *Fénélon* de Chénier; celle des

Templiers de M. Raynouard, et enfin un petit poëme en 3 chants, intitulé *Iramo*. Lors des événémens de 1814, Salfi, rappelé par son gouvernement, rentra dans sa patrie, et y fut honorablement accueilli; mais peu confiant en la tranquillité apparente qui y régnait alors, il lui préféra la France et vint s'établir à Paris, où il cultive les lettres. Il a donné, en 1817, un *Discorso su la Storia dei Greci*, qui sera suivi de 3 autres discours sur les Romains et les Italiens. On lui devra aussi la continuation de l'*Histoire de la littérature italienne*, de Ginguené : c'est un hommage rendu à ce littérateur célèbre, qui fut son ami. Enfin, M. Salfi a soigné d'une manière particulière la publication de la *Correspondance de Galiani*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°.

SALGUES (Jacques-Barthélemi), ancien professeur d'éloquence au collége de Sens, se montra partisan de la révolution, car il obtint à ce titre une place qu'on n'accordait alors qu'aux hommes dont les principes étaient bien connus, celle de procureur de la commune. Plus tard, il fut dénoncé aux représentans du peuple en mission dans son département, qui le signalèrent à Fouquier-Tainville. Ce n'était pas une époque d'indulgence; il faut que sa justification ait été bien complète, pour échapper à cet imminent danger. Quoi qu'il en soit, M. Salgues atteignit tranquillement la fin du régime de la terreur. En 1797, il publia un *Journal des Spectacles*, qui n'eut pas de succès. Sous le gouvernement impérial il vécut ignoré. Avant le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il publia contre ce prince, dans le *Journal de Paris*, des articles qu'il fit même afficher sur les murs de Paris; tout le monde se souvient encore de l'espèce de croisade qu'en missionnaire politique, il prêchait dans son fameux placard : *Des armes et du courage!* Napoléon revint, et M. Salgues ne fut nullement inquiété. Depuis la seconde restauration, il a élevé une maison d'éducation, destinée particulièrement à de jeunes étrangers. Passant depuis 20 ans, de journaux en journaux, il est aujourd'hui (1825) rédacteur de l'*Oriflamme*, recueil périodique qui ne paraît pas destiné à avoir plus de succès que le *Journal des Spectacles*. M. Salgues a publié : 1° *Le Paradis perdu*, traduction nouvelle, 1806, in-8°; 2° *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*, 1810-1813, 3 vol. in-8°; 3° *De Paris, des mœurs, de la littérature et de la philosophie*, 1813, in-8°; 2° *Mémoires pour servir à l'Histoire de France pendant le gouvernement de Napoléon Bonaparte et pendant l'absence de la maison de Bourbon*, 1814 et années suivantes. Il passe pour auteur et éditeur d'une *Théorie de l'ambition*, attribuée à Hérault de Séchelles (*voy.* ce nom), et des *Mélanges inédits de littérature de Laharpe*, qui ont été publiés en 1810. Le numéro du 27 juillet 1815 du *Journal de Paris*, contient une réponse de M. Salgues à un article de l'*Indépendant*, qui l'avait traité de dénonciateur pour avoir dit que le préfet de Seine-et-Marne s'était montré, pendant les *cent jours*, un des préfets les plus dévoués à Napo-

léon. La réponse n'étant point de nature à rien ajouter à la réputation littéraire de M. Salgues, nous nous abstiendrons de la rapporter ici.

SALICETTI (Christophe), naquit au Saliceto, canton de Rostino, le 15 juin 1756. Le même canton avait donné naissance au général Paoli. Issu d'une des familles distinguées de la Corse, Salicetti reçut de bonne heure une éducation soignée, et perfectionna à Pise, où il fut envoyé pour étudier le droit, les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. A son retour dans l'île, il exerça, d'une manière brillante, les honorables fonctions d'avocat au tribunal de la Porta, alors chef-lieu de juridiction. La confiance méritée de ses concitoyens le porta à la députation aux états-généraux, où il siégea parmi les partisans de la réforme et les amis de la liberté. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer, par un coup-d'œil sûr dans les affaires politiques, et par l'élégance de ses manières, bien plus que par des talens de tribune, qu'il ne possédait pas à un haut degré. Lorsqu'après avoir terminé la noble tâche de la régénération politique du royaume, l'assemblée nationale constituante se sépara, Salicetti devint procureur-général syndic de son département. Mais l'habitude qu'il avait acquise d'un plus grand théâtre lui fit désirer de nouveau les fonctions législatives, et il reparut, au mois de septembre 1792, à la convention nationale. Dans ce procès déplorable qui viola tous les principes, Salicetti, sous l'ascendant du parti qui dominait alors, céda à l'impulsion qu'il en reçut, et concourut, par son vote, à cette catastrophe politique, dont les suites furent si fatales à la France. Envoyé aux armées en qualité de représentant du peuple en mission, il contribua puissamment à la reprise de Toulon par son courage et par les ressources d'un esprit supérieur. Rappelé à Paris, et frappé d'un décret d'accusation, il chercha sa sûreté dans la fuite et dans l'exil. Mais bientôt rendu à sa patrie et aux affaires, il fut nommé commissaire à l'armée d'Italie, où débutait avec tant d'éclat dans la gloire militaire le général Bonaparte. Salicetti y fut chargé de l'administration du pays conquis, et de l'organisation des nouveaux gouvernemens : estimé de l'armée, également estimé des Italiens, il laissa dans leur belle patrie d'honorables souvenirs. Nommé, en l'an 5, au conseil des cinq-cents, il y siégeait encore à l'époque du 18 brumaire, qu'il avait prévu, qu'il avait cherché à empêcher, et qui lui fit perdre un instant sa liberté. Le premier consul Bonaparte crut néanmoins que ses talens ne devaient pas rester oisifs, et le nomma à l'ambassade de Gênes, qui amena la réunion de cette ville et de toute la Ligurie à la France. Une si belle acquisition se fit sans violence, parce qu'elle était dirigée par un génie puissant, et conduite par un homme d'une haute capacité. Ce même homme proposa ensuite à Napoléon de lui donner Rome comme il lui avait donné Gênes; mais le moment de la réunion des états romains à l'empire fran-

çais n'était pas arrivé. Lorsque Joseph Bonaparte alla s'asseoir sur le trône de Naples, Salicetti l'y suivit en qualité de ministre de la police, et ne tarda pas à y exercer la plus grande influence. Il continua, sous le règne suivant, et jusqu'à sa mort, à remplir ces fonctions importantes, en réunissant souvent d'autres portefeuilles, et notamment celui du ministère de la guerre. Une machine infernale, placée dans le palais qu'il occupait, menaça, par son explosion, de l'engloutir sous ses ruines. Il succomba quelques années après, et sa mort, à ce qu'on prétend, ne fut pas sans quelques indices de poison. Napoléon dit, en ouvrant la dépêche qui lui en apprenait la nouvelle : *L'Europe vient de perdre une de ses têtes les plus fortes.* Ce jugement de l'empereur méritait d'être consigné ici. Il faisait un tel cas de Salicetti comme homme d'état, qu'il exigea que le portefeuille de la guerre lui fût retiré, et qu'il lui dit à lui-même : *Quand un roi réunit dans des mains telles que les vôtres deux ministères aussi importans que celui de la police et de la guerre, il abdique.*

SALIS (LE COMTE N. DE), nommé, en 1815, par le département des Ardennes, membre de la chambre des députés, il vota avec la majorité. Réélu en 1816, après l'ordonnance de dissolution, il siégea cette année et les deux suivantes au côté droit. Dans la discussion du recrutement (session de 1817 à 1818), l'avancement par ancienneté ayant donné lieu à plusieurs amendemens, M. de Salis proposa de les remplacer tous par celui-ci : « Il sera fixé un mode d'avancement pour l'armée dont les dispositions seront fixées par une ordonnance du roi. » (Ces derniers mots égayèrent l'assemblée.) Dans la session suivante, il combat le projet ministériel de récompense nationale, et se prononce contre les amendemens de la commission, parce que le ministère précédent était solidaire, et que le projet actuel est inconstitutionnel; parle en faveur de la résolution des pairs contre la loi des élections, et s'inscrit contre la responsabilité des ministres. Il se plaint de l'accroissement des dépenses de chaque ministère; demande une grande réduction sur le budget de la guerre et celui des affaires étrangères, et vote avec la commission; relativement aux ponts-et-chaussées, l'amendement sur le curement des fossés des grandes routes ayant été rejeté, il vote une réduction sur le budget de cette administration, et une autre de 8 millions sur celui de la guerre; rapporteur de la commission des dépenses, il rend compte de la pétition du sieur Pourée, capitaine en retraite, qui demande à cumuler sa pension de retraite avec une autre pension qu'il aurait obtenue, comme récompense nationale, pour avoir couvert, de son corps et de ses armes, le général en chef Bonaparte, dans la journée du 18 brumaire, à l'affaire de Saint-Cloud, et l'avoir protégé du poignard des assassins, et demande en faveur du pétitionnaire, un article exceptionnel à la loi qui défend le cumul. Dans la discussion des voies et moyens, sur l'article *bois-*

sons, il demande par amendement, que le classement soit supprimé, et que le droit de circulation soit remplacé par un droit proportionnel sur le prix des ventes, donnant pour exemple le département des Ardennes, qui ne produit que des vins de la dernière qualité, et qui cependant est placé dans la classe la plus élevée : « La ville de Mouzon, ajoute-t-il, jouit, pour ainsi dire, d'une sorte de célébrité pour la qualité inférieure de ses vins. (On rit)... Elle est telle que dans un concile tenu en cette ville au 5e siècle, en 498, les pères déclarèrent que les vins de Mouzon n'étaient pas bons pour dire la messe (l'hilarité est à son comble)... Eh bien! ces mêmes vins sont assujetis au même droit qu'un vin de luxe. » Le comte de Salis n'a plus reparu depuis cette époque dans les assemblées législatives.

SALIS (LE MARQUIS DE), né dans le département des Ardennes, émigra dans les premières années de la révolution, rentra en France, et fut nommé maréchal-de-camp après la première restauration, en 1814. Élu par son département à la chambre des députés pour la session de 1818, il y siégea au côté droit, et vota, en 1819, pour les lois d'exceptions. Le 22 mars, M. de Salis, après s'être efforcé de prouver que la loi relative à la censure des journaux n'était pas une loi d'exception à la liberté de la presse, vota l'adoption pure et simple du projet présenté par les ministres. Le 8 avril, il réclama des indemnités pour les départemens qui ont logé pendant trois ans les troupes étrangères. Le 2 mai, il parla sur la loi des douanes, et le 3 juin, il combattit l'amendement de M. Desrousseaux, concernant l'élection directe. Là se terminèrent les travaux législatifs de M. de Salis. Il a aussi, depuis cette époque, cessé de figurer sur les cadres de l'armée.

SALIS-SAMADE (LE BARON DE), colonel suisse, au service de France, fils aîné de M. de Samade, colonel au régiment suisse de ce nom, entra jeune encore dans le régiment que commandait son père. Il devint bientôt major du régiment de Château-Vieux; sa fermeté maintint long-temps l'ordre et la discipline dans ce corps, mais il ne put l'empêcher de prendre part à l'insurrection qui éclata, en 1790, dans la garnison de Nanci. Les agitateurs n'en voulaient d'abord qu'à M. de Malseigne, qui avait déployé contre eux une force imposante, mais lorsque celui-ci eut quitté Nanci pour aller joindre les carabiniers de Lunéville, les révoltés de Château-Vieux, mécontens qu'il leur eût échappé, se portent contre leurs officiers, les arrêtent et les emmènent sur la Place-Royale pour les désarmer; ils se jettent alors sur eux avec emportement. Un des plus animés se présente au major et lui demande son arme : « N'approche pas, lui dit M. de Salis, ce n'est qu'avec ma vie qu'on aura mon épée. » Les soldats s'arrêtent un moment, mais honteux de céder à un seul homme, ils allaient employer la violence, quand le lieutenant-colonel lui cria : « Que faites-vous, major? nous sommes tous ici pri-

sonniers; rendez votre épée. » — « Vous êtes mon chef, lui dit M. de Salis, vous me le commandez; mais je ne la remettrai qu'à vous. » Aussitôt il se présente pour la remettre : mille voix s'écrient alors : *Il est trop brave, qu'il garde son épée.* En effet, il fut le seul officier qui la conserva : cet acte de courage le fit nommer lieutenant-colonel dans le régiment de Diesbach, en garnison à Lille. Il s'y trouvait encore lors du massacre de M. de Dillon. Cet état d'insubordination dura jusqu'au 8 septembre 1792, époque où tous les régimens suisses furent licenciés. M. de Salis retourna dans sa patrie avec sa famille, sans autre récompense de ses services, que l'estime de ceux qui l'avaient connu. Après dix ans d'absence, il revint en France recueillir les débris de sa fortune. Sa santé s'étant considérablement affaiblie, il se retira à Montargis, où il mourut en 1805, d'une maladie épidémique.

SALISBURY (Richard-Antoine), savant naturaliste anglais, membre de la société royale de Londres, a administré long-temps une grande pépinière à Little-Chelsea. Il a enrichi les mémoires de la société linnéenne de plusieurs articles intéressans, parmi lesquels on remarque surtout ses descriptions nouvelles du *Cypripodium*, du *Pancratium* et de l'*Oxalis*. On lui doit plusieurs découvertes importantes. Salisbury a publié les ouvrages suivans : 1° *Icones stirpium rariorum descriptionibus illustratæ*, 1791, in-fol.; 2° *Prodromus stirpium in horto Chapel Allerton Vigentium*, 1796, in-8°; 3° *C. P. Thunberg dissertatio de Ericâ, curante R. A. Salisbury*, 1800, in-4°; 4° *Paradisus Londonensis*, in-4°. Salisbury (William), son frère qui, ainsi que lui, cultive avec succès les sciences naturelles, a publié : 1° *Hortus Paddingtonensis*, ou Catalogue des plantes cultivées dans le jardin de la terre de Paddington, appartenant à J. Symmons, 1797, in-8°; 2° *Hortus siccus gramineus*, ou Collection des diverses espèces de gazons anglais, 1812.

SALLE-DE-CHOUX (le baron Étienne-François), premier président de la cour royale de Bourges, membre de la légion-d'honneur, était à l'époque de la révolution, avocat du roi à Bourges, et fut, en 1789, élu par le bailliage de Berri, député aux états-généraux; il y proposa, le 26 janvier 1790, de priver les religieux du droit de cité. Cette proposition, combattue par Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, n'eut pas de suite. Il s'éleva peu de jours après contre les brigands qui incendiaient les châteaux, mais de peur qu'on n'abusât, pour inquiéter des citoyens paisibles, des mesures qu'il provoquait, il demanda que toutes les procédures qui auraient lieu fussent soumises à l'assemblée avant l'exécution des jugemens; à la suite d'un rapport sur les troubles d'Hesdin, il proposa d'improuver la conduite des officiers municipaux, et du ministre de la guerre la Tour-du-Pin, à l'égard des cavaliers du régiment de Royal-Champagne, insurgés contre leurs chefs, et que ce dernier avait licenciés; il fut d'avis de les incorporer dans la maréchaussée.

Depuis ce moment il ne se fit plus entendre à la tribune; rentré dans ses foyers après la session, il n'a point été rappelé aux assemblées suivantes. Il échappa au régime de la terreur, devint, en 1800, président du tribunal d'appel du Cher, et passa, en 1811, à la cour impériale de Bourges, en qualité de premier président. Il fut nommé, en 1812, président de la députation envoyée par le collége électoral du Cher, à l'empereur Napoléon, pour le complimenter. Le baron Sallé adhéra, en 1814, à la déchéance de l'empereur, et continua d'exercer les fonctions de premier président de la cour royale. Il obtint aussi en juillet 1815, la présidence du collége électoral de l'arrondissement de Bourges, et est encore aujourd'hui (1825) premier président de la cour royale de cette ville.

SALLÉ-DE-CHOUX (N.), fils du précédent, juge auditeur en la cour d'appel du Cher, sous le gouvernement impérial, avant la recomposition des tribunaux, fut nommé, le 14 avril 1811, conseiller à la cour impériale de Bourges; appelé aux mêmes fonctions près la cour royale de la même ville, après la première restauration, en 1814, il les remplit encore aujourd'hui (1825).

SALLELES (N.), était homme de loi à Cahors, à l'époque de la révolution; il exerça d'abord des fonctions judiciaires, et fut nommé, au mois de septembre 1792, par les électeurs du Lot, député à la convention nationale; il y vota la reclusion de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix. Il passa après la session au conseil des anciens, où il fut réélu en 1797; mais comme il y avait eu scission parmi les électeurs, et que celle à laquelle il appartenait contrariait les vues du directoire, son élection fut annulée après le 18 fructidor. Il a cessé depuis ce moment d'être en évidence.

SALENGROS (Antoine-Baptiste-François), ex-législateur, était avocat à Maubeuge, département du Nord, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, fut nommé, au mois de septembre 1791, membre de l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer, et fut réélu, au mois de septembre de l'année suivante, à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Après la session de cette assemblée, M. Salengros devint messager-d'état, et, sous le gouvernement impérial, hérault-d'armes : il exerçait encore cet emploi à l'époque de la première restauration en 1814. Depuis ce temps il a été perdu de vue.

SALLES (J. B.), médecin à Vézelize, fut député du tiers-état de Nanci aux états-généraux, en 1789; il prit rarement la parole pendant les premières séances, et eut néanmoins quelque influence sur les résolutions qui y furent prises; il s'opposa, en août 1789, à ce qu'on accordât au roi le *veto* absolu, et proposa en septembre de déterminer par une loi le cas et le mode par lesquels l'assemblée nationale pourrait être dissoute. Il fit un rapport en mai 1790, sur les troubles d'Alsace, et accusa MM. Dietrich, l'abbé d'Eymar, etc., d'en être les princi-



Mme. la Princesse de Salm.

Premy del et Sculp.

paux auteurs. Le 13 novembre, il parla en faveur de la société populaire de Dax, inculpée par la municipalité; fut élu secrétaire, le 26 février 1791, fit rejeter en mai, le projet de diviser le corps législatif en deux sections, défendit l'inviolabilité que l'on voulait enlever au roi, et prononça cette phrase remarquable : «On me poignarderait plutôt que de me faire souffrir que le gouvernement passât entre les mains de plusieurs:» il le souffrit néanmoins. Le 22 juillet, il représenta dans un long rapport les pétitionnaires du Champ-de-Mars comme des ennemis de la patrie, donna des éloges à la conduite de la municipalité et du général La Fayette qui les avait dispersés, et proposa qu'il fût créé des tribunaux extraordinaires pour les poursuivre et les juger. Élu, au mois de septembre 1792, par le département de la Meurthe, député à la convention nationale, il demanda que l'assemblée rapportât le décret par lequel elle se constituait juge de Louis XVI, ou du moins qu'elle renvoyât la ratification du jugement aux assemblées primaires; il vota ensuite pour la reclusion et le bannissement à la paix. Le 8 février suivant, il s'opposa à ce que l'on suspendît les poursuites contre les assassins des 2 et 3 septembre, et le 26 il dénonça Marat, comme excitant le peuple au meurtre et au pillage; Salles, décrété d'arrestation le 2 juin, échappa aux poursuites faites contre lui, et fut mis hors la loi comme *Girondin*, le 28 juillet. Réfugié d'abord à Évreux, avec Guadet et quelques autres, mais bientôt forcé d'abandonner cette ville, il s'enfuit en Bretagne, s'embarqua à Quimper et gagna Bordeaux. Ne trouvant d'asile nulle part, il erra long-temps de caverne en caverne, et fut enfin arrêté, le 19 juin 1794, chez le père de Guadet. Traduit au tribunal de Bordeaux, il fut exécuté le lendemain, à l'âge de 34 ans.

SALM-DYCK (CONSTANCE THÉIS, PRINCESSE DE), née à Nantes, le 7 novembre 1767, s'est livrée, dès sa jeunesse, à l'étude des lettres et des arts, et plus particulièrement de la poésie. Une de ses premières productions connues, est la jolie chanson de *Bouton de Rose*, qu'elle fit imprimer, en 1788, dans l'*Almanach des Grâces*, et dont long-temps après M. Pradère, fils, a composé la musique. Elle épousa, en 1789, M. Pipelet, chirurgien-accoucheur, homme estimé dans sa profession, et vint à Paris, où elle avait déjà publié différentes poésies qui annonçaient ce que devait être son talent, quand elle donna, en 1794, au théâtre de la rue de Louvois, *Sapho*, tragédie lyrique, en 3 actes et en vers, dont Martini (auteur de l'*Amoureux de quinze ans*, du *Droit du seigneur*, etc.) avait fait la musique. Cette pièce obtint le plus brillant succès, et fut représentée plus de 100 fois. Mme Pipelet fit paraître peu après une *Épître aux femmes*, pour les engager à se livrer à l'étude. Cette épître, qu'elle lut elle-même dans plusieurs lycées, fut accueillie avec une sorte d'enthousiasme, et est peut-être un des meilleurs ouvrages de l'auteur, qui en publia successivement plusieurs autres de même genre, ainsi qu'un grand nombre de poésies fugitives, qui

parurent dans tous les recueils du temps. En 1799, Mme Pipelet fit jouer, au Théâtre-Français, un drame en 5 actes et en vers, tiré du roman de *Camille*, que le sujet trop délicat pour la scène fit recevoir avec défaveur, et qu'elle retira après la première représentation. C'est en 1802 qu'elle épousa le comte de Salm-Dyck, qui a pris le titre de prince en 1817. (*Voy.* l'article qui suit.) Elle fit paraître, sous son nouveau nom, plusieurs épîtres et discours en vers, entre autres : un *Discours sur le bonheur que procure l'étude* (sujet proposé par l'académie-française, et qui fut mentionné honorablement). Son *Epître à un honnête homme, qui veut devenir intrigant*, est un de ses ouvrages les plus remarquables. La princesse de Salm a publié aussi, à différentes époques, des éloges et discours académiques qu'elle a lus ou fait lire dans les athénées dont elle est membre. L'*Éloge de Lalande* est un des plus importans. Il avait été demandé à l'auteur, par Lalande lui-même, qui, une année avant sa mort, lui avait remis des notes à ce sujet. Ses ouvrages sont : *Sapho*, tragédie lyrique en 3 actes et en vers, représentée au théâtre de Louvois en 1794, musique de Martini; *Camille, ou Amitié et imprudence*, drame en 5 actes et en vers, représenté sur le Théâtre-Français, en 1799, et retiré par l'auteur, qui annonça cette résolution par une lettre insérée dans le *Journal de Paris*; Épître aux femmes; Épître sur la campagne; 3 Épîtres à Sophie; Épître à un vieil auteur, mécontent de se voir oublié; Épître sur l'indépendance des gens de lettres; Épître sur la philosophie; Épître à un honnête homme qui veut devenir intrigant (en 1820); Discours en vers sur les dissentions des gens de lettres; Discours sur les petits vers; Discours sur la rime; Discours sur les voyages; Discours sur le bonheur de l'étude; Cantate sur le mariage de l'empereur Napoléon avec Marie-Louise; enfin, une foule de poésies fugitives, qui ont paru dans différens recueils. La princesse de Salm, qui est aussi musicienne et qui compose, a mis en musique plusieurs de ces petites pièces (gravées chez Naderman). Ses ouvrages en prose sont : Éloge de Sédaine; Éloge de Gavignés; Éloge de Lalande; Rapport sur la condition des femmes; Rapport sur les fleurs artificielles; Rapports académiques sur différens sujets. *Vingt-quatre heures d'une femme sensible*, roman en lettres, Paris, 1824, 1 vol. in-8°; une seconde édition, in-12, a paru quelques mois après. La princesse de Salm a publié un choix de ses poésies dans un volume imprimé, en 1811, sous le titre de *Poésies de Mme la comtesse de Salm*, où se trouve aussi l'opéra de *Sapho*. Elle en a fait, en 1817, une nouvelle édition, sous le titre de *Poésies de la princesse Constance de Salm*; elle se propose de faire une édition complète de ses œuvres; elle est membre de plusieurs sociétés littéraires et des académies de Marseilles, de Vaucluse, de l'Ain, de Livourne, de l'athénée des arts, où elle a lu et fait lire plusieurs ouvrages. Cette dame a constamment habité Paris, et dans les temps les plus orageux de la révolution : mais, entièrement oc-

cupée de l'étude des lettres, son nom n'a été prononcé dans aucune circonstance politique.

SALM-DYCK (LE PRINCE JOSEPH DE), né à Dyck, le 4 septembre 1773. Ses possessions immédiates d'empire, situées sur la rive gauche du Rhin, avaient été réunies à la France par le traité de Lunéville, et en furent séparées, en 1814, par le traité de Paris. Ses goûts le portant vers l'étude des sciences, et particulièrement vers celle de la botanique, il créa à Dyck un jardin, devenu célèbre, et publia un grand nombre de descriptions de plantes peu ou point connues jusqu'ici. Il se propose de faire paraître incessamment des monographies séparées de plusieurs genres difficiles et nombreux ; elles seront ornées de figures dessinées par lui-même. Le prince de Salm est membre de plusieurs sociétés savantes.

SALM-KYRBOURG (FRÉDÉRIC-ERNEST OTTO, PRINCE DE), descend d'une ancienne et illustre maison souveraine de l'Allemagne, et par sa mère, princesse de Hohenzollern, de la branche aînée de la maison de Brandebourg. Son père, le prince Frédéric de Salm-Kyrbourg, habitait la France depuis plusieurs années, à l'époque de la révolution en 1789. Il avait fait élever, à grands frais, un bel hôtel à Paris, et paraissait regarder le pays où il se plaisait comme une seconde patrie. Ce prince avait en toute occasion manifesté les principes les plus généreux, et embrassé avec ardeur la cause d'une sage liberté. Il n'en fut pas moins immolé pendant le règne de la terreur, et périt sur l'échafaud, en 1794, peu de jours avant la chute de son persécuteur, l'implacable Robespierre. Son fils unique, resté orphelin à l'âge de cinq ans, fut élevé par sa tante, la princesse de Hohenzollern, née princesse de Salm-Kyrbourg, qui trouva quelque adoucissement aux peines cruelles que lui causait la mort tragique d'un frère chéri, dans les tendres soins qu'elle prodiguait au dernier rejeton de sa famille. Tous les biens du jeune prince, en France, avaient été dilapidés après la mort de son père, et sa principauté, située sur les bords du Rhin, avait été réunie à la république. En 1803, à l'époque de la paix de Lunéville, la princesse de Hohenzollern, obtint, en indemnité pour lui, une principauté souveraine dans le ci-devant évêché de Munster, faisant partie de la confédération rhénane. Le prince de Salm-Kyrbourg, destiné dès-lors au service de France, entra à l'école militaire de Fontainebleau en 1806. Il était, à cette époque, âgé de 17 ans. Sa jeune imagination s'enflammait au récit des victoires remportées par les armées françaises. Il brûlait du désir de partager leurs dangers et leur gloire. Dix mois après son entrée à Fontainebleau, il s'échappa de l'école, et força ensuite son gouverneur à l'accompagner en Pologne, où était alors le quartier-général de la grande-armée. Il fut nommé, à son arrivée, sous-lieutenant au 10ᵉ régiment de hussards, et quelques jours après, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon. En cette qualité, il fit la campagne de 1807, et se trouva au combat d'Elsberg et à la ba-

taille de Friedland. Son début dans la carrière des armes fut brillant, et il montra dès les premières affaires de l'intrépidité et du sang-froid. Il n'avait pas encore 18 ans, et ses traits portaient alors l'empreinte de l'enfance, mais nul danger ne l'effrayait. Napoléon sentit bientôt pour lui une affection particulière, et lui confia souvent des missions qui auraient flatté le courage d'un vieux guerrier. Après avoir passé par les grades de sous-lieutenant et de lieutenant, il reçut celui de capitaine en Portugal, où il servit sous les ordres du général Junot. Avec une faible escorte de 100 hommes, il eut la mission honorable de parcourir un pays presqu'en entier insurgé, pour inspecter et passer en revue plusieurs corps français et alliés, et pour examiner les hôpitaux, afin d'en rendre un compte détaillé au général en chef. Après la campagne de Portugal, il rejoignit à Madrid le grand-duc de Berg (*voy.* MURAT), et se trouva à la fameuse révolte du 2 mai 1808, pendant laquelle il remplit plusieurs missions importantes, et échappa, avec un grand bonheur, aux dangers qui l'environnaient de toutes parts. Au mois de juin de la même année, il était auprès de Napoléon, au château de Marac, près de Bayonne; ce prince lui donna l'ordre de se rendre à Figuières avec une dépêche pour le général Reille, dont il attendait des communications secrètes sur l'état de l'armée sous ses ordres. Le prince de Salm accompagna ce général au siége de Roses, ainsi que dans les différentes sorties qui furent faites pendant son séjour à Figuières. Il repartit ensuite avec une dépêche pour Napoléon, dépêche qui renfermait tous les détails demandés, et dans laquelle était en outre fait mention des difficultés que le général éprouverait à se maintenir long-temps dans un pays en pleine insurrection, avec un corps d'armée composé en partie de Toscans et de Piémontais, si un renfort de troupes ne venait seconder ses efforts. Le général Reille donna au prince de Salm une escorte de dix cavaliers, et sur l'observation combien elle était faible, il lui demanda s'il avait peur? « Maintenant, répondit le jeune officier, je n'accepterais pas un homme de plus, » et il partit. A peine arrivé à quatre lieues de Figuières, et presque en vue du fort de Bellegarde, occupé par les Français, il est entouré par une bande nombreuse de miquelets et par des soldats du régiment de Soria. Décidé à sauver ses dépêches ou à mourir, il opposa la plus vive résistance à l'attaque des Espagnols. Déjà il était parvenu à se faire jour au milieu d'eux, et espérait se sauver, grâce à la vitesse de son cheval, lorsqu'en franchissant un fossé, il tombe percé d'une balle. Profitant du peu de temps et de forces qui lui restaient, il déchire entre ses dents sa dépêche, en enfouit les morceaux sous des cailloux, et se soulevant par un dernier effort, il se dispose à vendre chèrement sa vie; mais bientôt, accablé par le nombre, il est fait prisonnier. Toute son escorte avait péri, à l'exception de deux hommes. Les Espagnols emmenèrent leur captif d'abord à Tar-

ragonne, et ensuite à Gironne. Cette dernière place fut longtemps assiégée par les troupes françaises, et à chaque revers que les Espagnols éprouvaient, le peuple et les soldats de cette nation demandaient à grands cris la tête du prince prisonnier, qui avait à leurs yeux un tort de plus que ses autres compagnons d'armes, par son titre de grand-d'Espagne de la première classe. Après neuf mois d'une dure captivité, il obtint enfin du général en chef Reding, la permission de rentrer en France, sur sa parole d'honneur de ne point servir contre l'Espagne. Reconduit aux avant-postes français, il joignit ensuite à Barcelonne une colonne de 3000 hommes, commandée par le général italien Lechi, chargé d'escorter en France des prisonniers espagnols. Harcelée en route, cette troupe fut tellement affaiblie par les différens combats qu'elle eut à soutenir, qu'à peine la moitié en passa la frontière. Le prince de Salm, de retour à Paris, où il arriva dans un état de santé déplorable, par suite des souffrances de sa captivité, y reçut bientôt l'ordre de se rendre auprès de Napoléon, à l'armée d'Allemagne. Il reprit son poste d'officier d'ordonnance, le 3 juin 1809, à Schœnbrunn, assista à la mémorable bataille de Wagram, après laquelle il reçut la croix de la légion-d'honneur, et fut nommé chef d'escadron. Quelque temps après, il eut le commandement du 14e régiment de chasseurs à cheval, et fut envoyé en Italie. Il établit dans son corps la discipline la plus exacte, et donna dès-lors lui-même l'exemple de la plus grande régularité. L'empereur avait toujours traité son jeune officier d'ordonnance avec bonté, et même avec une familiarité toute paternelle. Le sachant assez léger dans ses liaisons, et passionné pour tous les plaisirs de son âge, il lui répétait presque chaque fois qu'il le voyait la même question : « Eh bien, prince, sommes-NOUS sages? » Impatienté un jour du rire des courtisans qui accompagnait toujours ces paroles du maître, le jeune homme répliqua : « Si NOUS sommes sages! eh mais, sire, je ne réponds que de moi. » Tandis que le prince de Salm, peu occupé de ses intérêts particuliers, consacrait sa vie entière au service de la France, le chef de l'état, par un trait de plume et une nouvelle ligne sur la carte, réunissait à l'empire français la petite principauté de Salm, ainsi que les villes anséatiques, la principauté du duc d'Arenberg, et autres possessions de princes allemands. Celle de Salm devait faire partie du département de la Lippe. Le prince la possédait en commun avec le prince de Salm-Salm. Ils reçurent, il est vrai, en indemnité de leur souveraineté et des droits utiles, une rente inscrite au grand-livre de la dette publique; mais ils la perdirent par suite des événemens de 1814, et la principauté de Salm se trouve maintenant réunie à la monarchie prussienne. Le prince de Salm-Kyrbourg s'est depuis retiré du service, et habite alternativement la France et l'Allemagne. Il est décoré des ordres de la légion-d'honneur, de Saint-Louis, de

Saint-Hubert, et de la grand'-croix de l'ordre royal des Deux-Siciles.

SALT (Henri), savant voyageur anglais, membre de la société royale de Londres, et correspondant de l'institut de France, est né à Lichfield. Après avoir fait d'excellentes études, il se lia avec lord Valentia, connu par son amour pour les voyages, et dont le docteur Bult, oncle de M. Salt, avait été précepteur. Il accompagna lord Valentia dans ses voyages en Égypte, en Abyssinie et dans les Indes-Orientales. Observateur exact et habile dessinateur, il fut de la plus grande utilité au jeune lord, qui, à son retour en Angleterre, publia ses voyages. Les nombreux dessins et les notes de M. Salt contribuèrent puissamment au succès de l'ouvrage, et la partie importante qui concerne l'Abyssinie, qu'il explora d'abord de son côté et où il séjourna long-temps, lui est entièrement due. C'est encore à ce savant estimable qu'on doit la découverte de la fameuse inscription d'*Axum*, ainsi que la description exacte des monumens de cette antique cité, jadis capitale de l'Éthiopie. M. Salt se rendit bientôt utile à son pays sous de nouveaux rapports, et ne se borna pas, pendant ses voyages, à des recherches purement scientifiques, ou à l'acquisition des objets d'arts. En bon Anglais, il s'occupa beaucoup d'intérêts mercantiles; s'étant aperçu qu'il y aurait pour l'Angleterre de grands avantages à ouvrir des relations commerciales avec la côte d'Abyssinie, il laissa un de ses compagnons de voyage, M. Pearce, à Massouah, pour bien apprendre la langue du pays, et pour disposer favorablement les habitans et le souverain envers les Anglais. Lui-même espérait bien y revenir incessamment sous les meilleurs auspices. En effet, après avoir, à son retour à Londres, convaincu le gouvernement et le commerce britannique, de la facilité d'établir de nouvelles relations commerciales dans l'Afrique orientale, et de la haute importance d'une pareille entreprise, M. Salt eut une mission officielle de son gouvernement auprès du souverain de l'Abyssinie, et mit à la voile, au mois de mars 1809, sur un vaisseau richement chargé de présens, de marchandises et objets d'échange. Dans ce voyage, il compléta la reconnaissance des divers points de la côte occidentale de la Mer-Rouge, commencée par lord Valentia, et découvrit un nouveau port à Amphyla. Après son arrivée à Massouah, il parvint, non sans difficultés, à ouvrir des communications avec le vice-roi de Tigré, et revint en Angleterre au mois de janvier 1811. S'il n'avait pu réussir à conclure un traité formel de commerce, au moins rapporta-t-il une foule d'observations neuves et importantes sur les productions, les mœurs, les usages, l'industrie, l'histoire, la religion et les monumens des vastes contrées qu'il avait successivement visitées. Il publia une relation détaillée de ses découvertes et des résultats de sa mission, ouvrage rempli de vues utiles au commerce, de précieuses recher-

ches scientifiques, qui fut très-favorablement accueilli du public. M. Salt y rend justice, sur plusieurs points, à un célèbre voyageur qui l'avait précédé, M. Bruce, dont l'exactitude et la véracité avaient été long-temps révoquées en doute. Nommé quelque temps après consul-général d'Angleterre en Égypte, M. Salt retourna dans ce pays qu'il a depuis visité avec soin, et où il a fait des découvertes nouvelles. Dans les ruines de l'ancienne Thèbes, à la suite de grandes fouilles et excavations faites en 1817, et années suivantes, il a découvert plusieurs temples, tombeaux et autres monumens précieux. Il prépare, dit-on, un grand ouvrage sur l'Égypte, pays où il est particulièrement distingué et protégé par le pacha ou vice-roi actuel, Méhémet-Aly (*voy.* ce nom), auquel M. Salt, de son côté, a payé en plusieurs occasions un large tribut d'éloges. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, nous citerons : 1° *Vingt-quatre Vues prises dans l'Inde, la Mer-Rouge, l'Abyssinie*, etc., in-fol., 1809; 2° *Voyage en Abyssinie et dans l'intérieur de ce pays*, en 1809 et 1810, in-4°, 1814. Cet ouvrage a été traduit en français par M. Henry, 2 vol. in-8°. M. Prévost de Genève, a aussi traduit en français la partie du voyage de lord Valentia qui concerne l'Abyssinie, sous le titre de *Voyage en Abyssinie*, Paris et Genève, 1812, 2 vol. in-8°, avec figures.

SALUCES (JOSEPH-ANGE DE), né dans les états du roi de Sardaigne, vers 1735, était chef de l'illustre famille de ce nom. Il prit, jeune encore, le parti des armes, et était parvenu au grade de général, long-temps avant que le Piémont fût réuni à la France. Il devint, sous l'empire, chancelier de la seizième cohorte de la légion-d'honneur, et directeur de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'académie impériale de Turin : ce dernier titre ne fut pas une faveur accordée à sa naissance : il le justifia par des connaissances étendues, et concourut avec la Place et Cigna à la publication des *Mélanges de l'Académie de Turin*, ouvrage plein d'observations savantes et de découvertes utiles. M. de Saluces mourut à Turin le 16 juin 1810.

SALVAGE (N.); avocat à Mauriac, à l'époque de la révolution, il devint, en 1790, administrateur du district de cette ville, et fut nommé, en 1791, par le département du Cantal, député à l'assemblée-législative; il s'y fit peu remarquer, et parut rarement à la tribune. Après la session, il rentra dans ses foyers, et resta sans fonction jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire, qui le nomma juge au tribunal de première instance de Mauriac; il en exerça les fonctions pendant plusieurs années, fut de nouveau appelé au corps-législatif en 1806, rentra dans la vie privée en 1811, et fut nommé membre de la chambre des représentans en 1815. Par suite de la dissolution de cette chambre, il retourna dans son pays, et n'a plus occupé, depuis ce moment, de fonctions publiques.

SALVAGE (JEAN-GALBER), docteur en médecine, naquit en 1772, à Saint-Flour, d'une famille re-

commandable ; après avoir fait ses premières études avec succès, il alla les continuer à Montpellier, où il fut reçu docteur. La guerre ayant été déclarée à l'Autriche, en 1792, Salvage fut appelé aux armées en qualité de chirurgien ; attaché d'abord à un régiment, puis aux hôpitaux militaires, il se distingua dans toutes les circonstances, par son zèle, son dévouement et son intrépidité. Il développa, surtout dans ces fonctions pénibles, des connaissances et une habileté qui le firent remarquer du conseil de santé. Ce conseil le chargea bientôt de l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce. C'est là qu'il commença ses utiles travaux, et il promettait un digne successeur aux Corvisart et aux Desgenettes, lorsque sa constitution, depuis long-temps affaiblie, s'altéra d'une manière sensible. Il succomba enfin le 20 novembre 1813, à l'âge de 41 ans.

SALVANDI (Narcisse-Achille de), né à Condom, département du Gers, le 11 juin 1795, vint très-jeune à Paris, et fit d'excellentes études au lycée Napoléon, aujourd'hui collége de Henri IV. Il quitta le collége pour s'enrôler comme volontaire, après les désastres de Russie ; il fit les campagnes de 1813 et 1814, fut blessé trois fois sur le champ de bataille de Brienne, et parvint de grade en grade, par sa valeur et ses talens militaires, au poste d'adjudant-major. Le 6 avril 1814, il reçut, à Fontainebleau, des mains de l'empereur Napoléon, la décoration de la légion-d'honneur. M. de Salvandi, après la première restauration, fit partie de la maison militaire du roi, et accompagna les princes jusqu'à la frontière, au mois de mars 1815. Pendant les *cent jours* de cette année, il publia deux brochures, l'une, *Mémoire sur les griefs et les vœux de la France*, l'autre, *Observations sur le Champ-de-Mai*. Après le désastre de Waterloo, il fit paraître un nouvel écrit sur *la Nécessité de se rallier au Roi, pour sauver la France*. En 1816, au milieu du silence universel, il publia *la Coalition et la France*, ouvrage remarquable par un noble courage, un vrai patriotisme et un véritable talent. Ce livre, à la requête de la diplomatie étrangère, fut saisi ; mais l'auteur, dont l'arrestation et l'extradition étaient en outre demandées, usa du droit que lui donnait encore la loi à cette époque, et mit opposition à la saisie, se plaçant ainsi sous la sauve-garde d'un jugement public, et sous l'autorité des tribunaux. Alors, les diplomates de la coalition s'adoucirent, et demandèrent, pour toute satisfaction, qu'il n'y eût pas de jugement. Le jeune auteur, capitaine-adjudant-major dans une légion, fut mandé chez les ministres, qui, par des considérations supérieures d'intérêt public, l'engagèrent à se désister de son opposition. Son livre, déjà très-répandu, n'en produisit pas moins une sensation, dont les conséquences relevèrent l'énergie nationale, et hâtèrent peut-être la délivrance du territoire. Plus tard, les mêmes motifs et la même demande le décidèrent à supprimer la lettre qu'il écrivit au duc de Wellington, sur le prétendu assassinat de ce gé-

néral, dans la nuit du 12 février 1818. Ce fut en 1819, sous le ministère créé lors de l'évacuation du territoire, que M. de Salvandi, alors âgé de 23 ans, entra au conseil-d'état, en qualité de maître des requêtes. La proposition de M. Barthélemy au sénat, tendant à dénaturer la loi des élections, provoqua les *Vues politiques*, écrit où M. de Salvandi donne une appréciation des partis, de leurs forces, de leurs projets, appréciation pleinement justifiée par les événemens postérieurs. A la fin de la même année, le discours de la couronne annonça la résolution de modifier la loi du 5 février, et de changer en même temps quelques articles de la charte. Ce fut à cette occasion que parut l'écrit: *Sur les dangers de la situation présente.* L'auteur, faisant un sacrifice rare et généreux de ses relations politiques et de ses chances d'ambition, y attaquait vivement le système dans lequel on allait s'engager, et en prophétisait les conséquences. Après cette honorable rupture avec le ministère, M. de Salvandi employa ses loisirs à visiter l'Espagne, dont la révolution fixait alors tous les regards. A son retour, il épousa une fille du respectable Oberkampf, et la conservation de sa place de maître des requêtes lui étant offerte à des conditions qu'il jugea incompatibles avec ses opinions et son honneur, il rejeta ces propositions et se livra tout entier aux lettres et à la politique. Il composa alors dans sa retraite *Don Alonzo, ou l'Espagne.* Dans cet ouvrage de longue haleine, l'auteur trace un vaste tableau de la péninsule avant et durant ses diverses révolutions. Si M. de Salvandi a dans cette composition suscité la critique comme romancier, le talent qu'il y déploya comme historien et publiciste, lui promet une place au premier rang. Des peintures énergiques, des pensées fortes et généreuses, des observations profondes, et souvent une haute éloquence, caractérisent ce roman historique, où l'auteur a donné une éclatante mesure de ses forces. Don Alonzo fut bientôt suivi d'*Yslaor, ou le Barde chrétien*, allégorie dictée par une juste et noble indignation. *Le Ministère et la France*, pamphlet provoqué par le rétablissement de la censure, est un acte d'accusation, dont les hommes inculpés, s'efforcèrent en vain d'étouffer les vérités éloquentes. *Le nouveau Règne et l'ancien Ministère; les Funérailles de Louis XVIII; Du parti à prendre envers l'Espagne*, et quelques *Articles* dans le *Journal des Débats*, furent inspirés à M. de Salvandi par les espérances attachées à l'aurore d'un nouveau règne, et par le désir de prouver aux Bourbons et à l'Europe, que tous les amis d'une sage constitution étaient prêts à se rallier autour d'un trône constitutionnel. Entré dans la carrière des écrits politiques avant l'âge de 20 ans, M. de Salvandi s'y est rendu promptement célèbre par un talent supérieur et une rare constance de principes. Persuadé que les révolutions ne se terminent que par des transactions, et que la monarchie constitutionnelle est notre seule transaction durable,

cette opinion a été la base invariable de ses travaux et de sa conduite. Comme écrivain, peut-être a-t-il reçu quelques avis fondés. L'imposante et persuasive simplicité de Montesquieu pourrait lui servir plus souvent de modèle. Mais une carrière immense reste à M. de Salvandi pour se perfectionner, et lorsqu'on a tant de chances glorieuses dans l'avenir, il est heureux de laisser déjà tant de traces honorables dans le passé.

SALVEMINI (Jean-François), mathématicien, naquit en 1700, à Castiglione, en Toscane. Il était déjà connu par plusieurs ouvrages, lorsqu'il quitta l'Italie pour voyager dans la Suisse et la Hollande. S'étant fixé à Utrecht, il y professa l'astronomie et les mathématiques, et donna une traduction italienne de l'*Essai sur l'homme*, de Pope. Frédéric II, roi de Prusse, instruit de son mérite, l'appela à sa cour, et le nomma membre de l'académie de Berlin et maître de mathématiques au collége d'artillerie. Salvemini fit aussi paraître successivement dans cette ville : *Arithmetica universalis*; des *Observations* sur le livre intitulé : *Système de la nature*; la *Vie d'Apollonius de Thyane*; et enfin les *Livres académiques de Cicéron*, traduits en français. Ce savant professeur mourut à Berlin, au mois d'octobre 1791.

SALVERTE (Anne-Joseph-Eusèbe Baconnière), fils d'un administrateur des domaines, est né à Paris le 18 juillet 1771. Il fit avec distinction ses études à Juilly. Reçu avocat du roi au Châtelet de Paris, en 1789, il a exercé les fonctions de sa charge jusqu'à la suppression de ce tribunal; il a ensuite été employé au ministère des relations extérieures, puis au bureau du cadastre. Dans la journée du 13 vendémiaire an 4 (1795), il prit parti contre la convention, et fut condamné à mort, comme ayant présidé, en cette circonstance, la section du Mont-Blanc; il a purgé sa contumace, et a été acquitté en 1796. Depuis cette époque, il n'a rempli ni sollicité aucune place; livré à l'étude, il n'a interrompu ses travaux que pour paraître quelquefois au barreau, où il a défendu gratuitement les intérêts de ses amis. Les événemens publics et les questions auxquelles ils se rattachent, lui ont dicté plusieurs écrits, entre autres : *Journées des 12 et 13 germinal*, 1795; *les Premiers jours de prairial*, 1795; *De la balance du gouvernement et de la législature*, 1798; *des Pétitions*, 1819; *l'État de la question*, 1820; *Un député doit-il accepter des places?* 1820; *les Menaces et les promesses*, 1824; *Du taux de l'intérêt de l'argent et de sa réduction*, 1824. On a lu dans divers recueils périodiques des opuscules de lui, et entre autres une notice *Sur la caisse d'épargne et de prévoyance établie à Genève*, où il a indiqué la possibilité, réalisée bientôt après, de créer à Paris un établissement de ce genre. Dans divers recueils littéraires, il a inséré un grand nombre d'analyses d'ouvrages, et plusieurs *Nouvelles*. Il a publié séparément : *Romances et poésies*, 1798; *Epîtres de Salluste à César*, traduites du latin, 1798; *le Droit des nations*, ode, à l'occasion de l'assassinat des plénipotentiaires fran-

çais à Rastadt, 1799; *Conjectures sur la cause de la diminution apparente des eaux*, 1799; *Notice sur la vie et les ouvrages de L. C. Cadet*, 1800; *Eloge philosophique de Diderot*, 1801; *des Rapports de la médecine avec la politique*, 1806; *Tableau littéraire de la France, au 18e siècle*, 1809; *Naïla, ou les sermens*, 1812; *Phédosie*, tragédie, 1813; *De la civilisation depuis les premiers temps historiques*, etc.; *Introduction*, 1813; *De la demande du consulat, par Q. Cicéron*, et *Fragmens du discours de Cicéron sur sa candidature*, (traduit du latin; dans les *Œuvres complètes de Cicéron*, édition de Fournier, tom. XXVI et XXVII), 1817; *Essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, etc., Bruxelles, 1817; *Notice sur quelques monumens anciens, situés dans les environs de Genève*, 1819; *Notice sur la vie et les ouvrages de Charles-Louis Cadet-Gassicourt*, 1822; *Horace et l'empereur Auguste*, 1823; *Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*, 1824. Réuni, en 1808, à plusieurs élèves du collége de Juilly, il a publié la traduction du *Télémaque*, en vers latins, par E. B. Viel (*voy.* ce nom), et a mis en tête un *Discours préliminaire*.

SAMANO (DON N.), né en Espagne, était officier dans un bataillon, dit auxiliaire, stationné à Santa-Fé de Bogota, lorsque la révolution éclata dans cette partie de l'Amérique méridionale. Le commandement de l'armée royale lui ayant été confié, au commencement de 1813, il battit les indépendans, et se rendit maître de la ville de Popayan, chef-lieu de l'opulente province de ce nom. Les indigènes jusque-là divisés se réunirent. Alors, le général Narino joignit ses troupes à celles du congrès de la Nouvelle-Grenade, et alla chercher les royalistes, près d'Alto del Palace, où il les défit complétement. Samano, obligé de fuir, se retira à 7 lieues de Popayan, sur la ville de Tumbo. Là, réunissant de nouvelles forces, il courut à la rencontre des indépendans, qui le défirent encore; il fut remplacé par le général Aymeric, dont les succès rétablirent pour quelque temps les affaires des royalistes. On vit néanmoins, en 1819, Samano reparaître comme vice-roi de la Nouvelle-Grenade. Il ne jouit pas longtemps de ce poste; la victoire remportée à Bojaca par les troupes de l'indépendance, en assurant la délivrance de cette province, que les Espagnols avaient reconquise en 1815, força Samano à abandonner sa capitale aux vainqueurs et à rejoindre les débris de l'armée vaincue: depuis cette époque, il a cessé de figurer dans les événemens qui ont eu lieu dans cette partie du Nouveau-Monde.

SAMSON (LE COMTE NICOLAS-ANTOINE), lieutenant-général du génie, commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né le 7 décembre 1756, se distingua dès les premières campagnes de la révolution, et obtint un avancement rapide. Le 13 août 1794, il se fit remarquer au combat de Saint-Laurent de la Monga; il était alors capitaine du génie, et fut promu, peu de temps après, au grade de chef de bataillon. Il fit, en cette qualité, les

campagnes de 1795, 1797 et 1798 en Italie, accompagna ensuite le général en chef Bonaparte en Egypte, et fut nommé, à cette époque, chef de brigade. Il rendit d'importans services à l'armée d'Orient, et fut nommé général de brigade en 1801. Après son retour en France, il fit, avec la même distinction, les campagnes de 1806 et 1807, fut nommé général de division le 1er juillet de cette dernière année, et passa en Espagne au commencement des hostilités. Le général Samson y dirigea, en 1809, les travaux du siége de Gironne, et se distingua de nouveau par ses talens et sa bravoure. Nommé, par l'empereur, directeur-général du dépôt de la guerre, emploi dans lequel il succéda au général Andréossy, il s'y montra aussi soigneux que son habile prédécesseur, à propager les nouvelles méthodes qui ont contribué au perfectionnement de la topographie et de la géographie. Appelé à faire partie de la malheureuse expédition de Russie, il y fit la campagne de 1813 et fut fait prisonnier. Son échange et son retour en France n'eurent lieu qu'après la première abdication de Napoléon en 1814. Nommé chevalier de Saint-Louis, le 13 août de la même année, il a été admis à la retraite après le second retour du roi.

SANADON (N.), curé dans la ci-devant province de Béarn, à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes, prêta le serment civique décrété par l'assemblée constituante, et fut nommé évêque constitutionnel d'Oléron, département des Basses-Pyrénées. En septembre 1792, les électeurs de ce même département l'élurent député à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI, pendant la guerre, et sa déportation à la paix. Il eut le bonheur d'échapper à la fureur des partis qui décimèrent l'assemblée, rentra dans ses foyers après la session conventionnelle, et cessa depuis ce moment d'être en évidence.

SAN-CARLOS (DON JOSEPH-MICHEL DE CARVAJAL, DUC DE), grand-d'Espagne de première classe, conseiller-d'état, lieutenant-général, directeur de l'académie, etc., de l'ancienne famille de Carvajal, issue des rois de Léon, est né à Lima en 1771. Il fit ses études dans le principal collége de sa ville natale, vint en Espagne à l'âge de 16 ans, entra dès-lors dans la carrière militaire en qualité de colonel en second du régiment d'infanterie de Majorque, et combattit au siége d'Oran, à l'âge de 17 ans. Il fit aussi la guerre de 1793, en Catalogne, et s'embarqua comme volontaire sur l'escadre dirigée contre Toulon. Chargé de commander la droite de l'armée combinée dans l'attaque du fort Pharon, il obtint dans la même campagne le grade de colonel titulaire du régiment de Majorque, et le brevet de brigadier. Réuni ensuite avec son régiment à l'armée de Roussillon, il y servit jusqu'à la mort de son oncle, le comte de La Union (*voy.* ce nom), général en chef de cette armée. Nommé peu de temps après par le roi maréchal-de-camp, et chambellan du prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, il habita Madrid, et fut appelé, quoique à peine âgé de 25 ans,

aux fonctions de gouverneur du prince des Asturies et des infants; il dirigea en cette qualité les leçons du chanoine Escoïquiz (*voy.* ce nom), leur précepteur. Mais son système d'éducation contrariant les vues du favori Godoï, il fut privé de cet emploi et pourvu de la charge de majordome de la reine, charge qu'il conserva jusqu'au mariage du prince avec une princesse des Deux-Siciles, en 1805, époque où il devint majordome du roi Charles IV. En 1807, on le nomma vice-roi de Navarre, pour l'éloigner de la cour, et trois mois après, il reçut l'ordre de se constituer prisonnier dans la citadelle de Pampelune. On l'accusa d'avoir conseillé au prince des Asturies pendant la maladie de Charles IV à Saint-Ildefonse, et dans le cas où ce monarque viendrait à mourir, de priver la reine de toute influence dans les affaires, et de mettre le favori en jugement. Tel est le motif du fameux procès de l'Escurial dans lequel, après avoir subi plusieurs interrogatoires, il fut mis en liberté, ainsi que le prince Ferdinand; mais il fut exilé à 60 lieues de la capitale, et à 20 lieues des frontières. Il se fixa à Alfaro jusqu'au moment où le prince Ferdinand, placé sur le trône, par suite de l'abdication du roi son père, appela près de lui le duc de San-Carlos, et le nomma de nouveau grand-maître de sa maison, et membre de son conseil privé. Le duc arriva à Madrid quelques jours avant le départ du roi pour Bayonne, et l'accompagna dans ce voyage. Il eut plusieurs conférences avec l'empereur Napoléon, auquel on prétend qu'il déclara toujours avec fermeté, que le roi ne pouvait rien décider en matière grave, sans être parfaitement libre et sans le consentement des cortès. Après les renonciations des 5 et 10 mai 1808, il demanda et obtint la permission de suivre son souverain à Valencey, où il resta jusqu'à ce qu'il fut mandé à Paris avec le chanoine Escoïquiz, pour traiter des affaires relatives au roi et aux infans; ce n'était qu'un prétexte: le véritable motif était l'ascendant qu'ils avaient l'un et l'autre sur l'esprit de Ferdinand. Les relations habituelles qu'ils entretinrent dans cette capitale avec les agens diplomatiques d'Autriche, de Prusse et de Russie, ne tardèrent pas à porter ombrage à l'empereur, et ils furent envoyés, Escoïquiz à Bourges, et le duc de San-Carlos à Lons-le-Saulnier. Celui-ci profita des loisirs de sa position pour étudier la botanique, les lettres, la politique et surtout l'histoire, connaissances qui lui avaient déjà mérité le titre de membre de l'académie de Madrid. L'empereur Napoléon s'étant déterminé à rétablir Ferdinand sur le trône d'Espagne, rappela le duc de San-Carlos à Paris; après de longues discussions, celui-ci, par l'ordre exprès du roi, signa le 8 décembre (1813), un traité qui devait être ratifié par la régence et les cortès, et partit pour Madrid. Les cortès crurent voir dans ce traité que ceux qui y avaient coopéré avaient sacrifié l'honneur de la nation espagnole à la liberté personnelle du roi, et au désir de le revoir dans sa capitale, et rendirent un décret qui

ordonnait de considérer comme traître quiconque aurait des relations de quelque espèce que ce fût avec le gouvernement français. Le duc, forcé de quitter précipitamment Madrid, retourna à Valençay, pour y attendre une occasion favorable de renouer une nouvelle négociation avec l'empereur. Elle se présenta enfin, et il apprit que la dernière décision de ce prince était que le roi Ferdinand retournât en Espagne avec les infans, en promettant de ratifier le traité à Madrid. Ayant obtenu en conséquence les passeports nécessaires le jour même où il les remit à son souverain, il en reçut la décoration de la Toison-d'Or qu'il portait. Il l'accompagna ensuite successivement à Sarragosse et à Valence où le roi résida tant que la régence, présidée par le cardinal de Bourbon, continua à gouverner malgré sa présence dans le royaume. Ce ne fut que le 4 mai que Ferdinand, qui avait nommé la veille le duc de San-Carlos premier ministre secrétaire-d'état, signa le décret par lequel il reprit les rênes du gouvernement. Toutes les mesures avaient été prises pour anéantir les cortès, par le duc de San-Carlos, celui-là même qui, dans une autre circonstance, déclarait que le roi ne pouvait rien décider d'important, sans leur consentement. Le duc de San-Carlos s'efforça d'acquérir des droits à l'estime de ses concitoyens en améliorant l'administration publique. Il sépara le trésor de la couronne de celui de la monarchie; introduisit un ordre très-sévère dans les dépenses de la maison du roi; prit diverses mesures pour commencer des travaux jugés indispensables, et notamment pour la restauration des jardins botaniques; ordonna la réinstallation des académies; rétablit la banque de Saint-Charles dont il était directeur, et enfin proposa au roi la création du musée Ferdinando. Mais la jalousie, dont il était devenu l'objet, ne lui laissa que l'honneur de vouloir le bien, sans avoir la satisfaction de l'opérer, et il vit s'augmenter le nombre de ses ennemis, en proportion du mécontentement et de la misère publique. Alors il demanda sa démission et l'obtint. Il continua néanmoins d'exercer le ministère de la maison du roi, jusque vers le milieu d'octobre 1815, époque où Ferdinand VII en déclarant qu'il était satisfait de ses services, et qu'il lui conservait son estime, lui ordonna de partir pour Truxillo en Estramadure, où le duc possède une terre. Le lendemain, il fut nommé ambassadeur à Vienne, où il resta jusqu'en 1817. A cette époque, il reçut l'ordre de se rendre à Londres en la même qualité : il s'y fit remarquer par les fêtes magnifiques qu'il y donna à l'occasion du mariage de son souverain avec la princesse de Saxe. Il paraît que le duc de San-Carlos a quitté la péninsule lors des derniers événemens pour aller habiter l'état de Lucques, dont le souverain, infant d'Espagne, l'a nommé son ministre plénipotentiaire près de la cour de France. Il a présenté le 9 février 1825, en audience particulière, les nouvelles lettres de créance qui le confirment dans la même qualité



Ch. L. Sand.

près de Sa Majesté Charles X.

SAND (Charles-Louis), étudiant allemand, assassin de Kotzebue. L'influence que la domination française exerçait au commencement du 19e siècle, sur l'Europe entière, inspira aux peuples de l'Allemagne, qui, quoique toujours vaincus sur le champ de bataille, ne se laissaient ni éblouir ni intimider par les armes et par la politique de l'empereur des Français, un sentiment patriotique qui devint plus vif au fur et à mesure que la fierté germanique était humiliée. Ce sentiment se fortifiait en silence, et il fut bientôt, pour des esprits méditatifs, une espèce de culte secret, qui produisit insensiblement l'amour de l'indépendance nationale. L'ouvrage d'un philosophe allemand, du professeur Arndt, publié, en 1806, sous le titre de l'*Esprit du temps*, concourut puissamment sans doute à faire éclater ce noble enthousiasme. L'ouvrage n'eut pas d'abord le succès général que l'on s'était promis: le professeur fut obligé de fuir en Suède, mais, comme il était le chef de la *Société unie pour la propagation de la vertu* ou *amis de la vertu* (Tugend-Bund), qui comptait parmi ses membres le fougueux Blücher, depuis prince de Wahlstadt et feld-maréchal prussien, il entretint avec cette société une correspondance qui opéra bientôt des mouvemens extraordinaires sur l'esprit public. L'Allemagne tout entière prit les armes. Cette société secrète ranima, il est vrai, dans l'âme des Germains, la vive affection que chaque peuple porte au sol où il est attaché; mais elle ne produisit pas cet effet salutaire, qui régénère les nations, rétablit les droits des citoyens, et fait triompher les idées libérales, filles immortelles de l'esprit humain, et cependant cette société tout hostile contre la France, autorisée et protégée, en 1813, comme patriotique, fut, après les grands événemens politiques de 1814 et de 1815, persécutée comme constitutionnelle: justice naturelle des gouvernemens faibles et despotiques. Les Allemands, qui s'étaient soustraits à un joug étranger, humilièrent un front servile devant leurs antiques maîtres. Un jeune étudiant, Charles-Louis Sand, devait ajouter un épisode sanglant à ce grand et terrible drame. Né à Weinseidel, dans le margraviat de Bayreuth en Saxe, Sand appartenait à une famille très-respectable, dont il était tendrement chéri. Il fit ses premières études au gymnase de Regensbourg, sous le professeur Klein, puis alla à Tubingen, et suivit les leçons du savant Eschennemeyer; il étudiait pour être ministre du saint Evangile, dont le rendaient dignes le caractère le plus doux et les mœurs les plus pures. Patriote ardent, il partagea l'enthousiasme de la jeunesse allemande, et se rangea sous les drapeaux de l'indépendance. Il fit avec bravoure les campagnes de 1813 et de 1814, et reprit les armes après le retour de Napoléon en France en 1815. Le capitaine de la compagnie où il avait servi en 1815, écrivait après l'événement de l'assassinat de Kotzebue: « J'étais à même d'observer Sand, et ne pouvais que l'aimer et l'estimer tous les jours davantage,

pour sa vertu sévère, sa droiture, ses bonnes mœurs et son amour plein d'enthousiasme pour la vérité. Il était en même temps on ne peut plus modeste, calme, réfléchi, exempt de toute espèce de passions autant qu'il est possible de l'être, en sorte que je ne puis regarder son malheureux attentat, que comme l'effet du fanatisme, comme un commencement d'égarement d'esprit. » Rentré de nouveau dans ses foyers, Sand suivit les cours des célèbres universités d'Erlangen, de Tubingen et d'Iéna, où il mérita l'amitié et l'estime de ses condisciples et de ses maîtres par ses qualités personnelles, son amour pour le travail et sa grande aptitude à s'instruire; mais ce fut à l'université de Tubingen, que commença à se développer ce caractère sombre et mélancolique qui devait bientôt subjuguer entièrement sa raison et en faire un misérable assassin. Sand croyait que la paix allait rendre à sa patrie l'indépendance dont elle avait joui pendant les guerres contre la France, et que l'Allemagne connaîtrait enfin les bienfaits et les charmes de la liberté : vaine espérance! Le despotisme qui ne gardait plus de mesures, l'oligarchie, qui commençait à peser de tout son poids sur un peuple généreux et essentiellement bon, exaltèrent son imagination, et le détachèrent de tout ce qui ne serait pas l'intérêt sacré de la patrie. L'amende, la prison ou l'exil, punissait les écrivains courageux qui élevaient la voix en faveur du peuple; et les hommes dévoués au pouvoir, les folliculaires salariés par les agens du gouvernement, outrageaient chaque jour les droits les plus chers des citoyens, et étaient scandaleusement récompensés par des titres et des honneurs. Parmi ces derniers, Kotzebue se faisait remarquer en première ligne. Son nom célèbre, sa réputation littéraire justement méritée, l'influence qu'il exerçait sur l'esprit de la nation, le parti imprudent, et sans doute commandé, qu'il prit contre les universités allemandes, dont il censurait amèrement les idées trop en harmonie avec les institutions modernes, l'approbation insensée qu'il donna aux mesures de rigueur déployées par le gouvernement hanovrien, à l'occasion des troubles de l'université de Goettingue, firent une impression si profonde sur Sand et sur ses condisciples, que ces jeunes gens, qui appartenaient, dit-on, à une association secrète, renouvelée de l'implacable *Tribunal secret*, celle même de *la société unie pour la propagation de la vertu*, jurèrent sa mort, et laissèrent au hasard le soin de décider quel serait celui d'entre eux qui porterait le coup fatal. Ce fut Sand. Suivant une autre version, Sand aurait seul conçu, médité et résolu d'exécuter le crime qui a imprimé à son nom une si fatale célébrité. Quoi qu'il en soit, il partit d'Iéna, le 9 mars 1819, vêtu de l'ancien costume allemand, et arriva à Manheim le 23 du même mois, au matin, et s'écria, en descendant de voiture : *Vivat Teutonia!* Il prit un logement à l'hôtel de la Vigne, et s'y fit inscrire sous le nom d'*Henriks*, étudiant de l'université d'Erlangen. Le même jour, il se ren-

dit chez M. Kotzebue, s'annonçant comme porteur d'une lettre de sa mère, âgée de 82 ans, qui demeurait à Weimar. On lit dans un ouvrage, traduit de l'anglais, et intitulé : *Mémoires de Charles-Louis Sand*, etc., le récit, en ces termes, de l'assassinat : « Comme Kotzebue avait pour habitude de passer la matinée à travailler, et de sortir à midi, le jeune étranger ne fut point introduit; on le pria de revenir dans la soirée, qui était consacrée à recevoir les visites; Sand se retira à son auberge, dîna à table d'hôte, et mangea d'un fort bon appétit; il s'entretint gaîment, pendant deux heures, avec un curé de campagne, l'un des convives. Vers cinq heures, il prit congé de lui; il se dirigea vers la maison, et la rencontre qu'il fit de quelques dames qui allaient visiter Mme Kotzebue, ne le déconcerta pas, et ne changea en rien son projet. Il sonne; la porte s'ouvre aussitôt; il salue les dames, les fait passer avant lui, et elles sont introduites sur-le-champ. Sand reste dans l'anti-chambre jusqu'à ce qu'on l'ait annoncé. Le domestique revient, le conduit dans un cabinet voisin, en lui disant que son maître allait venir. Lorsque le monde entra, M. Kotzebue était assis au milieu de sa famille. On rapporte que, tenant alors dans ses bras son plus jeune fils, âgé de 2 mois, il dit, avec émotion : « J'avais précisément le même âge que cet enfant, lorsque j'eus le malheur de perdre mon père. » Il est probable que Sand employa le temps qu'il resta seul à se préparer à porter le coup, car M. Kotzebue, qui était loin de le soupçonner, ne fut pas plus tôt entré dans le cabinet, que Sand, avec la plus incroyable dextérité, lui plongea un long poiguard dans la poitrine; le coup fut dirigé avec tant de force que le fer pénétra par la quatrième côte, et fit au cœur une blessure mortelle. La victime fit sans doute quelques efforts pour désarmer son assassin, et à la suite d'une lutte de quelques momens, où M. Kotzebue paraît avoir employé le surcroît de forces que la nature fournit en pareille circonstance, il tomba et entraîna le meutrier dans sa chute. Sand se relève, et pour mieux assurer sa vengeance, il lui porte trois autres coups, dont l'un traversa les poumons. Au bruit de la chute de M. Kotzebue et des gémissemens qui la suivirent, un domestique accourt, le trouve étendu sur le plancher et nageant dans son sang : l'assassin était à genoux auprès de lui, son poignard à la main, et contemplait froidement sa victime. Les cris de ce serviteur vont porter l'alarme parmi les dames; elles se précipitent vers l'appartement, et poussent à leur tour des cris affreux à la vue de cet horrible spectacle. M. Kotzebue, ayant déjà perdu tout son sang, rendait alors le dernier soupir. Sand, tenant toujours son arme encore fumante, paraissait indifférent à ce qui se passait autour de lui, et avait les yeux constamment fixés sur le cadavre. Quelques personnes se mirent à appeler du secours par les fenêtres, et à demander un chirurgien, tandis que la fille aînée de M. Kôtzebue, aidée d'un valet de chambre, transportait son père

dans un appartement voisin. La famille et les témoins de cette scène sanglante étaient plongés dans la consternation et le désespoir ; le meurtrier seul paraissait calme, impassible, et attendait avec tranquillité le résultat de cet événement ; mais à l'arrivée du secours qu'on avait demandé, il se lève, descend l'escalier, en criant d'une voix forte : *Le traître a succombé!* Il gagne la porte extérieure, la trouve obstruée par une foule de monde, se fraie un chemin avec violence, et jette, en se retournant, un regard d'indignation sur les personnes qui, des croisées, criaient : à l'assassin! Alors, élevant son poignard d'une main, et tenant un papier écrit dans l'autre, il s'écria : *C'est moi qui suis le meurtrier ; c'est ainsi que doivent périr tous les traîtres!* Dans ce moment terrible, ses gestes et ses paroles firent une telle impression sur la multitude, que personne n'essaya de le saisir, ni de le désarmer. Après son exclamation, il se jette à genoux d'un air calme et solennel, tourne ses regards vers la maison où il venait de commettre le crime, puis, les mains jointes et les yeux élevés vers le ciel, il s'écrie : *Je te remercie, ô Dieu, de m'avoir permis d'accomplir avec succès cet acte de justice!* Et découvrant sa poitrine, il se frappe, à plusieurs reprises, avec le poignard qu'il avait conservé : il tombe alors sans connaissance, et reste dans cet état jusqu'à ce que les magistrats, informés de l'événement, le fissent transporter à l'hôpital, où l'on prit le plus grand soin de ses blessures, qui étaient toutes profondes. Le papier qu'il avait élevé en l'air avant de se frapper, portait ces mots, en gros caractères : *Coup mortel pour Auguste Kotzebue! La vertu est dans l'union et dans la liberté!* » On fit sur l'heure un rapport officiel de cet événement, et on l'envoya à Carlsruhe ; on dépêcha aux autorités d'Iéna un courrier porteur d'un réquisitoire, pour mettre les scellés sur les papiers de Sand : mais on n'y trouva rien qui pût faire soupçonner qu'il eût des complices ; un seul papier fixa l'attention, mais ce n'était que le commencement d'une lettre : on y lisait ces mots : *Je cours au-devant de ma destinée : l'échafaud!* Lorsque l'état de ses blessures permit de l'interroger, il déclara qu'il avait seul conçu et exécuté son dessein. Les médecins déclarèrent que, quoique le poignard n'eût pas atteint le cœur, les poumons avaient été tellement intéressés, que sa guérison paraissait peu probable. Ils donnèrent l'espoir qu'on pourrait encore le conserver quelque temps. La procédure dura une année ; quoique souvent interrogé, malgré son état presque continuel de faiblesse, il persista à déclarer qu'il n'avait aucun complice. Enfin, la sentence de mort portée contre lui ayant été confirmée, il fut conduit au supplice, tenant une rose à la main, et décapité, à l'âge de 23 ans. On a remarqué que le plus morne silence avait régné parmi le peuple pendant le trajet de la prison à l'échafaud, et que les jalousies de toutes les fenêtres avaient été baissées pendant la marche du cortége funèbre.

SANDOS (N.), adjudant-général des armées de la république, servit d'abord comme simple soldat, et parvint par son courage et ses talens au grade de général. Employé en cette qualité contre la Vendée, il se distingua dans plusieurs affaires, notamment à la reprise de Thouars, et à celle de Parthenay, dont il donna connaissance à la convention nationale, le 20 mai 1793. Ayant de nouveau battu les royalistes à Luçon le 18 juin suivant, il en instruisit sur-le-champ l'assemblée, et ne lui rendit que quelques jours après un compte détaillé des opérations de cette journée. Il fallait à cette époque vaincre ou périr; le général Sandos ayant, dans une affaire contre des forces supérieures, donné l'ordre de rétrograder, fut dénoncé et destitué par les représentans en mission. Traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il eut le bonheur d'être acquitté. Le 11 septembre, il se rendit à la société des Jacobins, et y fournit des éclaircissemens sur la guerre de la Vendée. Il repartit bientôt pour l'armée qui était devant Lyon, et quoiqu'il eût transmis à la convention des détails intéressans sur le siége de cette ville, il cessa presqu'aussitôt d'être employé. Il mourut quelques années après.

SANFELICE (Louise), dont ses compatriotes ne nous ont appris que le nom et les malheurs, naquit à Naples vers l'année 1768. Ses parens, qui n'avaient rien épargné pour développer par une sage éducation, les heureuses dispositions de son esprit et de son cœur, la destinèrent, à l'âge de 18 ans, à partager la fortune d'un homme estimable, dont elle s'efforça de faire le bonheur. Ses jours s'écoulaient paisiblement au milieu des devoirs de son état et des amis qui la chérissaient autant qu'elle les aimait. Sa maison était ouverte aux hommes de mérite, parmi lesquels les charmes de sa personne n'avaient pas manqué de trouver quelques adorateurs. V. Cuoco, l'illustre auteur de *Platon en Italie*, celui qui devait tracer d'une main si hardie le tableau sanglant de la révolution de Naples, paraissait être de ce nombre, et Mme Sanfelice, qui en admirait les talens, avait pour lui des attentions, dont la malveillance osa lui faire un crime. La république, nouvellement fondée à Naples, avait alors à se défendre contre les progrès de l'insurrection en province : menacés par un complot qui se tramait dans la capitale même, ses partisans redoublèrent de surveillance pour en découvrir les complices. Bacher, un des chefs de la conspiration, fréquentait la société de Mme Sanfelice, dont il aurait voulu fixer les regards : désespérant de lui voir accueillir ses vœux, dans un moment d'emportement il eut l'imprudence d'annoncer le sort réservé aux républicains, et d'éclater en invectives contre Cuoco, dont il disait vouloir faire sa première victime. Effrayée de ces menaces, Mme Sanfelice communique ses alarmes aux amis les plus intimes, et prévient Cuoco des dangers auxquels il était exposé. Cette révélation éclaira le gouvernement sur les menées sourdes de ses ennemis : Bacher est arrêté, et lorsque les bandes

féroces du cardinal Ruffo remplissaient la ville de Naples d'épouvante et de victimes. les patriotes enfermés dans le Château-Neuf demandèrent à grands cris le jugement et l'exécution de Bacher, pour lui faire expier les crimes de ceux dont il avait voulu favoriser le triomphe. Au retour du roi de Sicile, Mme Sanfelice, déclarée responsable de la mort de Bacher, fut emprisonnée et condamnée à périr sur l'échafaud. Résignée à son sort, elle se disposait à payer de sa vie un devoir rendu à l'amitié, lorsque ses avocats, qui avaient épuisé leurs moyens de défense, obtinrent de cette intéressante victime un aveu qui ranima toutes leurs espérances : Mme Sanfelice avait été arrachée des bras de son époux dans un état de grossesse. Elle n'avait pas eu l'occasion de la déclarer plus tôt, mais placée sous la hache du bourreau, elle éleva la voix pour garantir la vie de son enfant. Ses conseils se présentèrent avec confiance devant la junte d'état, pour demander un sursis à l'exécution de leur cliente. Speciale, l'un des membres de cet horrible tribunal, refuse d'abord : mais pressé par les argumens des avocats, et espérant d'ailleurs de faire révoquer à Palerme les dispositions qu'il donnait provisoirement à Naples, consentit à suspendre le cours de la justice. Mme Sanfelice fut reconduite à la prison, où, séparée de ses parens et livrée à ses propres réflexions, elle dut attendre trois mois la décision de son sort. Au bout de ce terme on vint lui signifier que *son supplice n'aurait lieu qu'apres ses couches.* Jamais le cœur d'une mère n'a été exposé à une plus terrible épreuve. Il fallait pourtant la subir : les lois de la nature s'accomplirent, et celles des hommes non moins inexorables qu'elle, vinrent à leur tour demander le sang d'une femme qui avait donné un citoyen à l'état. Le jour de l'exécution, les parens et les amis de Bacher firent louer un appartement près du lieu même du supplice, et après s'être rassasiés dans le sang de cette infortunée, ils allèrent s'asseoir à un splendide banquet, et passèrent le reste de la journée en orgies, que le soleil du lendemain vint interrompre!!!

SANLOT-DE BOSPIN (E. R. A.), né vers 1706, fut d'abord admis dans les emplois subalternes de la finance. Une application constante, des talens distingués, l'avaient élevé avant la révolution à la place d'adjoint à la ferme générale. Compris dans le décret qui envoyait les fermiers et régisseurs généraux au tribunal révolutionnaire, il allait partager leur condamnation, lorsque le conventionnel Dupin, rapporteur de cette affaire, provoqua un décret qui le sauva, en déclarant qu'on n'avait pas entendu le comprendre dans la mesure générale. Il fut appelé, en l'an 8 (1800), à la place de commissaire de la comptabilité nationale, et ensuite à celle de maître des comptes, lors de l'établissement de cette cour sous le gouvernement impérial, dont il faisait encore partie, lorsqu'il mourut dans sa 81e année, le 14 mars 1811.

SANTA-CRUX (LE MARQUIS DE), grand-d'Espagne de première classe. Croyant la cause de Ferdinand

VII désespérée lorsqu'il vit élevé sur le trône des Espagnes, le frère de l'empereur Napoléon (*voy.* Joseph Bonaparte), il s'attacha à la fortune du nouveau monarque, et en obtint le titre de chambellan. Mais bientôt il changea d'opinion et se rangea du côté des mécontens. L'empereur Napoléon regarda cette défection comme une trahison contre la France et l'Espagne, et un décret du 8 novembre 1808, qui le déclarait ennemi des deux couronnes, le condamna à être fusillé. Ce décret applicable à plusieurs autres personnages, qui s'étaient fait remarquer par la même défection, n'était que comminatoire; le marquis de Santa-Crux fut arrêté, et ne subit qu'une détention à la citadelle de Turin, d'où il sortit à la rentrée du roi en Espagne, à l'époque des événemens politiques de 1814. Il ne paraît pas qu'il ait pris part aux derniers événemens (1823) de la péninsule.

SAN-MARTIN, général des indépendans américains (*voy.* Saint-Martin).

SANTEN (Laurent Van), ancien curateur de l'université de Leyde, poète latin et philologue distingué, naquit en 1746, à Amsterdam, où son père était négociant. Il fut destiné, par ses parens, à suivre la carrière du commerce; mais son penchant prononcé pour les lettres et l'étude des langues anciennes, s'opposa à leur vœu, et ils cédèrent enfin au désir du jeune Van Santen de se consacrer à la littérature. Il eut pour professeur le célèbre Burmannus Secundus, bon poète latin et l'un des meilleurs humanistes de son temps. Trois des disciples de ce dernier publièrent, en 1767, un petit recueil de poésies latines dédié à leur maître; plusieurs pièces d'une latinité pure et d'une versification élégante, que Van Santen y avait fournies, obtinrent l'approbation générale des amateurs de la langue d'Horace, de Properce et de Tibulle. Sans négliger les muses latines qui lui valurent depuis de nombreux succès, il s'appliqua, pendant quelque temps, à l'étude du droit. En 1774, il vint à Paris et y publia les produits de sa jeune verve, sous le titre de *Carmina Juvenilia.* En 1780, il y joignit un nouveau volume qui fut imprimé à Utrecht. Son ami, M. J. H. Hœuft, qui s'était aussi acquis la réputation d'excellent poète latin, a depuis réuni en un seul volume in-8°, publié à Leyde, sous le titre de *Laurentii Santenii poemata,* toutes les productions en vers de cet auteur, avec une notice intéressante sur sa vie et sur ses ouvrages. Van Santen a encore rendu comme philologue d'importans services à la littérature, en publiant des éditions correctes et soignées de plusieurs auteurs anciens, accompagnées d'éclaircissemens et de remarques judicieuses. En 1780, il fit paraître à Utrecht une nouvelle édition de Properce, enrichie d'un excellent commentaire du professeur Burman, avec une introduction et des notes sur la dernière élégie du poète latin, le tout suivi d'une élégie de Van Santen aux mânes de son maître et de son ami Burman, qui avait commencé cette édition, mais qui était mort avant de l'avoir termi-

née. Il publia ensuite : *Homeri et Callimachi hymnus in Cererem, et alia carmina minora*. Leyde, 1784; *Callimachi hymnus in Jovem*, 1786; *in Appolinem*, 1787; *Marii servi Honorati centimetrum ex vestussissimis exemplaribus correctum*, Leyde, 1788; *V. Catulli elegia ad Manlium*, 1788; *Traité sur le mécanisme des vers*, en Hollandais; *Edition nouvelle des Poésies latines de Jean Helvetius; Collection de poesies latines modernes*, 8 parties, Leyde, 1783-1796; *Edition des poésies latines de Joseph Farsetus*, Leyde, 1785. Parmi ses écrits posthumes, se trouvent des commentaires sur *Terentianus Maurus, Callimaque, Catulle, Tibulle* et *Ovide*. Après la révolution de la Hollande, en 1795, les talens, la conduite politique et l'estime générale dont jouissait Van Santen l'avaient fait choisir pour remplir les fonctions honorables de curateur de l'université de Leyde, à laquelle il eut occasion de rendre pendant sa courte administration, d'importans services. Il obtint, entre autres, la création d'une chaire pour la littérature nationale, qui fut confiée à son ami le professeur Siegenbeck. Van Santen mourut à Leyde, le 10 avril 1798, généralement regretté de ses concitoyens.

SANTERRE (N.), commandant de la garde nationale de Paris et général des armées de la république, était un riche brasseur du faubourg Saint-Antoine, qui, ayant acquis dans son quartier une grande influence, s'en servit pour jouer un rôle dans la révolution. Il fut cité, parmi les vainqueurs de la Bastille, à la mémorable époque du 14 juillet 1789; mais privé des talens qui font les chefs de parti, il se résigna à suivre les inspirations qu'il recevait de quelques chefs du parti populaire. Devenu commandant de bataillon dans la garde parisienne, il figura en première ligne dans le mouvement du 20 juin 1792, qui n'eut d'autre but que d'intimider la minorité de l'assemblée législative, et de livrer Louis XVI et sa famille aux outrages d'une populace effrénée. Le 31 juillet suivant, une vive querelle, dont les opinions politiques étaient la cause, s'étant élevée entre les Marseillais et des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, à la suite d'un repas civique que Santerre leur donnait aux Champs-Élysées, on accusa celui-ci de l'avoir ménagée, pour préparer les premiers à la journée du 10 août, à laquelle on sait qu'ils eurent une grande part. Nommé, à cette époque, commandant de la garde nationale, il n'usa des pouvoirs de sa place que pour protéger le roi, devenu prisonnier, qu'il fut chargé de conduire à la tour du Temple. Il fut étranger aux massacres des prisons. « Marat, dit Prudhomme, le regardait » comme un homme sans caractère. » Le 10 et le 26 décembre, il escorta le roi à la convention nationale, et le 21 janvier 1793, il commandait la force armée. On a dit que ce prince, ayant voulu parler au peuple, au moment de sa mort, Santerre avait fait couvrir sa voix par un roulement de tambours; mais on a prétendu, d'un autre côté, que l'ordre en avait été donné par le général commandant alors à Paris, Santerre,

voulant mériter le grade de général qu'il avait reçu au mois de septembre 1792, s'avisa tout-à-coup d'être guerrier; il forma des plans de campagne contre la Vendée, et les présenta a la convention nationale, qui l'autorisa à les mettre à exécution. Il partit le 10 juin avec 14,000 hommes, pour aller combattre les royalistes. Santerre avait du courage, mais aucune espèce de talent. Après plusieurs affaires où les succès furent balancés, il finit par être complètement battu, et fut obligé de revenir à Paris. Malgré tous les gages qu'il avait donnés à la révolution, privé après la mort de Danton, des appuis qui l'avaient constamment soutenu, il devint suspect au comité de salut-public, et fut arrêté à la fin de germinal an 2 (avril 1794). La révolution du 9 thermidor lui rendit la liberté. Il cessa alors d'être employé, et vécut ignoré jusqu'au 19 fructidor an 5; ce jour même il se présenta au Luxembourg avec quelques habitans des faubourgs, au moment où ses services devenaient inutiles. Il reparut encore, en 1799, au club du manège, et fut admis à la retraite après le 18 brumaire an 8. Santerre était devenu propriétaire d'une partie du vaste enclos du Temple, converti depuis en marché.

SANTIAGO (don N. Rotaldo), colonel espagnol, peu connu même en Espagne avant la révolution de 1820, a fixé sur lui, à cette époque, l'attention publique par un de ces coups hardis qui n'appartiennent qu'aux fortes âmes, animées de l'amour de la gloire et de la liberté. Les troupes que commandait le colonel Quiroga s'étaient insurgées, et se présentaient devant Cadix pour s'en emparer; mais le gouverneur Valdès leur opposa une vigoureuse défense, et rendit leurs efforts inutiles. C'est alors que Santiago forme l'audacieux projet de s'introduire de vive force dans la place : suivi d'un détachement de troupes de ligne et de quelques habitans, animés du même esprit que lui, il s'avance, aux cris de *vive la constitution! vivent les cortès!* vers la porte de Terre, tout prêt à l'escalader : mais un corps-de-garde nombreux protégeait cette porte, et le commandant, averti par le tumulte du dehors des dangers qui le menaçaient, court aux armes ainsi que sa troupe. Un combat s'engage alors; on fait de part et d'autres des prodiges de valeur; mais enfin les assaillans cèdent au nombre et prennent la fuite, laissant quatorze des leurs sur la place. On crut quelque temps que Santiago, comme un des plus acharnés, avait péri dans l'action, mais on ne tarda pas à apprendre qu'il avait rencontré en se retirant une embarcation qui l'avait transporté au camp des insurgés. Depuis cette époque, il n'a plus occupé l'attention publique, malgré les nombreuses affaires qui ont eu lieu dans la péninsule, avant et depuis l'intervention française, en 1823.

SANTPONS (don Francisco), médecin espagnol, naquit vers 1720, à Balbastro, dans le royaume d'Aragon, et fit de bonnes études pour exercer la profession de médecin, à laquelle le desti-

nait sa famille, et où il fut porté d'inclination. Distingué comme praticien, et comme auteur d'un grand nombre d'ouvrages, il mérite encore l'estime publique pour avoir pris une grande part à la fondation de l'école de médecine de Barcelone, dans le recueil de laquelle il a inséré un grand nombre de *Mémoires* et *Dissertations*. Santpons devint membre de différentes académies d'Espagne et de la faculté de Paris. Il avait remporté le premier prix proposé par la société de médecine de cette ville, pour le meilleur Mémoire « sur les causes de la maladie des » hôpitaux, appelée muguet, mil» let ou blanchet. » Ce savant étranger consacra la moitié du prix qu'il venait de remporter à l'hôpital des orphelins de Paris. Il mourut en Catalogne, en 1795, dans la 77ᵉ année de son âge.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

SUPPLÉMENS.

BICQUELLEY (Pierre-Marie, baron de), général de brigade d'artillerie, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Toul, département de la Meurthe, le 6 novembre 1771, d'une ancienne famille noble, dont plusieurs membres s'étaient distingués dans la magistrature, à l'armée, et dans la carrière des sciences et des arts. Destiné dès sa première jeunesse au service militaire, il fut, après avoir subi les examens préalables exigés des élèves de l'artillerie, admis dans ce corps à l'âge de 19 ans. Nommé bientôt officier dans le 7e régiment d'artillerie à pied, ci-devant de Toul, il fit, avec la plus haute distinction, depuis 1791, toutes les campagnes de la révolution. Son courage, ses talens militaires, et l'avantage qu'il eut de se faire remarquer plusieurs fois en combattant sous les yeux de Napoléon, lui valurent un avancement rapide. Chaque grade fut le prix de quelque service éclatant, et lui fut conféré sur le champ de bataille. Nommé successivement capitaine et colonel du même 7e régiment, où il avait fait ses premières armes, il obtint ensuite, et jeune encore, le grade de général de brigade. Il avait épousé la fille du baron Seroux, général de division d'artillerie. A Landsberg, le même boulet frappa le cheval de son beau-père et le sien, et le blessa lui-même. Son beau-frère, M. Brunel, officier d'un grand mérite, qui avait épousé la seconde fille du général Seroux, fut tué à ses côtés dans la même mêlée. Le général Bicquelley fut encore blessé à la bataille de Friedland, où son beau-père commandait en chef l'artillerie du corps du maréchal Ney, qui contribua puissamment au gain de cette victoire si long-temps disputée. Il eut le malheur d'apprendre depuis que sa jeune femme était morte à Toul, le jour même où la bataille de Friedland avait été livrée. Inconsolable de cette perte, il n'y survécut pas long-temps, et mourut, à la fleur de son âge, à Villa-Franca, dans le royaume de Léon, le 27 janvier 1809, laissant une famille désolée et de vifs regrets dans le cœur de tous ses frères d'armes.

COLANGELO (François), évêque de Castellamare de Stabia, grand-maître de l'université, et président de l'instruction publique à Naples, est né dans cette capitale vers l'année 1769. Ayant eu le malheur de perdre son père à l'âge de dix ans, il dut aux soins tendres et bienveillans de sa mère d'être placé parmi les chanoines de Saint-Jean-de-Latran, pour y achever son éducation. Il y aurait fait des progrès, s'il ne fût tombé sous la direction d'un maître inhabile, qui ne sut ni seconder ni diriger ses efforts. Un nouveau professeur vint le remplacer, et c'est à lui que le jeune Colangelo dut les connaissances qu'il acquit dans la suite. En

moins de deux ans, il fut en état d'expliquer Virgile, et d'écrire l'italien avec assez de pureté et de goût. Ce développement, pour ainsi dire imprévu, lui gagna l'affection des chanoines, qui auraient voulu l'engager à rester parmi eux; mais M. Colangelo, ne se sentant pas disposé à se lier par les vœux et les devoirs de la vie monastique, préféra se faire admettre chez les pères de l'Oratoire, de Saint-Philippe Neri. Le désir, naturel à un jeune homme, de briller parmi ses confrères fut le seul sentiment qui l'accompagna dans cette retraite. Loin du bruit de la société et entièrement livré à l'étude, facilitée par une riche bibliothèque, appartenant à la communauté, et dont il fut ensuite nommé conservateur, il employait la plus grande partie de son temps à cultiver la philosophie, la théologie, les mathématiques, et jusqu'au grec et à l'hébreu. Doué d'une grande pénétration et d'une vivacité d'esprit qui s'allie difficilement avec elle, il ne fut jamais arrêté dans sa carrière : plus les obstacles se multiplaient autour de lui, plus il trouvait de moyens pour les vaincre. Il n'avait pas beaucoup de facilité pour exprimer ses idées : lorsqu'il s'en aperçut, loin d'en être découragé, il tourna tous ses efforts contre ce défaut, en se proposant d'acquérir par le travail le talent que la nature lui avait refusé. Bientôt il n'eut plus à redouter la chaire où il a eu l'occasion de briller souvent. C'est au milieu de ces soins littéraires, qu'il traversa l'époque orageuse de la jeunesse, et qu'il parvint au sacerdoce. A 25 ans, il prit les ordres, et remplit les différentes obligations que ses supérieurs lui imposèrent. L'une des plus importantes était celle de la prédication, à laquelle les oratoriens doivent se livrer par devoir. Il fit de ses sermons autant de cours de théologie, d'antiquité et d'histoire ecclésiastique. Ce fut alors qu'il entreprit de recueillir ses pensées et de publier quelques ouvrages. Il n'en trouva le temps que dans l'assiduité de ses travaux, auxquels il avait consacré tous les instans de sa vie. Son mérite, qui était resté long-temps enfermé dans le cercle de ses amis et de ses confrères, fut enfin apprécié par un puissant protecteur. Le chevalier de Médici, en prenant la direction des affaires, lors du second retour du roi Ferdinand, en 1815, eut occasion de connaître M. Colangelo, qui s'était tenu à l'écart pendant l'occupation étrangère du royaume de Naples. Après lui avoir obtenu une pension et avoir fait partager au trésor les frais de ses éditions, ce ministre le recommanda au roi, qui ordonna de le mettre au nombre des candidats aux siéges épiscopaux vacans. Ce fut à la suite du concordat de 1818 que M. Colangelo fut nommé à l'évêché de Sora, qu'il ne voulut point accepter. Destiné, peu après, à occuper celui de Castellamare, il ne crut point devoir refuser de nouveau, et il céda à la volonté du roi et à l'autorité du pontife. Lorsque Mgr Rosini (*voy.* son article) fut appelé à des fonctions plus éminentes dans l'état, ce fut Mgr Colangelo qui le remplaça dans

la charge, aussi honorable que difficile, de grand-maître de l'université et de président de l'instruction publique. Ce prélat est digne de la place qu'on lui a confiée. Ami zélé des lettres, les cultivant lui-même avec succès, il ne peut que les protéger et les défendre. Il n'oubliera pas, dans le haut rang où ses talens l'ont porté, qu'une main inexpérimentée avait comprimé ses facultés, et que c'est un maître habile qui les a développées. Ses ouvrages sont : 1° *Omelia di S. Gio Grisostomo, etc.*, trad. du grec, Naples, 1793, in-8°; réimpr. en 1820. 2° *L'Irreligiosa libertà di pensare nemica del progresso delle scienze*, ibid., 1804, in-8°; 3° *Racconto storico della vita di Gio: Battista della Porta, ed analisi delle sue opere*, ibid., 1813, in-8°; 4° *Il Galileo proposto per guida alla gioventù studiosa*, ibid., 1814, in-8° : une nouvelle édition est sous presse, avec beaucoup d'additions. 5° *Raccolta di opere appartenenti alla storia letteraria*, ibid., 4 vol. in-8°, 1816. C'est le tableau philosophique de la littérature italienne, tel que Tiraboschi l'avait ébauché dans la préface de la seconde édition de son grand ouvrage : ce tableau doit être suivi de l'histoire des philosophes et des mathématiciens napolitains, qui sera publié après la réimpression du Galilei. 6° *Opuscoli di Filalete*, etc., ibid., 1817, in-8°; 7° *Vita di Giacomo Sannazaro*, ibid., 1817, in-8°; réimprimé en 1819. 8° *Sulle prevenzioni degl' increduli*, ibid., 1819, in-8°; 9° *Vita di Antonio Beccadelli soprannominato il Panormita*, ibid., 1820, in-8°; 10° *Considerazioni sull' opera di Gio. Battista Vico, intitolata : la Scienza nuova*, ibid., 1822, in-8°; 11° *Difesa della religion cristiana con le riposte degli antichi padri della chiesa*, ibid., 1823, 2 vol. in-8° : la suite doit paraître incessamment. 12° *Lettera di Filalète a Critobulo, in occasione d' un greco vaso.* Millin a parlé de cet ouvrage dans le Magasin encyclopédique, année 1814, tom. VI, pag. 229-402. 13° *La Vita di Pontano;* 14° *Raccolta di Omelie, recitate nella cattedrale di Castellamare.* Les deux derniers ouvrages sont inédits.

DEWAILLY (Charles), célèbre architecte, membre de l'institut, naquit à Paris, le 9 novembre 1729. Il fut élevé avec soin par un de ses oncles. Le goût de l'architecture se manifesta chez lui dès l'enfance. Il profitait peu des leçons de ses maîtres; mais il se servait de maître lui-même pour apprendre ce qui lui plaisait uniquement, et employait le peu d'argent dont il pouvait disposer, à acheter des gravures pour les copier. il essayait aussi de construire des modèles de bâtimens avec la terre qu'il pétrissait, et jetant les fondemens de ses édifices d'argile au pied d'un mur ou dans un fossé, il les recouvrait soigneusement en gazon, afin de les retrouver entiers, et venait à la récréation suivante, continuer ou achever son portique ou sa colonnade. On eut la sagesse de suivre ces indications de la nature, et le jeune Dewailly fut placé chez l'architecte Blondel; mais un maître ne suffisant pas à ses progrès il prit des leçons de Lejay, plus ca-

pable de développer ses heureuses dispositions. L'architecture était bien déchue en France depuis la fin du règne de Louis XIV; les Perrault et les Mansard n'avaient plus de successeurs dignes d'eux. On peut fixer à Lejay la renaissance du bon goût dans cet art; il donnait à la composition de ses plans une disposition plus grande, et il dessinait avec autant de goût que de précision. Le maître forma une nouvelle école, dont sont sortis plusieurs des architectes les plus célèbres de nos temps, tels que Boullée, Moreau, Peyre l'aîné et Dewailly. L'amitié qui lia constamment ces deux derniers remontait à l'époque de leurs premières études, et ils consacrèrent ensemble leurs talens à la construction de la plus belle salle de spectacle que Paris eut possédée jusqu'alors. Nourri des principes de Lejay, Dewailly porta l'art plus loin que son maître, et s'ouvrit une nouvelle carrière. Travaillant aussi chez le célèbre Servandoni, il fut avec lui dessinateur, architecte, peintre et mécanicien. Servandoni, doué d'une imagination brillante et féconde, donnait des ballets-pantomimes à machines, dont ceux que nous voyons aujourd'hui n'ont point fait perdre la mémoire: les siens avaient même un caractère plus imposant, plus *grandiose*. C'étaient des sujets pris du Tasse, de l'Arioste, de Milton; une foule de chevaux manœuvrait sur son théâtre, où l'on voyait la forêt enchantée, le siége de Jérusalem, la chute des anges rebelles, etc. Dewailly prit de ce maître le goût de la décoration, qu'il a portée depuis avec intelligence dans son architecture. Il composa seul une belle décoration du *Pandemonium;* une autre du palais d'Armide, qu'on a conservé à l'Opéra, et réparé pendant quarante ans. En 1752, il remporta le grand prix d'architecture; le succès lui donnait le droit d'aller à Rome, et d'y séjourner pendant trois ans aux frais du gouvernement. Un de ses concurrens, c'était Moreau, qui n'avait eu que le second prix, lui paraît triste; il l'interroge sur le sujet de son chagrin, et apprend de lui qu'il regrette vivement d'avoir manqué l'occasion d'aller en Italie pour se former dans son art. Dewailly court aussitôt chez le surintendant des bâtimens, et sollicite avec chaleur pour son rival malheureux la faveur du voyage de Roma. On lui objecte l'usage, les réglemens. «*Eh bien*, répond-il, *je sais un moyen de tout concilier, mes trois ans sont à moi; j'en puis disposer; j'en donne dix-huit mois à Moreau.*» Ce sacrifice généreux fut accepté, et Dewailly reçut un nouveau prix de l'estime publique; car le monde, qu'on dit si corrompu et si jaloux, honore toujours la vertu, et la chérit surtout quand elle est embellie par l'éclat des talens. Pendant son séjour en Italie, il fut nommé membre de l'institut de Bologne. A son retour en France, il obtint la permission d'exposer dans les salles de l'académie, les nombreux dessins qu'il avait faits pendant son voyage. Souvent caché derrière le châssis auquel ses dessins étaient suspendus, il écoutait les critiques et prenait soin de corriger les fautes qu'on lui faisait apercevoir.

L'homme médiocre se complait jusque dans ses fautes; l'homme supérieur cherche des avis, en profite, fait mieux, et regrette encore de ne pas atteindre à la perfection dont l'idée l'enchante et le désespère. En 1767, Dewailly fut reçu membre de l'académie d'architecture de la première classe sans avoir passé, selon l'usage, par les classes inférieures. Il était destiné aux exceptions honorables. L'académie de peinture l'admit, en 1771, au nombre de ses membres comme dessinateur, ce qui n'était arrivé à aucun autre architecte avant lui, si ce n'est à Clerisseau, qui y avait été admis mais pour des tableaux peints à gouache. Dewailly donna pour morceau de réception un dessin représentant la vue perspective du grand escalier projeté pour la nouvelle salle de comédie de Paris; c'était celle de l'Odéon. Avant lui les architectes se contentaient de tirer des lignes en traçant leurs plans; mais ne dessinant ni les contours, ni les corps avancés, ni les ornemens, ils ne savaient pour ainsi dire pas leur langue tout entière; ils ne la parlaient point; ils ne communiquaient pas toutes leurs pensées, et l'on ne pouvait juger de l'effet de leurs compositions. Dewailly au contraire composait et exécutait ses dessins d'une manière large et pittoresque; aussi donna-t-il à l'art un nouvel essor. Son génie ardent l'a principalement entraîné vers la décoration des édifices, et il s'est surtout distingué dans celle des intérieurs, où la richesse de ses moyens lui a mérité de grands succès. On connait de lui les intérieurs de l'hôtel d'Argenson à Paris, ceux du château des Ormes, du palais Spinola à Gênes, et du théâtre français de l'Odéon, qu'il construisit en société avec son ami Peyre. Plusieurs de ses ouvrages sont gravés dans *l'Encyclopédie* et dans la *Description de la France par de la Borde*. Nous ne pouvons donner ici l'aride nomenclature d'un grand nombre d'autres compositions, fruits d'une vie active et laborieuse, et qui toutes confirmèrent une réputation justement acquise. Travailleur infatigable, ne respirant que pour son art, il tenait la plume et les crayons longtemps avant le jour et ne les quittait souvent que dans la nuit. Plusieurs de ses élèves ont dit, qu'il venait la lampe matinale à la main les arracher au repos, leur reprochant de donner trop de temps au sommeil, et leur disant que la vie d'un artiste est toujours trop courte. Il ressentait aussi la louable ambition d'ajouter à la gloire de sa patrie, et lorsqu'il travaillait aux plans de la salle de l'Odéon, il disait souvent *qu'il fallait faire de la salle de spectacle de la nation un monument digne de la nation*. En vain des princes étrangers, celui de Nassau, auquel il avait montré le dessin, et l'impératrice de Russie Catherine, voulurent l'attirer près d'eux. Celle-ci lui fit offrir la place de président de l'académie de Pétersbourg, avec 8,000 roubles d'honoraires. Il refusa avec la franchise un peu brusque qui entrait dans son caractère. *Si l'impératrice veut des plans*, disait-il, *je lui en ferai tant qu'elle voudra, je n'ai pas besoin d'aller à Pétersbourg pour*



cela. Comme il n'avait que des goûts simples, qu'il n'aimait que les arts et l'indépendance qui leur est nécessaire, la révolution ne trouva point en lui un ennemi. Chargé d'une mission en Belgique et en Hollande, en qualité de commissaire pour la recherche des objets d'art, il y franchit les glaces avec les armées françaises. Son voyage enrichit le muséum national d'objets d'arts précieux et bien choisis; mais pour lui-même il se conduisit toujours avec un désintéressement digne d'un véritable artiste. Dewailly fut mis au nombre des membres de l'institut national lors de sa formation, et il était aussi l'un des conservateurs de ce musée des arts qui fut long-temps le plus riche dépôt du monde. Ses soins, ses avis, son amour du travail, ont rendu les plus grands services à ce bel établissement. Il était de plus le fondateur de la *Société des amis des arts*, réunion de citoyens qui mettent chaque année une certaine somme dans une bourse commune. On emploie ces fonds à l'achat de tableaux, de gravures et de morceaux de sculpture. Comme la société est composée de connaisseurs, elle n'achète rien de médiocre. A la fin de l'année, les objets acquis sont répartis par la voix du sort entre les sociétaires. Cet établissement a déjà été fort utile aux arts, et le fut surtout dans les temps pénibles de la révolution. Le tempérament robuste de Dewailly, sa vie sobre et réglée, semblaient lui promettre une longue carrière; mais une maladie aiguë l'enleva en peu de jours, le 2 novembre 1798. Il semblait que la Providence voulût épargner à Dewailly la douleur de survivre à l'un de ses plus beaux ouvrages, ou de voir l'incendie de cette magnifique salle de l'Odéon, qui fut consumée quelque temps après la mort de l'artiste qui l'avait construite. Elle a été rétablie depuis, mais pas entièrement d'après les plans de son premier auteur. Un de nos littérateurs les plus estimés, M. Andrieux, membre de l'institut, et alors secrétaire de la classe de littérature et beaux-arts, a prononcé, dans la séance publique du 15 germinal an 7, l'éloge de Dewailly.

LECLERC (Victoire-Emmanuel), né à Pontoise, le 17 mars 1772. Sa famille était honorablement connue dans le commerce, et jouissait d'une fortune indépendante. Le jeune Leclerc fut envoyé par ses parens à l'université de Paris, et y fit ses études avec distinction. Il avait été destiné, par son père, à suivre la carrière du commerce; mais la révolution lui ouvrit celle des armes. En 1791, l'assemblée constituante décréta la formation de ces bataillons volontaires d'où sont sortis presque tous les grands généraux qui ont tant illustré les armes françaises. Leclerc était dans sa dix-huitième année; il fut un des premiers à s'enrôler: à cette époque, les officiers étaient choisis par les soldats. Leclerc fut nommé, par ses camarades, lieutenant d'une compagnie du second bataillon de Seine-et-Oise. Ce témoignage parlait suffisamment en sa faveur, et il entra en qualité de sous-lieutenant au 12[e] régiment de cavalerie. Leclerc fut bientôt

remarqué par son activité et son courage, qualités qui ne l'ont jamais abandonné pendant le cours de sa vie. Un général divisionnaire de l'armée d'Italie le prit pour aide-de-camp. Sa division faisait partie de l'armée de Toulon. Leclerc se distingua au siége, y gagna le grade de capitaine, et quoiqu'il n'eût alors que 21 ans, on lui confia les fonctions de chef d'état-major de l'aile gauche; ce fut lui qui fut chargé du commandement de la colonne dirigée contre le fort Faron; cette action brillante contribua à la reddition de Toulon, et mérita au jeune capitaine l'honneur d'être nommé sur le champ de bataille adjudant-général, chef de bataillon. Une distinction bien flatteuse fut encore le prix de sa conduite; il fut chargé d'aller porter à Paris la nouvelle de la prise de Toulon. De cette époque glorieuse date l'amitié du général Bonaparte, alors commandant en chef de l'artillerie de siége, pour l'adjudant-général Leclerc. Après le siége, Leclerc fut envoyé à l'armée des Ardennes, où il contribua à la mémorable journée de Fleurus, qui commença si glorieusement la longue série des triomphes de la France. Une autre journée de Fleurus devait les terminer 20 ans après. De l'armée des Ardennes, il reçut ordre de partir pour l'armée des Alpes, et il y fut chargé du poste le plus difficile, celui du commandement de l'extrême avant-garde sur le sommet du mont Cenis; il y passa le rigoureux hiver de 1794 à 1795. Il fallait un courage physique supérieur et une force d'âme d'une trempe particulière, non-seulement pour se maintenir militairement dans une telle position, mais encore pour la faire supporter à ses soldats, qui manquaient de souliers, de vivres et de vêtemens. Le caractère et l'activité de cet officier le firent triompher de tous les obstacles de la saison, et de la détresse qui frappait alors les armées républicaines; il parvint à faire assurer aux soldats le vêtement et la subsistance; il veillait lui-même à tous leurs besoins, et il établit sur le mont Cenis la même discipline que dans une place de guerre. Les soins qu'il donnait à l'administration de ses troupes ne lui faisaient point négliger toutefois les opérations militaires; il tenait ses soldats en haleine par de fréquentes reconnaissances qu'il faisait même la nuit, et pendant les tourmentes qui l'hiver agitent la chaîne des Alpes. Ce cantonnement, discipliné et actif, sur les glaciers du mont Cenis, pendant un des plus rudes hivers dont on ait gardé la mémoire, fixa les regards de l'armée sur l'adjudant-général Leclerc. Le gouvernement directorial, qui venait de s'établir, le nomma au commandement spécial de Marseille : cette ville, foyer des passions les plus violentes et les plus opposées, était restée en proie à plusieurs factions; elle était le théâtre de violentes réactions, et l'anarchie était si complète qu'il avait jusqu'alors été impossible d'y faire exécuter les lois de la réquisition. Ceci peut donner l'idée de la situation où était cette ville; elle était troublée par un désordre intérieur qui rendait nulle l'action

de toute police ; les vols avec violence et avec impunité se commettaient journellement dans les rues. Indépendamment de cette anarchie intérieure, la guerre empêchait les approvisionnemens par mer et par terre ; ils étaient exposés à être pillés par les bandes répandues dans les campagnes ; de plus, les caisses de la ville étaient tellement épuisées qu'elles ne pouvaient fournir ni à la solde des troupes, ni aux dépenses municipales, telles que l'éclairage des rues. Quelque difficile que fût la mission du commandement de Marseille, l'adjudant-général Leclerc l'accepta : il ne pouvait donner une plus grande preuve de patriotisme au gouvernement. La loyauté et la fermeté de son caractère, la modération et la sûreté de ses principes, l'amour de l'ordre et de la discipline, triomphèrent bientôt de tant d'obstacles ; il mérita l'affection et la confiance des habitans de Marseille ; il rendit aux lois leur action, appela leur sévérité par de salutaires exemples, fit partir les réquisitionnaires et les réfractaires, et comprima les malveillans. Ce fut pendant ce commandement temporaire de Marseille, qu'admis dans l'intimité de Mme Bonaparte, il devint amoureux de la plus jeune de ses filles, qu'il épousa depuis (*voyez* Pauline Borghèse). Le général Bonaparte venait d'être appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie ; il n'avait pas oublié les brillans services de Leclerc au siége de Toulon ; il le demanda, l'employa d'abord à l'avant-garde, et bientôt il se l'attacha en qualité d'adjudant-général, sous chef d'état-major. Le choix du général Bonaparte pour de pareilles fonctions prouva dès-lors que les facultés de l'adjudant-général Leclerc n'étaient pas uniquement militaires. Le général Berthier, en sa qualité de chef d'état-major, était chargé de la partie militaire ; mais l'adjudant-général Leclerc fut chargé d'une partie non moins difficile et plus délicate : celle de la correspondance politique. A l'époque de l'armistice de Léoben, il fut envoyé au travers du Tyrol, pour en donner connaissance à l'armée du Rhin. et de là, il se rendit auprès du directoire, qui le renvoya à l'armée d'Italie, après l'avoir nommé, le 21 mai 1797, général de brigade. Arrivé à Milan, où le général en chef avait réuni toute sa famille, il y épousa sa sœur Pauline. Après le traité de Campo-Formio, le général Berthier ayant été nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, le général Leclerc fut son chef d'état-major. Il fit la campagne de Rome ; à cette époque, il y eut des troubles suscités par l'influence étrangère dans l'armée d'Italie : la solde en fut le prétexte ; elle n'était pas payée exactement, il y eut même quelques révoltes, et la discipline fut totalement compromise. Le général Leclerc était souvent, par l'absence du général Berthier, chargé du poids de tout le commandement ; il eut besoin de se rappeler l'état où il avait trouvé Marseille, pour ne pas être découragé par celui dans lequel se trouvait l'armée. Berthier partit pour l'Égypte, et fut remplacé par Brune, sous lequel Leclerc

continua à servir; bientôt il fut appelé dans les mêmes fonctions, sous les ordres du général Kilmaine, à l'armée de l'Ouest, rassemblée contre l'Angleterre; mais les troubles civils se rallumèrent dans ces départemens, et changèrent la destination de l'armée, qui fut chargée de les réprimer. Le général Leclerc fut assez heureux pour contribuer, par sa prudence autant que par sa fermeté, à la pacification de cette contrée. En l'an 7, le directoire récompensa les services du général Leclerc par un commandement supérieur; l'Italie n'était plus le théâtre de nos triomphes, elle était celui de nos défaites, et Mantoue, qui avait coûté cinq armées à l'Autriche, quand Bonaparte commandait l'armée d'Italie, venait de se rendre honteusement aux Autrichiens par une capitulation; la garnison rentrait en France prisonnière de guerre avec les débris des légions polonaises, et avec la foule des patriotes italiens qui, attachés à la fortune française, fuyaient la réaction. Ces masses étaient entassées dans les départemens méridionaux, et particulièrement à Lyon; elles offraient le spectacle de la misère, de l'indiscipline et du mécontentement; il s'agissait de réorganiser cette multitude qui pouvait être utile, ou devenir dangereuse; la mauvaise administration de cette époque ne pouvait remédier à une pareille position. Le directoire se souvint des services du général Leclerc à Marseille, à Rome et dans l'Ouest, et lui conféra le commandement supérieur dans Lyon, avec des pouvoirs extraordinaires. «Dans tous les cas, lui »écrivait le ministre de la guerre, »vous êtes toujours sûr de mon »approbation. N'êtes-vous pas de »ce petit nombre auquel on peut »confier sans inconvénient les »pouvoirs les plus illimités?» Le gouvernement ne s'était pas trompé: en peu de semaines le général Leclerc, par le crédit qu'il trouva dans le commerce, par des sacrifices personnels et par l'influence qu'il sut prendre sur l'administration municipale, avait pourvu aux besoins les plus urgens; les troupes étaient à peu près armées et équipées, la solde presque alignée. Il compléta les cadres par des officiers fermes et intelligens; il forma des camps, où le soldat eut bientôt repris les habitudes de la discipline, et cette petite armée, dont le gouvernement avait dû, avec raison, redouter la présence, traversa paisiblement le territoire français pour se rendre sur les côtes de l'Ouest. Le général Leclerc était à peine de retour de cette mission, quand le général Bonaparte, après avoir débarqué à Fréjus, était arrivé en triomphe à Paris, accompagné des espérances de la France entière. Leclerc fut du petit nombre des généraux qui, admis à la confiance particulière du général Bonaparte, contribuèrent puissamment au succès du 18 brumaire. Nommé général de division le 3 décembre 1799, il fut employé à l'armée du Rhin, où il commanda la deuxième division du centre, sous le général en chef Moreau, tenue constamment en réserve. Sa division ne trouva l'occasion de se signaler qu'à l'affaire

de Landshult, où il déploya la plus grande vigueur. L'archiduc Ferdinand occupait cette ville avec 4,000 hommes d'infanterie et 600 chevaux; l'Isère, dont les bords sont très-escarpés, y forme une île qui communique à la ville par deux ponts; à la suite d'une position si forte, se trouve un défilé long et étroit. Le général Leclerc attaqua les Autrichiens à la tête de son avant-garde : en un moment les faubourgs furent emportés, les portes enfoncées à coups de hache, et les ponts franchis sous le feu de l'ennemi, qui tenta vainement de tenir dans le défilé. L'archiduc voulut couvrir sa retraite par des charges de cavalerie, mais ses hussards furent mis en fuite avec une perte considérable. Quatre cents hommes tués ou blessés, 600 prisonniers, dont un colonel, 150 chevaux et deux pièces de canon, furent les résultats de cette brillante journée, qui ne coûta que quelques hommes à la division française, tant les attaques avaient été vives et savamment combinées. L'armistice eut lieu. Le général Leclerc fut appelé à des fonctions plus importantes. Investi du commandement supérieur des 17e, 18e et 19e divisions militaires, il établit son quartier-général à Dijon, et là il régularisa la marche et la disposition des forces rassemblées par le gouvernement, pour faire en Allemagne et en Italie une seconde campagne; ensuite il passa au commandement en chef du corps d'observation de la Gironde : on destinait cette armée à obliger le Portugal de renoncer à l'alliance de l'Angleterre. La cour d'Espagne avait embrassé la cause de la France, et ses troupes attaquaient le midi du Portugal, tandis que les nôtres, concentrées à Salamanque, menaçaient d'en envahir le nord. L'excellente discipline que le général Leclerc maintenait dans son armée lui avait acquis l'estime et l'affection de nos alliés, et lui promettait de grands succès dans cette campagne; mais un traité négocié précipitamment à Madrid, et auquel il fut étranger, mit fin à cette guerre à peine commencée. Cependant les préliminaires de paix avec l'Angleterre furent signés, et la France put enfin s'occuper de ses colonies, négligées trop long-temps. La plus importante, Saint-Domingue, était aussi celle où les principes émis avec imprudence à la tribune avaient produit les plus terribles effets. Les nègres insurgés, commandés par des généraux pris parmi eux, après avoir chassé ou massacré les blancs, avaient conservé avec la métropole des relations d'une fidélité plus que douteuse; car ils avaient essayé de traiter avec l'Angleterre aussitôt qu'ils avaient pu craindre la vengeance de la république; mais les préliminaires de paix rompirent cette négociation. Les noirs avaient à leur tête Toussaint-Louverture, homme artificieux et habile, qui, parvenu à leur inspirer une sorte de fanatisme pour sa personne, était décidé à tout entreprendre pour conserver cet ascendant. On prépara à Brest et à Toulon une expédition formidable, dont le commandement suprême fut confié par le premier consul à son beau-frère, le géné-

ral Leclerc. Cette haute mission, dont la conduite nécessitait un homme supérieur, et dont le succès intéressait à un si haut degré le commerce français, avait été briguée par les plus grandes réputations de l'époque. Bernadotte, alors commandant en Bretagne, ne pardonna jamais au premier consul la préférence qu'il donna au général Leclerc. Une sorte de persécution s'acharna contre cette belle entreprise même avant son exécution ; elle fut loin d'être protégée par le ministre qui en avait la direction, et qui aurait dû avoir la responsabilité de ses préparatifs. Le fait est que, dès son arrivée à Brest, le capitaine-général Leclerc fut si mal secondé pas le ministère de la marine, qu'il dut prévoir les difficultés qu'il rencontrerait dans ce commandement, objet d'une envie si implacable. Les obstacles devaient se multiplier encore davantage pendant la campagne par l'effet de cette étrange malveillance. Les justes récriminations des colons, des expéditionnaires qui ont survécu, et celles de la France, sont à présent condamnées au silence. Le juge et les parties ne sont plus, et Saint-Domingue traite d'état à état avec son ancienne métropole. Les préparatifs pour l'expédition se faisaient dans les ports de Brest, Rochefort, Lorient, Toulon, Cadix, le Havre, et dans ceux de la Hollande : ils étaient enveloppés d'un grand mystère, de peur d'éveiller l'attention des Anglais. Dans le courant de décembre 1801, le général Leclerc partit de Brest sur la flotte commandée en chef par l'amiral Villaret-Joyeuse ; l'amiral Gravina commandait l'escadre espagnole. Les escadres de Rochefort, Lorient, Toulon et Cadix, devaient se joindre à celle de Brest. La totalité des forces embarquées s'élevait à 20,000 hommes. Le général Dugua était chef de l'état-major ; les généraux de division Hardi, Rochambeau, Debelle, Boudet et Desfourneaux, commandaient les troupes de débarquement. Le colonel du génie, Bachelu, était chef de l'arme du génie ; l'artillerie était commandée par le général Pambour, et l'ordonnateur d'Aure avait la direction de l'armée. Le conseiller-d'état Benezech était chargé de la direction de la colonie comme préfet. M. de Norvins était secrétaire-général du gouvernement (*voyez* NORVINS). Les généraux Clauzel, Watrin, Desbureaux et la Poype, suivaient de près la première expédition. Le général Leclerc montait le vaisseau l'*Océan*, de 120 canons. On donna pour points de ralliement, Belle-Ile, les Canaries et le cap Samanah, à la pointe Est de Saint-Domingue, où devait avoir lieu la réunion générale. Ces ordres ont été justement critiqués, car ils devaient empêcher de prendre Toussaint au dépourvu ; aussi l'armement était déjà connu à notre arrivée sur la côte de l'ile. La réunion qui se fit au cap Samanah s'opéra lentement. L'escadre de Rochefort y jeta l'ancre la première ; l'amiral Villaret-Joyeuse, après avoir perdu plusieurs jours à attendre l'escadre de Lorient,

tomba dans une série de mauvais temps, et ne pouvant la rallier, arriva plus tard. Au premier avis que Toussaint reçut d'une flotte française dans les eaux de Samanah, il se porta sur le point menacé où se trouvait la première demi-brigade des noirs. Le départ du colonel Vimeur avait laissé beaucoup d'agitation dans son âme, mais son parti était pris de ne point se soumettre; aussi, sans égard pour l'autorité de la métropole, avait-il signé avec le général anglais Nugens, gouverneur de la Jamaïque, une convention d'assistance réciproque, convention que le traité d'Amiens avait annulée. L'escadre réunie offrait 45 vaisseaux ou frégates, avec 24,000 combattans à bord. Le général Leclerc et l'amiral se disposèrent pour le débarquement à la vue du Cap-Français, pendant la nuit, et au milieu d'un gros temps, qui démâta en partie un vaisseau de 74. L'amiral Latouche-Tréville, et la division Boudet, furent envoyés au Port-au-Prince; le général Rochambeau avec 2000 hommes au fort Dauphin; le général Kerverseaux avec 1000 hommes se porta sur Santo-Domingo, et le général Leclerc garda pour lui et la division Hardy, l'attaque du Cap. L'aide-de-camp Le Brun était aide-de-camp de l'amiral Villaret; il ne fut celui du général Leclerc qu'après le débarquement. Il entra au Cap à bord d'un canot de ce port, qui était armé par des Noirs; malgré cela, le fort Picolet tira sur le canot. Dans la relation qu'a donnée M. Le Brun de sa mission, il assure que tout était préparé au Cap pour l'incendie, lorsqu'il revint à bord de l'*Océan*; et Christophe, commandant de la partie du nord, déclara que l'escadre n'entrerait qu'avec l'ordre de Toussaint. La municipalité de la ville du Cap ayant supplié le commandant de ne pas causer la ruine de la cité par une résistance inutile, une députation se rendit au bord de l'amiral, et demanda une suspension d'armes jusqu'à la réponse de Toussaint. La députation conduite par le noir Thélémaque, ancien député au conseil des cinq-cents, et très-attaché à la France, reçut le meilleur accueil du général Leclerc, et rapporta au Cap les proclamations du premier consul. Leclerc demandait avec instance la remise des forts; et, en cas de refus, menaçait de débarquer avec 15,000 hommes. Cependant Christophe avait reçu les ordres de Toussaint, et en deux jours il se mit en état de défense. Par une imprévoyance impardonnable, l'amiral français manquait de pilotes expérimentés; et, avec une flotte de 45 vaisseaux, il était condamné à une vaine démonstration devant le port du Cap-Français. Faute d'un pilote, le premier but de l'expédition manqua, celui de la conservation et de la prise de la capitale. Christophe, en vertu des ordres de Toussaint, menaçait de brûler la ville si on l'attaquait. Ces circonstances réunies furent cause que le général Leclerc et l'amiral renoncèrent au projet de forcer la passe, et le débarquement du général en chef eut lieu à la pointe du Limbé, sous la protec-

tion d'une vive canonnade. La division Hardy se porta ensuite sur le morne aux Anglais; pour Rochambeau, il s'était déjà emparé du fort Dauphin. Instruit du succès des deux débarquemens, Christophe força ses troupes à la retraite, mit le feu à la ville, et laissa des incendiaires pour l'y entretenir. Le maire, Thélémaque, parvint à sauver une partie de la population blanche et luimême, en fuyant avec elle dans les mornes de la Vigie. La ville fut pillée par les soldats de Christophe. L'escadre se présenta dans la passe au moment de l'incendie; les forts avaient été abandonnés; seulement le fort Belair lâcha quelques coups de canon qui n'empêchèrent pas le général Humbert de descendre ses troupes, et d'opérer le soir, au haut du Cap, sa jonction avec le général Leclerc. L'incendie du Cap privait l'armée de grandes ressources; huit cents maisons avaient été la proie des flammes, 60 seulement échappèrent; ce malheur eut les suites les plus désastreuses. Le général Leclerc s'établit au Cap, et envoya quelques jours après le général Humbert avec deux vaisseaux, s'emparer du Port-de-Paix, où commandait le noir Maurepas. Un autre détachement fut prendre possession du môle Saint-Nicolas, poste des plus importans. Maurepas, réduit à céder le port, y mit le feu, et se replia dans les mornes; Humbert l'y poursuivit, mais il fut battu et regagna le Port-de-Paix. Il devait faire sa jonction aux Gouaïves avec la division Boudet. Ce général fut plus habile et plus heureux : secondé par l'amiral Latouche-Tréville, il s'empara du Port-au-Prince, et sauva la ville de l'incendie et du pillage. Dessalines, qui se trouvait à Saint-Marc, où il commandait la partie de l'ouest, ayant reçu cette nouvelle, rallia ses troupes, et se retira avec La Martinière, par les Vérettes et l'Artibonite, massacrant tous les blancs, et brûlant toutes les habitations. La partie entière du sud, où commandait le noir Laplume, fut sauvée. Celui-ci accueillit favorablement l'officier envoyé par le général Leclerc, et se hâta de prendre des mesures défensives contre les entreprises de Toussaint. Le mulâtre Clervaux, commandant la partie de l'est, s'était soumis, et le général Kerverseaux, envoyé par le général en chef avec un millier d'hommes, s'empara de Santo-Domingo, qui lui fut remis par Paul Louverture, frère de Toussaint. L'évêque Mauvielle contribua beaucoup à faire reconnaître l'autorité de la métropole dans cette partie de l'île. En ordonnant à ses généraux de brûler toutes les villes et les habitations des plaines, Toussaint prouvait assez que depuis longtemps son parti était pris de résister à l'armée française, et de concentrer sa défense dans les mornes, en établissant le quartier central au grand Chaos. Cependant Leclerc organisait son armée, assurait le service des hôpitaux et des subsistances, et négociait avec différens chefs noirs pour les détacher de Toussaint. Il se disposait à aller attaquer Toussaint et son armée; mais avant de tenter cette opération, il

envoya à celui-ci ses deux fils qu'il avait ramenés de France. M. Coisnon, leur instituteur, accompagnait ses élèves, et portait la lettre du premier consul au chef noir. La lettre dont M. Coisnon était chargé, lettre pleine de modération et de dignité, reconnaissait les services que Toussaint avait rendus à la patrie, et lui en promettait la récompense. Il parut ébranlé à sa lecture; mais, rentrant aussitôt dans son caractère, il ne donna qu'une réponse évasive, et demanda du temps. Leclerc lui accorda quatre jours, et lui renvoya ses enfans. Toussaint les garda et ne répondit plus. Alors le général en chef le déclara rebelle, le mit hors la loi, et s'apprêta de nouveau à entrer en campagne. Dans cet intervalle, les escadres de Toulon et de Cadix étaient arrivées chargées de renforts qui hâtèrent l'attaque projetée par le général en chef. Le 17 février le mouvement commença. Desfourneaux s'avança du Limbé jusqu'à Plaisance, que le nègre Dumesnil lui remit en bon état. Hardy se dirigea sur la grande rivière, et le général Leclerc suivit le mouvement avec le quartier-général; d'un autre côté Rochambeau avait quitté le fort Dauphin, avec l'ordre de gagner les revers des hauts mornes de Saint-Raphaël. Le général Debelle avait été envoyé, avec de nouvelles troupes, au Port-de-Paix, pour y secourir Humbert, et se réunir à lui contre Maurepas. Boudet, parti du Port-au-Prince, devait se porter sur le Mirebalais, et prendre l'ennemi à dos. Ce mouvement combiné eut un plein succès: Christophe fut battu, délogé de la Marmelade, et poussé sur l'Ester par la division Hardy; Desfourneaux sorti de Plaisance, prit la direction des Gonaïves par la Coupe-à-Pintade, et culbuta les noirs. Ceux-ci incendièrent les Gonaïves avant de quitter la ville. Rochambeau vint prendre poste à la ravine des Couleuvres devant Toussaint. Ce chef des noirs perdit 6 à 700 hommes, et malgré une défense opiniâtre, fut forcé de se retirer sur le bourg de la petite rivière. Maurepas au contraire s'était battu avec avantage contre Debelle, qui accusa Humbert de s'être comporté avec peu de bravoure. Toutefois la position du premier devenait épineuse, il se trouvait enveloppé dans les mouvemens de Hardy et de Desfourneaux, aussi chercha-t-il à traiter. Il obtint d'être renvoyé commandant au Port-au-Prince; mais on amalgama ses troupes dans différentes divisions. Boudet, qui croyait Dessalines à la croix des bouquets, apprit qu'il filait vers le sud; alors, par une marche de 20 lieues exécutée en deux jours, il mit la moitié de la division à sa poursuite. Il se rendit au Port-au-Prince avec le reste de ses troupes pour protéger cette place, et la sauver de l'incendie dont Toussaint la menaçait. Boudet, instruit des opérations du général Leclerc, se mit en marche sur Saint-Marc; et Dessalines, à la suite d'un combat, se retira dans cette ville qu'il incendia. Fidèle à ses affreux principes, il continuait de brûler les habitations et de massacrer les blancs. Échappant de nouveau à Boudet, il

marcha sur le Port-au-Prince qu'il croyait dégarni, mais Lacroix y était resté blessé, et fit manquer son projet. L'amiral Latouche-Tréville, en faisant débarquer de son escadre la moitié des équipages, contribua puissamment à sauver la place. Débarrasé de Maurepas qui s'était soumis, Leclerc continua d'attaquer Toussaint et Christophe, et arrêta les dispositions suivantes pour attaquer les Vérettes. Rochambeau eut ordre de s'y porter par le petit Sault et le haut Ester, Debelle dut marcher par le petit fond et le bas Ester, et Hardy au centre par le revers occidental des montagnes. Le général Leclerc s'embarqua aux Gonaïves pour le Port-au-Prince, afin de se mettre à la tête de la division Boudet pour conduire l'attaque des Vérettes. Desfourneaux, établi à Plaisance, était chargé de couvrir la province du Nord. Dessalines, rappelé par Toussaint, s'était retiré vers le fort de la Crête-à-Pierrot. Un succès complet justifia les opérations du général en chef. Rochambeau battit les débris du corps de Toussaint; celui-ci disparut avec Christophe, et ils se jetèrent ensemble sur la province du Nord, dans l'espérance d'insurger la population noire. Le général Debelle, qui marchait sur la Crête-à-Pierrot, attaqua le corps de Dessalines, le battit et le poursuivit jusque sous le canon du fort; il crut enlever ce fort de vive force; mais un feu de mitraille et de mousqueterie le repoussa; il fut blessé, ainsi que le général Devaux, et plus de 200 hommes mis hors de combat. Le général Dugua prit le commandement de la division Debelle; Dessalines rallia ses troupes. Le 3 mars, la division Boudet ayant avec une rare intrépidité enlevé le port retranché de Trianon, s'était portée sur le Mirebalais. Le 9, elle déboucha sur les Vérettes, où elle trouva les deux bourgs incendiés, et tous les blancs, au nombre de 1200, égorgés par les ordres de Dessalines. Le 11, le général Leclerc, suivi de la division Boudet, fit attaquer la Crête-à-Pierrot par les troupes de Boudet et de Dugua; il resta au milieu du feu pendant toute l'affaire, qui fut meurtrière; le général Dugua y fut blessé, ainsi que plusieurs généraux, et chefs de brigade. Mais cette attaque eut un résultat aussi malheureux que les précédentes, on perdit 5 à 600 hommes tués ou blessés, au nombre desquels se trouvaient ces deux derniers généraux. Leclerc sentit que pour attaquer le fort avec succès, du canon était indispensable; en attendant le fort fut bloqué par les divisions Boudet et Dugua, et le quartier-général s'établit à Saint-Marc. On attendait également les divisions Rochambeau et Hardy. Toussaint, qui avait quitté la Crête-à-Pierrot, s'était mis en marche avec Christophe contre Plaisance, où commandait le général Desfourneaux, mais il fut battu, et se décida alors à prendre poste au Dondon. Le général Rochambeau, après avoir battu les noirs à la Ravine, avait franchi toute la chaîne des Cahos; et, débouchant sur le Mirebalais, il se présenta le 21 mars devant la Crête-à-

Pierrot, par la rive droite de l'Artibouite. Le général Hardy avait pris la même position sur le revers opposé de la chaîne, lorsqu'il rencontra Dessalines qui, sorti pendant la nuit de la Crête-à-Pierrot, se trouva coupé du fort; il gagna les hauts mornes avec peine. Le 21 mars, arrivèrent les divisions et l'artillerie attendues. Le général Leclerc vint s'établir avec la division commandée par Pamphile-Lacroix, et la réserve du colonel Bourk, au bac d'en bas. Les troupes de Rochambeau et de Hardy se réunirent devant la Crête-à-Pierrot. Le fort était commandé par Lamartinière, homme de tête et de courage; il avait 1,200 soldats sous ses ordres. Croyant pouvoir emporter le fort, Rochambeau l'attaqua, et fut reçu comme l'avaient été les autres, et se retira après une perte de 2 à 300 hommes. On dressa des batteries; le colonel Bachelu les fit établir: Péthion, général mulâtre, défendait le fort, et la canonnade commença le lendemain. Dessalines tâcha de débloquer ce fort; il fut repoussé. Lamartinière, convaincu qu'il serait bientôt pris, et ne consultant que son courage, sortit du fort pendant la nuit, passa dans l'intervalle des deux divisions, traversa l'Artibouite, et gagna les mornes après avoir perdu 2 à 300 hommes. On trouva dans le fort quelques blessés, 15 pièces de canon, et 2,000 fusils. Le général Leclerc, maître de la Crête-à-Pierrot, envoya la division Boudet, commandée par Lacroix, au Port-au-Prince; ce que celui-ci exécuta après avoir battu le noir Belaire à la hauteur des Matheux. Rochambeau marcha sur les Gonaïves pour établir les communications avec Plaisance: et le général Hardy se dirigea sur le Cap, battit Christophe, et fit sa jonction avec 2000 hommes arrivés du Hâvre. Les chefs noirs perdant tout espoir de succès, se soumirent et abandonnèrent Toussaint. On leur conserva leurs grades. Toussaint ne pouvant seul résister, en fit autant; il eut au Cap une entrevue avec le général Leclerc, et se retira dans son habitation d'Hennery. Tous les chefs noirs étaient soumis, plusieurs servaient avec zèle, Toussaint seul cherchait à rallumer la guerre civile. Il avait calculé la mortalité sur les blancs par les ravages de la fièvre jaune. Ce terrible fléau vint tout-à-coup anéantir tous les succès de l'armée, qui, échappée aux périls de la guerre, périt successivement tout entière dans les hôpitaux. En moins de trois mois elle perdit plus de 15,000 hommes. Toussaint se réjouissait de ces désastres, et comptait, disait-il, sur la *Providence*, grand hôpital du Cap, devenu un vaste tombeau. Plusieurs de ses lettres furent interceptées, et le général en chef acquit la preuve qu'il tramait un nouveau complot. Son arrestation fut décidée; elle eut lieu chez le général Brunet qui commandait aux Gonaïves, où Toussaint avait reçu l'ordre de se rendre. Le chef d'escadron Ferrari, Piémontais, désarma Toussaint, et le conduisit à bord d'un bâtiment de guerre qui était dans ce port. Transporté en France, il fut enfermé au château de

Joux, où il mourut un an après. A cette époque, on n'avait aucun motif d'arrêter les autres chefs noirs et mulâtres; ils servaient bien. Cependant l'enlèvement de Toussaint, et celui de Rigaud, son ancien rival, chef mulâtre, qui, venu de France avec l'expédition, avait donné pendant la campagne, et surtout à Saint-Marc, de violens soupçons sur sa fidélité, excita un mécontentement sourd parmi les noirs et les gens de couleur. L'intérêt d'une conspiration contre les blancs réunit tout-à-coup ces races si long-temps ennemies. L'insurrection éclata sur plusieurs points; Charles Belaire, neveu de Toussaint, leva le premier l'étendard de la révolte; mais Dessalines, sous les ordres duquel il servait, le fit arrêter. Une commission militaire, présidée par le mulâtre Clervaux, le jugea et le condamna à être fusillé; le jugement fut exécuté aussitôt. On continua le désarmement des noirs non militaires; plus de 20,000 fusils furent réunis, les deux tiers étaient de fabrique anglaise. Péthion et Clervaux qui venaient de condamner Belaire, se mirent à la tête des insurgés, et, le 13 septembre, ils passèrent aux rebelles avec trois régimens noirs, après avoir encloué les canons des postes qu'ils occupaient. Le 16, ils attaquèrent le Cap; le général Leclerc se porta contre eux avec 4 ou 500 hommes de troupes de ligne, et 1000 hommes de couleur. Ces deux faibles corps, réunis à la garde nationale du Cap, repoussèrent les assaillans, trois fois plus nombreux. La rebellion devint générale; la maladie avait moissonné les trois quarts de la population blanche. Le général Leclerc eut à combattre l'ennemi et le climat. Jamais plus fatale responsabilité n'avait frappé le chef d'une expédition. Christophe, qui était resté neutre pendant l'attaque, fut rejoindre les insurgés le jour suivant; Dessalines dans l'ouest imita son exemple, et, à l'exception du brave La Plume, et du colonel noir Labelinaye, tous les principaux chefs se mirent en état de rebellion. Lamartinière, qui avait défendu avec un courage héroïque le fort de la Crête-à-Pierrot, fut tué par ses soldats qu'il voulait empêcher de passer aux rebelles. Il fut justement honoré des regrets du général en chef, dont la position devint chaque jour plus désespérée. En effet, sur 34,000 hommes débarqués à Saint-Domingue, 24,000 étaient morts, 7000 languissaient dans les hôpitaux; il ne restait plus dans toute l'île que 3,000 combattans. Le général en chef se vit alors dans la nécessité d'abandonner l'intérieur du pays, et de se contenter de quelques points sur la côte. D'après les nouvelles dispositions, le général Lacroix, qui commandait dans l'est, revint au Cap, ainsi que le général Brunet, commandant des Gonaïves. Une petite garnison fut laissée au môle Saint-Nicolas. Rochambeau ne conserva dans l'ouest que le Port-au-Prince et Saint-Marc. Kerverseau resta à Santo-Domingo. Le sud était encore tranquille, grâce à l'activité et au bon esprit du général La Plume. Les choses étaient dans cet état quand le général Watrin

arriva de France ; sa présence releva le moral du soldat et des officiers, et le général Leclerc profita de ce renfort pour envoyer le général Lacroix avec 150 hommes dans les vallées de Montechrist et du Cibao, où il contint l'insurrection. Jusqu'alors le général en chef Leclerc avait supporté les fatigues avec courage; aux dernières attaques surtout il avait fait preuve d'une intrépidité rare et d'une habileté profonde dans les manœuvres ; mais accablé de chagrins et atteint à son tour du terrible fléau qui avait fait périr la presque totalité de son armée, il succomba dans la nuit du 1er novembre. Le préfet colonial, le conseiller d'état Benezech, le sous-préfet Fréron, le grand-juge, les généraux de division Dugua, Debelle, Hardy; les généraux de brigade Pambour, Tholozé, Saint-Martin, Le Doyen, Dampierre, Deplainque, Mayer, Wonderweit, Jablonski, étaient morts. Pendant le commandement de Leclerc, c'est-à-dire du mois de février au mois de novembre, l'armée avait perdu 1,500 officiers, 750 officiers de santé, 25,000 soldats, 8,000 marins militaires, 3,000 marins de commerce, 2,000 employés de l'administration et 3,000 blancs, venus de France. Sur ce nombre 5,000 seulement avaient été tués par la guerre. La fièvre jaune moissonna tout le reste. A peine 3,000 hommes existaient encore. Les hôpitaux regorgeaient de malades. Jamais armée n'avait éprouvé, en aussi peu de temps, une destruction aussi complette. Ce désastre ne fut surpassé depuis que par celui de Moskou, qui fut aussi le crime des élémens. La dépouille mortelle du général en chef Leclerc, fut portée à bord du vaisseau le *Swiftshure*, qui reçut aussi madame Leclerc et la famille militaire du général. La douleur de ce reste de braves, qui portait encore le nom d'armée de Saint-Domingue, fut inconsolable. La proclamation funèbre, qui apprit à cette armée et aux habitans le coup qui venait de frapper le capitaine-général, fut rédigée par M. de Norvins, son secrétaire-général et son ami. M. d'Aure, préfet colonial depuis la mort de M. Benezech, eut l'intérim du commandement. Le général Rochambeau, qui était au Port-au-Prince, revint au Cap dix jours après la mort de Leclerc, et prit le commandement en chef de l'armée. La taille du général Leclerc était petite, mais bien prise, et unissait la force à la grâce ; ses traits étaient agréables, son regard vif et spirituel, et sa physionomie était pleine de mouvement et d'expression. Il parlait avec facilité, et il portait, dans la discussion des affaires, une clarté et une finesse d'aperçus très-remarquables. Il était infatigable d'esprit et de corps pour le travail de cabinet, et jamais son esprit ne ressentait la moindre fatigue, malgré l'influence du climat qui énervait toutes les forces morales. Il s'était fait une loi de rester supérieur à tous les événemens, afin de rester toujours plus digne de la périlleuse mission qui lui avait été confiée. Sévère jusqu'à l'excès pour lui-même, il était constamment indul-

gent pour les autres, excepté lorsqu'il s'agissait du service; mais sa douceur et son affabilité rendaient toujours l'obéissance facile; le devoir et l'honneur furent la règle de toute sa vie. Dans toutes les conditions, la pureté de ses mœurs et l'élévation de son caractère l'auraient fait estimer; il ne se montra jamais au-dessous de la position à laquelle l'élevèrent et ses services et sa fortune; l'expédition de Saint-Domingue a été diversement jugée: ceux qui ne voient que le succès, se sont montrés plus que sévères envers la mémoire du général Leclerc; mais le gouvernement avait enveloppé de tant d'obscurité cette fatale expédition, qu'il eût été impossible de combattre ces injustes préventions. Un jugement inattaquable cependant le protége au-delà de la tombe; c'est celui de Napoléon. Quand il apprit la mort de son beau-frère, il s'écria: *j'ai perdu mon bras droit*. Cette belle parole est vraie sous quelque acception qu'elle puisse se présenter à l'esprit. Peu d'hommes ont réuni un cœur plus français à plus de facultés éminentes. Leclerc se fût montré en toute circonstance le courageux ami de Napoléon; il aurait constamment rempli auprès de lui les devoirs, même les plus austères, de cette fraternité d'armes qui avait commencé sous les murs de Toulon, dont la main de Pauline Bonaparte avait été le gage, et dont le grand commandement de Saint-Domingue était le témoignage authentique. Nous osons le dire, le général Leclerc a manqué souvent à l'empereur Napoléon. La franchise et le courage de son caractère, n'auraient jamais reculé devant aucune circonstance, où il aurait pu servir à la fois sa patrie et son souverain. Sa correspondance de Saint-Domingue avec le premier consul est un noble témoignage de cette assertion. Le général Leclerc n'a été connu que d'un petit nombre de personnes, dans ce rang élevé, qui seul met en dehors la supériorité de l'esprit et du caractère. Peu de témoins de son admirable conduite à Saint-Domingue, lui ont survécu. Nous sommes heureux, nous qui étions placés dans l'intimité de cette malheureuse élévation, nous qui avons suivi et partagé les travaux politiques et militaires du capitaine-général, de pouvoir rendre cet hommage tardif à sa mémoire. Peu d'hommes dignes de respect sont restés plus inconnus ou ont été plus promptement oubliés. Le général Leclerc avait deux frères qui sont morts; l'un avait été préfet, et l'autre général de brigade. De sa famille, il reste deux sœurs, dont l'une est la maréchale Davoust, princesse d'Eckmuhl, duchesse d'Auerstaëdt, et l'autre la comtesse Friant.

LEGALL (Olivier), avocat et homme de lettres, naquit à Morlaix, département du Finistère, en 1772. Il fit ses études avec distinction au collége de Quimper, et fut élève de l'abbé Lecoz, depuis archevêque de Besançon (*voy.* Lecoz). Il adopta avec chaleur les principes de la révolution, mais il sut se garantir de toute espèce d'excès. Il se distingua, à Caen, dans une circonstance difficile, et fut proscrit

et persécuté par Jean-Bon-Saint-André, représentant en mission. Legall chercha une retraite dans le service maritime, et manqua perdre la vie dans un naufrage. Revenu à Brest, il accepta la place d'instituteur maritime, et s'y fit remarquer par l'étendue de ses connaissances; il parlait la plupart des langues mortes et vivantes. Alors il publia un ouvrage, en deux volumes in-8°, intitulé *Opuscules mathématiques, géographiques et physiques*, imprimé à Brest, chez Gauchelet; il était l'émule et l'ami du célèbre astronome Rochon. Il quitta la marine, et obtint du ministre de l'intérieur l'autorisation d'explorer les départemens de la république, et d'y faire des recherches utiles aux arts et aux sciences. Il avait déjà dressé le plan de son voyage pittoresque en France, lorsque, par suite de circonstances particulières, il entra dans la carrière du barreau, où il obtint des succès. Il mourut en 1810.

L'article consacré à M. Lucy, tom. XII, pag. 175, doit être rectifié d'après les renseignemens qui suivent:

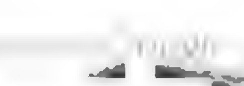
LUCY (Adrien-Jean-Alexandre), conseiller à la cour royale de Paris, chevalier de la légion-d'honneur, naquit le 3 décembre 1753; son père était propriétaire-cultivateur dans le département de l'Oise. Avant d'entrer dans les affaires publiques, M. Lucy avait partagé ses travaux entre l'agriculture et l'étude du droit. Nommé, en 1790, administrateur du département de l'Oise, il mérita que les électeurs de ce département l'élussent député à l'assemblée législative. Il y siégea parmi les défenseurs de la monarchie constitutionnelle. Le 23 mai 1792, il accusa le ministre Clavière de s'être rendu coupable d'abus de pouvoir, en destituant de sa pleine autorité le directeur des postes. Mal accueilli à cette occasion, il s'éleva contre la majorité, en lui reprochant d'avoir admis sans examen une dénonciation portée peu de jours auparavant contre les ministres Bertrand de Molleville et de Montmorin. M. Lucy fit quelques rapports, notamment sur les droits féodaux, et rentra dans ses foyers à la fin de la session. Il eut alors sa part des persécutions du parti dominant, fut enfermé à l'Abbaye, puis mis en surveillance. Assez heureux pour recouvrer sa liberté, il vécut dans la retraite jusqu'à l'année 1800. A cette époque il reparut dans les affaires publiques, par suite de sa nomination à la place de juge au tribunal civil de Meaux. En 1805, les suffrages du département de Seine-et-Marne le portèrent au corps-législatif, où, en 1810, il fut élu à la vice-présidence. Dans la même année 1810, il fut fait chevalier de la légion-d'honneur, et nommé conseiller à la cour d'appel, dont il a fait partie jusqu'à sa mort, qui a eu lieu le 10 février 1823.

MERILHOU (Joseph), ancien magistrat de la cour royale de Paris, avocat à la même cour, est né à Montignac, département

de la Dordogne, le 15 octobre 1788. Destiné dès son enfance à la carrière du barreau, il suivit les cours de l'école de droit de Paris, et y fut reçu avocat le 20 janvier 1810. Un de ses parens, alors avocat-général à la cour impériale, et aujourd'hui membre de la cour de cassation, lui facilita de bonne heure l'entrée de la haute magistrature. Il fut nommé conseiller-auditeur à la cour impériale en même temps que MM. de Vatismesnil, de Broé et Delavau, ce dernier aujourd'hui (1825) préfet de police. Les événemens politiques séparèrent plus tard ces jeunes émules. Lors des événemens de la première restauration, en 1814, aucun changement ne fut apporté par le ministère royal dans le personnel de la cour impériale. M. Merilhou resta, comme ses collègues, dans la place qu'il tenait du gouvernement précédent; mais il fut du nombre de ceux qui manifestèrent, en plus d'une circonstance, le désir d'user de l'autorité des lois pour empêcher les réactions qu'un parti appelait alors avec violence. Il tâcha de se faire remarquer par son application et par son zèle, et fut chargé souvent de l'examen des procès les plus difficiles. C'est sur son rapport que la cour royale, en chambres assemblées, renvoya le général Carnot de l'accusation portée contre lui à cause de la publication de son célèbre *Mémoire au roi*. Dans les *cent jours*, en 1815, M. Merilhou fut nommé substitut du procureur-général, et chargé, en cette qualité, de porter la parole à la cour d'assises. Après la seconde restauration, de nouvelles provisions furent expédiées aux magistrats de la cour royale: dix-huit d'entre eux furent omis dans cette promotion, et rendus par-là à la vie privée. Parmi eux on remarqua le procureur-général Legoux, qui exerçait depuis 20 ans, M. Gilbert-des-Voisins, MM. Girod (de l'Ain), Bourguignon père, le président de Nougared, etc., etc. M. Merilhou fut du nombre de ces magistrats renvoyés de leur siége; l'ordonnance qui les frappa était contresignée Pasquier. M. Merilhou résolut de se consacrer à la profession d'avocat, dont il n'avait eu que momentanément le titre, mais qui lui offrit une honorable indemnité des rigueurs du pouvoir. Accueilli avec bienveillance par ses nouveaux confrères, réunis sur le tableau avec la date rétroactive de 1810, il commença à plaider en 1816. L'année suivante, en mai 1817, le ministère dirigea contre MM. Comte et Dunoyer, auteurs du *Censeur européen*, un procès politique dont le souvenir n'est pas encore effacé. M. Merilhou embrassa la défense de ces deux écrivains, dont il était l'ami; il soutint leurs doctrines, et attaqua les doctrines ministérielles avec une fermeté qui alors fit quelque sensation dans le public; il a ainsi attaché son nom au procès politique de la presse. Le procès du *Censeur européen* fut l'occasion d'une souscription, qui, conçue d'abord dans un intérêt spécial, prit bientôt le caractère d'une association permanente et régulière, et devint célèbre, sous le nom de *Société des amis de la*

liberté de la presse. Cette réunion, objet de tant d'attaques, n'avait d'abord qu'un but d'humanité; en s'accroissant elle prit de l'importance; elle discuta des projets de lois, et donna naissance aux trois lois de 1819 sur la liberté de la presse. M. Merilhou fut un des fondateurs et des membres les plus assidus de cette association, et l'un de ses défenseurs lorsqu'elle fut accusée devant les tribunaux. En 1820, lorsque les deux chambres et la couronne eurent adopté la loi qui autorisait les ministres à faire arrêter et détenir les citoyens sans formalités de justice, une société fut formée, sous le titre de *Souscription nationale*, pour venir au secours des individus regardés comme *suspects*, de leurs enfans et de leurs familles, et pour réclamer en leur faveur la justice des tribunaux. Une administration centrale fut fondée pour recevoir les fonds et en faire l'emploi, et en provoquer le versement. M. Merilhou, nommé administrateur, partagea ce périlleux honneur avec MM. Lafitte, Lafayette, Casimir Périer, Dupont de l'Eure, Manuel, d'Argenson, Étienne, Chauvelin, etc., le général Pajol et M. Gévaudan; il fut en conséquence traduit devant la cour d'assises de la Seine, avec ceux de ses collègues que la qualité de député ne rendait point inviolables, condamné avec eux à cinq ans de prison, *par défaut*, et ensuite acquitté, par décision du jury, sur la plaidoirie de son ami, Me Dupin aîné. Au mois de juin 1821, la cour des pairs étant saisie du procès dit de la *conspiration du mois d'août* 1820, M. Merilhou, ainsi que plusieurs autres citoyens, tels que MM. de Lafayette, d'Argenson, Manuel, etc., fut l'objet d'un réquisitoire du ministère public, qui provoquait contre eux des poursuites que la cour des pairs, constituée en chambre d'accusation, refusa d'ordonner. Enfin, plus tard, en février 1824, lorsque la cour d'assises de Paris s'occupait du procès des individus accusés d'avoir préparé ou exécuté l'organisation des corps de transfuges français qui avaient paru en Espagne, pour prêter du secours au gouvernement constitutionnel de ce pays, M. l'avocat-général de Broé fit citer, comme témoins, MM. de Lafayette, père et fils, et M. Merilhou, et les accusa même d'avoir entretenu des intelligences avec les divers corps de transfuges. Cette accusation accidentelle n'eut pas de suite. On a dit que l'histoire d'un homme de lettres doit être celle de ses écrits : l'histoire de l'avocat doit être celle des causes qu'il a défendues. Sans analyser ici les procès purement civils où M. Merilhou a pu servir l'intérêt particulier de ses cliens, on ne citera que les principaux procès politiques où il a porté la parole, et dans tous il a professé avec constance les principes de l'opposition libérale. En 1817, il a plaidé à la cour d'assises pour les frères Duclos, dans l'affaire de la *conspiration de l'épingle noire*. En 1818, il soutint, dans le procès de M. Scheffer, la nécessité de provoquer l'éloignement des corps de l'armée d'occupation, et des régimens suisses capitulés. Il alla

plaider à Rennes pour ses amis, les auteurs du *Censeur européen*, qui avaient accusé les autorités de la Bretagne d'une excessive partialité en faveur des Chouans. A Paris, il prouva, dans la cause de l'*Homme-gris*, que l'écrivain qui avait sollicité le rappel des bannis, avait émis un vœu tout à la fois juste et politique, puisqu'il réclamait la cessation d'un grief qui blessait autant la constitution de l'état que la personne des bannis. Devant la cour d'assises de la Seine, il défendit les auteurs des rassemblemens du mois de juin 1820, et prêta avec succès le secours de son ministère aux rédacteurs de la *Bibliothèque historique*, poursuivis pour avoir publié des articles contre les troupes suisses, et discuté les droits de la religion catholique considérée comme *religion de l'état*. Dans cette dernière circonstance, M. Merilhou revendiqua avec force l'égalité des devoirs et des droits pour toutes les sectes religieuses. A Bordeaux, le rédacteur d'une feuille intitulée *la Tribune de la Gironde*, avait contesté les titres de gloire des hommes qui, le 12 mars 1814, avaient remis aux Anglais la capitale de l'Aquitaine. Le conseil municipal de Bordeaux se porta accusateur, et M. Merilhou défenseur de l'écrivain incriminé; le jury bordelais condamna. Plus heureux à la cour d'assises d'Agen, après la cassation de l'arrêt de Bordeaux, M. Merilhou obtint justice devant le jury de Lot-et-Garonne; son client fut acquitté. Le plaidoyer qu'il a fait imprimer offre des faits curieux et peu connus sur l'occupation des provinces méridionales par les Anglais, en 1814. En 1822, le général Berton, traduit devant la cour d'assises de Poitiers, invoqua le secours de M. Merilhou, mais celui-ci ne put accepter cette mission douloureuse, M. le garde-des-sceaux Peyronnet lui ayant refusé l'autorisation de la remplir. Dans l'impossibilité de défendre le général comme *avocat*, M. Merilhou sollicita la permission de le défendre comme *ami*, sans jouir des droits légitimes de son ministère. Il fallait l'autorisation du président de la cour d'assises de Poitiers; M. Merilhou demanda cette autorisation au président, M. Parigot, qui la refusa. Simplement défendu d'office, le général Berton fut condamné à mort. Son arrêt fut dénoncé à la cour de cassation par M. Merilhou, qui développa, à l'audience du 4 octobre 1822, une accusation en forfaiture, prévarication et faux matériel contre M. le procureur-général Mangin et M. le président Parigot, qui avaient dirigé les débats. M. Merilhou succomba dans cette tentative. A la même époque, quelques officiers, sous-officiers et soldats du 45e régiment étaient traduits devant la cour d'assises de Paris, comme prévenus d'avoir voulu changer le gouvernement de l'état : c'est ce qu'on a appelé le procès de la *conspiration de la Rochelle*, ou le procès des *Carbonari*, dont le souvenir fait époque dans la vie politique et littéraire de M. l'avocat-général de Marchangy. Le jeune sergent Boris, accusé et plus tard condamné comme chef du complot, fut dé-



fendu avec le plus grand zèle par M. Merilhou. Boris avait offert sa vie pour sauver ses compagnons d'infortune, et après sa condamnation, il demandait à voir son défenseur, *pour le consoler*, disait-il, *de la commune disgrâce*. La *loi de tendance* avait été introduite dans la législation des journaux par M. le garde-des-sceaux de Peyronnet. *Le Courrier français* a été deux fois traduit à la barre de la cour royale, pour tendance séditieuse; deux fois il a présenté sa justification par l'organe de M. Merilhou. En 1823, le ministère public a triomphé, et a obtenu contre le journal une courte suspension. En 1824, le journal a fait rejeter la poursuite. Les détails de ce dernier procès sont tout à la fois un monument de l'indépendance de la magistrature, et un épisode de l'histoire ministérielle de cette époque. Le libraire Warée a publié, en un volume in-8°, quelques-uns des principaux plaidoyers politiques de M. Merilhou

Les services du général Morand, l'un des lieutenans-généraux les plus distingués de l'ancienne armée, méritent une mention plus détaillée que celle insérée dans notre 12ᵉ volume, mention d'ailleurs inexacte sur plusieurs points. La notice suivante mérite toute confiance.

MORAND (LE COMTE LOUIS-CHARLES-ANTOINE-ALEXIS), général de division, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'-croix de l'ordre de la Réunion, commandeur des ordres de la couronne de Fer et de Saint-Henri, chevalier de Saint-Louis, est né, le 4 juin 1774, à Pontarlier, département du Doubs, d'une famille honorable. Lieutenant-colonel-commandant d'un bataillon à 21 ans, il s'était fait remarquer par son intelligence et son courage dès son début dans la carrière des armes. A la bataille d'Hondskote, il s'élança au milieu de la mêlée, son drapeau à la main, et entra le premier dans la ville; à la bataille de Vatigny; aux nombreuses sorties de Maubenge; au siége du Quesnoy, où il fit le service de général de brigade; à la bataille de Sprimon, où il fut grièvement blessé; au passage du Rhin; à la prise de la ville de Kreusnach, qu'il enleva en s'élançant avec son drapeau sur le pont en ruines, et sous le feu le plus violent. Dans la campagne suivante, il force à capituler, par ses bonnes dispositions et sa fermeté, la forteresse de Konigstein qu'il devait seulement bloquer. A l'avant-garde ou à l'arrière-garde, il résiste sur la route de Ratisbonne, au village de Teneing, à un corps d'armée de l'archiduc Charles; dans cette affaire, il a deux chevaux tués sous lui, et reçoit plusieurs blessures; néanmoins il reprend cinq fois le village à l'ennemi, lui tue ou blesse bon nombre des siens, et lui fait un grand nombre de prisonniers. En Egypte, il est fait chef de brigade sur le champ de bataille des Pyramides, et à la bataille de Sédiman, la 88ᵉ qu'il y commande, est qualifiée de *bonne et intrépide*.

Commandant de la province de Ghizé, il soutient victorieusement pendant trois jours, avec moins de deux cents hommes, une suite de combats contre les Arabes de la Mecque, le corps des mameloucks et les insurgés de la Haute-Egypte. Quelques semaines après, il attaque Mourad-Bey, le poursuit dans les déserts, le surprend, et le défait entièrement près des ruines d'Abydos. Le premier consul Bonaparte lui envoya le brevet de général de brigade après la bataille d'Héliopolis. A la suite du combat de Rhamanié, il est chargé de fortifier et de défendre le faubourg de Ghizé, contre l'armée anglaise et le capitan-pacha, qu'il parvient à contenir et à intimider. Dans le même temps on le vit à El-han-ka, avec sa brigade et une batterie d'artillerie, soutenir pendant 6 heures de retraite, les efforts de l'armée du grand-visir. Élevé au grade de général de division à la promotion d'Austerlitz, où il s'était fait remarquer dans l'attaque et à la défense du plateau de Prasen et du village de Solkolnitz. Commandant de Vienne à l'époque de l'évacuation, il sauva cette ville de grands malheurs, par sa fermeté et son activité. A la bataille d'Auerstaëdt, il commandait la 1re division du 3me corps, qui y fit des prodiges; à Czarnowo, il culbuta dans un combat de nuit le corps de Tolstoi-Ostermann, retranché dans une forte position; il prit part aux batailles de Nasielsk, de Golimin, de Preuss-Eylau, où il renversa par la plus vigoureuse attaque l'aile gauche de l'armée russe; à Allenstein, il soutient chaque jour des combats, que terminent les batailles d'Helsberg, de Friedland et la paix de Tilsitt. Enfin cette campagne mémorable le plaça au premier rang des généraux de la grande-armée. Il reçut en récompense les titres de grand-officier de la légion-d'honneur, de comte de l'empire, de commandeur de l'ordre de Saint-Henri de Saxe; enfin une dotation de 50,000 francs de rentes. En 1809, après le combat de Rhor, sa division forçant le pont en flammes de Landshut, il entre dans cette ville remplie des parcs ennemis; à Wagram, sa division, sur deux lignes de colonnes d'attaque, sous la mitraille de 50 bouches à feu, à travers la cavalerie ennemie, gravit dans quelques instans le plateau que couvrait et défendait le corps de Rosemberg, et se trouve sur le flanc gauche de l'armée autrichienne forcée à la retraite. Après cette campagne, sa dotation fut augmentée de dix mille francs de rente, et à la création de l'ordre de la Réunion, il en reçut le grand-cordon. En 1812, il passe le premier le Niémen, à la tête de cette division toujours victorieuse, qui, à Smolensk, dans moins d'un quart d'heure et d'un seul jet, poussa l'ennemi derrière ses murailles; à la Moskowa, elle attaqua « le taureau par les cornes, » suivant l'expression pittoresque de l'empereur, en enlevant la grande batterie. Dans presque toutes les batailles, il avait eu des chevaux tués sous lui, et avait reçu des blessures plus ou moins graves; mais à l'attaque de ce redoutable retranchement, il eut la mâchoire fracassée d'un biscaïen; cependant il ne cède

que quelques jours le commandement de sa division, et bientôt on le voit traverser à sa tête les armées russes dans les batailles de Wiasma, de Crasnoé, de la Bérézina, commandant par signes et par l'exemple. Le vice-roi d'Italie, le prince Eugène (*voy.* BEAUHARNAIS), lui avait envoyé le lendemain de la bataille de la Moskowa, la décoration de commandeur de l'ordre de la couronne de Fer. Le général Morand rentre en campagne en 1813, en qualité de commandant de la 1re division du 4me corps; on sait quelle part ce corps d'armée eut aux succès des batailles de Lutzen, en se portant sur les derrières de l'ennemi; de Bautzen, par sa vigoureuse attaque sur le centre de l'armée prussienne. A Wartenbourg, le général Blücher laissa 6,000 morts devant ce faible corps qui l'arrêta un jour entier. A Dennevitz, la division Morand soutint l'effort de toute l'armée prussienne; à Léipsick, elle défend à Outrana la digue, seul chemin de retraite; rouvre le 18 la communication, culbute et fait prisonnier tout ce qui lui résiste; rétablit le pont de Weizenfels; arrête l'ennemi au défilé de Coensen, et surprend à Hanau l'armée bavaroise débouchant sur le pont du Mein : le général Wrède et une partie de son état-major y restent morts ou blessés, et son armée ne peut passer que le lendemain. Promu, au mois de décembre 1815, au commandement en chef du 4me corps, le général Morand se trouve bloqué dans la forteresse de Mayence, sans argent, sans ressources, sans hôpitaux suffisans, son armée en proie à une contagion dévorante, qui quelquefois ne laisse pas assez d'hommes pour fournir les postes avancés, de grands travaux à faire aux fortifications, du blé et des chevaux pour toute subsistance; enfin, tous les besoins, tous les obstacles, tous les fléaux à vaincre; ils furent surmontés. La place était armée, les fortifications en état, et la santé rétablie, lorsqu'il fallut, sans combat, la rendre à l'ennemi. La famille des Bourbons rétablie sur le trône de France, en 1814, le roi donna au général Morand la croix de chevalier de Saint-Louis. En 1815, Napoléon le nomma son aide-de-camp, colonel des chasseurs à pied et des voltigeurs de la garde, et pair de France, après lui avoir confié le commandement supérieur des 12me, 13me, 21me et 22me divisions militaires, avec de grands pouvoirs. Une proclamation qu'en cette qualité il publia à Nantes, servit de prétexte pour le faire condamner à mort par contumace, par le conseil de guerre de la Rochelle, le 29 août 1816. Rentré en France, le conseil de guerre de Strasbourg annula ce jugement, le 6 juin 1819. L'étranger donna au général Morand proscrit, de nombreux témoignages de l'estime et de la considération que son désintéressement, sa justice et la discipline de ses troupes lui avaient méritées pendant la guerre; des services aussi éclatans ne l'ont pas empêché d'être compris au nombre des 200 officiers-généraux mis en retraite le 2 décembre 1824.

PÉBORDE (LE BARON), premier médecin-chirurgien de Joachim Napoléon, roi de Naples (*voy.* MURAT), ancien inspecteur-général,

chef du service de santé des armées de terre et de mer, et des hôpitaux civils, officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, commandeur de l'ordre royal des Deux-Siciles et de la Fidélité, de la société médicale de Paris, de l'académie de Madrid, de l'institut de Naples, etc., est né à Habas, département des Landes, en 1773. Après avoir terminé ses premières études au collége de Lescar, sous le P. Marsan, et sa physique à Pau, en Béarn, sous dom Esterac, bénédictin, il fut reçu maître ès-arts dans cette université. A son arrivée à Paris, fort jeune encore, il fut présenté par son parent, M. Lacoste, ministre de la marine de Louis XVI, au célèbre Vicq-d'Azyr, médecin de la reine. Ce savant illustre l'accueillit avec bienveillance, fut son premier protecteur et son guide dans l'étude d'une science, dont les premiers pas sont pénibles. Vicq-d'Azyr le recommanda aux professeurs Desault et Corvisart, aux soins desquels il se plaît à rendre justice. Le premier le reçut comme élève externe à l'Hôtel-Dieu de Paris, et par la suite l'éleva au grade de chirurgien interne. C'est à cette époque que son maître en chirurgie lui accorda spécialement la permission de se livrer à l'étude de la médecine et de suivre à l'hôpital de la charité, les leçons de clinique interne de Corvisart, fondateur de cette école célèbre; mais bientôt après Chaumette, procureur de la commune de Paris, fit fermer cette école, la première et l'unique dans son genre, et les élèves furent privés des leçons de leur professeur: (à cette époque de la révolution, l'enseignement de l'art de guérir était détruit; l'anatomie, la chirurgie et la médecine ne comptaient plus pour ses oracles, que deux hommes célèbres, Desault et Corvisart. C'est de leurs écoles que sont sortis tant d'élèves distingués, qui ont illustré les écoles de médecine, les armées et l'Europe.) C'est aux sollicitations réitérées de M. Péborde, auprès des membres de la commune de Paris, que le professeur Corvisart dut sa réintégration à l'hôpital de la charité. C'est de cette époque mémorable que date l'amitié dont il fut honoré par son maître, qui le reçut depuis cette circonstance dans son intimité. A la fin de 1792, M. Péborde fut nommé par les suffrages des citoyens de sa commune natale pour aller défendre les frontières contre les émigrés. Néanmoins, M. Péborde devint bientôt suspect, parce que son frère aîné, Jean Pierre Péborde, avait émigré et était médecin dans l'armée des princes français, où il mourut. Lorsque Desault fut enlevé à ses élèves et jeté dans les prisons du Luxembourg (le 28 floréal-17 mars 1794), M. Péborde fut arrêté, et partagea le sort de son maître, qui heureusement pour l'humanité fut bientôt rendu à la liberté. M. Péborde, au contraire, fut transféré le 5 thermidor dans les cachots de la conciergerie, où il fut attaqué du typhus des prisons; c'est à cette maladie presque toujours mortelle qu'il dut son existence. Il recouvra la liberté (le 19 vendémiaire, 10 octobre 1794, après la révolution du 9 thermidor), et fut reçu avec bienveillance par Desault et Corvisart. Le

premier le réintégra dans sa place et dans son rang à l'Hôtel-Dieu. Lié d'amitié avec Bichat, il se livra de nouveau à l'étude de l'anatomie, et recueillit sous Desault des observations de chirurgie-pratique qui ont été consignées dans le journal; il a donné depuis dans celui de M. Leroux et Boyer, des *Observations sur les anévrismes du cœur*. Il va faire paraître un recueil d'*Observations sur la maladie qui, en 1809, attaqua l'armée campée sur la côte malsaine de Cume, et en 1810, en Calabre, près de Scylla et de Reggio*, etc. A la mort de Desault, M. Péborde défendit avec énergie la mémoire de son bienfaiteur, contre son successeur, qui s'était laissé influencer par un homme dont il eut bientôt sujet de se plaindre. M. Péborde quitta l'Hôtel-Dieu dans cette circonstance, pour suivre exclusivement les leçons de Corvisart, qui le lança dans la pratique de la ville. Lorsque Corvisart parvint à la place éminente qu'il a occupée si dignement auprès de l'empereur, M. Péborde fut placé avant tous ses camarades comme médecin-chirurgien du prince Louis Bonaparte, du grand-duc de Berg (*voy.* MURAT), et du maréchal Lannes. Après la levée du camp de Boulogne, M. Péborde fit la campagne de 1805, avec le grand-duc de Berg et le maréchal Lannes. Il fut attaché au grand état-major de la cavalerie, il se distingua par son activité et son zèle à porter des secours aux blessés de l'avant-garde. C'est à Nuremberg, Wirtingen, Amsteten, Hollabum, Ulm, et à la bataille d'Austerlitz, qu'il rendit les plus grands services à l'armée. A la fin de cette mémorable campagne, le grand-duc l'attacha à sa fortune, et M. Péborde a partagé depuis les fatigues et la gloire des armées. Il fit, en 1806 et 1807, les campagnes de Prusse et de Pologne; il eut toujours la même activité et autant de zèle à Jéna, à Erfurt, à Zedredenik, à Prentslaw, à Golimin, à Hoff, à la bataille d'Eylau, à Heilsberg, et devant Kœnisberg, où il donna les plus grandes preuves de bravoure en s'exposant à tous les dangers en allant panser les blessés dans les combats. Les maréchaux Augereau, Lannes, Victor, les généraux Saint-Sulpice, d'Haupoult, Bordesoult, et nombre d'officiers et soldats, furent soignés par lui. Il fut décoré de la croix de la légion-d'honneur en récompense de ses services. Après la paix de Tilsitt, M. Péborde resta auprès du duc de Montebello, malade des suites de ses blessures, et revint à Paris avec cet illustre guerrier, qui lui conservait de la reconnaissance et de l'amitié. M. Péborde accompagna, en 1808, le grand-duc de Berg, généralissime de l'armée d'Espagne; il se lia d'amitié avec le docteur Luxenriaga, qui le fit recevoir membre de l'académie de Madrid. Les blessés de la malheureuse journée du 2 mai furent en partie soignés par M. Péborde. Il donna une preuve particulière de son amitié au docteur Lherminier, médecin de l'empereur, qui, au moment de l'attaque par les Espagnols, se trouvait éloigné et séparé de l'armée; il prit un détachement de la compagnie Basque, se porta au logement de son ami, et le ramena au mi-

lieu de l'armée. Le grand-duc de Berg fut attaqué dans Madrid d'une maladie grave; on fit courir le bruit dans la ville et dans l'armée, qu'il avait été empoisonné : ce bruit se propagea jusqu'à Bayonne, et vint frapper même l'imagination du duc, qui en effet se crut perdu. La position de M. Péborde devint difficile et délicate ; la maladie fut longue et opiniâtre ; les forces du malade s'épuisaient de jour en jour, le mal empirait et la vie ne tenait qu'à un fil. M. Péborde ne pouvait plus abandonner le chevet du lit du prince malade, et il était occupé sans cesse à calmer une imagination toujours frappée par l'idée du poison. Le prince Murat était doué d'une sensibilité extraordinaire; il possédait toutes les belles qualités de l'âme, il ne connut jamais l'esprit de vengeance. Bon père, malheureux époux, éloigné de ses enfans, qu'il idolâtrait, accablé de douleur et par les angoisses d'une vie insupportable, la nostalgie se déclara avec les symptômes les plus graves. Il fut obligé d'abandonner pour toujours l'Espagne, et ne recouvra la santé que long-temps après. A l'avénement de Joachim Murat au trône de Naples, en 1808, M. Péborde accompagna ce prince dans son royaume ; il fut décoré de l'ordre royal des Deux-Siciles, nommé premier médecin-chirurgien du roi, inspecteur-général, chef du service de santé des armées de terre et de mer, ainsi que des hôpitaux civils du royaume; il organisa le service de santé de l'armée, de la garde royale et des hôpitaux. Le roi, l'ayant chargé spécialement de la surveillance de l'administration de ces établissemens, M. Péborde profita de la confiance du monarque pour réprimer les abus véritablement prodigieux dans l'administration des hôpitaux, placée dans d'autres mains que celles intéressées à la guérison des malades. Il saisit cette occasion favorable pour relever le corps des officiers de santé de l'armée, qui dès-lors ne fut plus soumis à la bureaucratie comme en France. Dans une promotion de l'ordre des Deux-Siciles, on n'avait pas jugé convenable d'y comprendre les médecins et chirurgiens de l'armée (les Napolitains ne les en croyaient pas dignes); M. Péborde répara cette injustice, et, par un rapport qu'il fit au roi, obtint des décorations pour les officiers de santé, qui s'étaient le plus distingués dans leur service. Le régime des hôpitaux du royaume de Naples lui est redevable de son amélioration, et le dépôt de mendicité lui doit sa création. M. Péborde fut puissamment secondé par la philanthropie de Zurlo, ministre de l'intérieur et du général français Tugny, ministre de la guerre. L'*Albergo dei pauveri* fut réparée par leurs soins, rien ne fut négligé pour le rendre salubre et logeable. La classe nombreuse des Lazzaroni, des pauvres et des enfans, y trouva un asile, du travail, des vêtemens et des vivres. Ces monumens, plus durables que la gloire, sont dus à la munificence de Joachim-Napoléon, et attestent sa sollicitude paternelle pour un peuple qu'il avait été appelé à gouverner. M. Péborde fit, en 1810, la campagne des Calabres avec

l'armée française; il fit établir un hôpital à Reggio, et en dirigea le service pendant le campement des troupes. Au combat de Bagnara, la division du général Partonnaux fut attaquée vivement par les Anglais, le roi y envoya son médecin porter des secours de l'art aux blessés, et en allant remplir cette honorable mission, son cheval fut blessé d'un coup de mitraille. M. Péborde fut très-utile à cette division pendant le combat. Il ne cessa de donner des preuves de dévouement au roi et à l'armée dans le cours de la campagne. Le roi de Naples prit, en mars 1812, le commandement de toute la cavalerie de l'armée de Russie; M. Péborde fit toute cette campagne à jamais mémorable avec un zèle infatigable et la plus grande activité. Les blessés de l'avant-garde, des combats d'Ostrowno, de Witepsk, de la Dwina, de Smolensk, reçurent de lui les premiers secours. C'est sur le champ de bataille de la Moskowa qu'il donna les plus grandes preuves de sang-froid, en se portant au milieu des combattans pour panser les généraux Belliard, Bordesoult, Desaix, Pajol, Romeuf, et autres officiers et soldats. M. Péborde a reçu un témoignage de justice et de reconnaissance des généraux avec lesquels il a fait les campagnes, lorsqu'à sa rentrée de l'armée de Naples, il éprouva des difficultés au ministère de la guerre, pour y faire reconnaître ses titres et ses services dans les armées françaises. Les généraux auxquels il avait prodigué des soins désintéressés écrivirent en sa faveur, et justice lui fut rendue. Il entra à Moskou, le 14 septembre, avec l'avant-garde, et fut chargé par le roi de Naples de réunir tous les blessés russes, qui se trouvaient dans cette grande cité. Il suivit le roi avec son avant-garde, au-delà de Moskou, et fut d'un grand secours à ce prince, lorsqu'il fut blessé à Cesnisna, sur la route de Kalonga, et aux généraux Lahoussaye et Excelmans. M. Péborde résista à toutes les fatigues de cette terrible campagne; il fit la retraite avec cet *escadron sacré*, que commandait Joachim; il trouva dans son courage la force de secourir tant d'infortunés dans cette désastreuse retraite. Le passage de la Bérésina lui procura une occasion de se distinguer; il fut envoyé par l'empereur auprès du maréchal Oudinot, blessé grièvement, et aida le brave Larrey, dans l'amputation de la cuisse, qu'il fit au général Zajoncheck, aujourd'hui vice-roi de Pologne. Promu au grade d'officier de la légion-d'honneur (pour la seconde fois le 5 décembre), il reçut la croix de commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, et fut créé baron. M. Péborde quitta l'armée à Posen, le 17 janvier, et accompagna à Naples le roi, attaqué de maladie, suite des fatigues de la guerre. En 1813, le baron Péborde rejoignit en Saxe la grande-armée avec le roi de Naples; il se trouva aux batailles de Dresde, de Vachau et Léipsick, où il prodigua des soins aux blessés de ces mémorables journées. Après la retraite de la Saxe, il accompagna le roi de Naples dans ses états, et rentré en France avec ce prince, après la défection de l'armée napolitaine, il suivit Joachim à Can-

nes et à Toulon, et, lorsqu'il fut réduit à se cacher dans une petite maison de campagne, M. Péborde le conduisit dans sa retraite avec Joseph Bonafoux, capitaine de frégate, neveu du roi. Ils allaient passer les nuits avec le prince pour lui porter des nouvelles et lui donner les consolations de l'amitié. Une nuit que M. Péborde allait, avec le général Rossetti, visiter Joachim, ils remarquèrent qu'ils étaient observés; ils se détournèrent alors de leur route, et surpris ensuite par une tempête épouvantable, ils perdirent la voie, qu'ils ne purent retrouver que lorsque le jour reparut: c'est la dernière fois que M. Péborde vit le roi. Joachim ayant appris qu'un officier, porteur des dépêches de Fouché, ministre de la police, avait été arrêté au Bausset et reconduit à Marseille, pressa vivement M. Péborde de se rendre à Marseille, persuadé qu'à l'aide des parens de Mme Péborde, née dans cette ville, il lui serait possible d'avoir quelques renseignemens. M. Péborde partit après avoir témoigné au roi toute son inquiétude sur la situation critique où il le laissait. Il arriva près de Marseille, à Saint-Geniès, maison de campagne de sa belle-mère; presque aussitôt il fut mandé dans les bureaux de la police, où on l'interrogea avec égard; on lui communiqua même les dépêches du ministre de la police, en lui faisant remarquer que l'existence du roi, celle de sa famille et la sienne propre, étaient en péril, et que le seul moyen de soustraire le prince au danger qui le menaçait, était de faire connaître sa retraite, où on lui porterait des passeports pour se rendre auprès de la reine, en Autriche. M. Péborde, craignant de mal servir son bienfaiteur en se prêtant à ces offres officieuses, déclara formellement qu'il ignorait sa retraite. On lui ordonna alors de quitter la ville en vingt-quatre heures, et de se rendre dans son département. On présuma de cette dénégation que le roi pouvait être caché dans la maison de campagne de Saint-Geniès ou dans celle de Marseille. On fit, en conséquence, cerner les deux maisons pendant la nuit par des troupes; ces recherches furent infructueuses. M. Péborde avait fidèlement rempli sa mission; mais étant à Marseille sous une surveillance sévère, il ne lui était plus permis de revenir à Toulon; il se décida à écrire par la poste à une personne de confiance de Toulon, qui communiqua à Joachim le contenu de la lettre. Le ministre Fouché engageait le roi à quitter le séjour de la Provence, qui devenait de jour en jour plus dangereux pour l'existence de ce prince, et à s'embarquer pour le Hâvre, où il recevrait de nouvelles instructions. Le roi goûta cette proposition; on fréta dans le port de Toulon, aux frais de Joachim, un bâtiment pour ce voyage; le bâtiment arriva au Hâvre; mais ce malheureux prince fut la seule personne qui ne profita point de cette embarcation. (*Voy.* l'article Murat.) Nous devons ajouter qu'il paraît constant que ce fut la lettre de M. Péborde qui fit prendre à Joachim la détermination de s'embarquer pour se rendre au Hâvre, et non le duc de Roccaro-

mana, son grand-écuyer, comme nous l'avons dit à l'article Murat. Le baron Péborde s'est retiré dans sa famille, à Habas; il jouit d'un traitement de non activité, et exerce avec distinction, mais gratuitement, la médecine et la chirurgie. Il emploie ses loisirs à l'agriculture.

PERROT (Michel-Aristide), géographe, membre de la société royale académique des sciences, de celle de géographie, de l'athénée des arts, etc.; né à Paris le 24 mai 1793, est élève de l'ingénieur géographe Poirson. Après avoir fait les dernières campagnes dans l'arme du génie, à laquelle il est encore attaché, M. Perrot s'est livré particulièrement à des travaux géographiques. En 1819, il a publié un almanach qui a fait une certaine sensation; il porte pour titre : *une Victoire par jour*, et présente la date de 365 batailles gagnées par les Français, de 1792 à 1815; vers ce temps a paru la *Collection historique des ordres de chevalerie*, 1 vol. in-4° avec 40 planches, dessinées et gravées par le même auteur. Depuis, M. Perrot a attaché son nom à plusieurs ouvrages de géographie remarquables, le *Tableau statistique de la France*, qui a obtenu du succès; le *nouvel Atlas des départemens de la France*, plusieurs atlas d'éducation, des *modèles de topographie*, un grand nombre de cartes qui accompagnent plusieurs ouvrages, une belle carte de la *route du Simplom*, un itinéraire portatif de la France, etc., etc.; enfin en ce moment (1825), M. Perrot dresse le bel atlas qui doit accompagner l'histoire des ducs de Bourgogne, de M. de Barente.

PIPELET (Jean-Baptiste), docteur en médecine, naquit à Paris, le 6 septembre 1759. Il fit ses premières études au collége Mazarin, et les termina avec distinction à l'âge de 16 ans. Issu d'un père justement célèbre et directeur de l'académie de chirurgie, M. Pipelet, après avoir été reçu avocat, se livra à l'étude de l'anatomie et de la chirurgie. Sous les célèbres praticiens, Louis et Desault, qui tous deux le prirent en amitié, il fit de rapides progrès; le 7 septembre 1785, il obtint le grade de docteur en médecine, et devint maître en chirurgie le 22 mars 1786. M. Pipelet père, qui dans le traitement des hernies avait acquis beaucoup de réputation, désira que son fils cultivât spécialement cette partie de l'art de guérir, et M. Pipelet lui succéda d'une manière honorable. Long-temps il remplit les fonctions de chirurgien du roi au Châtelet, et y donna des preuves de son instruction en médecine légale. Il fut reçu successivement chirurgien herniaire de la famille royale, membre de l'académie de médecine de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes. Pendant la révolution, le jeune et malheureux dauphin, renfermé au Temple, reçut les soins de M. Pipelet. Les événemens qui se succédèrent alors, le privèrent de ses titres; mais à la restauration en 1814, ils lui furent rendus, et il obtint une pension du roi en récompense de ses services. En 1813, par suite de circonstances particulières, M. Pipelet s'était fixé à Tours, où il mourut le 13 décembre 1823, dans

la 64e année de son âge. M. Pipelet est l'auteur du *Manuel des personnes affectées de hernies*, 1 vol. in-12, Paris, 1805, et d'un ouvrage intitulé : *Cours théorique et pratique de l'art de traiter les hernies et les vices de conformation*. Ce cours, où M. Pipelet présente le résultat de ses travaux et de ceux de son père, forme 3 vol. in-8°, avec planches in-4°. La famille de ce praticien se propose de le publier prochainement.

PONCE-CAMUS (Marie-Nicolas), peintre d'histoire, est né à Paris, en 1776; il commença ses études au collége des Quatre-Nations : elles furent interrompues à cette époque de la révolution, où les colléges furent suspendus. Son père, voulant en faire un praticien, le plaça chez un notaire ; mais le jeune clerc était entraîné par son penchant pour les arts du dessin, et il obtint enfin de sa famille la permission de s'y livrer entièrement. Après avoir acquis les élémens de l'art, il fut admis dans l'école de David, et continua ses études jusqu'au moment où il dut partir pour les armées. Il fit une campagne, et revint dans ses foyers, sur l'ordre du directoire, pour y reprendre ses études à l'école de David. Les devoirs de citoyen remplirent aussi quelques instans de sa jeunesse; il fut nommé, à différentes époques, officier de la garde nationale. En l'an 6 (1798), il exposa pour la première fois, au salon, quelques portraits qui le firent remarquer de ses compétiteurs; à l'exposition suivante, il mit un tableau, portraits historiés, représentant les *Jeux de l'enfance*. Son tableau de *l'abbé de L'Epée* fut exposé en 1802. Le genre de ses études le portait à un style plus relevé; il choisit son sujet dans l'histoire du bas-empire, dont les costumes se rapprochaient plus des anciens, et composa son *Eginard et Imma*, qui fut exposé au salon de 1804 : cet ouvrage lui mérita un prix d'encouragement. A l'exposition suivante, il donna son tableau de *Rollon et Poppa*, qui lui valut un nouveau prix. L'un des peintres nommés par l'empereur Napoléon pour faire les portraits historiés des maréchaux de France, il fut chargé d'exécuter celui du maréchal *Mortier, duc de Trévise*, qui, aujourd'hui, est un de ceux qui décorent la salle des maréchaux au palais des Tuileries. En 1808, il exposa *l'empereur Napoléon au tombeau du grand Frédéric*, tableau qui fut demandé et acheté par l'empereur, dont il recueillit les suffrages en même temps qu'il obtint ceux du public. Immédiatement après, il fit son tableau de *Napoléon à Osterode*, d'après la demande qui lui en fut faite par ordre de ce prince: cet ouvrage lui valut un nouveau prix au salon de 1810. Il exposa, en 1812, l'*entrevue de l'empereur Napoléon et du prince Charles*, et se fit aussi remarquer par nombre de portraits en pied. Au salon suivant, il exposa son tableau de *la mort de Jacques Delille* et plusieurs portraits. La philosophie applaudit à son tableau d'*Evandre*, qu'il exposa en 1817; il fit voir dans cette production qu'il avait su profiter des leçons du grand peintre, son maître, et que le restaurateur du bon goût en peinture, par la bonne direction qu'il avait donnée

à ses études, lui avait inculqué les moyens de traiter également le haut style du genre héroïque. Il a fait beaucoup de compositions pour différens ouvrages, ainsi que quelques tableaux de chevalet, qui sont répandus dans différens cabinets, tant en France qu'à l'étranger. En 1819, on ne lui permit pas d'exposer au salon le tableau qu'il venait de terminer, représentant *Alexandre visitant Apelles* : les allusions qu'on crut y remarquer eurent pour cause la première destination des personnages dans la composition ; on les prit pour motif de son exclusion : il n'en montra pas moins son ouvrage au public dans un lieu particulier, où il fit son exposition, et n'en recueillit que plus positivement les suffrages qu'il méritait. Cependant les soins empressés de ses amis, le suffrage de son maître (qui du lieu de son exil témoigna le plus vif intérêt et l'attachement le plus tendre à cet élève, le seul parmi les plus remarquables de cet illustre maître qu'un sort malencontreux avait poursuivi), le dédommagèrent de l'injustice qu'on lui faisait éprouver en le privant des faveurs accordées à tant d'autres. On regrette de ne plus voir de tableaux d'histoire sortir de son pinceau ; peut-être la conduite singulière que l'on avait tenue à son égard l'empêcha-t-elle de ne donner aux expositions suivantes que des portraits: ils lui attirèrent néanmoins, de la part du public et des amateurs, l'accueil le plus favorable que puisse recevoir un peintre après plus de 20 ans de réputation.

PLANCHER, DIT VALCOUR (LOUIS-PIERRE), homme de lettres, naquit en 1751, à Saint-Pierre-sur-Dive, département du Calvados, et non à Mortagne, comme le dit une notice placée en tête d'un de ses ouvrages posthumes; il fut l'un des plus ardens défenseurs de nos libertés publiques pendant la révolution. Rédacteur du journal l'*Indépendant*, sous le directoire-exécutif, il a été longtemps en butte à la haine de cette autorité, surtout après la révolution du 18 fructidor, et il se passait peu de semaines sans que l'*Indépendant*, dans lequel tous les abus d'autorité, les actes inconstitutionnels et illégaux étaient sévèrement signalés, ne fût saisi et suspendu. Vif, ardent, spirituel et instruit, Plancher-Valcour avait su rendre son journal extrêmement piquant. En général les ouvrages de ce littérateur, dont quelques-uns portent le nom d'*Aristide-Valcour*, sont empreints de cette originalité qui faisait la base de son caractère, et qui d'ailleurs n'excluait pas la profondeur, ainsi que le prouvent tels chapitres de ses romans, qui sont quelquefois de véritables dissertations historiques ou d'économie publique. En l'an 7, Plancher-Valcour fut élu juge-de-paix par les citoyens du 5ᵉ arrondissement de Paris, qui n'eurent qu'à se louer de leur choix pendant tout le temps qu'il en exerça les fonctions. Il mourut à Belleville, près Paris, le 28 février 1815. Ses principaux ouvrages sont : 1° le journal l'*Indépendant*, dont nous avons parlé, et dont il a publié plusieurs volumes ; 2° les Petits Montagnards, vaudeville en 1 acte, 1793 : jolie pièce de circonstance, dont le vaudeville final, *Heureux Habitans des montagnes,*

etc., fut chanté dans toute la France. 3° La Discipline républicaine, fait historique en 1 acte, 1794: c'est le trait célébré aussi par Lebrun, dans une de ses belles odes républicaines, de ces militaires qui, retenus en prison pour cause d'indiscipline, demandent à en sortir un jour d'affaire, et y rentrent d'eux-mêmes après le combat. 4° Le Consistoire ou l'Esprit de l'Eglise, poëme en 4 chants, in-8°; 5° le Singe de La Fontaine, conte en vers, 2 vol. in-8°; 6° Colin-Maillard, ou mes Caravanes, roman, 4 vol. in-12; 7° Edouard et Elfride, ou la Comtesse de Salisbury, roman historique du 14e siècle, 3 vol. in-12; 8° Marguerite de Rodolphe, ou l'Orpheline du prince, 5 vol. in-12; 9° Odette ou la Petite Reine, etc., 4 vol. in-12. 10° En société : Annales du crime et de l'innocence, ou Choix de causes célèbres anciennes et modernes, 20 volumes in-12; 11° enfin plusieurs autres ouvrages moins importans, comme chansons, pamphlets, etc.

PLANCHER (N.), frère aîné du précédent, naquit à Saint-Pierre-sur-Dive; il entra dans la carrière du barreau, et se fit recevoir avocat à Caën, où il est décédé en 1805. Plancher est auteur de plusieurs pièces de poésies, parmi lesquelles on remarque une *Ode à Louis XVI, restaurateur de la liberté française*, Lisieux, 1791, in-8°.

REZZONICO (Charles-Gaston, comte della Torre di), naquit en 1742, à Côme, d'une famille que l'on croit descendue des *Torriani*, qui gouvernèrent la Lombardie avant les *Visconti*. Son père, employé à la cour de Parme, l'attira auprès de lui pour le placer dans le collége de cette ville. Il y fit ses études sous Bettinelli, qui lui communiqua le goût et l'art de faire des vers. A l'âge de 18 ans, le jeune Rezzonico entreprit de traduire du grec la Batracomyomachie d'Homère, et les Amours de Héro et Léandre de Musée. Reçu page à la cour de Charles III, il préféra la vie agitée et errante d'un voyageur à la noble oisiveté d'un courtisan : il visita successivement l'Italie, la France et l'Angleterre, dont il a laissé des relations très-intéressantes sous le rapport des antiquités et des arts. On ne lira pas sans profit les observations dont il les a enrichies, sur les monumens de Vérone, sur les musées et les bibliothéques de Florence; sur les institutions, les établissemens et les manufactures de l'Angleterre. Il rend compte du fameux procès de Hastings, aux débats duquel il assista, et où il vit *citer par les communes, devant le tribunal des pairs, un homme qui en avait commandé trente millions aux Indes.* De tous ses voyages, les plus instructifs sont ceux de Naples, de Sicile et de Malte, remplis de détails curieux et piquans. En 1790, Rezzonico se trouvait à Rome lors du procès de Cagliostro : le désir de pénétrer dans les rêves cabalistiques de cet imposteur l'avait rapproché de lui, et l'enveloppa dans sa persécution. Le duc de Parme, esprit faible et bigot, lui retira toutes ses places, et ce ne fut qu'à la demande de la même cour de Rome, dont il s'était hâté de partager les

soupçons, qu'il le réhabilita quelque temps après. Rezzonico fut très-affecté de cette disgrâce : il chercha quelques distractions dans l'étude, en préférant celle des antiquités, qui devait l'occuper plus fortement. Le P. Paulin de Saint-Barthélemi, en revenant de ses missions du Malabar, avait publié, en 1792, son Système liturgico-mythologico-civil des Bramins, tiré des monumens indiens du musée de Borgia. Le comte Rezzonico, partisan des idées de Bailly et d'Hancarville, combattit les opinions de ce religieux, en soutenant que ces doctrines arcanes et ces systèmes théogoniques et cosmologiques nous viennent des Scythes, regardés par lui comme le plus ancien peuple, après le grand cataclisme, et comme la souche du genre humain. Rezzonico tempérait souvent la sévérité de ces discussions par les charmes de la poésie, dont il savait embellir les sujets les plus graves. Il osa revêtir de formes poétiques les recherches profondes de Condillac sur l'origine des idées, et sema de fleurs les traces du philosophe français, qu'il suivit sans s'égarer. Destiné à remplacer Frugoni à l'académie des beaux-arts de Parme, il en prononça l'éloge, dans lequel il fit l'apologie des vers *sciolti*, en répondant aux remarques de Barretti, qui les avait attaqués dans la *frusta letteraria*. Il présida ensuite à l'édition des œuvres complètes de son prédécesseur, et les enrichit d'un beau discours sur la poésie. On lui reproche avec raison d'avoir été trop indulgent dans le choix des poésies de Frugoni, qu'il aurait pu renfermer en trois ou quatre volumes, au lieu des dix qu'il nous a donnés. Le comte Rezzonico mourut à Naples, le 23 juin 1796. Ses ouvrages ont été publiés à Côme, 1815 et années suivantes, 8 vol. in-8°, précédés d'une notice sur sa vie et ses écrits.

RIBES (François), médecin, membre titulaire de l'académie royale de médecine, de plusieurs sociétés savantes et de la légion-d'honneur, est né à Bagnères-Adour, département des Hautes-Pyrénées, le 4 septembre 1770. Il commença de bonne heure l'étude de la médecine, et dès l'âge de 22 ans, il enseignait, comme professeur particulier, l'anatomie, la physiologie, la pathologie externe, les opérations chirurgicales et les accouchemens. Appelé aux armées, il fit onze campagnes, en qualité de chirurgien de la 1re division d'ambulance, établie près de l'empereur, qui commandait la grande-armée en personne. Cette ambulance était destinée à porter les premiers secours aux blessés. M. Ribes fut nommé chevalier de la légion-d'honneur à la bataille d'Eylau. De retour en France, après les campagnes de Russie et de Saxe, en 1814, il fut désigné, par MM. Corvisart et Boyer, pour accompagner le pape Pie VII, lors de sa rentrée en Italie. A son départ de Fontainebleau, le saint-père était très-souffrant; mais il était presque entièrement rétabli à son arrivée à Savonne. On a raconté, et ce fait mériterait confirmation, que, faisant une visite au pape avec M. Porta, son médecin ordinaire, le docteur Ribes annonça au saint-père qu'il

venait d'apprendre que le roi Murat était entré dans Rome, et avait pris possession de la ville au nom de sa sainteté; le pape aurait reçu cette nouvelle avec plaisir, et paru se tranquilliser sur le sort des Français qui se trouvaient dans ses états; mais après un instant de silence, il se serait mis à dire: « Je » sais pourquoi Joachim a fait cette » démarche; il désire avoir l'onc- » tion, mais il oublie que le roi » de Naples est en Sicile. » Peu après la première restauration (en 1814), M. Ribes fut nommé chirurgien par quartier du roi. Il a inséré un grand nombre de Mémoires, d'observations et d'articles, soit dans divers recueils périodiques, soit dans le Dictionnaire des sciences médicales. Il a prouvé, dans le Bulletin des sciences médicales, contre l'opinion de Scarpa, l'existence de l'anévrisme vrai ou par dilatation dans les artères des membres. A sa réception au doctorat, en 1803, il soutint sa thèse sur les mouvemens de la mâchoire inférieure. Il a publié une observation très-détaillée sur le cancer cérébriforme; un Mémoire sur la perte de la vue causée par la lésion de la branche externe du nerf frontal; un Mémoire sur la cure de l'anévrisme par l'application de la glace; une observation sur la maladie bleue; des recherches sur les membranes naturelles et accidentelles, sur les ganglions du nerf grand sympathique, sur les veines et leurs maladies. Il est un des premiers qui aient démontré que les veines forment en grande partie les tissus caverneux, et que ces vaisseaux ne sont pas étrangers à l'absorption. On connaît de lui les Mémoires suivans: Sur différentes parties de l'œil; sur quelques parties de l'oreille interne; sur les changemens qu'éprouvent les os des vieillards par les progrès de l'âge; sur l'action du baume de Copahu dans la gonorrhée et dans le testicule vénérien; sur l'orifice interne de la fistule à l'anus, et sur les moyens les plus simples de guérir cette maladie. Dans le Dictionnaire des sciences médicales, M. Ribes est l'auteur des articles sur les os des mâchoires et leurs maladies; sur les muscles; sur la myologie; sur la nécrose; sur les vaisseaux omphalo-mésentériques; sur le périnée et les maladies de cette région; sur la pupille; sur le rachis; sur la rate et ses maladies; sur la salive et les glandes salivaires; sur les symphyses; sur les vertèbres et leurs maladies, etc.

RIQUET (François-Joseph-Philippe), comte de Caraman, prince de Chimay, chevalier de Malte, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, surnuméraire dans les gardes-du-corps, compagnie de Noailles, lieutenant dans le régiment d'Esterhazy-hussards, aide-de-camp de son père, le comte de Caraman, commandant en chef de la Provence, en 1787, 1788 et 1789. Il fut blessé dans une émeute, à Aix, sur la place de l'hôtel-de-ville, à côté de son père, dont le chapeau fut enlevé par une pierre lancée d'une fenêtre. Sans s'occuper de la blessure qu'il venait de recevoir à la tête, il plaça son chapeau sur celle du comte, et, secondé par les autres aides-de-camp, il parvint à protéger sa retraite, et ensuite à arrêter la fureur des

troupes, qui voulaient venger leur chef. A son retour de Provence, il reçut, en récompense de ses services, le brevet de capitaine de cavalerie. Propriétaire de la principauté de Chimay, que son oncle lui a léguée en 1804, il porte aujourd'hui (1824), conformément aux coutumes du Hainaut, le titre de prince de Chimay, comme héritier et successeur légitime. Le roi des Pays-Bas, après lui avoir accordé des lettres d'indigénat, l'a nommé chambellan, membre de la première chambre des états-généraux, chevalier de l'ordre royal du Lion-Belgique, et bourgmester de la ville de Chimay. M. le comte de Caraman a épousé la fille du comte de Cabarrus, conseiller-d'état et ambassadeur du roi d'Espagne, Charles IV, ensuite ministre des finances du roi Joseph. Il a fondé, à Chimay, plusieurs établissemens utiles, et rétabli des usines abandonnées. Cette petite ville offre aujourd'hui, grâce à ses soins, toutes les ressources désirables pour l'éducation, pour le soulagement des malades, et même pour les arts agréables. Il a présidé long-temps les assemblées de canton, et a été élu membre du collége électoral de son département. Nommé, en 1809, chef de cohorte de gardes nationales lors du débarquement des Anglais à Flessingue, il rassembla, en peu de jours, huit cents hommes, et donna ainsi la preuve d'un entier dévouement pour la défense de son pays. Député du département des Ardennes à la chambre de 1815, M. de Caraman a mérité l'estime de ses commettans, à raison de ses opinions, sages et modérées, et il a rendu un service important à son département, en obtenant, par les plus pressantes sollicitations, une augmentation considérable dans la répartition des sommes accordées par le roi aux départemens occupés par les troupes étrangères. Il a, durant cette session, voté constamment avec la minorité, et il a publié, par la voie de la presse, son opinion sur diverses matières, entre autres sur l'amnistie qu'il demandait entière et sans restriction. Le canton de Chimay ayant été séparé de la France par le traité du 20 novembre 1815, le prince de Chimay a suivi le sort de ses propriétés. Il vient d'être nommé (1824) membre des états-généraux du royaume des Pays-Bas.

ROBERT (Hubert), peintre d'architecture et de paysages, membre de l'ancienne académie royale de peinture et sculpture, ancien garde des tableaux du roi, et conservateur du musée Napoléon, naquit en 1733, à Paris, et fit ses études au collége de Navarre. Ses dispositions pour la pratique des arts se manifestèrent de très-bonne heure contre le vœu de sa famille, qui le destinait à l'état ecclésiastique. Étant au collége, il traça au dos d'une copie de composition en grec, qui lui valut un prix, un dessin qui fixa tellement l'attention de l'abbé Lebatteux, son professeur, que celui-ci lui dit, dans l'enthousiasme, *Robert tu seras peintre!* Il garda le dessin, le fit encadrer, et ne le lui rendit, comme pour justifier sa prédiction, que le jour où Robert fut reçu membre de l'académie royale de peinture. Ses é-

tudes au collége de Navarre, terminées avec le plus grand succès, il partit, en 1753, pour Rome, où il resta douze années, et où il se lia d'amitié avec Natoire, directeur de l'école française, Fragonard, peintre, l'abbé de Saint-Non, amateur des arts, artiste lui-même, et auteur du célèbre *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, pour lequel Robert fit beaucoup de dessins, enfin avec plusieurs autres artistes distingués. Il dessina presque tous les monumens de cette contrée, si riche en objets d'arts, et il était déjà favorablement connu en Italie, lorsqu'il revint, en 1767, à Paris, où, sur les instances de ses amis, il composa un tableau destiné à le faire agréger à l'académie. On prétend cependant qu'il comptait si peu sur cet ouvrage, qu'il se disposait à repartir pour l'Italie; mais l'académie trouva le tableau tellement remarquable, qu'elle reçut l'auteur agrégé, et en même temps membre titulaire: innovation extrêmement flatteuse pour Robert. « Ce fut là, dit l'auteur d'une notice sur ce peintre, l'époque de la grande réputation de Robert, dans un genre de peinture qui lui était particulier, bien qu'il eût été traité avec succès, avant lui, par J. P. Parini; mais il avait l'art de donner à ses tableaux une physionomie si nouvelle et si particulière, par la manière de les composer, qu'on peut le considérer comme le créateur du genre qu'il avait adopté. Il fallait tout le génie de Robert pour intéresser le spectateur et fixer son attention sur des murs déchirés de vétusté, sur des chapiteaux renversés, des colonnes abattues et des statues brisées. Par la manière de les représenter sur la toile, il avait le rare talent d'animer ces débris, tristes restes des monumens des arts d'un grand peuple, et par là, de rappeler une foule de souvenirs. La couleur est agréable; son pinceau rempli de feu, et sa touche facile. Les nombreux tableaux qu'il a produits sont enrichis de groupes de figures toujours analogues aux sites qu'il a peints, et les épisodes dont il a embelli ses peintures portent l'empreinte de cette philosophie douce et gaie qui était le fond de son caractère, qui faisait tout le charme de la société. » Sa réputation avait déterminé, en 1782, l'impératrice Catherine II à lui faire offrir un traitement très-avantageux pour le fixer à Saint-Pétersbourg; il refusa, ne voulant pas quitter sa patrie, à laquelle il fut encore fidèle, même lorsque la révolution lui eût ravi ses places de conseiller de l'académie, de garde des tableaux du roi, et de dessinateur de tous les jardins royaux. Il refusa, en 1791, les nouvelles offres de l'impératrice, et se renferma dans son atelier, ne prenant aucune part aux mouvemens politiques. Sous le règne de la terreur, cette sage conduite ne put le soustraire à la proscription, et il fut enfermé pendant dix mois à Sainte-Pélagie. On rapporte que tout le temps de sa captivité, il conserva la sérénité de son âme et la gaîté de son caractère. « Il se levait à six heures du matin, peignait jusqu'à midi, et après le dîner, il jouait au balon, dans la cour, avec une

adresse étonnante. Avant d'avoir pu obtenir un petit local pour peindre, il peignait sur les assiettes dans lesquelles on apportait son dîner, sur sa table, sur le dessus de ses chaises; et lorsqu'il fut rendu à la liberté, il avait fait cinquante-trois tableaux, sans compter une quantité prodigieuse de dessins, que s'étaient disputés ses compagnons d'infortune. C'est pendant son séjour dans cette prison qu'il dessina le portrait de Roucher, que cet infortuné poète envoya, la veille de sa mort, à sa femme et à sa fille. Lorsque l'on transféra les prisonniers de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare, dans des charrettes découvertes, à la lueur des flambeaux, au milieu des cris de la populace, Robert ne fut occupé qu'à dessiner cette scène d'horreur, dont il fit un tableau très-remarquable. » Cette extrême ardeur pour le travail, qu'il conserva toute sa vie, cette avidité de vouloir tout observer pour s'instruire, faillirent lui être bien funestes, en visitant les catacombes pendant son séjour à Rome. Cet événement forme un des épisodes les plus touchans du poëme de l'*Imagination*, de l'abbé Delille. Robert mourut à Paris, le 15 avril 1808, dans la 75e année de son âge. Il était alors conservateur du musée Napoléon. On cite parmi ses principaux tableaux : 1° *Vue du pont du Gard*; 2° *le Tombeau de Marius*; 3° *le Temple de Vénus*; 4° *la Maison carrée de Nîmes*; 5° *l'Incendie de l'Hôtel-Dieu de Paris*; 6° *l'Escalier du Bernin*, au Vatican; 7° *les Catacombes* de Rome; 8° *des Bains publics*; 9° *les Ruines du château de Meudon*. « Il a fait, dit l'auteur de la notice que nous avons déjà citée, deux tableaux plus remarquables encore. Le premier, de la magnifique galerie du musée Napoléon, qui n'était alors que projetée, et dont il a fixé le plan pour joindre le palais des Tuileries avec celui du Louvre, par une galerie parallèle à celle qui existait du côté de la rivière. Robert, par cette invention ingénieuse, a fixé l'effet de l'admirable et riche perspective que présentera bientôt cet ensemble de merveilles dont l'empereur a ordonné l'exécution. Dans son second tableau, Robert s'est transporté à une période plus éloignée de nous que la plus longue durée des empires et des frêles ouvrages des hommes. Il a peint les ruines de ce même édifice, que son pinceau venait de consacrer à l'admiration de la postérité. Tout y paraît bouleversé; quelques masses seulement, quelques colonnes, dont la solidité a fatigué le temps, restent debout et conservent l'ordonnance de l'édifice que l'on doit à son génie créateur. C'est un autre aspect des mêmes lieux, une autre population, d'autres costumes; des voyageurs cherchent parmi ces riches débris quelques monumens de notre histoire. Le seul Apollon du Belvédère, que Paris doit aux conquêtes de Napoléon, éternel miracle des arts, est conservé tout entier, et semble éclairer ces belles ruines. On y peut reconnaître encore des fragmens précieux, derniers témoins de notre âge. » Il paraîtrait que la couronne pos-

sède de ce peintre dix-sept tableaux, dont deux font partie du musée du Louvre : ce sont ceux qui représentent une *Porte de ville*, pratiquée au milieu des ruines d'un temple; une *Statue en bronze sous un portique*, et dans le fond l'entrée d'un souterrain; les *Vues* placées dans les appartemens des ministères des finances, du trésor et de l'intérieur, dans le château de Fontainebleau, dans la galerie de Trianon, et à Meudon. On connaît aussi de cet artiste un joli recueil de paysages, ornés de monumens antiques, qu'il a dessinés et gravés, et que l'on désigne sous le titre de *Soirées de Rome*. Ils sont remarquables par un burin léger et facile. Robert a fait peu d'élèves; on cite parmi eux M. Vauzèle, que M. le comte de Laborde envoya en Espagne, pour y dessiner les monumens les plus remarquables. Les dessins de M. Vauzèle enrichissent le bel ouvrage que ce célèbre amateur des arts a publié. Vigée a donné, dans le Magazin encyclopédique (tom. III, p. 108, année 1808), une *Notice sur la vie et les ouvrages de Hubert Robert*.

ROBERT (Jean-François), peintre de paysages, l'un des artistes les plus distingués de la manufacture royale de Sèvres, est né à Chantilly, en 1778. Dès son enfance, il montra les plus heureuses dispositions pour la peinture. A l'âge de 14 ans, il remporta le premier prix de l'école gratuite de Chantilly, fondée par le prince de Condé. Les élèves qui l'obtenaient venaient à Paris étudier aux frais du même prince; mais la révolution empêcha que le jeune Robert pût jouir du bienfait attaché à cette institution. Sa famille, peu riche, fut dans l'impossibilité de lui faire continuer ses études, et pour n'être point à charge à ses parens, il entra comme élève à la manufacture de porcelaines de Chantilly. Lorsqu'il revint à Paris, pour se fortifier dans l'art où il était entraîné par un penchant invincible, la conscription de l'an 7 l'atteignit et le força de rejoindre un dépôt, d'où bientôt il partit pour l'armée. Après quelques années de service, M. Robert, qui avait même cultivé les arts au milieu des camps, sollicita et obtint son congé. A son retour dans la capitale, en 1807, il fut admis en même temps dans l'école de M. De Marne et à la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres. Là, il s'occupa à composer lui-même ses couleurs, étudia la chimie, et exécuta diverses peintures, qui dès-lors établirent sa réputation. Il suivit les chasses de l'empereur et les exécuta sur porcelaine. Le parc de Saint-Cloud fut le lieu qu'il choisit pour étudier des sites pittoresques, qu'il rendit avec une étonnante vérité et le fini le plus précieux. En 1812, il exposa au musée plusieurs tableaux qui furent achetés par l'impératrice Marie-Louise et par la grande-duchesse de Toscane, qui se l'attacha en qualité de peintre de paysages. M. Robert reçut une médaille à cette exposition. Peu après, il partit pour Florence, où il composa de nouveaux tableaux pour la grande-duchesse, près de laquelle, en 1814, il perdit son titre et les prérogatives qui y étaient at-

tachées. M. Robert revint en France, et reprit à Sèvres ses anciennes occupations. S. A. R. le duc de Berri fit, en 1819, l'acquisition des tableaux que cet artiste avait fournis à l'exposition, et le nomma son peintre de chasse. On doit à cet estimable artiste des peintures sur porcelaine fort estimées. Parmi les objets de grande dimension qu'il a exécutés, on remarque à la manufacture royale de Sèvres une table de quatre pieds de diamètre, où les châteaux royaux sont représentés sur porcelaine. M. Robert, lorsqu'on s'occupa en France de l'art de la lithographie, a dessiné sur pierre une foule de paysages qui l'ont placé au premier rang des lithographes; il est le seul peut-être qui ait donné dans les feuillés et les ciels la finesse des touches, le vaporeux des demi-teintes, qui font toute la difficulté de cet ingénieux procédé, dont les résultats, satisfaisans aujourd'hui, ont été si long-temps incertains.

ROBERT-DE-SAINT-VINCENT (LE VICOMTE PIERRE-AUGUSTIN), naquit à Paris, le 15 juillet 1725. Il succéda à son père, décédé conseiller au parlement de Paris, doyen des requêtes du Palais. Reçu conseiller le 22 janvier 1748, distribué successivement à la 5me chambre des enquêtes, et à la 3me depuis la réduction du nombre des offices de conseillers au parlement, il passa ensuite à la grand'-chambre. Lors de la dissolution des cours souveraines, il était, par ancienneté, le huitième conseiller de grand'chambre. Il fut connu pour être un zélé défenseur des droits de la monarchie et des libertés de l'église gallicane. Depuis long-temps il n'y avait pas d'affaires importantes au parlement qu'il ne fût un des membres des commissions formées *ad hoc*, et d'où sortirent ces célèbres remontrances au roi: plusieurs fois il en a été le rédacteur. Pendant quarante-deux ans de magistrature il a subi quatre exils. Le premier à Bourges, avec une section du parlement, depuis le 8 mai 1753 jusqu'au 4 septembre 1754; le deuxième à sa terre de Senard, près Montargis, du 26 juin 1757 au 1er septembre, même année; le troisième avec tous les membres du parlement, qui fut disséminé dans le ressort de la cour de Paris. La désignation de sa résidence fut la ville de Maurs, en Auvergne. Cet exil dura depuis le 21 janvier 1771 jusqu'au 9 novembre 1774; il fut cependant adouci par l'autorisation qu'il reçut, le 25 septembre 1773, de se rendre en sa terre de Senard. Le quatrième, du 15 août 1787, qualifié de translation du parlement à Troyes, lui fut commun avec tout le parlement. Il n'en a pas éprouvé d'autres, quoique la malveillance ou l'erreur ait fait dire qu'après la séance royale tenue par le roi au Palais-de-Justice, le 24 novembre 1787, il fut un des exilés en raison d'un discours qui est presqu'entièrement rapporté dans les *Annales françaises* de M. Sallier (1813, pag. 123). « Pendant tout le temps » que ce discours dura, rapporte » M. Sallier, le roi resta tourné » vers l'orateur, les yeux fixés sur » lui, l'écoutant avec attention et » bonté; il lui fit témoigner depuis » que cette franchise ne lui avait » pas déplu. » Un auteur contem-

porain (voy. *Des Orateurs et des écrivains politiques dans un gouvernement représentatif*, par le chevalier de Sade, 1813, pag. 121), traitant des beaux mouvemens oratoires qu'une inspiration subite dicte quelquefois à des hommes bien pénétrés de leur sujet, cite pour modèle ce discours : « La harangue ou la dissertation » politique que Robert de Saint-» Vincent improvisa dans cette » occasion porte le cachet des » chefs-d'œuvre de ce genre; elle est » également applicable dans tous » les temps, à tous les gouverne-» mens qui se voient dans les mê-» mes circonstances où se trouvait » le cabinet de Versailles en 1787. » Et plus haut : « Quelle éloquence, » par exemple, quelle profondeur, » quelle logique invincible, quels » résultats géométriques et quelles » prédictions alarmantes, qui, par » malheur, se sont réalisées de-» puis, ne trouve-t-on pas dans » ce discours! Un *ultra*, pair ou » député, eut pu le répéter, en » 1817, devant le corps-législatif, » auquel il appartenait, avec au-» tant de raison qu'il l'avait été » au parlement de Paris trente ans » auparavant, et selon les appa-» rences, il aurait les mêmes sui-» tes. Si mes compatriotes avaient » lu ce discours, et s'étaient péné-» trés, comme ils devraient le faire, » des grandes vérités qu'il conte-» nait, ils auraient depuis long-» temps lavé le parlement de Paris » des reproches trop légèrement ré-» pétés et accueillis, qu'on lui fait » en France, d'avoir demandé la » convocation des états-généraux. » Magistrat par devoir et par conscience, il en avait conservé les mœurs sévères, le respect dû au poste qu'il remplissait et les usages de l'ancienne magistrature. « Ce » magistrat, dit l'abbé Georget, » est connu par la rigidité de ses » principes et par une inflexibilité » de caractère qui ne ploie jamais » que devant la justice et la loi. » Une brochure intitulée : *la Cour plénière*, imprimée en 1778, le dépeint sous la dénomination du dieu *Terme*. C'est depuis cette inflexibilité et la chaleur de ses discussions, que ceux qui ne l'auraient connu que dans l'exercice des fonctions judiciaires eussent été presque autorisés à croire que cette espèce de rudesse lui aurait été habituelle. Dans l'intérieur de sa famille ou dans la société, c'était un homme aimable, et dont on recherchait l'entretien. Robert de Saint-Vincent, qui pendant une longue carrière avait coopéré à toutes les grandes discussions et décisions du parlement, notamment à celles relatives aux appels comme d'abus et à la suppression d'une société qui survivait à sa destruction, devait naturellement rencontrer des dépréciateurs, si ce n'étaient pas des ennemis. A différentes époques il en a rencontré : chez l'étranger même il a été exposé à en ressentir les effets. Un prince ecclésiastique d'Allemagne, influencé, avait, sur la fin du mois de septembre 1793, ordonné qu'il sortît de ses états, en raison de ses principes religieux, qui ne convenaient point à son altesse. Louis XVIII, alors régent, interposa sa médiation par lettre, dont nous rapportons les propres expressions : « J'ai appris avec peine, monsieur » et cousin, le désagrément qu'a-

» vait éprouvé M. Robert de Saint-» Vincent, conseiller au parlement » de Paris. Depuis que je me con-» nais, j'ai entendu parler de ce » magistrat comme un des plus » respectables, et depuis ma sortie » de France, j'ai mieux apprécié » ses vertus, dont le respect et la » pratique de notre religion fait la » base. J'espère que, mieux infor-» mée, V. A. S. lui rendra la jus-» tice que je crois qu'il mérite et » que je lui demande. » Robert de Saint-Vincent avait quitté la France à la fin de décembre 1790; il s'était rendu directement à Genève, dans l'espoir d'un retour très-prochain. Il était accompagné de son épouse, de son fils aîné et de M. Le Chanteur, son gendre, conseiller au parlement. Cette direction avait été concertée avec plusieurs autres membres du parlement de Paris, alors sur différens points du royaume, pour avoir la faculté de se rendre au premier avis, et sans obstacles, à Lyon, et d'y être sur cette extrémité du ressort du parlement de Paris, comme magistrats utiles au roi et à la France : elle l'était aussi avec les princes. De Chambéry, ils se seraient également rendus dans cette ville. Les événemens survenus à cette époque à Lyon ont fait évanouir ce projet. Robert de Saint-Vincent, conservant toujours l'espoir d'une restauration qu'il croyait plus prochaine qu'elle ne l'a été, est décédé à Brunswick, le 29 décembre 1799.

ROBERT DE SAINT-VINCENT (LE VICOMTE PIERRE-ANTOINE), fils aîné du précédent, est né à Paris, le 29 mai 1756. Il a été, le 13 août 1778, reçu conseiller au parlement de Paris : à ce titre il était du nombre des magistrats qui, par ordre du roi, se rendirent à Troyes, en août 1787, pour y exercer leurs fonctions. Les mêmes motifs qui avaient déterminé son père à sortir de France, lui ont fait un devoir de l'y accompagner. Un modèle de vertus magistrales, un nom estimé, le titre de vicomte, qui lui a été confirmé en sa personne par ordonnance du roi du 10 décembre 1817, telle est en substance ce que son père lui a transmis par héritage. Lors de la formation de l'université, M. de Fontanes l'avait appelé au lycée de Caën, en qualité de proviseur. Il a laissé dans cette ville des souvenirs flatteurs, de la confiance qu'il avait recouvrée pour ce lycée et des services qu'il avait rendus à cet établissement. Après deux années de provisorat à Caën, il a été, pendant deux autres années, attaché avec les mêmes fonctions au lycée de Versailles. La restauration du gouvernement royal, en 1814, devait faire rentrer M. Robert de Saint-Vincent dans la carrière de la magistrature. La première place vacante à la cour royale de Paris lui a été conférée par le roi ; il a été reçu le 24 juin (1814). A la réinstitution de la cour de cassation, le 21 février 1815, le roi l'a appelé à cette cour, où il exerce encore aujourd'hui (1825) les fonctions de conseiller.

RODE (PIERRE), célèbre violoniste, ex-professeur honoraire du conservatoire impérial de musique, est né à Bordeaux vers 1773. Son goût pour la musique se développa dès sa plus grande

jeunesse, et après avoir reçu des leçons de Fauvel, Dacosta et Gervais, il vint à Paris en 1786. Viotti, à qui il fut présenté, charmé des grandes dispositions qu'il reconnut dans ce jeune virtuose de 13 ans, voulut les perfectionner. « On sait, disent les auteurs du Dictionnaire historique des musiciens, que Viotti ne donnait jamais de soins intéressés, qu'il prenait en amitié les jeunes gens auxquels il reconnaissait de grandes dispositions, et qu'il s'est plu à en former plusieurs. Rode a peut-être été le mieux partagé. » Ce fut, en 1790, par un ouvrage de cet illustre maître, son huitième concerto en *mi*, tierce-mineure, que M. Rode se fit connaître des amateurs, dont il obtint, par son habileté, les suffrages unanimes. Il quitta la France, en 1794, pour se rendre en Hollande; mais une tempête jeta le vaisseau où il était monté sur les côtes d'Angleterre, et ce ne fut pas sans peine qu'il obtint du gouvernement britannique la permission d'aller à Londres embrasser son maître. Il voulut généreusement payer cette hospitalité, en se faisant entendre dans un concert au profit des indigens. Cette louable action et le succès qu'il obtint comme artiste ne purent faire oublier à la police anglaise qu'il était Français, et le *bill* contre les étrangers lui fut appliqué. M. Rode se rendit à Hambourg, et parcourut l'Allemagne. De retour à Paris, il s'y fit de nouveau entendre, y mérita les applaudissemens des amateurs de son beau talent, et fut nommé, presque à la même époque, professeur de violon au conservatoire de musique, et premier violon de la musique particulière du premier consul Bonaparte. M. Rode se rendit ensuite en Russie, où il résida plusieurs années, et où il devint premier violon de l'empereur Alexandre. Il rentra dans sa patrie en 1809, visita Bordeaux en 1810, et successivement les principales villes du midi de la France, où ses talens n'excitèrent pas moins d'enthousiasme que dans la capitale. Il rentra au conservatoire, au mois de juillet 1811, comme professeur honoraire. On a gravé plusieurs de ses *concertos*.

ROSNAY (Louis-Étienne Dulong, comte de), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est né à Rosnay, département de l'Aube, le 12 septembre 1780, d'une ancienne famille qui s'était depuis long-temps distinguée dans la carrière des armes. Son grand-père fut blessé en combattant vaillamment à la bataille de Fontenoi. Resté orphelin en bas âge, il fut élevé par les soins de son oncle maternel, le chevalier Fleuriot des Essarts, officier du régiment de Beaujolais. En l'an 7, il accompagna, très-jeune, un agent diplomatique du gouvernement français en Italie. Arrêté dans sa route, près de Pesaro, par des bandes d'insurgés qui cernaient cette ville, il prend un fusil, se joint aux soldats français, et combat avec eux pendant la journée entière. Légèrement blessé, son chapeau et ses habits percés de balles, il revint à Ancône, et demanda du service au général Cambray, qui y commandait. Ce général marchant

peu de jours après contre les insurgés, autorisa Dulong, à peine âgé de 17 ans, à remplir auprès de lui les fonctions d'aide-de-camp. Il se fit remarquer en plusieurs combats, eut deux chevaux tués sous lui, et s'empara, à la tête d'une troupe de cavaliers, de la ville de Cingoli. Le 21 floréal an 7, à l'attaque de la ville de Pesaro, l'ennemi étant sur le point de se rendre maître de deux pièces d'artillerie, dont les canonniers avaient tous été mis hors de combat, il accourt au milieu d'une grêle de balles, saisit la mèche allumée que tenait encore un canonnier mourant, met le feu aux pièces, et foudroye la colonne qui se précipitait pour les enlever. Les deux canons, qui auraient été perdus sans lui, servirent un instant après à abattre une des portes de la ville. Cette action, qui lui valut les éloges des généraux et de toute la division, fut récompensée, sur le champ de bataille, par le grade de sous-lieutenant de hussards. Peu de temps après, au combat de Fourlo, le lieutenant de sa compagnie ayant été tué dans une première charge, il se précipita, à la tête de ses hussards, dans le défilé, le traversa au milieu du feu le plus terrible, nétoya le passage, et l'ouvrit ainsi à la colonne française. Il fut nommé lieutenant pour cette nouvelle action. La veille, à la prise de Fossembrune, il avait eu le bonheur de sauver la vie à un Français émigré, saisi les armes à la main au milieu des insurgés. Trois jours après, à la prise d'assaut de Fabriano, il franchit à cheval la brêche, et suivi seulement de 3 hussards, il chargea une masse d'insurgés, qui mirent bas les armes : dans cette affaire il fut blessé à la tête d'un coup de feu. Le 23 messidor, à la reprise de Fano, il poursuivit l'ennemi jusqu'à la mer. Le commandant autrichien se jeta dans une barque, avec laquelle, entouré de soldats esclavons, il cherchait à gagner le large. Dulong descend de cheval, et armé de son sabre et d'un pistolet, il se précipite dans l'eau jusqu'à la ceinture, ajuste le chef autrichien et le somme de se rendre; celui-ci remet son épée au jeune audacieux, qui le conduit prisonnier au général Mounier. A la prise de Maurata, il chargea, à la tête de 50 hussards, l'ennemi en retraite, et prit le commandant des insurgés, Vannini, avec sa femme et sa fille, qui furent généreusement traitées par les soins du vainqueur. Devant Ancône, le 1er fructidor, quoique blessé d'un coup de baïonnette à la cuisse, il tue deux Russes, et se dégage de la mêlée, ramenant avec lui 12 prisonniers. Ces traits furent honorablement cités dans les rapports du chef de l'état-major de l'armée. Le 12 brumaire an 8, après une brillante charge de cavalerie, il venait de faire mettre bas les armes à un bataillon de grenadiers hongrois, lorsqu'il reçut deux coups de feu, dont l'un lui cassa la jambe et l'autre le bras. Il fut alors promu au grade de capitaine sur le champ de bataille. Nommé après la victoire de Marengo, en l'an 9, commandant de Pesaro, il y soutint un siége meurtrier. La garnison bientôt réduite à un petit nombre d'hommes, dont 14 Français seulement, il se trouva attaqué par u-

ne division autrichienne forte de 6,000 hommes. Toutefois il ne rendit la place qu'après avoir obtenu la capitulation la plus honorable, et en sortit à la tête de sa faible troupe, tambour battant, avec armes et bagages, et tous les honneurs de la guerre, pour rejoindre ainsi l'armée française. Nommé chef d'escadron, il fut présenté au premier consul, qui lui tendit la main, en lui disant : *Dulong, j'aime les braves, et vous en êtes un.* En l'an 10, ne pouvant plus, par suite de ses blessures, dont l'une le privait presqu'entièrement de l'usage du bras droit, continuer son service dans la cavalerie, il fut nommé chef de bataillon au 14ᵉ régiment d'infanterie légère. Il se distingua de nouveau à la tête de ce corps, dont il prit le commandement après la blessure du major Giether, pendant la bataille d'Austerlitz. Attaqué par une colonne de 6,000 Russes, le 15ᵐᵉ soutint en ligne le combat le plus meurtrier. L'ennemi, d'abord repoussé, est bientôt renforcé dans sa retraite par une seconde ligne, et revient à la charge. Le 15ᵉ, accablé par le nombre, est forcé de céder à son tour. Déjà le porte-aigle du 1ᵉʳ bataillon, Deschamps, enveloppé par les Russes, soutenait un combat inégal, et allait succomber, lorsque Dulong saisit l'aigle du second bataillon, le plante devant lui, en s'écriant : *Soldats, je m'arrête ici; abandonnerez-vous votre étendard et votre chef?* Une partie des fuyards s'arrête, le second bataillon se rallie, et dirige un feu bien nourri sur l'ennemi; le premier bataillon l'imite, et les Russes, d'abord contenus, sont enfin repoussés, poursuivis et complétement défaits. Le maréchal Davoust, qui avait admiré la bravoure du 15ᵐᵉ, vint le complimenter sur le champ de bataille, et dit à son chef : « Lorsqu'on » a eu l'honneur de commander » avec autant de distinction un » régiment qui s'est couvert de » gloire dans une journée aussi » mémorable, on doit le comman» der toujours : vous serez colo» nel. » Cette nomination n'eut cependant pas lieu immédiatement; ce ne fut qu'après la bataille d'Eylau que Dulong, avec le grade de major, eut le commandement d'un régiment provisoire, à la tête duquel il entra en Portugal en 1807. Après plusieurs actions d'éclat, il se trouvait chargé du commandement du camp de Morfacem, sur la rive gauche du Tage, et près de la mer, lorsque la flotte anglaise, commandée par l'amiral Cotton, manquant d'eau, cherchait à s'en procurer par tous les moyens. On alla jusqu'à offrir au major Dulong la valeur d'un million pour n'apporter aucun obstacle à cet approvisionnement. La flotte anglaise bloquait alors dans le Tage une forte division de vaisseaux des alliés de la France. Si les Anglais étaient forcés de lever l'ancre pour aller au loin chercher de l'eau, cette escadre pouvait mettre à la voile, et leur échapper; ils étaient donc prêts à faire les plus grands sacrifices. Le major Dulong, indigné des propositions qu'on avait faites pour le corrompre, s'en vengea de la manière suivante : il fait prendre la cocarde noire à quarante de ses grenadiers, se rend avec eux dans la

nuit au village de Trafaria, et se fait passer pour chef d'un détachement anglais. Les habitans donnent dans le piége, et bientôt arrive une péniche anglaise; elle débarque une partie de son monde, on s'en saisit aussitôt. Les Anglais, restés dans la péniche, font feu sur le major Dulong, qui, sans y répondre, s'élance dans l'eau avec ses grenadiers, saute le premier dans la péniche, et fait prisonniers tous ceux qui s'y trouvent. Parmi eux étaient huit aspirans de marine, appartenant aux premières familles d'Angleterre, le fils de l'amiral Cotton, un neveu de lord Nelson, le jeune lord Baird, etc. Dans la seconde campagne de Portugal, il fut chargé de s'emparer de la ville et du pont de Ponte-de-Lima. Après une vive canonnade, à la tête de 1.500 hommes, il prit d'assaut la ville, défendue par 3.000 Portugais, et força le passage du pont. Le duc de Dalmatie lui témoigna sa satisfaction dans les ordres du jour. Quelque temps après, le maréchal mit à une forte et glorieuse épreuve le dévouement et l'intrépidité de cet officier. L'armée française, dans sa retraite du Portugal, vivement pressée par les forces supérieures de Wellington, traversait d'affreux défilés, et espérait trouver son salut en franchissant le Cavado par le pont de Ruivaens. Le 15 mai, au soir, le maréchal Soult, dont le beau caractère et la confiance du soldat avaient seuls pu sauver d'un découragement complet une armée privée de nourriture, harassée par des marches forcées et des pluies continuelles, apprend avec la plus vive douleur que ce pont est coupé, et le passage gardé par 2.000 hommes, avec du canon. Informé en même temps que l'ennemi travaille à détruire le Ponte-Nuovo, qui se trouvait sur la même rivière, le maréchal réunit ses généraux, tient conseil, et fait appeler dans la nuit le major Dulong. « Je vous ai choisi, dit-il, » pour que vous vous empariez du » Ponte-Nuovo, que l'ennemi coupe en ce moment. Vous chercherez à le surprendre : le temps » vous favorise (la pluie tombait » par torrens). Vous fondrez sur » lui à la baïonnette; vous périrez » ou vous réussirez : je ne veux de » vous d'autre nouvelle que celle » du succès, point d'autre! Si tout » est perdu, votre silence me l'ap» prendra. Prenez 100 hommes » d'élite où vous voudrez, cela » doit vous suffire; vous y joindrez » 25 dragons, dont vous tuerez les » chevaux, s'il en est besoin, pour » vous faire un rempart au milieu » du pont, vous y soutenir et res» ter maître du passage : songez » qu'il y va du salut de l'armée. » Le major remercie le maréchal de sa confiance, part avec 100 hommes, 25 dragons et un guide, arrive à une heure du matin près du pont, lorsque les Anglais s'apprêtent à couper la dernière solive. La pluie tombait toujours avec la même violence; les travailleurs ennemis, accablés de fatigue, croyent pouvoir prendre quelque repos avant d'achever leur tâche. Les torrens qui tombent des montagnes font un tel bruit que la marche des Français n'est point entendue; la sentinelle, placée à l'entrée du pont, est surprise et

égorgée sans bruit; le major, suivi de 25 grenadiers, passe à plat-ventre sur la dernière solive; le poste avancé, fort de 24 hommes, est surpris et tombe sous les baïonnettes; une fusillade très-vive s'engage; les grenadiers français, avec leur chef, se précipitent sur l'ennemi, campé sur une hauteur voisine, et qui, étourdi d'une attaque aussi imprévue, fuit en abandonnant une partie de ses armes. Le maréchal arrive, et fait, en toute hâte, réparer le pont; il embrasse Dulong, et lui dit : « Je » vous remercie, au nom de la » France, brave major, vous avez » sauvé l'armée; si jamais j'oc» cupe une page dans l'histoire, » votre nom y sera inscrit à côté » du mien; mais soyez prêt, la » journée n'est peut-être pas en» core terminée pour vous. » En effet, l'avant-garde de l'armée fut bientôt arrêtée par de nouveaux obstacles. Il fallait passer un long défilé et franchir le pont de la Misarella, qui le terminait, et qui traversait un torrent dont les bords étaient très-escarpés. L'ennemi l'avait encombré d'arbres, de quartiers de rocs, et d'autres obstacles, derrière lesquels il s'était retranché. Il avait déjà repoussé plusieurs attaques, et manifestait sa joie par des cris et des insultes. Le sort de l'armée française était de nouveau compromis; il fallait vaincre ou mettre bas les armes. A la tête des grenadiers du 32e et de la légion du Midi, le major Dulong attaque à diverses reprises l'ennemi; mais il est constamment repoussé. Les voltigeurs de la garde de Paris, et le 15me léger viennent alors le joindre; il s'élance de nouveau, au pas de charge au milieu du feu le plus terrible : le pont est enfin enlevé, l'ennemi écrasé et l'armée sauvée. Le maréchal accourt, et témoigne aux troupes sa satisfaction; il cherche le major Dulong, mais il le trouve frappé d'une balle à la tête, et dans un état qui paraît désespéré. Le maréchal exprime les plus vifs regrets, qui sont partagés par toute l'armée. Le lieutenant-général Heudelet met à l'ordre que cet officier blessé sera porté sur un brancard par les grenadiers des différens régimens de la division à tour de rôle; mais ceux du 15e se refusèrent à cet arrangement, et déclarèrent qu'ils n'abandonneraient jamais, et porteraient à eux seuls le chef qui les avait si souvent conduits à la victoire. Ces braves étaient cependant alors dans le plus grand dénuement, et pouvaient à peine se soutenir eux-mêmes. Rétabli enfin d'une blessure long-temps jugée mortelle, Dulong fut nommé colonel du 12e léger, et servit avec la même distinction en Espagne. A l'affaire de Rio Barbata, il enfonça le centre des ennemis; fit prisonniers 800 gardes wallonnes, prit l'artillerie et tous les bagages de ce corps. Le maréchal, duc de Dalmatie, fit encore à cette occasion son éloge dans le rapport adressé au ministre de la guerre. A la fin de la campagne, il revint en France avec ce maréchal, fut nommé général de brigade, et appelé à un commandement supérieur dans la garde impériale. Il fit en cette qualité la campagne de 1813 en Allemagne. Dans une revue, Na-

poléon le désigna au roi de Saxe comme un des officiers de son armée qui avaient le plus bravement combattu, et qui étaient le plus chargé de blessures honorables. En 1814, après la bataille de Brienne, le général Dulong, à la tête de 1,800 hommes d'infanterie et de 150 dragons de la garde, avec deux canons, fut chargé d'une reconnaissance de l'armée ennemie. Il remplit avec succès sa mission, eut encore un cheval tué sous lui, et soutint plusieurs combats glorieux pour les troupes françaises, et particulièrement pour les braves dragons de la garde, qui combattaient un contre dix. Il venait d'être attaché comme général de brigade à la division des grenadiers de la vieille garde, quand l'empereur fit son abdication, et se trouva à la tête de ce formidable corps rangé en bataille sur la route de Saint-Denis, sous les ordres du brave général Friant, pour recevoir le roi, qui faisait son entrée à Paris. En 1815, le comte Rosnay Dulong fut promu au grade de lieutenant-général. Il est aujourd'hui lieutenant d'une des compagnies des gardes-du-corps du roi. Cet officier a reçu, pendant le cours de sa glorieuse carrière, onze blessures graves, a eu 9 chevaux tués sous lui, et quoique privé de l'usage de son bras droit, n'en a pas moins constamment combattu, jusqu'en 1814, sans autre interruption que le temps nécessaire pour se guérir de ses blessures.

ROSSI (Jean-Gérard de), chevalier de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée, directeur de l'académie des beaux-arts de Portugal, à Rome, est né dans cette ville, en 1754. Destiné au barreau, il le quitta, sans regret, lorsque son père, qui s'était ruiné dans le commerce, l'appela à son secours, pour relever leur fortune. Au milieu des affaires, le jeune de Rossi sut trouver le temps de cultiver les belles-lettres et les arts, pour lesquels il avait du penchant. L'amitié de la célèbre Corilla le rendit poète et improvisateur ; celle du sénateur Rezzonico l'attacha à la rédaction d'un journal intitulé : *Memorie sulle belle arti*, dont le succès lui gagna l'estime et l'amitié du cardinal Buoncompagni, secrétaire-d'état. En 1778, M. de Rossi, pour satisfaire le goût d'une dame, esquissa le plan de quelques comédies, dont il augmenta ensuite le nombre, encouragé par les suffrages de ses amis, et par les applaudissemens du public. Doué d'une grande flexibilité de talent, il publia successivement des apologues, des poésies fugitives, des éloges, quelques discours sur le théâtre, et un grand nombre de lettres sur les beaux-arts et sur les antiquités. En 1795, M. de Rossi fit paraître un joli recueil d'épigrammes, qu'il intitula : *Scherzi poetici e pittorici* : l'édition en fut confiée à Bodoni, qui, par la beauté de l'exécution, ajouta au mérite de l'ouvrage. Pendant la durée de la république romaine, M. de Rossi accepta les fonctions de ministre des finances, qu'il cessa d'exercer au retour du gouvernement papal. Il s'occupa alors à réorganiser l'académie de Portugal, qui fut montée sur un pied plus imposant. Il prit aussi part

à des travaux archéologiques sans s'engager dans les disputes des antiquaires, et il s'acquit la réputation d'érudit, jouissant déjà de celle de poète, en expliquant les vases étrusques appartenant au duc de Blacas, et en donnant la description des statues et des bas-reliefs du palais Turlonia. Ses autres ouvrages sont: 1° *Commedie*, Rome, 1778, 4 vol. in-8° : ce recueil ne se compose que de seize comédies: l'auteur pourrait l'augmenter de quarante autres pièces, dont il a déjà tracé le plan et terminé plusieurs scènes. 2° *Lettera sul deposito di Clemente XIII, nella basilica Vaticana*, Bassano, 1792, in-8°; 3° *Vita di Giovanni Pickler, intagliator di gemme*, Rome, 1792, in-8°, trad. en français, par Millin et Boulard, Paris, 1798, in-8°; 4° *Lettera intorno a una serie di gemme intagliate antiche e moderne*, Turin, 1793, in-8°; 5° *Lettera sopra un monumento (per l'ammiraglio Emo) scolpito da Canova*, ibid., 1795, in-8°; 6° *Lettera sopra due bassi rilievi modellati da Canova*, ibid., 1795, in-8°; 7° *Lettera sopra due quadri dipinti da Landi*, Rome, 1795, in-8°; 8° *Scherzi poetici e pittorici*, Parme, Bodoni, 1795, in-fol., in-4° et in-8° : ce recueil se compose de quarante épigrammes et d'un pareil nombre de dessins, gravés au trait par Joseph Tekeira, artiste portugais. 9° *Vita di Antonio Cavallucci da Sermoneta, pittore*, Venise, 1796, in-8°; 10° *Favole*, Verceil, 1798, in-16; 11° *Dell' influenza della religione sull' aumento e rigore delle belle arti*, Rome, 1801, in-8°; 12° *Lettera sulla statua del Perseo, di Canova*, Pise, 1801, in-8°; 13° *Lettera sopra in quadro di Landi*, Rome, 1804, in-8°; 14° *Lettera in cui si descrive il quadro della presentazione al tempio, di Camuccini*, Rome, in-4°; 15° et Rosini : *Lettere pittoriche sul Camposanto di Pisa*, ibid., 1810, in-4°, fig.; 16° *Vita di Angelica Kauffmann, pittrice*, Florence, 1810, in-8°; 17° *Storia della religione di Cristo*, trad. de l'allemand, de Latter, Rome, 1817, in-8°; 18° *Il noce di Benevento, novella*, Venise, 1818, in-8°, tiré à 24 exemplaires. 19° *Epigrammi, Madrigali ed Epitaffi*, Pise, 1820, in-16; 20° *Novelle*, Venise, 1824, in-16.

RUSSO (Vincent), l'une des plus intéressantes victimes de la réaction royale exercée à Naples, en 1799, était né vers l'année 1774, dans la petite ville de Palmi, située au pied du Vésuve, non loin de la capitale. Ses parens, sans nom et sans fortune, le placèrent dans le barreau, qui était alors la seule carrière ouverte à tous les talens et à toutes les ambitions. Le jeune Russo, s'éleva par son propre mérite au-dessus de ses nombreux rivaux, et se fit bientôt remarquer par sa probité et par son éloquence. A cette époque, les nouvelles théories n'avaient pas encore envahi le royaume de Naples, trop favorisé par la nature, pour s'occuper d'événemens lointains. Le peuple, qui jouissait de tous les avantages d'un sol fertile et d'un gouvernement nonchalant, vivait sans désirs et sans espérances, et ses besoins n'étaient pas plus étendus que ses idées.

Quelques esprits éclairés, qui avaient le malheureux privilége de voir plus loin que les autres, tenaient les yeux fixés sur la France, et peu satisfaits de l'état de nullité de leur pays, se proposèrent de répandre parmi le peuple les principes nouvellement proclamés par la révolution française. Les succès que Russo obtenait au barreau firent oublier son âge, et le rendirent digne de l'amitié de Pagano, de Pirelli, de Conforti, dont il partagea les secrets. Plus irréfléchi que ses confrères, il s'exposa à de plus grands dangers, et compromit la cause de la liberté, dont il était un zélé partisan. Tombé dans les filets de la police, il n'y échappa que pour retomber dans les piéges de la reine, qui mit son pardon au prix de l'honneur. Russo fut sur le point d'abjurer ses principes, et même de dévoiler ses complices; mais sa conscience lui rappela ses devoirs, et ne lui permit pas d'imiter l'exemple d'un grand mathématicien, dont le nom a été livré à l'infamie. Il sortit du royaume, et alla chercher un refuge à Milan, que l'armée française avait déjà occupée. Peu habitué aux affaires publiques, il sentit le besoin de s'instruire, et se retira à Genève, où il rédigea, pour son propre usage, un recueil intitulé : *Pensieri politici*, dont il préparait une nouvelle édition. Dès que la république fut installée à Naples, Russo appelé par d'honorables suffrages prit place au corps-législatif, en qualité de membre. Aussi sévère dans ses mœurs qu'inflexible dans ses opinions, il ne voulut rien accepter du trésor, et sans sortir de la pauvreté, il remplit avec zèle les fonctions éminentes dont on l'avait revêtu. Cependant ses moyens ne lui suffisaient pas pour s'entretenir dans la capitale; il y venait chaque matin à pied, habillé en soldat, un morceau de pain bis dans sa poche, et après avoir pris part aux travaux législatifs, il allait le soir demander l'hospitalité à un de ses amis, à Capoue. Ce jeune homme, dont les dehors n'annonçaient que la misère, avait une âme élevée et des sentimens généreux. Son éloquence était sublime, et rien ne résistait à ses paroles. Malgré ces qualités, le parti exagéré vint à bout de l'éloigner de l'assemblée, où il laissa un vide que personne ne put remplacer. Accusé de *modérantisme* dans les clubs populaires, et poursuivi comme jacobin devant la junte d'état, il se montra un héros lorsque l'heure de sa mort fut sonnée. Il en écouta l'arrêt avec la plus grande indifférence, et au moment où on l'entraînait au supplice, il prit congé d'un prisonnier qui couchait sur le même grabat, en lui disant : « Vous aurez désormais » plus de place : nous étions un » peu trop gênés ensemble. » Parvenu au pied de l'échafaud, il prononça un long discours, dont on ne recueillit que ces derniers mots. « Citoyens! vengez mon » sang; je le verse pour la patrie. » C'est ainsi que fut moissonnée, en 1799, à la fleur de l'âge, la vie d'un homme destiné à faire l'orgueil de son pays, et qui ne lui a laissé que des regrets.

La rapidité avec laquelle a été faite l'impression de l'article de Sabatier (*voyez* dans ce volume, pag. 316), ne nous a pas laissé le temps d'y faire les rectifications nécessaires. Nous devons à l'estime que nous portons à ce célèbre chirurgien et à sa famille de rétablir ici cet article avec les corrections indispensables.

SABATIER (Raphael Bienvenu), célèbre chirurgien, naquit en 1732, à Paris, où il fit de brillantes études. Fils d'un chirurgien estimé, et doué pour cet art des plus heureuses dispositions, il fut reçu maître en chirurgie à l'âge de 20 ans, en 1752. Ses talens précoces lui méritèrent la faveur d'être admis aux examens à un âge inférieur à celui exigé par les statuts; il les subit avec éclat, et écrivit et soutint sa thèse en latin, chose peu usitée alors parmi les chirurgiens, et dont le célèbre Louis (*voy.* ce nom) venait récemment de donner un premier exemple. Forcé, par la mort de son père, de se livrer aussitôt à la pratique de son art, il le fit avec succès, tout en poursuivant néanmoins toutes ses études. D'un côté, devenu, par le fait seul de sa réception, membre de l'académie de chirurgie, Sabatier coopéra à ses travaux, et y présenta plusieurs *Mémoires* qui sont inscrits dans les tomes III, IV et V du recueil de cette compagnie. D'un autre côté, il fit des cours particuliers d'anatomie et de physiologie, et mérita ainsi d'être nommé à l'âge de 24 ans, en 1756, à la chaire d'anatomie, aux écoles de chirurgie, en remplacement de Bassuel. Sa réputation continuant de s'accroître, il fut, en 1759, nommé adjoint à l'hôtel royal des Invalides. En 1761, il en obtint la survivance, et en 1773, la mort de Morand, dont il avait épousé la nièce, le laissa chirurgien en chef de cette maison. La même année, l'académie des sciences l'appela dans son sein concurremment avec Vicq-d'Azyr, et à la mort de Louis, l'académie de chirurgie le nomma son secrétaire perpétuel; mais la révolution qui survint alors, ayant détruit cette institution, ne lui permit pas d'en remplir les fonctions. Pendant les premiers temps de nos troubles civils, Sabatier fut laissé, par une sorte de vénération pour ses talens et ses vertus civiques, à sa place de chirurgien en chef de l'hôtel des Invalides, et lorsque des institutions nouvelles vinrent remplacer les ancienes, il y fut aussitôt appelé. Il fut nommé successivement professeur à la faculté de médecine de Paris et membre de l'institut, chirurgien consultant de l'empereur et chevalier de la légion-d'honneur. Voici dans l'ordre chronologique les ouvrages qu'il a publié : 1° *de Bronchotomiâ*. C'est sa thèse pour son admission à la maîtrise; elle est insérée dans le recueil des thèses de l'école de chirurgie. 2° *Abrégé de l'anatomie du corps humain*, de Verdier, son maître, avec beaucoup d'augmentations, 2 vol. in-12, 1758; 3° *Traité complet de chirurgie*, de W. Mansquet de la Motte, avec des additions considérables, 1771, 2 vol. in-8°; 4° *Traité complet d'anatomie*, 2 vol. in-8°, 1774. Cet ouvrage, qui a

été traduit en différentes langues, a eu plusieurs éditions successives, l'une en 3 vol. in-8°, en 1781, et une autre, en 1792, en 4 vol. in-12, avec figures. Sabatier a joint à celle-ci neuf mémoires sur divers sujets d'anatomie et de physiologie, qu'il avait, en divers temps, présentés à l'académie des sciences, et qui sont aussi insérés dans le recueil de cette compagnie. 5° *De la médecine opératoire, ou des opérations de chirurgie qui se pratiquent le plus fréquemment*, 3 vol. in-8°, 1796. Une seconde édition de cet ouvrage, qui est le plus beau titre de gloire de Sabatier, fut publié par lui un an avant sa mort, en 1810; et en 1820, MM. Dupuytren, Samson et Begin, en ont publié une troisième en 4 vol., avec de précieuses augmentations. 6° enfin divers *Mémoires* insérés dans le recueil de l'institut. Sabatier mourut à un âge assez avancé, le 19 juillet 1811, entouré de considération et de respect. Une année auparavant, la faculté de médecine avait fait placer son buste en marbre dans la salle de ses séances. Il vit approcher avec courage et résignation ses derniers instans, et conserva jusqu'à la fin la force de son esprit. Comme Haller, il jugeait les progrès de sa maladie; et au sortir d'une syncope, dans laquelle il avait failli mourir, il dit à son fils : « Contemplez l'état d'anéantissement, où la nature vient de me plonger, et apprenez à mourir. » Cet homme, si recommandable par ses talens, était doux et humain avec les déplorables victimes de la guerre, confiées à ses soins. Il savait préparer la disposition morale du malade, lorsqu'il s'agissait d'une opération douloureuse.... « Pleurez, lui disait-il, pleurez! plus vous exhalerez le sentiment de vos souffrances, plus je me tiendrai attentif à les abréger. » L'un de nos plus jeunes et de nos plus savans médecins, le docteur Adelon, a épousé la fille de Sabatier, et a dedié à la mémoire de cet homme illustre un des plus beaux monumens qui aient encore été élevés à la science. (*La Physiologie de l'homme.*)

HALEVY (Léon), littérateur, est né à Paris, le 14 février 1802, de parens israélites. Son père s'est fait connaître par des poésies hébraïques, qui lui ont assigné un rang distingué parmi les hébraïsans modernes. M. Léon Halevy fut placé au lycée, aujourd'hui collége Charlemagne, et son frère aîné au conservatoire de musique, où il est maintenant (1825) professeur, après avoir remporté le grand prix de composition musicale à l'institut, et fait le voyage de Rome aux frais du gouvernement. M. Léon Halevy fit de brillantes études, dont la fin fut signalée par une circonstance assez remarquable. On avait donné aux rhétoriciens, pour le concours général de version grecque, une pièce de vers à traduire. Le jeune Halevy, sans avoir plus de temps que ses condisciples, traduisit ce morceau en vers français, et obtint ce prix, avec d'autres encore, quoique les juges, embarrassés par ce cas imprévu, eussent déclaré qu'ils se montreraient extrêmement sévères sous le rapport de la fidélité et

du sens, et qu'ils ne tiendraient aucun compte à l'auteur des difficultés de la versification qu'il s'était volontairement imposées. M. Léon Halevy, n'ayant aucune fortune, se destinait au professorat, et allait se faire admettre à l'école normale; mais il y renonça malgré lui, sachant bien que sa religion le ferait inévitablement écarter de tout emploi dans l'instruction publique. Après avoir quelque temps étudié le droit, il se livra à la profession des lettres. Dès l'âge de 15 ans, il avait publié dans l'*Israélite français*, une *Cantate d'Égée*, et quelques imitations d'Horace. A 19 ans, il donna, sous le voile de l'anonyme, une Nouvelle, intitulée : *Emma, ou la Nuit des noces*, Paris, in-12, 1821 : elle eut du succès. Le 22 novembre de la même année, il lut à la séance d'ouverture de l'athénée de Paris, une *Epître aux médecins français*, qui reçut des applaudissemens unanimes : elle parut, in-8°, dans la même année. En 1822 et 1823, il mit au jour la traduction en vers français des cinq livres des *Odes d'Horace*, 5 vol. in-18, qui furent réimprimés, le texte en regard, en 1 vol. in-8°, 1824. La première édition avait donné des espérances que la seconde a réalisées; l'auteur, docile aux conseils des hommes de goût, revit avec soin son travail, et fut récompensé de sa docilité, de ses soins et de ses nombreuses améliorations, par les suffrages du public, d'accord avec ceux des journalistes. M. Raynouard, si bon juge à tant de titres, s'exprimait ainsi dans le *Journal des Savans* : « M. » Halevy a toujours su concilier les » devoirs du poète avec ceux du » traducteur. » En 1823, M. Léon Halevy fit paraître, en 2 vol. in-18, un ouvrage intitulé : *Machiavel, ou Morceaux choisis et Pensées de cet écrivain*, production où l'auteur chercha à réhabiliter la mémoire du publiciste florentin : elle est précédée d'un *Essai sur la vie et les écrits de Machiavel*, remarquable par des vues neuves et des aperçus piquans. Une traduction complète du *Prince* se trouve dans ces deux volumes. Enfin, M. Halevy a concouru récemment (1824) à un ouvrage publié sous ce titre : *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles*, Paris, 1 vol. in-8°, où sont posées les bases d'une nouvelle doctrine philosophique, à laquelle paraît s'être livré ce jeune et laborieux écrivain, que les amis des principes libéraux voient avec plaisir prendre place dans leurs rangs.

FIN DES SUPPLÉMENS.

ERRATA du XVIIe volume.

Regnier (Edme), pages 317 et 318. C'est à sa *serrure à combinaison* (et non à son *mémoire*, comme on l'a imprimé à tort) que la société libre d'émulation accorda le prix d'encouragement qu'elle avait proposé. C'est peu après le rétablissement du gouvernement royal, en 1814 (et non en 1816), qu'il reçut la décoration de la légion-d'honneur: il la reçut le lendemain de la première visite que M. le duc d'Angoulême fit au dépôt d'artillerie, dont M. Regnier était alors conservateur.

Réal (le comte), page 284 et suiv. La famille de M. Réal ne tire point son origine des Pays-Bas autrichiens; elle est française, et le comte Réal est né à Chatou, département de Seine-et-Oise, le 28 mars 1757. Sa fille n'a point épousé le comte de Cessac, mais bien M. Lacuée, neveu du comte de Cessac.

